This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49948 0

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

HC
611
.B241
R4

REVUE

DE

BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU

NOTA. — S'adresser, pour la Rédaction et l'Administration à M. OLIVIER DE GOURCUFF, 5, rue Gounod à Paris, ou à M. R. BLANCHARD, 1, rue Royale, à Nantes.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

QUARANTIÈME ANNÉE

REVUE DE BRETAGNE DE VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XVI

1e Livraison. — Juillet 1896

PARIS ET NANTES

1896

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF, Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 5, rue Gounod, à Paris,

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue Royale, à Nantes.

Dunning
Nighoff
2-25-27
13603

UNE BRETONNE A LA COUR DE LOUIS XIV

MADEMOISELLE RENÉE DE LA VILLEMOREL

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE

Aucune aventure ne semble avoir marqué le passage d'ailleurs très rapide de Mlle de la Villemorel à la Cour du Grand Roi. On ne saurait aussi prétendre qu'elle en pénétra beaucoup de secrets, et si elle put un jour parvenir jusqu'à la chambre de la Reine, ce ne fut pour ainsi dire qu'à la dérobée et, comme elle le dit elle-même, en se faufilant entre trois ou quatre princesses. Les quelques lettres qui nous sont restées d'elles et que nous publions plus loin ne sont pourtant pas sans intérêt, car elles nous font connaître les impressions quelque peu naïves et peut-être aussi les ambitions vagues d'une demoiselle de petite noblesse, il est vrai, mais jeune, jolie, spirituelle, venue à Paris « pour s'y donner de la joie et des maîtres pour apprendre à chanter et à danser et se rendre parfaite à ces sortes d'exercices. »

Née près de Carhaix, au manoir du Brunaut, tout voisin du château de l'Estang, dont son père, François de la Villemorel, était intendant pour le marquis de Molac, Renée de la Villemorel eut pour marraine Renée Budes, marquise de Molac. Celle-ci semble avoir de bonne heure témoigné une vive sympathie pour sa filleule, et n'avoir rien craint tant que « de ne pas vivre assez pour pouvoir lui rendre office. » Heureusement ses craintes furent vaines, et Mlle de la Villemorel put expérimenter l'efficacité de ses sympathies. Aucun patronage ne pouvait en effet lui être plus précieux que celui de la puissante maison de Molac. Fils d'un ancien gouverneur de Quimper, gouverneur lui-même de la ville et du château de Nantes, et lieutenant général pour le Roi en Bretagne, Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, de Tyvarlen et de Pont-Croix,

tant par l'antiquité de la race que par les services rendus s'était acquis une brillante situation à la Cour. N'était-ce pas lui qui, avec son frère, le jeune et aventureux comte des Chapelles, avait introduit dans l'entourage d'Henriette d'Angleterre, une autre Bretonne, Louise-Renée de Kérouallé, que la faveur de Charles II n'avait pas tardé à élever aux plus hautes destinées? Courtisan habile et bon capitaine comme il en avait donné la preuve dans les dernières guerres d'Allemagne, M. de Molac venait encore d'ajouter à ses services en contribuant pour une large part à calmer par une sage modération les sentiments populaires soulevés en Bretagne contre la gabelle et le papier timbré et que les répressions brutales du duc de Chaulnes menaçaient d'exaspérer. On comprend donc aisément la joie que dut éprouver Mlle de la Villemorel lorsqu'au commencement de l'année 1677, M. et Mme de Molac proposèrent à M. de la Villemorel d'emmener avec eux à Paris « la belle héritière de Brunaut. »

C'est en effet en ces termes que nous la trouvons alors le plus souvent désignée. Ce n'est pas d'ailleurs le seul témoignage que nous ayons de l'impression qu'elle semble avoir produite sur ses contemporains. A Nantes, où elle passa la plus grande partie de sa jeunesse auprès de Mme de Molac, elle gagna vite tous les suffrages. Dans l'année même qui précéda son départ pour Paris, un de ses admirateurs passionnés, M. d'Herville, après l'avoir complimentée, de ce qu'elle « était capable de vaincre avant même que de savoir ce que c'est que de combattre, » ne lui déclare-t-il pas solennellement, à propos de son portrait et de celui d'une de ses amies, Mademoiselle de Saint-Gilles, que « Paris méritait bien d'avoir les originaux ». Paris et la Cour ratifièrent-ils le jugement quelque peu suspect de M. d'Herville? Quoi qu'il en soit, ils semblent avoir produit sur Mlle de la Villemorel une heureuse impression « Elle croît et engraisse, elle ne s'est jamais mieux portée. » Elle se conforme d'ailleurs au programme tracé d'avance par M. de Molac, apprenant à chanter et à danser, et en plus, sur les conseils de Mme de Molac, « apprenant beaucoup de chansons à boire pour son papa, Madame étant persuadée qu'il ne hait pas cela. »

Ce n'est qu'au mois d'octobre 1677 que nous voyons Mlle de

la Villemorel revenant au Brunault et rêvant déjà d'un retour prochain à Paris que d'impérieuses circonstances vont tout d'un coup empêcher. Le comte des Chapelles était mort dès le commencement de l'année 1673, laissant pour héritier le marquis de Molac son frère. Or « ce pauvre petit comte des Chapelles » comme l'appelle Mme de Sévigné, compagnon inséparable du comte de Gramont et de chevalier d'Hamilton, qui composait de si jolis impromptus en l'honneur de Mme de Grignan et fit pendant plusieurs années la joie et l'entrain de toutes les fêtes[1], laissait une situation plus qu'embarrassée[2]. Sa succession est à peine ouverte qu'on voit accourir de toutes parts de farouches créanciers. Pendant quelque temps il est vrai M. et Mme de Molac réussissent avec une merveilleuse dextérité à esquiver les significations et les sommations qui leur sont faites, mais à la fin, les créanciers qui se voient joués s'exaspèrent et menacent de tout saisir. A l'homme d'affaires de M. de Molac qui veut encore les faire patienter, ils répondent « qu'il leur est indifférent que Mme de Molac vienne ou ne vienne pas à Paris, que ce n'est pas là leur affaire, qu'ils ne veulent pas

[1] « Le comte des Chapelles que j'ai amené de Vitré m'a aidé à faire les honneurs. Le voilà encore qui a bien la mine de vous dire lui-même combien nous parlons de vous et combien toutes choses nous en font souvenir ». (*Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, 2 sept. 1671).

— « Je ne sortirai pas deux fois en ma vie des Rochers sans en mourir de regret... toute belle et charmante que vous êtes, personne n'est encore mort en votre honneur, et si j'avais eu cet esprit-là, c'est de quoi nous illustrer tous deux. » (*Le Comte des Chapelles à Mme de Grignan*, 2 septembre 1671).

— « Je me ressouviens l'autre jour à Blois d'un endroit si beau, où nous nous promenions avec le pauvre petit comte des Chapelles, qui voulait retourner le sonnet d'*Urance*

Je veux finir mes jours dans l'amour de Marie.

« On s'ennuie sur l'eau quand on y est seule ; il faut un petit comte des Chapelles et une Mademoiselle de Sévigné. » (*Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, 14 et 17 septembre 1675).

[2] C'était d'ailleurs le cas de beaucoup de courtisans : « Les pauvres courtisans sont désolés, ils n'ont pas un sou. Brancas me demanda hier de bonne foi si je ne voudrais point prêter sur gage et m'assura qu'il n'en parlerait point et qu'il aimerait mieux avoir affaire à moi qu'à un autre. La Trousse me prie de lui apprendre quelques-uns des secrets de Pomenars pour subsister honnêtement, enfin ils sont abymés. » (*Mme de Sévigné à Mme de Grignan*. 23 décembre 1671).

mesme avoir affaire à elle en aucune manière, parce qu'elle leur a manqué, disent-ils, mille fois de parole : que quand elle leur en donnerait mille autres, ils ne les écouteraient pas ; qu'ils veulent être payés... Ce sont des gens outrés contre Mme de Molac et il ne faut pas vous flatter qu'elle obtienne rien d'eux quand elle se mettroit à genoux devant eux... Voilà, Monsieur, leur réponse, bien crue et bien grossière, mais ce sont des négotians qui n'entendent autre raison ni autre conseil que celui de leur intérêt. »

On conçoit qu'au milieu d'aussi graves préoccupations, Mlle de la Villemorel ait été quelque peu oubliée. A son père, frappé de sa tristesse et qui s'en ouvre à M. de Molac, celui-ci ne peut que répondre assez durement : « Il n'est pas étonnant que mademoiselle votre fille s'ennuie un peu après avoir été dans le grand monde. » Toutefois, il ne tarde pas à lui donner une nouvelle preuve d'intérêt. Un de ses parents et de « fort bonne maison », M. de Trémarec « est fort à son aise et aura plus de dix ou douze mil livres de rente. Cependant il est pressé de payer quelques debtes » ; que M. de la Villemorel donne vingt mille livres comptant à sa fille et M. de Molac amènera son parent à consentir à une union qui fera de M. de la Villemorel le plus heureux des pères. Mademoiselle de la Villemorel trouva-t-elle cette fin trop prosaïque pour un roman si brillamment commencé ? Tout souvenir de M. d'Herville n'était-il pas encore éteint ? Quoi qu'il en soit, longtemps après nous la trouvons encore au Brunaut, n'ayant pu se résoudre à accepter ce que M. de Molac considérait comme « la plus belle occasion pour son établissement ». Et qui sait si, en sa ténacité de petite Bretonne, la jolie héritière du Brunaut ne garda pas jusqu'à la fin le souvenir obstiné et mélancolique du « grand monde » un moment entrevu[1].

JEAN LEMOINE.

[1] Il me reste à dire un mot sur la manière dont les lettres qui suivent sont entrées aux Archives dép. du Finistère, où elles sont actuellement conservées. A la mort de M. de la Villemorel en novembre 1680, l'intendance du château et des terres de l'Estang fut confiée par le marquis de Molac à M. Larcher de Kerincuff, d'abord greffier à la cour royale de Brest, puis à celle de Carhaix, et remise lui fut faite des pièces relatives à la gestion de M. de la Villemorel. C'est à ce titre que quelques lettres de Mlle de la Villemorel firent partie du

M. d'Herville à Mademoiselle de la Villemorel.

20 avril [1676].

Malitieuse et spirituelle comme j'ay l'honneur de vous connoistre, Mademoiselle, il faudroit penser plus d'une fois à ce qu'on vous écrit ; et néantmoins je ne puis m'empescher de vous adresser ce billet fort à haste pour vous remercier de la lettre que j'ay receue de vous. Tout ce que je puis vous en dire, c'est qu'il ne se peut rien dire de plus joly et de moins vray et vous me permettrez, Mademoiselle, de ne me louer point de votre sincérité quand vous parlez de vous mesme et de ce qui vous regarde. Et pourquoy voulez-vous, Mademoiselle, m'oster la satisfaction que j'ay d'apprendre que je ne me suis pas trompé dans le jugement que j'ay fait que vous estiez capable de vaincre avant mesme que de sçavoir ce que c'est que combattre. Pour ce qui est du reste de cette mesme lettre, je n'ay garde de vous désavouer et quand il ne serait pas vray, je trouve qu'il y va trop de mon honneur d'avoir eu le premier une pensée que tout le monde approuve dans la suite.

Si les portraits que l'on fait de vous et de mademoiselle de Saint-Gilles sont bien ressemblants, ce seront les deux plus belles choses du monde. Si vous venez à Paris je suis content qu'ils demeurent là, mais si vous demeurez là je vous prie de nous les envoyer ici, car il n'est pas juste que vous soyez tant de fois en un mesme lieu et, à bien prendre les choses, il me semble que Paris mériteroit bien d'avoir les originaux.

En quelque lieu que ce soit, je vous rendray mes obéissances avec bien du plaisir et vous connoistrez quand il vous plaira que je suis avec passion,

Mademoiselle,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

d'Herville.

Ce 20e d'avril.

Adresse : A Mademoiselle, Mademoiselle de la Villemorel à Nantes.

dossier, celle du 29 mars 1677, par exemple, parce qu'elle « justifie d'acheter des planches et de ne toucher pas à la chambre du portail qui est brisé. » Toutes ces pièces ainsi que celles relatives à la propre gestion de M. de Kerincuff, furent, à la mort de celui-ci, déposées au greffe de la Cour royale de Carhaix et y restèrent jusqu'à la Révolution et de là furent alors, avec tous les autres papiers de l'ancienne Cour royale, transportés au chef-lieu du département.

La marquise de Molac à M. de la Villemorel.

s d.

Je vous envoye une lestre pour Monsieur de Saint-Morre que je vous prie de luy donner en main propre. S'est pour le prier de ne point diseposer du bois du parc ne désirant point que le treté qu'y affet avec M. de Molac ey lieux. Sy y se rédye contre sela, je saurey bien l'ens empescher.

Vostre héritière meur d'envie de vous voir et de [vous] enbraser. Vous la trouvesray grande et l'esprit très bien fet. Je n'ey rien à me reprocher sur son subjets ; je ne fais pas de doute que vous ne seyé fors content de moy quand vous la vayrey.

Je suis tousjours à vous et à madame vostre espouse très véritablement

R. Budes.

Le marquis de Molac à M. de la Villemorel,

A Trégoët, le 24e may 1676.

François a esté tout estonné de trouver icy madame de Molac, et encore davantage de m'y voir. Je n'ay pas esté fasché de cette occasion pour vous escrire et à M. de Saint-More, dont j'ay receu une lettre depuis peu de jours à Vennes avec l'attestation de M. le recteur de Trébrivan sur le sujet du vol que l'on a fait au Brunot. Je luy escris affin qu'il fasse voir ma lettre aux prestres de sa paroisse et que tout le monde en entende parler dans le païs.

Je suis tout acquis à Mademoiselle vostre femme et à vous

Molac.

Le marquis de Molac à M. de la Villemorel.

A Quimper, le 19e janvier 1677.

Je suis bien aise de trouver cette occasion de vous escrire par François que j'ay rencontré icy pour une commission de M. de Saint-Jammes. Comme nous ne pouvons retourner par l'Estang et que nous sommes

pressés de nous rendre vers Nantes et à Paris, je croy que vous ne serés pas fasché que l'on y mène vostre héritière ; et l'on taschera de luy donner de la joye et des maitres à chanter et à danser pour qu'elle se rende parfaite à ces sortes d'exercices ; au reste ayez soing de toutes nos affaires et d'achever le payement du sieur de La Marre Allain, pressés la sentence du dégast des bois du Brunot et asseurez vous et Mademoiselle de mes services avec tout sorte de zelle et d'affection.

MOLAC.

En post-scriptum, de la main de la marquise de Molac : Je joins mes insetente prière à selles de M. de Molac pour achever le paymant au sieur de La Marre Allain, sela est pour nous de la dernière conséquance, prévoyant d'avoir en bref besoin de sa quaisse pour peyer à M. de Masarin les 20.000 l. que nous ly devons à l'heure quy est. Y est indispensable de faire autremant. Emprunté plus tost seste somme et nous payrons les intérest.

Je suis obligée de partir pour Paris demain ; ainsy je ne fais pas dificulté d'y mener vostre héritière, sachant fors bien que vous et madame vostre femme en seré bien aisse. Elles est très dégarnie de quemodité pour faire un sy long voyage. Elles se recommande à vostre charité. Que madame de Villesmorel luy envoye sa jupe avec de l'argent. Je vous feré mandez par quelle voye elles le pourra faire.

Mademoiselle de la Villemorel à sa mère.

A Paris, le 27me mars 1677.

Je ne say, ma chère maman, à quoy atribuer vostre silense. Je vous ei escri castre fois sans recevoir de vos nouvelle, cela m'inquiète fort. Nous avons esté un peu allarmé de Mr le marquis quy estoit demouré malade à Valansiene, mais ce n'estait qu'une fièvre tierse, il l'avoit le jour qu'on prit la ville, cela n'enpescha pas qu'il ne fit mieux que beaucoup d'autre seins n'auroit pu faire. Mr de Neuilly en est fort contant, il a escrit à Madame qu'il estoit capable de gouverner un régiment ; je croy c'on luy en vat acheter un.

Je ne pu vous escrire mercredy. Madame me mena faire des visites d'où nous ne revinme qu'à 10 heure du soir. Je fus hier au Louvre voir partir la Reine qui s'en retournoit à Saint-Germain après avoir fait son

jubiley isy. Je me fouré entre Madame et trois ou quatre prinsesse dans la chambre de la Reine où je la vi bien à mon aise.

La fille de La Touche doit ariver isy aujourd'huy pour servir Madame dont je seré bien ayse. Tout le monde me fait la guerre de se que j'ay cru et engressée depuis que je suis isy et jamais je ne m'estais mieux portée. Je crois que l'afaire de ma tante va bien, Madame y prant bien de la paine ; les partye voulés changer le raporteur mais nous avons sy bien fait que il le sera malgré eux.

Madame veut que vous achetiés des planche de sapins ceyé pour lanbrisser son entichambre neuve à L'Estang ; elle dit qu'il ne faut pas toucher au portail, qu'elle ne set là quy sera au retour de Normandie quy sera dans peu.

Anbrassé mon cher papa pour moy et luy dite que j'ay bien affaire d'une petite lestre d'eschange ; elle sera de se qu'il lui plaira, ne cherchant qu'à vous satisfaire et à vous dire que je serée toute ma vie avec respect, ma chère maman,

Vostre très humble et très obéissante fille et servante,

RENÉE DE LA VILLEMOREL.

P.-S.— Faites, s'il plait, mes complimans à tous nostre monde.

Adresse : A Mademoiselle, Mademoiselle de La Villemorel à Carhais, Basse-Bretaigne.

Mademoiselle de la Villemorel à sa mère.

A Paris, le 22me septembre 1677.

Enfein, ma chère maman, nous devons partir lundy après avoir tant atandu. Madame faisait desein de s'an aller aux Estas, mais cela a changé, elle ira tout dret à Sacey et de là à Nantes faire prendre l'habit à Mademoiselle de Sacey qui veut absolument estre religieuse. Je croy que de Nantes nous irons à l'Estang, mais Madame n'y tardera pas parce qu'il faut qu'elle soit icy avant Noël. Elle m'a pourtant dit qu'il fallait vous mander de luy faire trois matelas et un ly de plume et un gros traversié et tout cela soit bon et tous neuf, et au plutost.

Nous somme isy fort afligé de la mort du pauvre M. du Breil. M. le marquis l'avait fait son cornette quoy qu'il fut son escuyés. L'autre jour, alant au fourage, il prit querelle avec un lieutenant ; il mirent le pis-

tolet à la main, celuy de M. du Breil rata et il resut un coup de pistolet en la mamelle gauche quy ly sortait par l'épine du dos. On l'amena dans la tante où il mourut le landemain, il eut le tans de se confeser.

Madame a donné à sa niepse des abit manyfique et en quantité. Elle m'en a encor donné un for joly, le font ver et lais fleur couleur d'or avec la jupe de mesme et une garniture for propre. J'aprans tousjours à chanter et à danser. Madame me dit toujours qu'il faut aprandre beaucoup de chansons à boibre pour mon papa, elle est persuadé qu'il ne hait pas cela. Je l'embrasse de tou mon cœur et vous suis comme à luy

Très humble et très obéissante fille et servante

RENÉE DE LA VILLEMOREL.

P.-S. — Voysy Mr du Tiersan quy vous fait ses compliment et mademoiselle de La Touche. Mademoiselle du Tiersan se porte mieux.

Mademoiselle de la Villemorel à sa mère.

A Paris, ce 13e octobre 1677.

Vous serez bien estonnée, ma chère maman, de nous savoir encore à Paris et que nous devions partir il y a un mois. Je crois qu'il n'y aura plus de retardement, car nous devons partir sans faute samedy ou lundy pour aller à Sasée et de là à l'Estang. Elle ne sera pas lontans en chaque lieu car il faut estre isy devant la fein de l'iver. Je vous escrirée de Sacey plus emplement toute chose n'ayant pas le temps présantement. Adieu, ma chère maman, j'embrasse mon cher papa, et suis

Vostre très humble et très obéissante servante.

RENÉE DE LA VILLEMOREL.

Adresse : A Mademoiselle, Mademoiselle de la Villemorel, proche Carhais, à Carhais. Basse-Bretagne.

La marquise de Molac à M. de la Villemorel.

A Nantes, le 5e juin 1678.

J'ay receu vostre lettre du 29e du Brunaut où je vois que vous avez dit à M. de Saint-Maure que j'avais besoing du cheval qu'il m'a vendu

et cela est très véritable. L'arivée du Roy à Saint-Germain et qui doit y estre de vendredy passé, nous apprendra des nouvelles de la paix que l'on croit enfin généralle. Cela nous donnera le moyen de vous aller voir dans le mois de juillet ou d'aoust. Il est difficile que mademoiselle vostre fille ne s'ennuye après avoir esté dans le grand monde.

Je salue la mère et la fille et suis avec tout le zelle imaginable entièrement à vous. MOLAC.

Adresse : Monsieur, Monsieur de la Villemorel au Brunot, recommandé au maistre de la poste, à Carhaix.

Le marquis de Molac à M. de la Villemorel.

A Quimper, le 13e février 1679.

Je vous diray que ma sœur de Carcado poura s'en aller en Léon achever ses affaires vers la fin de cette semaine et que je feray un voyage de 8 jours à ma terre de Pontecroix pour y terminer aussy les miennes ; ensuite je me rendray à l'Estang et là nous verrons tout ce qu'il y aura de plus pressant affin d'y donner ordre.

Au reste, je vous diray que Monsieur de Trémarec, cadet de deffunt M. de Dreners estant devenu l'aysné de la maison par la mort de son neveu sera fort à son ayse et aura plus de dix ou douze mil livres de rente. Cependant il est pressé de payer quelques debtes qui montent à vingt mil livres. Il est mon parent et de fort bonne maison. Si vous vouliez donner cette somme contant à mademoiselle votre fille, je ferois mon possible de le faire contenter : Je ne croy pas qu'il se trouve de plus belle occasion pour son establissement. Dites moy ce que vous en pensés et ce que vous croyés de cette affaire qui me paroist fort bonne.

Je vous adresse deux lettres, une pour M. de Saint-More de M. le Président de cette ville et l'autre est un pacquet pour M. des Croix. Je vous recommande le soing de tout le mesnage de l'Estang et celui de l'équipage, et suis tout à vous et à mademoiselle vostre femme et à la belle héritière. Adieu. MOLAC.

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE[1])

MINIAC (VICOMTE)

La paroisse de Miniac-Morvan[2] renfermant la seigneurie dont nous allons parler, tire vraisemblablement son nom de Morvan de Miniac. Ce personnage figure avec David de Miniac dans l'enquête faite à Dol par Henri II, roi d'Angleterre, en 1181[3].) Il y avait donc alors une famille de Miniac dont on ne sait pas autre chose mais qui dut la première posséder la seigneurie de Miniac-Morvan.

Au XIVe siècle Miniac appartint d'abord aux sires de Québriac, puis par suite d'alliance aux sires de Mauny, seigneurs de Lesnen.

En 1390 Olivier de Mauny cousin de du Guesclin, faisant son testament dit que ses « lettres d'affaires et autres » sont en château de Miniac; l'année précédente sa femme Marguerite de Québriac avait également testé en faveur de l'église de Miniac et du recteur de cette paroisse Jean de Messy qu'elle dit être « son propre curé[4]. »

Olivier de Mauny eut pour successeur son fils aîné autre Olivier de Mauny et celui-ci laissa ses seigneuries à Jean de Mauny qui

[1] Voir la livraison de mai 1896.
[2] Commune du canton de Châteauneuf, arrondissement de Saint-Malo.
[3] D. Lobineau, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, 135 et 140.
[4] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, fonds Hévin.

rendit aveu au sire de Châteauneuf en 1451 pour sa terre de Miniac. Jean de Mauny mourut en juin 1473, laissant veuve Jeanne Ruffier laquelle vivait encore en 1482.

Après cette mort la châtellenie de Miniac passa à Marguerite de Mauny qui en fournit le minu en 1476[1]. Cette dame était veuve d'Alain du Chastellier, vicomte de Pommerit, décédé en 1464, et ce furent leurs fils qui possédèrent successivement Miniac après elle : Jean du Chastellier, l'aîné, mort sans postérité, puis Vincent du Chastellier époux de Magdeleine de Villiers du Hommet.

Le fils de ce dernier décédé le 6 février 1502, François du Chastellier, vicomte de Pommerit, avait épousé en 1498 Jeanne de Rohan fille du sire de Guémené. Il eut de cette union un fils Gilles du Chastellier qui possédait Miniac en 1513 mais mourut sans enfants en septembre 1422 — et une fille nommée Claude mariée à François sire du Chastel.

Ce furent ceux-ci qui héritèrent de la seigneurie de Miniac pour laquelle ils rendirent aveu le 22 décembre 1522[2]. Ils eurent un fils nommé Claude, sire du Chastel, époux de Claudine d'Acigné et possédant Miniac en 1554.

De cette dernière union naquit Anne du Chastel mariée le 11 juin 1560 à Guy de Rieux sire de Châteauneuf, auquel elle apporta la châtellenie de Miniac. Ceux-ci eurent deux filles Marie femme de Guy de Scepeaux, et Jeanne mariée à Pierre de Boiséon.

L'aînée de ces dames Marie de Rieux apporta à son tour la terre de Miniac à son mari Guy de Scepeaux, duc de Beaupréau, tué à la guerre en 1597 et la laissa à sa fille Jeanne de Scepeaux, femme d'Henry de Gondy, duc de Retz, seigneur de Miniac en 1618[3]. Mais par suite d'arrangement de famille, vers 1620, ces derniers cédèrent la seigneurie de Miniac à leur cousin Claude de Boiséon vicomte de la Bellière. Celui-ci ne conserva pas Miniac et vendit cette châtellenie à Jean Gouyon, seigneur de la Ville-aux-Oiseaux, qui en rendit aveu le 7 juillet 1638[4].

[1] *Arch. du château de Châteauneuf.*
[2] *Ibidem.*
[3] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, E. 16.
[4] *Archives du château de Châteauneuf.*

L'acquéreur de Miniac avait épousé d'abord Marguerite de Quilfistre, puis en 1617 Magdeleine de la Rouvraye qu'il laissa veuve vers 1650. Sa succession étant très obérée, son fils aîné Bertrand Gouyon fit vendre judiciairement la châtellenie de Miniac qu'achetèrent le 9 juillet 1652 Guillaume Le Clavier et Françoise Trublet, sa femme, pour 50,000 livres[2].

En 1690 Miniac appartenait à Jacques-André Le Clavier, seigneur de Miniac, gentilhomme de la venerie du roi, fils des précédents; ce seigneur épousa Jeanne-Callixte Durand et mourut, âgé de 78 ans, en novembre 1732; son corps fut inhumé à Dinan dans l'église de Saint-Sauveur. Il laissait un fils appelé comme lui Jacques-André Le Clavier, qui devint alors seigneur de Miniac et s'unit à Magdeleine Gravé; ce furent ces deux époux qui fondèrent en 1764 l'école charitable des sœurs de Miniac qui subsiste encore.

Jacques-André Le Clavier mourut le 15 mai 1772, laissant sa seigneurie à son fils aîné Jean-François Le Clavier, qualifié comte de Miniac, dont le portrait se trouve à la Bibliothèque de Rennes dont il fut le bienfaiteur. La sœur de ce dernier Magdeleine Le Clavier épousa François de France, seigneur des Champsbulants, et se trouvait en possession de la châtellenie de Miniac lorsqu'éclata la Révolution.

D'après Potier de Courcy[3], Miniac était une vicomté d'ancienneté; mais il faut avouer que, s'il en fut ainsi à l'origine, cette seigneurie n'était plus considérée que comme une châtellenie aux derniers siècles.

La terre seigneuriale de Miniac relevait du comté de Châteauneuf, sauf le fief du Rocher et la métairie du Bas-Miniac tenus de la vicomté de la Bellière.

La haute justice de Miniac s'exerçait au bourg de ce nom et s'étendait en quatre paroisses: Miniac-Morvan, Plerguer, Saint-Père, Marc-en-Poulet et Pleudihen.

Le seigneur de Miniac jouissait d'un droit de coutume et trépas au Vieux-Bourg, à Saint-Grégoire et au Rocher au-Mesle; il était

[1] *Archives du château de Châteauneuf.*

[2] *Nobiliaire de Bret.*, II, 450.

seigneur fondateur et prééminencier de l'église de Miniac-Morvan[1].

En 1690 on voyait en cette église les figures d'un chevalier et d'une dame agenouillés, peintes dans la maîtresse-vitre du chanceau; sur leurs vêtements apparaissaient les écussons *d'azur à la fleur de lys d'argent* et *parti d'azur à la fleur de lys d'argent et endenché d'or et de sable*, témoignant qu'il s'agissait d'un seigneur et d'une dame de Québriac possesseurs au XIVe siècle du château de Miniac. On y voyait aussi le blason de Jean Gouyon seigneur de Miniac *d'argent au lion de gueules couronné d'or*. Devant le maître-autel se trouvaient trois tombeaux élevés de terre; tous les trois appartenaient à la famille de Québriac et deux d'entre eux portant l'un l'effigie sculptée d'un chevalier armé, l'autre celle de sa noble compagne renfermaient les corps des seigneur et dame de Québriac représentés dans la verrière. Au milieu du chœur une pierre sculptée fermait l'entrée de l'enfeu seigneurial de Miniac; sur cette pierre étaient gravées les armoiries d'Olivier de Mauny *d'argent au croissant de gueules* et celles de sa femme Marguerite de Québriac *mi-parti d'argent au croissant de gueules et d'azur à la fleur de lys d'argent*, seigneur et dame de Miniac en 1380. Les mêmes blasons se retrouvaient peints dans le vitrail du Rosaire et sculptés sur les murailles et sur un bénitier. Au haut du clocher la girouette se composait elle-même du *croissant* des sires de Mauny et des *quintefeuilles* des du Chastellier vicomtes de Pommerit, ceux-ci portant : *d'or à sept quintefeuilles de gueules*. Enfin sur les bancs seigneuriaux de Miniac placés dans le chanceau étaient, outre les blasons précédents, celui des Le Clavier : *de gueules à deux clefs d'argent adossées et posées en sautoir, accompagnées d'une étoile en chef et d'un croissant en pointe*[2].

Le presbytère de Miniac relevait de la seigneurie, aussi y voyait-on en 1690 un vitrail peint portant les armoiries : *parti de Mauny et de Québriac*[3].

Le château de Miniac, peu éloigné du bourg de ce nom, était

[1] Déclarations de Miniac en 1638 et 1699.

[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E. 101.

[3] *Ibidem*.

une forteresse d'une certaine importance. Il se trouvait entouré d'un étang et de douves protégées elles-mêmes par une contre-escarpe et un double fossé. On entrait dans l'enceinte par un pont-levis que défendaient deux tours subsistant en partie maintenant ; au-dessous de l'une d'elles étaient les prisons, salles voûtées qu'on peut encore visiter. Outre ces tours, il existait au nord un gros donjon dont l'étang baignait le pied et à l'ouest une quatrième tour ; les courtines reliant entre elles ces diverses tours se trouvaient, comme celles-ci, garnies de machicoulis et de créneaux. A l'intérieur de la cour était aspecté au midi le logis seigneurial dont la base se composait de galeries et de porches. Mais tous ces bâtiments se trouvaient en partie ruinés dès 1638, et, à cette époque, on ne voyait plus que l'emplacement de la chapelle du château[1].

Lorsque les Le Clavier devinrent seigneurs de Miniac, ils construisirent à côté du vieux château un manoir mentionné en 1758 ; celui-ci a été lui-même remplacé de nos jours par une nouvelle construction, œuvre de la famille de France demeurée propriétaire de la terre de Miniac. Ce qui fait le charme de cette maison moderne, c'est sa position au-dessus d'un pittoresque vallon qu'occupe un bel étang encaissé dans des rochers fort élevés ; une vaste terrasse, formée par une portion de la courtine orientale de l'ancien château, est surtout remarquable par sa délicieuse perspective. La chapelle, dédiée à saint Antoine et rebâtie en 1654, est ornée d'une litre extérieure en granit sculpté, portant les armoiries des Le Clavier et de leurs alliances.

Outre le château, le domaine proche de la seigneurie de Miniac se composait de grands jardins et de bois de décoration et autres bois, — de deux étangs et de deux moulins —, des métairies de Villebret, du Bas-Miniac, du Rocher, de Rambriau et de la Grand'-maison au Vieux-Bourg, etc.

[1] *Archives de Châteauneuf.*

MONTAUBAN (COMTÉ).

La seigneurie de Montauban[1] semble bien être un démembrement de la baronnie de Montfort car son premier possesseur Olivier de Montauban était un frère puîné de Guillaume, sire de Montfort. Cet Olivier Ier vivant en 1180 eut entre autres enfants Raoul, seigneur de Montauban, mort sans postérité, et Amaury, dit de Montfort; celui-ci hérita de son frère, fut à son tour seigneur de Montauban, épousa une femme appelée Hermine et en eut un fils Philippe qui lui succéda à Montauban[2].

Philippe, sire de Montauban en 1230, s'unit à une dame nommée Gasceline dont il eut Olivier II, son successeur ; ce dernier en 1246 et 1258 confirma les donations pieuses faites par son aïeul, Amaury et son bisaïeul Olivier, ce qui justifie la filiation qui précède.

Olivier II s'unit à Jeanne de Porhoët, fille d'Eudon; fut père d'Alain Ier, sire de Montauban ; celui-ci épousa Mahaut de Montfort décédée en 1279, et mourut lui-même après 1285[3].

Vinrent ensuite Olivier III, dont la femme se nommait Louise et qui décéda en 1286 ; ce seigneur donna à Guillaume, sire de Loheac, la jouissance pendant dix ans de sa terre de Montauban[4] ; — Olivier IV, marié avant 1314 à Julienne Tournemine, veuve de Raoul de Montfort, pour laquelle union il eut une réhabilitation du Pape en 1320 à cause de sa parenté avec ledit Raoul ; — Jean

[1] Chef-lieu de canton, arrondissement de Montfort.

[2] Voy. de la Borderie, *La seigneurie de Montauban* (*Bull. arch. d'I.-et-V.*, XXIV. 281).

[3] *Généalogie de la maison du Breil*, *14*. — L'auteur de cette *généalogie*, aussi bien que du Paz et le P Anselme font descendre les sires de Montauban d'un puiné de la maison de Rohan, qu'ils nomment le premier Alain, le dernier Josselin ; mais cette opinion est c ntredite par les chartes contemporaines. Il n'est pas moins vrai que les sires de Montauban portaient les armes de Rohan *de gueules à sept macles d'or* avec *un lambel d'argent à quatre pendants* comme brisure.

[4] D. Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, 1079.

Ier, qui eut la tête tranchée à Paris en 1344 et auquel, faute d'enfants, succéda son frère Alain II, décédé en 1357 et inhumé en la chapelle de Montauban, dans l'église des Jacobins de Dinan[1] ; — Olivier V, époux de Jeanne de Malemains qu'il perdit vers 1383 ; — Olivier VI, qui s'unit à Mahaud d'Aubigné, dame de Landal, veuve en 1389 ; — Guillaume, sire de Montauban, fils des précédents, qui jura fidélité au duc Jean IV en 1393 ; il épousa d'abord Marguerite de Lohéac, puis en 1411 Bonne Visconti ; chancelier de la reine Ysabeau de Bavière et chambellan du Dauphin, il fut aussi capitaine de Dinan ; — Jean II, qui épousa Anne de Keranrais, et rendit aveu au duc de Bretagne, en 1456, pour sa seigneurie de Montauban[2] ; il fut amiral de France et maréchal de Bretagne, mourut en 1466 et ne laissa qu'une fille nommée Marie.

Marie de Montauban, dame dudit lieu, épousa : 1° en 1443, Louis Ier de Rohan, seigneur de Guémené, mort vers 1450, et 2° Georges de la Trémoille ; elle décéda le 16 février 1476. Son fils aîné, Louis II de Rohan, sire de Guémené, devint après sa mort seigneur de Montauban. Il s'unit en 1455 à Louise de Rieux et mourut en 1508.

Louis III de Rohan, sire de Guémené, fils d'autre Louis de Rohan, mort avant son père dès 1498, et de Renée du Fou, succéda à son grand-père ; il épousa en 1511 Marie de Rohan, fille du vicomte de Rohan, et mourut le 14 juin 1526. — Louis IV de Rohan, sire de Guémené, s'unit à Catherine de Laval, fille du comte de Laval. — Louis V de Rohan, prince de Guémené, épousa 1° en 1557 Léonore de Rohan ; 2° Françoise de Laval. Tous ces seigneurs de Guémené possédèrent Montauban.

Du premier mariage de Louis V sortit un fils puîné, Pierre de Rohan auquel son père donna en 1591 le comté de Montauban. Ce Pierre de Rohan épousa 1° Madeleine de Rieux-Châteauneuf ; 2° Antoinette de Bretagne-Avaugour. Il n'eut qu'une fille, fruit de sa première union, Anne de Rohan, qui s'unit en 1617 à son cousin germain Louis de Rohan, prince de Guémené et duc de Montba-

[1] Du Paz, *Hist généal. de plusieurs maisons de Bret.*
[2] *Arch. de la Loire-Inférieure*, V° Montauban.

zon, auquel elle apporta le comté de Montauban : cette dame mourut en 1685. Son fils, Charles de Rohan, prince de Guémené, mari de Jeanne de Schomberg, fut ensuite comte de Montauban et mourut en 1699. Dans le partage de la succession de ce seigneur en 1711, sa fille Thérèse de Rohan reçut le comté de Montauban, mais à la mort de cette dame Montauban échut à son neveu. En 1768, Jules-Hercules de Rohan, prince de Guémené et duc de Montbazon, se trouvait seigneur de Montauban, et il conserva cette terre jusqu'à la catastrophe financière qui l'obligea à l'abandonner à ses créanciers peu de temps avant la Révolution. Le château et la terre de Montauban furent vendus le 1er septembre 1796[1].

La seigneurie de Montauban, baronnie d'ancienneté, qualifiée de comté dans les derniers siècles, relevait du roi sous son domaine de Ploërmel ; elle s'étendait en neuf paroisses et embrassait à peu de chose près la totalité de chacune d'elles ; ces paroisses étaient Montauban, Quédillac, Landujan, Irodouer, Saint-Mervon, La Chapelle-du-Lou, Le Lou, Saint-Uniac et Boisgervily.

La haute justice du comté s'exerçait en la ville de Montauban, en l'auditoire appelé, à cause de la prison qui s'y trouvait jointe, le Petit Châtelet. Les fourches patibulaires s'élevaient à « quatre posts et deux estages » au lieu nommé la Pescherie. Il y avait de plus une juridiction des eaux et forêts de Montauban.

Le sire de Montauban avait dans sa ville un marché le mercredi et quatre foires : à la Saint-Martin, et quinze jours après ; à la Saint-Michel et au mardi suivant la fête de sainte Catherine. Il prétendait avoir le droit de patronage et présentation de la cure de Montauban et du prieuré de Montreuil, membre de l'abbaye de Saint-Méen ; il était seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de l'église de Montauban et des chapelles de Saint-Maurice et de Lanneloup en Montauban, et seigneur supérieur des autres églises paroissiales du comté. Il avait droit de contraindre ses vassaux à prendre part à ses chasses « pour tendre raix, les charroyer, mener et ramener à son chasteau et faire les huées lorsqu'il lui vient à plaisir[2]. »

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 9 p. 50.

[2] Déclaration de Montauban en 1681.

Au seigneur de Montauban appartenait aussi le droit d'avoir un maître particulier des eaux et forêts, un forestier franc, et des sergents francs dans chaque paroisse relevant du comté ; — le droit de ban et étanche, de bouteillage et de police ; — l'autorité et la surveillance des assemblées de la Magdeleine à Quédillac, de Saint-Uniac et de Saint-Pierre à Saint-Uniac, de Saint-Laurent et de Saint-Barthélemy au Lou ; — enfin les coutumes et trépas de Saint-Eloi à Montauban et du Pas-aux-Charettes.

Quant aux fiefs du comté de Montauban ils comprenaient plus de 900 tenanciers. Les mouvances nobles étaient également nombreuses : relevaient de Montauban les hautes justices de la Ribaudière, la Heuzelaye, Ranléon, le Boishermez-Tirecoq, le Plessix-Giffart, le Lou et la Morandaye, et beaucoup de moyennes justices assez importantes comme le Quengo, le Plessix-Botherel, le Bois-Picard, etc[1].

Voici quel était le domaine proche de la seigneurie : « le chasteau et forteresse de Montauban, » dont nous reparlerons, avec sa chapelle et son colombier, — les halles de Montauban et la maison du Petit-Châtelet — les métairies de la Porte du château, du Mesnil, de la Ville-Nicolas et de la Hionnaye — le pré de la Rivière contenant cent hommées — les étangs et les moulins de Chaillou et de Montauban — l'étang et le moulin du Hautpont en Landujan — les étangs de Montreuil et le moulin à vent de Lessart — la forêt de Montauban contenant 421 journaux en futaies et 1800 journaux de taillis — les bois de Lescouët en Irodouer et de la Haye de Montauban[2].

Le château de Montauban fut construit au bord de la forêt de ce nom, à une demi-lieue environ de la petite ville appelée primitivement Saint-Eloi ; celle-ci prit plus tard du château le nom de Montauban.

Ce château était une des plus fortes places de Bretagne et apparaissait entouré tout entier des eaux d'un étang.

La première entrée de la forteresse était défendue par un boule-

[1] Déclaration de Montauban en 1681.

[2] Déclarations de Montauban en 1456 et 1681.

vard et une douve formant demi-cercle et comprenant une cour où s'élevait la motte féodale. On trouvait ensuite une seconde porte protégée par deux grosses tours, avec pont-levis sur de nouvelles douves ; mais comme l'étang entourait le château il fallait après avoir franchi cette porte traverser cet étang sur une étroite chaussée aboutissant à un grand cavalier de terre derrière lequel régnait une troisième douve ; on entrait enfin dans la forteresse par un troisième pont-levis et une troisième porte flanquée, comme la précédente, de deux fortes tours élevées en 1430. Le château proprement dit formait un hexagone irrégulier composé d'un rempart avec machicoulis et créneaux et de quatre tours outre le donjon et les tours d'eutrée ; ce qui faisait sept tours sans compter celles de la deuxième enceinte. Le donjon encore en partie debout est très ancien, de forme ronde en dehors et plate à l'intérieur de la cour, ses murs ont quatre à cinq mètres d'épaisseur à leur base, mais il n'en reste que deux étages. Le logis seigneurial se trouve en face de la porte d'entrée et forme une équerre ; on y voit de belles cheminées. Quoique ce château ait été en partie détruit par le siège qu'il subit en 1487, il en reste néanmoins d'intéressants fragments, notamment de belles tours et la grande porte devenus l'habitation du propriétaire actuel M. Lacombe de Villers[1].

MONTBAROT (BARONNIE).

Montbarot était un vieux manoir seigneurial situé aux portes de Rennes dans la paroisse Saint-Aubin de cette ville et assez près du chemin de Rennes à Saint-Malo. En 1427 Jean de Beaucé, seigneur du Chesnay, possédait Montbarot qu'il laissa, en mourant l'an 1448, à son fils aîné Robert de Beaucé. Non loin de là et dans la même paroisse Saint-Aubin de Rennes se trouvait une autre maison noble signalée dès 1240, appelée la Martinière et possédée au XVe

[1] Voy. la reconstitution du château de Montauban par M. de Villers. (*Bul. de la Société arch. d'Ille-et-Vil.* XXIV, 294).

siècle par une famille du même nom. En 1442 mourut Robert de la Martinière, seigneur dudit lieu, laissant veuve Thomine de Beaucé ; son fils aîné Pierre de la Martinière lui succéda[1].

Les deux seigneurs de Montbarot et de la Martinière prétendaient contradictoirement avoir l'un et l'autre droit aux prééminences en l'église Saint-Aubin de Rennes. Robert de Beaucé ayant fait peindre ses armoiries dans le vitrail du chanceau de cette église, Pierre de la Martinière survint un beau jour, brisa ces écussons et fit mettre les siens à leur place. Sur les entrefaites Robert de Beaucé vint à mourir et laissa Montbarot à son héritier Robert de Domaigné ; celui-ci s'empressa de réclamer contre ce qu'avait fait Pierre de la Martinière, et, le 26 février 1480, le duc François II autorisa le seigneur de Montbarot à replacer ses blasons, défendant d'y toucher au seigneur de la Martinière[2].

Environ trente ans plus tard ces contestations n'avaient plus raison d'être, les deux seigneuries de Montbarot et de la Martinière étant entre les mains d'un même chevalier Alain Marec'h, mais n'anticipons pas.

Robert de Domaigné seigneur de Montbarot eut pour successeurs François de Québriac et Ysabeau de Domaigné sa femme ; toutefois ceux-ci ne possédaient en 1503 que le manoir et la terre de Montbarot, dont le fief appartenait alors à Jean Brunel, seigneur de la Plesse. A partir de cette époque le manoir et le fief de Montbarot demeurèrent séparés ; disons donc brièvement ce que devint le manoir. Après avoir appartenu à la famille de Québriac il se trouva la propriété des Béringhen dont il prit pendant quelque temps le nom ; Théodore de Béringhen le possédait en 1618 et 1642 ; Jean de Béringhen et Marie Mévour sa femme le vendirent le 29 décembre 1649 avec « ses pourpris, colombier, chapelle et bois de décoration » à Guillemette Maingreneau, veuve de Julien Greffier négociant de Rennes ; saisi sur Marc Greffier, Montbarot fut vendu en 1674 judiciairement, et acheté 12,500 livres par Jean de la Monneraye, qui laissa plus tard cette terre à son fils Jean-François de

[1] *Archives de la Loire-Inférieure.* V° Rennes.
[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E. 121.

la Monneraye seigneur du Pin en Iffendic en 1722[1]. Leurs descendants conservèrent jusqu'à la Révolution l'ancien manoir de Montbarot aussi bien qu'une métairie appelée les Roches ou le Petit-Montbarot. Actuellement le Grand-Montbarot est une maison de ferme, avec quelques vestiges d'anciennes salles, de fuie et de chapelle, appartenant à M. Fénigan.

La seigneurie de Montbarot ayant perdu son manoir dès le commencement du XVIe siècle, il se trouva qu'Alain Marec'h, sénéchal de Rennes, acquit vers ce temps là la maison seigneuriale de la Martinière ainsi que le fief de Montbarot.

Dès lors Montbarot et la Martinière ne formèrent plus qu'une seule et même seigneurie et cet état de choses dura jusqu'en 1789.

Le 24 mars 1513, Yves Mahyeuc, évêque de Rennes, reconnut les droits du seigneur de Montbarot dans l'église de Saint-Aubin, en autorisant René Marec'h à y placer un banc armorié dans le chanceau[2].

Ce René Marec'h, époux de Luce de Bourgneuf, mourut le 19 novembre 1526, laissant sa seigneurie à son fils aîné, Pierre Marec'h, qui rendit aveu au roi l'année suivante.

Pierre Marec'h, seigneur de Montbarot, épousa Béatrice d'Acigné et décéda vers 1558 ; son fils encore jeune, nommé René, fut placé sous la tutelle d'Antoine de Créquy, évêque de Nantes ; cet enfant devait devenir célèbre sous le nom de Montbarot.

René Marec'h, seigneur de Montbarot, chevalier de l'ordre du roi et gouverneur de Rennes, joua un grand rôle dans cette ville pendant les guerres de la Ligue en s'opposant aux desseins du duc de Mercœur. Il s'unit à Esther du Bouays, dame de Baulac, qui mourut en 1597 et fut inhumée le 15 juillet en son enfeu dans l'église Saint-Aubin de Rennes. Il assista à l'entrée d'Henri IV à Rennes en 1598, mais disparut ensuite de la scène politique et décéda presque ignoré en 1616.

L'année suivante, Samuel de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffart, époux de Françoise Marec'h, fille de Montbarot, fit hom-

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E, 120 et 121.
[2] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, E, 121.

mage au roi pour ses seigneuries de Montbarot et de la Martinière[1].

Ce seigneur fut tué à la chasse en 1626 et sa veuve se remaria avec Henry de Chivray, marquis de la Farre, qui rendit aveu en son nom pour Montbarot en 1628 ; elle-même mourut le 18 avril 1629.

Le seigneur de la Roche-Giffart avait laissé des enfants encore mineurs à la mort de leur mère et placés sous la tutelle de leur aïeule, Marguerite Tillon Cette dame rendit aveu en 1632, en leur nom, pour Montbarot et la Martinière. L'aîné de ces enfants eut lesdites seigneuries : c'était Henry de la Chapelle, devenu marquis de Fougeray et chevalier de l'ordre du roi ; il épousa Marguerite de Chamballan, et fut tué en 1652 au combat du faubourg Saint-Antoine à Paris. Il laissait plusieurs enfants dont l'aîné appelé, comme lui, Henry de la Chapelle, marquis de Fougeray, hérita de Montbarot.

Onze ans plus tard, Henry de la Chapelle, qu'on appelait alors le marquis de la Roche-Giffart, vendit, moyennant les terre et seigneurie de la Haye de Derval, plus 72,000 l. d'argent, les seigneuries de Montbarot et de la Martinière à Jean Barrin et Perrine Harel, marquis et marquise du Boisgeffroy, par acte du 31 août 1663[2].

Le nouveau seigneur de Montbarot obtint en 1670 l'érection de la baronnie de ce nom et en rendit aveu au roi en 1678. Jean Barrin eut de Perrine Harel Henri Barrin, marquis de Boisgeffroy et baron de Montbarot après lui. Celui-ci avait épousé en 1663 Isabelle Le Gouvello ; il mourut en décembre 1699, laissant ses seigneuries à sa fille unique, nommée Perrine.

Dès 1689, Perrine Barrin s'était unie à Gaëtan de Mornay, comte de Montchevreuil, dont elle se trouvait veuve en 1702 ; elle ne mourut que le 4 décembre 1740, léguant Montbarot à son unique fille Marie Gaëtane de Mornay qui se trouvait alors veuve d'Anne-Bretagne, comte de Lannion. Cette dame rendit aveu au roi en 1741 pour la baronnie de Montbarot ; mais le 19 avril 1756 elle se démit

[1] *Arch. de la Loire-Inférieure*, B, 1017.
[2] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, 121 et 289.

de la propriété de cette seigneurie en faveur de son fils Hyacinthe-Gaëtan, comte de Lannion : elle mourut en 1764.

Hyacinthe-Gaëtan, comte de Lannion, avait épousé en 1738 Marie-Charlotte de Clermont-Tonnerre; il en eut deux filles[1], dont l'une Félicité de Lannion s'unit à François de La Rochefoucaud, duc de Liancourt. Le 28 avril 1773, le duc et la duchesse de Liancourt vendirent la baronnie de Montbarot à René-Jean de Marnière, marquis de Guer, et à Rose de Cosnoal de Saint-Georges sa femme[2]. Cette dame décéda à Rennes le 4 mars 1790; son mari, président à mortier au Parlement de Bretagne, émigra et fut le dernier baron de Montbarot; il revint mourir à Rennes le 4 septembre 1804.

Louis XIV érigea la baronnie de Montbarot en faveur de Jean Barrin, marquis du Boisgeffroy, par lettres patentes datées de novembre 1670, enregistrées au Parlement de Bretagne le 20 août 1671[3].

La baronnie fut composée des terres et seigneuries suivantes, unies à cet effet par le roi : les fiefs de Montbarot et du Bois-de-Pacé[4], — la terre et les fiefs de la Martinière, qualifiée alors de châtellenie, — la terre et les fiefs de Chevillé en la paroisse de Vezin[5]. Le tout fut uni en une seule juridiction exercée au bourg de Vezin sous le nom de baronnie de Montbarot.

Cette baronnie relevant directement du roi, s'étendit en dix paroisses : Saint-Aubin, Saint-Etienne et Saint-Germain de Rennes, Vezin, Pacé, La Chapelle-des-Fougeretz, Le Rheu, Saint-Gilles, Pleumeleuc et Clayes. La haute justice exercée d'abord à Vezin eut ensuite son siège au présidial de Rennes ; ses fourches patibulaires avaient quatre poteaux.

Le baron de Montbarot était seigneur fondateur et prééminencier

[1] C'est par erreur qu'il a été dit précédemment (V° *Boisgeffroy*), que ce seigneur décéda sans postérité.

[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E. 121.

[3] *Archives du Parlement de Bretagne*, 22e reg. 542.

[4] Perrine Harel avait apporté à son mari Jean Barrin la terre et la seigneurie du Bois-de Pacé en la paroisse de Pacé, mais celui-ci vendit le manoir et la terre et ne conserva que les fiefs du Bois de-Pacé.

[5] En 1540, Pierre Marec'h, seigneur de Montbarot, acheta d'avec Claude de Beaucé la terre seigneuriale de Chevillé, qui demeura depuis lors unie à la Martinière.

de l'église Saint-Aubin de Rennes, et y avait au chanceau ses armoiries, son banc et son enfeu ; il avait également des prééminences et des enfeux dans les églises de Vezin (à cause de Chevillé) et de Pacé (à raison du Bois-de-Pacé) ; il jouissait encore d'une chapelle prohibitive, dite chapelle de Baulac, en l'église Saint Sauveur de Rennes, d'une chapelle semblable en l'église des Minimes de Rennes, et enfin d'enfeus en celle des Cordeliers de cette ville, et en l'église de la Chapelle des Fougerets[1].

Il y avait une vingtaine de bailliages dépendant de Montbarot, la Martinière et Chevillé, et huit fiefs formant la seigneurie du Bois-de-Pacé. Parmi les mouvances nobles on peut signaler les manoirs de Montbarot, du Breil, de Mellon etc. Il faut aussi noter diverses redevances féodales : dans le fief de Mellon, sept chapons, une poule, une bécasse et une perdrix ; — en celui de la Menardière, un pot de vin breton au jour de Pâques pour servir à la communion du peuple de la paroisse de Vezin ; — au Grand bailliage de Chevillé une paire de gants blancs, un petit pillet (cierge) de cire blanche à la Chandeleur, et l'entretien de deux lampes ardentes en l'église de Vezin, tous les dimanches et fêtes ; — au fief du Breil en Pacé, une autre paire de gants blancs et un éteuf blanc à la fête de Noël[2].

Voyons maintenant en quoi consistait le domaine proche.

C'était d'abord le manoir de la Martinière reconstruit après les guerres de la Ligue, ayant été « ruisné et démoly » par les troupes ennemies de Montbarot. En 1595 Henri IV donna à ce seigneur un droit d'usage dans ses forêts pour faire cette reconstruction[3].

Voici la description de ce manoir en 1642 :

« Un grand corps de logis avec tourelle au derrière, cour close au devant et une grande galerie haulte et basse au costé de la dite cour vers soleil couchant, laquelle conduit du principal corps de logis à aultre corps de logis et portail dudit lieu consistant en salle basse, chambres, prison et deux tours au devant dudit portail

[1] Déclarations de Montbarot et du Bois-de-Pacé en 1640 et 1642.

[2] *Ibidem.*

[3] Vaurigaud, *Hist de l'église réformée de Bret.* II, 17.

et deux tourelles au derrière. » Autour s'étendait les jardins « promenoirs et mail » avec un grand bois futaie, la chapelle et le colombier.

Dépendaient aussi de la Martinière une retenue et cinq métairies appelées les Haute et Basse Martinière, Launay, la Boulaye et la Touche-Thébaud, plus les étang et moulin de la Martinière.

A Chevillé en Vezin il y avait aussi le vieux manoir de ce nom avec cour et portail, colombier, bois et garenne ; et outre cela la métairie dudit lieu, l'ancien étang de Chevillé et l'ancien moulin à eau remplacé en 1642 par le moulin de la Motte sur la rivière de Flumel[1].

Nous avons dit qu'il n'y avait point de domaine à Montbarot et au Bois-de-Pacé depuis les aliénations faites aux XVIe et XVIIe siècles.

Aujourd'hui la Martinière est une jolie propriété moderne, à petite distance de Rennes, possédée et habitée par M. Joüon des Longrais.

L'abbé Guillotin de Corson.

Chan. hon.

[1] Déclaration de Montbarot en 1642

LES CHATELLIERS

ET LE

CAMP DE BARBE-BLEUE

EN REMOUILLÉ (Loire-Inférieure).

Plus j'avance dans mes recherches, et plus je demeure convaincu qu'il ne faut tenir aucun compte des appellations vulgaires pour déterminer l'âge et la destination des travaux en terre. Tantôt la fortification du Moyen-Age est désignée sous le nom de *Châtelet*, témoin le circuit qui environne l'emplacement du donjon de Pirmil à Nantes, tantôt elle reçoit le nom de *Châtellier* comme à Touvois où se dresse une motte féodale de châtellenie ou à Sion. Dans la bouche du peuple ce nom revient plus souvent que le premier comme un terme familier, et quand il l'emploie dans sa véritable acception, comme à Saint-Lumine de Coûtais, où les débris romains abondent, c'est un pur effet du hasard. Il confond toutes les époques et tous les termes, et, comme il est le principal collaborateur du Cadastre, il est le propagateur d'une foule d'erreurs.

Cependant soyons indulgents.

Il serait déraisonnable d'exiger de lui une grande précision sous ce rapport. C'est à nous, archéologues, de nous servir de ces indications comme de simples jalons dans nos recherches, et de poursuivre ensuite, par l'observation du terrain, l'étude de chaque *lieu dit* qui rappelle la présence d'une enceinte fortifiée.

On a certainement abusé du nom de *Châtellier* dans l'ouest pour désigner toutes sortes de retranchements surtout ceux dont les titres féodaux ne parlent pas et sur lesquels plane le mystère.

Les mouvements de terre de Ferligné ou Fréligné sur les Marches de la Vendée (en Touvois) ont un caractère de haute antiquité, ils englobaient des pierres celtiques. Il est possible que les premiers occupants aient été des Gaulois, mais aucune découverte n'est venue jusqu'ici nous accuser le passage des conquérants de la Gaule. Ce n'est donc pas un châtellier pareil à ceux qui nous ont fourni des débris romains.

J'avais quelque espoir de trouver un veritable *châtellier* à Remouillé parce que cette commune est traversée par une voie romaine, au contraire, j'ai rapporté quelques observations qui viennent à l'appui de ma thèse relative aux ateliers fortifiés. Les apparences me promettaient une enceinte militaire car je me trouvais en présence d'un lieu dit le camp de *Barbe-Bleue*. Dans le comté nantais la renommée de César est souvent contrebalancée par celle de Gilles de Retz autrement dit Barbe-Bleue ; tous les châteaux sans propriétaire avéré lui appartenaient, suivant la croyance populaire Toutes les fois que cet ogre apparaît quelque part, on peut être sûr qu'il s'agit de vestiges anciens. Je me suis rendu à Remouillé pour examiner ce prétendu camp et je n'ai rien vu qui méritât une étiquette aussi retentissante.

Les approches sont celles d'un plateau uniforme, ou d'une lande désolée ; il n'y a pas le moindre pli de terrain ni le moindre monticule qui puisse servir de point d'observation. Tout le travail de redoute est fait de main d'homme. Il consiste dans un fossé de 3 mètres de largeur dont la terre a été rejetée à l'intérieur d'un carré qui peut avoir 50 mètres de côté tout au plus, 37 ares de surface. Sur trois côtés, le quadrilatère est à peu près dans son état primitif de défense mais, sur le quatrième, le terrain est transformé en marécage par suite d'une série d'affouillements sur une superficie de 43 ares. L'argile ne manque pas aux alentours du camp elle est blanche et fine, facile à pétrir ; le sable est également abondant. On a pratiqué des extractions çà et là en choisissant les meilleures couches. On a rejeté les plus mauvaises ; il en est résulté des inégalités, des buttes et des bas-fonds qui donnent à ce canton la physionomie d'un atelier. Le village le plus voisin se nomme la *Tuilerie du Châtellier*. Je n'en suis pas surpris : cette

argile fine peut utilement être employée pour faire de la brique. Comme l'eau du marais est rougeâtre, il serait possible que les anciens aient aussi déterré là un gisement de fer.

Dans tous les cas, ce ne sont pas les ouvriers des temps modernes qui auraient pris la peine d'abriter leur travail derrière un fossé. Les anciens seuls ont pu songer à cette précaution. Pour le moment, il n'est pas possible d'entreprendre des fouilles dans l'intérieur du camp qui est planté de grands arbres, mais le jour où cette futaie tombera, les ouvriers qui la déracineront, mettront peut-être au jour quelques vestiges de l'industrie qui fut exploitée dans le *camp de Barbe-Bleue.*

LÉON MAÎTRE.

SEIGNEURIES DE BRETAGNE

HORS DE BRETAGNE

CHAPITRE PREMIER

(suite[1]).

§ II. — Chatellenies annexes de Montfort.

Nous reprendrons brièvement l'histoire du comté de Montfort au point où nous l'avons laissée, à l'époque de sa réunion à la couronne de France ; mais auparavant il nous faut revenir aux châtellenies sorties du domaine de Montfort aux XIIIe et XIVe siècles : Houdan, Epernon, Gambais et Rochefort. Après quoi, nous aurons à parler d'une châtellenie entrée la dernière dans le domaine de Montfort et que nous avons nommée : Néaufle le Châtel.

Les quatre châtellenies distraites de Montfort ont eu des fortunes diverses : Epernon et Rochefort ne sont pas rentrés au domaine; Gambais y est revenu pour en sortir encore ; Houdan y est rentré pour y rester jusqu'à la fin. Le lien féodal a été successivement rompu entre Montfort et Epernon, Rochefort, Gambais et Néaufle.

C'est ce que nous allons voir en étudiant chacune des seigneuries dans l'ordre ci-dessus.

1° Epernon.

Laure de Montfort, fille d'Amaury III, dame d'Epernon en 1249, épousa Ferrand de Ponthieu ou de Castille, fils de Ferdinand II, roi de Castille et de Jeanne, comtesse de Ponthieu[2]. A sa mort, en

[1] Voir la livraison d'avril 1896.
[2] Ci-dessus, p. 261.

1270, elle laissa Epernon à son fils Jean, comte d'Aumale. Le fils et héritier de celui-ci Jean II laissa deux filles, Blanche, comtesse d'Aumale et Jeanne dame d'Epernon[1].

Celle-ci épousa Jean VI de Vendôme, dont la fille, Catherine, devenue femme de Jean de Bourbon, comte de la Marche, porta Vendôme et Epernon dans la maison de Bourbon (1364). Epernon passa de proche en proche à leurs descendants, comtes puis ducs (1515) de Vendôme. Leur cinquième descendant fut Antoine, Roi de Navarre, qui mourut en 1562. Son fils, qui allait être le Roi Henri IV, hérita Epernon; et, avant de monter sur le trône, le vendit à Jean-Louis de Nogaret, en faveur duquel Henri III l'érigea en duché-prairie (novembre 1581).

2° *Rochefort.*

Jeanne, sœur puînée de Béatrix, reçut en partage Rochefort (1317). Devenue comtesse de Roucy, elle mourut en 1370 laissant un tiers de la seigneurie à sa fille Béatrix, femme d'Amaury III, seigneur de Craon. Cette partie relevait du Châtelet de Paris. Amaury mourut sans enfants, en 1415, apparemment donataire de sa femme. Marguerite dame d'Auneau, parente ou donataire d'Amaury, apporta ce tiers de Rochefort avec Auneau à son mari Bureau de la Rivière.

Leur fille, Perrette, restée seule héritière, fut mariée, en 1446, à Guy VI, seigneur de la Roche-Guyon, dont la petite fille, Marie, épousa en premières noces Michel d'Estouteville (1463) et en secondes noces Bertin de Silly ; les deux font hommage du tiers de Rochefort, notamment en juillet 1498[2].

Le 4 février suivant, leur fils Jacques de Silly, fit hommage pour la châtellenie de Rochefort toute entière. Après sa mort (1513) la seigneurie passa à son frère. En 1518, un partage eut lieu entre les fils de celui-ci. Le cadet fut seigneur de Rochefort et mourut en 1570 sans hoirs. Sa sœur Catherine, devenue héritière, épousa François de Rohan, seigneur de Gié. Leur fille et principale héri-

[1] Comte de Dion : *Fiefs de Montfort*, p. 22, note 2.
[2] Comte de Dion. *Fiefs de Montfort*, p. 22, note 1.

tière, Eléonore, épousa Louis VI de Rohan, prince de Guémené, comte de Montbazon. — En 1596, Hercule, duc de Montbazon, plus tard pair et grand veneur de France, fait hommage pour Rochefort, qu'il déclare « tenir de son père en avancement d'hoirie[1] ».

Rochefort a ensuite passé dans la maison de la Rochefoucault, où la terre est aujourd'hui.

3° *Gambais.*

La châtellenie de Gambais fut formée, comme nous l'avons vu[2], d'une trentaine de fiefs détachés de Houdan, Montfort et Epernon, et donnée en partage (1249) à Marguerite de Montfort, fille de Amaury III[3].

Marguerite épousa Jean III de Nesle, comte de Soissons (Moréri). Elle mourut en 1288.

Il parait que Gambais rentra dans le domaine de Montfort, car en 1294 par un acte daté du château du Loir (26 novembre), Béatrix, comtesse de Montfort et de Dreux du consentement de ses fils Jean et Robert, assigna à sa fille Yolande, reine d'Ecosse, « pour un manoir convenable pour son droit de frerage et la descendue de père et de mère, le manoir de Gambais[4]. » Au siècle suivant, nous retrouvons Gambais au domaine de Montfort[5]. Enfin il y était encore à la fin du XVe siècle.

On lit au *dénombrement* du comté de Montfort dont nous avons parlé : « A Gambais, il y a beau château clos de fossés... belle chapelle à la collation du comte de Montfort... Maladrerie... etc. »

Parmi les possesseurs successifs de Montfort... nous trouvons au XVIe siècle le duc d'Alençon, le dernier des fils de Henri II. En 1581, celui-ci détacha Gambais du domaine de Montfort et l'engagea En 1620, Gambais rentra au domaine; et, la même année,

[1] Comte de Dion *Fiefs de Montfort*, p. 52. Je corrige le nom de *Roger* donné au père d'Hercule de Rohan. Pas un Rohan n'a porté ce prénom.

[2] Ci-dessus, p. 261.

[3] *Fiefs de Montfort*, p. 4.

[4] Renseignements de M. de Dion. *Frerage*, droit de cohéritier entre *frères et sœurs*. *Descendue*, succession.

[5] En 1377. Ci-dessus, p. 269.

Louis XIII l'engagea une première fois ; puis une seconde fois en 1625. Enfin, en 1651, la pleine propriété de Gambais fut cédée au duc de Bouillon en échange (pour partie) de Raucourt et Sédan. Le duc le vendit; et il passa successivement à plusieurs maîtres.

En 1672, ces diverses cessions étaient résiliées et il était de nouveau question d'une cession au duc de Bouillon, fils de celui dont nous venons de parler. L'expertise préalable à la cession évalue le revenu de la châtellenie à 2789 l. et le capital à 69 741; elle énumère 61 fiefs[1].

Le duc de Bouillon s'empressa de vendre Gambais trop peu important pour lui ; et la seigneurie passa successivement aux mains de trois possesseurs dont le dernier (1767) fut M. de Laverdy, conseiller au parlement, ancien contrôleur général des finances et ministre d'Etat, qui prit le titre de marquis de Gambais, et qui devait mourir sur l'échafaud en novembre 1793. Sa fille, Mme de la Briffe, rentra en possession (en 1814), et transmit Gambais en héritage à son fils le marquis de Colbert.

4° *Houdan.*

Nous avons vu[2] Houdan donné en partage à Alix en 1248, quand elle épousa Simon de Clermont, seigneur de Nesle, qui allait être régent de France pendant la croisade de saint Louis (1270), et dont le fils Raoul II allait être connétable de France (1285), et périr à Coutray (juillet 1302).

De la maison de Clermont, Houdan passa successivement dans celles de Flandre, de Luxembourg, et enfin de Joinville[3]. C'est là que nous retrouvons Houdan, en 1374.

[1] 6 septembre 1672. *Fiefs de Montfort.* § VII, p. 82.

[2] Ci-dessus, p. 261.

[3] Voici les diverses transmissions de Houdan entre 1248 et 1574. (126 ans).

1248. — Houdan est la dot d'Alix de Montfort, qui épouse Simon de Clermont, sgr de Nesle ; leur fils Raoul connétable (1385) comme son aïeul maternel, épouse Alix de Dreux, vicomtesse de Châteaudun.

Sa fille Alix, vicomtesse de Châteaudun, épouse Guy de Flandre, sgr de Richebourg ; — Guy de Flandre, leur fils, héritier ; — Alix de Flandre son unique héritière, épouse Jean de Luxembourg, sgr de Ligny ;

Marie, leur fille héritière, épouse Henri, sire de Joinville, comte de Vaudemont, mort en 1374. — Note du comte de Dion.

Cette année, Marguerite de Joinville, arrière-petite-fille de Jean, l'ami, le confident et l'historien de saint Louis, avait hérité d'Henri, son père, la seigneurie de Joinville, le comté de Vaudemont et la seigneurie de Houdan. En 1373, déjà deux fois veuve, elle épousa Ferri de Lorraine, fils puîné du duc ; et, l'année suivante, nous trouvons Houdan entre leurs mains. (E, 156[1]),

Le traité de Guérande avait promis au duc Jean IV, comte de Montfort, la restitution de terres du Réthelois et du Nivernais qui faisaient partie de l'héritage de sa mère. Trente ans plus tard, le duc attendait encore, et non sans impatience, la restitution garantie par Charles V[2]. La paix faite, et, malgré sa bonne volonté, Charles VI ne pouvant restituer ces seigneuries offrit en échange au duc Courtenay dans le Gâtinais français[3] et Houdan.

Houdan fut ainsi de nouveau réuni au domaine de Montfort[4]. C'est au bailli de Montfort, Guillaume Louët[5] qu'au nom de Ferri de Lorraine le châtelain Jacquinot du Fay remit les clés du donjon; et c'est Jean Rousselet, intendant du duc à Montfort, qui prit « l'investiture de la seigneurie. » 9 juillet 1394. (E. 156).

Mais Courtenay et Houdan n'étaient pas, à ce qu'il semble, l'équivalent des terres réclamées par Jean IV, puisque, un peu plus tard, le Roi donna, au même titre à Jean V « le comté du Gavre dans la sénéchaussée de Toulouse et la ville de Fleurance. » 1404[6].

[1] Les indications E... qui suivent se rapportent aux Archives de la Loire-Inférieure.

[2] Lobineau. *Hist.* 508-509. Il faut lire les démarches suivies pendant quarante ans par Jean IV pour obtenir l'exécution sur ce point du traité de Guérande, qui ne fut pas exécuté *in terminis*, puisque les ducs durent se contenter d'équivalents.

[3] Gâtinais canton partagé par la Seine entre l'Ile-de-France et l'Orléanais. Le Gâtinais français, (Ile-de-France) avait pour chef-lieu Nemours; le Gâtinais orléanais, Montargis.

[4] Jean V le dit expressément : « Houdan en nostre comté de Montfort. » *Lettres*... n°s 1436, 1513, 2241, etc.

[5] Un nom breton, en français *gris*. Deux familles nobles ont porté ce nom. La première a fourni Macé, conseiller du duc Jean IV en 1391.

[6] Lobineau, *Hist.* p. 509.

Fleurance aujourd'hui chef-lieu de canton du Gers » qui mérite son nom par la beauté de ses cultures. Reclus. *Géog. de la France*, 154.

Il y a trois seigneuries du nom de Gavre :

Quelle était l'importance de la seigneurie de Houdan ? — C'était une châtellenie[1] : c'est-à-dire que la seigneurie avait un château-fort et, selon toute apparence, la haute justice avec tous les droits qui en résultent, foires, marchés, poids et mesures, etc.

Au milieu du XIIIe siècle, Houdan avait deux châteaux : celui qui chef-lieu de la châtellenie lui donnait son nom, et dont on peut encore admirer le donjon[2], et le château de Gambais, qui fut détaché, comme nous l'avons vu, de Houdan avec dix-neuf fiefs pour devenir le chef-lieu d'une châtellenie nouvelle[3].

C'est ainsi réduite que la châtellenie de Houdan allait rentrer, au milieu du XVe siècle, dans le domaine de Montfort. A cette époque, comme un siècle après (1553), elle devait comprendre cinq paroisses, qui formaient le ressort de son bailliage[4].

Quels étaient les revenus de la châtellenie ?

C'est ce que nous ne pouvons dire. Nous n'avons aucun acte qui en donne l'évaluation d'une manière certaine : nous verrons Houdan donné par le Roi pour un revenu de 600 l. ; mais cette évaluation toute de faveur est évidemment au-dessous de la vérité[5].

1° Celle dont nous parlons.

2° Le Gavre (commune du Gavre, canton de Blain, arrondissement de Saint-Nazaire, Loire-Inférieure).

3° Le Gavre de Gand voisin de cette ville. Cette seigneurie qualifiée comté que Béatrix de Gavre apporta en mariage à Guy IX de Laval (1290) resta dans la maison de Laval. Le titre de comte de Gavre fut souvent donné à l'héritier présomptif de Laval.

[1] Le titre de châtellenie se trouve dans un acte dont nous allons parler.

[2] Elisée Reclus. *France*, p. 739.

[3] Ci-dessus, p. 261.

[4] Etat des bailliages § V, dans *Fiefs de Montfort*, p. 66 et 67.

Nous aurons à revenir sur le bailliage de Houdan quand nous parlerons de Montfort, comté de France.

[5] Ces évaluations faites dans des actes de libéralité n'ont aucune exactitude. En faut-il une preuve ? La seigneurie de Courtenay attribuée en paiement à Jean IV pour 2032 l. de rente sera, quarante ans *plus tard*, donnée par Jean V à son frère Richard pour une rente de 600 l.

Voici une approximation peut-être un peu hasardeuse du revenu de Houdan :

Le duc Jean IV réclamait au Roi :

1° Du chef de sa mère Jeanne de Flandre,

3000 l. de rente sur le Réthélois,

2000 l. sur le Nivernais.

*
* *

Peu d'années après la remise à Jean IV de Courtenay et Houdan ces deux seigneuries avaient été cédées ou engagées à Jean de Malestroit, évêque de Saint-Brieuc, puis de Nantes, et chancelier de Bretagne (1406-1439).

En juin 1419, Jean V comprit ces deux seigneuries dans le projet d'apanage de son frère Richard. Le duc s'était sans doute assuré d'avance de l'assentiment de Jean de Malestroit, que celui-ci accorda, le 13 décembre suivant[1]. En exécution de cet acte, il donna « mandement aux capitaines des villes et châteaux de livrer toutes les places[2]. »

Dès le 19 décembre, Jean V délivrait à son frère Richard des lettres d'apanage qui furent confirmées, les 29 septembre 1420, 9 décembre 1421, 26 novembre 1436[3]. Dans ces dernières lettres, le duc accorde à son frère un supplément d'apanage pour plusieurs motifs et surtout pour celui qu'il exprime ainsi « pour « ce que que nostre dit frère dit ne pouvoir à présent jouir des « dites terres et seigneuries de Courtenay et de Houdanc, obstant « la guerre qui est en France, et que oncques n'en eut la pos- « session... »

2° 1000 l. à lui assignées par le Roi sur le Languedoc.

En tout 6000 l. (au moins 240000 francs de notre monnaie).

Le Roi lui remet Courtenay évalué 2032 l. de rente, et plus tard il remettra à Jean V Gavre et Fleurance pour autant. Soit en tout 2464 l.

Il reste dû la différence : 1936 livres.

Houdan donné avec Courtenay fait-il la différence ?...

Lobineau dit que le Gâvre a été donné en place de Courtenay (p. 509). C'est, je crois, une erreur. En effet nous allons trouver Courtenay aux mains du duc Jean V, après la remise du Gâvre.

Aux premières années du dernier siècle, les droits féodaux de 23 fiefs de Houdan (qui semble ainsi très réduit), sont évaluée 1603 livres par an (*Fiefs de Montfort*, p. 95).

[1] Lobineau, *Hist.*, p. 509.

[2] Nantes. E. 163. — De ces expressions *villes*, *châteaux*, *toutes les places*, ne peut-on conclure que chacune des seigneuries avait plus d'un *château* ou *place* ?

[3] Lettres et mandements de Jean V. Nos 1395, 1436, 1513 et 2241. V. aussi Nantes. E, 1 et 29.

Ainsi, seize ans après l'abandon des deux seigneuries par Jean de Malestroit, et le don solennel du duc à son frère, celui-ci n'avait pas obtenu la possession effective ! Les deux seigneuries étaient aux mains des Anglais, ou de Français devenus leurs amis.

Nous avons la certitude de ce fait pour Houdan.

La seigneurie était possédée par Simon Morhier, seigneur de Villiers-le-Morhier près de Nogent-le-Roi, qui fut prévôt de Paris pour les Anglais, c'est-à-dire entre 1420 et 1436.

Charles VII, redevenu maître de l'Ile-de-France, déposséda Morhier ; mais, au lieu de rendre Houdan au duc de Bretagne ou à Richard, il en gratifia Giraud de la Pallière son « écuyer d'écurie pour 600 l. de rente », 29 septembre 1433. (E. 225).

Toutefois, François Ier, successeur de Jean V, ne renonçait pas à l'espoir de recouvrer la possession de Houdan. En effet, le 1er février 1450 (n. s.), nous le voyons acquérir d'Arnault Guillaume de Bernade, bailli de Mantes, « tous les droits appartenant à celui-ci sur la seigneurie de Houdan. » Ces droits avaient quelque importance, puisque le prix fut fixé à 1000 écus d'or (E. 163), dont la moitié fut payée le 20 février après l'entrée en possession (E. 245).

Le duc François Ier fut représenté à ce contrat par son gouverneur de Montfort, Tugdual de Kermoysan, connu par toute la France sous le nom de Le Bourgeois. Il est permis à un Breton de saluer au passage cet homme héroïque dont *l'office* semble avoir été de commander les assauts et de monter le premier sur la brèche, jusqu'à sa mort au siège de Cherbourg, en 1450.

Nous ne trouvons aucun acte de Pierre II et d'Arthur III, le connétable, relatif à Houdan[1] ; mais on ne peut douter que leur possession n'ait été plus paisible que celle de leur successeur François II.

[1] Morice. *Pr.* II, 1399,1544, 1732-37-62. On ne peut rien conclure avec certitude des hommages rendus au roi. Les procès-verbaux rédigés en latin avec quelques phrases en français portent quelquefois : « comté de Montfort, seigneurie de Néaufle *et leurs appartenances.* » Houdan était *appartenance* de Montfort.

Nous avons parlé plus haut[1] de Jeanne Morhier, fille naturelle de François Ier, que le duc François II avait, par contrat du 12 juin 1458 (E. 113) mariée à Jean Morhier, seigneur de Villiers, fils du prévôt de Paris dont nous venons de parler (E. 245.) Jeanne, que François II nomme sa cousine, et qui était la sœur naturelle de la duchesse Marguerite, fut très bien traitée par le duc.

Par le contrat de mariage de 1458, celui-ci avait promis à Jeanne une somme de 2000 écus et une rente de cent livres sur le comté de Montfort et la terre de Nigeon. Cette dernière clause du contrat fut exécutée : mais le duc ne se pressa pas d'acquitter les 2000 écus. Enfin ils furent versés et les époux en donnèrent quittance, le 21 janvier 1475. (E. 13.)

Mais auparavant Jean Morhier avait soulevé une autre réclamation. Il prétendait «certains droit sur Houdan à cause de son père (E. 245.) On peut supposer qu'il s'agit d'impenses, d'améliorations ou de constructions faites par Simon pendant qu'il tenait Houdan. Le 14) novembre 1469, Jean Morhier présenta requête en paiement de la somme due « en récompense de la seigneurie de Houdan » (E. 185.

Le duc soumit l'affaire à son conseil qui fut d'avis, à ce qu'il paraît, de ne pas résister ; et, le 20 juin 1473, une transaction fut passée à Nantes, aux termes de laquelle le duc promit la somme de 2500 liv. tournois (environ 100,000 fr. de notre monnaie : 1000 livres furent payées comptant ; le reste fut payable par le receveur de Montfort en trois annuités égales, et Morhier se désista de toute réclamation. (E. 245[2].)

Après cet acte, Houdan resta sans conteste au comté de Montfort, et subit les mêmes péripéties. En 1487, il fut engagé avec Montfort en paiement d'une grosse somme, et fut l'objet d'un grave débat judiciaire avec une seigneurie voisine, Néaufle le Châtel, dont nous allons parler.

[1] Ci-dessus, p. 164.

[2] Les notaires de Nantes revêtirent cette transaction des formes de la vente et si bien que tous ceux qui liront cet acte devront croire non seulement qu'il y a eu vente, mais que l'objet de la vente a été la seigneurie tout entière. Témoin D. Morice qui intitule l'acte « Houdan vendu au duc par Jean Morhier, seigneur de Villiers. » *Pr.* III 263-264.

5° *Néaufle-le-Chatel*[1].

Cette seigneurie, dite quelquefois baronnie, était contiguë au comté de Montfort. Elle était ancienne, avait eu des seigneurs particuliers[2] ; et avait château dès 1283[3].

En 1367, le châtelain, c'est-à-dire le gardien du château, était Jean de Gréville, comte de Meulan[4]. Le 7 mai 1445, le duc François Ier acquit Néaufle pour 1200 écus d'or ; et, le 4 juillet suivant, Pierre de Pornille écuyer, en son nom et au nom de ses frères et sœurs, lui donna quittance de cette somme. (E. 163).

Il semble que la possession du duc Pierre ne fut pas sans trouble, puisque, en 1453-57, nous le voyons payer 343 livres « pour fournir la composition faite avec le sire d'Esgreville, à cause de la terre de Néauphle[5]. »

A partir de l'acquêt de François Ier, nous voyons tous nos ducs

[1] Les renvois E... qui suivent se rapportent aux archives de la Loire-Inférieure.

[2] Anciens seigneurs de Néaufle d'après le comte de Dion. *Fiefs de Montfort*, notes *passim* ; le P. Anselme et Moréri (qui le copie).

1052. — Simon de Néaufle,
1128-1150. — Simon de Néaufle.
1206. — Simon de Néaufle.
1228-1252. — Milon,
1277. — Guy de Chevreuse.
1363. — Jean d'Aigreville.
1376-1385. — Jean d'Aigreville mineur, Jeanne Boulard (tutrice).
1391-1395. — Catherine d'Aigreville et son mari Guillaume de Bois-Nivard.
1402-1413. — Catherine veuve.
1446. — Pierre de Pornille et d'Esgreville.
1445-1492. — Ducs de Bretagne.

Le P. Anselme et Moréri disent : « Simon avait fondé l'abbaye des Vaux de Cernay en 1128, il vivait encore en 1150. Il fut inhumé aux Vaux, et son épitaphe lui donne le titre de *connétable*. Le P. Anselme et Moréri ajoutent qu'il eut pour fils et principal héritier Milon, bienfaiteur de l'abbaye des Vaux en 1218 et 1242. M. de Dion nomme Simon en 1206. Est-ce le même que celui de 1128 ? C'est bien douteux, et le titre du connétable ne l'est pas moins.

[3] Aveu de 1283 cité plus haut, p. 261, 264.

[4] 8 février 1367. Nantes E, 90.

[5] Compte de trésorerie de 1453-55. Lobineau, *Pr.* 1190.

rendre hommage lige pour Néaufle en même temps que pour le comté de Montfort[1].

Il existe une déclaration faite au Roi de la terre de Néaufle aux dernières années du XVe siècle : elle nomme Néaufle ancienne baronnie, et décrit l'ancien château clos de murailles, fossés et pont-levis ; elle évalue les droits féodaux à 400 livres parisis avec le droit de rachapt, marc d'argent et cheval de service, etc. ; elle donne une liste de 72 fiefs[2].

Par malheur la déclaration n'indique le revenu que de vingt-six d'entre eux, sans doute les principaux : l'un d'eux rapporte 2000 livres, un autre 1500 : le revenu des vingt-six fiefs est de 10113 livres tournois.

Enfin la déclaration énumère neuf justices dites bailliages, prévôtés ou mairies, ressortissantes par appel devant le bailli de Néaufle.

Disons tout de suite que l'*état des bailliages* de Montfort dressé au XVIe siècle (1553) quand Montfort était comté royal, ne compte plus que six justices ressortissantes à Néaufle annexé à Montfort. Cet état nous apprend que ces six justices (dont cinq non royales) ont pour ressort douze paroisses entières et la moitié de deux autres paroisses.

Au temps de l'acquêt fait par le duc François Ier, Néaufle ressortissait au comté de Meulan, qui était du domaine royal sous le bailliage de Mantes. Le duc devait tendre à réunir son acquisition nouvelle à son comté de Montfort ; il employa un singulier moyen : nous allons le voir arguer de sa faute pour obtenir une faveur.

Néaufle n'avait pas de prison ; et les officiers avaient pris l'habitude de faire conduire les délinquants aux prisons de Montfort pour les faire juger par ce siège. Mais des accusés réclamèrent

[1] Le premier hommage au Roi à propos de Néaufle est rendu par François Ier (Chinon, 14 mars 1446). Lobineau. *Hist.* p. 626.

[2] Cette déclaration publiée par le comte de Dion. (*Fief de Montfort* § VI) n'est qu'un fragment (unique malheureusement) d'un *Etat du comté de Montfort* rédigé sous les derniers ducs de Bretagne ou aux premières années du XVIe siècle.

leurs juges naturels, comme c'était leur droit, « et cela créa des ennuis au duc et à ses officiers[1] ».

Tel est, en résumé, l'exposé que le duc François II fit faire au Roi Louis XI, en 1462, au début de son règne.

Il faut dire que l'absence de prison était une faute puisque tous les hauts justiciers devaient en entretenir une[2]. En tout cas l'absence de prison, si facilement réparable, était un prétexte — et un mauvais prétexte, — mis en avant pour demander « l'union de Néaufle au comté de Montfort et l'exemption d'obéissance et de juridiction au comté de Meulan. » Le duc ajoutait que la concession sollicitée par lui serait « une grâce qui ne revient à dommage au Roi ni à nul autre ».

La vérité est que, soustraire Néaufle à Meulan, surtout si Néaufle avait quelque importance et était baronnie (ce qui ne paraît pas), c'était diminuer d'autant le comté de Meulan. Le Roi pouvait n'y pas tenir ; mais il allait faire don de Meulan et le nouveau seigneur devait tenir à ce que Néaufle « suivît sa cour de justice ». C'est ce que nous allons voir.

Louis XI accorde la demande. Vingt ans passent. Le Roi est mort ; et le duc de Bretagne n'a pas encore obtenu du parlement l'entérinement des lettres royales. Au mois de mars 1483, il supplie Charles VIII de confirmer l'union accordée par son père et d'ordonner au parlement d'entériner[3].

Et pourquoi l'entérinement s'est-il fait si longtemps attendre ? Parce que le seigneur de Meulan et le procureur du Roi s'y opposent. Quel est donc ce seigneur de Meulan ?... C'est Olivier Le Daim, le barbier et *compère* de Louis XI ! Ne peut-on pas supposer

[1] Il faut lire ce curieux exposé dans Morice. *Pr.* III. 23 et 24.

S'étonnerait-on de voir les délinquants distraits de leurs juges naturels et acceptant une juridiction étrangère ? Le même *miracle* s'accomplit aujourd'hui que la *correctionnalisation* (quel mot !) est si largement pratiquée.

[2] Et la prison devait être hors du château « sur peine de la vie ». « Celui qui ferait de sa maison une prison violerait la majesté du prince » Ferrière, V° *Prisons*.

[3]. Morice, *Pr.* III. 453.

que, s'il tient ainsi en échec l'apparente bonne volonté du Roi, c'est avec l'approbation secrète de celui-ci ?

Charles VIII confirme les lettres de 1462 ; sur son ordre le parlement les entérine ; la faveur d'Olivier est morte avec son vieux maître (30 août 1483) ; lui-même n'est plus : il a été pendu, le 20 mai 1484 ; et pourtant, aux derniers jours de décembre 1486, le duc fait savoir au Roi que l'union des deux seigneuries n'est pas encore accomplie ! Bien plus, il se plaint que la seigneurie de Néaufle soit saisie par les officiers royaux ! Et pourquoi ? « Messieurs de la cour des Comptes refusent d'entériner les lettres » entérinées par le parlement[1].

Qu'advint-il de cette nouvelle réclamation du duc ? Assurément elle resta sans suites. Reconnaissons que pour demander et obtenir une grâce, le duc avait mal pris son temps. A ce moment même, il entrait dans les intrigues du duc d'Orléans ; le 13 janvier 1487, il lui donnait asile, et aux premiers jours de mars, l'armée française entrait en Bretagne.

A quelle époque s'est faite la réunion de Néaufle à Montfort ? C'est ce que nous ne pouvons dire d'une manière certaine.

Tout ce que nous savons, c'est que Néaufle est compris dans l'*Etat du comté de Montfort* dressé au commencement du XVIe siècle, c'est-à-dire quand la comtesse de Montfort, dame de Néaufle et duchesse de Bretagne était reine de France. On peut croire que c'est à ce moment seulement que la réunion au comté s'est réellement effectuée.

L'acquêt de Néaufle avait arrondi les possessions du duc de Bretagne aux alentours de Montfort et augmentait d'autant ses revenus de ce côté. Ce n'est pas sans étonnement que l'on voit, en 1487, François II donner à un créancier la jouissance de Montfort, Houdan et Néaufle pour une rente de 1500 livres. Cet engagement ne fut pas seulement un acte de mauvaise administration : il fut pour Anne de Bretagne une cause de graves ennuis.

[1] Morice, *Pr.* III, 533.

Anne eut à plaider à propos de Néaufle avant son premier mariage et pendant sa seconde union.

Le vicomte de Rohan avait épousé Marie de Bretagne, fille du duc François Ier et d'Isabeau d'Ecosse, et sœur de Marguerite première femme de François II. Il prétendait que sa femme, plus proche en degré de François Ier que le duc François II, était héritière du duché ; mais il n'avait réussi ni à faire triompher ses prétentions par les armes avec l'aide des Français, ni à marier son fils à la jeune duchesse, alliance qui eût confondu leurs droits rivaux. Il imagina alors de faire à la duchesse une guerre judiciaire, pour en obtenir, à défaut du duché, de l'argent et des seigneuries.

Néaufle le Châtel fut l'objet d'un premier procès. En 1487, le duc François II avait donné la jouissance des seigneuries de Montfort avec Houdan et Néaufle au comte de Laval ; et Laval s'était mis en possession. Rohan et Laval s'entendirent pour assigner en même temps la duchesse. Rohan demanda la restitution de Néaufle au nom de sa femme « héritière du duché. » Laval, au cas que Rohan gagnât sa cause, prétendait exercer son recours en garantie contre la duchesse héritière de François II[1].

Ceci se passait en 1490, avant le mariage d'Anne de Bretagne. Devenue reine, elle vit le vicomte de Rohan renouveler ses procédures, en 1501. Au nom de sa femme, aujourd'hui seule héritière de François Ier, Pierre II et Arthur II, et héritière unique de sa sœur Marguerite femme de François II, il réclamait Fougères, Chantocé, Ingrandes[2], Néaufle le Chatel, etc., parce que ces terres étaient

[1] Lobineau. *Hist.* p. 809. — Cet exposé n'est pas clair. Pour que Laval eût recours sur la duchesse il fallait que Néaufle fût avec Houdan compris dans le gage à lui donné en 1487.

Guy XV, comte de Laval, (depuis 1486) avait pris parti pour le Roi, avec Rohan. Le comtesse de Laval, Françoise de Dinan, seconde femme de Guy XIV, gouvernante d'Anne de Bretagne, prétendait la marier à son frère utérin, Alain d'Albret, et Anne de Bretagne l'avait renvoyée.

[2] Fougères, baronnie acquise par Jean V (1428) de son neveu François, duc d'Alençon, pris à la bataille de Verneuil (17 août 1424) et qui devait employer au paiement de sa rançon le prix payé par le duc.

Chantocé et Ingrandes, en Anjou, acquis par Jean V, en 1434, du maréchal Gilles de Retz pour 100 000 *vieux* écus d'or (d'Argentré, p. 606). Ces seigneuries saisies sur le duc François II, en 1479, sous le plus vain prétexte, furent rendues seulement en 1484. Lobineau. *Hist.* 734.

des acquêts de Jean V et de François Ier. Il demandait en outre les meubles de François Ier qu'il évaluait deux millions d'or, ceux d'Isabeau d'Ecosse, et enfin la moitié de ceux de François II dus à Marguerite de Bretagne et, après elle à sa sœur la vicomtesse de Rohan.

Il fut répondu au vicomte qu'il s'y prenait bien tard, après cinquante ans passés depuis la mort de François Ier et trente-deux depuis celle de Marguerite[1], et que, à défaut d'autre moyen, la prescription était depuis longtemps acquise en ce qui concernait les terres. Des arbitres condamnèrent la reine à rendre la moitié des meubles communs entre François II et Marguerite de Bretagne ou leur évaluation; 100 000 écus d'or furent payés, les procès finirent, et Néaufle resta à la Reine[2].

§ III. — Montfort après sa réunion a la couronne.

Nous avons vu plus haut[3] que le comté de Montfort fut réuni à la couronne peut-être *en fait*, dès 1524, à la mort de Claude, et certainement *en droit*, en 1532, lors de l'union de la Bretagne à la France.

Nous avons vu que à cette époque la jouissance de Montfort appartenait à André de Foix, sgr de Lesparre, qui semble l'avoir gardée, en fait, jusqu'à sa mort en 1547 ou au moins certainement jusqu'à 1540[4].

Cependant, dès 1537, François Ier avait donné le même usufruit à François de Bourbon, comte de Saint-Pol, en dédommagement de son comté conquis par Charles-Quint. En 1534, François de Bourbon avait épousé Adrienne d'Estouteville, comtesse de Ronchéville, etc., et son mari avait été créé duc d'Estouteville. Le duc mourut en 1545, et sa fille, Marie, sous la tutelle de sa mère, resta en possession jusque vers 1560[5].

[1] François Ier était mort en juillet 1450; et la duchesse Marguerite, sa fille, en septembre 1469.

[2] Lobineau. *Hist.* p. 327. *Pr.* 1567-1568.

[3] Ci-dessus, p. 275.

[4] C'est en 1540 qu'il fonda six chanoines à Montfort. Sa veuve remariée à François de la Trémoille prend le titre de Montfort en 1549; mais veuve de nouveau elle ne le prend plus en 1555. — M. de Dion.

[5] Comte de Dion. *Fiefs de Montfort*, p. 21 note 2.

C'est dans cet intervalle que furent dressés les deux états des *bailliages de Montfort* et des *trois ordres de Montfort* auxquels nous avons déjà fait quelques emprunts (1553-1556).

En donnant l'usufruit du comté, le Roi avait, cela va sans dire, réservé outre la souveraineté, l'autorité militaire, l'administration et la justice. Les deux états de 1553 et 1556 fournissent de curieux renseignements sur l'organisation militaire, administrative et judiciaire du comté.

Le comté a, comme auparavant, un gouverneur. Mais dans ses places le Roi n'a plus qu'un capitaine qui commande aux châteaux de Montfort et Saint-Léger... et qui a d'autres titres : il est en même temps maître des eaux et forêts du comté, et il est dit gentilhomme de la vénerie du Roi.

Il est clair que cette *capitainerie*, même double, est une sinécure.

Aucune mention de capitaines pour les châteaux de Houdan et Néaufle... Mais les guerres civiles vont commencer; et la charge de capitaine y sera sans doute rétablie.

C'est surtout l'organisation judiciaire qui a été .., je ne dirai pas pefectionnée, mais développée. Autrefois, il avait suffi d'un bailli du comté, d'un bailli pour chaque châtellenie, des officiers des justices inférieures, hautes, moyennes ou basses; mais Louis XII a édicté la vénalité des offices; François Ier a perfectionné l'invention; les offices de judicature se sont multipliés. Le comté réuni à la couronne doit être mis à la mode de France.

Ainsi, à Montfort même, auprès du bailliage, nous trouvons quatre juridictions, prévôté, élection, maîtrise des eaux et forêts, grenier à sel[1]. Ces cinq justices occupent vingt officiers. Auprès

[1] *Prévôté.* Le prévôt est un juge inférieur pour les causes personnelles, réelles ou mixtes entre roturiers. O. de Crémieux, 1556.

Election. Les *élus* jugent sur les impositions, les gabelles et domaines sauf appel à la cour des Aides.

Maîtrises des eaux, etc., jugeaient, sauf contrôle de la cour des Comptes, les difficultés relatives aux bois.

Grenier à sel. — Les *grenetiers* jugeaient, sauf appel à la cour des Aides, les différents et malversations à propos du sel.

Outre ces justices, les états énumèrent deux *mairies*. Il faut entendre par ce mot deux basses justices.

d'eux figurent un sergent royal hérédital châtelain[1], et sept sergents royaux.

Enfin à Montfort militent sept avocats et seize procureurs, sans doute en même temps notaires, puisqu'aucun notaire n'est mentionné dans le reste du comté. Tous les avocats et procureurs du comté résident à Montfort.

Les baillages de Gambais, Saint-Léger et Néaufle ont été annexés au bailliage de Montfort; et le bailli unique prend le titre de ces quatre sièges; mais auprès de chacun d'eux il a été créé une prévôté.

Houdan, dont le ressort est le moindre, (cinq paroisses seulement) a conservé son bailliage auprès duquel une prévôté. Deux juridictions occupant six officiers, un sergent hérédital châtelain et trois sergents royaux !

Épernon et Rochefort, qui ne sont pas du domaine de Montfort, ont conservé leur bailliage, et rien ne paraît y avoir été changé.

*
* *

Le comté de Montfort avait des coutumes communes avec Etampes, Mantes et Meulan. Il semble que ces coutumes n'avaient pas encore été écrites. Le Roi Henri II, par lettres du 19 août 1556, ordonna la réformation de la coutume ; et, à cet effet, nomma entr'autres commissaires Christophe de Thou, alors président et depuis premier président du parlement[2].

Le 22 septembre, les commissaires donnèrent mandement au bailli de Montfort de réunir les trois ordres du comté. Le 7 octobre, le bailli donna assignation ; et, le 13, les trois ordres étaient assemblés dans l'auditoire de Montfort. Aujourd'hui les officiers de justice servis par la vapeur et l'électricité n'obtiennent pas plus de célérité.

Là sont présents ou représentés nombre d'abbés, de prieurs,

[1] C'est-à-dire sergent royal dont l'office est héréditaire et qui exerce dans tout le ressort de la châtellenie.

[2] Le père de l'historien.

les 125 curés du comté, 195 gentilshommes[1], puis les gens du Tiers : d'abord les officiers du Roi depuis le gouverneur jusqu'aux sergents — ils sont au nombre de soixante[2], — puis les avocats et procureurs, enfin les représentants des 125 paroisses.

A l'appel de leurs noms, les officiers du bailliage de Houdan protestent vivement que Houdan n'a d'autre seigneur que le Roi, que Houdan n'est pas du comté de Montfort, que « de tout temps il y eut auprès des officiers du bailliage de Montfort, prévôt et autres officiers du Roi qui ont toujours soutenu que les appellations du bailliage doivent aller au parlement et non à Montfort. Il y a procès entre eux et les officiers de Montfort. »

Le procureur du Roi répondit que ce n'était pas le moment d'agiter la question, qu'il ne s'agissait que de rechercher les coutumes de Montfort, « que les baillis et prévots de Houdan ont, dit-il, toujours appliquées, comme étant inférieurs du bailli de Montfort. »

Ces derniers mots nous révèlent que la contestation soulevée par les officiers du bailliage n'était pas si ancienne que les officiers viennent de le dire : ce sont eux, qui, par vanité, veulent que leurs sentences aillent directement au parlement.

Ne s'étonnera-t-on pas de voir deux corps de justice plaidant l'un contre l'autre à raison de leur compétence ? Sous l'ancienne jurisprudence, ces procès semblaient aussi simples que nous semble aujourd'hui un procès débattu entre deux communes.

Une question intéressante est posée. — Il est de coutume à Montfort que « en succession directe n'est dû que la bouche et les mains » : ce qui veut dire que l'héritier direct doit l'hommage mais non le droit de rachapt (droit de mutation). — Mais, répond le procureur du Roi, dans le Vexin français, dont Néaufle suit la coutume, il est dû outre l'hommage un droit de *rachapt*. Néaufle a été tardivement

[1] Au nombre desquels le Roi de Navarre, père de Henri IV, à raison d'Epernon, et la duchesse de Valentinois (Diane de Poitiers), à raison de douze fiefs, dont un qualifié *châtellenie* en Néaufle.

[2] La liste porte 82 noms ; mais il faut en déduire les avocats et les procureurs (22). A remarquer que le gouverneur du comté, le lieutenant général du bailliage, etc., figurent, sans doute à cause de leurs charges, sur la liste du Tiers-Etat, et sur la liste des gentilshommes à cause de leur qualité de nobles ou de possessionnés de terres nobles.

annexé au comté, donc la coutume de Montfort n'est pas faite pour lui.

L'assemblée décide que l'article de la coutume profitera à Néaufle comme au reste du comté. Protestation du procureur du Roi et de la comtesse de Montfort qui relèveront appel de cette décision, et dont l'opposition semble assez justifiée.

*
* *

La duchesse d'Estouteville mourut le 15 décembre 1560; le comté de Saint-Pol avait été recouvré par sa fille, et Henri II lui enleva l'usufruit de Montfort, pour le donner à sa mère Catherine de Médicis (avant juillet 1561). Six ans plus tard, l'usufruit passa à son fils le duc d'Anjou, depuis Henri III. Devenu Roi (1574) il le donna à son frère le duc d'Alençon, en supplément d'apanage.

Nous avons vu que, en 1581, le duc d'Alençon détacha Gambais qu'il avait engagé; et que cette châtellenie fut décidément enlevée au domaine du comté quand le Roi l'eût cédée en toute propriété au duc de Bouillon (1672[1]).

Le duc d'Alençon garda l'usufruit jusqu'à sa mort, en 1584.

En 1587, Henri III le donna à Jean-Louis de Nogaret acquéreur d'Epernon que le Roi avait érigé en duché-pairie (1581). Le duc d'Epernon garda l'usufruit jusqu'à sa mort en 1642; et son fils en était encore pourvu quand il mourut en 1660.

Il avait vendu ses droits à l'engagement, sous réserve d'usufruit, à Marie de Rohan, veuve du duc de Luynes et duchesse de Chevreuse. Celle-ci, le 1er mai 1663, céda tous ses biens, pour dix mille livres de rente, à son fils du premier mariage, Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse.

Le duché de Chevreuse érigé en pairie (1612) confinait au comté de Montfort[2]. En 1691, Louis XIV, pour agrandir le parc de Versailles, proposa un échange à Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse.

Le duc céda au Roi la ville de Chevreuse et la plus grande part du comté; il démembra la châtellenie de Maurepas qui fut réunie au comté de Pontchartrain. Le Roi céda le comté de Montfort qui,

[1] Ci-dessus, § *Gambais*, p. 36-37

[2] Les détails que suivent sont empruntés aux *Fiefs de Montfort* § IX, de M. le Cte de Dion.

avec ce qui restait du duché (Dampierre et quelques paroisses), forma le nouveau duché qui garda le nom de Chevreuse.

En 1699, un autre échange se fit. Le comte de Pontchartrain[1] obtint du duc de Luynes la châtellenie de Néaufle et donna en échange de nombreuses seigneuries[2].

L'échange était tout avantageux au duc de Luynes ; mais, deux ans plus tard, Pontchartrain se ravisant demanda une révision de l'échange. Le résultat de cet acte fut l'obligation pour le duc de livrer, comme supplément d'échange, en terres ou en argent 567 000 livres, plus de deux millions valeur actuelle (1701-1706).

Dans le même temps, le comte de Toulouse venait d'acquérir le marquisat de Rambouillet, et d'autres terres contiguës. Pour se libérer envers le comte de Pontchartrain, le duc de Luynes vendit au comte de Toulouse (29 décembre 1706) la châtellenie de Saint-Léger pour 89 700 liv. et la forêt de Montfort contenant encore 12 700 arpents pour 751 546 liv. (en tout 841.246 livres).

Les années qui suivirent, le comte de Toulouse acquit d'autres châtellenies et même une partie du duché d'Epernon avec 5710 arpents de bois et bruyères.

« Toutes ces acquisitions, un marquisat, cinq châtellenies, onze paroisses, 75 fiefs, vingt-huit mille arpents de bois, furent érigées en duché-pairie de Rambouillet mouvant de la grosse tour du Louvre » (mai 1711).

« L'ancienne importance féodale du comté de Montfort fut ainsi réduite à peu de chose ; et le domaine en fut singulièrement diminué par la vente de la forêt.[3] »

Sic transit gloria.

(*A suivre*) J. Trévédy.

Ancien Président du Tribunal de Quimper.

[1] Louis Phélypeaux, ancien premier président du parlement de Bretagne, contrôleur général des finances, ministre de la marine, alors chancelier de France.

[2] Le duc d'Anjou (depuis Henri III) pendant qu'il avait la possession de Montfort, avait engagé Néaufle à François de Menou, seigneur de Villiers Cul-de-Sac, qui transporta l'engagement au chancelier de Bellièvre (Seine-et-Oise, E. 34. (1599-1604).

Néaufle rentré au domaine y était au temps de l'échange de 1691 et fut cédé avec Montfort.

[3] *Fiefs de Montfort, in fine.*

LE RÉCIT DU DOCTEUR

— Ah ! oui, nous dit notre vieux docteur, nous en voyons,nous, des misères ! Tenez, ces petites bêtes viennent de m'en rappeler une.

Et voici ce qu'il nous conta, à table, en se servant de nouveau des crevettes fraîches, son met favori.

— Il y a deux ans, pendant une nuit orageuse du mois de décembre, quelques coups timides de ma sonnette me réveillèrent en sursaut.

Dans la petite bourgade reculée de Basse-Bretagne où je m'étais momentanément établi, j'étais le seul médecin, et mon sacerdoce, plus pénible que celui de mes confrères de la ville, m'obligeait de répondre à l'appel de mes malades, la nuit comme le jour.

Par ma fenêtre, à la clarté de la lune qui par intervalles jaillissait brusquement des nuées échevelées chassées par le *suroît*, je distinguai la forme grêle d'une petite fille qui, glacée par la pluie et terrifiée par l'horreur de la nuit, se serrait contre la grille. Je demandai à l'enfant ce qu'elle voulait de moi. La pauvre petite, tremblante de froid, balbutia quelques mots inintelligibles d'un idiôme auquel, malgré mon étude pleine de bonne volonté de la langue celtique, je n'étais pas encore bien rompu. Je descendis, et quand la chaleur du feu que j'allumai pour réchauffer la petite lui permit de parler, je démêlai dans ses paroles que sa mère, en l'absence de son père enrôlé pour la pêche d'hiver, était au lit depuis huit jours, et l'avait, ce soir-là, effrayée par des gestes désordonnés et des paroles incohérentes ; qu'alors, affolée, croyant que sa mère allait mourir, malgré l'orage et toutes ses terreurs d'enfant, elle était partie de chez elle, à peine vêtue, pieds nus, courant tant que ses forces le lui avaient permis, cherchant son

chemin dans les ténèbres pendant huit kilomètres, et tombant enfin à ma porte, exténuée.

L'enfant semblait à peine âgée de dix ans. Pendant qu'elle me parlait, ses membres grelottaient et l'eau ruisselait de partout sur son petit corps. Dans son teint hâve et ses formes rachitiques, je voyais distinctement les traces héréditaires de l'alcoolisme de sa mère. Je la connaissais bien, sa mère. Qui ne la connaissait dans le pays ? Elle demeurait dans une cahute, près de la côte, et nulle n'avait sa réputation comme pêcheuse de crevettes. Mais elle en avait aussi une autre moins bonne, elle aimait frénétiquement l'eau-de-vie, cet alcool presque pur et terriblement corrisif avec lequel les paysans se réchauffent quand ils vont l'hiver, par les heures les plus matinales, prendre du goëmon à la grève. Son nom ? Personne ne le savait, mais qui dans les hameaux du pays ne connaissait *Fuiriguël, (la blague à tabac)?* Comme elle bourrait gaillardement sa petite pipe culottée dont le fourneau lui touchait le nez, donnant du feu à qui voulait, toujours prête à accepter un verre ; au demeurant, bonne femme, partageant au besoin sa pêche avec aussi pauvre qu'elle, gaie et le cœur, disait-on, gardant toujours son ancienne charité. C'était un type, et personne ne songeait à la blâmer.

*
* *

Quand la fillette eut séché ses vêtements et repris de la vie à la flamme, je la mis dans ma carriole que mon vieux *Mouton* emporta rapidement. Oh ! la bonne bête ! Je suis un tranche-chair endurci que l'on pourrait croire blasé de toutes les émotions qui devraient glisser sur moi comme la balle sur les caïmans ; eh bien, devrais-je encourir vos railleries, je vous avoue que le nom de ce vieux serviteur que j'ai perdu, remue en moi quelque chose à l'endroit du cœur ; cette doublure de moi-même me manque comme un ami cher, plié à vos habitudes, doux et patient, confident de toutes vos pensées.

N'avez-vous jamais, mes amis, remarqué les relations qui s'établissent entre l'homme et l'animal qui ont leur existence mêlée dans les travaux journaliers ? Si bien que l'idée de l'un appelle l'image de l'autre pour s'associer et se compléter : tels le labou-

reur et ses bœufs, le chasseur et son chien, l'Arabe et le fin coursier qui couche avec lui sous la tente et l'emporte dans les espaces de sable. De même ma bonne bête et moi ne faisions qu'un. Nous allions cahin-caha au fond des chemins creux, — oh ! ces diables de chemins bretons que vos poètes osent chanter — où la vaillante bête laissait aux ronces et aux ajoncs bien des poils de sa robe blanche et soyeuse que la mésange glanait pour faire un duvet à ses petits. Je pouvais me fier à la sureté de son pied et de son œil, et rattraper au fond de ma voiture les heures que mes malades enlevaient à mon sommeil. Avec quel soin il évitait les ornières et les ivrognes couchés au travers du chemin ! Quel flair pour retrouver sa route lorsque j'hésitais moi-même dans les carrefours !

Une seule fois son instinct se trouva en défaut. C'était par une nuit sans lune, et la neige tombée depuis notre départ avait étendu son manteau blanc sur la terre. Mouton qui faisait le parcours pour la première fois, doutant de lui et ne sentant pas ma main lui imprimer une direction, se mit à humer bruyamment la neige, et finalement, à un tournant, s'arrêta court. Les guides continuant à rester inertes entre mes doigts engourdis, l'intelligent animal en saisit une avec les dents, et se mit à la tirer si fort, qu'enfin la secousse dissipa ma léthargie.

Pardon de cette digression qui ma fait rester en route. Elle est bien belle, l'été, celle qui conduisait chez la mère de l'enfant. Partout les chênes verts des talus, les landes et les aubépines en fleurs tendent une ombrelle fraîche et parfumée. Les bourgeons étoilés des pommiers scintillent à travers les branches. Une allée de tilleuls, alternant avec des sycomores, tranche par sa régularité inattendue avec le caprice fantaisiste de la libre nature. Les landes et les genêts pendent aux talus en grappes dorées, et leurs parfums mêlés aux odeurs marines accompagnent jusqu'à la grève le promeneur ébloui et enivré.

Mais cette nuit-là quel contraste ! Quelles violentes oppositions aux couleurs riantes de ce tableau ! De profondes ornières pleines de boue creusaient profondément le sol. La pluie tombait sans cesse froide et drue, sillonnée d'éclairs, et le vent hurlait dans les arbres tordus, nous fouettait l'eau et le froid au visage, mettant des entraves à la marche de Mouton.

J'avais hâte d'arriver, car peut-être la pêcheuse en était à son dernier verre de goutte dans ce monde, et près de moi la petite grelottait.

— « Plus vite ! plus vite ! mon bon monsieur ; arrivez avant l'*Ankou*[1], maman a entendu sa charrette. »

A un tournant du chemin la grande voix de la tempête s'accrut du roulement sinistre des vagues se brisant sur les rochers. Parfois la lune faisait une subite irruption et jetait de grandes traînées glauques sur l'écume que la mer crachait contre la falaise. Des éclairs déchiraient le ciel qui retentissait de sourdes détonations semblables à l'appel désespéré de quelque navire en perdition.

*
* *

Nous arrivâmes par le fort de l'orage. A peine l'enfant m'eut-elle dit : « C'est ici ! » que bondissant de la voiture, elle avait déjà disparu et poussé la porte d'une lamentable cahute. J'attachai mon cheval à une barrière voisine et j'entrai. A la lueur d'une maigre résine que la fillette avait allumée, je vis un spectacle inoubliable.

J'étais dans une pièce carrée dont le sol couvert de débris de paille était détrempé par la pluie qui tombait des innombrables crevasses du toit. Les restes de la toiture étaient à peine maintenus par quelques traverses de bois noirci qui menaçaient de s'effondrer sous la violence du vent. Le mur du pignon s'était écroulé, de sorte que la cheminée, privée de conduit, n'était plus qu'un trou à jour sur le ciel. L'enfant s'y était accroupie, soufflant sur de maigres tisons trop mouillés pour prendre feu.

La mère était couchée dans une sorte de boîte, plutôt semblable à une auge qu'à un lit. Son corps maigre se dessinait vaguement sous les plis roides d'une vieille toile à voile qui lui servait de drap. Le seul meuble était un banc au pied du lit, sur lequel il y avait une cruche, une écuelle et une bouteille contenant un reste d'eau-de-vie.

Au bruit de mon entrée la malade me regarda avec les yeux

[1] La mort.

hagards d'une hallucinée. En ce moment un formidable coup de tonnerre fit trembler la misérable ruine. Alors la femme, comme mue par l'électricité, se dressa tout debout sur son grabat, échevelée, la poitrine à l'air, les bras étendus dans le vague, et, d'une voix haletante :

— « *Ma Doué* ! *ma Doué* ![1] Je l'entends ! c'est le char de l'*Ankou* !... Il vient !... Il a franchi le chenal de *toul-ar-ster* ![2]... Entendez-vous le glas des morts ?... ne me voyez-vous pas enveloppée du drap des trépassés ! Un cierge est à mes pieds, un cierge est à ma tête ! Ah ! c'en est fait de moi !... »

Sa voix sifflait dans l'ouragan, et un rayon de lune tombant du toit béant, d'aplomb sur elle, donnait à son corps blafard un aspec spectral. Je restai saisis par l'horreur de ce spectable, presque effrayé moi-même, comme si la sinistre apparition m'eût été visible. Un fantôme sortant du tombeau n'eût pas été plus lugubre. L'enfant était tombée dans le foyer et cachait en pleurant la tête dans son tablier.

J'éprouvais le malaise d'un cauchemar auquel j'avais hâte de me soustraire. Avec beaucoup de peine je fis prendre à la malade une potion calmante, et je promis à la petite de revenir le lendemain, lui assurant que sa mère ne mourrait pas. Je sortis à temps pour empêcher Mouton, ordinairement impassible, de casser la longe qui l'attachait ; comme son maître, jamais sans doute la chère bête n'avait vu nuit pareille. Sentait-il derrière lui les cahots de la charrette et le souffle des chevaux noirs de l'*Ankou* ? Toujours est-il que, dans la rapidité de sa course, les éclairs de ses sabots se mêlaient à ceux du ciel, et que j'arrivai à mon logis sans y penser, tout à l'impression inoubliable du souvenir de cette malheureuse, hantée dans une nuit pareille, sur sa couche misérable, par la terreur de sa vision funèbre.

JOS PARKER.

1 Mon Dieu ! mon Dieu !

2 L'entrée de l'anse

POÉSIES POPULAIRES BRETONNES

(Dialecte de Vannes)

OLLIÉR RAMON

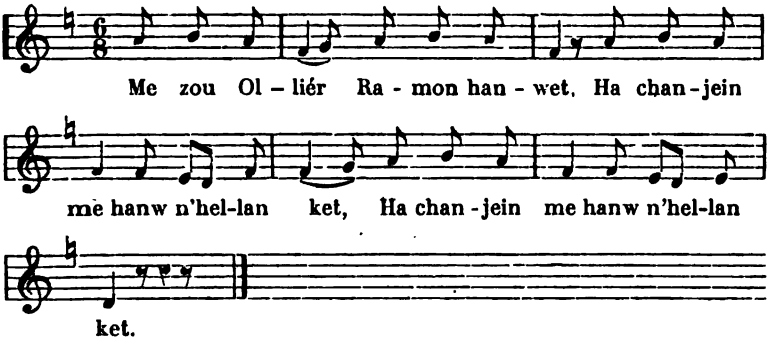

1. — Me zou Olliér Ramon hanwet,
Ha chanjein me hanw n'hellan ket, (*bis*)

2. — Pél amzér ér skôl é on bet,
Ha kalz a dra ne mès disket.

3. — Ne mès chet disket kalz a dra,
Eit laret guir kazi nitra.

4 — P'en dé' r réral de studial.
Mé hié d'en davarn de *zansal* ;

5 — Ya, de *zansal* é hen perpet,
Ha de roulal get er merhed.

6. — Me zad, me mam oé ankinet.
Doh men guélet ken dirolet.

7. — Ind e skriùas d'ein ul lihér
De zont de labourat d'er gér.

8. — Ihuin e oé get me mampreu
Amess en tranch hag er paleu.

9. — Ésoh e oé d'ein en hantér
Amess ha plud ouei ha papér.

10. — Donet ém chonj de ziméein
D'ur plah iouank e blijé d'ein ;

11. — D'ur plah iouank a digèh mat
Dré avis me mam ha me zad.

12. — Ar dro deu vil skouet hi deoé,
Ha kement tral em boé eué.

13. — Y a kement tral em boé mé bet,
É deu vlai e mès ou daibret.

14. — Me mès ou daibret é deu vlai
Hag en neu vil aral get-ai.

15. — Kouéhet ér brasan diovér
Ne houien mui petra gobér.

16. — Ha mé oueit d'er gér a Lyon
D'hum angajein eit bout dragon.

17. — P'en da en ord de bartiein
Me lak em chonj de zizertein

18. — Reit é en ord d'er jandarmet
De zont d'em hlah de Sant-Briec.

19 — Hag imbèr è oen bet tapet :
D'em rujemant oé ret monet.

20. — Kand skouet en dès koustet d'em zad
Tennein me honjé dré dud vat.

21. — Chetui mé bremen é Kimpér
Skriùellour è ti un notér.

22. — Tud iouank doh mé cheleuet
El Olliér Ramon ne hret ket.

23. — Sentet doh hou mam, doh hou tad.
Ha hui e viùou é stad vat.

TRADUCTION

OLIVIER RAMON

1. — C'est Olivier Ramon que je m'appelle, et je ne saurais changer mon nom.

2. — J'ai été à l'école pendant longtemps et je n'ai pas appris grand'chose.

3. — Je n'ai pas appris grand'chose ; pour dire vrai, je n'ai presque rien appris.

4. — Lorsque mes camarades allaient à l'étude, j'allais danser à l'auberge.

5. — Oui, j'allais toujours danser à l'auberge et me divertir avec les filles.

6. — Mon père, ma mère étaient tout désolés de ma conduite plus que légère.

7. — Ils m'écrivirent une lettre pour me faire venir travailler à la maison.

8. — Quel changement pour mes pauvres membres de manier la faucille et la pelle !

9. — Il m'était bien plus facile de manier la plume d'oie et le papier.

10. — Il me vint à l'idée de me marier à une jeune fille qui me plaisait ;

11. — A une jeune fille de bonne famille, avec le consentement de mon père et de ma mère.

12. — Elle possédait environ deux mille écus ; et j'en avais autant moi-même.

13. — Oui, j'en avais autant moi-même ; en deux ans je les ai mangés.

14. — Je les ai mangés en deux ans, ainsi que les deux autres mille.

15. — Tombé dans le plus grand besoin, je ne savais plus que faire.

16. — Je partis pour la ville de Lyon afin de m'engager dans les dragons.

17. — Quand me vint l'ordre de partir je me décidai à déserter.

18. — Les gendarmes reçurent ordre de venir me prendre à Saint-Brieuc.

19. — Je fus bientôt pris, et il fallut rejoindre mon régiment.

20. — Mon père a dépensé cent écus pour me faire licencier, avec l'aide d'hommes dévoués.

21. — Je suis maintenant à Quimper, simple scribe chez un notaire.

22. — Jeunes et vieux qui m'entendez, ne faites pas comme Olivier Ramon :

23. — Obéissez à votre père et mère, et vous vivrez en honnêtes gens.

(Recueilli et traduit par Yahan Kerhlen).

POÉSIE FRANÇAISE

LE SECRET

A Olivier de Gourcuff.

Que l'homme est beau, que l'homme est grand dans sa chimère ;
— Dans son âme gardant l'orgueil d'un vieux Romain,
De détruire, pour mieux reconstruire demain,
L'œuvre d'un vaste temps, et qu'il juge éphémère !

Sûr de l'autorité que le ciel lui confère,
— Car l'homme est, par son rêve, un être surhumain, —
Rien ne vient l'arrêter, au détour du chemin,
De tout ce qu'il a fait à tout ce qu'il peut faire.

Et, pourtant, que d'erreurs pour un si long tourment !
Oh ! l'utopie, avec son morne événement,
Où l'homme répudie à jamais sa défaite !

Niant jusqu'à ce rêve ardent, supérieur,
Dont il ne saura rien — la tombe est ainsi faite :
S'il fut le plus mauvais, ou s'il fut le meilleur.

Abel Letalle.

ENORA

L'AMIE DES MORTS

I

L'alouette sans cesse s'élève vers le ciel bleu ; vers le firmament d'azur elle monte, monte, chantant sa joie.

Mais, impuissantes et faibles, ses ailes ne peuvent soutenir son vol, et toujours elle redescend, plaintive, vers la terre qu'elle voudrait quitter.

Ainsi les pauvres chères âmes veulent du purgatoire monter vers le doux paradis où leur béni Rédempteur leur tend miséricordieusement les bras.

Au paradis, hélas ! elles ne peuvent monter, elles ne peuvent sortir du feu qui purifie.

Elles retombent, gémissantes, dans les flammes de la justice.

Et jour et nuit elles pleurent des larmes amères, — et à leurs parents, à leurs amis de la terre elles disent :

Ayez pitié de nos souffrances, ayez pitié des pauvres morts !

Secourez-nous et et brisez nos liens, afin que nous montions, radieuses, au ciel de notre Dieu jouir du bonheur sans fin et à notre tour prier pour vous.

Ainsi chantait Loïz, le cher pauvre, aux portes de Ménizole.

Il chantait seul dans la nuit, annonçant *la fête des trépassés*, pendant que lugubrement les cloches pleuraient le glas sur la campagne endormie et glacée.

Les sanglots lui répondaient dans les maisons silencieuses ; puis

sa voix dolente se perdait dans les rafales du vent, — du vent qui mugissait dehors, emportant les feuilles jaunes et flétries, comme la mort emporte les pauvres âmes détachées des corps.

II

Au chant plaintif et doux de Loïz les sanglots ont répondu dans les maisons de Ménizole ; chacun pense à ses morts toujours aimés, aux morts qui sont partis, et qu'il espère retrouver là-haut, au paradis du bon Dieu.

Il s'est allumé dans chaque maison, le cierge bénit.

Le cierge bénit éclaire la famille agenouillée et un murmure très doux de prières commence pour les trépassés.

Partout l'on prie à deux genoux, excepté chez Job Méour, car Job n'est pas un bon chrétien.

Job Méour n'est pas un vrai Breton ; un demi-païen, je ne dis pas.

Penser aux morts n'est pas son affaire ; il aime mieux boire avec des amis qui lui ressemblent.

Et depuis plusieurs heures, avec ses amis, il boit du cidre nouveau et de *l'eau-de-jeu* aussi.

Et pourtant, tout près, vis-à-vis de sa maison la *lanterne de la mort* éclaire de sa lueur — faible et incertaine comme une vie qui s'éteint — le cimetière où dorment son père et sa mère, — et sa pauvre femme que le chagrin a tuée.

Et cette lanterne, sinistrement, éclaire aussi la noire et large ouverture de l'ossuaire où gisent pêle-mêle les ossements pitoyables de ceux qui comme toi, Job Méour, furent de ses hommes vaillants et forts et ne sont plus rien aujourd'hui...

III

La nuit, sombre et glacée, enveloppe la campagne de ténèbres, de silence, et d'effroi ; les cloches se taisent dans leur solitaire demeure.

Job et ses amis boivent toujours.

Ils boivent depuis si longtemps, qu'ils ont presque perdu la raison.

Sa fille Enora, douce brebis égarée au milieu des loups, pleure tristement auprès du foyer sans feu.

Elle pleure en silence, la douce Enora, et elle frissonne en entendant les blasphèmes de son malheureux père.

Puis elle songe à sa mère très aimée qui s'en est allée vers Dieu, il y a bien longtemps déjà, la laissant seule, sans guide et sans soutien, dans ce monde.

Elle songe à sa mère, et voudrait aller la rejoindre là-haut.

La mort peut-être lui ferait peur ; mais puisque la mort est l'unique passage qui mène à l'éternité !...

Enora rêve, pensive, à sa mère chérie : elle la voit qui lui tend les bras là-haut, au bord du paradis, amoureusement.

Les buveurs par leurs blasphèmes l'arrachent à ses doux pensers.

— Au nom du Ciel, ne profanez pas plus longtemps cette nuit sainte ; ne jurez pas comme des damnés ;

S'il vous reste un peu de raison et de cœur n'outragez pas Dieu plus longtemps, et n'insultez pas les morts qui dorment là, tout près, dans la terre glacée.

Et la voix d'Enora tremblait, et ses larmes brillaient sur ses joues blanches et pures comme la rosée sur un lis au lever du soleil.

Mais elle supplie en vain de sa voix tremblante et douce, la belle Enora.

— Si tu aimes tant les morts, ma fille, va les trouver là-bas et nous laisse tranquilles ; va leur dire tes prières et ton amour.

La pauvre enfant se tait et ne sait que pleurer.

IV

Job Méour est un sans cœur, Job Méour est bien méchant.

Il a cherché le moyen d'amuser ses amis ; ce moyen, il l'a trouvé et il est digne de Job Méour, le sans cœur.

— Souvent tu me demandes de l'argent, Enora, pour faire dire des messes pour tes morts,

Pour faire dire des messes pour tes morts et pour ta mère premièrement.

Tu me demandes de l'argent, et ce soir je veux t'en donner :

Tu auras vingt *réals*, si tu va jusqu'à l'ossuaire, seule dans la nuit.

La jeune fille a levé sur son père le regard limpide et doux de ses grands yeux profond.

— Jusqu'à l'ossuaire là-bas, j'irai seule, toute seule dans la nuit noire, pour l'amour de ma mère bien-aimée.

Et le méchant Job d'y mettre une condition à faire trembler d'épouvante :

— Dans l'ossuaire tu prendras, comme preuve de ton funèbre pèlerinage, tu prendras une tête de mort que tu y reporteras ensuite.

Enora ne pleure plus ; mais de la tête aux pieds elle tremble et frissonne.

Elle tremble bien fort, la belle Enora ; mais après un instant d'hésitation, elle dit encore : J'irai.....

V

Enora est une enfant courageuse et intrépide ; elle a fait ce que personne ne fit jamais.

Enora a fait ce que personne n'oserait faire :

Elle est sortie seule dans la nuit noire ; une petite lampe éclaire sa marche à travers les tombeaux.

La voilà déjà auprès de la *lanterne de la mort* qui éclaire sinistrement, au cimitière, la nuit des trépassés.

Elle avance toujours ; l'on entend ses pas nerveux sur la terre glacée.

De sa main droite, Enora comprime son cœur qui bat bien fort dans sa poitrine, et ses lèvres murmurent une prière.

Ses lèvres répètent à Dieu une fervente prière, et redisent le nom béni de sa mère très aimée.

Elle est enfin arrivée à l'ossuaire ; sa petite lampe éclaire hideusement un amas d'os de toutes sortes, de pauvres os desséchés....

Sur le seuil de l'horrible demeure elle tremble comme une feuille agitée par le vent.

Mais Enora jusqu'au bout sera courageuse — pour l'amour de sa mère chérie.

Elle fait le signe de la Croix, et, chancelant, elle entre dans l'ossuaire.

Sa terreur est si grande que la petite lampe glisse de ses doigts et s'éteint !

Pauvre enfant, elle croit qu'elle va mourir d'épouvante dans les ténèbres, au milieu des lugubres débris de la mort.

Mais aussitôt une grande clarté l'environne, et des voix plaintives et douces lui disent :

— Enfant, ne tremble pas, les morts sont tes amis.

De douces voix l'encouragent, et une multitude de mains décharnées tendent vers elle des crânes lamentables, et on lui dit : prends ! prends !

Enora pieusement a pris une pauvre tête défigurée, et sort de l'ossuaire où tout rentre dans le silence et dans les ténèbres.

Enora court avec son hideux fardeau ; elle court, affolée, vers la maison où son père qui a tout vu, est immobile, épouvanté !

Auprès de la *lanterne* du cimetière, Enora jette un grand cri d'angoisse et de terreur : dans sa course rapide, elle a heurté le tombeau de sa mère, et maintenant elle gît, pâmée, à l'endroit même où chaque jour elle priait à deux genoux.

Job Méour enfin a recouvré ses sens : il accourt, soulève son héroïque enfant et la porte inanimée dans sa maison.

VI

La fête des Morts est passée depuis huit jours, et pourtant les cloches de Ménizole pleurent encore dans leur haute et solitaire demeure.

Elles ont pleuré le matin, elles ont pleuré le soir, lugubrement elles ont pleuré le glas, mettant le deuil dans tous les cœurs.

Les cloches pleurent la vierge la plus belle et la plus douce de Ménizole: Enora, tuée par l'émotion et l'épouvante, est allée rejoindre sa mère là-haut, au paradis du bon Dieu.

Enora est entrée dans la radieuse éternité, après avoir traversé sans frayeur le sombre passage de la mort.

Toute la paroisse a suivi à l'église, et de l'église au cimetière son beau corps virginal.

Et la neige s'est mise à tomber ; la neige tombe, tombe à flocons pressés.

Elle enveloppe d'un linceuil immaculé le cercueil de la vierge Enora ;

Dans la fosse ouverte la neige a déposé un tapis blanc et très doux pour le corps virginal d'Enora l'amie des Morts.

P. Giquello.

L'Herminière. 2 novembre 1895.

NÉCROLOGIE

JULES SIMON

Nous ne pouvons laisser partir sans un suprême hommage l'éminent Breton qui s'appelait Jules Simon. Si l'homme d'Etat, l'illustre philosophe, l'admirable orateur nous échappent, inclinons-nous devant celui qui aima passionnément son pays d'origine, qui, dans maints passages de ses écrits,— dans deux volumes entiers, tout embaumés de Bretagne,— *Les Mémoires des autres*, a donné le plus touchant témoignage de cet amour. Le Lorientais né le 31 décembre 1814, l'ancien élève du collège de Vannes et du lycée de Rennes, ne se détournait des affaires publiques, auxquelles il fut si étroitement mêlé, que pour sourire à la vieille Bretagne, objet de son culte fervent. A la petite et à la grande patrie il associait dans son cœur la religion qui lui a accordé une mort chrétienne, la liberté qu'il a défendue toute sa vie.

D'éloquents discours ont été prononcés à ses obsèques, de belles pages ont célébré sa mémoire. — Ici comme partout, la simplicité s'impose. — Quand Jules Simon descendit de la tribune du Sénat, le 18 mars 1886, après son discours contre la laïcisation des écoles, M. Halgan sénateur d'un de nos départements de l'Ouest le salua de ces simples mots : « Voilà un *honnête homme* ! » la meilleure des oraisons funèbres.

O. DE G.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

La Chronique de Nantes (570 environ — 1049). *Publiée avec une introduction et des notes* par René Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir. Paris, Picard, 1896. In-8°, LXXII-165 p.

Un érudit chartrain, que plus d'un lien rattache d'ailleurs à la Bretagne, vient de donner une nouvelle édition de la *Chronique de Nantes*. L'éditeur, M. René Merlet, n'est point un inconnu pour les lecteurs de cette Revue dans laquelle il a fait paraître[1] un article fort étudié sur les *Guerres d'indépendance de la Bretagne sous Nominoé et Erispoé*. Son père et prédécesseur aux archives d'Eure-et-Loir est également connu des abonnés de notre recueil où il a publié divers travaux[2].

La *Chronique de Nantes*, on le sait, est une source de premier ordre, non seulement pour l'histoire de la ville dont elle porte le nom, mais encore pour celle de notre province, et sans elle nous ignorerions bien des faits de nos annales.

Cette chronique n'avait point jusqu'ici paru à part. L'édition qu'en 1707 D. Lobineau en a donnée au t. II de son *Histoire de Bretagne*, bien qu'elle ait été reproduite dans les *Preuves* de D. Morice, n'est pas très commune. D'un autre côté et surtout elle est fort insuffisante. Le nouvel éditeur nous apprend que sur les 52 chapitres dont il publie le texte « vingt y font totalement défaut, six manquent pour la plus grande partie ou sont résumés en quelques mots, trois sont conçus en termes différents. Quant aux vingt-trois autres chapitres, on y remarque encore çà et là de graves omissions. »

C'est donc un véritable service que M. Merlet a rendu à tous ceux qui s'occupent de notre histoire provinciale en donnant à nouveau un texte sinon absolument complet — le manuscrit original a disparu depuis

[1] Année 1891, liv. de juillet et d'août.

[2] Voy. notamment *Catherine de Thouars, femme de Gilles de Retz*, 1er sem. 1891 ; *Notice sur la paroisse de Cordemais*, 2e sem. 1893.

longtemps et l'on n'en connaît point de copies intégrales — du moins aussi complet que possible.

Pour cela l'éditeur a utilisé diverses sources. Les trois qu'avait connues D. Lobineau : Chronique de Saint-Brieuc, Histoire de Bretagne de Le Baud, Collection manuscrite de Nantes, ont pu fort heureusement être complétées. La première par les manuscrits de cette chronique dont Lobineau n'avait pas tiré tout le parti possible ; la seconde par une volumineuse compilation inédite du même Le Baud ; la troisième par une production du même genre dont l'original appartient à M. de la Borderie. En outre, M. Merlet a pu replacer dans son véritable cadre un fragment important (16 chapitres) de la *Chronique de Nantes* que n'avait pas connu D. Lobineau, fragment que D. Martène, qui en fit la découverte au couvent du Val-Dieu, édita sans pouvoir l'identifier avec l'œuvre historique à laquelle il appartenait, mais dont l'auteur nantais Travers avait entrevu la similitude avec la *Chronique de Nantes*.

Ce que dit l'éditeur des sources du document qu'il publie est fort instructif; mais ce qu'il raconte du chroniqueur est absolument nouveau.

Se basant principalement sur un passage où l'auteur malmène fort les Bretons, M. Merlet en a conclu que l'époque à laquelle le chroniqueur a écrit devait correspondre à une période où une certaine hostilité avait pu se produire contre les Bretons bretonnants de la part des Nantais, qui, longtemps gouvernés par des comtes particuliers, étaient encore plus Français, ou mieux plus Nantais que Bretons. L'éditeur a fixé cette période au moment où la mort de Mathias fit passer le comté de Nantes entre les mains d'Hoël, fils d'Alain Canhiart, comte de Cornouaille, qui par ses attaches était un vrai Breton. Mais, précisément dans le même temps, le siège de Nantes était occupé par un prélat étranger, Airard, que le pape Léon IX avait envoyé de Rome pour remédier aux abus de la simonie fort enracinés en Bretagne. A raison même des difficultés de sa mission, Airard ne put se maintenir longtemps dans son évêché ; il dut rentrer en Italie laissant la place à Quiriac, le propre frère du comte Hoël.

M. Merlet a estimé que la *Chronique de Nantes* ayant été rédigée peu après 1050 (son récit s'arrête à 1049), avec des sentiments parfois hostiles aux Bretons, à l'époque d'un conflit entre l'autorité ecclésiastique et le pouvoir civil appuyé sur une fraction du clergé, c'était sous les auspices de l'évêque Airard que le récit avait été composé par un chanoine de son entourage et partisan de ses idées. La date de l'ouvrage se trouve ainsi précisée à quelques années près (1050-1059) : un clerc n'aurait pas osé

s'exprimer comme il l'a fait sous les successeurs d'Airard, les Bretons Quiriac et Benoît son frère.

Tout cela est fort vraisemblable, et, appuyées sur l'autorité de savants tels que MM. Giry et de la Borderie, les conclusions de M. Merlet semblent acquises.

L'établissement du texte nous paraît mériter les mêmes éloges que le travail plus personnel de l'auteur de l'introduction. Nous nous permettrons de lui signaler une nouvelle source du diplôme d'Erispoé, source qui, à côté de variantes de peu d'importance, contient deux ou trois petits passages omis dans son édition ; l'un notamment où, entre l'annonce de la signature et celle du sceau, le prince demande l'approbation de son entourage : « ... Subter firmavimus et nobilitati gentis nostræ affirmare rogavimus, atque sigillo... » Cette source (Arch. Loire-Inf. G 87), sans être très ancienne, vaut bien celles qu'a utilisées l'éditeur[1]. C'est une copie notariée prise en 1682 par un scribe du chapitre sur « un transumpt escrit sur veslin », fait le 14 mars 1494 n. st. par les notaires Chevalier et Le Clerc dans les archives de l'église de Nantes.

M. Merlet verra que cette dernière date est précisément celle à laquelle il dit perdre la trace de l'original de la *Chronique de Nantes*. Qui sait si cet original n'existait pas encore en 1682 à côté des copies des diplômes d'Erispoé et de Charles le Chauve ! Celui-ci, dont l'éditeur reproduit un fragment en note, avait été également copié en 1682 d'après un vidimus du 14 mars 1494.

La nouvelle édition de la *Chronique de Nantes* devra prendre place dans la bibliothèque de tous ceux qui, en Bretagne, s'occupent quelque peu d'histoire, et nous faisons des vœux pour que la *Chronique de Saint-Brieuc*, dont un autre érudit a fait l'objet de ses études, soit également bientôt mise au jour dans son intégrité.

RENÉ BLANCHARD.

*
* *

LES FONTAINES MIRACULEUSES, par Yves Berthou. — Paris, Alph. Lemerre, éditeur, 1896.

Si la Bretagne devenait une province quelconque, un pays tout français, on pourrait encore la retrouver intacte et comme embaumée dans les vers de ses poètes, d'Yves Berthou d'abord. Celui-ci me paraît le type

[1] A condition de recourir à la copie elle-même et non à la peu correcte édition qui en a été donnée dans la *Revue hist. de l'Ouest* (IV, 706-708), avec la date de 862, postérieure de cinq années à celle de la mort d'Erispoé.

du Breton irréductible, intransigeant, continuant la lutte séculaire de ses aïeux contre les envahisseurs latins ; dans les villes d'ailleurs, où à l'instar de Brizeux, il montre « l'œil bleu d'un Celte », il traîne aussi la mélancolie de son exil.

Les deux précédents recueils de M. Berthou — *Cœur breton*, *La lande fleurie* — étaient empreints de douceur et de tendresse. Le dernier est plus triste, plus mâle aussi ; pour caractériser ces *Fontaines miraculeuses*, d'où la poésie coule à pleins bords, je trouve deux mots : Nostalgie mystique.

Après une dédicace d'un pieux sentiment filial, une invocation aux sources. « Sources de foi, sources d'espoir, de charité », le livre se divise en trois parties : *Ténèbres*, que pénètrent les lueurs d'en-haut ; *Clartés* qui sont plutôt d'aurore ou de crépuscule que de plein midi ; *Pour les Bretons*, où s'épanchent un cœur de croyant et une âme d'artiste.

L'art, en effet, s'ajoute toujours à la nature dans les vers de M. Berthou, mais on le sent plus qu'on ne le voit. Une forme pleine de vigueur ou de grâce est venue tout naturellement se mouler sur une belle pensée. Qu'on lise, pour être de notre avis, l'admirable pièce « Nostalgie » dédiée à Louis Tiercelin, les distiques ouatés de mystère du *Bois Dormant*, les strophes argentées de *Clair de lune*, ou cette pure effusion chrétienne « Le Calice ».

Refuge cher à tous les cœurs endoloris,
Mon Dieu ! mon Dieu, voici que je t'appelle encore,
C'est en souffrant que tous les hommes t'ont compris,
Dans la douleur c'est ta clémence qu'on implore.
Mon doux Jésus ! symbole éternel de l'amour,
Combien as-tu souffert dans ta nuit d'agonie !
Oh ! ce calice où tu buvais l'ignominie
Des égarés dont tu désirais le retour !
Pierre t'a renié, tous les autres disciples
T'ont délaissé. La foule en tes courses multiples,
A ri de ton amour que rien n'a pu tarir...
Mais le baiser du seul Judas t'eût fait mourir.

Alfred de Musset écrivait l'*Espoir en Dieu*, en sortant d'une église de Paris. Yves Berthou a dû écrire *Le Calice* dans une chapelle bretonne.

Bretagne ! C'est le mot qui remplit ces pages, c'est le sujet qui domine

et resplendit dans le cœur et sur les lèvres de Berthou. Pénétrons-nous de cette poésie qui plane d'un si haut vol au-dessus de nos misères et restons sous le charme de la cantilène finale :

Ma douce, allons prier Notre-Dame-des-Bois.

Le poète aime et prie du même cœur breton.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

AÏEUX ET DESCENDANTS, poésie patriotique de M. Alphonse Bévylle. — Paris, Librairie de la France scolaire, 1896.

Que M. Paul Mounet, de sa belle voix caverneuse, et M. Henri Monteux, de son organe prématurément fêlé, aient déclamé ces vers déjà vieux de plus de deux ans — je le crois, puisque l'auteur l'affirme. Mais l'intention est plus louable que la forme dans cette évocation des vaillants Français d'autrefois et d'aujourd'hui. M. Alphonse Bévylle a trop de vers qui ressemblent à ceux-ci :

Jamais la moindre défaillance
N'a souillé notre fier renom,
L'ombre d'aucune déchéance
N'a terni l'éclat d'un grand nom !

Le clairon patriotique de M. Bévylle prend parfois des airs de mirliton. Louons pourtant le poète d'avoir mis de nobles sentiments dans une plaquette que la jolie couverture illustrée de M. Benoît Lévy recommande aux bibliophiles. O. DE G.

*
* *

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE JUCHAULT DE LA MORICIÈRE ET DES JAMONIÈRES, de ses alliances et des seigneuries qu'elle a possédées en Bretagne, par Théodore Courtaux. — Paris, Cabinet de l'Historiographe, 1896.

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai lu l'histoire généalogique de deux branches d'une ancienne famille bretonne. La famille Juchault est originaire de Nantes, où on la trouve représentée dès le XVe siècle ; elle a donné un président à la Chambre des Comptes de Bretagne, un maire

de Nantes sous Louis XIII, des députés aux Etats, un capitaine au régiment d'Orléans, et a été enfin illustrée par un général, ministre de la guerre et représentant du peuple en 1848, un des conquérants de l'Afrique française et un des plus fermes soutiens de la papauté.

Les seigneuries de la Moricière et des Jamonières, toutes deux sises en la paroisse de Saint-Philbert de Grand-Lieu, sont entrées au XVIIIe siècle, par le mariage de Geneviève-Marquise-Prudence Bouhier de la Verrie avec Christophe Juchault, dans la famille de ce dernier. Les Juchault de la Moricière se sont éteints en 1865, avec le général dont le fils unique mourut en bas-âge. Notre très aimable et distingué confrère le baron des Jamonières, vice-président de la Société des Bibliophiles bretons, est aujourd'hui chef de nom et d'arme de la famille, il a deux fils.

A peine puis-je indiquer ici les grandes lignes de l'ouvrage très sérieusement documenté de M. Théodore Courtaux. Le généalogiste se dirige au travers des filiations, des alliances, des seigneuries, avec autant de précision que de sûreté. Il a mis d'excellentes tables méthodiques à la fin de son livre, qu'illustrent un très beau blason en couleurs et presque tous les écussons des familles alliées.

Je sais beaucoup de gré à M. Théodore Courtaux d'avoir donné la liste des publications relatives au général de la Moricière, une des plus hautes figures du temps présent. Rappeler les belles paroles qu'un Montalembert ou un Dupanloup, un La Gournerie ou un Trochu, un Riancey ou un Kerdrel ont consacrées à la mémoire du héros chrétien, c'est ajouter une page, la plus glorieuse, à l'histoire généalogique d'une famille déjà très noble.

O. DE GOURCUFF.

***

HISTOIRE DE LA MUSIQUE ALLEMANDE, par Albert Soubies (Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts). — Paris, Ancienne maison Quantin.

Les érudits Français excellent à écrire des manuels d'art, résumés concis et précis du développement artistique d'une époque ou d'un pays.

Mais il est des sujets qui, par leur étendue ou le vague de leurs contours, semblent mal se prêter à ces procédés d'investigation rapide et nette. Veut-on les pénétrer? Il faut en parler longuement.

La Musique allemande est un de ces sujets. Immense partout ailleurs, la musique devient sur les bords du Rhin ou du Danube l'art encyclopé-

dique, universel, qui exprime ou symbolise l'infini. Etudier depuis les origines cette prodigieuse manifestation de l'art, caractériser les écoles, biographier les hommes qui ont apporté leur part de construction à l'édifice commun et donner à un travail aussi complet la forme brève d'un volume de 300 pages à peine : tel est pourtant le but que s'est proposé et qu'a atteint notre confrère M. Albert Soubies.

Les Bénédictins des premiers âges, les *Minnesinger* ou chantres d'amour du XIIIe siècle, nobles poètes que Wolfram d'Eschenbach représente dans l'histoire et Tannhauser dans la légende, les maîtres-chanteurs (pourquoi ne pas laisser à ces artisans personnifiés par Hans Sachs leur nom allemand de *Meistersaenger*) ? Luther et son choral, tous les théoriciens de la liturgie au XVIe et au XVIIe siècle aboutissent à ce premier Titan de l'art musical, Jean Sébastien Bach. Celui-ci, membre le plus illustre d'une véritable dynastie d'artistes, inaugure l'âge d'or de la musique allemande. Le maître d'Eisenach, qui n'a point été surpassé pour l'invention ou la science, eut un contemporain illustre Georges-Frédéric Haëndel dont les oratorios, Le *Messie* surtout, ont, selon M. Soubies l'éclat, l'ampleur, la majesté.

Mais le goût de la musique en Allemagne devient passion. Le XVIIIe siècle, à son aurore, avait eu Bach et Haëndel ; à son milieu, il s'enorgueillit des opéras de Gluck ; à son déclin il brille du plus vif éclat avec Haydn et Mozart, le premier loué par M Soubies pour sa grâce naïve et raffinée, son abondance d'idées, sa suprême élégance, le second, type absolu de la perfection dans les divers genres, le Virgile ou le Raphaël de la musique.

Tout naturellement, dans cette alliance des arts, le nom de Michel-Ange vient à l'esprit, quand on parle de Beethoven. En quelques mots M. Soubies caractérise à merveille cet homme étonnant, « le génie souverain qui mit le langage des formes au service d'un idéal de plus en « plus élevé ».

Combien je voudrais m'étendre sur ce livre, suivre son auteur quand il définit, avec la plus judicieuse et élégante précision, les talents du spirituel et passionné Weber, du grand mélodiste Schubert, de Hummel, de Spohr, de Mendelssohn, excellent musicien de transition, du subtil et troublant Schumann !

Meyerbeer règnant exclusivement au théâtre, Liszt ayant été surtout un exécutant admirable, Chopin étant à juste titre revendiqué par la Pologne et la France, c'est par une étude sur la vie et l'œuvre de Richard Wagner que se termine le livre de M. Soubies. Sachons gré à l'écrivain

français de s'être préservé, pour juger et admirer Wagner, de ce qu'il appelle « les dangereux excès du fanatisme ».

Cette *Histoire de la musique allemande*, notant les origines et le développement de l'art musical à l'église, au concert, au théâtre, est d'un critique très compétent doublé d'un fin lettré. Avec l'abondance et la sûreté de ses informations, que complète un excellent choix de gravures anciennes et de portraits, elle peut passer pour un modèle du genre.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

DESTINÉE, par A. Verchin, illustrations de Ed. Carrier. — Rennes, H. Caillière, éditeur, 1896.

Ce volume ne serait pas déplacé dans la « Collection Guillaume » qui a donné un courant nouveau à l'illustration des livres, grâce aux applications de la photographie. Il est orné de dessins charmants, d'une exécution parfaite, dus au crayon d'un artiste qui fera brillamment son chemin, M. Ed. Carrier. Sa couverture le dénonce aussitôt, avec les trois Bretons en costume national qui s'y pavanent auprès d'une élégante Parisienne, et l'on apprend, avec moins d'étonnement que de joie, qu'il est édité par le bon libraire de Rennes, M. H. Caillière, imprimé par M. le Goaziou, de Guingamp, un typographe expert en son art.

Le livre tire son titre d'un des deux morceaux de littérature qui le composent, *Destinée*, et j'ai manqué au plus élémentaire devoir en ne vous présentant pas plus tôt son auteur, M. A. Verchin. Un volume de vers, *Heures tristes*, d'une mélancolie douce et d'une forme élégante, a fait connaitre M. Verchin aux amis de la poésie. Ce nouveau livre en prose imagée et pittoresque, accuse un grand progrès; le petit roman « Destinée », qui en remplit la moitié est touchant, honnête et très littéraire.

L'idylle simple et chaste d'un jeune Breton de Paris et de la fille d'un vieil organiste de Douarnenez se dénoue tragiquement par la mort de Jeanne. Henri désespéré a un court accès de folie, puis il se résigne et consacre sa vie à écrire l'histoire de son bonheur brisé. Des personnages de second plan, l'organiste aveugle, le vieux marin Jos et sa femme Nanette, une scène d'élections, un pardon, des paysages d'une fraicheur et d'une vérité absolues, font aux deux héros de *Destinée* un entourage bien breton.

Comme contraste aux tristesses de *Destinée*, M. Verchin a placé dans

son volume, les gaietés d'un voyage le long des côtes du Finistère, *Sept jours en torpilleur*. Pont-Aven, Concarneau, la pointe du Raz, Douarnenez, sont peints avec la plume ou décrits avec le crayon.

Il est difficile, en effet, de séparer du texte de M. Verchin les délicieux croquis pleins d'expressive vérité de M. Ed. Carrier. Une aimable préface — un peu à côté — de M. Gabriel Vicaire, complète la parure d'un volume que tous les Bretons fervents de littérature et d'art voudront posséder.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

EN CONGÉ, promenades et souvenirs par M. Marius Sepet, Paris. — Pierre Tégni, éditeur, 1896.

Il se publie, bon an mal an, une dizaine de *Voyages en Bretagne*. M. Marius Sepet ne m'en voudra pas de ranger son dernier volume dans cette catégorie, car presque toutes ses *promenades* ont eu pour but les côtes bretonnes, et ses meilleurs *souvenirs* lui viennent sans doute de

La terre de granit recouverte de chênes.

M. Marius Sepet a une façon très agréable et très utile, pour soi et les autres, de voyager : il décrit, il instruit, il moralise, chemin faisant. Les églises, les chapelles, si nombreuses de Morlaix à Saint-Malo, lui racontent leur glorieux passé, leurs pieuses légendes; mais, s'il interroge les vieux monuments avec la ferveur d'un archéologue chrétien, il aime aussi les paysages, les aspects variés de la mer, les coutumes caractéristiques, même les costumes — et je sais peu, dans ce dernier ordre d'idées, de page plus alerte que la description d'une noce au bourg de Saillé, près de Guérande.

Une excursion que tous les lecteurs bretons voudront faire — on refaire — avec M. Marius Sepet, est celle du prieuré de Saint Magloire de Lehon, auquel est inséparablement lié le nom de M. l'abbé Fouéré-Macé, l'érudit et dévoué recteur.

Après la Bretagne, c'est le Poitou qui semble avoir les préférences de M. Sepet ; il parle sans beaucoup d'enthousiasme, malgré ses origines méridionales, de Marseille, de Montpellier, de la Provence.

Le livre *humoristique* et *catholique* de M. Marius Sepet (ce sont les deux qualificatifs qu'il souhaite et qu'il mérite) se termine par un beau chapitre sur Reims, et son illustre cathédrale qui sera, durant toute l'année 1896, le pèlerinage d'élection des Français. O. DE GOURCUFF.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

LES

PREMIÈRES COURSES DE DUGUAY TROUIN

Les mémoires sont les meilleures sources de l'histoire... après les documents d'archives. Ceux-ci ne trompent guère, car il est rare qu'ils aient été préparés en vue de détourner la vérité sur les choses ou sur les personnes, au profit des individus et des familles ; dans leur rédaction froide, indifférente, ils apparaissent comme des images photographiques, où revit un monde plus ou moins éloigné, et les erreurs qu'on leur peut attribuer ne proviennent que de l'altération volontaire ou inconsciente des auteurs, qui ont la prétention de les offrir intacts sous des formes rajeunies, à la manière des peintres, interprètes à leur façon de la nature, maintes fois si profondément modifiée sous leur pinceau. Les mémoires au contraire sont sujets à présenter des miroitements factices ; ils doivent être consultés avec une certaine défiance. Ils sont d'ordinaire rédigés à une époque tardive où la mémoire ne seconde pas toujours la bonne volonté de l'écrivain, et l'idée même à laquelle ils se rattachent implique à leur égard quelque suspicion. Un personnage a joué ou a cru jouer, dans son milieu, un rôle d'importance ; sa vanité seule crée quelquefois ce rôle de toutes pièces ou, l'amplifiant, le dénature ; au déclin de la vie, le sentiment du *moi* fait naître chez les plus honnêtes comme un besoin de l'exposer sous les meilleures couleurs, pour servir d'exemple ou de leçon aux générations nouvelles, et, dans cette œuvre, on n'a garde d'éviter le rapetissement ou le dénigrement des compétiteurs ou des rivaux d'antan ! Voilà des points qu'il importe de tirer au clair dans l'appréciation de tout ce qui concerne les personnes, à la lecture

des mémoires. Mais ceux-ci demeurent une intéressante peinture des mœurs et des habitudes d'une époque, sous la plume alerte et spirituelle d'un observateur bien doué ; ils sont encore précieux à consulter pour l'enchaînement des faits et des événements, au cours d'une période historique. C'est ainsi que, pour l'histoire de la marine de la fin du règne de Louis XIV, les mémoires de Duguay Trouin et de Forbin se dessinent, avec des mérites très inégaux. Ils renferment des renseignements utiles sur la grande course. Ceux de Duguay Trouin, sous une forme vive presque passionnée, très simple cependant, qu'un heureux caractère et quelque instruction de collège ont imprimée au style de l'homme malgré lui forcé au repos, jeune encore et plein de sève, en dépit de l'usure de rudes campagnes ; ceux de Forbin, sous la forme posée, un peu lourde, souvent même prétentieuse, que comporte chez leur auteur l'intime conviction d'une supériorité de caste et de talent professionnel. Les deux émules d'autrefois manifestement tiennent à fixer par l'écriture le relief de leurs personnalités, ils ont l'un et l'autre la conscience de leurs mérites, de leurs brillants services, et, comme s'ils craignaient que la postérité ne les méconnût, ils veulent consacrer leur retraite prématurée au tableau de leurs actions, dans le cadre où ils estiment qu'elles doivent se dérouler. Par un curieux renversement de tendances, c'est le méridional qui garde la note la plus calme malgré des amplifications outrées, et c'est le Breton qui possède la note pittoresque et pétulante. Forbin est souvent un insupportable avec ses prétentions : c'est le gentilhomme uniquement rempli de lui-même, qui a osé dire : « Il n'y a que deux hommes en France, à qui le Roy Louis XIV ait jamais laissé carte blanche, Turenne et moi. » Duguay Trouin, fils de ses œuvres, bourgeois anobli à la pointe de l'épée, aime à s'arrêter avec complaisance sur les prouesses qui l'ont conduit si haut ; sa franchise n'est pas exempte de quelque forfanterie peut-être ; mais, comme il rend justice à tout le monde, ne cherche pas à diminuer la part de gloire de ses compagnons de mer, ni à taire les orages de sa jeunesse, il reste sympatique : c'est pour cela, sans doute, que ses mémoires ont été acceptés sans grand contrôle, donnés comme base principale à son histoire. Pourtant les mémoires du corsaire

malouin ne concordent pas toujours avec les documents qu'on découvre aux archives, plusieurs signés de sa propre main à l'époque des événements, les autres empruntés à des correspondances officielles relatives à ses plus importantes opérations. A cet égard je ne crois pas sans intérêt de mettre au jour diverses pièces que j'ai trouvées dans les *archives de l'amirauté de Brest*, jusqu'à ce jour inexplorées[1], et dans celles de l'*Intendance de la marine*, au même port, incomplètement fouillées; elles rectifient des dates et sur certains points le récit de faits notables, elles aideront à mieux comprendre la nature des transformations que les Pontchartrain ont imprimées à la marine des Colbert et des Seignelay, à mieux pénétrer dans le détail et les dessous de la guerre de course ; elles complèteront aussi les traits d'un caractère aux multiples reliefs ; sans d'ailleurs révéler rien qui soit susceptible de ternir l'auréole d'un vaillant.

On sait l'histoire de ces mémoires. L'abbé Poulain l'a résumée dans l'excellente thèse qu'il a soutenue devant la Faculté de Rennes, pour l'obtention du doctorat ès-lettres[2]. Il me paraît avoir été un peu sévère pour l'édition que fit publier, en 1740, M. de la Garde, parent de Duguay Trouin, et pour la rédaction de Godard de Beauchamp, aux soins duquel elle avait été confiée ; car ce livre est loin d'être « une traduction », et l'on peut s'assurer par la comparaison des textes cités par l'abbé Poulain lui-même et des pages correspondantes de cette édition[3], que le fonds reste exact et le plus souvent aussi la lettre de l'original. De celui-ci, il existe certainement ou il a dû exister plusieurs copies de la main

[1] Je suis en ce moment occupé à les classer.

[2] *Duguay Trouin, corsaire, ecrivain, d'après des documents inédits*, lib. Didier, Paris, 1882. Je dirai en passant que l'abbé Poulain, tout en consultant beaucoup de sources a commis quelque injustice, en omettant de mentionner l'article très remarquable de Ch. Cunat, dans la *biographie bretonne :* cet article est, à mon avis, la meilleure biographie qui ait été donnée sur Duguay Trouin, la plus complète, celle qui a été écrite avec la plus grande somme de documents authentiques ; l'auteur a même utilisé des notes des archives de l'Intendance de la marine à Brest, qui, sans doute, lui furent communiquées par Levot.

[3] Je me suis servi de l'édition d'Amsterdam, de 1746.

de Duguay Trouin ou retouchées par lui. C'est sur un manuscrit de cette sorte que l'abbé Poulain a composé en grande partie son ouvrage ; Eugène Sue[1] et La Landelle[2] ont eu sous les yeux un manuscrit similaire, car tous deux racontent la jeunesse du marin breton, dont le récit fut supprimé dans l'édition de 1640, sur le désir manifesté par le cardinal de Fleury. Un autre manuscrit, déposé à la bibliothèque de Chaumont, a été publié en 1884[3] et tout récemment l'on annonçait la mise en vente de papiers relatifs à Duguay Trouin chez un notaire du département du Finistère, papiers que M. Kerneis, bibliothécaire de la marine à Brest, estime n'être que les analogues des documents conservés à Chaumont[4].

Les mémoires en question commencèrent à être rédigés, selon toutes les probabilités entre 1715 et 1720[5]. Duguay Trouin est alors âgé de 42 à 47 ans[6], attristé, moins par la maladie qui réduit momentanément son activité que, par les attaques de rivaux jaloux ; il vit dans la retraite, avec l'espoir d'un retour des jours glorieux ; toutefois il sent le besoin de se défendre et ses premières pages furent consacrées à l'affaire de Rio-de-Janeiro ; elles lui donnèrent l'idée d'écrire des mémoires complets, mise à exécution quelques années plus tard. Comme il ne semble pas avoir rédigé des notes au jour le jour, au moins dans la première partie de son existence, mais avoir seulement conservé les papiers et les lettres de service, les témoignages de satisfaction reçus de la cour ou des hautes autorités maritimes dans les ports, il n'est pas étonnant qu'il ait commis des erreurs ou des oublis : les écarts de souvenir sont d'autant plus évidents que les faits remontent à des époques plus lointaines. Les hommes d'action ne s'embarrassent guère, quand ils racontent, d'une exactitude de détail, pas plus qu'ils ne sont

[1] *Histoire de la marine française*, éd. Bonnaire, Paris, 1896, V.

[2] *Vie de Duguay Trouin.*

[3] *Vie de Monsieur Duguay Trouin, écrite de sa main et dont il a fait présent à la famille de MM. Delamotte à Brest.* Furne et Jouvet, Paris, 1884.

[4] *Bretagne*, 11 octobre 1895.

[5] Cunat donne la date de 1718 ; mais il ne serait pas impossible que l'idée remontât même vers 1714, et l'achèvement ne fut pas l'œuvre d'un seul jet.

[6] Il est né le 10 juin 1673.

prolixes. Ce ne sont pas des arrangeurs de phrases. L'acte, pour eux, doit suffire à l'effet dans sa simplicité, et ses relations mêmes sont négligées, si elles paraissent indifférentes. L'on peut juger le Duguay Trouin de la période active par ses déclarations et ses rapports, d'ordinaire très concis, rarement ornés de réflexions susceptibles de donner très vive couleur aux faits énoncés. Mais le Duguay Trouin de la période de repos est moins réservé : il revit ses batailles par le souvenir, toute sa jeunesse, et se laisse aller à la peinture la plus imagée des événements auxquels il a pris part, sans prétentions, sans efforts, avec un naturel parfait, non toutefois, je le répète, sans quelque complaisance. A-t-il dû vaincre « tant de répugnance » pour écrire ses mémoires ? Il est permis d'en douter[1].

Duguay Trouin a dans les veines du plus pur sang de corsaires. Il respire un air natal tout imprégné des effluves marines et des odeurs de la poudre ; il subit une ambiance où domine la haine de l'Anglais, de l'odieux *Saxon*, comme on l'appelle en Bretagne ; dès l'enfance son imagination est hantée par les tableaux de guerre au récit des vieux, et, dès l'adolescence, il se montre bruyant débordant, militant. Il ne saurait être que marin. Mais dans la famille la mer à déjà enlevé tant de membres, qu'on voudrait bien diriger le jeune René vers une plus calme profession : l'on essaie de forcer sa vocation ; il reporte ses ardeurs maladroitement comprimées vers le débordement. Doué d'un fonds honnête, il s'arrête assez tôt pour éviter les combativités criminelles et se retrouve enfin satisfait, prêt pour la bonne lutte, sur le pont d'un bâtiment corsaire, à l'âge de 16 ans (1689). Cela lui complaît mieux que les bancs d'école. C'était l'heure où l'orgueilleuse omnipotence de Louis XIV, heurtant de front les intérêts ou surexcitant les jalousies des grands Etats européens, soulevait contre la France la ligue d'Augsbourg. De tous les adversaires dressés contre nous,

[1] « Les événements de ma vie, dit-il, en la préface du manuscrit autographe cité par l'abbé Poulain, sont accompagnés de circonstances si extraordinaires et si propres à donner de l'émulation à ceux dont les inclinations sont nobles, que j'ai vaincu ma répugnance pour un travail de cette espèce, afin de laisser à mes amis et dans ma famille une puissante exhortation à bien servir le Roy et l'Etat. »

deux étaient surtout à redouter sur la mer, l'Angleterre et la Hollande. Mais nous avions à leur opposer une marine puissante, celle de Colbert, encore accrue et bien disciplinée par Seignelay, ministre insatiable de gloire, comme son maître, et rêvant d'éclipser les lauriers de Louvois, une marine formée à l'école des Duquesne, des Tourville, avec une pléïade d'officiers distingués, et à côté de laquelle évoluaient de nombreux bâtiments de course, lancés sur les mers du Ponant par Dunkerque, la patrie de Jean Bart, Dieppe, le Hâvre, Grandville, Saint-Malo, (déjà la *cité-corsaire*), Nantes, Bordeaux et Bayonne. Quelle aurore pour Duguay Trouin ! Le voilà volontaire sur *la Trinité*, petite frégate de 16 canons, commandée par le capitaine Etienne Piednoir, emporté loin des siens, qu'il aime d'une affection sincère, tout à son apprentissage. Rude est celui-ci, au milieu de matelots, aux allures brutales, portés à se moquer d'un citadin et bientôt sinistre, marqué par les risques d'un naufrage et par un combat à l'abordage. Les impressions du jeune homme sont vives, il les surmonte, et le danger ne fait qu'exalter sa passion pour la mer.

A peine de retour à Saint-Malo, il s'embarque avec le même titre de volontaire pour une nouvelle croisière sur la frégate le *Grénédan*, armée par sa famille et commandée par le capitaine Le Gous. Cet imberbe, dont l'éducation nautique date à peine de quelques mois, ce gamin échappé d'hier d'un collège, a déjà une telle confiance en « son coup d'œil, » qu'il ose donner des avis à ses officiers ; il entraîne son capitaine à courir sur une flotille de navires anglais, qu'il a devinés être de simples marchands, et qu'on hésitait à attaquer, dans la crainte qu'ils ne fussent bâtiments de guerre. Le succès justifie l'audacieuse présomption du jeune volontaire. D'ailleurs, il y a combat ; les navires marchands ne se risquent pas sur des mers sillonnées de corsaires et de pirates, sans quelques précautions, ils ont des canons, quelquefois d'assez forts équipages, et lorsqu'ils sont en nombre ils peuvent espérer faire belle résistance à un adversaire isolé. L'âpreté à défendre une cargaison plus ou moins riche est égale à l'ardeur qu'on met d'autre part à s'en emparer. Le capitaine français s'est décidé pour l'abordage... qui, s'il ménage moins les existences humaines, respecte

davantage le navire à capturer et lui conserve aussi meilleure valeur commerciale (il faut, en histoire, envisager les choses et les hommes sous leurs véritables couleurs). Duguay Trouin le premier s'élance : il tombe à la mer. On songe bien aux maladroits ou aux malheureux, au plus chaud d'un corps à corps ! chacun a trop à faire pour son propre compte, suspendu à quelque grelin d'une main, de l'autre s'escrimant du sabre ou de la hache, contre des rangs pressés de piques et de mousquets, au milieu des sifflements des balles et de la fumée aveuglante. Duguay Trouin se tire seul des flots, remonte assez à temps sur son bord pour prendre part à un second abordage, et il est encore à la tête des pelotons qui se jettent sur un 3e bâtiment. Cette fois, il s'est posé. Je veux bien que le capitaine ait un peu exalté la conduite d'un vaillant, qu'il sait appartenir à la famille de ses armateurs ; mais en retranchant toute part d'exagération, il reste assez de vérité pour laisser très honorablement augurer d'un pareil début. Aussi, à 18 ans, le volontaire devient capitaine.

On lui confie le commandement du *Danycan,* petit corsaire de 14 canons et de 98 hommes d'équipage.

Alors on se souciait médiocrement des diplômes. On tenait plus compte des preuves de capacité individuelle fournies par les actes, que d'une ombre de capacité évoquée par des examens tout de verbiages. A une époque soi disant dépourvue d'individualisme, l'individualisme éclate par le dessinement soudain de personnages de toutes classes et de tous ordres, que n'enrayent, dans les manifestations de leur génie, ni les conditions d'âge, ni les conditions de brevets spéciaux. La réglementation à outrance la centralisation excessive ne sont point poussées au degré qui étouffe les réelles valeurs et les forçent à s'adopter à un moule uniforme, comme aujourd'hui. Malgré l'épuisement de notre race, il n'est pas impossible qu'elle produise encore des germes généreux, mais ces germes ne sauraient désormais éclore que trop tard pour arriver au croît utile à la nation. Bonaparte n'eut pas eu l'étonnante fortune qui lui a permis d'ériger notre énervant système de nivellement, s'il eut été soumis aux règles formulées sous son inspiration. De Condé, nous n'en reverrons plus, ni de Jean Bart ni de Duguay

Trouin peut-être. La marine toutefois est encore en état de donner des hommes aux aptitudes précoces, car seule elle enlève des adolescents à la machine éducative officielle, assez à temps pour leur conserver la verte sève de l'originalité, réserve aux vocations réelles des occasions d'affronter de bonne heure les plus lourdes responsabilités. Sous l'ancien régime, on ne connaissait pas toutes les entraves que le nouveau — (je tiens a bien affirmer que, sous cette épithète, je n'entends pas comprendre le régime transitoire de la Révolution, énergiquement transformateur, qui néanmoins, plus qu'on ne le soupçonne, sût garder des traditions monarchiques, des éléments d'action très vigoureux[1]) — semble avoir accumulées afin de mieux briser les caractères. On ne négligeait pas néanmoins la préparation nécessaire au bon exercice des professions, et on lui imprimait une direction très pratique. Le garde-marine vit comme en caserne et ne quitte l'école que pour faire un plus ou moins long stage à bord des vaisseaux, traité presqu'en soldat. Des capitaines ou patrons qui doivent se livrer à la navigation de métier, celle du long cours ou du cabotage, des pilotes, on exige des examens techniques. Mais pour la course, où l'audace, le coup d'œil instinctif, la vigueur de l'esprit et du corps sont tout, on ouvre large la porte aux initiatives. Les armateurs, gens intéressés à confier leur navire-capital à sûr escient, sont laissés libres dans le choix de leurs capitaines, comme ceux-ci du choix de leurs officiers. Les capitaines corsaires sont de simples matelots qui ont fait leurs preuves de courage, d'anciens officiers mariniers de toutes les catégories, qui se sont révélés à la mer avec des qualités de combattants (sur un état des capitaines *capres* de

[1] Si je m'étais senti l'homme de style que réclame un tel sujet, j'eusse essayé de le démontrer par un parallèle entre Seignelay et Jeanbon Saint-André. La correspondance maritime de ces deux hommes, de croyances politiques si différentes, offre des analogies très frappantes : l'un et l'autre, doués d'un remarquable esprit d'organisation, d'autorité, de décision, surent arriver à des résultats similaires par des moyens presque identiques : ils poursuivirent le même objectif, la gloire nationale, avec le même fanatisme pourrait-on dire, celui-ci sous l'étiquité républicaine et celui-là sous l'étiquette monarchique. Je ne crois pas que de pareils caractères eussent pu, sous l'Empire, donner la mesure de leur ampleur. Sous Napoléon, Jeanbon Saint-André ne fut qu'un bon préfet : la nouvelle ambiance avait ramené ses qualités à une honnête moyenne !

Dunkerque, dressé en 1676, par l'intendant de ce port, figurent, à côté de Jean Bart et de Keyser, son inséparable, un charpentier et deux chirurgiens « de leurs premiers métiers[1] »). Sur les vaisseaux que le roi *prête* aux particuliers, il y a comme commandants des officiers de marine, « hors cadres », des capitaines marchands, des officiers de terre de diverses armes ; le *grand-corps* lui-même ouvre ses rangs, quelquefois, de par la volonté de Sa Majesté, à des hommes sortis du Département de la guerre (Jean d'Estrées quitta les camps pour la flotte après la campagne de Flandre et, après une première campagne de mer en Amérique, obtint le grade de vice-amiral) On tient surtout, chez les individus appelés à combattre, aux aptitudes que réclame la lutte et l'on n'estime pas que la différence des éléments suffise à les renfermer en des bornes trop exclusives. D'ailleurs, à bord de tous les bâtiments, il y a, en très forte proportion, des *professionnels* pour la conduite et la manœuvre du navire, des maîtres d'équipage, des pilotes côtiers et de haute mer. On peut *a priori* critiquer de tels usages : il faut s'incliner devant les faits et reconnaître que nombre d'*intrus* ont jeté un très vif éclat dans notre marine.

Voilà donc Duguay Trouin « maître après Dieu » sur un bord (1691). Il n'a pas grande expérience. Pour qu'il s'impose à l'équipage, il doit beaucoup compter sur les circonstances. Celles-ci ne s'annoncent pas comme favorables. A peine sorti du port, le navire est poussé par une tempête jusque sur les côtes d'Irlande. Le capitaine ne se démonte pas : il fait une descente à terre, brûle un château, et, faute de rencontres à la mer, revient à Saint-Malo : il n'amène aucune prise, mais il a laissé à son monde l'impression d'un chef résolu, capable de hardis desseins. Son frère aîné, La Barbinais, a deviné en lui « l'associé » qui convient à sa maison. Désormais tous deux soutiendront la fortune des Trouin : l'un sera la raison commerciale, l'autre l'âme de l'action ; ils arriveront l'un par l'autre à la richesse et à l'anoblissement. Une frégate de dix-huit canons, le *Coëtquen*, est armée par Duguay Trouin[2] ; elle ira croiser

[1] Etat reproduit in-extenso dans l'ouvrage d'E. Sue, IV, 28.

[2] C'est à partir de cette époque qu'il prend le nom seigneurial de Duguay ou plutôt Du Gué (Cunat).

en compagnie d'une autre, le *Saint-Aaron*, commandée par un Irlandais, le capitaine Welsch, sous commission de Jacques II (Louis XIV pour honorer la royauté déchue entend que le souverain détrôné exerce vis-à-vis de ses sujets « rebelles » toutes les prérogatives de la couronne) Les navires cinglent vers la côte anglaise (1692), arrivent en vue d'une flotte marchande escortée par deux frégates de guerre. Duguay Trouin n'hésite pas : sa tactique est en somme celle qu'on devait attendre d'un aussi jeune et bouillant capitaine, un peu celle de « casse-cou », mais si osée, si prompte, si énergique, qu'elle triomphe des obstacles, réussit, contre les apparences Il se précipite sur l'une des frégates ennemies, la met bientôt hors de combat, oblige l'autre à fuir, tandis que « son matelot » donne dans le convoi. Douze bâtiments sont capturés. Mais les vainqueurs sont aperçus et chassés par cinq vaisseaux de guerre : Duguay Trouin est trop heureux de se tirer d'affaire, non sans quelques dommages, en s'abritant derrière les rochers de Bréhat. Cette aventure lui fit, pour la première fois peut-être, éprouver la nécessité de posséder certaines connaissances acquises, à côté des facultés d'instinct, et sans doute elle le porta à l'étude. Il a perdu tous ses pilotes, tous les officiers de manœuvre. Il avoue qu'il fut très embarrassé « pour régler lui-même la route pendant le reste de la campagne, non sans un grand travail d'esprit et de corps ». La leçon ne sera pas inutile. A peine échappé à ce péril, Duguay Trouin tombe dans un autre : il s'en tirera avec quelque habileté. Une tempête l'a poussé dans la Manche de Bristol : il a mouillé sous une petite île, où presque aussitôt un vaisseau anglais de 60 canons vient chercher lui-même un refuge ; la partie est trop inégale pour qu'on l'engage sans témérité : il faut avoir recours à la ruse et payer de sang-froid. Le *Coëtquen* arbore le pavillon anglais ; il ne bouge point, afin d'écarter tout soupçon chez son puissant adversaire ; mais le capitaine a fait tenir ses voiles « sous des fils de carret », prêtes à se déployer ; brusquement, elles retombent et se gonflent, en même temps que les câbles sont coupés, et le navire s'éloigne d'un côté, pendant que le vaisseau de guerre arrive de l'autre. Celui-ci donne chasse, mais la nuit sauve notre corsaire, qui, à quelques jours de là, enlève deux riches prises et rentre avec elles à

Saint-Malo. Voilà bien la caractéristique du génie de Duguay Trouin, le sang-froid qui ne s'étonne de rien, laisse toute sa netteté à la conception, la décision rapide, l'exécution précise, tout cela dominé par un esprit d'audace peu commune, qui paraîtrait souvent plus que de la témérité, si le succès habituel ne démontrait qu elle cachait presque toujours une appréciation parfaite des chances favorables et défavorables à courir, une étonnante faculté de jugement associée à une non moins étonnante faculté de direction, et une ténacité toute bretonne. Le jeune homme avait raison, dès ses débuts, d'avoir confiance en ce qu'il appelait « son coup d'œil ». Mais Duguay Trouin n'est pas, à proprement parler, un enfant de la mer, comme Jean Bart ; il n'a pas vécu, dès ses plus tendres années, de la vie du mousse, appris les mille détails que comporte le métier de matelot, visité dans leurs moindres détails, sur des bateaux de pêche ou de cabotage, les côtes de l'un et de l'autre littoral de la Manche, appris par la fréquentation journalière des marchands de toutes nationalités les habitudes d'après lesquelles ils règlent leurs voyages, initiation qui a conféré au corsaire dunkerquois de si redoutables avantages. Le défaut d'une éducation spéciale reçue de très bonne heure se fait sentir chez le capitaine malouin : sa valeur est tout entière dans l'approche et le combat, il est moins heureux dans la recherche des bâtiments à surprendre ou à attaquer, dans la préparation des croisières fructueuses ; aussi ses courses sont-elles très inégales sous le rapport des profits... commerciaux. Avec l'expérience on le verra acquérir des qualités nouvelles, grâce auxquelles il tiendra brillante place parmi les officiers de la marine royale ; mais, à mon avis, il restera, comme corsaire, l'inférieur de Jean Bart, le type accompli de l'espèce !

Pour bien se rendre compte du courage qu'il fallait déployer à ce moment pour se livrer à la course, il importe de ne pas oublier que la grande marine vint de sombrer dans le désastre de la Hougue (mai-juin 1692). La Manche est sillonnée de vaisseaux ennemis, notre littoral breton fouillé et harcelé par d'innombrables petits corsaires de Jersé et de Guernesé, dont l'audace est encore accrue par les succès de la flotte de guerre. Ce qui reste de vaisseaux dans nos arsenaux suffit à peine à la défense de certains

points faibles et de nos principaux ports, à la protection de nos colonies, et les approvisionnements de toute nature sont à peu près épuisés. Les bâtiments particuliers ne peuvent compter que sur les ressources de leurs armateurs et la valeur de leurs capitaines. Saint-Malo, dans cette occurrence, se montre à la hauteur de la situation : il ne s'y produit aucune défaillance et pendant que les vaisseaux de Pannetier échappés à la destruction n'osent s'éloigner de ses forts, ses bâtiments corsaires glissent au travers des flottes anglaises; les tentatives dirigées contre cette fière cité ne font que redoubler sa haine contre Albion et ses efforts pour la mieux satisfaire.

La guerre va se transformer. Il y aura bien encore quelques gros armements dans nos grands ports ; mais ils se feront de plus en plus rares, et, sous la direction du second Pontchartrain, autant pour épargner au roi la dépense d'entretien de vaisseaux inutilisés que dans l'espoir de remplir les caisses du trésor, très pauvres par un partage de bénéfices avec des armateurs, on accorde les débris de nos flottes aux négociants, leurs officiers sans emploi n'ont d'autres ressources que de se mettre aux gages de sociétés particulières, il n'y a plus qu'une marine de course! Il est surprenant que la France ait pu soutenir, aussi longtemps et avec autant d'honneur, une lutte ainsi modifiée. L'Angleterre et la Hollande promènent sur les mers des escadres imposantes, partout leurs corsaires sont assurés de la protection de celles-ci. Nous n'avons à leur opposer que des bâtiments, ou isolés ou groupés en petit nombre, et cependant nous obtenons des succès, nous infligeons aux ennemis des pertes énormes, de l'aveu de leurs propres historiens. Mais ces triomphes éphémères devaient nous coûter bien cher, devenir l'obstacle à la réconfection d'une forte marine. Ce n'est pas impunément qu'on éveille trop intensivement les cupidités, qu'on fait fléchir devant elles les sentiments désintéressés d'honneur et de gloire. Nos officiers, oubliant noblesse et tradition, tournent au marchand. Ils sont comme des associés du comptoir. L'on fait sa cour en armant à ses frais des navires pour la course, en construisant à ses frais des frégates et mêmes des vaisseaux pour la course, en s'intéressant pour une ou plusieurs parts dans la course, et comme il

faut rentrer dans ses débours, on devient âpre au gain. Le calcul s'insinue jusque dans les combinaisons du combat : dans l'abordage, on oublie le côté héroïque, pour ne plus envisager que le côté... de rapport ; on a les instructions de l'armateur, qui ordonnent de ménager les munitions, de tâcher de faire des prises sans les trop endommager par le canon, on les suit à la lettre. Puis on évite les rencontres où l'on risquerait quelque lutte dommageable. Il y a peu de combats réellement sérieux et ce serait une erreur de croire à des engagements dignes de notre admiration, à la lecture de maints récits où l'on fait grand tapage de coups de canons échangés. Je l'ai déjà dit, les bâtiments marchands ont tous une artillerie plus ou moins considérable, mais très souvent ils ont un très petit nombre d'hommes ; tel qui porte 10 canons, n'a guère plus de marins et, la première volée tirée, il est rare qu'une seconde la suive ; les navires des compagnies seuls sont de force ; mais à leur bord aussi domine l'instinct mercantil : si l'on craint pour le navire et sa cargaison, on se rend après un simulacre de résistance, on traite de rançon, ou, plus tard, les armateurs ou propriétaires s'arrangent pour traiter d'un rachat de marchandises. Des combats qu'on nous représente comme historiques sont quelquefois marqués par la perte... de quelques hommes de part et d'autre. Evidemment, chez les Anglais et les Hollandais, le mercantilisme existe, mais il n'envahit pas de la même manière le milieu des officiers de guerre, conservés dans leur emploi naturel. Au contraire, chez nous, il s'insinue dans un corps jadis généreux[1] et chez nos corsaires, la répétition de succès trop faciles affadit les courages. Aussi dans le premier éclat d'une lutte, si différente de celles d'autrefois, peut-on déjà découvrir le germe des hontes de la marine de Louis XV.

[1] L'intérêt est déjà devenu un mauvais conseiller chez maints officiers, à l'époque du premier Pontchartrain Il est triste d'apprendre par la correspondance du secrétaire d'Etat que les officiers auxquels le Roi confie de petits bâtiments pour courir sus aux corsaires de Jersé et de Biscaye se tiennent cois dans les petits ports, non par lâcheté, mais par calcul : là, ils accordent à leurs hommes des permissions pour descendre à terre, aller visiter leurs familles ; ils touchent pour eux des rations qui ne sont pas consommées et, comme ils ont la liberté de les rendre contre argent au commis du munitionnaire, ils remplissent vite et facilement leur bourse !

Nous n'en sommes pas encore là, Dieu merci ! Arrêtons-nous donc sur ces réflexions attristantes. Laissons-nous encore éblouir par les rayons que projettent les brillants exploits de quelques-uns de nos corsaires, de souche noble ou roturière. L'histoire n'a pas été juste pour tous nos marins. Elle a gardé rancune a plus d'un officier du grand corps du désastre de la Hougue, qui pourtant n'est imputable qu'à la faute d'un ministre. C'est que sans doute, parmi ces vaincus transformés en corsaires héroïques et habiles, il n'y a guère de mémorialistes et l'histoire est trop souvent écrite par des arrangeurs de phrases qui aiment le document tout préparé. On accepte sans critique le récit des prouesses de ceux qui écrivent eux-mêmes leurs exploits, on ne se donne pas la peine de relever les actions de ceux qui se sont bornés à agir, quelque superbes qu'aient été ces actions. On connaît mieux les premières courses de Duguay Trouin, grâce à ses mémoires, que les belles croisières de M. de Nesmond, à la tête d'une escadre armée pour le compte de particuliers, et cependant je n'oserais affirmer que, sans les opérations du second, le premier eut pu se livrer aux siennes avec la sûreté et le brio que l'on sait. M. de Nesmond se montre sur tous les points où il peut espérer porter quelque coup à l'ennemi, il surveille l'entrée de la Manche, pénètre dans cette mer, la balaie méthodiquement des corsaires de toutes grandeurs qu'il y rencontre, ne rentre au port que pour rafraîchir ses équipages et donner la carène à ses navires, et bientôt ressort pour recommencer ses courses ; il se bat et fait des prises, il tient haut le pavillon du Roi, sur ses vaisseaux devenus l'instrument de fortune de simples particuliers. A côté de lui, d'autres officiers se comportent de même avec des succès inégaux. Ces braves gens sont en réalité les derniers remparts protecteurs de notre marine marchande, et sans eux nos corsaires proprement dits n'auraient pas aussi longtemps réussi à tenir tête contre le nombre des adversaires éparpillés sur toutes les mers de notre littoral, et certains de la protection de fortes escadres de guerre.

La famille de Duguay Trouin profite des circonstances : son frère obtient pour lui un bâtiment du roi, le *Profond*, suivant traité très... commercialement rédigé entre lui et l'intendant de la ma-

rine à Brest. Pour la première fois, Duguay Trouin vient à Brest afin de procéder à l'armement de ce navire, une flûte de médiocres qualités nautiques, et de 32 canons. Il a 20 ans ; de quelles réflexions son âme ambitieuse dut-elle être assaillie, au milieu de ces officiers si fiers, si riches de renommée acquise avec les Duquesne et les Tourville, contre des marins comme les Tromp et les Ruyter ! De quelle force elles durent accroître sa volonté de bien faire pour arriver lui aussi, bien que simple bourgeois, à occuper un rang parmi cette aristocratie. Le bâtiment qu'on lui confie n'offre pas bonne apparence de marche, mais il est solide ; si l'on ne peut atteindre les ennemis qui fuiront, au moins sera-t-on de taille à se battre contre de plus vaillants, et la lutte pour Duguay-Trouin est l'objectif essentiel. Il use de la faculté laissée aux capitaines de choisir eux-mêmes leurs officiers, de lever à leur guise leurs équipages, parmi les matelots que ne prend pas le roi. Pour les équipages, le recrutement n'est pas toujours aisé : comme on ne peut prélever des matelots des classes qu'avec une autorisation du roi, on est, dans les moments de presse, obligé de prendre tous les sujets qui se présentent, sans s'inquiéter de leurs antécédents, même des étrangers ; on s'attache surtout à posséder des officiers mariniers de bon choix, c'est-à-dire un cadre de maistrance, comme on dirait aujourd'hui, capable de diriger et de contenir des groupes hétérogènes et de remplir au mieux les services de « spécialités » ; des officiers-majors déjà habitués à la course ou, à défaut de renommée, suffisamment recommandés. La plupart des maîtres et des officiers appartiennent à la région bretonne, ainsi qu'il fallait s'y attendre, de même que les volontaires : ces derniers sont des jeunes gens d'ordinaire de bonnes familles, désireux de faire leur apprentissage de la mer et destinés surtout à servir comme soldats. J'ai eu l'heureuse chance de retrouver le *rôle* de ce premier armement officiel de Duguay Trouin et je le reproduis comme un intéressant document.

Rolle de la flutte le Profond, armée en course, déposé le 10 déc. 1692 au greffe de l'amirauté de Brest[1].

[1] *Arch. de l'amirauté de Brest.*

Officiers majors, le sieur Duguay Trouin, capitaine ; le sieur de la Jaunaye Le Goux, second capitaine ; — lieutenants, le sieur de Coursant Alvarès, le sieur de la Houssaye, le sieur de la Ville-jean Ferré, le sieur de Beaulieu Poultet, le sieur Morant ; — enseignes, les sieurs Denis, Delisle, de la Ville-Blanche, de Saint-Martin, de la Prairie Nicoles, Ouelche (Welsch) ; — aumônier, missire Jean Glouaguin ; — chirurgiens, les sieurs Le Moine, et Astrus pour le capitaine ; — écrivain, le sieur Quéhen.

Officiers mariniers : maîtres, Jean Dauchain, d'Arras, Jean Le Scouarne, de Brest ; — pilotes et maîtres de prises (maîtres chargés de la conduite des prises), 8 (de Saint-Malo, Gravelines, le Hâvre, Rotterdam, etc.) ; contremaîtres, 4 ; canonniers : Jean Feu, de Saint-Malo, commandant les canonniers, Jean Trouchot dudit lieu, son lieutenant, 8 autres de Saint-Servan, Brest, Morlaix, etc. ;— charpentiers, 2, de Dunkerque ; — calfats 3, de Saint-Malo, Sifours et Marseille ; — bossemans, 4, de Saint-Malo, Dunkerque, le Hâvre ; — 9 quartiers-maîtres, 4 voiliers, 1 maître de chaloupe, 1 patron de canot, 1 armurier (de Paris), 1 capitaine d'armes et 2 capitaines des matelots (chargés de la police à bord), 2 fraters, 1 commis de fond de calle (chargé de la distribution des vivres), et, en suite, 4 maîtres valets et 5 domestiques.

Matelots, 116 (dont 11 Hollandais ou Danois).

Mousses, 14.

Soldats, 15.

Volontaires : les sieurs Samson, de Queringant, Izac Rhode de la Boulevaine, Philippe Bérard de la Borde (de Paris), Estienne de Bamville, Derose, Estienne Brochard, Bernard (de Saint-Etienne), Georges Connelard Joseph Ribours, Philippe Cotteau, Mathieu Vancartel, François Huraut, Denis, Pierre Garon, Sébastien Nicaise, François Nicaise, Claude Dupmy, Dalby, Sauveur Cambert, Colonge, Belval, Lequel, St-Jouan, Philippe Dutaillis, Toustaint Grasseau, Joseph Majesté, Nicolas Biot, François Tousse, Sébastien Basse, Gautier, Ambron, Bault, Saint-Léger.

Mais, selon l'ordinaire, il y a des retardataires à rejoindre et des déserteurs (les avances une fois touchées, plus d'un, peu scrupuleux, disparaissait, et quelques timorés restent chez eux). La réca-

pitulation, faite à bord, au dernier moment, porte 16 officiers majors, 63 officiers mariniers, 112 matelots, 14 mousses, et 38 volontaires et soldats, en tout 243 hommes d'équipage, plus 10 volontaires absents et 24 matelots « qu'on croit qui rejoindront. » On remarquera la grande proportion des officiers majors et mariniers, aussi celle des volontaires : c'est qu'il importe d'avoir un excédant sur les chiffres nécessaires aux besoins propres du navire, en prévision des prises à conduire vers les ports les plus rapprochés.

La course ne fut pas heureuse. Parti de Brest le 13 décembre 1692, Duguay Trouin y rentrait le 14 avril 1693, et le lendemain deux petites prises, la *Fortune* de Copenhague, et l'*Ange-Gabriel*, de Suède, étaient déclarées à l'amirauté.

Cela n'empêcha pas Duguay Trouin d'obtenir du Roi un autre navire l'*Hercule*, frégate de 28 canons[1], qui avait déjà servi à la course. Je possède aussi le rôle de cet armement[2].

Officiers majors : Capitaine en second, Des Aunais Boscher (un parent de Duguay Trouin[3]); — lieutenants les sieurs de la Houssaye, de la Dorbelais Gouverneur, de la Vigne-Voisin ; — Enseignes, le chevalier de la Boulevene, le sieur de Grandchamps Payen, le sieur Desprairis Nicolle, le sieur de Rogon ; — aumônier (non désigné) ; chirurgien major, le sieur Gautiers ; — écrivain du Roy, le sieur de Baujaye (je conserve l'orthographe des noms, telle qu'elle existe sur le rôle).

Officiers mariniers, (à peu près dans la même proportion que pour le *Profond*).

Matelots, 85 Français de toutes provenances, mais surtout des provinces de Normandie et de Bretagne, et 25 Hollandais ou Flamands.

Mousses, 15.

Volontaires et soldats, 40, venus d'un peu partout, même de l'intérieur du royaume ; plus, inscrits au dernier moment et arrivés de Saint-Malo, les volontaires dont les noms suivent : le chevalier

[1] Sur une déclaration de prise, l'*Hercule* est mentionné avec un port de 400 tonneaux, un armement de 32 canons et 260 hommes d'équipage. Voir plus loin.

[2] *Archives de l'amirauté de Brest*.

[3] Sa mère était née damoiselle Marguerite Boscher.

de Keringant, les sieurs Bérart, Lhotellier, Deniau, J. B. Patier, François Gaillandin, J. L. de Périgaux, Fougeret (de Nantes), Nicolas Babé, François Goupin, Louis Penier, Horasse (sic) de Gouster, Sébastien Tropel, Allain Piednoir[1].

La croisière est établie à l'entrée de la Manche. L'*Hercule* capture d'abord quelques petits bâtiments. Mais pendant deux longs mois il ne se présente plus aucune voile. La mer semble déserte. Les vivres vont bientôt manquer ; il y a dans l'équipage une soixantaine de malades (le défaut d'hygiène et l'encombrement, sur tous les navires, la mauvaise qualité des vivres et leur insuffisance, sur la plupart des bâtiments armés par les particuliers, engendrent fréquemment des épidémies de typhus et de scorbut, au bout de quelques semaines de campagne). Les officiers pressent le capitaine de relâcher, les hommes murmurent. Mais Duguay Trouin ne peut se résoudre à rentrer sans quelque belle prise. Il résiste. C'est alors que, dans sa nervosité de jeune, suractivée par la contention de l'esprit, il a cette curieuse vision *télépathique* (l'on emploierait bien ce mot aujourd'hui), qu'il raconte en ses mémoires. Pendant que sur le pont, dans la batterie, les têtes s'échauffent par le découragement et le mécontentement, lui s'est jeté sur sa couchette, afin de prendre un léger repos. Dormait-il réellement ou plutôt ne traversa-t-il pas une sorte de phase somnambulique (les manifestations de l'état somnambulique ne sont pas très rares chez les adolescents) ? Tout à coup on le voit accourir sur son gaillard, l'air joyeux, diriger ses regards sur un point de l'horizon, qu'aussitôt il montre du doigt à son monde : voilà le butin attendu ! ce sont deux riches vaisseaux qu'il a découverts « en songe », venant à lui. Et en effet, deux taches noires se dessinent, grossissent, apparaissent comme d'imposants navires. Les ennemis sont de force, tant mieux, ils seront enlevés avec plus de gloire. Ce sont deux vaisseaux marchands de nationalité anglaise, montés de 28 canons, qui reviennent de la Jamaïque avec une magnifique cargaison ; ils n'entendent pas se rendre sans combat et luttent crânement, ils

[1] Plus d'un nom, compris sur les rôles du *Profond* et de l'*Hercule* marqueront bientôt dans l'histoire de la course, autour de Saint-Malo et de Brest.

sont bien vite réduits et amarinés, conduits à Nantes, où Duguay Trouin renouvelle ses vivres et met l'*Hercule* en carène (les bâtiments n'ont point de doublage, ou seulement un doublage de bois, qui ne tarde guère à s'incruster de plantes et de coquilles marines, le besoin de se débarrasser de parasites, qui diminuent la vitesse de la marche, autant que celui des ravitaillements, est une cause de la fréquence des relâches à cette époque). L'*Hercule* ressort, fait une nouvelle prise et rentre à Brest en assez mauvais état. Duguay Trouin relate ainsi les péripéties de cette fin de course, dans sa déclaration aux officiers de l'amirauté de Brest du 7 novembre 1693[1]:

« A comparu noble homme René Trouin sieur du Guay, capitaine commandant la frégatte du roy l'*Arculle* du port de 400 thonneaux ou environ, armée de 32 pièces de canons et autres menues armes, équipée de 260 hommes d'équipage, armée en course suivant commission de Sa Majesté et de Monseigneur le duc de Chaulnes, gouverneur de cette province, lequel nous a déclaré qu'il sortit de cette rade pour faire la course sur les ennemis de l'Etat au commencement du mois d'avril dernier, depuis lequel temps il a fait plusieurs prises qu'il a menées tant à Saint-Malo, Morlaix, qu'à Nantes, et que le 14e d'octobre aussy dernier, ils sortirent dudit lieu de Nantes pour continuer leur course et furent sur la hauteur de Surlingue (Sorlingues), et le 24e dudit mois sur les mesmes parages ils eurent mauvais temps tellement que les cousture de son dit bastiment larguèrent (se relâchèrent, qui fist qu'il faisoit beaucoup d'eau et fut obligé de le touer de deux pompes, ce qui n'empescha pas qu'il ne tint tousjour la mer jusques au 4e de ce mois qu'il eut cognoisance aux 8 heures du matin d'une flotte de bastimens quy couroient le long de... ? d'Angleterre et au même temps leur ayant donné chasse il en approcha un environ les 10 à 11 heures du mesme jour et au mesme temps le print et s'en rendit maître après luy avoir tiré un coup de canon pour le faire amener et se rendre, ce qu'il fist sans résistance et incontinent après son dit bastiment fist beaucoup d'eau, tellement qu'il feut obligé d'estre à 3 pompes... et ensuite estant survenu un

[1] *Archives de l'amirauté de Brest.*

vaisseau de guerre pour secourir la flotte il engagea le déclarant à luy tirer sa vollée de canon et mousquetrye, pendant lequel temps le reste de la flotte s'en fut et ledit corsaire ennemi revira de bord, ce quy obligea le déclarant d'appareiller avecq sa prise pour se rendre au premier port de France veu comme dit est qu'il coulloit bas d'eau et est arrivé en cette rade le jour d'hier au soir, laquelle prise il laissa derrière luy veu qu'elle ne marchoit pas sy bien que ladite frégatte, et laquelle prise est pareillement entrée en cette rade le matin de ce jour... »

Signé : DUGUAY TROUIN[1].

Les croisières sont courtes, 2 ou 3 mois, 4 au plus.

Duguay Trouin, malgré son affectivité, son amour pour les siens, ne vit que pour la mer et par la mer. L'*Hercule* a désarmé. Il monte sur une autre frégate du Roi, la *Diligente*, de 40 canons, comme les précédentes armée pour le compte de particuliers, et va croiser à l'embouchure du Tage (1694). Après avoir fait 3 prises et s'être carené à Lisbonne, il est chargé par l'embassadeur français de prendre à son bord deux seigneurs portugais qu'une malheureuse affaire oblige à fuir de leur pays : il leur donne bientôt le spectacle d'un combat contre 4 vaisseaux de Flessingue de 20 à 30 canons, qui revenaient de Curaçao. Un seul accepte la lutte et est bientôt pris. Je ne veux pas diminuer la gloire de notre héros. En assail-

[1] La prise est la *Marguerite* de Dermouth, chargée de charbon de terre et de pierre à chaux. Maigre est le résultat de sa liquidation, malgré qu'il n'y ait sur son produit nul prélèvement pour le Roi. Le produit brut est de 1580 l., les frais pour parvenir à l'adjudication, ceux de justice, les droits du commissionnaire montent ensemble à 442 l. 16 s. 6 d. : il reste net 1137 l. 3 s. 6 d.; sur cette somme, retiré le 10e de l'amiral, dû au gouverneur de la province qui en exerce la charge, soit 144 l. 7 s., il reste 992 l, 16 s ; mais il y a encore à prélever « le liard pour livre pour la rédemption des captifs » chez les barbaresques, 12 l. 8 s. 4 d. Il reste en définitive 980 livres 8 sous 4 deniers à partager entre les bourgeois propriétaires et armateurs de lad. frégate l'*Herculle*, capitaine et équipage d'icelle ainsy que chacun se trouvera fondé suivant l'ordinaire.» Le tiers revient à l'équipage, un peu plus de 300 l., dont la plus grosse part va au capitaine et aux officiers : les maitres ne toucheront guère qu'une livre, les matelots quelques sous ! Qu'on juge par là des aleas de la course et de la trop légitime excuse que pouvaient rencontrer dans l'opinion les équipages corsaires, lorsqu'ils se laissaient aller, encore chauds d'un combat, à piller quelques effets sur des prises, destinées, mêmes riches, à leur rapporter de trop faibles profits.

lant quatre navires qui pouvaient tous ensemble réunir plus de 90 canons et un chiffre d'hommes presque égal à celui de son équipage, il montrait certes de la vaillance ; mais ses adversaires n'étaient que des marchands, leur allure dénotait leur nature, qui ne pouvait échapper à un œil exercé, et, avec les bâtiments de cette espèce, la résistance n'était d'ordinaire jamais longue ni périlleuse pour l'agresseur, mais elle l'était quelquefois. Il ne me convient pas de sacrifier la vérité historique à une juste admiration pour un compatriote et j'ai l'horreur des panégyristes académiques et des historiens redondants qui s'imaginent accroître les rayons d'une auréole en y introduisant les rayons faux émanés de l'ignorance ou de la mauvaise foi[1].

Duguay Trouin débarque ses passagers à Saint-Malo, remet à la voile, rencontre une flotille de charbonniers escortée par un bâtiment de guerre de 50 canons. Risquer un combat au début d'une course pour une si vile cargaison ne semble guère sage à Duguay Trouin ; mais, avec l'irréflexion du jeune homme, pour se donner le plaisir de témoigner son mépris à un Anglais, il envoie au vaisseau une volée de canon : il avait oublié qu'il portait lui-même à sa corne le pavillon anglais, et il venait de commettre une des plus graves infractions aux lois de la guerre ; celles-ci permettaient d'approcher l'ennemi sous son propre pavillon, mais elles considéraient comme une félonie de tirer le coup d'annonce ou d'avertissement d'attaque, à plus forte raison, d'attaquer sous un autre pavillon que le national. L'adversaire ne riposta pas, mais le hasard lui offrira bientôt une cruelle revanche. A 15 jours de là, la *Diligente* se trouve enveloppée par une escadre anglaise de 6 vaisseaux de guerre ; son capitaine essaie de faire une trouée, aborde résolument l'un deux, *le Monk*, échoue dans sa tentative, et, blessé, après avoir perdu beaucoup de monde, est obligé de se rendre : il est emmené à Plymouth, où d'ailleurs chacun le traita avec égards.

[1] Il n'est pas inutile de rappeler une fois pour toutes, que l'expression *Vaisseau* n'implique pas la signification d'un navire *de force* : on donne ce nom à tous les bâtiments, comme celui de *frégate* à tous les bâtiments légers d'une certaine importance. Cela ne traduit jamais une catégorie d'armement bien spécialisée.

Tel est le sort des armes ; l'aventure était désagréable : elle faillit tourner au tragique à l'arrivée du vaisseau sur lequel Dugay Trouin avait tiré, ayant encore à sa corne le pavillon d'Angleterre. Reconnu par le capitaine, dénoncé à l'amirauté, notre Malouin eût expié durement son imprudence, si les doux sentiments d'une jeune insulaire à son égard ne lui avaient ménagé les moyens d'une fuite opportune. Duguay Trouin s'échappe avec son maître d'équipage, son chirugien et son valet, sur une petite chaloupe achetée à un Suédois, débarque sur la côte de Tréguier, regagne Saint-Malo, et ne songe qu'à tirer prompte vengeance de sa captivité.

La course battait alors son plein. Dunkerque, le Havre, Dieppe, Granville, Saint-Malo, Brest, sur les côtes, de la Manche ; Nantes, Bordeaux, Bayonne, sur celles du golfe de Gascogne, lançaient sur l'Océan d'innombrables et hardis corsaires. Dans les ports de guerre, les vaisseaux du roi étaient armés en course, sous le commandement d'officiers de marine ou de capitaines corsaires. Pontchartrain n'estimait pas encore que l'effort fut suffisant dans cette voie. Il écrivait de tous côtés pour stimuler le zéle des intendants ; à M. Desclouzeaux, il adressait la lettre suivante, bien caractéristique[1] : « Sa Majesté désire qu'on cherche les moyens convenables pour augmenter le nombre (des bâtiments de course), ainsi je ne doute pas que vous n'y donniez tous vos soins dans l'étendue de votre département. Il me semble que le peu de corsaires qui ont armé au port de Brest ont tous esté heureux, et leur exemple devrait en attirer d'autres. Vous travaillerez, s'il vous plaît, à former pour cela des sociétés et vous me proposerez vos veues. La protection particulière que le Roy veut bien donner à la course ne permet pas de douter du succès et les récompenses dont Sa Majesté a résolu d'honorer les actions d'éclat et de distinction qui s'y feront doivent exciter le zèle et la vivacité de tous ceux qui sont à portée de les pouvoir mériter. »

De fait, la cour et les particuliers trouvent bénéfice en ces opérations, au moins dans cette période. Le Roi n'a pas à subvenir aux dépenses de réparations et d'entretien des vaisseaux qu'il prête,

[1] *Archives de l'Intendance.*

dépenses qui sont à la charge des armateurs ; il peut réclamer le cinquième du produit net des prises. De son côté, l'amiral (c'est encore le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne qui en remplit la charge, mais cette année même la charge d'amiral de France sera donnée au comte de Toulouse, qui l'exercera bientôt en connexion avec le gouvernement de Bretagne, et non sans honneur, grâce à son éducateur, M. de Valincourt), a droit au 10e du même produit. La part faite pour les invalides, le tiers réservé aux équipages, il reste encore, malgré les prélèvements, quelques fois assez lourds, de messieurs les officiers de justice, des sommes importantes à distribuer entre les intéressés. Qu'on en juge par cet état des prises amenées au port de Brest pendant l'année 1694[1], au port de Brest, que Pontchartrain signale comme l'un de ceux les moins entraînés dans le mouvement des opérations :

Marchandises confisquées de la prise le *Christianus-Quintus*, faite par M. de Lacombe.....	130.000	La *Bonne-Volonté* de Chester, prise du corsaire de Saint-Malo, le *Grand-Prieur*, capitaine Quemo.....	19.819
Le *Saint-Joseph* de Londres, prise des frégates de Saint-Malo, commandées par le sieur Beauvais Leser, le *Saint-Laurent* et le *Marquis*.....	5.251	La *Notre-Dame de la Chandeleur*, prise espagnole de la frégate l'*Entreprenante*, de Brest, capitaine Julien (Saupin, armateur...	385
Le *Samuel*, de Londres, prise du vaisseau du Roi *Le Bon*, commandé par M. Renau.....	905	La *Vierge* de Londres prise de la *Dorothée* de Roscoff, capitaine Roquefeuille.....	862
		La *Providence* de Bristol, prise de la	

[1] Cet état, emprunté aux archives de l'amirauté de Brest, est dressé pour le duc de Chaulnes, afin de lui donner une idée approximative des sommes qui lui doivent revenir. Il ne comprend que les prises déjà en cours de liquidation. Beaucoup d'autres, mentionnées en liasses ou sur registres, ne s'y trouvent pas inscrites.

Marie-Pontchartrain, de Saint-Malo, capitaine La Rونçay-Arson..... 11.033

Le *Samuel-Marie* de Bristol, prise de la frégate de Saint-Malo, le *Diamant*, capitaine Camus..... 22.300

Le *Lion*, de Plymouth, prise de la frégate le *Diamant*, capitaine Du Clos Hubert. 5.100

Le *Saint-Bernard*, prise du même (déchargé à Nantes)..... p'mémoire

Le *Prince Frédérick*, prise du même..... 22.219

Le *Malin* ? prise de la frégate l'*Hercule*, capitaine Duguay Trouin..... 7.180

L'*Increst* de Bristol, prise de la frégate l'*Amitié*, de saint-Malo, capitaine Walsh..... 13 047

L'*Anne* de Londres, prise de la *Dorothée*, de Roscoff, capitaine de Kersauson..... 6.081

La *Prospérité*, prise anglaise du même... 6.223

Caiche anglaise sans nom, prise par la frégate La *Joyeuse*, capitaine Dufresne Raoul. 200

La *Branche-d'olivier*, prise du même... .. 5.844

L'*Anne* de Swensey, prise du *Pêcheur du Roy* de Brest, capitaine de Neufville..... 1.000

L'*Olive*, prise du même..... 4.028

L'*Heureux-Retour*, de Londres, prise de la frégate le *Saint-Luc* de Saint-Malo, capitaine de Moulinneuf Gervais..... 6.385

Le *Joseph et Jacques* de Bristol, prise du même..... 8 282

Le *Jean* de Dublin, prise du *Saint-Philippe* de Nantes, capitaine Jan Crabose..... 9.784

L'*Infante* d'Amsterdam, prise de la frégate *La Comtesse de Rével*, de Saint-Malo, capitaine Doublet.... 5.886

L'*Hirondelle* de Dublin, prise de la frégate le *Polastron*, de Saint-Malo, capitaine Beauvais..... 7 964

Le *Samuel-Georges*, de Bristol, prise de la frégate la *Pucelle d'Orléans*, de Saint-Malo, capitaine De Léjar... 3 555

La *Galère de Ligourne*, prise du *Jean* de Grandville..... 9.275

Le *Bon-succès*, prise du *Vauban*, capitaine La Bouessière..... 20.830

La *Paix* d'Amsterdam, prise du *Polastron*.....	18.560	enlevée par 3 prisonniers irlandais, évadés d'Angleterre.....	5.455
L'Avanture de Cork,			

L'heure était favorable. Le sieur de la Barbinais connaissait la valeur du temps comme celle de l'argent. Il ne pouvait interrompre les opérations de son commerce, tout entier basé sur la course. Soit qu'il comptât remplacer lui-même son frère, soit qu'il eut, en prévision de son prochain retour, songé à lui ménager un navire prêt à mettre à la voile, il sollicita le commandement de la frégate du Roi le *François*, de 48 canons[1]. Il l'avait équipée très rapidement et elle était mouillée en rade de la Rochelle, quand Duguay Trouin reparut à Saint-Malo : vite, il court joindre la frégate que son frère lui annonce être à sa disposition, « monte dessus le lendemain » et cingle vers la haute mer.

Ici, une rectification aux mémoires, qui démontre bien qu'ils furent composés à une époque déjà un peu éloignée des événements. On y trouve ce qui va suivre sous la date de 1694, alors que la véritable date est 1695, d'après les déclarations faites à l'amirauté de Brest. Duguay Trouin, ainsi qu'il l'a écrit, était impatient de prendre sa revanche ; il en alla chercher l'occasion vers les côtes d'Angleterre et d'Irlande et joua de bonheur. Il prend successivement 5 vaisseaux marchands chargés de sucre et de tabac, puis un 6e chargé de mâts et de pelleteries, venant de la Nouvelle-Angleterre et séparés d'une flotte qu'escortaient deux vaisseaux de guerre, le *Sans-Pareil*[2], de 50 canons, et le *Boston*, de 38. Ces deux vaisseaux, il les rencontre peu après, et loin de chercher à éviter un combat, qui à plus d'un brave eût pu sembler trop inégal, il va droit à

[1] Le navire et la commission de course étaient toujours accordés au nom du capitaine, sous une caution uniforme, de 15.000 l., garantie par les armateurs.

[2] Ou *Nonsuch*. Voici comment J. Allen (*Battles of the british navy*, Londres, 1852, T. I. p. 91) raconte l'affaire. « Le 14 janvier (1695) le *Sans-Pareil* (*nonsuch*), de 4e rang, capitaine Thomas Tayler, fut pris environ 70 lieues ouest des Sorlingues (le capitaine et beaucoup d'hommes de son équipage étant tués et le navire démâté), par un navire français de 56 canons. » De Duguay Trouin il n'est pas fait mention.

l'ennemi. Il dirige tout le feu de ses canons sur le *Boston*, le démâte et, certain de le retrouver, fond sur le *Sans-Pareil* : trois fois il revient à l'abordage et à la dernière seulement, après un affreux carnage d'hommes, il reste maître du navire, triomphe d'autant plus glorieux que le capitaine anglais qu'il vient de contraindre à se rendre à été le vainqueur de Jean Bart et de Forbin dans une précédente rencontre : les commissions de ces deux braves marins sont trouvées parmi les papiers de l'Anglais[1].

Cette action, dit Duguay Trouin en ses mémoires, lui valut du Roi une épée d'honneur et de M. de Pontchartrain une aimable lettre. En même temps, il reçut l'ordre de rejoindre l'escadre de M. le marquis de Nesmond, pour coopérer, sous son commandement, à une importante croisière dans la Manche. Rien dans la correspondance du secrétaire d'Etat à la marine avec l'Intendant de Brest ne dénote encore qu'on a les yeux sur le jeune capitaine, qu'on devine en lui l'étoffe d'un officier d'élite. On y relève seulement l'indice d'un certain mécontentement parmi les gens de son équipage, arrivé jusqu'en cour. Il y a beaucoup de déserteurs. L'abbé Poulain fait un mérite à son héros d'avoir su maintenir sur ses bords « une discipline de fer ; » elle était sans doute nécessaire pour éviter l'insubordination et les désordres parmi des gens de recrutement hétérogène, mais elle n'était supportable qu'à la condition de paraître juste. Or, elle n'apparaissait pas toujours sous cet aspect, à des pauvres diables qui s'étaient engagés avec des conditions formelles, très souvent mal exécutées. Les armateurs fournissaient des vivres de mauvaise qualité et parcimonieusement, les comptes de salaires et les règlements de parts de prises traînaient en longueur, et les capitaines, seuls intermédiaires entre les matelots et les armateurs, semblaient responsables vis-à-vis de

[1] En 1789, après un début de croisière heureux, Jean Bart et Forbin, montant l'un une frégate de 24 canons, l'autre une frégate de 16, avaient eu à soutenir, par le travers de l'île de Wight, un combat des plus acharnés contre deux vaisseaux de guerre anglais de 50 canons ; entourés de morts et de blessés, blessés eux-mêmes, ils avaient été forcés de se rendre ; étroitement gardés à Plymouth, ils réussirent pourtant à s'évader et, en rentrant en France, reçurent le brevet de capitaine de vaisseau. Voir Guérin, *Hist. marit.*, III, p. 445.

ceux-là des façons de ces derniers. Dans une association aussi intime que celle des Trouin, il était difficile que René échappât à l'influence... commerciale de son frère Luc (de la Barbinais). La maison est économe, elle a souvent des discussions d'intérêts avec ses rivales, des chicanes avec ses équipages ; elle est pleine de désinvolture vis-à-vis de ceux dont elle n'a plus besoin : Mlle Trouin, qui partage les occupations et les idées du sieur de la Barbinais et agit en son nom lorsqu'il s'absente de Saint-Malo, engage un jour des matelots pour Brest ; ceux-ci, arrivés au lieu de leur destination, ne trouvent pas le navire, ils ne peuvent obtenir une indemnité « de conduite » pour leur retour, quelques livres ! Duguay Trouin lui-même, un peu plus tard, a un procès devant l'amirauté de Brest, à propos de salaires non payés que lui réclame son cuisinier[1] ; il passe d'autre part, au dire de Forbin, pour un peu brutal (son caractère violent et emporté donne prise à la médisance sous ce rapport). Il n'est pas surprenant qu'en de telles conditions, il y ait eu des désertions. Il s'en produisit au Port-Louis, où le *François* avait amené le *Sans-Pareil* et il faut croire que M. Desclouzeaux les estima trop bien motivées, puisqu'il accueillit les deserteurs et les employa dans les batteries qu'il faisait alors armer autour de Brest. Toutefois, M. de Pontchartrain n'approuva pas cette indulgence et ordonna le renvoi des hommes à leur bord[2].

Pour la première fois, Duguay Trouin va servir sous les ordres d'un officier de la marine royale. A 22 ans, il n'a pas à en être humilié, même après l'affaire brillante qu'il vient de soutenir, car il a pour chef une illustration maritime. L'escadre de 6 vaisseaux ou frégates dont il fait partie croise à l'ouvert de la Manche. Elle y rencontre trois vaisseaux de guerre anglais. Duguay Trouin, tout bouillant de se signaler en si belle compagnie, court sur l'un, de 76 canons, et déjà s'apprête à jeter sur lui ses grappins d'abordage, lorsque ses officiers lui font remarquer que le commandant n'a pas donné le signal d'attaque. Il s'arrête frémissant, mais soumis : l'impétuosité lui avait fait oublier et le tact et la discipline. Quelques ins-

[1] *Annuaire de Brest*, pour 1896, p. 35.
[2] *Arch. de l'Intendance.*

tants après, le combat s'engageait très acharné. Il se terminait bientôt par un succès et M. de Nesmond, paternel et franc gentilhomme, s'empressa de prodiguer les plus chaleureux éloges à un lieutenant dont il appréciait le talent et le zèle ; il masqua sa petite leçon sous l'excuse d'une méprise et la fit oublier par ses félicitations[1].

L'ardeur de Duguay Trouin n'avait que trop sujet d'être poussée jusqu'au paroxysme de la rage. Car à ce moment les Anglais renouvelaient leurs tentatives contre nos côtes. Saint-Malo éprouvait un terrible bombardement, mais encore infructueux pour l'ennemi, grâce à l'énergie des soldats de la garnison, des milices et des habitants : on jugera de la résistance par la consommation de poudre que l'on fit dans la place, plus de 50 milliers[2].

On reconnut sans doute qu'un homme du caractère de Duguay Trouin était plus apte à rendre d'utiles services laissé à sa propre initiative, que subordonné à un chef aux habitudes réglées, aux méthodes systématiques. On lui continua le commandement du *François* et on le destina à aller disperser les baleiniers hollandais dans les mers du Nord, en compagnie de M. de Beaubriant, capitaine du *Fortuné*. La saison était trop avancée pour que la croisière pût être accomplie ; les deux bâtiments, après trois mois de mer, dépourvus, sans vivres, se préparaient à rentrer assez tristement, lorsque la fortune leur sourit sous la forme de trois vaisseaux anglais qui venaient des Indes Orientales avec de riches cargaisons : ils sont bientôt réduits et conduits à Port-Louis. Je pense qu'il faut rapporter à cette campagne la reprise d'un bâtiment brestois, la *Providence*, sur un corsaire de Flessingue, mentionnée sur un registre de déclarations de l'amirauté de Brest à la date du 11 juillet, et aussi certain passage d'une lettre de Pontchartrain à M. Desclouzeaux, du 23 juillet, où le secrétaire d'Etat, tout en se montrant bien aise de l'arrivée du *François*, trouve « facheux qu'il ait été pris quelques barques sous son escorte. »

Duguay Trouin émerge. Il n'est pas, comme Jean Bart, un in-

[1] Un des fils de M. de Nesmond servira un peu plus tard sous les ordres de Duguay Trouin, le chevalier de Nesmond ; Duguay Trouin ne négligera aucune occasion de lui marquer la respectueuse estime qu'il a conservée pour son père.

[2] Lettre de Pontchartrain à M Desclouzeaux, *Arch. de l'Intendance.*

dégrossi, dédaigneux des choses de la courtisanerie, il sait que les services gagnent à être rappelés et que les protections ne sont pas inutiles pour s'avancer. Il se rend à Paris « pour se faire connaître à M. le comte de Toulouse et à M. de Pontchartrain. » Il est bien accueilli et même il a la chance inespérée d'être présenté au roi. Louis XIV était le souverain charmeur par excellence, lorsqu'il le voulait être. Duguay-Trouin éprouve pour le monarque un tel débordement d'enthousiasme, qu'il prend « tout à coup » la résolution d'aller au Port-Louis, armer le *Sans-Pareil*, afin de se signaler par de nouveaux exploits.

La campagne de 1696 est marquée par des événements particulièrement intéressants au point de vue de l'histoire biographique de Duguay Trouin, et qui sont ou supprimés ou modifiés dans ses mémoires. Il sera donc nécessaire d'y insister.

Le *Sans-Pareil* est cette frégate précédemment enlevée aux Anglais avec un si bel entrain ; Duguay Trouin porte son armement à 40 canons[1] ; il met à la voile de Port-Louis le 7 juillet, pour établir sa croisière sur les côtes d'Espagne et tacher de surprendre un convoi anglo-hollandais, qui devait sortir de Vigo. Il se présente devant cette ville sous pavillon anglais. Deux bâtiments, trompés par ces couleurs, non moins que par les formes du *Sans-Pareil* et les manœuvres à la façon anglaise qu'affecte d'exécuter son capitaine, viennent se ranger sous son escorte..., les moutons venant se jeter dans la gueule du loup, qui les croque ! Les prises sont précieuses en ce moment, elles sont chargées de mâts, dont nos arsenaux manquent. Mais la difficulté est de les conserver. Duguay Trouin tombe avec elles au milieu de l'armée navale ennemie : sans hésiter, toujours sous pavillon anglais, il se joint à celle-ci attend, pour s'échapper, une occasion favorable, et le moment venu, s'éloigne, après un combat de courte durée avec une frégate qui l'a deviné. Il sauve chemin faisant deux Olennois chassés par

[1] Sur un certificat du sieur Chartier, maître canonnier, daté de Brest, le 2 septembre 1696, c'est-à-dire établi au retour, à propos d'une répartition de parts de prises faites en commun par plusieurs corsaires (les parts étaient réglées proportionnellement au nombre et au calibre des canons et au chiffre des équipages), il est fait mention de 37 canons, 18 de 10 livres de balles, 17 de 6, et 2 de 4.

des Hollandais, et rentre au Port-Louis le 28 juillet avec ses prises.

Les qualités de notre marin se dessinent de plus en plus, il devient manœuvrier, sans que l'audace perde rien dans le progrès du professionnel. Mais il touche à l'heure critique où, n'ayant pas encore tempéré l'exubérance du jeune homme, heureux, plein de confiance en son étoile, probablement un peu hâbleur, tout au moins inconscient de cette immodestie que donne parfois le sentiment d'un vrai mérite, il risquera de blesser certaines susceptibilités et s'attirera de dangereuses jalousies. Parmi les officiers du grand corps, il y en a qui ne voient pas d'un bon œil ces capitaines corsaires, qui semblent effacer leur valeur sous leurs succès. Tout justement, il y a au mouillage de Groix[1], au moment où le *Sans-Pareil* se dirige vers le Port-Louis, un bâtiment d'assez piètre mine, qui, ironiquement, l'appelle à la voix, laisse croire qu'il n'est qu'un pauvre corsaire de Bayonne, et brusquement hisse la flamme de guerre et l'appuie de 2 coups de canon. C'est un navire du Roi, l'*Entreprenant*, commandé par M. de Feuquières ! L'officier de marine, à la vue d'un vaisseau de meilleure mine que le sien, commandé par un tout jeune homme qui, naïvement peut-être, a fait preuve de quelque orgueil en sa conversation de bord à bord, s'abandonne à un mauvais mouvement : il ordonne à Duguay Trouin de monter à son bord, le questionne avec insolence, essaie de le pousser à bout, va jusqu'à le menacer « de lui faire donner la cale », le supplice ignominieux et cruel réservé aux plus détestables matelots[2]. Par un incroyable effort de la volonté, Duguay

[1] Ou Groa, et non Gorée, comme il est dit dans l'ouvrage d'E. Sue, où il est en outre commis une erreur de date, rectifiée par Cunat.

[2] M. de Feuquières était d'ailleurs un excellent officier.

Une semblable aventure avait donné lieu en 1691 à une plainte des armateurs de Saint-Malo contre un autre officier de marine, le sieur Graton, qui avait poussé les choses plus loin et fait donner la cale à un de leurs capitaines. Les officiers de marine ne pouvaient s'habituer à voir dans un capitaine corsaire autre chose qu'un matelot, et ils estimaient qu'en cas de manquement ils avaient tous droits de leur infliger le dur châtiment qu'on pouvait ordonner contre un simple matelot. M. de Graton, aussi bon officier, en fut quitte pour un blâme.

« Versailles 15 août 1691 (A M. Desclouzeaux) Je vois par un placet présenté par les armateurs de Saint-Malo qu'ils se plaignent des mauvais traitements que le sieur Graton a fait à un de leurs capitaines auquel il a fait donner la cale

Trouin refrène les colères qui l'agitent et dont les suites auraient pu être si graves. Il s'éloigne, sans avoir pourtant fait aucun sacrifice à sa dignité, disant simplement à l'officier de marine qu'il rendrait compte à M. de Pontchartrain.

Ce qu'il fit dans une lettre citée par E. Sue, et dont je reproduirai d'autant plus volontiers le passage saillant que le document est peu connu. (Les mémoires ne parlent pas de l'incident.)

La lettre est du 30 juillet (non du 30 mai)... « ... On me contraignit sans réplique de monter à bord, où étant, le capitaine, loin de m'écouter, me menaça avec beaucoup de violence de me faire donner la cale. Cependant, je lui protestai, comme il était vrai que nous l'avions cru véritablement corsaire et de Bayonne. (De là le gros manquement, un défaut de salut de pavillon !) Cette menace, si éloignée de ce que je crois dû à mon caractère, m'aurait fait tomber dans des mouvements qu'on ne peut sans honte refuser à l'honneur, si, toujours rempli de mon devoir, je n'avais, tout couvert de cet affront, fait précéder à mon honneur la soumission aux ordres du Roi en recevant de ses officiers et sur ses vaisseaux tout ce qu'on avait pu me dire de plus outrageant, renfermant toute ma défense à lui dire que je m'en plaindrais à Votre Grandeur, dans l'équité de laquelle je mettais toute ma confiance..... »

On fit le silence sur cette déplorable aventure et les événements se chargèrent bientôt d'offrir à Duguay Trouin les plus amples dédommagements d'une aussi sanglante injure.

Le temps de se joindre, le 12 août, avec la petite frégate la *Léonora*, dont il avait donné le commandement à son frère Etienne (âgé de 19 ans), et Duguay Trouin reprend sa course vers la côte de Biscaye.

Cette course présente un épisode fort triste, dont le récit diffère, dans les mémoires, de la déclaration signée par devant les officiers de l'amirauté de Brest, déclaration jusqu'ici ignorée et d'une grande importance : le document rectifie ou fixe des dates et il

sous prétexte que pour le saluer il avait tiré un coup (de canon) à balle. J'en ai rendu compte au Roy et comme cette violence a esté très désagréable à Sa Majesté, elle veut que vous en fassiez une sévère réprimande à cet officier, et que vous luy expliquiez que sans les bonnes relations qu'elle a eu de luy il auroit esté cassé sur le champ... » Pontchartrain. *Arch. de l'Intendance.*

découvre à nu le trop véridique mouvement de violence ou de jactance imprudente, qui coûta au capitaine du *Sans-Pareil* la vie d'un frère chéri ; je le reproduis donc *in extenso* ; qu'on veuille bien le comparer au récit des mémoires authentiques, donné par l'abbé Poulain.[1]

« Du 21e jour de septembre 1696, devant nous lieutenant particulier de l'amirauté de Léon, M. le Procureur du Roy présent, ayant pour adjoint le soubssignant commis juré au greffe de ce siège.

« A comparu le sieur Duguay Trouin, capitaine commandant la frégatte le *Sans-Pareil*, armé en course, ayant 40 pièces de canons et deux cent soixante hommes d'équipage, suivant commission de Monseigneur l'admiral deubment enregistrée au greffe de l'admirauté de Port-Louis dépendant de l'admirauté de Vannes le deuxiesme juillet dernier.

« Lequel nous a déclaré qu'estant arrivé à la rade de Port-Louis le 28e dudit mois audit an il auroit mené deux prises hollandoises et auroit fait sa déclaration devant les juges de l'admirauté, et le 8e du mois d'aoust dernier il auroit apareillé et fait route pour Brest, estant arrivé le 12e à Camaret pour se joindre avec la *Léonora* commandé par le sieur Trouin son frère cy devant capitaine de ladite frégatte. Ils auroient apareillez et fait routte vers les costes d'Espaigne où ils arrivèrent le 21e dudit mois et mouillèrent dans la radde des isles de Bayonne et le 23e ayant apris par des pescheurs qui estoient à la pesche qu'il y avoit des vaisseaux ennemys au port Marin ils appareillèrent pour faire routte jusques audit lieu où ils mouillèrent le mesme jour à une porté de fuzil de la ville et du fort. Ils trouvèrent des vaisseaux biscayens qui estoient mouillez en ladite rade. Les capitaines vinrent incontinant au bord de ladite frégatte le *Sans-Pareil* ; y estans on leur auroit demandé à veoir leur passeport ; ils auroient dit les avoir à leur bord, ce que voyant ledit sieur Duguay Trouin, capitaine commandant ladite frégatte, auroit envoyé un des officiers de son bord pour les vizitter dans leurs vaisseaux, ce qu'ayant fait il leur auroit demandé à veoir

[1] L. c., p. 297.

leur passeport, ce qu'ils auroient fait et les ayant veu il c'est trouvé qu'ils avoient passeport françois. Et la nuict estant survenue, ne pouvant point appareiller, le dit sieur Duguay Troin envoya demander des rafraichissemens au gouverneur dudit lieu par un des capitaines des Biscayens et en même temps ledit sieur Duguay fit amener son pavillon anglois et arbora pavillon françois avec le coup de canon d'assurance qu'il fit tirer. Quelque temps après le capitaine biscayen revient à bord de ladite frégatte le *Sans-Pareil* avec quelque peu de rafraichissement et une lettre du gouverneur par laquelle il représentoit la mizère dudit lieu et que cependant il tacheroit de leur envoyer le landemain au matin ce qu'il pouroit de rafraichissement, et voyant qu'il n'en faisoit rien ils appareillèrent et tirèrent sur le fort et sur la ville environ 100 coups de canons-lesquels remarquèrent leur avoir fait abandonner le fort, après quoy ils furent mouiller le même jour vis-à-vis les isles de Bayonne, et le lendemain 25e ils envoyèrent un détachement de 70 hommes à terre, lesquels se batirent contre les Espagnolles pendant 5 à 6 h. et leur ayant fait abandonner plusieurs retranchemens les repoussèrent jusqu'au hault de la montaigne où ils en tuèrent plusieurs et amenèrent avec eux 10 ou douze prisonniers et on fist un feu de part et d'autre considérable. Ils leurs brullèrent un village. Ledit sieur Trouin qui les commandoit y fut blessé à mort ayant reçu un coup de fuzil qui luy traversoit le corps, mourut le landemain 26e dudit mois et le 27e en suivant ils arrivèrent à Vianne ville du Portugal où ils firent inhumer le corps dudit sieur Trouin dans l'église paroissialle dudit lieu. Ils appareillèrent de ladite rade le landemain pour croizer le long de ladite coste et le 3e septembre ils aperceurent deux navires espagnolles qui paroissent y avoir à chacun 30 pièces de canon et après les avoir joint ledit sieur Duguay Trouin fit commandement à un des capitaines de ses deux fregattes de venir à son bord avec ses papiers et l'ayant interrogé à la manière accoustumée luy demanda s'il n'avoit point passeport de France. Il luy répondit qu'il n'en avoit point et incontinant ledit sieur Duguay amena pavillon anglois et après avoir arboré pavillon françois luy tira une vollée de coups de canon et de mous, quetterie après quoy ils amenèrent leurs pavillons espagnolles. Le-

dit capitaine, estant resté à bord de ladite fregatte le *Sans-Pareil*, déclara qu'il avoit un passeport de France et ayant envoyé des officiers à chasque bord pour les visiter ils trouvèrent leurs passeports françois en bonne forme, ce que voyant on renvoya ledit capitaine en son bord, y estant arrivé, ils continuèrent leur routte pour Lisbonne.

« Déclare de plus que le 14e dudit mois ils firent rencontre de la fregatte nommée la *Ville-de-Saint-Malo* qui a continué sa course avec eux dans les parages ordinaires des costes d'Espagne. Après quoy ils firent routte vers Surlingue et firent rencontre d'une frégatte de 18 pièces de canons à laquelle ils donnèrent chasse le 19e dudit mois pendant quatre heures de temps et l'ayant joint sous pavillon anglois il lui fit commandement de mettre son canot à la mer pour venir à bord de ladite frégatte le *Sans-Pareil* ; mais sur ce que la mer estoit impétueuse le capitaine dudit vaisseau répondit qu'il ne le pouvoit, ce que veu par ledit sieur Duguay il fit mettre le sien armé de six hommes commandés par les sieurs Kerigan et Lautelier, lequel fut à bord de ladite prise, où estant arrivés, ladite frégatte portant toujours pavillon anglois, l'amena et en l'instant arbora celuy de France, laquelle chaloupe se rendist maistre sans autre resistance. Après quoy le canot de laditte fregatte estant brisé contre le bord de la prise il fut obligé de mettre sa chaloupe avec son écrivain de roy, lequel estant à bord prit les papiers des mains du capitaine flessinguois au nombre de trente-huit pièces avec un livre couvert de blœuff. Après quoy les prisonniers flessinguois furent envoyés à bord de ladite fregatte avec iceux papiers qu'il dépose présentement en ce greffe chiffré dudit sieur Trouin, laquelle prise s'est trouvée chargée de cacao avec chocolats et autres marchandises dont il ne peut scavoir les qualitez ni quantitez. Après quoy il donna ordre audit sieur de Keringant de le suivre pour se rendre au premier port de France, ce qu'ils ont fait ensemble en la rade de ce port le lendemain 20e de ce mois et est sa déclaration qu'il affirme contenir vérité et a signé.

DUGUAY TROUIN.

« De laquelle déclaration nous avons décerné acte ordonné qu'il sera présentement par nous descendu à bord de laditte prise aux fins de procéder à l'invantaire des agrés et apparaux d'icelle, et establissement de gardien et autrement ainsi qu'il sera veu appartenir lesdits jour et an. »

Signé : Souisse (*lieutenant particulier*).
De Basserode (*procureur du Roi*).
Peguilhem (*commis au greffe*)[1].

Duguay Trouin n'a alors que 23 ans et demi. Sa déclaration est l'aveu naïf d'un entraînement malheureux dont il n'a pas eu conscience. Sans doute, il était en droit de tirer le canon contre une ville ennemie ; mais il n'était pas généreux d'agir de la sorte après avoir demandé des rafraîchissements comme un service au gouverneur, sans tenir compte de la misère du lieu, sans agression préalable ; il est manifeste que les Espagnols ont pris les armes pour se défendre contre une brutale attaque, à laquelle ils ne devaient pas s'attendre ; la ville d'ailleurs n'est pas une place de guerre, et la résistance est improvisée par des milices ou des habitants qui se groupent autour d'une poignée de soldats, chargés de la garde d'un petit fortin. A parler franc, je trouve donc la déclaration de Duguay Trouin comme l'expression d'un léger cynisme : cette fois, il s'est conduit en soudard, non pas en marin généreux. L'a-t-il entrevu, à l'époque où il rédigea ses mémoires, ou avait-il perdu le souvenir de certains détails, je n'oserais trancher la question, je me borne à la constatation d'un fait, que je livre sans autres réflexions à l'attention des historiens et aussi des psychologues.

En haut lieu, l'expédition ne déplut point. M. de Pontchartrain écrivait à l'Intendant de Brest, le 26 septembre[2], « qu'il était satisfait de l'action de vigueur du sieur Duguay Trouin sur la coste d'Espagne. » Mais le témoignage de la satisfaction du ministre s'arrêta là ; le 30 octobre, Pontchartrain écrivait à l'intendant : « le sieur Duguay Trouin qui commande le *Sans-Pareil* m'a escrit

[1] *Arch. de l'amirauté de Brest.*
[2] *Arch. de l'Intendance.*

pour avoir un vaisseau de Sa Majesté pour faire la course ; s'il est encore à Brest, vous pouvez l'advertir qu'elle ne scauroit lui en accorder à présent. »

M. Desclouzeaux s'intéressait au jeune capitaine. Il obtint des armateurs de M. de Nesmond la cession du *Saint-Jacques des Victoires* (de 48 canons) et, à son instigation, une nouvelle société, dans laquelle figuraient des personnes de l'administration civile et même des officiers de la marine, fit les frais du réarmement de ce vaisseau, du *Sans-Pareil* et de la *Léonora* ; Duguay Trouin eut le commandement de cette escadrille ; Boscher, son ancien second à bord du *Sans-Pareil,* le commandement particulier de ce navire. Tout le monde avait confiance et cette confiance ne tarda pas à être justifiée par l'un des plus beaux coups d'audace froide et réfléchie..., lucrative aussi, qui illustrèrent la carrière du héros malouin.

Courte et brillante est la course de 1697.

Des correspondants ont informé le gouvernement français de la date précise du départ de Bilbao d'une flotte marchande anglo-hollandaise, sous l'escorte de 3 vaisseaux de guerre hollandais, commandés par un officier des plus distingués, le vice-amiral baron de Wassenaër. Duguay Trouin avisé se trouve sur leur passage, heureusement fortifié par la rencontre de deux corsaires de Saint-Malo : l'*Aigle-Noir*, capitaine Bellisle-Pepin, et la *Faluère*, capitaine Dessaudrais-Dufresne. Les trois vaisseaux ennemis étaient de force, deux, le *Delft* et le *Honstaërdik*, chacun de 54 canons, le 3e de 38 canons. La mer était grosse : cependant les capitaines français décident, sans hésiter, qu'on livrera combat à l'abordage. Pendant que la *Léonora* donne dans le convoi, que la *Faluère* et l'*Aigle-Noir* se chargent d'enlever le plus faible des vaisseaux hollandais, ceux de Duguay Trouin et de Boscher, se jettent résolument sur le *Delft* et le *Honstaërdik* : la lutte est acharnée ; un boulet met le feu à des gargousses, à bord du *Sans-Pareil*, dont la poupe saute en l'air ; le *Saint-Jacques*, resté seul contre deux terribles adversaires, est maltraité au plus haut point, obligé même à se retirer pour réparer son désordre : il revient au combat, appelant à son aide les capitaines de l'*Aigle-Noir* et de la *Faluère* et dans un effort suprême, où Dessaudrais-Dufresne, le doyen des capi-

taines malouins, est tué, la victoire reste aux Français. De part et d'autre, il y avait un grand nombre de morts et de blessés (parmi ces derniers M. de Wassenaër). De son côté la *Léonora* avait amariné 12 bâtiments marchands.

Ce magnifique combat, aussi honorable pour les vaincus que pour les vainqueurs, produisit à Saint-Malo et à Brest une sensation facile à comprendre. Mais il ne semble pas qu'elle ait eu à la cour tout l'écho que l'on pouvait attendre. Duguay Trouin fut, il est vrai, nommé capitaine de frégate, et Pontchartrain fils, que son père initiait aux affaires de la marine, avec l'intention de lui transmettre prochainement la charge de secrétaire d'Etat au déparment, écrivit à M. Desclouzeaux, à la date du 10 avril : « J'ay reçu... le 5 du courant la relation de ce qui s'est passé dans l'action du sieur Duguay Trouin et vous ne devez pas douter que je n'aye appris cette nouvelle avec beaucoup de joye. Mon père en a rendu compte au Roy qui a esté content, et Sa Majesté a bien voulu donner au sieur Duguay Trouin des marques de sa satisfaction en le faisant capitaine de frégate. » Mais le ministre n'appuie pas sur ces louanges et même se montre aigre-doux envers l'intendant, qui a été l'âme de l'armement, lui exprimant sa surprise et son mécontentement d'apprendre que celui-ci comptait parmi les intéressés des officiers du port de Brest. Le fait était tout à l'honneur de Duguay Trouin, et Pontchartrain avait peut-être mauvaise grâce à affecter tant de pudeur, à propos d'une participation d'officiers, qui avaient la direction du magasin général, et pour ce motif étaient susceptibles de prêter à la suspicion dans leur concours à des armements particuliers, lorsqu'il savait que les hautes personnalités dirigeantes entraient elles-mêmes dans les opérations de ce genre. Au fond, il y avait peut-être simple dépit... de concurrence : le succès de telle course particulière gênait l'essor de telle autre, entreprise avec les vaisseaux du Roi, pour le compte d'armateurs réels qui se dissimulaient sous les noms d'armateurs fictifs.

L'essentiel, pour Duguay Trouin, c'était d'avoir pied dans le milieu entrevu par ses rêves, d'avoir, dans l'aristocratie maritime, une place désormais indiscutée, bien que très humble encore. Sa réputation est consacrée. Il le sent. Il espère tout de l'avenir qui

s'ouvre devant lui. Il obtient de venir à Paris remercier le Roi de sa faveur et sollicite du même coup deux vaisseaux pour une nouvelle campagne. On lui accorde l'*Oiseau* et le *Solide*, qui viennent d'accomplir des courses brillantes avec M. Dandennes, mais avec force restrictions. Il signera un traité en règle avec l'intendant de la marine à Brest, il se conformera, pour la levée de ses équipages, aux habitudes communes à tous les corsaires particuliers. C'était presque lui opposer une fin de non recevoir hypocritement déguisée, car il y avait alors une pénurie extrême de matelots. Vainement, il demande qu'on l'autorise à faire des levées d'autorité, par l'intermédiaire des commissaires des classes. On lui refuse aussi d'augmenter son armement d'une frégate. Il y avait de quoi décourager, avec toutes ces entraves administratives, un homme moins énergique et enthousiaste. Mais déjà la paix s'annonçait et les préliminaires de Ryswick vinrent bientôt couper court à tous projets de course.

Dans cette guerre de la ligue d'Augsbourg, les corsaires français avaient joué un rôle considérable, et, parmi eux, Duguay Trouin s'était révélé comme une de nos gloires maritimes futures. Il n'est pas encore un chef accompli : il lui fallait acquérir des connaissances qu'il avait jusqu'à ce jour trop négligées, étant tout à l'action. Mais il possède les qualités maîtresses qui ne sauraient dériver de l'étude, ni même de l'expérience technique. Il a l'autorité, l'audace, le sang-froid et la ténacité ; il est déjà en mesure de préparer et de diriger une opération navale de quelque complexité. Il lui reste à faire ses preuves de l'aptitude à des commandements plus étendus. Vienne une autre guerre et il les fera.

Duguay Trouin, obligé au repos, partage son existence entre Brest et Saint-Malo, tout abandonné, disent les uns, aux mauvaises passions de son adolescence, — et lui-même semble avoir pris à tâche d'accréditer cette opinion par certains passages de ses mémoires authentiques, — préoccupé d'études théoriques, disent les autres. La vérité est probablement de l'un et de l'autre côté. A Saint-Malo, où il passe ses étés, le jeune homme retrouve des compagnons d'antan, des occasions de distraction, qui le replongent dans une vie de jeu, de débauche, de querelles. Mais à

Brest, les choses ne pouvaient aller de la sorte. Les officiers de marine mènent en cette ville une conduite trop souvent scandaleuse ; Duguay Trouin eut peut-être désiré se mêler à eux ; mais il n'était encore que le roturier parvenu et il ne pouvait espérer, de la part de ses aristocratiques collègues, que politesse froide et accueil étudié ; il était d'ailleurs trop intelligent pour s'aliéner, par des écarts notoires, l'estime de quelques chefs et la protection d'un intendant, très enclins à servir à son avancement. Je pense donc qu'il consacra ses hivers, à Brest, à des occupations sérieuses. Il reparaîtra en 1702, âgé de 29 ans, toujours plein d'entrain, mais plus tempéré dans sa fougue, plus réfléchi dans ses actes, pour commencer une seconde période de courses qui se terminera par l'admirable expédition de Rio de Janeiro.

Je n'ai pas trouvé inutile d'écrire ces quelques pages après tant d'autres écrivains. J'ai raconté par la plume, comme je l'eusse fait par la parole, sans phrases, en essayant de donner son vrai relief a un vaillant marin tout au début de sa carrière et dans le milieu qu'il a traversé. Je n'ai pas sottement cherché à exagérer une gloire naissante, qui se suffit à elle-même, ni à dissimuler des envers susceptibles d'aider à la meilleure compréhension d'un caractère. Surtout, j'ai voulu apporter à l'histoire quelques documents nouveaux. J'ai l'espoir que cette étude permettra de mieux embrasser, dans leur magnifique déroulement, les progrès réalisés par le brillant Malouin au cours de la seconde période de ses campagnes.

Dr A. Corre.

SEIGNEURIES DE BRETAGNE

HORS DE BRETAGNE

(Suite[1])

CHAPITRE II

Comtés d'Etampes et de Vertus.

Le duc François II hérita le comté d'Etampes de son père Richard de Bretagne mort en juin 1438, et le comté de Vertus de sa mère Marguerite d'Orléans morte le 24 avril 1466[2]. — C'est pourquoi nous avons réuni ces deux seigneuries dans le même chapitre.

I

Comté d'Etampes.

Richard né en 1395 s'était engagé très jeune au service du Dauphin alors régent de France, depuis Charles VII. En 1418, il rendit au Dauphin un signalé service. Il enleva de Paris occupé par les Bourguignons la Dauphine qui pouvait y courir péril de la vie.

En reconnaissance et par acte du 8 mai 1421, le Dauphin gratifia Richard du comté d'Etampes « pour lui et ses hoirs mâles à titre d'apanage[3] ». Devenu Roi un an plus tard, Charles VII confirma ce don à Richard et à ses fils (E. 31[4]).

[1] Voir la livraison de juillet 1896.

[2] Voir son *béguin* (deuil) Lobineau. *Pr.* 1373.

[3] Un an après le Dauphin donna à Richard le comté de Mantes. Lobineau, *Hist.*, p. 557. Acte de donation signé à Sablé. *Pr.* 978.

Mantes était en ce moment aux mains des Anglais et ne fut repris que par Richemont en 1449.

[4] Les renvois E... se réfèrent aux Archives de la Loire-Inférieure.

Mais ni le don ni la confirmation ne devaient assurer la possession d'Etampes à Richard. En effet Jean sans Terre s'était emparé du comté en 1418. A sa mort en 1419, il le laissa à son fils Philippe le Bon. Celui-ci, sans se mettre en peine de la volonté du Roi, garda Etampes ; et, douze ans plus tard, il en faisait don à son cousin Charles de Bourgogne, duc de Nevers, qui n'hésita pas à en prendre possession, et qui le possédait encore à la mort de Richard.[1]

François, fils unique de Richard, ne recueillait pas, paraît-il, une succession opulente. « Il était beau et de grande apparence (dit un chroniqueur écrivant en 1449) mais pauvre et disetteux ; » et, quand la succession de Bretagne s'ouvrit pour lui, neuf ans plus tard, elle arriva fort à propos (26 décembre 1458[2].)

Devenu héritier, François ne manqua pas de redemander Etampes au Roi Charles VII, et celui-ci donna mandement au premier huissier du parlement[3] de faire sommation au duc de Bourgogne, pour qu'il eût à restituer le comté aux héritiers de Richard. (E. 31.)

Si la sommation fut faite, elle demeura sans réponse ou sans résultat ; et François II entama devant le parlement de Paris un procès qui, vingt-cinq ans plus tard, attendait encore sa décision.

En 1462, Louis XI montait sur le trône. Un de ses premiers actes fut de révoquer nombre des dons « de parties du domaine » faits par son père ; mais, espérant peut-être s'attacher le duc de Bretagne pour l'opposer au duc de Bourgogne, il excepta expressément le comté d'Etampes de cette révocation, et accorda au duc « la li-

[1] Lobineau dit à propos de la mort de Richard que Marguerite d'Orléans lui avait donné six enfants. Dans la généalogie, il en nomme huit. Six filles étaient nées avant François, né en 1435, trois ans avant la mort de son père et qui fut suivi d'un frère mort peu après.

[2] On a quelque peine à admettre cette affirmation, quand on lit la longue énumération des seigneuries appartenant à Richard, le douaire laissé par lui à sa veuve, la dot promise à sa fille Catherine, épousant le prince d'Orange 20.000 écus d'or, une place forte de mille livres de rente. Mais ce n'est pas le lieu d'insister sur ce point. — Le patrimoine de Marguerite d'Orléans n'était pas moindre, sans parler de prétentions aussi vastes que vaines sur le duché de Luxembourg, le comté d'Asti et le duché de Milan. E. 30.

[3] J'ai parlé du *premier huissier* dans *Sergents féodés, etc.* (*Revue générale du droit*, 1889.)

berté de faire valoir ses droits sur Etampes, c'est-à-dire de reprendre et de suivre le procès pendant devant le parlement. Le procureur général prétendit s'opposer à cette grâce ; mais le Roi lui « imposa silence » et le duc envoya ses pièces[1].

La situation de François II semblait bonne ; car, s'il avait pour adversaire le puissant duc de Bourgogne, il avait le Roi pour second. — Mais un jour va venir où Louis XI changera d'avis.

La part prise par François II à la guerre du *Bien public* et ses intrigues avec la Bourgogne et l'Angleterre expliquent le changement de dispositions du Roi. Il aurait pu prononcer la confiscation d'Etampes ; mais il s'y prit autrement : il ordonna au parlement de finir le procès commencé en 1462. Le parlement comprit à mi-mot, et adjugea le comté au Roi. Le duc s'empressa de lui envoyer une ambassade dont le chef était le chancelier Chauvin. Il rappelait à Louis XI que lui même avait confirmé le don d'Etampes, (en 1462 quand il avait imposé silence au procureur général) ; et il faisait remarquer que le comté était de peu d'importance, puisqu'il était d'un revenu net de 300 livres à peine. Le duc suppliait le Roi, malgré l'arrêt rigoureux de la cour, de lui en impartir lettres nouvelles ; et demandant une grâce il osait ajouter : « Le duc n'entend avoir fait ni faire chose envers le Roi qui puisse l'avoir privé du comté[2] (1476). »

François II avait cru pouvoir lutter de finesse avec Louis XI ; mais il avait trouvé un adversaire plus habile que lui. Le Roi entretenait des espions en Bretagne, dont un au moins résidant à Saint-Malo, semble bien être un gentilhomme breton[3] ; et il avait

[1] Lobineau. *Hist.*, p. 728. E. 179 « d'Inventaire des titres produits en parlement par le duc (François II) contre le duc Philippe le Bon.

[2] Morice. — *Pr.* III. 24. — Les instructions aux ambassadeurs placées par D. Morice entre deux actes des mois de juin et septembre 1462, (*Col.* 20 à 25), sont certainement postérieures. Elles comprennent une réclamation contre la duchesse d'Orléans, *garde de ses enfants*. Or, celle-ci n'est devenue veuve qu'en 1465. D'Argentré, p. 883. Ed. de 1618) place l'ambassade en 1476, (Livre XIII, chap. VIII.) De même Bouchard (f° 223 r° Ed. des bibl. Bretons) la met après la naissance d'Anne de Bretagne, 25 janvier 1477 (n. s.) De même Lobineau. *Hist.*, p. 727, et D. Tallandier aussi II, 133. Il ne renvoie pas aux *Instructions* consignées aux *Preuves*.

[3] Morice *Pr.* III, 239 — donne une lettre de cet *espion* entre deux actes de mars et avril 1472 (v. s.). L'espion van ses services et demande en

à ses gages des intermédiaires possédant la confiance du duc et même un habile faussaire.

Les ambassadeurs du duc rencontrèrent Louis XI en Artois ; le Roi, au lieu de les entendre, les fit emprisonner séparément; après onze jours, il fit venir le chancelier et lui remit un paquet de vingt-deux lettres, douze du duc de Bretagne, et dix du Roi d'Angleterre, établissant leur commune entente contre la France. Depuis deux ans, les lettres des correspondants étaient interceptées, et chacun d'eux ne recevait que des copies fabriquées par le faussaire aux gages du Roi ! — Chauvin rapporta le paquet au duc de Bretagne[1].

Le Roi donna Etampes à Jean de Foix vicomte de Narbonne, frère de Marguerite de Foix, duchesse de Bretagne. Un historien dit que le duc se plaignit par ambassadeurs du don fait à son beau-frère, et que le chancelier lui répondit : « Il fallait en faire la demande le premier, vous l'auriez eu[2]. » Le moment de demander une grâce aurait été bien mal choisi ; et la réponse du chancelier, si elle a été faite, semblerait une plaisanterie.

N'obtenant rien du Roi, le duc ne renonçait pas à Etampes, et, quelques années plus tard, il essayait de l'obtenir d'un autre. En 1481, il signait un traité d'alliance offensive et défensive avec le Roi d'Angleterre ; et, il stipulait que, si le Roi entrant en France devenait maître de quelques terres appartenant au duc il lui en assurerait la jouissance, notamment de Montfort, Etampes et Vertus, et même du comté de Blois, qui lui était engagé pour 200.000 écus d'or[3].

Après la mort de Louis XI (30 août 1483), le duc François II

récompensa la vicomté de Vire. — C'est un gentilhomme seul qui peut avoir une telle prétention. — Or, Pierre de Rohan, dit depuis le maréchal de Giac, et si avancé dans la faveur et la confiance de Louis XI, obtint la vicomté de Vire, en 1476. N'est-ce pas lui qui écrit la lettre publiée par D. Morice ?

[1] Lobineau. *Hist.* 727-28. Ci-dessus, p. 273.

[2] Lobineau, *Hist.*, 729.

[3] Lobineau. *Pr.* 1397. — Une autre clause du traité c'est que Anne (ou à son défaut) Isabelle de Bretagne, épousera le prince de Galles; et que le second des fils à naître du mariage sera duc de Bretagne !

envoya une ambassade à Charles VIII pour redemander Etampes et Mantes. Le Roi ne fit aucune réponse pour Mantes, il promit seulement de rendre Étampes, « sauf à récompenser M. de Narbonne[1]. » Mais la parole du Roi ne fut pas tenue : le vicomte de Narbonne transmit Étampes à son fils le fameux Gaston de Foix, depuis duc de Nemours[2]. Sa mort glorieuse à Ravenne fit rentrer le comté dans le domaine de la couronne (11 avril 1512.) Louis XII s'empressa d'en faire don à la Reine et à ses enfants[3].

François II n'avait pas cessé jusqu'à sa mort en 1488, de prendre le titre de comte d'Etampes. Sa fille suivit son exemple, et nous la voyons se qualifier comtesse d'Étampes dans des actes avant et pendant son premier mariage, son veuvage et même sa seconde union[4]. Il semble qu'elle n'avait aucun droit à ce titre. En effet, son père eût-il eu la possession du comté, il n'eût pas transmis ses droits à sa fille, puisque le comté donné en apanage devait faire retour à la couronne à défaut d'héritier mâle.

On a pu voir par ce qui précède que le comté d'Etampes donné par le Dauphin à Richard de Bretagne, en 1421, n'a pas pu être possédé par celui-ci ; qu'à sa mort, en 1438, il ne transmit à son fils que le titre du comté : que le procès entamé par François II contre le duc de Bourgogne fut perdu (1477) : qu'enfin le comté donné par le Roi Louis XI à un autre ne rentra aux mains du Roi que vingt-cinq ans après la mort de François II, et dans celles de la Reine Anne par un nouveau don du Roi en 1513. De sorte que le don fait en 1421 en faveur de Richard de Bretagne et son fils n'a jamais reçu qu'une exécution illusoire en ce qui les concerne.

Devenu Roi, François Ier donna le comté d'Etampes à la Reine Claude « pour le gouverner à son gré et même nommer aux bénéfices[5]. (E. 19).

[1] Lobineau. *Hist.*, p. 739.

[2] En 1507, Gaston de Foix échangea la vicomté de Narbonne contre le duché de Nemours.

[3] Morice. *Pr.* III 1415. Mémoire pour Renée de France, duchesse de Ferrare (1405-1418).

[4] En 1497, 98-1501. Morice. *Pr.* III. 791-796, 811, 843.

[5] Le comté étant à la Reine ne pouvait lui être donné : la *libéralité* contenue dans cet acte consistait dans le gouvernement et la nomination aux bénéfices.

Nous avons vu que par acte du 22 avril 1515 la Reine Claude avait donné à François Ier l'usufruit du duché de Bretagne, des comtés de Blois, d'Etampes, de Montfort, etc[1]. A cet acte assistait comme témoin Arthur Gouffier, seigneur de Boissy, autrefois précepteur du Roi, et alors grand maître de France.

François Ier s'empressa de disposer en sa faveur du comté d'Etampes, mais Gouffier ne garda par la jouissance longtemps : il mourut en 1519[2].

En 1526, année de la mort de Claude, le comté fut donné en viager à Jean de la Barre premier gentilhomme de la chambre du Roi.

Dix ans plus tard, Etampes allait être érigé au titre de duché. — En 1465, le duc François II avait confisqué le comté de Penthièvre sur Jean de Brosse, mari de Nicole de Blois, et, après soixante-dix ans, la saisie n'avait pas été levée[3]. En 1536, Jean de Brosse, arrière-petit-fils de Nicole, pour recouvrer le comté de Penthièvre, consentit à épouser Anne de Pisseleu, favorite du Roi. Le Roi payant le prix convenu rendit le Penthièvre, et, pour que la comtesse fît meilleure figure à la cour, il érigea le comté d'Etampes en duché. En 1542[4], le duc d'Etampes fut nommé gouverneur de Bretagne et partit seul pour son lointain gouvernement[5].

[1] Ci-dessus, T. xv, p. 274. Par un acte postérieur de deux mois seulement (28 juin 1515) la reine changea ce don viager en don perpétuel. Seulement Etampes n'y est pas compris dans cette seconde disposition. Ne serait-ce pas une omission du typographe ?

[2] Moréri ne croit pas que la jouissance d'Etampes ait été donnée à Arthur Gouffier.

Le comté a passé de Claude, morte en 1526, à Jean de la Barre pourvu la même année sans qu'il y ait lieu d'intercaler entre eux Arthur Gouffier.

[3] Le Roi François Ier avait donné l'usufruit du comté de Penthièvre avec Moncontour, la vicomté de Loyaux, près de Nantes, les ports et hâvres d'entre Coesnon et Arguenon à Antoine Gouffier, sgr de Bonnivet, l'amiral, tué à Pavie (le 24 février 1425. (s. n.)

A la mort de l'amiral, Louise de Savoie, régente pendant la captivité de son fils, donna l'usufruit de Penthièvre, etc., à Louis de Lorraine, comte de Vaudemont. (Morice. *Pr.* III. 964-965). Lyon, 25 mars 1525.

[4] 23 février 1543 (n. s.). Morice. *Pr.* III, 1065.

[5] En 1545 : Chevreuse fut érigé en duché en faveur de Jean de Brosse et de sa femme.

En 1553, Henri II enleva le duché d'Etampes à Jean de Brosse, pour le donner à Diane de Poitiers : en 1562, Charles IX le lui rendit, et Jean de Brosse mourut avec son titre en 1566[1].

Il n'était pas né d'enfant de ce honteux mariage. Jean de Brosse institua héritier son neveu fils de sa sœur, Sébastien de Luxembourg, pour lequel il avait obtenu, dès 1562, les provisions de gouverneur de Bretagne[2]. Sébastien allait périr à la guerre en 1569, laissant une fille unique, Marie, qui, dix ans plus tard, allait épouser Philippe de Lorraine, duc de Mercœur.

Anne de Pisseleu survécut à son mari jusqu'à 1576. C'est peut-être cette circonstance qui empêcha Sébastien de Luxembourg de prendre le titre de duc d'Etampes. Sa fille paraît l'avoir repris ; mais elle n'eut pas la possession du duché.

En effet, en 1576, Henri III le donna à Jean Casimir, fils de Frédéric, électeur palatin. Celui-ci y renonçant l'année suivante, Etampes fut engagé à la duchesse de Montpensier (1578), puis donné à Marguerite de Valois (1582) ; enfin, en 1598, le duché était à Gabrielle d'Estrées. Cette année même, celle-ci obtint pour son fils César de Vendôme la main de la fille unique de Mercœur, comtesse de Penthièvre ; et le duché passant à leur descendance se retrouva ainsi à la descendance des de Brosse.

César le transmit à Louis, son fils, et celui-ci à son fils Louis-Joseph, l'un après l'autre ducs, de Vendôme. Lorsque Louis-Joseph mourut sans enfants (1712), le duché d'Etampes fit retour à la couronne.

---

[1] D'Hozier (*Chevaliers de Saint-Michel*) dit inexactement le 27 janvier 1564. Le testament de Jean de Brosse, publié par D. Morice (*Pr.* III, 1343-45) est daté à Lamballe, le 25 janvier 1565 (lire 1566 (n. s.)

Dans ce testament, Jean de Brosse se plaint d'Anne de Pisseleu qui « n'a pas voulu servir ni tenir lieu de femme » (*Col.* 1344) — Qui le plaindrait ? Il savait bien qu'il épousait la favorite du Roi ! On a dit souvent que la liaison de François Ier commença à son retour de captivité. Elle était antérieure à la campagne de Pavie : témoin la longue lettre en vers que le Roi écrivit de Madrid à son *amye*.

[2] Morice, *Pr.* III, 1331-34.

II

Comté de Vertus.

Vertus est une petite ville de l'ancienne Champagne aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châlons-sur-Marne. En avril 1360, le Roi Jean unit à Vertus « les seigneuries du Rosnay, au diocèse de Troyes et de la Ferté-sur-Aube, au diocèse de Langres[1] », érigea le tout en comté-pairie sous le nom de Vertus, et donna le comté en dot à sa troisième fille, Isabelle, qu'il mariait à Jean Galéas Visconti, plus tard duc de Milan.

Vingt-neuf ans après (1389), leur fille Valentine de Milan, apporta Vertus en dot à Louis, frère de Charles VI, duc d'Orléans. Enfin vers 1433, le comté de Vertus entra dans la dot de leur fille Marguerite, donnée en mariage au quatrième et plus jeune fils du duc Jean IV, Richard de Bretagne, comte d'Etampes.

Marguerite, eut la possession ou du moins le titre du comté de Vertus jusqu'à sa mort, survenue le 24 août 1466, chez les Clarisses de la Guiche, en Blaisois[2].

Il est probable que le comté de Vertus une fois aux mains du duc François II eut le sort de Montfort, et fut tour à tour confisqué et rendu. Il semble bien qu'il était saisi vers 1481, puisqu'il est nommé parmi les seigneuries dont le duc stipula la remise et la libre possession, comme condition et prix de son alliance avec le Roi d'Angleterre[3].

[1] Nantes E. 33. « Prisage des terres de Vertus, Rosnay et la Ferté-sur-Aube. » Aujourd'hui Rosnay-l'Hôpital, commune du canton de Brienne-le-Château, arrondissement de Bar-sur-Aube (Aube), la Ferté-sur-Aube, commune du canton de Châteauvillain, arrondissement de Chaumont (Haute-Marne).

[2] Marguerite avait recueilli dans la succession de sa mère, morte en 1408, de prétendus droits sur le duché de Luxembourg, le comté d'Asti, le duché de Milan Elle en fit don à son fils quand il devint duc. Nantes E. 30.

Marguerite était sœur de Charles d'Orléans, qui fut père du Roi Louis XII. Fait prisonnier à Azincourt (1415), il n'obtint sa liberté qu'en 1440, moyennant une rançon de 120.000 écus. (Quittance du Roi d'Angleterre. E. 27).

[3] Lobineau. *Hist.*, p. 736. — Morice, *Pr.* III. V ci-dessus Etampes.

Le 24 septembre 1480[1], le duc avait créé la baronnie d'Avaugour pour son fils naturel, François de Bretagne, déjà seigneur de Clisson : cinq ans plus tard (29 septembre 1485) il le gratifiait du comté de Vertus[2].

Mais, après ce don, le duc François II et après lui sa fille retinrent le titre de Vertus, sans doute parce que le don du comté avait été fait, comme celui de la baronnie d'Avaugour, « avec réserve des droits de souveraineté, hommage lige et justice ».

Il est permis de supposer que si François II avait encouru la confiscation du comté, son fils le baron d'Avaugour en obtint du Ro la libre possession. François de Bretagne fut en effet le premier à monter à cheval, en 1487, avec le vicomte de Rohan et le sire de Rieux, pour se joindre à l'armée française qu'ils avaient appelée sur la Bretagne !

François de Bretagne vivait encore en 1532. Le 13 août de cette année, lorsque François, dauphin de France, fit son entrée à Rennes comme duc de Bretagne, son grand oncle naturel porta l'épée ducale au préjudice de Thomas de Québriac, seigneur de Brécé et, à ce titre, grand écuyer héréditaire de Bretagne[3].

Après lui, le comté de Vertus, tantôt seul, tantôt réuni à la baronnie d'Avaugour, passa à ses descendants légitimes et de mâle en mâle jusqu'à la sixième génération.

En 1746, la mort sans hoirs de Henri-François de Bretagne, ouvrit la succession d'Avaugour et de Vertus au profit de Hercule Mériadec de Rohan, prince de Soubise, son neveu à la mode de Bretagne. Celui-ci vieillissait, il avait vu mourir son fils ; et, de son consentement, la succession fut déférée à son petit-fils, Charles de Rohan, depuis prince de Soubise et maréchal de France.

Celui-ci était cousin au septième degré du décédé : il était le descendant au quatrième degré de Marie de Bretagne, tante pa-

[1] Morice. *Pr.* 368.

[2] Les *Actes de Bretagne* ne contiennent pas le don de Vertus.

[3] Brécé, seigneurie, sergenterie féodée ducale, aujourd'hui commune de Noyal-sur-Seiche, (canton sud-ouest de Rennes.) — Je me permets de renvoyer à mon étude sur *Les grands dangers héréditaires de Bretagne*, 1891. *Revue de l'Ouest*

ternelle de Henri-François[1]. Le prince de Soubise allait garder les deux comtés pendant plus de quarante ans jusqu'en 1787.

Il avait deux filles qui furent mariées : l'aînée au duc de Bourbon, prince de Condé ; la seconde à Henri Louis, depuis prince de Guémené[2]. La princesse de Condé était morte jeune, dès 1760, laissant deux enfants : Louis-Henri depuis duc de Bourbon, qui allait survivre à son fils le duc d'Enghien fusillé à Vincennes en 1804, et en qui allait s'éteindre la race héroïque des Condé (1830). Sa sœur Louise-Adélaïde embrassa la vie religieuse. Rentrée en France, elle fonda au Temple l'*Adoration Perpétuelle* et mourut dans cette maison, en 1824.

La succession du prince de Soubise était encore indivise entre la princesse de Guémené et les héritiers de sa sœur, quand tous sortirent de France en 1792. Tous les biens faisant partie de la succession furent saisis par la Nation et notamment ceux compris dans les comtés de Goelo et de Vertus[3].

(*A suivre*).

J. TRÉVEDY,

Ancien Président du Tribunal de Quimper.

[1] Voici en abrégé les généalogies données par D. Morice. (T. Ier *Hist.*, p. XXX, XV et XXVI, sous les lettres X, N et P.)

Claude de Bretagne (auteur commun) † 1637.

I. Claude, comte de Goello. † 1699.	Marie de Bretagne épouse Hercule de Rohan † 1654.
II. Henri-François † 1746,	François, prince de Soubise † 1712.
III.	Hercule Mériadec † 1749.
IV.	Jules-François † 1724.
V.	Charles † 1787.

Henri-François avait eu un frère aîné mort sans alliance et quatre sœurs : trois mortes sans alliances et la quatrième sans enfants.

[2] Levot dit (*Biog. Bretonne.* Vo Rohan II, p. 754) que le prince de Soubise ne laissa qu'une fille, la princesse de Guémené. — Oui ; mais il fallait mentionner les enfants de l'autre fille morte avant son père.

[3] Il semble que la princesse de Guémené était rentrée en France dès 1797. — Une note du receveur des domaines à Vertus, en date du 10 prairial an V (29 mai 1797), porte que « la citoyenne Rohan-Soubise, femme Guémené, a réclamé contre la rente des biens de la succession Soubise. » Qu'advint-il de cette réclamation ? C'est ce que nous n'avons pu savoir.

UNE BRETONNE A LA COUR DE LOUIS XIV

APPENDICE

Mademoiselle de la Villemorel.

Nous sommes heureux de pouvoir compléter par de nouveaux renseignements la courte notice que dans le dernier numéro de cette Revue nous avons consacrée à Mlle de la Villemorel. Ces renseignements que nous devons à l'obligeance de Mme la comtesse du Laz, dont la compétence est si connue pour tout ce qui concerne l'histoire de cette partie de la Bretagne, nous font notamment connaître la destinée de « la belle héritière du Brunot, » et nous montrent que si le projet de M. Molac pour un sien parent resta définitivement écarté, Mlle de la Villemorel finit pourtant par triompher de la mélancolie qu'avait laissée en elle son départ précipité de la Cour. Le 21 décembre 1679, elle épousait en effet messire Allain du Perrier, chevalier, seigneur de Bois-Garin. Elle habita dès lors le château de Bois-Garin, en la paroisse de Spézet, près Carhaix, et de ce mariage eut, entre autres enfants, une fille, Rosalie du Perrier, dame de la Villemorel, qui fit faire à Cledenpoher, près de Carhaix, l'autel du Rosaire, ainsi que l'atteste l'inscription qui en a été conservée. Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de donner ici l'acte de mariage de Mlle de la Villemorel, retrouvé par Mme la comtesse du Laz dans les anciens registres de l'état civil de la paroisse de Trébrivan.

JEAN LEMOINE.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA PAROISSE DE TRÉBRIVAN

21 décembre 1679.

Le 21e de décembre 1679 une bannie ayant été faite dans les paroisses de Spézet et de Trébrivan et veu les dispenses de Yves Banniel de Quimper avec la permission d'épouser aux Advents et dans une chapelle particulière dattée du 18e de décembre 1679 signé Fr. episcopus Coriosopitensis, et de Pail, prebstre, sécrétaire, et le décret de justice avec le consentement des parents datté du 20e dudit mois et en signé Rosparbu, greffier. Je soussigné Curé de la paroisse de Trébrivan avoir publiquement interrogé haut et puissant Messire Allain du Perrier, chevalier seigneur de Bois-Garin, Guergorlay, Pomerit, etc. de la paroisse de Spézet, fils aîné héritier principal et noble de feu haut et puissant Messire Claude du Perrier, en son vivant sgr du Ménez et sgr desdits lieux, et de dame Renée-Françoise du Chastel de Kerlech, dame du Ménez, et damoiselle Renée-Janne de la Villemorel, fille unique d'escuier François de la Villemorel, sgr dudit lieu et dame Julienne Ruellan sa compagne et épouse, et ce sans opposition quelconque, les ay conjoint en mariage, selon la forme de la Sainte Eglise Catholique apostolique et Romaine, lesquelles dispanses et bannies sont demeurées avec ledit sgr du Perrier.

Sébastien de Rosmadec de Molac. — Renée-Fse du Chastel de Kerlech.
Alain du Perrier.
Renée-Janne de la Villemorel. — Julienne Ruellan.
Marc du Perrier. — Renee du Perrier.
Jacquemine Ruellan. — Marie-Anne Touchart.
Anne Le Glain. — Louise de Crosal.
Alexandre de Kerret. — François Touchart.
Jacquette de la Haye.

Signatures de plusieurs prêtres.

MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE[1])

La garnison continua à prendre les armes tous les matins, tant que l'Elbe gelé laissa craindre des attaques comme celles du 9 et du 19 février. Il y eut encore des escarmouches, mais point de combats sérieux. Aussitôt que les glaces commencèrent à fondre la garnison respira. Une partie des officiers de mon régiment, celle avec laquelle mon capitaine était le plus lié, voulut célébrer par un repas cette délivrance de dangers incessants et surtout la suppression des prises d'armes matinales. J'ai vu plus d'une fois ces messieurs revenir le nez et les oreilles gelés. M. Menuisier fut chargé des apprêts de la fête, il s'y entendait et s'en acquitta de façon à surpasser l'attente des convives qui avaient pourtant une haute idée de son savoir. Les mets ne pouvaient pas être bien recherchés, la viande salée faisait le fond de nos provisions, et la viande fraîche était du cheval. En récompense le liquide, les pommes de terre et surtout la franche gaîté ne firent pas faute. On m'avait fait la politesse d'inviter l'aide-major qui avait la bonté de me continuer ses soins dans mon logement. On le plaça à côté de moi, il fut l'objet de tous les égards des vieilles moustaches. A la fin du repas on voulut me faire boire, l'aide-major me conseilla la réserve, je résistai. Mes penchants naturels me rendaient cette privation peu pénible. M. Mareuge et M. Maurice étaient comme deux diables, et après le repas ils me félicitèrent de m'être abstenu. Leur amitié que j'appréciais s'en accrut ; il m'en ont donné des preuves.[1]

Si mon pauvre d'Alméras avait vécu, il aurait eu sa part de la bien-

[1] Voir la livraison de décembre 1895.

Par le même motif l'adjudant major Maréchal me témoigna plus d'égard, après que j'eus refusé de goûter son rhum au début de l'affaire de Morwarder.

veillance, de la considération de ces vieux soldats. Il fut vivement regretté. Plus d'une fois j'ai entendu son éloge dans la bouche de ses braves frères d'armes qui le disaient officier de grande espérance.

J'aurais bien voulu aller en garnison à Montpellier, sa ville natale. J'aurais cherché sa famille. J'aurais fait connaître sa mort glorieuse, l'estime et les regrets dont elle fut entourée, malgré la courte durée de sa carrière .... Les officiers du 29e avaient pris bonne idée des élèves de l'Ecole.

La belle saison revenue, nous ignorions ce qui s'était passé à la grande armée. Surprise générale lorsque l'abdication de l'Empereur et le retour de Louis XVIII furent affichés dans Hambourg. Chacun se demandait qui était Louis XVIII.

— « Dites donc, vous, me demande un officier, ancien troupier, vous qui êtes un savant, à ce qu'ils disent : qu'est-ce que c'est donc ça, Louis XVIII ? — » Je fus un moment sans répondre.

— « Je vais vous le dire moi, intervient un vieux sous-lieutenant en relevant sa moustache, parce que j'ai vu tout ça, moi, voyez-vous. Louis XVI a été guillotiné en 93, le 21 janvier. Mais, ce que ne peut savoir notre jeune camarade qui ne vivait pas dans ce temps-là, où j'étais grenadier à l'armée de Sambre et Meuse, quoi ! c'est qu'il y avait un petit qu'on appelait tous bas Louis XVII, qu'on dit comme ça qu'on ne sait pas guère ce qu'il est devenu. Queuxques-uns ont prétendu qu'il s'tait sauvé, mais généralement parlant on disait qu'il était mort de misère chez le cordonnier Simon. Tout de même un gredin ce Simon-là, car enfin, le petit Capet, comme ils l'appelaient, était trop jeune pour avoir fait du mal et qu'il n'était pas cause de celui qu'avaient fait son père et sa mère, qui était, disaient-ils, un tyran. Et voilà.

— Votre mémoire est plus fidèle que la mienne, mon ancien, mieux vaut avoir vu qu'avoir lu. Alors Louis XVIII est l'oncle de Louis XVII ? — Comme vous dites, c'est son oncle et il ne doit pas être jeune; ce qui fait que nous devons nous attendre à mener quelque temps la vie de garnison ; ce qui ne me fâchera pas du tout, car voilà pas mal de temps que je roule ma bosse et que j'ai assez comme ça mangé de la vache enragée ».

Ce désir d'un repos durement acheté fut à peu près le sentiment

général du corps d'armée, ou du moins fut-il manifesté au premier instant.

Lorsque cet événement fut connu, le 29e décimé par une épidémie avait, sur 1800 hommes, 1600 malades dans les hôpitaux. Il était dans un des faubourgs les plus sains de la ville, pour se rétablir. Nous y faisions un service très doux, nous y jouissions des douceurs de la paix, plus d'un mois avant qu'elle fût proclamée. Ma blessure bien guérie me permettait de marcher, avec peine cependant les premiers temps. La réunion du régiment dans un lieu aussi circonscrit me fit faire connaissance avec beaucoup d'officiers de mon grade que j'avais à peine vus. Je retrouvai le sous-lieutenant de grenadiers qui le 9 février reçut une balle dans la bouche. Je le voyais tous les jours au café, buvant et menant aussi joyeuse vie que s'il avait encore sa mâchoire en bon état. Il s'appuyait sur ce principe que les humeurs tendant toujours à descendre, une blessure à la tête n'a pas besoin du régime prescrit pour les autres parties du corps. Frais et réjoui, d'un embonpoint assez rare chez les officiers de son grade et de son âge, bon chanteur, convive réellement aimable, il joignait de l'esprit à un caractère affable. A ces qualités il réunissait celles qui font estimer dans le métier des armes : la loyauté et la bravoure. Quand nous quittâmes Hambourg, nous étions très liés. Bajau avait quelques années de plus que moi. Il était né à Toulouse et fils unique. Il s'était engagé, entraîné par la passion des armes ; il avait résisté aux larmes de sa mère. Il était Gascon d'accent et de naissance seulement, on pouvait compter sur sa parole, aussi était-il estimé de tous les anciens du régiment. Ma liaison avec lui augmenta visiblement leur considération pour moi, considération fort appréciée à cette époque où il existait une ligne de démarcation bien plus tranchée qu'aujourd'hui entre les capitaines et les officiers subalternes. Ainsi le café fréquenté par les capitaines ne l'était pas par les lieutenants et les sous-lieutenants.

Le maréchal Davout était trop dévoué à l'Empereur pour accueillir à la légère les premières nouvelles des événements survenus en France. Avant de reconnaître le nouveau gouvernement il voulut être bien sûr qu'il n'y avait plus rien à faire pour celui qui avait

toutes ses sympathies. Cette preuve d'une fidélité qui faisait l'éloge de ses sentiments et prouvait la noblesse de son caractère, lui valut une espèce de disgrâce. Il fut remplacé dans son commandement. On ne voulut pas lui laisser la satisfaction de ramener en France un beau corps d'armée de plus de 35 mille hommes. Le général Gégard fut envoyé remplacer le maréchal.

Le comte Dejean, administrateur d'un haut mérite était mort pendant le blocus. Son corps fut réclamé par sa famille et ramené en France dans un char funèbre attelé de 2 chevaux. La compagnie des voltigeurs du 2e bataillon étant désignée pour escorter en même temps le général Avril et le corps du comte Dejean, nous sommes dirigés sur Valenciennes par Brémen, Osnabruck, Munster, Dusseldorf que nous laissons à notre gauche pour aller passer le Rhin à Crefeld. De là nous prenons la route de Maëstricht. Nous traversons la Belgique et rentrons en France par la petite ville de Condé, après avoir passé à Malines et à Louvain.

Arrivés à notre nouvelle garnison vers le mois de juin 1814 nous cessons d'être sous les ordres de M. Avril qui continue sa route vers Paris. A Valenciennes nous trouvons le 150e de ligne qui va être incorporé dans le 29e. Par suite de la réorganisation les numéros plus élevés que 100 étaient supprimés. Je me liai avec le comte du Bouzey, déjà ancien lieutenant du 150e. Nous fûmes rejoints par un certain nombre d'officiers du 29e qui avaient pris part à la défense de Dantzick et qui, prisonniers de guerre par suite de la capitulation, avaient été rendus à la paix.

Les premières journées de marche en sortant de Hambourg me furent excessivement pénibles. Quoique ma blessure fut bien guérie, il m'était restée une grande faiblesse dans la jambe droite. Je dus recourir à toute mon énergie pour résister à la fatigue. Aussi lorsque je revis M. Loie, notre capitaine trésorier, il eut de la peine à me reconnaitre. Il me plaisanta sur ma mauvaise mine qu'il attribuait à une vie déréglée. Il serait difficile de peindre son étonnement lorsqu'un de mes camarades lui dit que j'étais grièvement blessé et que c'était la véritable cause de ma mauvaise mine. Le brave trésorier qui n'avait jamais vu que le feu de son bureau ne se lassait pas de répéter : « O mon Dieu ! si jeune, est-ce bien

possible! pauvre jeune homme. » Lorsqu'on lui apprit que j'avais été mis à l'ordre du jour, qu'il en trouverait la preuve sur mes états de service, il m'embrassa et s'attendrit quand je lui racontai la mort d'Alméras.

Mon ancien capitaine Robert avait recouvré la santé et l'usage de ses jambes à la fin de la campagne, lorsque la paix fut signée. Il était un des plus anciens capitaines du 29e et comptait bien être maintenu en activité. Il se trouva un capitaine de plus qu'il n'y avait d'emplois. M. Campagnac, venu de l'Aude comme M. Robert, fut désigné pour aller en demi-solde. Or, Campagnac connaissait de longue date son collégue. Il va le trouver et lui dit qu'il compte sur son amitié, qu'il a reçu lui Campagnac son renvoi en demi-solde, ce qui ne lui convient pas du tout et qu'il vient le prier de prendre sa place et de lui donner la sienne. — « Tu es fou, Campagnac, s'écrie Robert d'un air ébahi. — Nullement, je t'assure, rien n'est plus sérieux. Je viens te prier de permuter ou, si tu aimes mieux, t'annoncer que tu permutes avec moi. Tu retournes dans ta bonne ville de Carcassonne que tu n'aurais jamais dû quitter et dans laquelle tu es impatiemment attendu.

— Campagnac, je te le répéte, je ne suis pas d'humeur à souffrir plus longtemps cette plaisanterie, et je t'engage à y mettre un terme. — Robert, mon ami, vous parlez sagement et maintenant, sans plaisanter, je vous signifie d'avoir à vous rendre sur-le-champ chez le colonel pour substituer mon nom au vôtre, sans quoi je fais connaître à tous nos camarades que vous êtes un capon. Comprends-tu, mon ami? » Robert ne pouvant résister à une prière aussi touchante promit et alla déclarer qu'il voulait aller en demi-solde.

Mon ex-capitaine M. Mareuge, moins ancien que le capitaine du 150e dut lui faire place. On lui donna une compagnie de voltigeurs. Menuisier eut la 3e et je restai son lieutenant. Les anciens du 29e ne purent pardonner à leur nouveau collègue du 150e le départ de M. Mareuge. Le capitaine Maurice, excité par l'adjudant major Maréchal, lui chercha querelle. Je sus tout cela par Bajau devenu le sous-lieutenant du nouveau capitaine. A ce titre il lui servit de témoin, malgré son ancienne position vis-à-vis M. Maurice.

En ce temps-là les officiers d'une compagnie étaient solidaires et le capitaine avait droit à un certain dévouement de leur part. Bajau n'ayant pas sa liberté d'action m'engagea à faire quelques démarches auprès de son chef, m'assurant que personne n'avait plus chance de réussir. Je saisis la première occasion pour entamer cette difficile négociation. Je me présentai comme voulant surtout prendre une leçon de point d'honneur. Ecouté avec une bienveillance toute paternelle je ne tardai pas à m'apercevoir que j'échouerais. Je dus me retirer de peur d'être indiscret. Le duel eut lieu, mais ne remplit pas le but de Maréchal et autres instigateurs de cette mauvaise affaire. Le capitaine des grenadiers du 3e bataillon ne payait pas de mine assurément, mais il était brave et maniait très bien un sabre. Loin d'être tué comme on l'avait espéré, il fendit le pouce droit de son adversaire et le mit ainsi hors de combat.

Aussitôt organisé le régiment reconnut son colonel le comte d'Adhémar, un descendant du comte de Grignan, gendre de Mme de Sévigné. M. d'Adhémar avait servi sous l'Empire, dans les états-majors. Il faisait partie de la garnison de Dresde sous les ordres du maréchal Gouvion Saint-Cyr. Elle fut prisonnière de guerre malgré les clauses de la capitulation qui lui assuraient son retour en France. Le colonel avait deux fils : l'un servait dans la cavalerie ; l'autre fut placé sous-lieutenant dans le 29e. Il était né le même jour que moi et avait les mêmes prénoms : « Théodore-Jan. » Pendant l'hiver, nous nous rencontrions souvent dans le monde que nous fréquentions avec plaisir l'un et l'autre. C'était un jeune homme bon et franc, caractère calme, un peu moqueur.

Le gouverneur envoya des drapeaux à toute l'armée. Ce fut une occasion de fête. Le 29e donna un repas suivi d'un beau bal, dans la salle de spectacle. Je fus, avec mon capitaine, un des commissaires. Après nous le 8e de ligne (Condé), ensuite le 7e hussards (Orléans) qui faisaient partie de la garnison, célébrèrent aussi la bénédiction de leurs drapeaux. L'affaire de M. Maurice ayant eu lieu au milieu de ces premières cérémonies, j'avais essayé de lui faire prendre en considération cette circonstance comme étant un motif pour mettre en oubli toute rancune. Le vieux soldat fronçait les sourcils toutes les fois que mes paroles lui rappelaient le

nouveau gouvernement et la chute de l'Empereur. On savait — cela se sait toujours — que j'avais des relations d'amitié et de parenté avec des familles vendéennes et quoique je n'aie pas manifesté d'opinions, on me supposait favorable à la Restauration. Si le brave capitaine fronçait le sourcil, gardait le silence, il ne m'en voulait nullement des opinions qu'il me supposait, il avait le bon goût d'être discret. A la suite d'autres événements on voulut lui inspirer de la défiance, il répondit : « ses opinions ne me regardent pas. Il se bat bien, je l'ai vu à la besogne et ce sont des soldats qu'il faut à l'Empereur. A l'âge de cet enfant, on ne connaît point encore la trahison : s'il ne donne point sa démission, c'est qu'il est résolu à faire son devoir. Je réponds de lui. » Lorsque l'Empereur revint de l'île d'Elbe je manifestai devant M. Maurice ma surprise d'un pareil événement. Il me répondit en souriant que, lui, il n'en était nullement étonné. M. Maurice pouvait bien avoir été prévenu du retour de l'Empereur longtemps d'avance.

Nous fûmes très bien reçus à Valenciennes tout l'hiver, nous veut dire le petit nombre d'officiers que leur éducation et leurs goûts portaient à s'y présenter. L'été même n'était pas sans agréments. Nous connaissions la société qui ne dédaignait pas les kermesses. En Flandre ces fêtes ont lieu à certaines époques de la belle saison dans les villages de la banlieue. Dans tout ce pays couvert de places fortes, les militaires sont bien accueillis, les mariages avec des officiers sont fréquents. Le général Dubreton était gouverneur de Valenciennes. Il avait sous ses ordres un maréchal de camp qui commandait la place avec le titre de lieutenant de Roi.

Le lieutenant des grenadiers du 3e bataillon avait été longtemps sergent de recrutement à Rennes. Excellent tireur, il ne se prévalait point d'une réputation méritée. Il est d'une force telle, me dit-on, qu'on ne peut parer un dégagé. Je soutins que c'était exagéré. On nous mit en présence. Je parai facilement. M. Villiers lui-même disait que le mot impossible était trop. Je reconnus en lui un véritable talent comme vitesse et beauté du jeu. Sa figure ne m'était pas inconnue. — « Où donc, lui demandai-je, avez-vous appris à si bien manier un fleuret, talent rare dans un régiment ?

— C'est vrai, aussi est-ce ailleurs que j'ai appris. Mériel m'a donné des leçons pendant mon séjour à Rennes. — Ah ! mon Dieu... Oui... Vous rappelez-vous où vous étiez logé ? — Certainement. J'étais sur la place des Lices chez une vieille dame qui avait un neveu d'une dizaine d'années. — Auquel neveu vous avez offert de donner des leçons d'armes ? — C'est vrai... Comment savez-vous cela ? Mon cher Monsieur, ce neveu est devant vous. Etonnement général

Vient à passer un régiment. Il est décidé que les officiers du 29e inviteront à dîner ceux de ce régiment ; chacun prendra celui de son grade dans la compagnie correspondante. Je me présente à la 3e compagnie de voltigeurs et reconnais dans le collègue que je dois inviter un ancien fourrier d'infanterie légère. Je l'avais vu à Rennes et l'avais remarqué à cause de sa prononciation. Il était Piémontais, je crois, et, lorsqu'il commandait, il prononçait ainsi : « *Sanzez de pas.* » Il fut très surpris lorsqu'en causant je lui dis : « Vous êtes sorti en 1808 de l'infanterie pour entrer dans une légion qu'on formait à Rennes. »

Ce fut un malheur pour moi de n'avoir pas été mis en demi-solde. Je serais très probablement retourné à mes premières études pour me faire avocat et serais arrivé à une position bien autre que celle qui m'a été faite par les événements.

La paix fit rentrer mes deux frères. L'aîné revint quelques mois avant, il avait été échangé. Benjamin fut incorporé dans le 1er de ligne (du roi), qui à cause de son titre fut appelé à faire partie de la garnison de Paris. Il retrouva dans la capitale les deux Charette qui étaient dans les gardes du corps. Par leur influence lui fut accordée la faveur de retourner dans ses foyers avec un congé définitif.

(*A suivre*).

DOCUMENTS INEDITS

Arrêt du Parlemenl de Rennes concernant l'exercice des comédies et tragédies en date du 24 septembre 1733.

Arrêt de la Cour rendu sur les remontrances et conclusions de M. le Procureur général du roi, qui fait défense à tout artisan, laboureur de représenter des tragédies ou comédies.

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Le substitut de M. le Procureur du roi, entré en la Cour, a dit que dans quelques paroisses de la Basse-Bretagne, et surtout dans l'évêché de Saint-Brieuc, les gens oisifs ont imaginé, ou plutôt renouvelé un divertissement public, qui bien qu'il semble indifférent en soi, est très dangereux dans ses suites

Les jeunes gens de la campagne veulent représenter dans les places publiques des comédies et des tragédies en breton ; ce sont des farces ridicules, mêlées de paroles et de figures indécentes et souvent obscènes ; quarante ou cinquante enfans de familles de différent sexe s'attroupent pour cet effet, et abandonnent pendant un temps assez considérable leur devoir et les travaux de la maison paternelle pour se mettre en état de jouer leurs rolles.

Le jour de la représentation est annoncé publiquement aux foires et aux marchés et à l'issue des grand'messes des paroisses voisines du lieu. Les acteurs tirent en cachette de la maison tout ce qui est nécessaire pour se mettre en état de paraître sur le théâtre, les curieux pour se montrer avantageusement au spectacle emploient les mêmes moyens et tel de ces spectacles dure quelquefois trois ou quatre jours.

A chaque représentation les acteurs ont soin de faire courir un plat dans toute l'assemblée et chacun s'empresse d'y donner des marques de sa générosité, et le produit de ces quêtes est employé à entretenir la débauche de ceux qui en ont le goût et à le faire naître en ceux qui ne l'ont pas.

Outre ces abus, la Cour sent bien les inconvénients qui ré-

sultent nécessairement de ces assemblées ; le mélange d'une jeunesse et de différent sexe et de différente paroisse, qui, pour se rendre au lieu de l'assemblée, voyage pendant une partie de la nuit et qui séjourne pendant plusieurs jours, ne peut que causer beaucoup de désordres dans les paroisses et dans les familles.

Les représentations des pères et mères sont inutiles ; les recteurs et les curés ont beau crier contre ces spectacles et ces spectateurs ; l'attrait ou le désir l'emporte et les assemblées n'en sont pas moins nombreuses.

Un arrêt du 7 novembre 1714 arrêta ce désordre dans la ville de Guingamp et les paroisses circonvoisines ; il paraît juste de le répéter, de renouveller et d'étendre même les peines qu'il prononce.

A ces causes, ledit Substitut a requis qu'il y fut pourvu, et sur ce, ouï le rapport de M. de Caradeuc, conseiller en la chambre des vacations et tout considéré.

La Cour, faisant droit sur les remontrances et conclusions du procureur général du roi, fait défense à tous artisans, laboureurs et autres personnes semblables, de quelque âge ou sexe qu'elles soient, de s'attrouper et s'assembler pour représenter des tragédies ou comédies en français ou en breton, ni d'en représenter soit dans les places publiques soit dans les maisons, à la peine de 30 l. d'amende contre chacun des acteurs et de pareille peine contre les ouvriers qui travailleront à dresser le théâtre et de confiscation des bois au profit des fabriques des églises des lieux et à toutes personnes de prêter ou louer leurs maisons et leurs hardes pour ces sortes de représentations sous pareilles peines ; enjoint aux juges des lieux et en cas d'absence ou d'éloignement, aux trésoriers en charge de tenir la main à l'exécution du présent arrêt et de faire démolir les théâtres que l'on se proposerait de faire élever, et, à ce que personne n'en ignore, ordonne que ledit arrêt sera imprimé, lu et publié dans les paroisses de l'évêché de Saint-Brieuc et autres de la Basse-Bretagne où ces spectacles sont en usage.

Fait en Parlement à Rennes. le 14 septembre 1753.

Signé : L. C. Picquet.

(Communication de M. l'abbé Héry).

LES GLOIRES BRETONNES[1]

A Monsieur l'abbé J. Fonssagrives
Aumônier du Cercle des Etudiants Catholiques de Paris
Hommage respectueux.

∴

Grands bardes, au regard depuis longtemps éteint,
Guerriers aux os blanchis, vieille Armorique, écoute :
Voici que se réveille et que se lève toute
Notre jeune Bretagne acclamant ton lointain ! ....

∴

Que le souffle sacré, Brizeux, comme autrefois
Te traduise l'écho de nos landes celtiques !
Qu'à Vanne et sur l'Ellé revivent par ta voix
Les vieux couplets, les vieux refrains, les vieux cantiques,

Et parle aussi pour nous, barde de Saint-Malo,
Du haut de ton rocher, dans ta tombe bien douce
Où ton rêve est bercé par les baisers du flot,
Où ton lit de granit t'est plus cher que la mousse ...

Vous tous, chantres émus des âges enchantés,
Quittez votre sommeil, poètes de Bretagne :
Redites-nous ces temps que vous avez chantés
A l'ombre des menhirs dressés dans la campagne .

[1] A l'occasion du projet d'érection à Nantes d'un monument consacré aux gloires bretonnes

Aussi bien nos bergers que nos bardes, nos preux
Se sont nourris jadis de ces saintes légendes...
Elles ont vu grandir Duguesclin et Brizeux...
Elles sortent de nous, émanent de nos landes...

Elles ont enivré même le sol breton :
Car, lorsque l'Océan les dit, la plage écoute...
A sa voix, la rafale au fond de l'horizon
Se tait subitement, pour entendre sans doute !

Or, réjouissez-vous, poètes, chevaliers !...
L'oubli n'a pas rongé la glorieuse trace. —
De partout, aujourd'hui, des flots et des halliers,
Retentit l'*hosanna* joyeux de notre race !

∴

.. ... Pour revivre pourtant vos vaillances antiques,
Pour chanter le passé de notre honneur natal,
C'est bien peu, n'est-ce pas, pour vos vieux cœurs celtiques,
Que tous les monuments de pierre ou de métal ?

Ce qu'il faut à Lez-Breiz, c'est l'air pur de la lande,
A Bertrand Duguesclin les jeux et les tournois,
Puis le soir au foyer quelque ancienne légende
D'Anglais boutés hors des donjons et des beffrois.

Quand il brandit l'hermine à la tête des Trente,
A Beaumanoir il faut du sang et des combats,
Un heaume d'acier blanc, une hache pesante,
Et de forts compagnons frappant à tour de bras !..

A tous, pourvu qu'ils soient des enfants d'Armorique,
Il leur faut avant tout le chêne et le granit....
Sur l'écorce et le roc les siècles ont écrit
Leurs noms éblouissants et leur histoire épique. .

Fils, pour les honorer, célébrons de nos pères
Les hymnes, les combats où tant ont trépassé...
Chantons les ajoncs d'or et les fleurs des bruyères,
Chantons notre ciel gris, chantons notre passé !

Chantons de nos aïeux les coutumes tant vieilles,
Des guerriers les hauberts et les coursiers barbus,
Nos poètes, nos saints, nos flots bleus, nos merveilles,
Et prions avec eux Notre-Dame et Jésus !

J. Quintin.

Septembre 1895.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

*
* *

L'ÉGLISE INACHEVÉE DE Mgr PEYRAMALE, CURÉ DE LOURDES, par M. Henri Lasserre. — Paris, E. Dentu, éditeur. S. D.

Toute la catholicité a les yeux tournés vers Lourdes, et les Bretons, en particulier, affluent au sanctuaire pyrénéen. La brochure que M. Henri Lasserre, l'éminent historien de Lourdes, vient de publier sur les vicissitudes de l'église paroissiale de la célèbre ville, ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs. En aussi délicate matière, le proverbe, « il ne faut pas mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce », trouve son application. Mais M. Lasserre plaide la cause de l'église paroissiale fondée par le vénéré confident de Bernadette et sacrifiée à l'opulente Basilique avec l'éloquence d'un chrétien des anciens âges. O. DE GOURCUFF.

*
* *

CONTRE CE TEMPS, par Louis Lumet — préface de Jean Baffier — Paris, Bibliothèque de l'Association, S. D.

« Je laisse éditer ce petit livre » — écrit quelque part son auteur — « sans trop me préoccuper de ce que certains appelleraient le succès ». M. Louis Lumet semble, en effet, avoir peu de souci du public, mais le sort de l'humanité ne le laisse pas indifférent. Il est du Berri et a gardé — ne l'en blâmons pas — l'accent du terroir, la franchise d'un rural ; son style a de la saveur, sa pensée de la force. Il s'insurge avec violence contre le progrès scientifique et souhaiterait un retour à la vie simple et rude des aïeux. Mais je n'ai pas à examiner, encore moins à discuter, ses aspirations ou ses utopies sociales. Je renvoie, sur ce point, au livre lui-même qu'accentuent des croquis de M. L. Brenet, et à la préface du robuste sculpteur, écrivain par occasion, M. Jean Baffier. Par exemple, quand M. Lumet cesse de montrer le poing à la société et demande qu'une floraison d'art fécondée par une nouvelle foi s'épanouisse, telle celle du moyen âge, je suis prêt à lui crier : bravo ! O. DE G.

HEURES PAISIBLES, par le baron Gaëtan de Wismes. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1896.

Le doux et gracieux titre ! Comme il semble tout pénétré de cette atmosphère de famille studieuse et recueillie, dans laquelle les rimes se sont alignées sans se presser, jusqu'à former un volume !

Louis Tiercelin dans sa préface a exprimé le charme discret de ces existences de gentilshommes lettrés et chrétiens qui ignorent les vains désirs, les luttes stériles et répéteraient, si la foi et la charité ne les préservaient de l'égoïsme, le « *Suave mari magno* » de Lucrèce.

Ce sont les vrais heureux, les seuls sages, toujours nombreux en un pays où le bon sens s'allie si naturellement à la noblesse. Quand ils apprécient leur bonheur et peuvent le chanter, pareils à Vauquelin de la Fresnaye, au sire de la Touraille ou au baron Gaëtan de Wismes, je crois, avec Louis Tiercelin, qu'ils touchent à la félicité suprême.

Est-ce la vocation, est-ce l'étude qui a fait un poète de l'érudit écrivain, riche des dons de l'esprit et « nourri aux lettres dès son enfance » pas le plus spirituel des savants ? La question est de peu d'importance, mais l'atavisme me fait ici la partie trop belle ; comment ne pas rappeler que Gaëtan de Wismes a, au moins, deux ancêtres du métier : son père, dont les belles publications artistiques ne sont pas plus oubliées que les fines causeries, et, au XVIIe siècle, certain René de Bruc, marquis de Montplaisir, rimeur honnêtement galant, poète purement chrétien ?

Ainsi apparenté, très bien doué personnellement et gardant toujours ouverte sur le ciel la fenêtre de son cabinet de travail, Gaëtan de Wismes a commencé par vivre ses *Heures paisibles*, puis il les a écrites. De très chastes souvenirs de première jeunesse (AMOROSO), des chansons ou *nocturnes* où passe un reflet de la muse antique (VILLANELLES), de vibrants et colorés SONNETS ROUGES, des AQUARELLES qui associent le peintre de genre au poète aimable, des « tranches de vie » point trop saignantes, RIRES ET LARMES, d'où se détache un beau *Miles Christi*, la perle du volume, enfin d'artistiques FEUILLES D'ALBUM que termine un noble plaidoyer pour l'Idéal et les merveilles de la Création

Clous d'or illuminant le mur noir de la vie,

composent harmonieusement le livre autour duquel l'auteur a noué, comme un ruban rose, une dédicace à ses chers enfants.

Les *Heures paisibles* auront leur place au foyer breton.

O. DE GOURCUFF.

HEURES DE PARESSE, composées en 1845 par Palamède de Carné, publiées par son fils. — Nantes, imprimerie Emile Grimaud et fils. 1896.

Le proverbe, « tel père, tel fils », ne passe plus que pour un exemple de grammaire; il trouve, en tout cas, rarement son application en littérature. Sans parler des deux Racine ou des deux Dumas, voici un petit livre : *Heures de paresse*, qui associe les personnalités littéraires, bien différentes, de Palamède de Carné, son auteur, de M. Gaston de Carné, son éditeur et son préfacier. Et la piété filiale de celui-ci, de ce grave érudit, voué aux travaux historiques, ne nous en paraît que plus touchante pour nous avoir présenté l'œuvre paternelle, un livret plein d'humour et de fantaisie.

Connaissez-vous l'*Histoire du Roi de Bohème et de ses sept châteaux*, où Charles Nodier laissa gracieusement courir sa plume « la bride sur le cou » ? Nodier imitait Sterne, mais il reprenait son bien, comme Français, puisque Sterne avait imité Rabelais et Montaigne. Eh bien ! Les *Heures de Paresse* sont de la même famille et il ne faudrait pas, sur la foi du titre, leur chercher aucun lien de parenté avec les *Hours of Idleness*, le début littéraire de Lord Byron.

Il y est question de littérature et de mode, de bureaucratie et du *Juif errant* d'Eugène Sue, plaisamment et judicieusement critiqué par un observateur mondain que n'éblouit pas la philanthropie de commande. Du milieu de ces réflexions à bâtons rompus, mais à esprit continu, émerge une page toute embaumée de piété filiale, écrite après la mort du père de l'auteur. Voilà une vertu héréditaire dans la famille de Carné.

Nous revenons ainsi, par le chemin des écoliers, à la préface où se retrouve, dans un sujet familial, toute l'érudition aimable de M. Gaston de Carné. Nous y faisons connaissance avec un homme du monde, successivement attaché à l'armée et à l'administration, et aussi avec un artiste dans toute l'acception du terme — car Palamède de Carné composait des mélodies pour la flûte et illustrait de croquis les contes et fantaisies tombés de sa plume, sous le pseudonyme d'Ecran. Sa nature un peu complexe, faite de gaieté, de mélancolie, d'humour rehaussé par une pointe de sentiment, offre un mélange savoureux d'esprit parisien et d'esprit breton ; remercions l'un de ses trois dignes fils de nous l'avoir révélée.

O. DE GOURCUFF.

La Suprême Espérance, poésies par Blanche Sari-Flégier. — Paris, Léon Vanier, libraire éditeur, 1896.

Si la poésie doit remplir une œuvre d'apaisement, une mission consolatrice, si elle a pour but souverain de développer le *Sursum corda* du texte sacré, *La Suprême Espérance*, de Mme Blanche Sari-Flégier, mérite une place d'honneur parmi les recueils de vers de ce temps.

Chaque pièce est un élan, chaque pensée poétique a son écho dans les âmes.

Ecoutez l'hymne saint que murmure la mer...
Regardez scintiller l'étoile dans l'Ether
Et laissez, simplement, s'élever de votre âme
Le vibrant cri d'amour, qu'elle exhale vers Dieu !
Ne le refoulez pas ! il est la clef de flamme
Qui seule peut ouvrir la porte du ciel bleu !

Tout le volume est écrit dans cette note vibrante. Et des effusions familiales, des paysages où se révèle un sincère observateur de la nature, des coins d'intérieur que l'art ennoblit et protège, montent la foi dans un avenir meilleur, l'espérance dans une humanité régénérée par la prière, la charité enfin,

Hélas ! oui, va vers tous ceux que la faim tenaille,
Vers les mères pleurant sur les berceaux glacés,
Vers les pères, rentrant au logis harassés
Du dur labeur auquel ils ont livré bataille !

Mme Blanche Sari-Flégier, on le voit, ne se désintéresse pas de la redoutable question qui s'agite entre la misère et la richesse insolente ; elle la résoudrait simplement par l'application du divin précepte : Aimez-vous les uns les autres.

La valeur morale du livre l'emporte certainement sur sa valeur littéraire — non que je veuille méconnaître celle-ci ; ça et là et surtout dans une belle pièce en terza-rima où Mme Sari-Flégier honore dignement ses dieux musicaux, Wagner et Weber, Haydn, « génie-étoilé », Mozart et Berlioz, il y a de très beaux vers, vêtements d'une pensée qui n'abandonne jamais les hauts sommets.

O. de Gourcuff.

LE THÉATRE INJOUABLE, par M. Jean Berleux. — Paris, Ollendorff, éditeur, 1896.

« Théâtre impossible, disait Théophile Gautier », ce qui n'a point empêché de représenter *Pierrot posthume* et le *Tricorne enchanté*. « Théâtre injouable », reprend M. Quentin-Bauchart, le plus lettré des édiles parisiens, qui a toutes les raisons du monde de demander et d'obtenir l'hospitalité d'une de nos scènes pour *Une poule survint*, terrible drame bourgeois dans un cadre campagnard, pour *Berthe et Simone*, étude triste et attachante de deux cœurs de femmes, pour *La fin de Murat*, adaptation théâtrale d'une de ces foudroyantes catastrophes qui sont comme les derniers chants, les moins connus, de l'épopée napoléonienne.

Le personnage de l'institutrice, divisant ou brouillant deux frères dans la famille où elle tombe, n'a point été inventé par M. Jean Berleux. Il existe dans *Le marquis de Villemer*, de George Sand ; récemment encore il faisait le fond de la *Marcelle* de M. Sardou. Mais dans *Une poule survint*, paraphrase réaliste de la fable de La Fontaine, ce personnage est froidement odieux jusqu'à l'invraisemblance. La jeune fille modeste et sérieusement recommandée, qui joue au volant avec son élève, ne laisse point pressentir l'ambitieuse dissolue qui affole les deux frères de son amour et, pour épouser le survivant, oublie si vite la part qu'elle a prise à l'assassinat du préféré. Il y a là, je crois, un défaut d'optique théâtrale, et surtout d'observation humaine, que le Théâtre Libre aurait pu tolérer, mais que Dumas fils, pas plus que Shakespeare, n'eût admis ; un tel monstre féminin devait être expliqué et les transitions avaient ici leur valeur. Ce qui me paraît à louer dans le drame de M. Jean Berleux, c'est le caractère de la toute jeune fille, si gaie au début, et, quand le hasard l'a rendue spectatrice de l'infamie paternelle, priant pour les coupables, se consacrant à Dieu dans un élan d'expiation ; ce sont aussi, dans un autre ordre d'idées, les conversations pittoresques entre l'aubergiste Dador et le menuisier Pontru, deux paysans picards qui n'ont pas eu de secrets pour le dramaturge.

Berthe et Simone est un acte court, plus saisissant à mon gré et plus théâtral que le précédent. Berthe Richmond attend le retour de son mari en compagnie de son amie intime, Simone, une jeune veuve qu'elle a admise à son foyer.

On apporte le cadavre d'Henry Richmond, qui est mort dans un accident de chemin de fer. Explosion de douleur de Berthe ; douleur plus

contenue de Simone. Ces deux douleurs finissent cependant par se confondre, comme dans une œuvre dramatique de Coppée, quand la femme trouve sur le corps de son mari une lettre d'amour de son amie, et que celle-ci avoue les relations tendres, mais chastes, qui ont existé entre Henry et elle. On comprend ce qu'une telle réticence à de délicat, et dans la bouche de Simone et sous la plume de M. Jean Berleux ; elle permet à l'épouse de tendre la main à l'amante, en attendant qu'elle lui ouvre les bras.

Une poule survint, Berthe et Simone sont de curieux essais. Mais l'ouvrage où M. Jean Berleux me semble avoir le plus complètement exprimé son système théâtral (peut-être y laisse-t-il percer en même temps sa foi politique) est *La fin de Murat.*

Type du soldat de fortune, du superbe et brillant officier, élevé par Napoléon à la parenté impériale, à la dignité royale, descendu du pouvoir au milieu de la tempête qui balayait l'Empire du nouvel Alexandre, Joachim Murat est un de ces personnages que l'histoire prépare pour le théâtre. Ainsi l'avait déjà compris Dumas père, puisque M. Jean Berleux, de son propre aveu, a découpé, dans *Le Capitaine Arena* du fécond romancier, plusieurs phrases de son petit drame.

Il reste à l'auteur de *La fin de Murat* le mérite d'avoir dramatisé la catastrophe du Pizzo qui rappelle par plus d'un côté celle de Queretaro Rois ou empereurs improvisés, Murat et Maximilien furent également braves devant la mort ; ils attendrirent, l'un et l'autre, les généraux et les magistrats chargés de faire exécuter la sentence. Le mot du premier : « Cette loi qui me condamne, c'est moi qui l'ai faite », est un trait à la Shakspeare, mais aussi un trait historique.

M. Jean Berleux a dû se souvenir des passions inspirées par Napoléon quand il a tracé l'épisode de Francesca, la fille du concierge de la prison, qui brûle de sacrifier sa vie à Murat. Ce gracieux épisode, entièrement imaginé, place le beau frère de l'empereur entre deux figures de femmes : celle de la reine Caroline, qu'il adorait, celle de la pauvre fille du peuple, qui l'adore. Voilà encore un contraste et des plus scéniques.

Au résumé, aucune des trois pièces de M. Quentin-Bauchart ne sera *injouable* demain. Je crois même que, représentées aujourd'hui, elles séduiraient les lettrés, et intéresseraient le public. O. DE GOURCUFF.

⁂

COMMÉMORATION D'ADAM DE LA HALLE. — Arras 21 juin 1896. — CE QUE DIT LA STATUE, poème pour inauguration à Douai, de la statue de Marceline Desbordes-Valmore, par Paul Demeny. Paris, A. Lemerre, éditeur. 1896.

Presque en même temps me sont arrivées de nos départements septentrionaux deux brochures qui donneraient raison au vers souvent cité de Voltaire.

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière.

Par des statues et par des rimes Arras a honoré le vieux trouvère Adam de la Halle, et Douai, Marceline Desbordes-Valmore, la poétesse romantique.

Adam de la Halle, célèbre sous le nom du Bossu d'Arras

(On m'apèle *bochu*, mais je ne le suis mie)

florissait au XIIIe siècle. Nos contemporains trouvent encore quelque saveur à ses poèmes six fois centenaires ; *son Jeu de Robin et Marion* « pastourelle dramatique » comme il l'intitule, est le premier en date des opéras comiques français. L'adaptation littéraire et musicale de cette œuvre vénérable et charmante a été faite avec autant de tact que de talent par M. Emile Blémont, le bon poète, le fin lettré, et par M. Julien Tiersot. C'est encore M. Blémont, aidé de M. Ernest Laut qui a exhumé d'un autre poème dialogué. « Le jeu de la feuillée », un tendre et gaillard *Portrait de la Fiancée*, dit par M Coquelin cadet à la *Commémoration* du 22 juin. L'antique cité d'Arras était en fête ce jour-là ; tous les poètes du cru, et quelques étrangers comme M. Jean Richepin, chantaient sur la lyre, la flûte ou le mirliton le *Créateur de l'Opéra Comique* — excusez du peu.

Adam de la Halle fit un assez long séjour à Douai. Cette ville a toujours passé pour un centre intellectuel et l'inauguration récente de la statue de Mme Desbordes-Valmore ne lui fera pas perdre cette bonne renommée. Marceline — ses fidèles lui ont laissé ce doux nom — a justifié, par son exemple, cette pensée des frères de Goncourt : « On n'écrit bien que ce qu'on a vécu et souffert ». Elégante et vibrante, elle revit dans l'œuvre du sculpteur Edouard Houssin, son compatriote. Un autre Douaisien, notre distingué et excellent confrère Paul Démeny, a écrit à sa louange des stances où Alceste ne trouverait ni jeu de mots, ni affectation.

Dieu protège la pauvreté :
En lui j'eus toujours confiance,
Et j'éprouvai quelque allégeance
A le prier avec émoi.
Pour tous les pauvres je fus bonne
Et bien souvent j'ai fait l'aumône
A de plus malheureux que moi.

Voilà de la poésie dâme, fort digne du poète qui l'a inspirée. O. DE G.

*
* *

Le tome IV de la *Nouvelle Revue Rétrospective* (janvier à juin 1896) renferme, entre autres documents d'un vif intérêt, une *Correspondance* du peintre Fabre avec Bertin, Guérin, Gérard, Girodet et autres artistes du commencement de ce siècle ; la suite des piquants *Mémoires* du duc de Croÿ sur les cours de Louis XV et de Louis XVI ; des lettres politiques de la duchesse de Berry à l'un des chefs du parti légitimiste M. de Bourgoing, qu'elle appelle « mon cher géant » ; un *Mémoire contre Marat* de Madame Boucher Saint-Sauveur qui, dès 1790, dénonçait au mépris le futur *ami du peuple* ; trois relations de la bataille de Waterloo: l'une française, l'autre anglaise, la troisième belge. Toujours à l'affût des rapports du passé avec le présent, M. Paul Cottin, le distingué directeur de la *Nouvelle Revue Rétrospective*, a trouvé dans des vers patois de Jean Reboul, datés de 1858, l'annonce de l'alliance franco-russe, et dans les apparitions de l'archange Raphaël à Thomas Martin, en 1816, un précédent aux apparitions récentes de l'archange Gabriel à Mlle Couëdon. Rien ne commence, tout recommence, disait un profond diplomate.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Aux sociétés chorales et aux jeunes gens amateurs de musique d'ensemble, nous signalons la nouvelle *revue* (recueil de *chœurs pour voix d'hommes*), l'*Orpheus* qui, tous les mois, fait paraître un chœur signé de poètes appréciés et de compositeurs de talent.

Le numéro d'avril 1896, contient *Messire Avril*, poésie de Camille Natal, le distingué écrivain, musique de G. Mercier-Pottier. G. Mercier-Pottier, 1er prix du Conservatoire de Paris, fut élève de Le Couppey, pour le piano, et de César Franck pour l'harmonie.

Le chœur *Messire Avril* est un chœur ravissant, appelé à un succès vif et durable.

L'abonnement à l'*Orpheus* ne coûte que 2 fr. 50 pour la Suisse, et 3 f. 50 pour la France (paraît une fois par mois). On s'abonne, par mandat où timbres, à Neufchâtel (Suisse), 1, avenue du Premier-Mars, chez M. H. Menoud, directeur, qui, sur lettre-demande affranchie, *envoie gratuitement un numéro spécimen de l'Orpheus.*

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE[1])

MONTFORT (COMTÉ)

En parlant précédemment des barons de Gaël nous avons fait connaître les premiers seigneurs de Montfort : ce fut, en effet, Raoul Ier de Gaël qui construisit en 1091 le château de Montfort[2] ; ses successeurs Raoul II, Guillaume Ier, Raoul III et Geffroy Ier furent en même temps barons de Gaël et de Montfort. Mais ce dernier, Geffroy Ier, en mourant l'an 1187, laissa deux fils aînés jumeaux qui se partagèrent la succession paternelle : Raoul fut seigneur de Gaël et Guillaume seigneur de Montfort.

Ce Guillaume II, sire de Montfort, vit en 1198 le château de ce nom détruit par la guerre : il vint alors habiter la forteresse de Boutavan en Iffendic qui demeura pendant deux siècles le chef-lieu de la seigneurie de Montfort.

De son mariage avec une femme appelée Nine, Guillaume II ne laissa qu'une fille, Mahaut de Montfort qui épousa : 1° Josselin de Rohan, seigneur de Noyal, décédé le 28 septembre 1251, 2° Josselin sire de la Roche-Bernard, 3° Alain Ier sire de Montauban[3]. Mabaud de Montfort mourut en 1279[4] ; elle avait donné à son second mari

[1] Voir la livraison de juillet 1896.

[2] Montfort-sur-Meu chef-lieu d'arrondissement.

[3] D. Morice, *Preuv. de l'Hist. de Bret.* I, 943, 949, 990 et 1074.

[4] 1279 *obiit Mathildis domina de Montfort uxor Alani de Montealbano militis* (*Ibid.* I, 154).

le tiers de la seigneurie de Montfort, mais Alain de la Roche, fils du sire de la Roche-Bernard, céda cette portion de Montfort à Guillaume baron de Lohéac et celui-ci en abandonna la moitié à Alain sire de Montauban.

Il y eut au sujet de ce donations un procès entre Alain de Montauban et Raoul V, sire de Gaël, neveu, à la mode de Bretagne, de Mahaud de Montfort. Un accord eut lieu en 1285 entre les deux parties:

Raoul de Gaël — qualifié dans l'acte seigneur de Montfort parce qu'il avait probablement hérité du reste de la sucession de Mahaud — laissa à Alain de Montauban tout ce qu'il tenait en la paroisse de la Chapelle-Saint-Ouen, et ce dernier abandonna à Raoul V le château de Boutavan[1].

Raoul V, sire de Gaël et de Montfort, déclara en 1292 devoir au duc de Bretagne quatre chevaliers d'Ost : deux pour sa terre de Gaël et deux pour celle de Montfort. Ses sucesseurs furent comme lui tout à la fois seigneurs de Gaël et de Montfort et nous les connaissons déja : ce furent Raoul VI, Geffroy II, Raoul VII mari d'Aliéno d'Ancenis inhumée à l'abbaye Saint-Jacques de Montfort fondée par Guillaume Ier[2], Raoul VIII, qui reconstruisit le château de Montfort en 1376, Raoul IX mort en 1429. Nous possédons les sceaux de ces deux derniers seigneurs en 1380 et en 1402 ; l'un et l'autre portent le blason de Montfort : *d'argent à la croix de gueules gringolée d'or* avec la légende S. RAOUL SIRE DE MONTFORT.

Le petit fils de Raoul IX — fils de Jean de Montfort, mort avant son père, et d'Anne dame de Laval — prit le nom de Laval et fut Guy XIV comte de Laval ; il succéda à son grand-père et ses descendants les comtes de Laval, furent pendant deux siècles seigneurs de Montfort ; nommons-les brièvement : Guy XV mort en 1500, — Guy XVI qui rendit aveu au roi pour le comté de Montfort en 1502 et décéda en 1531 — Guy XVII qui fit hommage au roi en 1540 et mourut sans postérité en 1547, — Guyonne XVIII (Renée de Rieux, nièce du précédent) dont le mari. Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesles, fit hommage au roi pour Montfort en 1549 ; cette dame donna en

[1] D. Morice, *Preuv. de l'Hist. de Bret.* I, 1074.

[2] *Die tertia junii 1332 obiit Alienor d'Ancenis uxor Radulfi de Montfort et de Gadello, amica hujus ecclesie* » (*Necrol. Montefort.*)

1557 le comté de Montfort à sa sœur Claude de Rieux, femme de Françoise de Coligny seigneur d'Andelot, qui rendit hommage à cette époque au roi pour ledit comté, — Guy XIX (Paul de Coligny) décédé en 1586 laissant veuve Anne d'Allègre — et Guy XX leur fils, mort à vingt ans en 1601, sans avoir contracté mariage.

La succession de ce dernier comte de Laval fut recueillie par Henri de la Trémoille, duc de Thouars, petit-fils d'Anne de Laval fille de Guy XVI ;

Henri de la Trémoille, comte de Laval et de Montfort, épousa en 1619 Marie de la Tour ; il vendit la baronnie de Gaël et la châtellenie de Brécilien qui faisaient partie du comté de Montfort et un grand nombre d'autres fiefs de ce même comté ; il mourut en 1674 deux ans après son fils aîné Henri-Charles de la Trémoille époux d'Amélie de Hesse-Cassel. Son petit-fils, issu de ce dernier mariage, hérita de ses seigneuries. C'était Charles, duc de Trémoille, mari de Magdeleine de Créquy ; en 1682 il rendit aveu au roi pour le comté de Montfort et mourut en 1709.

Charles-Louis, duc de la Trémoille son fils, lui succéda et rendit aveu en 1711 pour Montfort ; il avait épousé Magdeleine de la Fayette, mais en 1715, il vendit ce qui restait du comté de Montfort, sauf ce château et le titre de comte de Montfort.

Charles-Armand, duc de la Trémoille et comte de Montfort, fils du précédent, s'unit à Marie-Hortense de Bouillon et mourut en 1741. Leur fils Jean-Bretagne, duc de la Trémoille, fut le dernier comte de Montfort ; il épousa 1° en 1751 Marie-Geneviève de Durfort, 2° en 1763 Marie-Maximilienne princesse de Salm-Kirbourg ; à la Révolution l'un et l'autre émigrèrent : la duchesse mourut à Nice en 1790 et le duc à Aix, en Savoie, deux ans plus tard[1].

Nous avons vu qu'à l'origine Montfort et Gaël ne formaient qu'une seule et même seigneurie ; à cette époque reculée (XIe siècle) les seigneuries de Montauban et Brécilien faisaient partie de cette baronnie de Gaël-Montfort. Lorsque Montfort eut perdu ces diverses seigneuries il n'en demeura pas moins un fort grand fief : nous

[1] Abbé Pâris-Jallobert, *Journal hist. de Vitré*, 319.

n'avons à nous occuper ici que de ce Montfort proprement dit tel qu'il était constitué au XVIe siècle.

Baronnie d'ancienneté, Montfort, qualifié de comté aux siècles derniers, relevait directement du roi sous son domaine de Ploërmel; mais le seigneur de Montfort pouvait par privilège recourir au présidial de Rennes au lieu d'en appeler à Ploërmel. Sa haute justice s'exerçait en la ville même de Montfort, et ses fourches patibulaires s'élevaient à six poteaux avec ceps et colliers. Le prévôt féodé de Blavon était chargé de l'exécution des criminels condamnés à mort, mais les habitants de Montfort devaient « embastonnés » l'accompagner jusqu'à ce que la sentence fut exécutée « par extermination de vie » et le possesseur de la Poulanière en Coulon était tenu de fournir pour cette exécution « deux harts de chesne, l'une torsée à droit et l'aultre à revers, rendues à la justice patibulaire[1]. » Pour sa peine le prévôt de Blavon jouissait tous les vendredis d'un droit sur la vente des potiers et des sauniers à Montfort, et chaque jour d'exécution sur toutes les marchandises vendues en cette même ville.

Le comté de Montfort était, dès 1502, divisé en trois prévôtés féodées : Blavon, la Touche-Parthenay et la Rigadelaye; ces prévôtés comprenaient de nombreux baillaiges s'étendant en vingt-sept paroisses[2] : Saint-Jean et Saint-Nicolas de Montfort, Coulon, Iffendic, Bédée, Pleumeleuc, Breteil, Saint-Gilles, Clayes, Parthenay, Romillé, Monterfil, Talensac, Le Verger, Landujan, Irodouer, Le Lou, La Nouaye, Saint-Maugand, Saint-Gonlay, Saint-Malon, Paimpont, Saint-Péran, Beignon, Saint-Malo-de-Beignon, Tréhoranteuc, et Guilliers.

Le seigneur de Montfort avait dans sa ville un marché tous les vendredis et cinq foires : à la Saint-Jean-Baptiste, à la Saint-Michel-Mont-Gargan (dite foire des vendanges), au mardi des Rogations et aux fêtes de Saint-Nicolas et de Saint-Marc. Certaines de ces foires, sinon toutes, étaient accompagnées de chevauchées destinées à y maintenir l'ordre.

[1] Déclaration de Montfort en 1502.

[2] A l'origine la baronnie de Gaël-Montfort comprenait une quarantaine de paroisses.

Le capitaine du château de Montfort, nommé par le seigneur, pouvait « contraindre les hommes jusqu'à trois lieues d'iceluy chasteau » d'y venir faire le guet. Quand au portier de ce château, il avait la garde des prisonniers.

Outre les prévôts dont nous avons parlé, il y avait un châtelain pour recevoir les rentes par deniers et un grainetier pour recueillir les rentes en grains.

Au sire de Montfort appartenaient tous les droits ordinaires de coutumes, étalages, mesurage et trépas, de fours, moulins et pressoirs banaux, etc.; il est à remarquer qu'une partie de ces pressoirs était destinée à faire du vin, parce qu'au moyen âge on cultivait la vigne dans le pays de Montfort.

La fête de saint Jean-Baptiste, patron d'une paroisse de Montfort, était solennisée en cette ville et divers droits féodaux s'exerçaient à son occasion : aux premières vêpres de la fête le sieur de la Poulanière en 1682 présentait aux officiers de la seigneurie « un chapeau de fleurs de cerfeil sauvage[1], » moyennant quoi on le tenait quitte des deux « harts de chesne » que nous savons qu'il devait pour exécuter les criminels.

Une autre couronne semblable était également dû le même jour par le vicomte de Tréguil à cause de ses fiefs d'Alansac et de la Bouyère : mais la remise de ce dernier « chapeau de fleurs de cherfeil sauvage » se faisait avec pompe ; il était présenté « sur la motte-aux-mariées près la contrescarpe des fossés du Pasd'asne » et donné par le procureur fiscal de Montfort aux nouvelles mariées de l'une des trois paroisses de cette ville « d'an en an » ; et devaient aussitôt « icelles mariées, après s'estre saisies dudit chapeau de fleurs, danser et chanter leur chanson, et baiser le Seigneur ou son procureur à peine de 60 sols d'amende. » De son côté le sire de Montfort était obligé de fournir un cent de fagots pour allumer et entretenir le feu Saint-Jean « pendant que lesdites mariées chantent et dansent. » A la fin la couronne de fleurs demeurait à la dernière mariée à moins que le seigneur n'en désignât une autre pour la recevoir[2].

[1] On appelait alors cerfeil ou cherfeil le chèvrefeuille.
[2] Déclaration de Montfort en 1682.

D'importantes seigneuries relevaient du comté de Montfort, c'était la vicomté de Tréguil, les châtellenies de Saint-Gilles, la Châsse, Saint-Malon, Cahideuc et la Bédoyère, les hautes justices de Monterfil, la Marche, le Vauferrier, etc.

Le sire de Montfort était fondateur des abbayes de Montfort et de Paimpont et seigneur supérieur de toutes les églises et de tous les prieurés, aumôneries et chapellenies situées dans l'étendue de son comté ; il avait particulièrement des droits sur les trois églises paroissiales de Montfort, sur les prieurés de Saint-Jean et Saint-Nicolas de Montfort, Bédée, Iffendic, Saint-Lazare et Le Thélouët, enfin sur le couvent des Ursulines et l'hôpital fondés à Montfort. La plupart des recteurs et des prieurs tenant leurs bénéfices sous la mouvance de Montfort étaient obligés de célébrer chaque année plusieurs services religieux chacun aux intentions de leur seigneur et de ses prédécesseurs.

Le domaine proche du comté de Montfort se composait en 1682 de ce qui suit :

« L'ancien chasteau de Montfort enceint et clos de murailles, situé en la paroisse Saint-Jean, avec les haultes et basses cours d'iceluy chasteau, tours et tourelles, donjon, bastille, et douves... avec deux grandes chapelles présentement ruinées ».

« La ville de Montfort enceinte et close de murailles, tours, donjons, boulevards, fossés, contrescarpes et aultres fortifications, avec trois grandes et spacieuses portes à ponts et ponts-levis levants et dormants, nommées les portes de Saint-Jean, Saint-Nicolas et Coulon autrefois la Porte-Blanche, appartenante au seigneur de Montfort. En laquelle ville il y a diverses rues et un grand et beau palais ou auditoire pour y tenir les audiences du Comté et des Eaux, bois et forêts, les jours de mardys. » — Les halles de Montfort — le four et les pressoirs banaux — la grande prairie de Montfort — l'étang de Saint-Nicolas et son moulin ; c'est de cet étang que sortait la fameuse cane qui donna jadis son nom à la ville appelée longtemps Montfort-la-Cane — la forêt de Montfort et une partie de celle de Brécilien, etc.

Le château de Montfort construit en 1091 et détruit un siècle plus tard en 1198 avait été relevé de nouveau de 1376 à 1389 par Raoul-

VIII qui joignit à la forteresse les fortifications dont il dota sa ville. Il s'élevait sur une motte féodale ayant des dimensions exceptionnellement vastes et en partie rasée de nos jours pour supporter l'église actuelle de Montfort. Le plan de ce château était un quadrilatère défendu par quatre tours d'angle. Sur le tympan de la porte principale, au-dessous de l'écusson de Montfort portant la *croix guivrée* on lisait cette inscription : *L'an mil trois sans quatre vingts neuf (1389) fist faire Raoul de Montfort ceste porte.* Le château de Montfort n'a été complètement démoli que depuis la Révolution et l'on distinguait encore, voilà soixante ans, la base de ses tours au sommet de la butte artificielle appelée la Motte-du-château.[1]

Tel était donc le comté de Montfort, seigneurie encore très importante même après la séparation de Gaël, Montauban et Brécilien. Mais les ducs de la Trémoille, devenus seigneurs de Montfort, dépecèrent odieusement ce beau domaine ; pendant tout le XVIIe siècle ils vendirent à droite et à gauche à tous les seigneurs relevant d'eux les fiefs et les domaines, les droits utiles et honorifiques qu'ils possédaient dans les nombreuses paroisses formant leur comté. Cette déplorable aliénation fut achevée en 1715 par la vente de ce qui leur appartenait encore à Montfort même et dans la banlieue de cette ville. Les acquéreurs furent alors Annibal de Farcy seigneur de Cuillé, Charles Huchet seigneur de la Bédoyère, Joseph Huchet seigneur de Cintré, Charles Botherel seigneur de Bedée et Joseph Huchet de la Bédoyère qui se partagèrent ce qu'ils avaient acheté.

A partir de cette époque et jusqu'à la Révolution, la juridiction de Montfort fut divisée en quatre hautes justices : 1° le comté de Montfort, 2° Montfort-en-Ville, 3° Montfort-en-Saint-Nicolas, 4° Montfort-en-Coulon.

Il ne resta aux ducs de la Trémoille que la haute juridiction sur « les terres, fiefs et domaines vendus, » la mouvances des principales seigneuries relevant de Montfort telles que la Châsse, Saint-Malon, Tréguil, la Besneraye, le Breil, Cahideuc, la Bédoyère, le Coudray, Monterfil, la Marche, etc. — et enfin l'ancien château de Montfort. Ce n'était plus qu'une ombre de l'antique baronnie.

[1] Voy. De la Borderie, *Bull. de l'Association bret.* (*Classe d'archéol.*) 1885, p. 173.

MONTMORON (COMTÉ)

La terre seigneuriale de Montmoron, dans la paroisse de Romazy[1] est fort ancienne. Conan IV, duc de Bretagne, la donna en fief, vers le milieu du XIIe siècle, à Guillaume dit l'Angevin, frère de Raoul II baron de Fougères. Ce seigneur en prit le nom et abandonna en 1163 à l'abbaye de Rillé la dîme de tous les revenus qu'il en retirait[2].

Au XIVe siècle les seigneurs de Montmoron figuraient encore avec avantage dans l'armée ; Jean de Montmoron servait en 1371 en qualité d'écuyer sous les ordres de Bertrand du Guesclin et Perrot de Montmoron en 1380[3]. Cette famille de Montmoron avait pour armes : *de gueules au greslier d'argent accompagné de trois fleurs de lys d'or.*

Au siècle suivant Pierre de Montmoron, seigneur dudit lieu, épousa Jeanne de la Maignane, dame de Moreuil ; les deux époux rendirent aveu à la baronnie de Fougères en 1456 et vivaient encore en 1470.

Leurs successeurs furent Péan de Montmoron (1485) et René de Montmoron, époux de Marie de Québriac.

De cette dernière union sortit François de Montmoron qui rendit aveu pour sa seigneurie de Montmoron, en 1541, et se présenta la même année à la montre, « monté et armé en estat d'archer déclarant avoir un revenu noble de sept vingts livres[4]. » Ce seigneur épousa Béatrice de Vaucouleurs et eut d'elle Rolland de Montmoron, sire de Montmoron après lui, qui s'unit vers 1550 à Jeanne Hattes, dame de la Bouexière[5].

Rolland de Montmoron n'eut que des filles dont l'aînée Charlotte, vers 1590, apporta la seigneurie de Montmoron à son époux Gilles de Sévigné, seigneur de Saint-Didier. Peu de temps après leur mariage,

[1] Commune du canton de Saint-Aubin d'Aubigné, arrondissement de Rennes.
[2] Maupillé, *Notices hist. et archéol.*
[3] D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.* I, 1651, 80, 250 et 415.
[4] *Ms. de Missirien* (Biblioth. de Rennes).
[5] Anne du Portal, *Bull. de la Société arch. d'Ille-et-Vilaine*, XXII, 89.

en 1598, ces derniers firent hommage au roi, seigneur de Fougères, pour leur terre de Montmoron[1].

Renaud de Sévigné, fils des précédents et seigneur de Montmoron, reçu en 1616 conseiller au parlement de Bretagne, fit l'année suivante hommage pour Montmoron ; il contracta trois alliances, et épousa : 1° en avril 1619, Bonaventure Bernard, fille du seigneur de la Turmelière ; 2° le 7 novembre 1627, Gabrielle du Bellay morte en janvier 1653 ; 3° le 12 juillet 1654 Renée du Breil de Rays veuve du seigneur de Bienassis et décédée en 1682. Renaud de Sévigné, créé comte de Montmoron en janvier 1657, ne porta ce titre que quelques mois ; il mourut à Montmoron le 5 septembre de la même année, à l'âge de 65 ans. Son corps fut porté à Rennes et inhumé au monastère de Bonne-Nouvelle où reposaient déjà ses père et mère et où lui-même avait fait une fondation en 1622[2].

Son fils aîné sorti de son premier lit, Charles de Sévigné, comte de Montmoron, se fit en 1659 recevoir conseiller au parlement de Bretagne et épousa l'année suivante Marie Dreux, sœur du marquis de Brezé. Il fut frappé d'apoplexie à 61 ans, le 28 septembre 1684 et succomba à Montmoron. « C'est une belle âme devant Dieu, » écrivait sa célèbre parente la marquise de Sévigné en apprenant sa mort. Ce seigneur laissait un fils nommé comme lui Charles de Sévigné, qui mourut accidentellement dans une auberge de Châteaubourg, à l'âge de trente-deux ans ; il fut inhumé en l'église de Châteaubourg le 22 janvier 1695.

La sœur de ce dernier, Marie-Renée de Sévigné — mariée, le 11 mai 1684, à Emmanuel du Hallay, seigneur de Kergouaton et fils du sire de Retiers — eut dû hériter alors du comté de Montmoron ; Mais à la suite d'événements des plus dramatiques, Charles de Sévigné avait été enfermé au Fort-l'Evêque à Paris, à la requête de son oncle Louis Le Febvre de Caumartin, marquis de Cailly ; pour recouvrer sa liberté le malheureux jeune homme avait été contraint, en février 1690, de consentir un abandon de tous ses biens à cet oncle terrible[3]. Aussi dès 1692 le marquis de Cailly se

[1] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, B. 1011.

[2] Fred. Saulnier, *Revue de Bret. et de Vendée*, LX, 413.

[3] Fr. Saulnier, *Les Sévignés oubliés* (*Revue de Bret. et de Vendée*, nouv. série I, 411.

prétendant seigneur de Montmoron en avait-il fait hommage au roi[1] ; il jouit ainsi quelque temps du comté de Montmoron qui finit néanmoins par venir aux mains de sa nièce Mme du Hallay. Celle-ci mourut à Montmoron le 12 janvier 1735 et fut inhumée en l'église de Romazy où l'on voit encore sa pierre tombale. Jean du Hallay, son fils, lui succéda au comté de Montmoron et en rendit aveu le 18 décembre 1735 ; l'année suivante il paya pour droit de rachat 3,800 livres. Ce marquis du Hallay avait épousé en 1734 Marie-Thérèse Guérin de la Rocheblanche ; il décéda le 29 novembre 1756. Il laissait ses seigneuries à son fils encore mineur, Emmanuel-Agathe, qui devint marquis du Hallay et comte de Montmoron. Ce dernier s'unit en 1761 à Eléonore Le Gendre de Berville, émigra quand vint la Révolution, vit toutes ses terres vendues nationalement et ne mourut qu'en 1826.

Par lettres patentes données en janvier 1657, Louis XIV érigea Montmoron en comté pour Renaud de Sévigné.

Dans ses lettres le roi signala l'illustration de la maison de Sévigné alliée aux familles les plus distinguées de Bretagne « d'Acigné, de Châteaugiron, de Mathefelon, de Malestroit, de Montmorency, de Laval, de Champaigné, du Quellenec, etc. » puis il déclara unies, pour former le nouveau comté, cinq terres seigneuriales anciennes possédées par Renaud de Sévigné, savoir : la seigneurie de Montmoron « de grande estendue de domaines et fiefs, dont dépend le bourg de Romazy, ayant haute, moyenne et basse justices, décorée de grands bois et estangs, et à cause de laquelle les possesseurs sont fondateurs et ont tous les droits honorifiques et prééminences dans l'église dudit Romazy » ; — la terre des Touches en Tremblay-Leurmont en Bazouges-la-Pérouse, — la Chevrie en Sens, — et la Cour de Rimou[3].

Ces deux dernières seigneuries unies à celle de Montmoron méritent quelques détails.

On sait que Bertrand du Guesclin posséda la seigneurie de Sens par succession de sa mère Jeanne de Malemains qui fut, selon du

[1] *Arch. de la Loire-Inférieure*, B, 1028.
[2] *Ibidem*, B. 2709.
[3] *Archiv. d'Ille-et-Vil.* E. B.

Paz, inhumée dans l'église de Sens. Or dès cette époque reculée à la seigneurie de Sens se trouvait unie la terre de la Chevrie. En 1395 le comte de Longueville, héritier de du Guesclin vendit l'une et l'autre à Robert de Brochereul. En 1513 Philippe de Montauban, baron de Sens, possédait aussi la Chevrie qui fut plus tard vendue le 12 mai 1624, par Jacques de Volvire sire de Sens à Renaud de Sévigné, seigneur de Montmoron.[1]

Il restait encore en 1657 à la Chevrie « des vestiges de l'ancien chasteau qui appartenoit à Bertrand du Guesclin, connestable de France. »

La cinquième et dernière seigneurie formant le comté de Montmoron était celle de Rimou qu'il ne faut pas confondre avec la châtellenie du même nom faisant partie de la baronnie de Fougères.

La seigneurie de Rimou, décorée d'un manoir appelé la Cour de Rimou, appartint longtemps à une famille portant son nom. Au commencement du XVe siècle Colette de Rimou apporta cette terre à son mari Ruot sire de la Maignane et quelque temps après Pierre de Montmoron devint seigneur de Rimou par son mariage avec Jeanne de la Maignane[2].

Le comté de Montmoron, ayant été érigé en 1657 peu de temps avant la mort de Renaud de Sévigné, son fils Charles de Sévigné fit maintenir cette érection par un arrêt de la Chambre royale du 9 décembre 1673.

La haute juridiction du comté de Montmoron s'étendait en huit paroisses : Romazy, Rimou, Tremblay, Sens, Bazouges-la-Pérouse, Mareillé-Raoul, Saint-Remy-du-Plain et La Fontenelle : elle s'exerçait alternativement à Rimou et à Tremblay par privilège du roi.

Le comte de Montmoron était seigneur prééminencier des églises de Romazy et de Rimou.

Son domaine se composait du château de Montmoron et de ses dépendances — des anciens manoirs de Leurmont, la Cour-de-Rimou et la Chevrie — des métairies du Bas-Montmoron, de la Salle, de la Gaudinaye, de la Jehannaye et de Penlinart, — de la halle de Rimou

[1] *Notes* de M. Fr. Saulnier.
[2] *Archiv. du château de la Maignane.*

où se tenait le marché de la seigneurie — de l'étang et du moulin de Montmoron — des bois et garennes de Montmoron, etc.

Actuellement Montmoron, propriété de M. Savary, n'offre d'intéressant que sa position sur une colline dont le Couasnon baigne le pied; la chapelle du manoir est une jolie construction du XVIIe siècle.

LA MOTTE-SAINT-ARMEL (VICOMTÉ)

Il y avait bien en 1427 dans la paroisse de Saint-Armel[1] un Jean de la Motte propriétaire du manoir noble de Prunelay, mais nous ne pouvons assurer qu'il possédât aussi celui de la Motte-Saint-Armel; ce qui le fait soupçonner c'est que peu de temps après, en 1453, Thébaud de la Lande, chevalier, jouissait des « hostels et mestairies nobles, dîmes et juridictions » de la Motte-Saint-Armel et de Prunelay. Ce Thébaud de la Lande épousa vers 1455 Béatrice de Callac, dame dudit lieu en Plumelec. Ils eurent pour fils Jean de la Lande, seigneur de la Motte, condamné à mort et exécuté en 1479, qui laissa de son mariage avec Jeanne Godelin une fille nommée Jeanne[2].

Jeanne de la Lande épousa vers 1480 Gilles de Tiercent, seigneur dudit lieu, et lui apporta la seigneurie de la Motte-Saint-Armel; En 1520 Gilles du Tiercent était mort et son successeur se trouvait François du Tiercent qui vendit aveu en 1525. Vint ensuite autre Gilles du Tiercent marié en 1532 à Renée Botherel et seigneur du Tiercent en 1545. Mais ce dernier dissipa sa fortune et vendit la plupart de ses seigneuries, en autres celle de la Motte-Saint-Armel.

L'acquéreur fut Julien de Bourgneuf, seigneur de Cucé, qui acheta aussi en 1557 le fief du Bourg de Saint-Armel faisant partie du domaine royal. Julien de Bourgneuff, époux de Marie Dauvet des Marais, mourut en 1558. Ses successeurs à Cucé conservèrent la Motte-Saint-Armel, ce furent : René de Bourgneuf, qui rendit aveu au seigneur de Bourgbarré en 1583 pour sa seigneurie de la Motte; mari de Louise Marquer, il décéda en 1587 ; — et Jean de Bourg-

[1] Commune du canton de Châteaugiron, arrondiss. de Rennes.

[2] *Notes M.* Charles de la Lande de Calan.

neuf, leur fils, également sire de Cucé, qui, par contrat du 22 janvier 1599, vendit la terre et seigneurie de la Motte-Saint-Armel à Isaac Loaisel et Catherine Faucon, seigneur et dame de Brie et de Chambières[1].

L'année suivante, Isaac Loaisel acheta d'avec le roi un grand baillage en Saint-Armel appelé le Fief-au-Duc; le contrat est du mois de mars 1600[2]. Ce seigneur mourut en 1634 et fut inhumé dans la cathédrale de Rennes, en la chapelle Saint-Nicolas dépendant de la seigneurie de la Motte-Saint-Armel; Catherine Faucon fut enterrée dans la même tombe que son mari le 3 septembre 1641.

Leur fils François Loaisel, marquis de Brie, fit ériger en vicomté sa seigneurie de la Motte-Saint-Armel ; époux de Mathurine de Baud, il mourut en 1670 et sa veuve en 1676. De concert avec sa mère et pour exécuter les volontés de son père, ce seigneur avait en 1635 fondé une école charitable pour les enfants pauvres de Saint-Armel, Brie et Nouvoitou, école tenue par un prêtre de Saint-Armel.

Après la mort de François Loaisel, décédé sans postérité, la vicomté de la Motte-Saint-Armel passa à une parente du défunt, Guyonne de Montbourcher, veuve de Sébastien de Cahideuc, marquis du Bois-de-la-Motte; cette dame en fit hommage au roi en 1675[3] et mourut le 13 février 1688. Son fils Jean-François de Cahideuc, marquis du Bois-de-la-Motte, hérita de la Motte-Saint-Armel et en rendit aveu au roi, le 30 avril 1688. Il épousa Gilonne-Charlotte de Langan et mourut le 15 février 1712; sa femme lui survécut jusqu'en 1719; ils furent inhumés au chanceau de l'église de Saint-Armel qu'ils avaient en grande partie reconstruite à leurs frais, d'après la tradition. Leur fils Henri-Charles de Cahideuc, marquis du Bois-de-la-Motte et vicomte de la Motte-Saint-Armel, rendit aveu en 1714 pour cette dernière seigneurie qu'il ne conserva pas longtemps ; le 16 novembre 1719 il la vendit à Jacques de Sarsfield[4].

Ce dernier seigneur était d'origine irlandaise ; fils de Paul, comte de Sarsfield, exilé de sa patrie et marié à Nantes à Guyonne de la

[1] *Archiv. d'Ille-et-Vil.* I. G, 13.
[2] *Archiv. du Parl. de Bret.* IIe reg. 67.
[3] *Archives de la Loire-Inférieure*, B. 988.
[4] *Arch. d'Ille-et-Vil.* 99, 39.

Briandière, il avait épousé lui-même, le 2 février 1716, Marie-Jeanne Loz de Beaulieu ; il mourut à Paris le 20 janvier 1748[1] et sa veuve fit aveu au roi, le 12 juin suivant pour la vicomté de la Motte-Saint-Armel. Cette dame décéda le 3 mai 1762 et fut inhumée en son enfeu dans le chœur de l'église de Saint-Armel. Ils laissaient trois enfants : Guy-Claude, Jacques-Hyacinthe et Françoise.

Guy-Claude, comte de Sarsfield et vicomte de la Motte-Saint-Armel, colonel au régiment de Provence en 1748, mourut vers 1789 : la seigneurie de la Motte-Saint-Armel passa alors à sa nièce Marie-Gabrielle de Sarsfield, fille de Jacques-Hyacinthe de Sarsfield, lieutenant-général des armées du roi, décédé en 1787, et de Marie de Levis. La dernière vicomtesse de La Motte-Saint-Armel avait épousé en 1784, Charles, baron de Damas, tué à Quiberon le 21 juillet 1795, dont elle eut le baron de Damas gouverneur du comte de Chambord.

Quant à Françoise de Sarsfield, habitant à Rennes l'hôtel de Sarsfield[2], rue de Corbin, elle s'opposa en vain à la vente de la terre de la Motte-Saint-Armel saisie sur M. et Mme de Damas émigrés ; la Nation vendit cette terre en 1796 et 1797.

Louis XIII érigea la Motte-Saint-Armel en vicomté, pour François Loaisel, par lettres patentes datées du mois de décembre 1642 et enregistrées au parlement de Bretagne le 3 juillet de l'année suivante.

Par ces lettres le roi « unit les fiefs du Rocher, du Bourg de Saint-Armel, de Nouvoitou, de la Drouaye et du Boisrond à l'ancien chasteau de la Motte-Saint-Armel » et fit du tout une même seigneurie sous le nom de vicomté de la Motte-Saint-Armel[3].

A cette seigneurie de la Motte fut également unie à une date que nous ne pouvons préciser, une autre vieille seigneurie située en la même paroisse de Saint-Armel :

[1] La Chesnaye-Desboist, *Dict. de la noblesse*, XVIII, 292.

[2] Ancien hôtel de la Bédoyère.

[3] *Arch. du Parl. de Bret.* — La Motte-Saint-Armel relevait à l'origine de la seigneurie de Bourgbarré, ou plutôt de la châtellenie du Désert-en-Bourgbarré ; mais à partir du XVIIe siècle ses seigneurs rendirent aveu directement au roi.

C'était Chambière possédée en 1427 et 1439 par Pierre du Préauvé et en 1513 par Guillaume Loaisel, seigneur de Brie, l'un des ancêtres de l'acquéreur de la Motte-Saint-Armel, en 1599. Chambière avait un beau château qui fut la résidence des Loaisel, de Cahideuc et de Sarsfield successivement vicomtes de la Motte-Saint-Armel.

Voici donc ce qui composait la vicomté appelée en 1700 la Motte-Saint-Armel et Chambière : 1° la seigneurie de la Motte-Saint-Armel, 2° la seigneurie de Chambière, 3° les bailliages du Bourg et du Fief-au-Duc en Saint-Armel, 4° le fief du Rocher, demembrement de l'ancienne châtellenie du Désert, vendu vers 1606 par Jeanne de la Bouexière à Isaac Loaisel, seigneur de Brie, et s'étendant en Bourgbarré et Saint-Armel, 5° la seigneurie de la Motte de Nouvoitou, en la paroisse de ce nom, appartenant en 1388 à Guillaume de la Motte, en 1471 à Jean de la Lande et en 1513 à la fille de ce dernier, Jeanne de la Lande femme de Gilles, sire du Tiercent et seigneur de la Motte-Saint-Armel, 6° enfin les fiefs de la Drouaye et du Boisrond en Nouvoitou.

La vicomté de la Motte-Saint-Armel ainsi constituée s'étendait en quatre paroisses, Saint-Armel, Nouvoitou, Bourgbarré et Vern ; les deux premières tenues presque tout entières du vicomte. Les cinq hautes justices anciennes de Saint-Armel. Nouvoitou, Chambière, Fief-au-Duc et le Rocher se trouvaient en 1767 unies en une seule haute juridiction exercée au bourg de Saint-Armel. Les fourches patibulaires à quatre poteaux s'élevaient sur la lande de Saint-Armel au bord du grand chemin. Il y avait des ceps et colliers dans les deux bourgs de Saint-Armel et de Nouvoitou[1].

Le vicomte de la Motte Saint-Armel avait à Saint-Armel tous les vendredis un marché qui fut transféré en 1642 au mardi. Il avait aussi, à cause du Fief-au-Duc, « en sa dite ville de Saint-Armel, droit de foire le jour et feste de Saint-Armel (16 août), avec droit de coustumes, bouteillage et estallonage... droit de percevoir de chacun des bouchers, un pied et une oreille de pourceau, des boulangers un pain, et des potiers, un pot. » Comme cette foire était très fréquentée à cause de la dévotion envers saint Armel dont le corps reposa dans l'église paroissiale, et comme il y venait beau-

[1] *Archiv. d'Ille-et-Vilaine* E, 120.

coup d'étrangers, pèlerins et commerçants, le seigneur de la Motte faisait faire le guet et la chevauchée dès la veille et le jour même, afin qu'il n'y eut « ny scandale, ny émotion en la dite foire.[1] »

Au seigneur de la Motte-Saint-Armel appartenaient aussi tous les droits de « patronage et fondation » des églises de Saint-Armel et de Nouvoitou : outre ses enfeus, bancs et armoiries dans les chanceaux de ces temples[2], il possédait encore une chapelle prohibitive dédiée à Saint-Nicolas et fondée par lui dans l'église de Saint-Armel, à cause de sa terre de Chambière. Il avait également fondé de sept messes par semaine la chapelle de son château de Chambière. Enfin nous avons déjà dit qu'il jouissait dans la cathédrale de Rennes d'une chapelle prohibitive dédiée aussi à Saint-Nicolas, richement décorée et renfermant un beau mausolée et de nombreux écussons[3]. Quant au domaine proche de la vicomté, il se composait de ce qui suit :

L'ancien château de la Motte-Saint-Armel ; existant encore en 1453 et complètement aujourd'hui disparu ; il s'élevait au bord de Seiche et non loin du bourg de Saint-Armel ; — le château de Chambière dont nous reparlerons à l'instant ; — le manoir de la Motte-de-Nouvoitou, bâti à l'entrée du bourg de Nouvoitou[4] ; — Les halles, auditoire et prison du bourg de Saint-Armel — les métairies de la Motte-Saint-Armel, la Motte-de-Nouvoitou, Chambière, la Rivière-Huguet, la Rivière-Pellerin, la Vieille-Rivière, le Temple, Garmeaux, les Grand et Petit Vaugon, Prunelay et les Entrées — l'étang et les moulins de la Motte-Saint-Armel ; ceux de la Motte-de-Nouvoitou, d'Ernoul et de Crotigné — les bois de la Motte et de la Jaille — Les dîmes de Nouvoitou, etc[5].

[1] Déclaration de la Motte-Saint-Armel en 1640.

[2] On voit en l'église de Saint-Armel les armes sculptées des sires du Tiercent dont le nom figure aussi sur une très vieille cloche.

[3] Palustre l'*Ancienne cathédrale de Rennes*, 45.

[4] A la fin du XVIIe siècle le domaine de la Motte-de-Nouvoitou fut distrait de la Motte-Saint-Armel et ses fiefs seuls demeurèrent unis à la vicomté. La famille de la Monneraye possédait la terre de la Motte-de-Nouvoitou au siècle dernier.

[5] Déclaration de la Motte-Saint-Armel en 1640 et 1680.

Le château de Chambières est maintenant à peu près détruit ; il avait en 1680 deux tours crénelées dont une seule subsiste encore ; sa chapelle de la Trinité occupait un angle de la cour cernée de murailles et de douves pleines d'eau.

Non loin de là est un monticule sur le bord de la Seiche ; c'est de cet endroit que, selon la légende, saint Armel força à se précipiter dans la rivière un serpent monstrueux qui désolait la contrée.

(*A suivre*). L'Abbé GUILLOTIN DE CORSON.

Chan. hon.

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

PAR M. DE LA BORDERIE

Membre de l'Institut.

I.

Ç'est, à coup sûr, un grand événement littéraire pour la Bretagne que l'apparition de cette histoire désirée depuis si longtemps. On peut dire que tous les esprits intelligents de notre pays ont fini par mettre M. de La Borderie en demeure d'élever ce monument que personne ne pouvait édifier mieux que lui. L'histoire de Bretagne a été de tout temps la passion de sa vie. A l'âge, où nous ne faisons rien, il s'occupait déjà de réunir des documents innombrables, de copier ou de faire copier les richesses inconnues des bibliothèques publiques, ce qui était presque inutile, puisqu'il commençait d'abord par les loger dans sa tête.

Ce sont ces trésors de toute sorte, recueillis depuis cinquante ans, qu'il offre aujourd'hui au public breton. Quand dom Lobineau et dom Morice annonçaient leurs magistrales publications, c'était à l'assemblée des Etats qu'ils les présentaient solennellement. C'est à toute la Bretagne que M. de La Borderie offre la sienne, et la Bretagne la reçoit avec une joie et une impatience qui lui promettent une popularité digne de l'œuvre et de l'historien.

Dieu me garde de vouloir critiquer ni rabaisser nos illustres Bénédictins ! mais, depuis leur époque, des découvertes nouvelles ont été faites, la critique historique a changé ses mœurs, et découvert de nouveaux horizons. D'un autre côté, nous n'aimons plus la narration froide et solennelle qui se déroule dans ces vénérables in-folios. Ils nous font un peu peur ! et puis, hélas ! la myopie a fait de grands progrès. Nous sommes dans le siècle du lorgnon, et nos épaules, courbées sur ces grandes pages en haut desquelles

notre faible vue n'atteint plus, nous refusent le service. Il nous fallait une œuvre où la sévérité de l'histoire, l'aridité obligée du géographe, l'impeccable exactitude de l'annaliste aient su revêtir les plus brillantes couleurs pour composer un livre d'une lecture facile — un ouvrage susceptible d'être lu par tous les hommes du monde simplement instruits, et capables cependant de lectures sérieuses, mais en même temps un texte qui, au point de vue de la critique, pût satisfaire les érudits les plus difficiles, en leur indiquant sur quelles bases solides elle repose, surtout quand il s'agit de dates et de questions controversées.

Il fallait appuyer solidement tout cela en donnant l'état actuel des découvertes archéologiques qui éclairent si vivement l'histoire par les détails de mœurs et la situation des lieux, de manière à profiter de tout ce que les Bénédictins ont si heureusement soustrait aux dévastations révolutionnaires, en y ajoutant tout ce que nous avons pu apprendre depuis eux.

Pour contenter ces différentes classes de lecteurs les nombreuses citations d'auteurs anciens et modernes, l'indication des sources, toutes choses où la scrupuleuse exactitude de M. de la Borderie le rend si précieux, sont rejetées en note au bas des pages, de crainte d'alourdir le récit, afin que ceux qu'elles n'intéresseront pas puissent se contenter de lire le texte.

Celui-ci est complet : il est rapide, animé, semé de traits de mœurs et d'anecdotes qui donnent à la restitution du passé une physionomie réelle et vivante. — La principale qualité de l'éminent historien est, comme chacun sait, une limpidité d'exposition qui fait suivre sans fatigue les questions les plus ardues. Aussi, cette narration alerte et facile, qui, sans sacrifier la gravité du style historique, ne craint pas une certaine vivacité familière et de bon aloi, cette chaleur d'âme où éclate à chaque pas l'amour de la Bretagne, toutes ces qualités réunies donnent à cette histoire une physionomie à part, composent un ensemble entraînant, et (je viens d'en faire l'expérience) réunissant l'auteur et le lecteur dans la même intime pensée, en font deux inséparables compagnons de route, qui ne se quittent qu'avec peine et ont hâte de se retrouver encore.

II.

Ce premier volume se présente donc avec la demi-majesté d'un grand in-8° ; suffisamment solennel pour le sujet qu'il traite, et cependant abordable aux yeux de tous.

Il sort des presses de cette vieille dynastie Vatar, dont le nom, lié depuis des siècles à toutes les manifestations de l'intelligence bretonne, signifie impression luxueuse, scrupuleuse correction, et amour traditionnel et respectueux du très noble art de l'imprimerie. L'auteur, de son côté, s'est condamné au travail le plus ingrat et le plus long pour éviter toute fatigue au lecteur. Il a mis partout des points de repère. En tête de chaque page, le sujet qu'elle traite est indiqué. La table, très détaillée, donne pour chaque fait important la page exacte où il faut aller le chercher : une table des noms de Saints et surtout une table chronologique des chefs bretons armoricains du Ve au VIIIe siècle, avec le pays de leur résidence, sujet embrouillé et obscur, s'il en fut, viennent encore faciliter les recherches. Toutes ces précautions éminemment pratiques, et caractéristiques des habitudes de l'auteur, dévoilent non seulement l'érudit historien mais l'homme qui aime par avance son lecteur, et le tráite comme un ami. On disait jadis : « amy lecteur. »

Le volume s'ouvre par une topographie générale de la Bretagne. Ces nomenclatures avec un autre, seraient les plus arides du monde. M. de la Borderie y a prodigué les descriptions gracieuses et pittoresques. On voit qu'il a parcouru son cher pays en tous sens, et il en décrit les sauvages beautés avec amour : fleuves, rivières, forêts, montagnes (pour chacune de celle-ci il a eu la conscience d'en relever l'altitude sur les meilleures cartes). Rien n'est oublié de ce qui fait la parure et le charme de notre sol.

Nous entrons enfin dans l'histoire, et nous y entrons avec Jules César ! contre lequel M. de la Borderie, en bon Breton qu'il est, s'indigne en passant, ne pouvant croire au récit qu'il fait de sa victoire, sur les Venètes, qu'il représente dans ses *Commentaires* comme un facile triomphe.

Animé de ce patriotique scrupule, et voulant comme toujours creuser la question jusqu'au fond, l'historien trouve dans Dion Cassius un récit tout différent qui lui permet, à sa grande joie, de prendre César en faute de vantardise, de réhabiliter les Venètes, de montrer que la fortune seule avait trahi leur courage, et qu'ils n'avaient cédé au vainqueur que lorsque presque tous avaient péri.

Il faut lire ce passage éloquent pour voir de quelle manière M. de la Borderie sait rendre dramatique, malgré les siècles écoulés, le récit de ce premier événement de notre histoire et de cette première preuve de l'héroïsme breton.

Nous avons ensuite, de l'invasion romaine et de la facile colonisation que procura le repos de la paix, un tableau achevé. Tout d'abord la situation de chaque cité gallo-romaine est clairement précisée. Chacun reconnaît le passé de son coin de terre et de ses alentours, et, avec cette méthode si lucide de classification et de description, le lecteur en apprend plus en une heure dans ce livre qu'avec de longues et arides études faites ailleurs.

Après un résumé fidèle de la religion des Gaulois et des Gallo-Romains depuis la conquête, nous lisons avec un intérêt attendri les actes de nos premiers chrétiens, ce qui permet à l'historien d'aborder la question si controversée de l'origine de nos églises. Il expose ce qu'il croit vrai avec une modération mêlée de discrète fermeté, où l'on sent la conviction profonde appuyée sur les faits et les documents consciencieusement étudiés, mais sans y vouloir mêler les raisons de sentiment, qui très respectables, sont trop souvent extra-historiques.

La domination des Romains dure jusqu'à l'époque où l'Empire ne peut plus défendre ses possessions. L'Empire romain était devenu ce que deviennent tous les gouvernements qui finissent : un pillage général et un chaos. Une tyrannie fiscale pressurait le peuple à un degré inconnu jusqu'alors ; les impôts prenaient toutes les formes, on ne savait plus que taxer, il y avait bien plus de percepteurs et de fonctionnaires que de contribuables ; ceux-ci, pour éviter de payer, préféraient abandonner leurs terres ; et, en lisant, depuis le contemporain Lactance jusqu'à M. Le Huérou, ces descriptions lamentables de la rapacité du fisc, des impôts qui

frappent chaque tête d'homme, chaque cep de vigne, chaque arbre et chaque animal, on croit lire un journal de l'an de grâce 1896, 25e année de la République française. Aussi arrivèrent à grand train les Barbares, et il faut lire ce curieux chapitre où les archéologues dans chaque ruine gallo-romaine, déterrée et remise au jour, retrouvent, mêlées aux fondations, des cendres et des pierres calcinés qui prouvent la destruction entière de la Bretagne par le feu : tristes débris des incendies allumés par les Alains et les Saxons qui firent de notre pays un vaste et lamentable désert.

Alors les côtes armoricaines se couvrent peu à peu de forêts, enveloppant d'un impénétrable rempart les villes romaines dépeuplées, et les derniers Gallo-Romains réfugiés dans les souterrains creusés par les âges précédents. — La terre bretonne était prête à recevoir une nouvelle invasion, pacifique cette fois ; qui, avec les peuples de la Grande-Bretagne, chassés aussi eux par les Barbares, devait apporter à notre pays par l'infusion d'un sang nouveau, un sang chrétien dont nous allons voir la féconde influence.

Ici vraiment, ce n'est plus un récit, c'est un tableau vivant et gracieux que ce renouvellement de la péninsule armoricaine par ces groupes, ces bandes de Bretons, petites colonies partielles, arrivant dans leurs barques, abordant aux côtes dépeuplées et cherchant, chacune sous la conduite de son chef guerrier, et de son chef spirituel, un petit coin où planter sa tente. Origine de ces *Plou*, dont le nom se retrouve encore si souvent dans celui de nos vieilles paroisses.

Les voici donc qui arrivent, les chers saints de M. de la Borderie ; aussi, comme il les suit siècle par siècle avec amour !

Fracan et Rhigall dans la baie de Saint-Brieuc, saint Brieuc un peu plus tard, saint Paul Aurélien, saint Tugdual et tant d'autres, dont il met en lumière l'influence civilisatrice.

Bien plus, par l'archéologie, où il est aussi maître que dans l'histoire, il retrouve les lieux ou ils se sont établis tout d'abord, comme ce monastère de l'île Lavré dont les cellules monastiques du Ve siècle ont été découvertes par ses infatigables recherches, restes vénérables et sacrés, encore existants et visibles, des premiers pas de l'un de nos plus vieux saints sur notre terre bretonne !

C'est certainement ici un des plus beaux côtés du talent de M. de la Borderie : *Les Saints de Bretagne* ! Le premier, il a compris leur rôle prépondérant dans notre histoire, qui s'appuie principalement pour les premiers siècles sur leurs biographies authentiques, manuscrits découverts, commentés et publiés par lui avec une si judicieuse critique et un soin si filial. Il les a remis à leur vraie place.

Avec quel intérêt on entendra dans ce livre la grande voix de saint Gildas déplorant, comme un autre Jérémie, les malheurs de son pays, et ces lamentations puissantes qui retentissent encore à travers les siècles quand l'historien s'en fait l'éloquent écho ; avec quel orgueil les Rennais verront la majesté de notre saint Melaine à la cour du roi Clovis, à la veille du jour où célébrant le quinze centième anniversaire de son baptême à Rheims, la France, en même temps, célèbre l'anniversaire de son union avec le Christ, dont notre Evêque fut le glorieux témoin !

Puis, saint Lunaire avec la délicieuse et poétique légende du petit oiseau qui se perche sur son épaule, pour lui apporter un épi de blé, et lui montrer qu'il était possible de le cultiver comme autrefois dans l'aride canton de Pontual, et lui permettre ainsi de donner le premier l'exemple de ces salutaires travaux agricoles qui ont fertilisé la Bretagne.

Et le doux et saint Guennolé, qui n'avait point trouvé indigne de sa vertu et de son amour de la retraite d'assister à une course de chevaux, où il trouva moyen de faire le bien ; ce qui, disons-le en passant, fait remonter à l'an 480, le premier concours hippique de Bretagne : et tant d'autres saints moins connus, peuplant toutes nos grottes, toutes nos forêts, dont ils faisaient de nouvelles Thébaïdes, par cette passion de la solitude et du sacrifice, caractère étrange, poussé jusqu'à l'héroïsme, de nos rudes anachorètes Bretons.

Chose extraordinaire ! c'est après que M. de La Borderie a publié cet admirable cycle d'études hagiographiques qui se déroule devant nous, qu'il s'est trouvé des envieux ou plutôt des ignorants, pour lui reprocher d'avoir parfois écarté de la vie des saints quelques légendes charmantes mais apocryphes, quelques traditions non prouvées ; comme s'il n'était pas plus digne de la majesté de leur

histoire d'enlever les ornements de clinquant dont ils peuvent être entourés, pour les placer sur un autre piédestal, plus sévère peut-être, mais dont les ornements sont de l'or le plus pur et le plus éprouvé ; comme si la meilleure marque d'amour et de respect pour nos pères n'était pas de les aimer tels qu'ils sont ; comme si la vérité qui doit suffire à tous, ne devait pas suffire et bien davantage aux saints !

Au reste, je l'ai dit ailleurs, en inscrivant M. de la Borderie comme un précurseur, pour son travail sur le rôle historique des Saints de Bretagne, composé dès sa jeunesse, M. de Montalembert lui a fait dans des pages immortelles[1] un honneur suffisant pour le venger à jamais de ces inintelligentes critiques.

Et, puis qu'on parle du respect dû aux saints, ne pourrions-nous pas à notre tour parler de ces actes de vandalisme inouï tout aussi irrespectueux que n'importe quelle critique historique ?

La démolition systématique de tant de lieux qui gardaient encore leur souvenir ! comme par exemple la partie romane et très solide de l'église de Louannec antérieure au séjour de saint Yves dans cette paroisse comme curé : dont il a béni les murs qui l'ont vu prier ! Il était possible de conserver cette nef soit isolément comme relique, soit par d'habiles raccords de la réunir au sanctuaire rebâti ; mais c'était trop demander peut-être à la courte vue des autorités locales, ou au médiocre talent d'un architecte de province, dont le facile idéal est toujours une église neuve et banale, sans qu'il reste trace du plus glorieux passé.

Après avoir suivi pas à pas la marche de ces émigrants bretons qui ont renouvelé l'Armorique, M. de la Borderie termine par l'histoire des pays de limite, Rennes et Nantes, qui devaient s'y incorporer plus tard, et nous conduit jusqu'au VIIIe siècle.

La nation bretonne est fondée, il ne lui reste qu'à commencer sa marche glorieuse à travers les siècles. C'est ce que nous lirons dans les volumes suivants.

Mais, avant de terminer, nous devons dire un mot des cinq cartes d'une lucidité parfaite, qui nous montrent la Bretagne gallo-romaine,

[1] Dans les *Moines d'Occident*, t. I et II.

la Grande Bretagne qui l'a repeuplée par les émigrations du Ve siècle, la Bretagne mérovingienne, et enfin les neuf évêchés. Cette série intéressante permet de suivre pas à pas les transformations physiques et politiques du pays depuis l'existence de la grande forêt centrale qui la couvrait dès le principe et qu'on verra peu à peu entamée de tous côtés, jusqu'à l'époque du moyen âge. Tout cela complète cet harmonieux ensemble, et nous espérons bien voir la dernière carte des évêchés, reproduite dans chacun des autres volumes, où son utilité sera plus évidente encore.

Nous avons dit que ce livre, qui doit être lu par les hommes sérieux, était assez habilement composé pour intéresser ceux qui ne le sont pas. C'est pourquoi nous voudrions le voir donner en prix dans tous nos collèges bretons. On nous comblait jadis de recueils de morceaux choisis bien insignifiants, d'historiettes banales, d'éditions de grands auteurs mutilés que nous détestions une fois devenus bibliophiles, le tout très ennuyeux, conservé avec un certain orgueil pour montrer nos succès, mais que nous ne feuilletons jamais. Maintenant il y a des prix décernés par les anciens élèves, des prix d'honneur, de magnifiques in-4° dorés : cela vaut mieux qu'autrefois. Ce qui vaudrait mieux encore: ce serait, pour ces grands prix, de choisir l'*Histoire de Bretagne*, le livre national, et d'apprendre par lui aux jeunes gens, à bien écrire, à bien penser, à connaître et à aimer l'histoire de leur pays si ignorée habituellement, et si glorieuse à connaître.

Et maintenant, beaucoup de lecteurs impatients craignent que des découvertes nouvelles, ou d'autres travaux ne viennent tenter l'activité de l'historien et ne la détournent de cette grande œuvre, couronnement de sa vie ! On demande déjà à quand le second volume ? — Nous pouvons rassurer ces inquiets ; l'auteur n'a pas pris un jour de repos entre la dernière page du premier volume, et la première du second. — Il est entraîné par son sujet. La Bretagne est une charmeuse et une enchanteresse. M. de La Borderie lui a donné son cœur dès sa jeunesse. Elle a mis sa main dans la sienne, et c'est de cet accord intime que sortiront sans arrêt, et avec la même verve et le même bonheur, tous les autres volumes consacrés à sa gloire.

LE Cte DE PALYS.

SEIGNEURIES DE BRETAGNE

HORS DE BRETAGNE

(Suite[1])

CHAPITRE III

Comté de Richemont.

Nous l'avons dit au début de cette étude, le comté de Richemont est entré dans la maison ducale de Bretagne après les seigneuries de Montfort, Limoges, Etampes et Vertus Mais nous avons cru bon de commencer par l'étude des seigneuries françaises ; nous allons finir par le comté de Richemont :

Peut-être cette esquisse aura-t-elle quelque intérêt pour ceux des lecteurs qui nous ont suivi jusqu'ici? Les vicissitudes par lesquelles nous allons voir le comté passer durant quatre siècles sont, s'il est permis de le dire. comme un *réflecteur* des relations de la Bretagne et même de la France avec l'Angleterre.

On ne s'étonnera pas de voir un comté d'Angleterre possédé par les ducs de Bretagne. S'il en était autrement, une phrase du savant Hévin ferait cesser cet étonnement :

« La plupart des Bretons et Normands avaient des terres et possessions en Angleterre, et les Anglais en Normandie. Les abbayes mêmes de la Basse-Bretagne, comme Saint-Sulpice, près de Rennes, avaient des revenus, prieurés et présentations de bénéfices en Angleterre[2]. »

§ 1er. — *Origines, consistance et revenus du comté.*

Lobineau, Morice, M. de la Borderie ont écrit *Richemont* (par un *t.*) Ce semble être l'orthographe étymologique, (*mons dives*), et

[1] Voir la livraison d'Août.

[2] *Questions féodales*, p. 178, n° 5.

Pour Saint-Sulpice, remarquons que la première abbesse fut Marie, fille du Roi Etienne de Blois, et petite fille de Guillaume le Conquérant. Elle y mourut en 1159. L'origine de beaucoup des autres possessions dont parle Hévin remontait à la conquête normande.

on trouve le nom ainsi écrit dans des actes très anciens. (Lettres de 1243. Lobineau, *Pr.* 293. Comitem... Comitatum de Richemont). — Bouchard et d'Argentré écrivent indifféremment *Richemont* ou *Richemond* (par un *t* ou par un *d*). Cette dernière forme qui a prévalu en Angleterre (*Richmond* aujourd'hui) est la traduction du nom latin *Richemundia*, très anciennement en usage. (Testament de Constance, 1201, Morice. *Pr.* I 785-86). *Richemundia* retraduit en français a donné *Richemund* et *Richemond*.

Le comté de Richemont était situé dans le comté d'Yorck, au nord-ouest de cette ville, vers la limite du comté de Durham.

***

Nous voudrions placer ici une description du comté de Richemont ; mais pour la tenter nous aurions eu besoin de pièces que nous n'avons pu voir et étudier.

D'Argentré, qui écrivait sans doute en présence de documents anciens, a dit : « Ce comté est l'une des plus puissantes et principales seigneuries d'Angleterre, étant de grande étendue, contenant sous son ressort et juridiction cent quarante paroisses[1]. »

Nous ne pouvons vérifier cette indication. Ce qu'on peut dire c'est que le comté se composait du corps principal autour du chef-lieu, situé comme nous l'avons dit, au fond du comté d'Yorck, et de seigneuries plus ou moins nombreuses éparses en divers comtés d'Angleterre.

Disons ici que la consistance du comté de Richemont a varié plus d'une fois dans le cours des âges, — nous en aurons bientôt la preuve ; et ajoutons que les ducs de Bretagne ont possédé en Angleterre nombre de seigneuries ou de terres qui ne faisaient pas partie de leur comté.

[1] La Bretagne féodale n'avait eu qu'une seule seigneurie de cette importance : c'était l'ancien Penthièvre avec plus de 250 paroisses. L'ancien comté de Léon en comptait environ 130 ; depuis, la vicomté en eut 60 ; le comté de Porhoët en avait 57 ; la vicomté de Rohan 81, avant tous les détachements qu'elle subit. Porhoët et Rohan réunis (137 paroisses) doivent égaler à peu près Richemont. Comme point de comparaison, le département actuel du Morbihan contient 250 communes ; 140 paroisses représentent plus de la moitié du département.

Je devais présenter cette double observation avant de dresser une liste (sans doute incomplète) des seigneuries bretonnes en Angleterre.

Les archives de Nantes (E. 116) possèdent « un sommier des redevances dues par les vassaux du comté de Richemont. » Ce registre, qui doit être du temps du roi Henri III, sans parler de la ville de Richemont, donne une liste de vingt-sept ou vingt-huit châtellenies ou seigneuries relevant de Richemont[1].

Au même lieu se trouve (E. 118) un rôle des comptes des prévots, baillis et receveurs de seize domaines. De ces seize noms, dix seulement figurent sur la première liste[2]. Nous pouvons en conclure que les six autres domaines ne relèvent pas de Richemont.

Nous trouverons (E. 116) en possession du duc Jean III sept nouvelles seigneuries qualifiées *villes*[3].

Nous voyons le comte Etienne (de Penthièvre) possessionné dans cinq *contrées* dont les noms ne se trouvent pas dans les pièces précédentes (E. 116[4]).

[1] (1re liste (E. 116). Livre des domaines, fiefs relevant de Richemont.

Je donne les noms par ordre alphabétique. Je souligne les noms qui se retrouvent dans la seconde liste ci-dessous. J'ajoute l'indication *ville* résultant d'autres pièces.

Aldbroug, Arkengarth, Radingham, Bainbridge, Bennibrough, Benningholme, Bonby, Boston, Bowes, *Burghersh*, Catterik, *Cheshunt*, *Crowhurts*, Darfield, Forset, *Frompton*, Gayton, Gilling, *Hastings* (ville), Kirtin, *Landenham*, Moulton, *Richemont* (ville), Saxby, *Skirbeck*, Swafflam, *Swafflam-Market* (ville), *Washinhorough* (ville), *Wisk*.

J'écris Swafflam et Swafflam-Marquet deux fois parce qu'il semble qu'il y ait deux seigneuries du nom de Swafflam.

[2] 2e liste (E. 118). Rôle des prévôts des domaines de...

Je supprime les dix noms soulignés dans la liste ci-dessus. Il reste :

Sevenhampton (ville). St-Rodolph (port), Noumby, Kirton, Binham, comté de Norfolck.

Il doit s'agir d'une seigneurie quelconque dans ce comté ; il ne peut être question du comté tout entier.

[3] 3e liste (E. 116) Lettres de Jean III confirmant l'abbaye de Croyland dans la jouissance des biens qu'elle possède dans les *villes* de : Algarkick, Dondick, Holbéack, Onappelade, Suterton, Swiseshead, Wigtost.

[4] 4e liste, (E. 116). — Lettres du comte Etienne de Bretagne, (de Penthièvre) concédant aux religieux de N. D. de Warwick les villages de..... avec

Enfin nous voyons aux mains du duc de Bretagne une autre seigneurie dite *ville* (Stapleton), et trois *manoirs* Hinton, Caistron, Rising ou Riffing. Ce dernier avec sa châtellenie avait, comme nous le verrons, une grande importance ; et, sans connaître l'importance des deux autres, nous ne pouvons douter qu'ils ne fussent aussi chefs-lieux de seigneuries. (E. 116).

Récapitulons. Voilà cinquante lieux nommés, dont vingt-huit ou vingt-neuf relèvent du comté de Richemont. Treize sont qualifiés ville, et un autre port. — On voit quelle était l'importance des possessions des ducs de Bretagne en Angleterre.

Nous ne pouvons dire si toutes ces possessions se sont trouvées dans la même main ; mais nous savons qu'au commencement du XIVe siècle, un Breton, comte de Richemont, qui n'était pas duc de Bretagne, mais frère du duc, possédait hors de son comté des « terres et tènements » dans neuf comtés d'Angleterre, avec la faculté de les transmettre à la maison de Bretagne[1].

Tel était le comté de Richemont, comprenant selon d'Argentré 140 paroisses, « une des plus belles seigneuries d'Angleterre », selon M. de la Borderie[2].

Ne serait-on pas curieux de savoir le revenu du comté ?

Le *livre des Domaines* conservé à Nantes fait connaître le chiffre des redevances des vassaux tenanciers et hommagers : il l'élève à 1418 livres 8 sous 4 deniers, soit environ 141.800 francs de notre monnaie[3].

Mais les redevances féodales, rentes féodales ou cheffrentes, ne représentent qu'une fraction que l'on peut dire minime, des revenus d'une seigneurie. Que sont en effet ces rentes quelquefois d'une obole, auprès des droits de foires, marchés, entrées, issues, moulins, pêcheries, taxes, etc.; auprès des produits des biens do-

diverses pièces de terre dans les contrées de Amoldestop, Buttfort. Flaston, Torrington, Witton

[1] Morice. *Pr.* I, 1230.

[2] *Géographie féodale*, p. 56.

[3] Il ne s'agit pas de livres sterling. Nous allons voir le Roi Henri III apprécier le revenu total de Richemont à 1200 livres sterling.

Le rapport de 1 à 100 est adopté par M. de la Borderie pour cette époque. (*Cours d'histoire de Bretagne. Conférences*, I, p. 135).

maniaux (forêts, chasse, pêche, etc.) et même des recettes dites accidentelles ou extraordinaires comme amendes, épaves, déshérences ?

Le chiffre de 1418 livres n'est donc qu'un élément du chiffre du revenu total.

Une évaluation de ce revenu est donnée par le Roi Henri III au milieu du XIIIe siècle. Il l'élève à 1200 livres sterling ou 1800 marcs[1]. Le marc vaut trois livres de France et un tiers environ[2]. L'évaluation de Henri III revient à 5958 livres, soit valeur actuelle environ 595,800, près de six cent mille francs.

Un siècle et demi plus tard, en 1382, Richard II évalue le même revenu à 1786 livres sterling — ou 2679 marcs — ou 8867 livres.

Mais il faut tenir compte de la dépréciation progressive de la livre. Pour avoir la valeur actuelle, il n'est plus permis de multiplier par cent. Multiplions seulement par 70, la valeur actuelle sera environ 600.690 francs[3].

Chiffre qui se rapproche sensiblement du chiffre donné par le Roi Henri III.

Nous ne pouvons fournir d'autres indications sur ce point ; mais nous rappelons qu'il ne s'agit ici que des revenus du comté de Richemont, et que les ducs de Bretagne avaient en Angleterre des fiefs non annxés au comté. On voit de quel préjudice était pour nos ducs la confiscation de leurs possessions d'Angleterre.

Le livre des domaines donne une liste des officiers du comté.

C'est le Roi lui-même qui établit le rapport entre la livre sterling et le marc. Morice, *Pr.* I, 929. Lobineau, *Hist.* 248. Nous verrons cet acte plus loin. Je dois dire que M. de la Borderie considère « la rente annuelle de 1200 livres sterling comme très supérieure aux revenus du comté. (*Cours d'hist. de Bretagne. Conférences*, I, p. 135).

[2] Le rapport du marc à la livre (3, 31) nous est donné par un acte de saint Louis : l'évaluation du revenu de l'Agénois est portée en 1261, à 3720 livres, huit sols, six deniers, pour laquelle somme le Roi paie une rente de 1200 marcs. (*Traité entre les Rois de France et l'Angleterre*... par du Tillet, p. 176). Nous reviendrons sur cet acte.

[3] Je ne garantis pas l'exactitude absolue du rapport. — M. de la Borderie, multipliant par 100 pour obtenir le rapport en 1250, ne multiplie plus que par 40 pour obtenir le rapport de 1486 (*Cours d'histoire de Bretagne, Conférences*, II, p. 225). — Je me suis cru autorisé vers le milieu de cette période de 236 ans à prendre un chiffre intermédiaire.

A leur tête est un gouverneur représentant le comte et chargé de tous pouvoirs. Au-dessous de lui on voit, comme d'ordinaire, ce que nous nommerions aujourd'hui les autorités judiciaires, militaires et administratives.

Il y a un bailli (on disait ailleurs sénéchal) pour le comté. C'est le juge suprême. Chaque châtellenie a un bailli pour la châtellenie. Chaque seigneurie a son prévôt, ou juge inférieur. Les appels vont sans doute d'un juge à l'autre jusqu'au juge suprême.

Chaque château a son capitaine. Au commencement du XIVe siècle, il est question, pour le château de Richemont d'une *connétablie*. Il faut sans doute entendre ce mot au sens où le prenait Froissart : « compagnie de gens de guerre affectée à la garde d'une place. » Un sire de Burton « avait des droits sur la connétablie » de Richemont : c'est-à-dire apparemment que la connétablie lui avait été concédée en fief[1]. Le comte la racheta. (E. 114).

Le comte de Richemont avait plus d'un château-fort. On peut supposer que celui du chef-lieu était le principal. Il était immense, disent les dictionnaires géographiques. Mais ne disons pas après eux que les ruines qui subsistent sont celles d'un château bâti au XIe siècle.

Ce château ne ressemblait en rien aux châteaux de Coucy élevé au XIIIe siècle, de Pierrefonds et de la Bastille qui datent du XIVe siècle. Au XIe siècle, on ne connaissait que les châteaux à motte. On entend par là une tour carrée en bois placée au sommet d'une motte artificielle[2].

[1] Ces concessions perpétuelles et féodales attachées à une terre gratuites ou à titre onéreux n'étaient pas rares. Exemple : les *sergenteries féodées*. L'office de grand écuyer héréditaire de Bretagne était ainsi attaché à une mince seigneurie (sergenterie féodée ducale) Brécé, (commune de Noyal-sur-Seiche, canton sud ouest de Rennes). Voir mes *sergents féodés, sergents généraux et d'armes*. Revue générale de droit 1889 ; et mes *Grands écuyers héréditaires de Bretagne*. Revue de l'Ouest.

[2] Le château à motte était dans une enceinte enfermant les bâtiments d'habitation et de service, et défendue par un rempart de terre couronné d'une palissade ; au devant du rempart était creusé un fossé. Au siècle suivant (XIIe) les moyens d'attaque devenant supérieurs à la défense, il fut construit des donjons en pierre carrés puis cylindriques. Enfin, au siècle

Nul doute que le château de Richemont n'ait subi une complète métamorphose entre sa fondation première et le commencement du XIVe siècle. A cette époque, il devait être à la mode nouvelle : nous voyons en effet le duc Jean II entretenir six chapelains dans la chapelle de son château. « E. 116).

Enfin nous voyons par les deux documents des archives de Nantes auxquels j'ai déjà fait plusieurs emprunts, que les ducs de Bretagne avaient dans plusieurs sinon dans toutes leurs châtellenies anglaises, des receveurs chargés de percevoir leurs deniers de toutes sortes ; et il semble que ces recettes étaient *centralisées* entre les mains d'un receveur général du comté de Richemont.

Nous sommes contraint de nous en tenir à ces indications malheureusement incomplètes et nous allons passer à l'histoire du comté[1].

(A suivre) J. Trévédy.

Ancien Président du Tribunal de Quimper.

suivant, pour donner satisfaction aux nécessités de la défense et aux besoins nouveaux du luxe, on commence à construire ces vastes châteaux-forts ou de grands corps de logis se lient aux murs d'enceinte, fortifiés de proche en proche de tours cylindriques, du genre de ceux dont nous voyons aujourd'hui les derniers restes.

Ex. de donjon *carré* en Bretagne : la tour de Trémazan (commune de Landunvez, canton de Ploudalmezeau, Brest) (en ruine) fin du XII ou XIIIe siècle. Ex. de donjon cylindrique, la tour du château de Laval avec son *hourt* (en parfaite conservation), même époque.

[1] Nous en dirons autant du manoir de Caistron où Jean de Bretagne, frère du duc Arthur II, et comte de Richemont, (1305-1333), entretient trois chapelains. (E. 114.)

CLOCHE DU SOIR

A M. Olivier de Gourcuff.

Qu'y a-t-il de nouveau dans le son des cloches ?

BALLADE BRETONNE.

Ce soir, longtemps après l'*Angelus*, bien longtemps
Après les derniers bruits du village, j'entends
Une petite cloche au fond d'une vallée,
Qui sonne, dans la nuit, sonne à toute volée.
En se voilant un peu sous le brouillard lointain,
Le son, moins onduleux, perd son timbre argentin,
Se vaporise avec les légères buées
Qui montent fraîchement des terres charruées,
S'affaiblit en chemin, de hameaux en hameaux,
Avec le frôlement humide des rameaux,
Et s'atténue encor parmi la somnolence
Des choses que la nuit plonge dans le silence.

*
* *

Silence de la nuit ! Apaisement si fort
Qu'en son calme profond il ressemble à la mort ;
Si doux lorsqu'il relâche un anneau de la chaîne,
Qu'il est béni partout de la souffrance humaine ;
Et peut être béni, dans un soupir pareil,
De tout ce qui s'agite et murmure au soleil,
De tout ce qui repose aussitôt qu'il fait sombre,
Et se livre avec l'homme aux délices de l'ombre.

Il tombe lentement, doucement, fraternel,
Dans un recueillement auguste et solennel,
Enveloppé de rêve, escorté de mystère.
Après qu'il a passé la route est solitaire ;
L'arbre en stupeur s'immobilise ; le buisson
Se recueille ; les eaux dorment sous le cresson.
Il traverse le pré, longe la chanvrière,
Visite le sillon, s'enfonce dans l'ornière :
Il occupe les bois, les landes, les marais....
Et la lune sereine apparaît dans l air frais,
Comme un phare des champs allumé pour les pâtres,
Lorsque les derniers feux sont éteints dans les âtres.
Alors, si des oiseaux émigrant de la mer,
Jettent sur leur passage un cri qui perce l'air,
Si quelque grève plate, au fond d'une anse vague,
Prolonge longuement le roulis d'une vague ;
Sur le seuil de sa niche ou près des tas de foin,
Si, d'un accent plaintif, un chien de ferme au loin
Aboie.... au seul frisson des fleurs sous la rosée,
Au moindre craquement d'une branche brisée,
L'écho s'émeut, l'air vibre, et, par le bruit troublé,
Le Silence s'enfuit sous le ciel étoilé.

C'est ainsi que j'entends, ce soir, de proche en proche,
Le son religieux de la petite cloche.
— Car je sais bien pourquoi, moi qui suis du pays,
Et m'assois sous le chaume aux rustiques torchis,
Elle sonne là-bas, à cette heure nocturne,
Avec cet air mélancolique et taciturne. —

*
* *

C'est, dans notre campagne, un usage pieux :
Quand la Mort, qui chemine et qui frappe en tous lieux,
Vient appeler quelqu'un en passant un village,
S'il est, dans sa chapelle, un Saint du voisinage,

Ayant, malgré ses murs rongés par le chardon,
A son petit clocher sa cloche de Pardon ;
Le labour terminé, vite levés de table,
Après avoir rentré leurs bêtes à l'étable,
Tous les jeunes vachers, leurs sabots à la main,
Par-dessus les talus s'appelant en chemin,
Accourent, et chacun à la corde s'accroche
Pour annoncer la mort au branle de la cloche.

. . . . . .

Demain, le pauvre corps entouré d'un drap blanc,
Cahoté dans sa bière au fond du char-à-banc !
Demain, le lent convoi le long de son domaine,
Avec la cape noire et la coiffe de laine !
A l'église du bourg, demain, les sombres glas,
Les lamentables chants et les tristes hélas !
Ce soir, c'est la veillée à la flamme des bûches,
Du lard sur le bahut, du cidre dans les cruches ;
C'est le dernier sommeil dans le large lit clos,
Sous l'ombrage amical des chênes de l'enclos,
Tandis que les enfants (car rien pour la jeunesse
En ses jours abondants n'est sujet de tristesse,)
Dans cet humble bocage où son temps s'est passé,
Sonnent joyeusement, sonnent au trépassé,
Le suprême salut de cette nuit qui tombe
Sur l'ombre et le silence éternels de la tombe.

Jos PARKER.

POÉSIES BRETONNES

KANTIK

AR VERDIDI HAG ANN OCHERRIEN

DA

ITRON VARIA WIR ZIKOUR GWENGAMP

Ton : *Sant Koneri.*

O Mam dener, o Gwerc'hez flour,
Itron Varia Wir Zikour,
Leviet bepret war ann hent mad
Ann ocher hag ar merdead.

Liez ann ocher neuz klevet :
« Et da Wengamp hag e welfet
« Eur stereden kaer kaer ma zo,
« Itron Wir Zikour he hano. »

Hag ann ocher zo deut, Itron,
Da daoulinan dirak ho tron,
Deut da Wengamp deuz ann Arvor.
Da welet Stereden ar mor.

Ton : *Intanvez al lochen.*

Na pegen dous eo ho kwelet,
Stereden vor, Itron Wir Zikour,
Da noz, n'euz stereden ebet
Da steredi ken dous war an dour.

N'euz mamm ebed, Gwerc'hez Vari,
A zelfe ken douz ouz he bugel,
Vel ma ret ouz ar verdidi
Hag ocherrien ho pro Breiz-Izel.

Ton : *Voit-on chez vous.*
Les loups garrous. . . .

Enor hag enor, gloar ha gloar,
Hag enn Ee ha war ann douar,
War ann doüar ha war ann dour,
Enor d'Itron vad Wir Zikour !

Ton : *Des ancêtres sacrés avez-vous le respect. . . .*

Pa welfet ann avel, Itron Gwerc'hez Vari,
Ann avel ag ar gwach o ruillal hon listri,
O ruillal hon bago deuz eur garrek d'eben,
Bet sonj, bet sonj neuze, eo c'houi hon stereden.
Enor hag enor, gloar ha gloar,
. . . . . .
Bet sonj, bet sonj, neuze, ec'h omp bet daoulinet,
Enn hoc'h iliz Gwengamp ha dindan ho porchet,
Bet sonj e zo eur vamm ha bugale er ger,
Ha n'ho deuz da vevan nemet poan ann ocher.
Enor hag enor, gloar ha gloar,
. . . . . .

Ton : *Tro mare ar c'huz-heol meuz klevel trous nehour.*

(Barzaz-Breiz).

Ha dreist pep tra, ô Gwerc'hez, roet d'ann ocherrien
Gras da c'heuil hent ar furnez, evel gwir gristenien :
Ann den allaz ! zo re wag hag ar bed zo ker fall !
Chomm war benn vo re diez, mar ne vec'h o tiwal.

O Mam dener, ô Gwerc'hez, flour,
Itron Varia Wir Zikour,
Leviet bepred, war ann hent mad,
Ann ocher hag ar merdead.

Bet bepred vit Breiz-Izel, bet bepred Gwir Zikour,
Ha neb lec'h ne valeo, vel he fotred, war dour :
Pa dalc'h sonj mad ar Breton eo badeet kristen,
N'euz den da dreç'hi war-n-han, na ne vezo kiken !
Enor hag enor, gloar ha gloar.
....

Ton : *Kantik sant Vinsant, (Telen Gwengamp)*
Pe : *Kalz amzer a meuz kollet.....*

Kenavo, Gwerc'hez Vari, marteze ken a vla !
Mar benn er ger adarre, me dei da bardona,
Me dei aman d'ho kwelet ha d'ho trugarekaat :
Kalon ocher Breiz-Izel ne vo biken ingrat.

Pa vo pell deuz he diig, zo du-hont war ann od,
Diwallet bugaligo ha tud ar martolod.
Ha mar n'all dont da Wengamp, gant nozvez ho Pardon,
Hi deuio, sur, evit-han ha vit he anaon.

Enor hag enor, gloar ha gloar,
Hag enn Ee ha war ann douar,
War ann douar ha war ann dour,
Enor d'Itron vad Wir Zikour ! ! !

Laouenanig Sant-Ervoan.

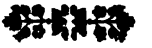

CHANT DES MATELOTS ET DES NOCHERS[1]

A

Notre-Dame de Bon-Secours de Guingamp.

O Mère tendre, ô douce Vierge, Notre-Dame de Bon-Secours, guidez toujours, dans la bonne voie, le nocher et le matelot.

— Souvent le nocher a entendu dire : « Allez à Guingamp et vous « verrez une étoile belle et brillante, s'il y en a : Notre-Dame de « Bon-Secours est son nom. » Et le nocher est venu, ô Dame, s'agenouiller au pied de votre trône, il est venu à Guingamp du pays d'Arvor, afin d'admirer l'Etoile de la mer.

Oh ! qu'il est bon vous voir, Etoile de la mer, Notre-Dame de Bon-Secours ! De nuit, il n'est aucune étoile qui brille si doucement sur l'eau. Il n'est pas une mère, Vierge Marie, dont le regard repose sur son enfant, avec la tendresse qu'on lit dans le vôtre, pour vos matelots et vos nochers de Basse-Bretagne.

Honneur et honneur, gloire et gloire, et au ciel et sur la terre, sur la terre et sur l'eau, à la bonne Dame de Bon-Secours !

Quand vous verrez le vent, Dame Vierge Marie, le vent et la vague rouler nos vaisseaux, rouler nos barques d'un rocher à l'autre, souvenez-vous, souvenez-vous alors que vous êtes notre étoile.

Souvenez-vous, souvenez-vous, alors, que nous nous sommes agenouillés dans votre église de Guingamp et sous votre porche ; souvenez-vous qu'il y a une mère et des enfants chez nous, qui n'ont pour vivre que le labeur du marin.

Et par-dessus tout, ô Vierge, obtenez pour vos nautonniers la grâce de marcher dans le chemin de la vertu, comme de vrais chré-

[1] Les matelots sont les marins de l'Etat ou des longs-courriers ; les nochers sont les marins de la côte, pêcheurs ou goëmoniers. Les deux castes se confondent souvent dans le langage populaire.

tiens : l'homme, hélas ! est trop faible et le monde est trop mauvais ! Surmonter le mal sera trop difficile, si vous n'êtes là pour nous aider.

Soyez toujours Bon Secours pour la Basse-Bretagne, et, en aucun pays, personne ne voyagera sur mer, comme ses gars : tant que le Breton garde souvenance qu'il est *baptisé chrétien*, il n'y a homme qui le puisse vaincre, et il n'y en aura jamais !

Adieu, Vierge Marie, peut-être, à l'an prochain ! Si je suis encore au pays, je reviendrai au pardon ; je reviendrai ici vous voir et vous remercier : le cœur du marin breton ne sera jamais ingrat.

Quand il sera loin de sa petite maison, là-bas sur la grève, gardez les chers enfants et les parents du matelot. Et s'il (le matelot) ne peut revenir à Guingamp, dans la nuit de votre *pardon*, eux viendront, sans manque, pour lui et pour ses défunts.

ROITELET DE SAINT-YVES.

CONSEILS D'UN PÈRE MOURANT A SON FILS

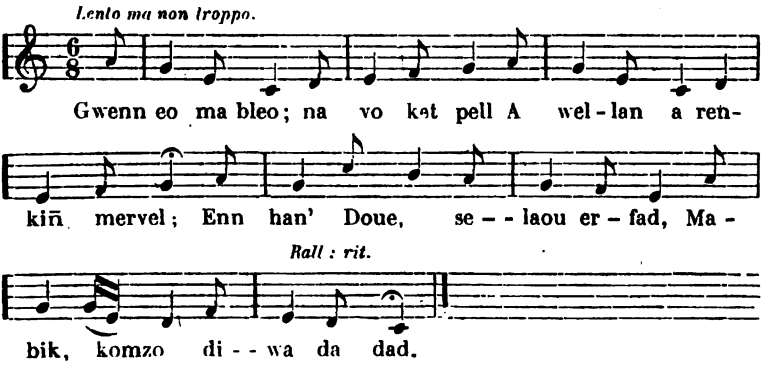

GWERZ. — IEZ TREGUER.

Alio eunn tad d'he vugel, araog kwitaát ar bed.

1. — Gwenn eo ma bleo ; na vo ket pell
A wellan a renkiñ mervel ;
Enn han 'Doue, selaou erfad.
Mabik, komzo diwa da dad.

2. — Petra 'ra did 'pez 'vo laret ?
Gra pep tra evel m'eo dleet.
Vel pa vèz gant dek deñ gwelet,
Pe c'hoaz gant dek biz diskouezet.

3. — Sklear ha dinam mir da ene ;
Labour bepred evît Doue ;
Chom n'as sao, mabik ; mar kouéez,
Gout ruia, 'zo siñ a furnez.

4. — D'as henor dalc'h stard' veld'as fe ;
Kar ann Ilis, kar ti Doue ;
Ped aliez : 'nez ar beden
Na ver ket pell leal kristen.

5. — Evit tremen erfad ar bed,
Bez fur, gant eunn œr dispered ;
Fiñ 'vel eunn aèr, dous 'vel eunn oan,
Krenv dirak ha trubuill ha poan.

6. — Servijerien ha bugale,
Disk reñ ane gant karante.
Tok enn dorn, ha mel er geno
A viskoaz 'neuz gret burzudo.

7. — Mar digouez did kaout da grozal,
Na groz ket dirak ar re-all. —
Kaout pleustr awecho a ve mad :
Pa ve red, pa ve deread.

8. — A n'em blij gant tud a zoare,
Gant 're 'n'euz da renk, da danve :
Dour hag eol na vesker ket,
Na mui gwin-aigr ha lez kaoulet.

9. — Na glask jamæs ann dud uc'hel ;
Be truez ouz ar re izel ;
Be 'vit ann oll deñ a galon ;
Gra deuz dibab eur gwir vignon.

10. — Diwall deuz ar gino fleriuz,
Eñebour brasa ar vertuz ;
Diwal deuz ann dud dispered :
Ac' hane na deu vad ebet.

11. — Goull ali mad, pa vi nec' het ;
Mir eur beren 'vit da sec'hed ;
Gra, pa ri, tra ; na n'eller ket
Kana ha c'houitellad kevret.

12. — Kar da gerent, da vignoned ;
'Nez'he, petra 'vijez er bed ?
Ped 'vit da dud koz 'zo maro ;
Ha kerz bepred war ho roudo.

BARDE DU MÈNEZ-BRÉ.

TRADUCTION.

CONSEILS D'UN PÈRE MOURANT A SON FILS

1. — Mes cheveux ont blanchi ; voilà que la tombe s'entr'ouvre devant moi ; au nom de Dieu, bien-aimé fils, prête l'oreille aux dernières recommandations de ton père.

2. — Fais ce que dois ; advienne que pourra ; bien fais, et laisse dire ; agis avec la même retenue que si tu étais observé par dix personnes, et montré par dix doigts.

3. — Limpide et immaculée garde ton âme ; sois toujours le journalier du bon Dieu ; tiens-toi ferme dans le chemin du devoir ; si tu venais à tomber, souviens-toi que le rouge est la couleur de la vertu.

4. — De ton honneur aie cure énergique et assidue ainsi que de ta foi ; dévoué soit ton cœur à l'Église de Dieu ; que ses temples te soient chers ! Sois homme de prière ; sans elle, on ne saurait être longtemps féal chrétien.

5. — Pour réussir dans le monde, tu devras avoir l'air fou, et être

sage, être sagace comme un serpent, doux comme un agneau, fort en présence de l'infortune ou de la souffrance.

6. — Que tes relations avec enfants et domestiques soient pleines de charité ; miel à la bouche, chapeau en main : cela, en tout temps, fut source de merveilles.

7. — S'il y a lieu de reprendre, évite de le faire en public — avoir des relations assidues est parfois chose excellente : quand les convenances, — l'utilité — ou la nécessité — le réclament.

8. — Cherche la compagnie de gens de bonne tenue, de ta fortune, de ta condition ; on ne mêle pas l'huile avec l'eau, ni le vinaigre avec le lait caillé.

9. — Evite la société des grands ; sois miséricordieux pour les petits ; pour tous sois homme de cœur ; — veille à bien discerner entre mille un véritable ami.

10. — Prends garde à la bouche lascive, le plus grand ennemi de la candeur d'âme ; gare-toi contre les gens sans esprit desquels on ne saurait tirer aucun bien.

11. — En cas d'embarras, demande bon conseil ; — garde une poire pour ta soif ; Hâte-toi lentement : on ne saurait chanter et siffler en même temps.

12. — Affectionne parents et amis ; sans eux, que serais-tu en ce monde ? prie pour tes vieux parents qui ne sont plus, et marche sur leurs traces dans le sentier de la vertu qui mène au paradis.

BARDE DU MÈNEZ-BRÉ.

MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE[1])

Athanase, toujours actif, s'occupait sérieusement d'apprendre son métier pour lequel il se sentait beaucoup de goût. Comme chef de la famille, son frère se voyait directement appelé à recueillir la récompense due aux services rendus par son père et par son oncle. Il sollicitait une plus belle position que celle de simple garde du corps. Son ambition était le commandement d'un régiment d'infanterie, cela même lui paraissait chose toute simple.

Ne tenant aucun compte de ce qui s'était passé depuis le commencement de la Révolution, il lui semblait impossible qu'on pût préférer à un jeune homme de 22 ans, fort brave, mais sans expérience, les vieux soldats qui comptaient autant de campagnes que d'années de service. Ce ne fut pas le moindre des embarras de la Restauration que ces nombreuses prétentions à satisfaire. Il y avait des dévouements qui ne pouvaient être contestés, que le temps ne saurait prescrire ; des sacrifices dont les résultats pesaient douloureusement encore sur leurs auteurs ou sur leur famille. Le Roi ne pouvait, sans la plus noire ingratitude, rester sourd à de si justes réclamations. Il fallait ménager les droits non moins légitimes d'une armée qui pendant 20 ans avait généreusemeut versé son sang pour le pays ; elle en avait fait la gloire, elle en était encore la force. D'un côté, une fidélité à toute épreuve avec une inexpérience dangereuse ; de l'autre la connaissance et la pratique du métier des armes avec des dévouements plus que douteux. Un plus habile que Louis XVIII aurait pu être fort en peine. On fit donc beaucoup d'écoles dont les partisans de l'Empereur et les républicains firent habilement leur profit. Les républicains, qui détestaient Napoléon, travaillèrent pour

[1] Voir la livraison d'août 1896.

parce qu'au parti de l'opposition il faut surtout des changements de gouvernement qui affaiblissent le respect de l'autorité et lui donnent des chances de succès. On vit ainsi les hommes qui avaient encensé le despotisme se dire libéraux et accuser la Restauration de vouloir confisquer des libertés inconnues avant elle. La Charte de 1814, vingt fois plus libérale que la constitution de l'Empire, cessa d'être libérale à leurs yeux ; elle était l'œuvre d'un Bourbon. A Louis XVIII on reprocha de s'entourer d'émigrés, d'anciens nobles. Les trahisons, dont il fut plus tard victime, prouvent assez le contraire.

Nous restâmes 11 mois à Valenciennes. Vers la fin de 1814 le Duc de Berri passa par cette ville. Les officiers de la garnison lui furent présentés. A cette occasion je fus proposé pour la décoration. Je me rappelle la figure de ce prince dont la fin devait être si malheureuse. Il était de taille moyenne, assez épais. Madame Athanase de Charette est celle qui lui ressemble le plus.

Dès que le débarquement de l'Empéreur fut connu, une sourde agitation se manifesta dans la garnison. Un jour j'étais au café avec le comte du Bouzey, il demande à notre porte-drapeau qui venait d'entrer, s'il consentirait à porter le drapeau impérial. « Je porterai tout ce qu'on me donnera », répondit cet officier d'une manière si comique que nous nous mîmes à rire. Le porte-drapeau fronça les sourcils et nous quitta sans dire un mot ; 24 heures après on savait dans la ville l'entrée de l'Empereur à Paris. Le général Dubreton réunit tous les officiers de la garnison, nous annonça ce que nous savions tous et ajouta : « L'Empereur ne règne que là où il est. La guerre avec l'étranger est imminente ; une belle mission nous est offerte : fermons les portes de Valenciennes à l'usurpateur et aux étrangers et, fidèles à nos serments, gardons la place au nom du Roi. » La réponse fut unanime. Je crois qu'elle fut loyale malgré les événements prochains qui semblent la démentir. Le lendemain à la pointe du jour les hussards d'Orléans montent spontanément à cheval, se présentent devant les casernes du 8e et du 29e où ils sont accueillis par les cris de « vive l'Empereur ! » Le général Dubreton quitte aussitôt la ville, laissant le commandement au général lieutenant de Roi. A 7 heures tous les officiers convoqués au quartier

reçoivent l'ordre de prendre la cocarde tricolore. Chacun de nous rentre chez lui pour s'y conformer. Le duc d'Orléans, (Louis-Philippe) avait passé la journée précédente à Valenciennes où il avait été très bien accueilli par la garnison. Après la revue, il visita les fortifications, ce qui l'amena vers le quartier du 29e qui y touchait : l'esprit de la troupe avait changé depuis le matin, quelques cris de « vive l'Empereur » se firent entendre lorsque le prince parut sur le rempart qui longe la cour de la caserne. Réprimés aussitôt par les chefs présents, le Duc n'eut pas l'air de voir ce qui se passait. Il fit une allocution aux quelques officiers qui, en le voyant venir, étaient allés au-devant de lui. Il ne se dissimulait point, nous dit-il, que c'était à nous qu'il devait l'accueil reçu par lui le matin et il nous en remercia. Quelques nouveaux cris, partis de ma compagnie dans laquelle il y avait beaucoup d'anciens pupiles de la garde, durent le confirmer dans cette pensée. Il partit dans la nuit. Ce prince était encore jeune, il avait une ressemblance frappante avec le portrait de Louis XIV. A cheval c'était un très bel homme.

Nous avions l'ordre de nous tenir, en quittant le quartier, dans les environs de la place d'armes, prêts à tout événement. Nous avions mission surtout de surveiller la troupe et d'empêcher le désordre. J'étais au café depuis quelque temps lorsque le porte-drapeau entre. Venait-il avec des projets arrêtés ou pour se mettre à l'abri de la pluie ? Je ne sais. Il s'approche du poêle, près duquel j'étais debout et seul. Il se met à me raconter sur sa famille, ses enfants et leurs protecteurs une foule de choses sans intérêt et absolument incompréhensibles pour moi. Habitué dès ma jeunesse à une grande déférence envers la supériorité de l'âge, je l'écoute assez longtemps avec l'intention d'être poli. Voyant qu'il n'en finit pas, je saisis un moment favorable pour passer dans une autre pièce. Il me suit. Je m'assois à une table, la tête appuyée sur une main. J'étais dans la position de quelqu'un qui veut dormir. Rien ne peut empêcher ce brave porte-drapeau de recommencer son histoire avec la même prolixité et le même succès à entasser les absurdités. Un saint aurait perdu patience. Je me lève, je rentre dans la première salle et vais reprendre ma place à côté du poêle. Mon persécuteur vient se mettre vis-à-vis de moi et continue à bavarder. J'allais prendre la fuite

lorsque j'entends de sa bouche l'épithète de lâche. Trait de lumière, je comprends enfin ; ce manège, ces phrases incohérentes étaient un moyen de me chercher querelle. Cependant je doutais encore : je le regardais fixement, le cou tendu, les yeux étincelants ; le vieux maître d'armes, qui me croyait terrifié par ses vieilles moustaches, répète le même mot. Il avait à peine prononcé que son schako sautait à dix pas et lui-même trébuchait à reculons. Malgré ma fureur j'eus assez de calme, lorsqu'il voulut se jeter sur moi : « Assez, proférée-je, je suis à votre disposition, sortons. » Au bruit du soufflet, car pas une seule parole n'avait pu appeler l'attention, deux ou trois personnes s'étaient interposées. Profitant de leur intervention, je sors et, en passant devant Bajau, je le prie de me suivre. « Monsieur, repris-je, en voyant mon adversaire qui était sorti, allez chercher un témoin, dans dix minutes je vous attends à la porte de France. »

Nous arrivons tous les quatre presque en même temps au rendez-vous. Il est sévèrement défendu par les règlements de tirer l'épée ou le sabre dans l'intérieur des fortifications. Sans tenir compte de cette défense à laquelle aucun de nous ne pensa et que nous ignorions peut-être, nous sortons de la ville. Chemin faisant nos témoins s'étaient fait raconter l'affaire qui dut leur paraître peu susceptible d'arrangement : néanmoins, comme c'était leur devoir, ils voulurent faire quelque tentative. Je leur fermai la bouche par ces mots. — « Monsieur m'a appelé lâche, je lui ai répondu par un soufflet qu'il m'aurait rendu s'il avait pu. Il y a nécessairement un de nous, si ce n'est tous les deux, à qui il faut une réparation autre que des paroles. Ainsi, Monsieur, en garde. » Tout en parlant nous avions quitté nos habits et ouvert la chemise de façon à montrer qu'il n'y avait pas de fraude. Dès que nous avons croisé le fer et que le signal est donné, je me baisse et me fends vivement en marquant un dégagé en-dessus, la main aussi haute que possible. Je lui traverse la poitrine d'un coup d'épée qui l'eût tué s'il avait été moins effacé, car beaucoup trop tard arriva la parade. Le voyant chanceler, les témoins courent à lui et l'empêchent de tomber. Immédiatement il se met à vomir le sang d'une manière effrayante. J'étais consterné, je le savais père de famille. — « Va-t'en, me souffle Bajau, va chez moi. » Je suis son conseil, mais assez lentement.

En passant sur le pont-levis je suis arrêté par un de ces lourds chariots à quatre roues que l'on rencontre fréquemment en Flandre. Un homme, qui nous avait suivis des yeux, vient à moi : « Pour un maître d'armes, votre adversaire ne s'est pas montré bien adroit. Il comptait sans doute sur votre jeunesse et votre inexpérience. Vous lui avez donné une rude leçon. » J'allais répondre lorsque Bajau accourut en me criant : « Que fais-tu là ! va-t'en donc... il est mourant. » Je me sauve à toutes jambes et arrive chez Bajau dans un état difficile à décrire. J'étais là depuis peu, causant d'une manière distraite avec la maîtresse de la maison et sa fille, lorsqu'une femme paraît à la fenêtre. Nous étions au rez-de-chaussée : « Qu'avez-vous, lui demande celle chez qui j'étais ? — Ah ! madame, on vient de tuer mon mari. Oui, on a tué mon mari... c'est un petit brun... un lieutenant de voltigeurs... ah ! le gueux ! Si je le tenais, je lui arracherais les yeux ! » — Cette menace était peu rassurante ; à 20 ans personne n'est bien curieux de devenir aveugle. Mon émotion fut remarquée par celles avec qui je causais. Aussitôt la femme du blessé partie, la mère se tourne de mon côté : « mon Dieu ! Monsieur, vous avez l'air bien ému, seriez-vous le coupable ? — Hélas oui, c'est moi qui ai donné un coup d'épée au mari de cette femme. C'est sa faute, il m'avait gravement insulté. — Je vous crois, cher monsieur, mais ne restez pas là : cette femme est méchante, elle pourrait revenir et vous soupçonner. Elle vous a beaucoup regardé. Montez chez M. Bajau. » Je monte. Bajau rentre peu d'instants après, m'apportant des nouvelles plus rassurantes. Mon adversaire était un peu moins mal. Le médecin espérait qu'aucune partie organique n'était attaquée, malgré la profondeur de la blessure. Il était guéri au bout de huit jours. Je voulus aller savoir de ses nouvelles. Bajau et l'autre témoin m'en empêchèrent à cause du langage grossier de la femme. Ils m'avertirent que le blessé montrait beaucoup de rancune ; son amour-propre de maître d'armes était froissé, il prétendait avoir sa revanche. Il réfléchit, paraît-il, car il ne me fit rien savoir et m'évita même avec soin.

Cette affaire me causa un autre désagrément. Les officiers du 29e résolurent de se réunir dans la soirée pour prendre un punch et boire au retour de l'Empereur. D'Adhémar vint se concerter avec

moi sur ce que nous avions à faire. D'après l'usage, un homme, dans la position que m'avait faite le duel du matin, ne doit se montrer en aucun lieu public tant que la vie de son adversaire est en danger. Adhémar convint que, en temps ordinaire, la justesse de mes raisons était sans réplique ; mais il prétendit qu'elles n'auraient aucun poids aux yeux de nos camarades qui ne manqueraient pas d'attribuer mon absence à des motifs politiques. Il vit juste. Nous crûmes tout concilier en assistant à la réunion et en ne nous retirant qu'après avoir bu à la santé de l'Empereur. On ne nous tint aucun compte de cet acte de présence et notre retraite fut incriminée à l'égal d'une abstention complète.

Le maréchal Ney vint quelques jours après à Valenciennes. Après la revue de la garnison il réunit le corps d'officiers de chaque régiment séparé. Si les expressions dont il se servit dans le discours qu'il nous adressa étaient de nature à être reproduites, je redirais ici textuellement ses paroles. Je me les rappelle comme si je venais de les entendre. D'après lui, la France était humiliée de la position que lui faisait la Restauration, dont les préférences pour l'ancienne noblesse rendaient, à tout ce qui n'en faisait pas partie, ce gouvernement insupportable. Tout cela, débité avec une espèce de colère concentrée, dénotait bien une situation d'esprit facile à expliquer par les événements récents. Le maréchal nous avait fait former un demi-cercle et nous fit approcher de lui aussi près que possible. Son discours sembla s'adresser plus particulièrement au colonel que son grade plaçait en face. Je remarquai la position étrange, pénible de ces deux hommes : l'un était une des gloires de notre temps, l'autre un représentant des temps anciens. Courbé sous le poids de la dépendance dans laquelle le mettait le défaut de fortune, le colonel recevait en silence et devant son corps d'officiers qui connaissaient ses antécédents et ses sympathies, l'affront que cherchait à infliger à sa caste le héros de la Bérézina. Le maréchal, prince de la Moscowa, subissait lui-même les conséquences de la faute qu'il venait de commettre ; faute qu'on doit attribuer non à une intention préméditée, mais à l'ascendant irrésistible de l'Empereur. — On pourrait dire à tous ceux qui ont servi sous le grand homme : que celui d'entre vous qui se croit assez fort pour faire

autrement que le maréchal Ney lui jette la première pierre. Le maréchal avait trop de loyauté dans le cœur pour rester indifférent à la position qu'il s'était faite. Il ne pouvait cesser d'être le brave des braves ; mais les circonstances ont prouvé qu'il n'avait plus comme général cette énergie inspirée qui le rendait si redoutable sur le champ de bataille par la promptitude de ses décisions et la sûreté des coups qu'il frappait. L'histoire dira combien son hésitation devint funeste.

Le 29e fut désigné pour faire partie de l'armée qui devait immédiatement être organisée et se tenir prête à entrer en campagne au premier signal. Tous les régiments furent réduits à 2 bataillons de guerre, dans lesquels furent versés les hommes du 3e. Le cadre, dont je faisais parti, reçut peu de temps après l'ordre de se rendre à Paris. En route de nouveaux ordres nous dirigèrent sur Beauvais. Dans cette ville, le colonel Rousselot, qui avait repris le commandement du 29e, nous rejoignit en se rendant à l'armée où il allait retrouver les bataillons de guerre. Il resta avec nous juste le temps nécessaire pour organiser un 3e bataillon. Mon capitaine, M. Menuisier, eut le commandement des grenadiers. Il fut remplacé à la tête de ma compagnie par M Brosset, neveu du major de ce nom qui nous vint à Hambourg après la mort du colonel Pierre. Le gros major Brosset, avait eu par le capitaine Lavoie connaissance de mon affaire de Morwarder.

Les puissances étrangères ne perdirent pas plus de temps que Napoléon. L'Europe coalisée de nouveau se prépara à la guerre malgré les actes et les proclamations pacifiques de l'Empereur. Une lutte acharnée devint inévitable. Louis XVIII se retira à Gand où quelques-uns de ses partisans allèrent le retrouver. Ce fut la dernière émigration. Parmi ceux qui suivirent le mouvement, le personnage le plus marquant fut le maréchal Berthier, l'ancien Major général de la grande armée, le bras droit de l'Empereur. Berthier ne put résister au chagrin d'avoir abandonné l'Empereur : atteint d'une fièvre cérébrale il se jetta par la fenêtre. La fidélité à ses serments avait été chez lui plus forte que ses sympathies, elle lui coûta la vie.

Mon frère Benjamin m'écrivit que l'Empereur était aussi menacé à l'Ouest et que la Vendée fermentait. Quelques jours après, le général

commandant la division me fait demander. C'était le comte Rey, célèbre par sa belle défense de Saint-Sébastien. Il me donne l'ordre de me tenir prêt à partir pour une mission qu'il veut me confier. Il s'agissait de me rendre à une dizaine de lieues de Beauvais pour surveiller et arrêter un agent du comte de Lille (Louis XVIII). Cet agent était signalé au général comme cherchant à entraîner la population dans la guerre civile. Il y avait deux compagnies du 8e léger dans le village où j'avais ordre de m'établir. J'avais au besoin un pouvoir quasi discrétionnaire ; la gendarmerie et la troupe étaient à ma disposition, toutes les autorités civiles devaient me seconder. On me donna deux sous-officiers du 29e pour m'accompagner. Je pris Meunier, sergent-major de ma compagnie, dans lequel j'avais beaucoup de confiance, et un sergent-major de grenadiers de ses amis qu'il me pria de choisir. Meunier sortait des pupiles de la garde, ce charmant sous-officier justifia ma confiance en lui. Je fus étonné, inquiet même de me voir, moi réputé royaliste, choisi pour une semblable mission. Je fis mon possible pour décliner cet honneur ; à l'air sévère du général je vis que le seul parti à prendre était de me soumettre. Je pars avec mes deux acolytes ; je trouve tout le monde disposé à faire ce que voudrais, excepté les officiers d'infanterie qui eurent l'air assez mécontent d'être obligés de mettre leurs gens à ma disposition. Le maire m'indique le directeur de la Poste comme le plus capable de me guider dans les recherches que j'ai à faire

(*A suivre*).

LE RÉVEIL DE BÉBÉ

Le berceau, tout mignon dans sa dentelle blanche,
Laisse sur l'oreiller voir des yeux bleu-pervenche :
Bébé finit son rêve et redescend du ciel.
Le regard enivré de l'amour maternel
L'attend à son réveil — épiant la risette
Qui fait jaillir le lait sur la riche bavette,
La belle jeune femme, en voyant qu'il sourit,
S'approche de l'époux et, tendrement, lui dit :

« Il te ressemble, vois ! aussi, combien je l'aime !
« Vous êtes tous les deux confondus en moi-même
« Dans un amour profond, idéal et très pur.
« Que la vie m'apparaît comme un beau lac d'azur !
« Ah ! qui peut donc trouver notre existence amère
« Et traiter le bonheur de songe ou de chimère ?

Lui, gravement alors — Bénissons, à genoux
« Celui qui, pour toujours, nous unit comme époux
« Et combla nos désirs par le don de cet ange,
« Sans aucun doute, pris à la sainte phalange.
« Que ta lèvre, à jamais, ignore la douleur
« De vider cette coupe — empoisonnant le cœur —
« Où s'abreuve, en pleurant, la pauvre jeune mère
« Qui, n'ayant plus de fils, trouve la vie amère.

Le poupon, demi-nu, dans son berceau coquet,
Montre à ce même instant son pied rose et fluet.
Quel ravissant tableau pour tenter un artiste,
Que ce bébé rieur et cette mère triste !

La jeune femme émue, en s'inclinant vers lui,
Murmure à Dieu : « Merci du bonheur d'aujourd'hui,
« Je te vénère et veux consoler sur la terre
« L'épouse qui n'eût point la douceur d'être mère.
« Aux orphelins souffrant du froid et de la faim
« J'ouvrirai largement le cœur avec la main.
« Je deviendrai pour eux comme la Providence.
« N'as-tu pas mille droits à ma reconnaissance ?
« Je te bénis, Seigneur, me rappelant le jour,
« Où tu daignas m'offrir le bonheur par l'amour. »

CAMILLE NATAL.

INAUGURATION

DE LA STATUE DE CHARETTE

Par un privilège singulier il a été donné au général de Charette d'ériger une statue à l'autre général, son aïeul, héros et victime des guerres de Vendée.

C'est dans le parc de la Contrie que se dresse cette statue, tout près de la maison où Charette est né, du salon où l'on conserve, comme la plus précieuse des reliques, l'ancienne porte de la place Viarmes, contre laquelle il s'adossa avant de mourir.

Le valeureux champion de l'indépendance politique et religieuse de sa province a été représenté, par le sculpteur nantais Gaucher, dans l'attitude si fière de ses derniers moments. « Frappez au cœur », dit-il aux soldats du peloton d'exécution.

Cette statue, véritable œuvre d'art qui laisse bien loin derrière elle le Charette un peu théâtral de Molchnecht, érigé à Legé, sous la Restauration, offre toutes les garanties de la ressemblance ; la figure est la copie du masque moulé sur nature par Suc, l'artiste bien connu.

M. Gaucher, récompensé à l'un des derniers salons et auteur de plusieurs des figures qui décorent la jolie église neuve de Saint-Fiacre, marque d'ores et déjà sa place parmi nos sculpteurs les plus expressifs.

A l'inauguration, des discours ont été prononcés par MM. Bourgeois, député de la Vendée, Mayol de Luppé, Lambelin, et le général de Charette a trouvé, pour glorifier son ancêtre, de simples et chevaleresques accents, une éloquence venue du cœur.

Le matin, dans l'église de Couffé, décorée de noires oriflammes et du glorieux étendard des zouaves pontificaux, Mgr de Cabrières avait fait, avec beaucoup de tact, d'érudition et d'élan, le panégyrique de Charette

O. DE GOURCUFF.

LES SABOTS

NOEL GASCON

A Madame Georges Keller.

« Il en faudrait deux », murmurait Miquelotte, la petite pastoure du Téoulet, caressant son agneau préféré, au profit duquel, dans sa solitude, elle avait coutume de monologuer. « Il en faudrait deux », répéta-t-elle plus haut, allongeant ses jambes maigres, terminées par des pieds nus, bruns, nerveux, si bien semellés par la dure, qu'ils ne sentaient plus ni les cailloux, ni l'humidité.

« Il en faudrait deux ! Une paire de chez David, le fin sabotier, « en hêtre, avec une traverse de cuir et tout neufs ! car le petit « Jésus ne peut mettre ses cadeaux dans de vieilles chaussures qui « ont conduit les enfants par les mauvais chemins dont parle *Mous-* « *sou loù curé*. Jolis sentiers tout de même ! menant au jardin de « Bernetz, au verger de Bioulèn, où il y a de si grosses figues, des « pêches si mûres ! ! »

« Mais les sabots, ça coûte !... Et avec un vague espoir la pauvrette sonda la poche de son tablier déteint pour en tirer un sou percé. « Ah ! sonpira-t-elle », toujours seul ! *La damizelle* des « postes m'avait pourtant dit en me rendant le change de ma « lettre, chez nous, à la montagne qu'il me porterait chance.... « Et il ne fait pas de petits !... J'ai beau travailler double, porter « l'eau au retour, laver les pots après la soupe, savonner avant la « journée, rien n'y fait. Mme Lanusque est juste mais regardante « et elle n'augmenterait pas d'un liard les cinquante francs, qui « vont au père malade, et l'habillement d'hiver et d'été, pour les- « quels je me suis gagée.

« Encore ne sont-ils pas beaux, ni solides les habits !... J'ai honte

« le dimanche. Je me fourre derrière les fonts et je sors avant les « autres pour m'encourir à la maison. »

« Une fois-là, j'oublie mes guenilles. Je suis libre ! je suis heu- « reuse ! Au chaud, dans la bergerie, s'il gèle ; à l'ombre, dans le « petit bois, s'il fait soleil. Et je lis le joli livre que mamizelle « Paule m'a donné. La belle *damizelle* que le bon Dieu a prise, l'an « dernier, et qui, j'en suis sûre, se penche parfois vers moi quand « je tourne les pages car, sans mentir ! j'entends un bruit d'ailes « et je sens une odeur si douce, que ni l'églantine, ni la menthe « ne la sentent jamais.

« Oh ! le joli livre ! Des histoires où Dieu le Père, la sainte Vierge, « Notre-Seigneur, les Saints, les bons esprits, viennent consoler, sur « terre, et emmener au ciel les pauvres petites filles ignorantes et « mal vêtues. Car, si elles sont sages, l'Ange gardien, leur tresse « une couronne que Jésus leur pose au front, en disant : « Venez ! « venez ! les innocents, les petits, les tristes, le royaume des cieux, « est pour vous ! »

« Oh ! les belles histoires !

« Une surtout ! Celle où une pauvre pastoure, comme moi, mit « un soir de Noël ses sabots dans la cheminée et y trouva sa toilette « de communiante !

« Une robe blanche, fine autant que ces fils soyeux envolés, « dit-on, du fuseau de sainte Marie ; une couronne, en roses, pâles « comme celle du cercueil de la *damizelle*, et un formulaire, un « chapelet, un cierge !.....

« Ah ! si j'avais ce bonheur ! si j'avais mon costume ! j'oserais de- « mander à *Moussu loù curé* de m'avancer d'une année. Il trouve que « je réponds bien, et pas plus tard qu'hier, m'a dit en me tapotant « la joue : « Pas mal, Miquelotte, tu es presque un théologien, ma « fille ! Et j'ai quelquefois envie de t'admettre cette année. Puis nous « pourrions voir avec les dames de charité. Te placer en apprentis- « sage..... Tu es trop intelligente pour rester au champs..... Que « voudrais-tu être ? *Lisseuse* ? Non ? Cuisinière ? Oui ? Bon ! Ça manque, « les fines surtout, qui savent les anciennes recettes. » « Il est si COM- « MUN[1], si parlant notre curé », se sourit l'enfant. Si doux aux petits !

[1] Gasconisme. Pris pour aimable.

« Un autre Christ, quoi ! Puis — revenant à son idée, — Mais m'a-t-
« il fait encore, hochant la tête. La toilette ! Il en faut une. J'y
« tiens ! Ce jour-là seul, entends-tu ? La première Communion ! C'est
« la vraie noce des filles pieuses, j'aime à les voir parées.... Et je
« crains bien, *povrotte*, que le budjet de l'œuvre ne soit employé.
« Puis, tu n'es pas d'ici. Les dames de charité n'aiment guère que
« celle qui commence et finit par leurs payses ». Et, me voyant rou-
« gir....« Oui, oui, je sais ! Tu es fière. Vraie Basquaise, va ! Tu
« veux *t'en gagner*, et laisser l'aumône à celles qui n'ont ni bras, ni
« jambes.... Ce n'est pas pour te blâmer, *povrotte*, mais.. . » Et
« le nez dans son bréviaire, il gravit la côte qui le fait toujours
« souffler un peu.

« Alors j'ai pensé — car c'est vrai ce qu'il dit, M. Saraméa, je
« n'aime pas demander et j'ai honte de recevoir. Une grande fille,
« avec tous ses membres, ça peut se suffire et ne pas voler les vrais
« pauvres ! — J'ai donc pensé à Noël, aux cadeaux de l'Enfant-
« Jésus, aux sabots dans la cheminée... Et je me suis dit : Dieu, qui
« m'a tout donné, peut bien encore me donner ça..... Mais il faut
« des sabots ! des sabots ! »

Et Miquelotte retomba dans la contemplation de ses pieds nus, de son sou percé.....

Il était quatre heures. Assise sur un mètre de pierre, les jambes pendantes dans le fossé de la route départementale, Miquelotte gardait un maigre troupeau de brebis sales, de chèvres barbues, qu'un vieux bélier, un bouc de sabbat, un chien hargneux de sorcière surveillaient pour le quart d'heure, avec plus d'attention que les yeux distraits de la pastoure fixés sur le soleil, le riche soleil d'or, qui même en décembre luit comme un louis neuf dans le ciel toujours bleu de ce midi fortuné !

Et elle aurait voulu *la pôvre* ! attraper un de ces rayons qui sont à tout le monde et chauffaient encore ses mains crevassées par l'eau crue et les gros ouvrages.

Mais le soleil baissait. Touchant presque la côte qui se dresse, en dos de chameau juste au-dessus de la métairie, accroupie à mi-descente, son béret de tuiles rouges enfoncé jusqu'au seuil. il appuyait sa grosse face de lion, chevelue et rutilante sur la crête,

regardant l'être infime, dont son éclat affaibli ne faisait plus cligner les yeux.

A gauche, à droite le ciel était en feu, strié de bandes orangées, pourpres, violettes, d'un prisme presque criard, mais au-dessus et en face, l'éther pâlissait et la lune, timide, s'aventurait comme une nacelle, détachée de la rive, dans la vaste mer paisible dont l'astre couchant était le phare !...

Hélas ! toute cette virtuosité de la palette divine, cette symphonie de l'éternel concert qui pénètre les plus fermés étaient perdus pour la fillette qui, tenace comme ceux dont le cerveau, rarement ébranlé vibre peu, répétait toujours la phrase hypnotisante : « Ah ! si j'avais des sabots, des sabots ? »

Inconsciemment elle s'était levée et sa silhouette gracile s'enlevait sur le fond sombre du petit bois, adossant la métairie. Grande pour ses douze ans, admirablement modelée, elle avait un visage étrange, aux yeux si noirs qu'ils faisaient des trous sous son front large et bas, mangé d'une chevelure naturellement ondée comme celle des statues grecques et ses lèvres rouges, dessinaient un arc parfait dont le pli dédaigneux, sévère vieillisait, en lui donnant du style, son profil net, un peu busqué.

Type rare, très beau mélange de cagot, de basque, races ennemies, infusionnables, mais que l'amour, ce grand niveleur, avait bien pu fondre dans cette enfant, née du travail et de la misère, par l'avril en fleur, sur un pic sourcilleux des Pyrénées.

Et ainsi droite, les deux bras levés pour renouer ses cheveux épars, cambrée, les yeux perdus elle était si pittoresque, si suggestive que les dames assises dans la petite charrette à âne, venant vers elle, du fond de la ravine, se regardèrent et que la plus jeune, enfant blonde, rieuse dit à sa compagne, une *British governess*, à coup sûr.

« Est-elle campée, *stylish* Miss ? Oh ! le joli instantané pour votre album de « couleur locale. » Que ne la croquez-vous ? »

Mais Miss Barbara, une anglaise mûre, pleine de « cant, » d'esprit pratique, répondit :

« Il faudrait le lui demander, Eve, et faire prix pour la pose. Peut-être, après sa journée, pourrions-nous arranger des séances au château et... »

« Oui ! oui ! » appuya Eve, aiguillonnant Grisette, une belle ânesse argentée, habillée de harnais jaunes, timbrés d'une couronne et traînant, sans peine, la légère voiture d'osier dont chaque jour, l'institutrice et son élève se servaient pour gagner le bureau « de la petite ville voisine et rapporter le courrier. « Oui ! oui ! « demandons-le lui. Tout de suite ! Elle est si gentille, si pauvre ! « Et puis, Paulè, ma sœur, l'aimait ! Je m'en souviens ! Elle est « de mon âge ! Paule lui parlait, l'instruisait ; elle aurait voulu « qu'elle fît, avec moi, sa première communion. Alors elle ne savait « pas lire... Aujourd'hui elle sait et Paule, mourante, lui a légué « un beau livre, celui que maman a écrit pour nous et nous a dédié ! « Même », ajouta-t-elle, en secouant ses boucles fauves, « Mon- « sieur le curé la trouve bien préparée, mieux que moi, dit-il, et « l'admettrait si elle avait des habits propres. »

« Alors, Miss, *schocked* :

« Aoh ! Eve ! que ne lui en donnez-vous ? »

Ah ! voilà ! c'est un dilemme », répartit l'espiègle « Miquelotte « est fière. basquaise ! A « *gentlewoman* » comme vous diriez. « ... Elle ne veut pas demander, *elle s'en gagne*, selon l'expression « locale, puis madame Lanusque, sa maîtresse, n'est pas tendre ! « Elle lui défend de se plaindre, elle veut faire croire qu'elle la gâte, « que rien ne lui manque et vu que cette vieille avare a la main « leste ! Miquelotte se tait ; attend que son père puisse lui laisser « une année de ses gages. Mais il est infirme, le vieux Austinde ! « et ne peut guère s'en passer... Enfin. »

« Enfin », reprit Miss, vous êtes bien renseignée. C'est, sans « doute, votre bonne, Andrinette, qui vous conte tout cela en met- « tant, le soir, vos épingles à onder ?... Drôle de pays où tout le « monde est familier ! Sans doute, parce que le soleil luit également « sur tous, tandis que chez nous, ceux qui n'ont ni lampe, ni feu, « n'y voient pas clair » philosopha l'insulaire... « Mais puisqu'il « n'y a rien à faire, poursuivit-elle, « passons auprès de cette « petite, sans lui parler, comme vous le faites souvent, pour « entendre son patois, au risque de laisser ses moutons s'égarer et « de lui valoir une volée, au retour. *Very well !* Elle ne veut pas « d'aumône et à moins de lui faire un cadeau ! »

« Un cadeau. « Mais c'est cela », s'exclama Eve, très excitée. « Un « cadeau ! Voilà le moyen ! » Puis enflant ses joues roses : « L'au- « mône, la charité, ça humilie, disent les richards de la commune « dont papa bientôt ne sera plus maire. Tandis qu'un cadeau ! c'est « de l'égalité ça. Sotte que je suis de n'y avoir pas pensé. » Et jetant « son bras au cou raide de Miss, elle susurra : « Oh ! *dear Miss !* » « vous avez autant de bonnes idées que la mer de perles ! »

« Va donc pour un cadeau. Mais un cadeau mystérieux, quelque « chose qui rappelle les aventures de son beau livre, des contes de « fées orthodoxes. « *O clever Miss !* » Encore un effort ! Cherchez et « dites, dites vite, quoi et comment. »

« Rien de plus facile », condescendit Barbara flattée du compli- « ment de la fine mouche.....

« Voici Noël. Donnons-lui « a *Christmas box* un arbre de Noël. »

.... « Non, non, coupa Eve, emballée. Pas de ça ici ! C'est an- « glais comme le « *pudding*. » Les naturels ne digéreraient ni l'un « ni l'autre. Mais des sabots, des sabots de Noël ! Ça, c'est français « dans toute la France. Donnons-lui, *deary*, des sabots si grands ! « si grands ! que tout y tienne. »....

Dans son enthousiasme elle ouvrit les mains pour répandre ses nombreuses et imaginaires largesses ; le fouet tomba, et Miquelotte, qui depuis un instant regardait venir les promeneuses se précipita pour le ramasser.

D'autant plus lestement et volontiers que la bergère aimait Eve en souvenir de celle qui dormait dans le caveau armorié où souvent une gerbe de fleurs des champs se fanait entre les corolles satinées des plantes rares.....

Humble tribut d'une humble à la seule qui enrichissait son enfance aride de cette meilleure des aumônes : une caresse, un sourire.

Non qu'Eve fut sèche ou fière, mais légère, si légère que malgré « ses diligences » très bien faites le curé se demandait si son petit cœur pur n'était pas trop étroit encore pour contenir l'étincelle de vie, qui doit y allumer la flamme éternelle...

Gracieuse, la petite demoiselle se pencha vers la pastoure et d'une main reprenant son stick, de l'autre lui relevant le menton, elle la regarda dans les yeux :

« Tu pleures, » fit-elle surprise, dans son gazouillis du parc Monceau que la Basquaise comprenait encore mieux que les aspirations sifflantes de Miss, parce qu'il rappelait, malgré le mauvais accent parisien, le français, le beau français gascon de la Sœur !

« T'a-t-on battue ? Privée de ton livre ? Ou vendu l'agneau « orphelin que tu élevais au biberon ?....

« Non, non, dit l'enfant avec un sourire irradiant son mat « visage, « non *Mamizelle*. Est-ce que je pleure, d'abord ? « Et de « sa paume brune elle essuya ses yeux noyés... « Vrai ! tout de « même, avoua-t-elle, honteuse « et je ne le sentais pas ! C'est sans « doute à force d'y penser et de ne pas trouver, » ajouta-t-elle, « comme répondant à sa propre pensée....

« Penser à qui ? Désirer, quoi ? » intervint Miss, inquiète des confidences d'une de ces fillettes du midi, si précoces, si délurées et faisant en conscience, elle aussi, son métier de chien de berger.

« Oh ! dit la montagnarde, rentrant dans sa coquille, sous l'interrogatoire des gros yeux faïence, fixes et inquiétants, comme tous les yeux myopes. « Rien, *Mamizelle la régente,* rien. »

« Mais si, si ! Quelque chose », insista Eve, qui laissait Grisette happer au bord du fossé une touffe de saxifrages, charnue et glauque.

.,. « Dis-le moi, petite. » Et, — câline, — « tu l'aurais dit à Paule ?.....

« Emue, Miquelotte balbutia bas, très vite « je pensais aux sa- « bots que je voudrais poser, dans la cheminée, pour Noël, afin « que le petit Jésus y mette mon costume de communiante. » Et « elle baissa la tête avec un geste confus, craintif de ceux qui re- « doutent toujours une rebuffade, une dureté »....

« Rien que ça, dit Eve, doucement mutine ! » Et les sabots ? Tu « les as ? Il les faut neufs, sais-tu, comme les souliers. Car, on a « beau les décrotter, le divin Enfant voit toujours qu'ils l'ont été ! »

A cette saillie, l'œil de Miquelotte devint si triste que Miss elle-même en fut émue et fit un « *hum* » pour refouler son émotion... « Des sabots », murmura la pauvrette ? Je n'en n'ai ni de neufs, ni de « vieux . Le petit-fils de la maîtresse m'en a brûlé un de la dernière « paire et m'a volé l'autre pour en faire un bateau... Le dimanche, je

« chausse les souliers ferrés que le Père m'a envoyés par notre voi-
« sin, le meneur de troupeaux du Pont-Long, mais ils sont si usés, si
« laids que pour sûr la sainte Vierge ne permettrait pas au petit
« Jésus d'y toucher .... »

Et toute enhardie, enfiévrée par son rêve, Miquelotte regardait, maintenant, Eve et Miss avec ses sombres prunelles, luisantes, passionnées, douloureuses entre la double haie de leurs longs cils....

« Que faut-il faire ? dit Eve, jouant l'embarras et grattant le bout
« de son petit nez retroussé avec le manche du « stick » T'acheter
« des sabots ? Tu es trop fière ? Une Basquaise !... La race primitive,
« n'est-ce pas Miss ?.. Et qui parle la langue du Paradis Terrestre ! Ça
« n'accepte pas l'aumône... Cependant Notre-Seigneur n'était pas
« si orgueilleux, Miquelotte, » insinua-t-elle adroitement. Il a partagé
« la litière de l'âne, la mangeoire du bœuf, et reçu du même cœur
« les fromages des pâtres et les richesses des Mages ....

Satisfaite, Miss approuvait ce petit discours auquel Miquelotte, impressionnée, répondit :

« Fière ! Oh ! je ne le suis plus, *Mamizelle* .. ou j'essaie de ne
« plus l'être. *Moussu lou curé* m'a donné l'humilité pour pratique de
« préparation..... Et, — avec effort, ravalant quelque chose. » —
« Si vous voulez me faire la charité d'une paire de sabots ! . .

« T'en faire cadeau », corrigea Eve gentiment. « Vois-tu, Mi-
« quelotte, tout le monde reçoit de quelqu'un. Moi, par exemple, de
« tous. Même de Miss, qui me donne à Noël un « *pudding* » gros
« comme sa tête et un paquet de « *Christmas-cards* » de chez Boy-
« veau, dernier genre !

« Et puisque tu consens à te laisser faire un cadeau, suis-moi chez
« David, nous choisirons une paire ; tu pourras la mettre dans la
« cheminée, et alors nous verrons si le petit Jésus t'aime et veut que
« tu fasses avec moi ta première communion car, — ne fût-ce qu'en
« mémoire de Paule — Monsieur le curé finira bien par m'admettre,
« avoua-t-elle avec une touchante candeur.

Puis, sans transition, de son ton sautillant d'oiseau et indiquant d'un coup de tête la métairie : « Où loges-tu ? »

« Là », fit la petite montrant une décharge croulante, qui avec le toit à porc faisait aile à la bâtisse. « là », — et, sans amertume, — là, dans un trou noir, ouvrant sur la « *fournière.* »

« Ah ! et dans la fournière y a-t-il une cheminée ? »

« Oui, mais je n'ai pas de bois pour l'allumer et on dit que le « petit Noël n'aime pas les plaques froides.

« Pas de bois ? Mais tu n'as qu'à ramasser les branches sèches « des tauzins de cette lande !! Ils sont à papa, c'est-à-dire à moi, « je te les donne et fais une belle flambée surtout ! ! ! Puis avec « une curiosité croissante que Miss commençait à trouver peu « *lady-like*. »

« Et une porte ? Y a-t-il une porte à la « *fournière* » ? Et la fermes- « tu en te *retirant* « pour la nuit ? »

« Je crois bien » ! affirma Miquelotte, « même que je me cade- « nasse, crainte »....

« Des voleurs, » coupa Eve moqueuse, ou du loup-garou ou des « sorcières ?....

..... « Eh bien ! la nuit de Noël, tu ne fermeras pas la porte. « Le petit Jésus aime les cœurs et les portes ouverts et puis, s'il « frappe et si tu dors, tu pourrais ne pas l'entendre..... As-tu « compris ? Laisse-lui la place de passer et dors tranquille ; cette « nuit-là tous les anges sont dehors et les mauvais esprits enfermés. »

« J'ai compris, « répondit docilement la Basquaise. » Je ne « mettrai pas la barre mais s'il vient je suis bien sûre de l'enten- « dre », ajouta-t elle de son petit air volontaire et entêté, « et je le « recevrai comme il convient.....

Les doigts sur le rebord de la légère voiture Miquelotte, de son pas élastique suivait l'ânesse remise à l'amble et en moins d'une minute le petit groupe atteignit la cahute du sabotier.

Vite choisis, payés comptant les sabots furent remis à la pastoure, qui chaussant ses deux mains de leurs grosses coques jaunes, barrées d'un cuir vernis sur l'empeigne, rallia son troupeau, tandis que le coquet équipage trottait vers le bourg, Eve, le cœur léger, Miss, d'humeur aimable, et Grisette, secouant ses longs cornets acoustiques comme si elle avait entendu le colloque et approuvait.

....

Quand ces dames repassèrent, la nuit était tombée, la pastoure, au gîte. Tout uni, le ciel d'un gris bleu, teinté de rose à sa base et cacheté, un peu au-dessus de l'horizon, par une lune pleine,

décorée, estompait, simplifiait le paysage, aplanissant les reliefs, noyant d'une clarté diffuse les landes, les vignobles, les étangs, ourlés de bois parmi lesquels plus clairs serpentaient les routes, les sentiers, blanchissaient les maisons, tandis que des arbres isolés, en bordure, levaient leurs grands bras décharnés où pendaient, semblables à des haillons, les touffes bruissantes des feuilles mortes. . . . . .

« Un boutet de Monvel » dit Eve — future impressionniste. — « Puis secouant les rênes : Hop ! Hop ! Grisette, Papa attend son « journal et c'est mon heure de travail manuel..... Les grelots tintèrent, s'affaiblirent, sonnant aux oreilles de la pastoure, accroupie dans la bergerie auprès de son agneau malade, le premier carillon d'un joyeux Noël ! . . . . . .

. . . . . .

Il est minuit, Mme Lanusque, son gendre, sa fille, même l'*enfant* sont à la messe. Ils doivent faire RÉVEILLON chez des amis et rentreront tard. Seule, à la maison, Miquelotte qui s'est couchée pour obéir, se glisse hors de son cadre mal rembourré d'une couette de plume grasse[1] et s'avance à tâtons dans la *fournière*. Il a neigé, à peine. Du sucre râpé ou des GRAISILLONS[2] pense la pauvre enfant pour qui ces douceurs sont rares..... Mais qui aura sa part, de pâté d'Armagnac, saupoudré de cassonnade et du pot de CONFITS[3] ouvert pour fêter ce jour solennel où les animaux eux-mêmes ont double provende ....

Le fagot recueilli et disposé d'avance flambe bientôt. Une toute petite flamme dans le grand trou noir, sous la vaste hotte, mais qui monte droit comme une prière. Puis après avoir accosté ses sabots aux gros landiers Miquelotte regagna sa couette et après un petit frisson, un grand signe de croix s'endormit à poings fermés.

. . . . . .

Par la porte entrebaillé le jour filtrait, tout blanc de brouillard quand elle se réveilla. D'un bond elle fût sur la plaque, chaude encore

[1] Usitée seulement par les pauvres.

[2] Sortes de rillettes gasconnes, onctueuses et blanches.

[3] Cuisses d'oies, de canards conservées dans leur graisse.

des derniers tisons et elle regarda..... Etait-elle bien éveillée ? Car frottant vigoureusement ses yeux elle cherchait à mieux voir. Et elle ne voyait rien ! rien ! rien ! Vides, les sabots jaunes baillaient comme une bouche moqueuse, se gaussant. Alors avec le geste des êtres humains écrasés par un malheur elle s'affaissa sur ses genoux !

Rien ! Elle n'y pouvait, n'y voulait pas croire ! Et de ses doigts fébriles elle fouillait la grossière chaussure. Quelque chose y crissa pourtant... Quelque chose de très petit que Miquelotte tira avec mille précautions et tint un instant sans comprendre.

Deux carrés de papier blanc..... avec de l'écriture.

Et redressée, tout contre le battant largement poussé, Miquelotte les ouvrit, les déchiffra.

Sur l'un, en belle anglasse, on lisait :

« Moi, Paule je m'engage par les mains de ma petite sœur Eve « à habiller Miquelotte en communiante pour le 1er mai prochain,»

Signé : « Paule » et daté : « du Paradis. »

Sur l'autre d'une main plus lourde :

« Je m'engage, si elle demeure sage et laborieuse, à recevoir Mi- « quelotte parmi les communiantes pour le 1er mai prochain. »

« Sarraméa, curé de Mamouze. »

Nu pieds, dans la froidure, la brume, la pastoure se prosterna et sa prière fut si fervente, si universelle qu'elle comprit non seulement ses parents, ses bienfaiteurs, les morts, les vivants mais son chien, son troupeau et même Madame Lanusque, et l'enfant voleur ; car cette âme « de bonne volonté » chanta vraiment en cette heure de joie le *Gloria*, hymne d'allégresse de la terre pacifiée sous le ciel entr'ouvert !

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Mai est revenu. Le vrai sourire de l'année, la lune de miel de la terre et du soleil qui pare sa fiancée, d'une si belle robe verte émaillée de mille fleurs, l'éveille de si gaies aubades, l'endort de si douces sérénades, l'évente de rameaux si parfumés, la désal-

trée d'eaux si limpides, que jamais mariée dans sa gloire n'eut de tels atours, un pareil écrin, de semblables caresses.

Après mars, le batailleur, chassant l'hiver à grands coups de vent ; avril, capricieux, frondeur, voici mai, serein, lumineux, plein de parfums, de chansons, de cantiques, d'encens.....

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Sous le porche de la vieille église romane, semblable, avec sa longue nef et sa tour crénelée, à un train attelé de sa locomotive, tout le bourg est rassemblé.

La messe de huit heures, la messe de communion, est finie et les communiants, les communiantes, entourés d'amis, regardent, de leurs yeux dessillés par l'attouchement divin, l'azur pomponné de nuages roses, la plaine verte dévalant avec son échiquier de cultures nuancées, vers les Pyrénées, lilas et jaunes, encore poudrées de neige et ils pensent que ce n'est pas un pan du ciel, un spectacle de la création qui remplissent, enchantent leur cœur, mais le Ciel tout entier et leur Créateur lui-même.....

. . . . . .

. . . . . .

Exquise, sous son voile brodé, Ève répondit doucement aux effusions de la foule élégante de parents, d'amis, d'invités qui la pressent. Mais elle est distraite, et Miss qui elle-même a perdu son flegme et essuie furtivement son lorgnon embué, se demande ; si même en ce jour l'oiseau va reparaître sous la colombe ?..... Qui donc cherche l'heureuse enfant, et pourquoi son œil bleu, attristé, fouille-t-il ainsi les groupes épars ? Qui ? « Ma sœur de première Communion », répondit Ève à la tendre question maternelle. Et découvrant enfin Miquelotte, qui, simplement mais gracieusement vêtue de fraîches mousselines, se tient, solitaire, dans l'ombre du tambour car le Père infirme est absent et Mme Lanusque, froissée, a congédié sa pastoure — Miquelotte, recueillie, joyeuse, malgré sa misère, son abandon, Ève se dirige vers elle, la prend par la main, et l'amenant au centre du cercle brillant, ouvert, ému, devant les

deux jeunes filles, répète d'une voix pénétrante : « Ma sœur de première Communion. Tu l'es, Miquelotte ! Aujourd'hui et toujours. Viens. Tu t'asseiras à notre table. Tout près de moi, n'est-ce pas, maman ? » Et reprenant son air mutin, se servant de la formule d'invitation locale : « Pour manger de bon cœur, j'espère, la soupe et tout ce que le bon Dieu nous donnera. » Puis, penchant sa tête blonde vers la tête brune de la pauvrette, elle baisa fraternellement son pâle visage où perlait une larme, où rayonnait un sourire. Baiser, larme, sourire que l'ange de l'incompréhensible et insondable justice recueillit pour les jeter dans la balance, aux plateaux inégaux, chargés de tant de joies, alourdis de tant de misères, et que la charité, la fraternité chrétiennes peuvent seules égaliser avant le jour des rétributions suprêmes.

Comtesse Olga.

JEAN KERNOEN

LÉGENDE BRETONNE

I

Au printemps dernier je me promenais avec un de mes amis. C'était le soir. Le soleil descendait lentement à l'horizon, tandis que les ombres de la nuit se dépliaient insensiblement sur la lande, faisant peu à peu disparaître les dernières splendeurs du soleil couchant. Elles s'étendaient à perte de vue, s'allongeant démesurément sur les humbles fougères de cette grande lande bretonne. A notre gauche, là-bas, déja perdus dans l'ombre quelques grands pins frissonnaient lentement sous une légère brise. A nos pieds, dans une vallée touffue par endroits, la Vilaine coulait silencieusement ses eaux.

L'on n'entendait aucun bruit : tout était calme, et ce calme était si profond qu'il me semblait presque solennel. Nous marchions silencieusement. Tout à coup mon ami s'arrêta.

« Tu vois, entre ces bruyères, cette pierre, non taillée et surmontée d'une croix ? »

— Oui, fis-je, interloqué.

« Eh bien, à cette tombe se rattache toute une légende, que je vais, si tu le veux bien, te raconter. »

Et, sans plus tarder, mon ami commença ainsi.

II

Tu sais que jadis en Bretagne, lorsque des gens pauvres se mariaient, l'on avait coutume de faire venir un joueur de biniou pour danser, car ces gens-là, je ne sais d'ailleurs pourquoi, étaient payés moins cher. Or, dans le pays, il y avait plusieurs joueurs de cet instrument qui vivaient tant bien que mal. Notre héros s'appelait Jean Kernoen, il était joueur de biniou. C'était un jeune homme d'un visage agréable, assez rêveur de sa nature. Il demeurait par delà les grands pins que tu vois là-bas, avec sa mère, dans un village nommé les Escarpolettes.

III

Or, ce jour-là, Kernoen avait été jouer en la paroisse du Ménon. Il s'en revenait par cette lande en chantant. C'était au printemps ; la lune venait de se lever à l'horizon, éclairant de ses pâles rayons, aux multiples reflets d'argent, les bruyères rousses. Il suivait le chemin que tu vois près de la Vilaine. Aucun bruit ne venait troubler le profond silence des eaux. Les grands arbres, qui en cet endroit bordaient les rives, s'agitaient lentement, et les formes fantastiques de leurs troncs apparaissaient étrangement sous leurs dômes de feuilles très doucement secouées par la brise. Tout à coup Kernoen s'arrête surpris. Entre les arbres de la rive il vient d'apercevoir des formes étranges, revêtues de longs habits écarlates. C'est une ronde fantastique d'êtres charmants glissant légèrement sur l'eau. Au même instant il entend des chants si harmonieux que tout son être en tressaille ; jamais des accords plus purs n'avaient résonné à ses oreilles. Dès les premières notes il fut enivré et ravi. La ronde continuait toujours, ronde fantastique de chastes jeunes filles revêtues de longs habits rouges. Elles avaient des cheveux blonds comme le blé et l'or, ou bruns de la couleur des feuilles que le vent emporte aux derniers jours de l'automne ; leurs visages frais comme les fleurs, encore humectées de rosée, respiraient une jeune grâce charmante. Derrière elles, comme des pages de

parade, des farfadets dansaient en manteaux verts et jaunes. Kernoen s'approcha lentement de l'eau aux reflets pâles. Il y avait je ne sais quelle anxiété dans sa démarche. Il sentait son âme bondir en lui, il aurait voulu se précipiter sur la rivière pour danser avec ces fantastiques beautés, sous les beaux rayons de la lune, mais je ne sais quelle force le retenait. Cependant, les farfadets, aux regards changeants comme la flamme, et les chastes jeunes filles, aux yeux doux et limpides comme l'eau des torrents, semblaient l'inviter à venir, et leurs bouches flexibles se courbaient en des mimiques gracieuses, charmantes, irrésistibles. Et Kernoen sentit son être secoué en un tremblement indescriptible et une joie indicible glissa sur son âme : joie douce, triste et pure, tissée en un rêve impossible ; joie semblable à celle que l'on éprouve parfois à entendre une cloche, le soir, dans le lointain. Il s'approcha, fit un pas puis un autre; sa bouche tremblait ; il s'arrêta comme oppressé au cœur. Les chants continuaient lentement. Il hésitait à s'élancer sur l'eau, mais une face qui lui semblait supérieure lui disait à l'oreille : « va, va ; quoique restant homme, tu seras transfiguré ; tes habits prendront des reflets magnifiques ; tu chanteras librement dans l'air et ta faible, voix mille fois multipliée, résonnera dans les mille murmures de la nature ; tu chanteras des hymnes folles en l'azur flamboyant du ciel, et le soir tu danseras des rondes sur ces eaux, mêlant follement tes chants aux bruits de la nature. Va, disait la voix, va. » Et, sans plus réfléchir, Kernoen s'élança d'un seul bond sur l'eau ; mais elle céda sous son poids et se referma sur lui avec un bruit sonore et plaintif, et les molles ondulations de l'eau jaillirent en étincelles lumineuses sous la blanche clarté de la lune, et leurs cercles d'argent allèrent, en s'élargissant toujours, se perdre sous les branches des arbres.

Et les jeunes filles, pâles et belles dans leurs longues robes rouges, semblèrent moduler de légers accents moqueurs, qui se confondirent dans les murmures du vent et dans les imperceptibles bruits des arbres du rivage. Puis leurs chants plaintifs et doux s'affaiblirent peu à peu et ne résonnèrent plus que comme un vague écho, et lentement, très lentement elles s'éloignèrent, glissant sur les eaux trompeuses avec des légèretés d'oiseau.....

IV

Et le matin, quand la lune eut cessé de briller au firmament, quand les étoiles eurent peu à peu disparu à l'horizon vaporeux, des paysans trouvèrent, sur la berge, le corps du jeune homme : il tenait dans ses mains, crispées par la mort, son biniou ; et un indicible sourire errait encore sur ses lèvres décolorées. On l'enterra sous cette grosse pierre et on mit une croix dessus ; et, comme la mort de Jean Kernoen avait été tragique, les habitants superstitieux inventèrent cette légende qui, répétée de bouche en bouche, est arrivée jusqu'à moi.

AUGUSTE DE CORNULIER.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

CHER MAITRE, par Camille Le Senne et A. Mayer. — Paris, librairie H. Le Soudier, 1896.

M. Camille Le Senne, en collaboration cette fois avec M. A. Mayer, un de ses distingués confrères de la presse théâtrale, vient de publier un roman auquel il eût pu précisément donner pour sous-titre : « Mœurs de théâtre. »

Certes le théâtre et — tranchons le mot — le cabotinage sont croqués sur le vif, étudiés à fond, sans parti pris d'indulgence ou de sévérité, dans *Cher Maître*. Ce vocable, autant usité que décrié, désigne un critique influent, conférencier à la mode, chez qui l'habitude et le besoin de poser pour la galerie altèrent toute sincérité. Je vous souhaite de ne jamais rencontrer l'olympien Bréailles et surtout de vous passer de lui ; mais, si vous habitez Paris, vous n'éviterez pas sa rencontre et, si vous touchez à l'art, vous aurez à craindre sa protection.

L'intrigue de ce roman très parisien est fort simple. Un compositeur d'opéras, Victor Lambel, se guérit d'un dangereux amour de tête par un amour plus terrestre — l'un et l'autre inspirés par des interprètes de son drame lyrique. Cette gymnastique sentimentale ne serait qu'assez peu goûtée de nos lecteurs. Lambel nous intéresse davantage quand il travaille pour le compte d'autrui et arrache à sa charmante sœur les illusions que la romanesque provinciale se faisait sur le compte du faux grand homme et faux bonhomme Bréailles. Dégonfler le Bouddha en baudruche est une tâche dont se charge volontiers Lambel, autant par amour propre froissé que par dévouement fraternel.

Tout le roman ne se passe pas dans le Paris boulevardier ou entre cour et jardin, que les auteurs connaissent si bien ; il y a le coin réservé, la maisonnette de la banlieue angevine, où le vieil organiste Lambel, grand cultivateur de jacinthes, et Cécile, sa fille, trop fervente lectrice de Balzac, ont vécu et reviendront vivre, après une courte, décisive et cruelle expérience de la vie parisienne.

Quelques femmes du monde, entre 1840 et 1850, ont pu rêver ou essayer de ressembler à la duchesse de Maufrigneuse, à Delphine de Nucingen à Henriette de Mortsauf, mais je ne crois guère qu'une jeune fille de petite bourgeoisie provinciale, honnêtement élevée de nos jours, fasse du puissant romancier son modèle et son guide, devienne « une héroïne balzacienne ». Cette critique vise le personnage, si gracieux d'ailleurs et si sympathique, de Cécile Lambel.

Dirai-je qu'il ne me déplait pas qu'un peu de fantaisie, d'invraisemblance même atténue l'effet des tableaux très hardis, très réalistes de MM. Le Senne et Mayer ? Leur étude de mœurs, fouillée avec pénétration, écrite avec une recherche élégante, en acquiert un charme plus aigu.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LE MAGASIN D'AURÉOLES, par Hugues Rebell. — Paris, Société du Mercure de France, 1896.

M. Hugues Rebell, moraliste et romancier, est un esprit très original, mais un talent très simple, qui ne verse dans aucune manie littéraire ou coterie intellectuelle et n'a rien du « phantosme à estonner les gens », dont parle le vieux Montaigne. Il greffe le bon sens français sur la ténacité bretonne. Sans tourner le dos à son temps, le jeune écrivain a une prédilection marquée pour le XVIIIe siècle ; par son ironie voilée et d'autant plus incisive, par son style d'allure aristocratique entremêlé de quelques crudités, il rappelle, plus qu'il ne les imite, les maîtres conteurs de cette brillante et brûlante époque, Duclos et Diderot, Montesquieu et Voltaire.

La plus longue des deux nouvelles qui composent son dernier volume, *L'histoire d'un martyr*, pourrait, sans trop d'invraisemblance, être attribuée à l'auteur de *Candide*. M. Rebell ne nous dit-il pas qu'il a trouvé l'histoire dans les papiers du comte de Lussan, contemporain des personnages de son récit, le Révérend Welwrood, Elizer Dugdale et les Stuarts ? Le pastiche est des plus réussis. Mais on sent — et je ne m'en plains pas — que l'auteur est du parti du narrateur et tous deux déposent parfois leur masque d'impassibilité pour flétrir les tartufes protestants.

Un petit badinage sur Cartouche, qui clôt le volume, pousse l'ironie à ses limites extrêmes. M. Hugues Rebell se montre tendre pour le galant chef de brigands, à la façon du dessinateur Forain blasonnant *les temps difficiles*.

O. DE GOURCUFF.

LES PACIFICATIONS DE L'OUEST (1794-1801), par Ch. L. Chassin. — Tome I. — Paris, Paul Dupont éditeur, 1896.

Après les trois volumes de la *Préparation de la guerre de Vendée*, les quatre de la *Vendée patriote*, M. Chassin va consacrer aux *Pacifications de l'Ouest* trois volumes encore ; nous avons le premier sous les yeux. Quand le troisième et dernier aura paru, se trouvera achevée l'une des plus vastes et des plus sérieuses œuvres historiques écrites en ce siècle.

Ne blâmons pas M. Chassin d'avoir donné autant d'importance à l'épilogue qu'au prologue ou au drame lui-même.

N'oublions pas que la Providence a suivi ses voies au travers de la lutte effroyable engagée entre la vieille France et la France nouvelle ; que la *pacification de l'Ouest*, obtenue par la foi des Vendéens et des Bretons, a déterminé la pacification religieuse de la France entière, préparé ce Concordat qui résiste, depuis cent ans, aux furieuses attaques des sectaires. Mais, en nous écartant de l'objet de ce premier volume, nous risquerions de nous engager sur un terrain brûlant. Dans ces *Pacifications* où il discute, autant qu'il raconte, M. Chassin ne nous offre que trop souvent l'occasion de n'être pas de son avis ; nous respectons l'historien, nous ne saurions toujours adopter les conclusions du critique.

L'ère des pacifications est, en somme, des plus glorieuses pour la Vendée insurgée. Elle montre que tant de sang n'avait pas été versé en vain pour la cause religieuse, et que les catholiques de l'Ouest eurent le droit de se montrer fiers d'obtenir le plein exercice de leur foi. Dans son récent panégyrique de Charette, Mgr de Cabrières n'a pas eu tort de qualifier un tel résultat de merveilleux, d'incomparable.

M. Chassin met tout de suite en scène le fameux comte de Puisaye, l'âme damnée de Pitt, qu'il qualifie un « intrigant de la plus perverse habileté » et Dezoteux de Cormatin, major général des Chouans, plus tard « vice-roi de Bretagne », dont les aventures ont toute l'allure d'un roman. Autour de ces grands premiers rôles, des personnages plus modestes, bien différents toutefois de simples comparses, évoluent : c'est Prigent, l'émissaire de Puisaye, finalement suspect aux deux partis ; c'est Le Deist de Botidoux, ancien constituant et homme de lettres fourvoyé dans ces intrigues ; c'est Armand de Châteaubriand, frère de l'illustre écrivain, intrépide « traverseur de voies périlleuses », qui devait payer de sa vie son dévouement à la cause royale.

A ces négociateurs, la République oppose les représentants du peuple

en mission. Mais, surtout, elle place en présence des chefs survivants de la grande armée vendéenne un véritable homme de guerre, tacticien et organisateur de premier ordre, Lazare Hoche, mis à la tête des armées des côtes de Brest et de Cherbourg. Sans déprécier un Canclaux ou un Stofflet, on peut dire que l'intérêt, dans cette dernière période de la guerre de Vendée, se partage entre deux adversaires absolument dignes l'un de l'autre : Hoche et Charette. Les gouvernements ne s'y étaient pas trompés, d'ailleurs, puisqu'à la nomination de Hoche comme généralissime de l'armée des côtes, allait répondre celle, plus platonique, de Charette comme lieutenant-général des armées du roi.

Remarquons, en passant, que ces deux hommes, devenus ennemis par le malheur des temps, eurent la haine commune des Anglais, qu'ils sentaient acharnés à la perte de la France. Charette, qui avait servi dans la marine et rencontré partout le pavillon britannique, fut contraint d'accepter des Anglais des secours en armes et en munitions, qu'il s'efforça de leur rendre en nature, mais il ne contracta aucune alliance offensive, ou défensive, avec les protecteurs des émigrés et son aversion pour le plan de Puisaye explique qu'il ne chercha point à venger la sanglante hécatombe de Quiberon. Quant à Hoche, s'il s'employa de toutes ses forces à la pacification, s'il eut tant de regrets de la voir rompue une première fois, c'est qu'il souhaitait que la France reconquît toutes ses forces vives pour combattre l'ennemi étranger. Disons aussi que la persécution contre les prêtres l'écœurait d'autant plus qu'il avait gardé, au milieu de l'athéisme officiel, un fond de religion. Signalant quelques traits de fanatisme, et concluant du particulier au général, M. Chassin reproche au héros qu'il admire « le défaut de sa politique religieuse », reproche qui nous étonne et nous attriste

Nous avons entrevu les personnages de ce dernier acte du drame vendéen. Rappelons brièvement les faits, dont aucun, petit ou grand, n'échappe aux patientes recherches de M. Chassin.

Les négociations sont ouvertes, en Bretagne, par les chefs royalistes; en Vendée, par les représentants du peuple. L'amnistie est proclamée le 9 janvier 1795. Cormatin a plusieurs entrevues avec les généraux républicains ; pendant que Turpin de Crissé et Bancelin opèrent dans le district de Segré, Ruelle, mis en relations avec Charette, fait convertir en loi les arrêtés de pacification de la Jaunaie. La Convention décrète que les trois armées de l'Ouest ont bien mérité de la patrie. Charette fait à Nantes une entrée triomphale. Il n'y a d'ombre au tableau que la résistance de Stofflet, lançant un manifeste contre l'amnistie qui devait,

selon les propres expressions de M. Chassin, « rendre la pleine sécurité « aux personnes, l'entière possession des propriétés abandonnées, la liberté « de conscience et du culte. »

Stofflet, qui avait contre lui Charette rallié et participant aux répressions républicaines, dut céder à son tour. Il eut une entrevue avec les représentants près de Mortagne, et envoya à Rennes des députés qui, réunis à Cormatin, le lieutenant de Puisaye, traitèrent avec les Conventionnels en mission dans l'Ille-et-Vilaine. Les conférences de La Mabilais eurent un résultat analogue à celles de la Jaunaie, et, pour que l'analogie fût complète, Cormatin connut à Rennes, comme Charette à Nantes, les ivresses d'un triomphe populaire. Les arrêtés de La Mabilais sont convertis en lois par la Convention enthousiasmée ; il en est de même des arrêtés pris, peu après, à Saint-Florent, pour la soumission de Stofflet.

M. Chassin rejette sur les Vendéens presque toute la responsabilité de la rupture de la pacification. La saisie de lettres confidentielles et compromettantes de Cormatin lui donne un argument contre cet homme d'intrigue, mais il se presse trop, à notre avis, de conclure, sur les données un peu vagues de cette correspondance, à l'existence d'un traité entre les chouans de Bretagne et ceux de Normandie, « d'un double complot ». Les seuls documents que nous possédions sur ces regrettables échauffourées qui mirent, de nouveau, le feu aux poudres, sont, ne l'oublions pas, de provenance républicaine, suspects d'exalter un parti aux dépens de l'autre. Rien ne justifie le supplice infâme de Boishardy, par des « grenadiers déguisés en chouans », quoiqu'il ait été pris les armes à la main. Et faut-il donc tant s'étonner que le nerveux et irréductible Charette, achevant de perdre les illusions qu'il avait pu se faire sur le maintien d'une paix « plâtrée », ait repris les armes et se soit jeté sur le poste des Essarts, dans le but avoué de venger l'arrestation arbitraire d'Allard, un de ses lieutenants ?

Le rappel des représentants (dont l'un, Ruelle, s'était signalé par sa modération), marque la reprise des hostilités. Mais le livre de M. Chassin abandonne alors les combats du Bas-Poitou et sa fin est toute remplie du récit de l'expédition de Quiberon.

Nous n'insisterons pas sur ce lamentable événement, page souillée de sang que l'on voudrait arracher de nos annales. Avec une habileté très grande, qui n'est point exempte de subtilité, M. Chassin entreprend de prouver qu'il n'y a pas eu, qu'il n'a pas pu y avoir de capitulation, que les émigrés, pris les armes à la main, ne pouvaient éviter la condamnation sommaire qu'une loi existante leur a infligée. Il n'accorde même

pas aux vaincus le droit d'avoir été dupes de quelques paroles miséricordieuses, prononcées par les vainqueurs, et la seule capitulation violée, selon lui, a été celle de la garnison républicaine de Quiberon, le 3 juillet.

Les moyens nous manquent pour discuter une question que les Français de toutes les opinions nous semblaient avoir résolue par une immense pitié à l'égard de Sombreuil et de ses compagnons. A l'exemple de Hoche, qui laissa à son lieutenant Lemoine le soin de faire exécuter une loi atroce, détournons les yeux de ce tragique épisode de la guerre inexpiable, et, pour nous consoler, admirons l'héroïque prouesse qui rendit une poignée de grenadiers maîtresse des pentes escarpées du fort Penthièvre. Quand il s'agira d'exalter la valeur française, M. Chassin peut croire que nous serons toujours de son avis.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

BROCHURES BRETONNES

Nous groupons ici trois brochures que nous envoient de distingués érudits bretons, leurs auteurs, M. l'abbé du Bois de la Villerabel, M. le docteur Corre, M. Jean Lemoine.

Dans un opuscule qui vaut beaucoup de gros ouvrages, M. l'abbé du Bois de la Villerabel étudie toutes les phases du conflit qui s'éleva, au XIIIe siècle, entre le duc de Bretagne Pierre de Dreux, dit Mauclerc, et le grand évêque de Saint-Brieuc, Saint-Guillaume. Les vexations du prince, d'abord sourdes et qui dégénèrent vite en une persécution véritable, l'attitude fière et digne du prélat, son exil, son voyage à Rome d'où il revient muni des foudres pontificales, sa rentrée triomphale à Saint-Brieuc, sont racontés avec une précision élégante, une science historique qui n'a négligé aucun document contemporain. De ce chapitre des annales bretonnes, le pieux auteur a tiré des conclusions en faveur de saint Guillaume d'abord, dont le tombeau restauré attire les fidèles, et de l'inébranlable solidité de l'Église, qui, à toutes les époques, a résisté à d'autres « Mauclercs » que l'injuste duc de Bretagne.

Poursuivant ses études de criminologie bretonne, M. le docteur Corre a extrait des archives de la marine de Brest des procès-verbaux de torture judiciaire concernant Vincent Le Cam, pour crime de « baraterie », Marquis et Jouslain, convaincus d'espionnage pour le compte de la

Hollande, François Le Jar, coupable de vol dans l'Arsenal. Ces trois procès remontent à 1701, 1707, 1731, un demi-siècle avant l'abolition de la torture par Louis XVI. Le docteur Corre fait suivre le résumé de ces rares documents de réflexions établissant que la question par le feu, la seule appliquée en Bretagne au XVIIIe siècle, était un moyen extrême qu'il répugnait toujours aux magistrats d'employer. Il faut en rabattre de certaines déclamations aussi intéressées que philanthropiques.

Dans son *Rapport sur le service et la situation des archives du Finistère* pendant l'exercice 1895-1896, M. Jean Lemoine, le nouvel archiviste, dénombre les archives qu'il a fait verser au dépôt central de Quimper ou qui subsistent dans les villes du département. Les archives des anciennes amirautés de Brest, Quimper et Morlaix, en voie de classement, sont très intéressantes. O. DE G.

*
* *

LA COMPAGNIE DU DRAPEAU, par Michel Dolques. — Paris, E. Flammarion éditeur, 1896.

M. Michel Dolques a mis son premier roman sous le patronage de M. Ferdinand Fabre ; il ne pouvait choisir un meilleur guide, un plus sûr modèle. Des *Courbezon* à *Monsieur Jean*, les livres de M. Ferdinand Fabre forment un ensemble harmonieux, un cycle cevenol où les personnages et les paysages empruntent un saisissant relief à l'observation vraie. Le style a toute la netteté et la concision désirables. Sainte Beuve signala, dès qu'elles parurent, ces robustes études de paysans et de curés du Midi ; que dirait aujourd'hui l'éminent critique ?

Dans son admiration, M. Dolques s'égare d'autant moins que, disciple fidèle, il décrit des sites et des mœurs voisins de ceux qu'a illustrés M. Fabre. Ces préférences, qu'il doit, sans doute, à son origine, expliquent un peu de redondance dans la phrase et de goût pour l'amplification oratoire, défauts qui s'atténueront et n'excluent pas de réelles qualités.

La *Compagnie du drapeau* est une réunion de braves garçons de Lodève ou des environs « groupés par le même amour : l'air pur, les repas « champêtres, sortes de campements dans les bois, sur la montagne et « surtout, la liberté d'une pareille vie passionnent ces ardentes natures ; « la ville, ils la dédaignent. »

L'un d'eux, Léon Touc, s'éprend d'une jeune paysanne Elise, qu'il a

trouvée évanouie au sortir d'un bain rustique. L'idylle s'ébauche et aboutirait à un bon mariage, mais l'odieuse machination du cupide Baptiste amène la mort d'Elise, que Touc, désespéré, et ses amis Ledoyen, Agry, Pastel, Champy, Philox, accompagnent au champ du repos.

Le mariage heureux de Champy, l'émigration de plusieurs autres vers de grandes villes font s'égrèner la *Compagnie du drapeau*. Et Lodève, où l'agriculture est ruinée, où l'industrie se meurt, tombe en un marasme dont M. Dolques étudie les causes avec beaucoup de philosophie.

Quoiqu'il se prétende gai, en son avis au lecteur, M. Dolques nous semble, plutôt, résigné et il a écrit, pour exprimer le regret de quitter le sol natal, le « pays du berceau », les meilleures pages de son estimable livre.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

UNE MÈRE, petit poème vendéen par Emile Grimaud. — Nantes. Emile Grimaud et fils, 1896.

Heureux les poètes qui impriment leurs œuvres ! Ils apportent à l'ouvrage mieux que du zèle, de l'amour paternel. C'est donc un véritable bijou typographique qu'*Une Mère* de M. Emile Grimaud. Le poème a été extrait d'un recueil de vers vendéens, ancien déjà et épuisé aujourd'hui. En dehors de son mérite littéraire, il emprunte un intérêt nouveau à un portrait de Jean Chouan, le contrebandier héroïque. Ajoutons qu'il est dédié au duc de la Trémoille, dont l'aïeul fut très noblement mêlé à cette véridique et poétique histoire.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

M. A. Van Bever publie une curieuse *Méditation sentimentale* sur Mme Desbordes Valmore, qui atteste l'influence exercée par l'auteur des *Elégies* et de plus d'une douloureuse lettre sur nombre d'écrivains de ce temps.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

LA

BRETAGNE

A TRAVERS LES AGES

Épopée historique en onze tableaux

Paroles et Musique de P. de LHOMMEAU.
Décors et Costumes de A. de LA BIGNE.

Travail couronné du 2e prix (Médaille d'argent), par la Société la POMME au Concours de Rouen, le 15 août 1896.

PRÉAMBULE

La Bretagne a travers les ages a été composée en vue de la représentation théâtrale. Ce travail a un but essentiellement patriotique : exciter le sentiment national en montrant quelques-unes des belles figures que la Bretagne a produites, quelques-uns de ces héros chez lesquels la passion de la patrie s'est élevée jusqu'au sublime et qui furent grands comme des montagnes.

Pour atteindre ce but et rendre notre œuvre populaire, nous avons multiplié les moyens :

1° Nous avons mis nos personnages, des enfants, sur une scène, dans les costumes du temps et au milieu de décors absolument conformes au style des époques. Pour cela, la main de M. de la Bigne, le dessinateur de l'*Armorial de Bretagne* de Pol Potier de Courcy, s'est chargée d'interpréter nos poèmes ; il a dessiné décors et costumes, dressant lui-même les jeunes acteurs et guidant leurs jeux scéniques. Grâce à son talent, chaque tableau est devenu comme une miniature vivante, et les premières représentations ont eu le succès le plus encourageant.

2° Nos scènes ne pouvaient être de simples images, des poses plus ou moins diverses ; nous ne voulions ni faire des drames, ni nous borner à de simples récits ; d'une façon comme de l'autre, nous se-

rions tombé dans le lieu commun et nous cherchions du neuf. — Nous avons imaginé des scènes mouvementées, moitié tableau, moitié action ; nos petits personnages prennent des attitudes scéniques, mobiles et variées ; chaque tableau est accompagné de chants et de récits, qui se débitent en dehors et en avant de la scène, ayant pour but d'expliquer au spectateur l'action historique qui se déroule sous ses yeux.

Les chants sont simples : tour à tour solennels et grandioses, énergiques pour les combats, doux pour la légende, gais au mariage, tristes à la mort ; et, tout en mariant les voix dans des chœurs choisis, souvent imitatifs, nous avons écarté avec un soin extrême toutes ces combinaisons musicales savantes, où les paroles disparaissent dans le flot des harmonies. Les paroles étant explicatives de l'action héroïque, il fallait qu'elles fussent bien claires pour l'oreille qui les devait entendre.

Nous avons composé quelques-uns de ces chants ; mais plus souvent les mélodies ont été empruntées à des airs populaires afin d'en varier la facture ; et le sympatique auteur des *Deux-Bretagnes*, M. Thielmans, a bien voulu, sur notre prière, composer un beau chant à quatre voix avec orchestre pour l'apothéose finale.

On nous a demandé pourquoi nous ne faisions pas chanter ou parler nos acteurs eux-mêmes. Nos interprètes étant des enfants, nous eussions manqué notre but en rendant le moyen impossible. — Comment trouver des acteurs de cet âge à la hauteur de tels rôles ?.... C'était s'exposer à tomber dans le trivial et le ridicule, deux défauts qu'on n'excuse jamais. D'autre part, comment habiller de grands personnages dans ces costumes de fer, de satin et de velours que nos tableaux exigent ? La dépense eût arrêté la plupart du temps les meilleures volontés, et ce spectacle, que nous voulons rendre populaire, eût été le privilège de quelques théâtres de choix. Au contraire, avec nos moyens si simples, toutes les écoles, tous les cercles et patronages, toutes les réunions de familles peuvent utiliser et reproduire nos scènes ; leur laconisme nous a permis de les multiplier sans élargir le cadre d'une soirée récréative.

En regard de chaque action, de chaque vers, nous avons noté rigoureusement le jeu scénique. Pas d'interprétation fausse du geste laissée à l'enfant, et aussi pas de perte de temps à apprendre par cœur

des paroles que nos petits acteurs auraient eu de la peine à comprendre, quand néanmoins chacun d'eux s'imprègne facilement de la pensée héroïque qu'il doit rendre et apprend l'histoire sans devenir un perroquet.

3° Enfin, pour compléter l'œuvre et en faire vraiment une leçon d'histoire et de patriotisme, en tête de chaque tableau a été placé un *Argument*, véritable page d'histoire empruntée aux sources les plus autorisées, et nous sommes heureux d'ajouter que M. de la Borderie, membre de l'Institut, auteur de la belle *Histoire de Bretagne* qui vient de paraître, a bien voulu revoir ces arguments. C'est leur donner un certificat d'authenticité, dont nous tenons à lui témoigner ici notre reconnaissance.

Nous nous réservons de publier ultérieurement *la Bretagne à travers les âges* en un volume à part, dont le texte sera illustré de dessins de M. A. de la Bigne et de phototypies représentant les principales scènes.

A l'œuvre historique s'ajoutera ainsi une œuvre d'art dont le public ne se plaindra pas.

Notre exemple mériterait, croyons-nous, d'être imité. Chaque province a son histoire et ses héros, et chanter la petite Patrie, n'est-ce pas glorifier et faire aimer la grande Patrie, LA FRANCE !

Avant de clore ce préambule, il importe de rappeler que notre essai dramatique n'est plus à l'état de théorie : nos tableaux historiques ont subi, comme on dit, l'épreuve de la scène ; ils ont eu plusieurs représentations à l'Orphelinat Salésien de Dinan. Ces représentations ont inauguré, en juin 1896, une magnifique salle de récréation due à l'initiative du zélé directeur de la maison, le Père Ricardi, et les enfants même de l'Orphelinat ont été, avec quelques autres, les acteurs intelligents de notre épopée.

Voici le compte-rendu qu'en a donné un journal de Dinan (*Union Malouine et Dinanaise*, de juin 1896) :

« Le soir du 8 juin 1896, une foule sympathique prenait le chemin de l'Orphelinat pour assister à un spectacle d'un caractère tout particulier : *La Bretagne à travers les âges*. Elle a été magnifique, cette soirée due à M. de la Bigne dont on sait le talent, les goûts artistiques et la science héraldique, et à M. de Lhommeau qui a écrit pour cette épopée

historique en onze tableaux de beaux vers, pleins d'un souffle chrétien et patriotique, ainsi qu'une musique parfaitement adaptée à toutes les scènes se déroulant sous les yeux des spectateurs.

« Ces tableaux vivants, accompagnés tantôt d'un récitatif, tantôt de strophes vibrantes, ont produit un grand effet.

« Tous ont été fort applaudis, et lorsqu'au lever du rideau on a vu cette procession de moines précédant saint Brieuc porté en triomphe, les druides et l'apparition de la croix, l'impression a été vive ; de tous côtés s'échappaient des cris d'admiration.

« Puis est venue la chasse du roi Nominoé dans les bois de Léhon ; l'assassinat d'Arthur de Bretagne ; une touchante légende de la vie de saint Yves, les Jongleurs de Kermartin ; le combat des Trente, sur la lande de Mi-Voie ; la surprise de Fougeray par Du Guesclin ; le soir de la bataille d'Auray ; l'entrevue de Richemont et de Jeanne d'Arc : les fiançailles d'Anne de Bretagne et de Charles VIII : la prise de Dinan par les royalistes ; et enfin une apothéose des héros bretons, dans laquelle figuraient, derrière le tombeau où se trouvait couché Charles de Blois, saint Magloire, saint Brieuc, saint Yves, Beaumanoir, Du Guesclin, Montauban, Richemont, Anne de Bretagne, Jeanne de Penthièvre, Jeanne de Montfort, etc.

« Richesse, bon goût des costumes répondant bien aux époques, beauté des décors, tels, par exemple, que le manoir de Kermartin et la vieille porte du Jerzual, avec son pont-levis ; perfection de la mise en scène ; grands souvenirs de notre histoire bretonne évoqués par la poésie de M. de Lhommeau, tout a contribué à la magnificence d'un spectacle auquel un grand nombre de nos concitoyens ont eu le regret de ne pouvoir assister.

« Remercions de tout cœur l'artiste aimable et généreux qui a organisé cette soirée, choisi les sujets de cette épopée ; et aussi le poète qui a mis son âme pour chanter les tristesses et les triomphes de notre chère Bretagne. » F. B.

Nous citons ces lignes, non pour nous parer des éloges trop flatteurs qu'elles contiennent, mais pour exciter l'émulation de ceux qui voudraient à leur tour représenter nos scènes et contribuer ainsi de plus en plus à exalter le sentiment patriotique et la gloire de notre chère Bretagne.

1er TABLEAU

Miracle de la Vie de saint Brieuc

(VERS L'AN 505)

ARGUMENT

BRIEUC (*Brioc* ou *Briomagle*) était fils de Cerpus et d'Eldruda, tous deux de noble race, mais idolâtres, habitant les régions septentrionales de la Grande-Bretagne. — Il naquit vers l'an 415.

A l'âge de quinze ans, il vit saint Germain d'Auxerre lors de sa mission en Grande-Bretagne et le suivit sur le continent. Ordonné prêtre en 447, il retourna dans son pays natal, convertit son père, sa mère et toute leur tribu. Il y fonda un monastère dit Grande-Lande, qu'il gouverna longtemps. Vers 485, il passa en Armorique avec 160 de ses disciples, débarqua à l'embouchure du Gouët, aujourd'hui le port du Légué, et résolut de s'y fixer pour défricher cette solitude couverte de forêts.

RHIGALL (ou *Rigal*), seigneur breton établi sur cette côte, habitait dans ces forêts, un peu au sud du Gouët, un manoir appelé le *Champ du Rouvre*. Quand il apprit le débarquement de Brieuc et de ses moines, son premier mouvement fut de les expulser du pays. Bientôt il se ravisa et manda Brieuc près de lui. Dès qu'il le vit, il reconnut en lui son cousin, et, charmé de ses vertus, il lui donna son manoir du Champ du Rouvre pour y établir un monastère dont l'église devint plus tard la cathédrale de la ville de Saint-Brieuc. Quant à Rhigall, il se retira dans un autre domaine qu'il possédait à l'est de la rivière d'Urne, appelé Hélion ou Hilion, et il s'établit dans un manoir seigneurial dit la *Cour d'Hélion*, en breton *Lis-Helion*, nom qui désigne encore aujourd'hui l'un des villages de la paroisse d'Hilion.

Vers l'an 505 à 510, Rhigall, avancé en âge et se sentant malade, voulut recevoir le Saint Viatique des mains de saint Brieuc. Il l'envoya prier de le venir voir. Brieuc s'y fit porter : son extrême vieillesse — il avait plus de 90 ans — ne lui permettant pas de voyager autrement. Il était entouré d'une troupe de ses religieux que le suivaient et chantaient avec lui, tout le long

du chemin, des psaumes et des hymnes à la louange de Dieu. — On assure que Dieu fit entendre au saint une musique céleste qui répondait à la sienne, et saint Brieuc s'arrêta pour faire planter une croix qui conservât la mémoire de cette faveur.

Le bon vieillard mourut peu de temps après ayant établi dans l'Armorique le Christianisme à la place du culte des Druides.

(Extrait d'Arthur de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, I, p. 300 à 306).

ACTE UNIQUE

PERSONNAGES

SAINT BRIEUC. — UN DRUIDE. — LA DRUIDESSE VELLÉDA. — PLUSIEURS GROUPES DE MOINES.

La scène représente une forêt. A gauche, au premier plan, un dolmen. Saint Brieuc s'avance, assis sur une sédia portée par quatre moines Il tient dans ses mains la custode sacrée qui renferme le Saint Viatique. Il est dans ses habits pontificaux. Un chœur de moines l'accompagne, quatre en avant, quatre en arrière. Un moine en tête porte une croix ; d'autres ont des bannières.

I. — SAINT BRIEUC.

CHŒUR DES MOINES

Le cortège s'avance par groupes. 1° Quatre moines viennent au 1er plan à droite ; 2° la sédia reste de profil au fond ; 3° quatre autres moines se rangent au fond, à gauche.

Chrétiens, le Maître de la terre
Passe en ces lieux sous un voile abrité.
Il daigne visiter la couche solitaire,
Où le vaillant Rhigall touche à l'éternité.
Chrétiens, le Maître de la terre
Passe en ces lieux sous un voile abrité.

RÉCITATIF

Les groupes sont immobiles. les moines ont les mains jointes.

Regardez, regardez !... Oh ! quel tableau sublime !
Quel spectacle divin au milieu de ces bois !...
Dans les mains d'un vieillard, la céleste Victime,
Jésus, le Dieu d'amour et le Maître des Rois ;

Le ciel qui s'ouvre en des flots de lumière
Inondant la forêt de ses douces clartés ;
Et tous ces moines en prière,
Au pied de ce dolmen un instant arrêtés...

Pour la dernière fois, le vieillard vénérable,
Brieuc porte le Christ au comte de l'Arvor ;
Et ses moines pieux, dans un chant adorable,
Ont salué Jésus, le vainqueur de la mort.

REPRISE DU CHŒUR DES MOINES

La sédia s'avance de face au 1er plan. Le porte-croix suit en tête

Chrétiens, le Maître de la terre
Passe en ces lieux sous un voile abrité.
Il daigne visiter la couche solitaire
Où le vaillant Rhigall touche à l'éternité.
Chrétiens, le Maître de la terre
Passe en ces lieux sous un voile abrité.

CHANT DE SAINT BRIEUC

Le groupe s'arrête.

Porteurs, arrêtez !
Moines, écoutez
Les accords touchants
Des célestes chants...
Tous les Séraphins,
En des chœurs divins,
Célèbrent au ciel
L'amour éternel.
Ecoutez ! écoutez !...
.....

II. — CHANT CÉLESTE.

CHŒUR DES ANGES

Les moines sont dans l'attitude admirative.

Aux accents des mortels mêlons le chœur des anges,
Pour chanter de Jésus les grandeurs et l'amour.
Doux échos de ces bois redites nos louanges ;
Que la terre et le ciel s'unissent en ce jour.

DUO DES MOINES ET DES ANGES

— Qu'entends-je ?... — O victime bénie,
— Jésus, — Votre amour est si doux,
— C'est vous, — C'est vous le pain de vie
— Le pain — Que nous adorons tous,
Jésus, c'est vous le pain de vie ;
Le pain divin que nous adorons tous.
C'est vous le pain de vie ;
Le pain que nous adorons tous.

III. — LA CROIX.

RÉCITATIF DE SAINT BRIEUC

Oh ! sublime concert ! oh ! céleste harmonie !
Vous emplissez mon cœur d'une joie infinie,
Et le vieux sol breton doit aussi tressaillir.
Plantez ici la croix, moine, sur cette pierre ;
Que le Dieu des chrétiens soit le Dieu de la terre
Où le druide a passé pour ne plus revenir.

Le porte-croix s'avance vers le dolmen. Un druide et Velléda en sortent et le repoussent.

Que le Dieu de l'hostie et du Saint Viatique
S'empare pour jamais de ma chère Armorique ;
Qu'il règne — et règne seul —, sur ses champs de granits ;
Et que son bras puissant s'étende sur nos plages ;
Qu'il garde nos maisons, nos mers et nos rivages,
Et que tous les Bretons soient ses enfants bénis !

Saint Brieuc élève la custode suspendue à son cou. Une croix portant un Christ vivant apparaît sur le dolmen. Une lumière électrique l'inonde. Le Christ étend son bras et bénit, et tous les moines tombent à genoux. — Le druide et Velléda restent seuls debout, mais saisis d'admiration.

CHŒUR DES MOINES

Oh ! quel spectacle
S'offre à mes yeux !
Et quel miracle
Vois-je en ces lieux
Le Dieu d'amour[1],
En ce saint jour,
S'élève en croix ;
Entends sa voix.
Noble Armorique,
Voici ton Roi.
Doux Viatique,
Je crois en toi.

Velléda d'abord, puis le druide, au même passage de la reprise, tombent à genoux.

[1] *Reprise à partir de* Le Dieu d'amour.

2e TABLEAU

La Chasse du roi Nominoé — Fondation du Prieuré de Lehon

(850)

ARGUMENT

NOMINOÉ venait de délivrer la Bretagne du joug des Francs. Il avait été couronné à Dol roi de toutes les tribus bretonnes, et il consacrait son repos à la chasse.

Un jour, il mena sa chasse royale dans la vallée de la Rance, autour de Dinan, sur la rive gauche du fleuve couverte de forêts et remplie de fauves de tout poil.

Tout à coup il voit surgir devant lui six fantômes hâves, blêmes, émaciés, vêtus de peaux de chèvres. C'étaient six moines bretons retirés à Lehon pour prier. Ils ne pouvaient rien tirer ni du sol ni des hommes. — Ils se jettent aux pieds de Nominoé et lui demandent un petit canton de terre fertile, pour leur fournir de quoi vivre.

Le roi écoute les moines avec attention et répond: — Avez-vous quelques reliques de saints ? car, si je vous donne de la terre, je veux pouvoir, en mes périls, compter sur vos saints.

Les pauvres solitaires n'en avaient pas.....

— Alors, dit le roi, je vous donnerai de l'argent et non de la terre. Si plus tard Dieu vous prend en pitié et vous accorde le corps de quelque saint, venez vers moi ; vous me trouverez prêt à combler d'honneurs et de biens l'église placée sous son patronage.

Le plus avisé des moines fréta une barque et se fit conduire dans l'île de Sark ou Serk (*Sargia*) qui gardait la dépouille de saint Magloire.

Vers 570, Magloire, après avoir succédé à son cousin saint Samson sur le siège épiscopal de Dol, avait quitté son diocèse pour se retirer dans la solitude. Il évangélisa les Bretons de l'archipel anglo-normand, et mourut à Serk où il avait fondé un grand monastère. On y conservait son corps avec un soin jaloux.

Le moine de la Rance n'excita aucune défiance en venant faire ses dévotions auprès du Saint. Il gagna le gardien du tombeau en lui promettant les

faveurs de Nominoë, puis il revint chercher de l'aide. Un moine appelé Condan guidait la troupe qui retourna à Serk et parvint à s'emparer du corps de saint Magloire. — Condan seul put soulever la pierre qui couvrait les reliques, et ce miracle encouragea les ravisseurs Ils partent dans leur barque vers l'Armorique.

Au matin, les moines de Serk voient le tombeau vide ; ils poursuivent les voleurs et vont les prendre. Une tempête les éloigne et les moines de Lehon débarquent sur les bords de la Rance.

Saint Magloire opéra divers miracles et finalement Nominoë accourut, vénéra les reliques du Saint et lui donna de riches domaines.

(Extrait résumé du *Prieuré royal de Lehon*, par l'abbé Fouéré-Macé, p. 1 et suiv.)

ACTE PREMIER

PERSONNAGES.

NOMINOË. — SIX MOINES. — PIQUEURS, SONNEURS DE TROMPE, TENEURS DE CHIENS.

La scène représente la vallée de la Rance. Au 1er plan à gauche Nominoë est à cheval, en costume de chasse. Au fond, des piqueurs. A droite, un pauvre ermitage.

I. — LE ROI.

Chantez, bardes de l'Armorique,
Redites-nous vos lais bretons ;
Réveillez la vieille chronique
Et l'histoire de nos cantons.

La toile ne se lève qu'au 5e vers

Vainqueurs des Francs, libre et sans chaînes,
Nominoë sauva l'Arvor.

Les piqueurs font le geste de sonner de la trompe.

De son nom les villes sont pleines...
Allons, piqueurs, sonnez du cor.

CHŒUR DES PIQUEURS

Nominoë, le roi breton,
Va chasser dans la plaine.
Cors, sonnez, tontaine et tonton,
Sonnez à perdre haleine.

Et que les échos de notre gai vallon
S'éveillent au bois et redisent le son
Jusqu'à la mer lointaine,
Ton ton !
La mer armoricaine,
Ton ton, tontaine et tonton.

II. — LES MOINES.

Six moines loqueteux s'avancent suppliants.
Le Roi leur tend la main.

Tout à coup s'offrent à sa vue
Six moines au bord du chemin,
Le grand Roi se sent l'âme émue ;
Il s'arrête et leur tend la main.
— Que voulez-vous ? — Un peu de terre
Pour y bâtir une maison ;
Donnez-nous ce coin solitaire,
Ces toits, ce chaume et ce gazon.

CHŒUR DES PIQUEURS

Nominoë, le roi breton,
Leur sourit dans la plaine.
Cors, sonnez, etc.

III. — PROMESSE.

Le Roi les interroge.

— Avez-vous donc quelque relique,
Moines, pour soutenir mon bras
Et protéger notre Armorique?...

Les moines font le geste qu'ils n'ont rien.
Le Roi leur donne sa bourse.

— Nous n'avons rien, hélas! hélas !...
— Voici de l'or... plus tard la terre ;
D'un saint apportez-moi le corps :
Vous aurez un beau monastère...
Adieu !... Piqueurs, hardi vos cors.

CHŒUR DES PIQUEURS

Nomionë, le roi breton,
S'élance dans la plaine.
Cors, sonnez... etc.

IV. — SAINT MAGLOIRE.

Alors, les moines s'en allèrent,
Joyeux et le cœur plein d'espoir.
Dans l'île de Serk ils volèrent
Le corps de saint Magloire, un soir,
La barque fuit, vole, entre en Rance
Et débarque aux bois de Lehon.
Saint Magloire est leur espérance :
Du pays le roi leur fit don.

ACTE II

CHŒUR DES PIQUEURS

La toile se lève au commencement de ce refrain. Mêmes personnages et mêmes héros. Les moines remercient le Roi ; l'un d'eux baise son genou.

Merci, merci, grand roi breton,
Protecteur de Magloire.
Le monastère de Lehon
S'élève à ta mémoire.
Ah ! que les échos de notre gai vallon
S'éveillent au bois et répètent le nom
D'un Roi si plein de gloire,
Ton ton !...
Lehon, c'est ton histoire...
Ton ton, tontaine et tonton !...

3e TABLEAU

Assassinat d'Arthur de Bretagne

(1023)

—

ARGUMENT

ALIÉNOR d'Aquitaine, répudiée par Louis VII, roi de France, épousa Henri II, Plantagenet, roi d'Angleterre. De cette union naquirent Richard Cœur-de-Lion qui fut roi, Geoffroy qui épousa Constance de Bretagne et fut duc de cette province, et Jean, surnommé Sans-Terre, parce que son père l'avait déshérité.

Richard, en mourant, par respect pour la volonté paternelle, légua la couronne d'Angleterre à son neveu Arthur, fils de Geoffroy et de Constance et son héritier naturel. Mais Jean prétendit s'approprier le trône d'Angleterre, qu'il tenait déjà, et alla même jusqu'à vouloir étendre sa domination sur la Bretagne.

Il força la duchesse Constance à se remarier contre son gré, au détriment de son fils Arthur. Alors le jeune prince, quoique à peine âgé de dix-sept ans, entama une vaillante campagne pour revendiquer la couronne d'Angleterre contre Jean Sans-Terre et protéger les droits de son duché de Bretagne.

La vieille reine Aliénor, retirée à Mirebeau en Poitou, soutenait secrètement les prétentions de son fils Jean. Arthur, plein de courage et d'énergie, et vivement soutenu par ses Bretons, vint à Mirebeau dans l'intention de s'emparer de sa grand'mère et de la garder comme otage.

Jean, menacé dans ses espérances, offrit une réconciliation et chargea Guillaume Des Roches d'intervenir auprès de son neveu. Aliénor se prêta elle-même à cette ruse, et Des Roches, trompé et de bonne foi, amena le jeune prince à son oncle qui, levant le masque, le fit aussitôt prisonnier, le conduisit à Falaise, puis à Rouen où il l'assassina lâchement le 3 avril 1203, jour du Jeudi-Saint.

D. Morice, *Histoire de Bretagne*, I, p. 130, 131).

PERSONNAGES

JEAN-SANS-TERRE. — MAULAC. — ARTHUR DE BRETAGNE. — DEUX GEÔLIERS.

La scène représente le vieux Rouen et le cours de la Seine. Au 1er plan, à gauche, la tour du donjon avec une porte et un escalier ouvrant sur la rivière. Une perspective de murs prolonge la porte et figure le palais et les remparts de Rouen. — Effet de nuit et de clair de lune.

ACTE PREMIER

I. — LA TOUR DE ROUEN.

La toile se lève sur la scène sans acteurs.

Le haut donjon paraît et sa muraille noire
Va nous dire les pleurs et la lugubre histoire
Qui la firent trembler jusqu'en ses fondements.
Ecoutez, écoutez ces pierres séculaires
Qui tressaillent encor des affreuses colères
Et du crime accompli là, sur ces flots dormants.

C'était un soir d'Avril, jour de sainte tristesse.
Le roi Jean d'Angleterre avait pris dans l'ivresse
La force d'accomplir son projet infernal,
Et pendant qu'il rêvait le meurtre et la vengeance,
Arthur, le jeune Arthur, dans sa douce innocence,
Double roi, mais captif, courbait son front ducal.

Sa marâtre grand'mère, Aliénor d'Aquitaine,
Surprise à Mirebeau, toujours sombre de haine,
A Guillaume Desroche avait livré l'enfant.
Et Desroche, ignorant les noirs projets du crime,
Avait remis à Jean l'innocente victime,
Pauvre orphelin, brisé, mais encor triomphant.

Minuit sonne lentement.

II. — L'ASSASSINAT.

Effet de lever de lune.

Ce soir, la lune triste et blonde
Jette à travers le ciel son doux reflet dans l'onde.
Le beffroi du château vient de sonner minuit,
Tout dort en paix dans la nature.
Du vieux Rouen pas un murmure ;
Et le flot de la Seine étincelle sans bruit.

Une barque glisse et s'arrête à la tour.
Jean y est debout et Maulac. assis. semble ramer.

Voyez glisser là-bas cette barque mouvante...
Au pied du vieux donjon qui jette l'épouvante
Elle arrête sa course... Ecoutez cet accent :
C'est le roi Jean qui parle, et sa voix est émue...
Et Maulac tremble aussi, frissonnant à la vue
De ces murs, sur lesquels passe un reflet de sang.

Maulac se lève effrayé.
La lumière de la lune devient rouge.

Arthur descend l'escalier. sort de la tour. s'arrête un instant et entre dans la barque.

Le jeune Arthur parait, joyeux, plein d'espérance ;
Remerciant le ciel de cette délivrance.
On l'a pris au sommeil ; il va revoir le jour ;
Il reconnait son oncle, il s'élance, il l'appelle...
Mais le fer d'une épée à ses yeux étincelle...
Est-ce donc pour mourir qu'on l'arrache à sa tour ?...

Il tend les bras vers son oncle qui tire à moitié son épée.
Arthur recule épouvanté.

Il tombe à genoux aux pieds du roi.

Et l'enfant qui comprend et dont le cœur se navre,
Se traîne à deux genoux, pâle comme un cadavre
Sa fierté l'abandonne... — O mon oncle, pitié !...
Au nom du roi Richard, de Constance ma mère,
Pitié ! .. Je suis le fils de Geoffroy votre frère,
Grâce ! . — Mais le roi Jean le repousse du pied.

Il veut embrasser ses genoux. Jean le repousse du pied et l'enfant tombe.

Il n'est pas attendri par cette voix si douce ;
La colère, le vin, la haine, tout le pousse.
— Maulac ? Allons, Maulac, tu sais qu'il doit mourir !
Qu'attends-tu pour frapper ?... — Et son bras gesticule...
Mais Maulac a frémi... sa main tremble,... il recule. .
— Non, non ! je ne puis pas... — Et le roi de rugir !...

A l'ordre donné à Maulac, Arthur se lève et se tourne suppliant vers le serviteur.
Maulac refuse de frapper
Jean tire son épée.

Arthur tombe de nouveau à genoux. Le roi le renverse. L'enfant a les bras tendus. Jean met son épée entre le bras et la poitrine d'Arthur qui ramène son bras serrant l'épée.
Il reste mort sur le bord du bateau qui va à la dérive.
La toile tombe.

Et l'enfant affolé crie encor : — Grâce ! grâce !...
Le monstre le saisit aux cheveux, le terrasse ..
« Arrête ! malheureux, épargne au moins ton sang !... »
Non, non ! point de pitié ! l'œuvre de mort s'achève,
Arthur, le cher Arthur tombe au tranchant du glaive,
Et l'éternelle nuit clot son œil innocent.

ACTE II

III. — VENGEANCE.

O Bretagne, au récit que la brise t'apporte,
Je comprends ta stupeur, la rage qui t'emporte ;
Je comprends ce long cri : « Vengeons-le ! vengeons-
[nous ! »
En ce moment encor des pleurs voilent ta face ;
Et le temps devant qui tout souvenir s'efface,
Le temps, au nom d'Arthur, réveille ton courroux.

La toile se lève à cette invocation et montre, dans un rayon de lumière électrique ou de Bengale, le cadavre d'Arthur bercé par les flots.

Ombre chère d'Arthur ! les pages de l'histoire
Ont flétri Jean-sans-Terre et vengé ta mémoire.
Mourir à dix-sept ans, c'est bien cruel, hélas !...
Mais si la mort t'enlève une double couronne,
Qu'elle est brillante au ciel celle que Dieu te donne !...
Arthur, noble martyr, oh ! ne regrette pas !...

4e TABLEAU

Les Jongleurs de Kermartin — Légende de la vie de saint Yves

(1293)

ARGUMENT

YVES Hélory (Saint Yves) naquit en 1253, dans le manoir de Kermartin, paroisse de Minihy, à un quart de lieue de Tréguier. Il mourut en 1303 et fut inhumé dans la cathédrale de Tréguier.

La légende raconte que le jongleur ou ménestrel breton Riwallon, sa femme Panthoada et leurs trois enfants Amicie, An Coant et Geoffroy, vinrent demander l'hospitalité à Kermartin, un soir d'hiver. Mais ils furent impitoyablement repoussés par l'intendant.

Ils savaient des légendes de saints et des chansons historiques ; ils offraient de danser, de jouer des mystères, de faire des tours surprenants... Rien ne toucha l'intendant.

Ils allaient repartir navrés, quand Yves parut. Il les reçut avec bonté, les garda près de lui, leur prêcha l'évangile et en fit de parfaits chrétiens. Ils ne comptaient demeurer qu'un jour à Kermartin : ils y restèrent dix ans au service du Saint, que Riwallon vit mourir.

(Dom Lobineau, *Vie des Saints de Bretagne*, p. 245. — Louis Tiercelin, poème des *Jongleurs de Kermartin*).

PERSONNAGES

SAINT YVES. — RIWALLON. — PANTHOADA. — AMICIE. — AN COANT. — GEOFFROY. — L'INTENDANT.

ACTE PREMIER

La scène représente une lande bretonne dénudée par l'hiver. A droite, au 1er plan, la porte du manoir de Kermartin est dans l'ombre. — Riwallon, sa femme et leurs trois enfants paraissent, couverts de manteaux en guenilles, dans l'attitude de gens fatigués et affamés. Riwallon s'appuie sur un bâton. — Effet de nuit.

I. — LES JONGLEURS.

Les cinq Jongleurs arrivent et s'arrêtent cherchant leur route.

Ils sont là cinq, marchant dans l'ombre,
Pauvres Jongleurs mourant de faim.
Hélas ! depuis des jours sans nombre
La neige a fait un deuil sans fin.
Ils vont, suivant la sente blanche,
Raidis, courbés, silencieux ;
Trébuchant à chaque avalanche,
Et des pleurs glacés plein les yeux.

II. — KERMARTIN.

Une fenêtre de Kermartin s'éclaire et les Jongleurs l'aperçoivent.

Quand tout à coup, — oh ! douce joie. —
Au loin apparait un manoir...
C'est Kermartin, l'âtre y flamboie ;
Pauvres Jongleurs, prenez espoir.

Ils s'approchent du manoir et Riwallon tombe à la porte implorant.

Ils se traînent jusqu'à la porte,
Y tombent, las de tant souffrir...
Et Riwallon, d'une voix morte :
— Pitié ! pitié ! daignez ouvrir !

III. — LE VALET.

L'Intendant paraît et les repousse

— Passez, passez, la porte est close,
Répond une insolente voix ;
A Kermartin l'agneau repose,
Et les loups restent dans les bois.
— Pitié !... reprend la voix éteinte....
— Passez, passez, je vous le dis.
D'Hélory la demeure est sainte,
Et vous, vous êtes des maudits !...

Les Jongleurs s'apprêtent à partir.

IV. — SAINT YVES.

Saint Yves ouvre la porte et leur tend les bras

Mais voilà que la porte s'ouvre :
Yves paraît, leur tend les bras.

Les enfants se cachent dans sa robe

D'un pan de sa robe il les couvre,
Et sa voix murmure tout bas :

Le valet recule et les Jongleurs entrent dans le manoir.

— Ma maison est hospitalière,
Entrez sous son toit protecteur ;

Yves tient par la main Riwallon.

Venez, ma sœur, venez, mon frère ;

La toile tombe.

Du pauvre, Yve est le serviteur.

ACTE II

V. — L'HOSPITALITÉ.

Et les Jongleurs tous cinq entrèrent
Réchauffer leurs doigts engourdis.
Au bout de la table ils mangèrent,
Se croyant comme en paradis.

La toile se lève au 5e vers et montre les Jongleurs quittant à regret Kermartin.

— Allons, debout ! le temps s'envole ;
Il faut partir !... — Soucis cuisants !...

Yves reparaît et les rappelle.

Mais Yve Hélory les console :
— Restez encor, mes chers enfants !

Ils reviennent et lui baisent les mains.

Oh ! la généreuse parole :
— Restez !... — Ils restèrent dix ans. —

5e TABLEAU

Surprise de Fougeray par Du Guesclin

(1350)

—

ARGUMENT

LE premier exploit de Du Guesclin recueilli par l'histoire est la prise du château de Fougeray vers l'année 1350. En l'absence de Bembro, capitaine de la place, Bertrand résolut de s'en emparer par stratagème. Déguisé en bûcheron avec une trentaine d'hommes. il va offrir du bois de chauffage à la garnison ; celle-ci baisse le pont-levis ; aussitôt les Bretons jettent leurs fagots et s'élancent sur les Anglais. La lutte fut longue et acharnée ; Du Guesclin, séparé des siens, faillit être massacré, mais l'arrivée inattendue d'une troupe française assure la prise du château.

Nous ne pouvons résister au désir de donner cette page d'histoire, telle que nous la raconte Siméon Luce dans son *Histoire de Bertrand Du Guesclin*, page 100 et suivantes. Le lecteur nous en saura gré : tout ce qui touche notre immortel héros breton mérite d'être mis en évidence.

« Dagworth, chef des Anglais, avait dû faire appel aux garnisons des forteresses de la vallée de la Vilaine, et Robert Bramborc, capitaine de Fougeray, répondit sans doute à cet appel. Par un heureux hasard, Bertrand se tenait alors tapi avec sa bande composée d'environ soixante gars sur la lisière des bois de Teillai,

Pour haper les Engloiz, quand de là sont sevré.

Il apprend par « *un varlet sorty du chasteau en la forest de Teillay* (*d'Argentré*) et tombé en ses mains, que le capitaine et la plus grande partie de ses hommes viennent de partir en expédition : — « Amis nous souperons aujourd'hui dans ce maître donjon, et je vous y régalerai de mouton gras », s'écrie Bertrand en montrant de loin à ses gars la belle tour à créneaux qui domine encore le pays. Il sait que la garnison a fait une commande de bois de chauffage, et voici le stratagème qu'il imagine. Il se présente devant

le château à la tête de trente gars des plus résolus, déguisés en bûcherons et tout courbés sous le poids de fagots et de bourrées, où ils ont caché leurs armes. Le reste de la troupe, réparti en quatre petits groupes de sept à huit hommes, se tient caché à quelque distance, prêt à accourir au premier signal. Bertrand porte la plus forte charge et s'avance le premier, en faisant de grandes enjambées, comme quelqu'un qui aurait hâte de se débarrasser d'un fardeau trop lourd. Plusieurs de ses compagnons se sont aflublés de jupons blancs pour ressembler à de pauvres vieilles femmes qui viennent de ramasser du bois. La sentinelle du château les aperçoit et sonne de la trompe. A ce moment, plus d'un des faux bûcherons voudrait bien « être dans la mer salée » (*Tel y ot qui vousist estre en la mer salée*), mais il est trop tard pour reculer.

Le stratagème réussit. La garnison croit qu'on lui apporte le bois dont elle a besoin ; elle fait abaisser le pont-levis et ouvrir la porte. Bertrand entre le premier. Dès qu'il est sur le seuil, il jette sa charge en travers, tire son épée et fend la tête au portier en poussant son cri de guerre : — « Guesclin ! En avant ! mes amis, en avant ! crie-t-il à ses compagnons, à bas vos fagots ; il y a céans bon vin, il ne s'agit plus que de le tirer » ; puis, s'adressant aux Anglais : « Voilà du bois que vous payerez cher c'est pour chauffer votre bain, mais c'est de votre sang que je remplirai la baignoire ».

Du Guesclin et ses compagnons sont déjà maîtres de la porte, lorsque la valetaille des cuisines et des écuries, accourant au bruit, s'efforce d'assommer les assaillants à coups de pierre. Un des gars de Bertrand reçoit même sur l'oreille un tel coup de cognée qu'il tombe sur le pont-levis pour ne plus se relever. Bertrand passe son épée au travers du corps de l'écuyer anglais qui a fait ce coup, saisit la cognée et s'élance en avant au cri de « Guesclin ! la journée est gagnée ! »

C'est alors que notre héros, en poursuivant quelques fuyards, se trouve tout à coup séparé du gros de sa troupe et comme enfermé dans une étable où il lui faut soutenir seul l'assaut de toute une armée de valets des cuisines, de la bouteillerie, de la panneterie et des écuries. Ces combattants d'un nouveau genre sont armés, les uns de leviers à porter les seaux, les autres de perches pointues, plusieurs enfin de broches et de pilons. La situation de Du Guesclin et des siens menace de devenir critique, lorsqu'on entend retentir un galop de chevaux. Par précaution, les gens de Bertrand crient à ces nouveaux arrivants : « Si vous n'êtes pas pour Charles de Blois, si vous êtes Anglais, sauvez-vous, car fussiez-vous le double de ce que vous êtes, vous seriez morts ! Bertrand de Claquin, et avec lui cinq cents Fran-

çais sont ici confessant les Anglais. » — « Eh ! par la vierge Marie, répondent les cavaliers, nous sommes des vôtres. »

Il est temps que ce secours arrive. Bertrand, lorsque ses compagnons parviennent jusqu'à lui et réussissent à le dégager, se débat comme un sanglier aux abois. Il ne lui reste plus une partie de son armure qui ne soit en pièce ; sa cognée s'est brisée dans la lutte, et il en est réduit à se battre avec les poings. Blessé au front, aveuglé par le sang qui jaillit de sa blessure et lui coule dans les yeux, il ne distingue plus ni amis, ni ennemis et frappe à tort et à travers quiconque s'offre à ses coups.

Il ne voloit souffrir le bien c'on li faisoit

Toutefois une résistance aussi opiniâtre a donné aux compagnons de Du Gueslin le temps de venir au secours de leur chef ; et bientôt, grâce surtout au renfort reçu pendant l'action, le château est conquis. »

(Voir aussi Bérard, *Bertrand Du Guesclin en Bretagne*, p. 53.)

PERSONNAGES

BERTRAND DU GUESCLIN. — DEUX FAUX BUCHERONS. — UN SOLDAT ANGLAIS. — DES VALETS DU CHATEAU. — D'AUTRES COMPAGNONS DE DU GUESCLIN. — DES SOLDATS FRANÇAIS.

ACTE PREMIER

La scène représente les murailles extérieures de Fougeray. — Vers le milieu de la scène une porte de forteresse avec son pont-levis. A gauche, une autre porte en ruines à travers laquelle on distingue les fortifications ; à droite, au 2e plan, de vieille smaisons prolongent la perspective sur un fond de ciel. — Matinée d'hiver.

I. — LA GUETTE.

On entend trois appels de trompe.
La toile se lève sur le paysage.

Alerte ! Anglais, le guetteur vous appelle
Du haut du fort,
Entendez-vous jaillir de la tourelle
Le son vibrant du cor ?

Au loin, une troupe s'avance
Et marche en bataillons épais.
J'entends le cri « Bretagne et France ! »
A vos créneaux, braves Anglais !
Si vous voulez assurer le succès
Tenez ferme la lance;
Bandez votre arc et choisissez vos traits;
Alerte, Anglais ! sus aux Français !

Une sentinelle paraît qui parle à la guette.

— Cesse tes cris d'appel, la guette,
Ce sont de pauvres bûcherons.
La frayeur te trouble la tête;
Ne vois-tu pas leurs chaperons ?
Sous leur charge pesante,
Ils rentrent au logis.
Eh ! quoi ? tant d'épouvante !
Tous sont gens du pays.
Ohé ! ohé ! ohé !...
Au galop !...

Alerte, Anglais, le guetteur renouvelle
Son cri plus fort.
A grands poumons jaillit de la tourelle
L'appel vibrant du cor.

II. — LES BUCHERONS.

Du Guesclin et deux des siens, déguisés en bûcherons et en capuchonnés s'avancent, un lourd fagot sur l'épaule. Ils appellent.

— Soldats du fort, ouvrez la porte,
Nos gens succombent sous le poids.
Voyez les fagots qu'on apporte :
De bons fagots pris dans le bois.
Sous votre lourde armure
L'hiver se fait sentir.
Aux jours de la froidure,
Du bois, c'est du plaisir.
Ohé ! ohé ! ohé !...
Au galop !...

Alerte, Anglais, le guetteur renouvelle
Son cri plus fort.
A grands poumons jaillit de la tourell
L'appel vibrant du cor.

III. — L'ATTAQUE.

Le pont-levis s'abaisse et les bûcherons y jettent leurs fagots.
La sentinelle les repousse.

Sur le pont-levis qu'on abaisse,
Les fagots sont jetés en tas.
— Manants ! vous encombrez la herse !
Arrière !... et n'embarrassez pas !...

Ils rejettent leurs chaperons et brandissent leurs armes.

Inutile que l'on se cache,
Les chaperons tombent soudain,
Et Bertrand dit, levant sa hache :
— A moi ! Notre-Dame Guesclin !

Quelques autres Bretons accourent
Et aussi des Anglais.

Inutile que l'on se cache;
— A moi, Bretons !... Notre-Dame Guesclin.

Le combat s'engage.

La mêlée est terrible et la fureur augmente,
Les Anglais plus nombreux ont redoublé d'effort.
Bertrand brise sa hache en semant l'épouvante,
Et le Breton rugit, il n'est pas le plus fort.

Bertrand recule tenant tête,
Six Anglais l'entourent et le menacent.

Qu'importe! toujours formidable,
Seul, acculé par six Anglais,
Bertrand lutte encor comme un diable.
— Rends-toi, Breton !.. — Non, non ! jamais.

Il en tue deux. Les autres reculent.
Les Français arrivent à son secours.
La toile tombe.

Enfin un secours leur arrive
Et s'élance de la forêt.
Des bûcherons la joie est vive,
Ils sont maîtres de Fougeray.
Grâce au secours qui leur arrive
Ils sont enfin maîtres de Fougeray.

ACTE II

IV. — LE TRIOMPHE.

La toile se relève aussitôt montrant Du Guesclin criant, les bras en l'air.

Et Guesclin, sanglant, presque sans connaissance.
Gesticule toujours criant : — Hardi, les cœurs ! —

Il reconnaît ses amis et leur presse les mains.

Enfin il reconnaît ses bons amis de France :
— Merci Dieu ! mes Bretons, nous sommes les vainqueurs'

SEIGNEURIES DE BRETAGNE

HORS DE BRETAGNE

CHAPITRE III

COMTÉ DE RICHEMONT

(*Suite*[1])

§ II. — MAISON DE PENTHIÈVRE. — ALAIN LE ROUX. — ALAIN LE NOIR. — ETIENNE. — ALAIN LE NOIR II. (1066-1146).

A quelle date le comté de Richemont est-il entré en la possession de princes bretons ?

D'après une tradition, le grand Arthur aurait marié sa sœur à Audren ou Aldroen, quatrième roi de la Bretagne Armorique ; et, quand il eut conquis l'Angleterre, il fit don du comté à Audren. D'après une autre tradition, le même Arthur aurait été assisté d'Hoël le Grand, fils de Budic et petit-fils d'Audren qui, pour prix de ses services aurait reçu le comté.

Si d'Argentré rapporte ces traditions il les rejette avec raison[2].

[1] Voir la livraison d'août 1896.

[2] D'Argentré. (Ed. de 1618, p. 129). Il ajoute : « Les autres disent (le comté) avoir été donné à celui de nos ducs qui accompagna Guillaume Longue-Epée en la conquête d'Angleterre. » Deux inadvertances du savant historien, qu'il corrigera plus loin (p. 224).

Guillaume Longue-Epée, fils et successeur de Rollon, était le septième

Sans rappeler ces traditions, Alain Bouchard dit que Hoël, duc de Bretagne, envoya son fils Alain Fergent à la suite de Guillaume le Bâtard ; et que, après la conquête, celui-ci paya les services d'Alain du don de Richemont[1].

D'Argentré complète ces renseignements. Alain, dit-il, vint se joindre à Guillaume, avec une troupe de bretons. Il commandait la seconde des trois *batailles* de Guillaume à Hastings. L'historien ajoute : « La reconnaissance et remerciement du secours reçu du duc Hoël et des Bretons fut que Guillaume donna à Alain Fergent, surnommé par aucuns le Roux, qui était son neveu, le comté de Richemont à perpétuité. » D'Argentré a même imprimé l'acte d'investiture daté du siège devant Yorck[2]. — Or c'est seulement, deux ans après la victoire d'Hastings, en 1068, à la suite de la révolte des provinces du nord, qu'Yorck fut assiégé ; et il semble que Guillaume avait disposé de Richemont entre 1066 et 1068[3].

La vérité est que Alain dit depuis Fergent n'a pas pris part à la conquête. Il était presque enfant en 1066 ; ses premières armes semblent être de 1077, et son premier mariage avec Constance, fille de Guillaume le Conquérant, est seulement de 1087[4].

Mais il y avait, à cette époque en Bretagne, un autre prince du

prédécesseur de Guillaume le Batard, conquérant d'Angleterre. — Aucun de nos ducs n'a accompagné Guillaume en Angleterre.

D'Argentré donne pour dates extrêmes au règne d'Audren 412-438, à celui de Hoël 448-484 ; il fait régner Arthur jusqu'en 482. On place aujourd'hui le règne d'Arthur au VIe siècle, et on ne place nulle part Audren, successeur du fabuleux Conan Mériadec et aïeul prétendu de Hoël le Grand.

[1] F° 28 v°. Ed. des Bibliophiles Bretons.

[2] D'Argentré. 224-225. Cette pièce est sans doute apocryphe comme celle que d'Argentré donne après Bouchard (f° 89 r°) sur l'établissement du parlement de Bretagne par Alain Fergent. Cette pièce est postérieure à 1420. Nous l'avons démontré. (Grands écuyers héréditaires de Bretagne p. 6 — et Organisation judiciaire de la Bretagne avant 1789, p. 194 et suiv.) Il est surprenant que Daru ait accepté cette pièce (I p. 45 note et 317), et qu'elle soit acceptée par l'auteur de la *Biographie Bretonne*, quand le judicieux Hévin l'avait condamnée comme « marchandise de contrebande. » *Questions féodales*, p. 330, n° 6.

[3] En 1067, selon Lobineau. *Hist.* p. 98.

[4] Lobineau. *Hist.* 101 et 104.

nom d'Alain, neveu de Guillaume le Batard ; et la similitude de leurs prénoms aura sans doute causé la méprise de l'historien. C'est ce prince qui accompagna Guillaume à la conquête, et auquel se rapporte ce que d'Argentré dit d'Alain Fergent, qui, du reste n'est pas nommé *le Roux*.

***

Eudon, premier comte de Penthièvre, avait cinq fils. Deux d'entre eux suivirent le Conquérant, Alain surnommé le Roux et Brient. C'est Brient, dit-on, qui assura la conquête en détruisant l'armée de secours que les fils d'Hérold ramenaient d'Irlande[1].

Dans le partage qui suivit la conquête, Guillaume assigna à Alain les domaines qui allaient devenir le comté de Richemont.

Au milieu de ses nouvelles possessions, Alain éleva un château qu'il nomma Richemont : de là le nom de la seigneurie[2].

Avant la construction du château, ce lieu était-il le siège d'une agglomération ? ou bien est-ce après la construction que, comme il arriva souvent, des habitations se sont élevées à l'ombre et sous la protection de la forteresse ? C'est ce que nous ne pouvons dire. Mais ce que nous savons c'est qu'une ville existait auprès du château dès le temps d'Alain le Roux. En effet nous le voyons donner

[1] Lobineau, *Hist.*, p. 98, nomme : Geffroy, Alain Le Roux, Alain le Noir, Etienne, Brient. Il ne donne pas leur ordre. Il se peut que Brient passé en Angleterre avec son frère fût un des aînés. — Quoi qu'il en soit, nous verrons Etienne qui semble le plus jeune recueillir la succession de Richemont, et celle de Penthièvre.

Nous avons rangé les quatre premiers frères dans l'ordre qu'a adopté D. Morice, ordre que les faits confirment. Remarquez que dans sa généalogie de Penthièvre, D. Morice donne Brient pour bâtard avec Robert dit Ripaldus, *Hist.* t. I, XVII

M. de la Borderie (*Geog. féodale*, p. 126) dit que « Brient reçut de Guillaume le comté de Richemont, un des plus beaux fiefs de l'île. » Les exploits décisifs de Brient expliqueraient ce don généreux du Conquérant. *Contrà* un acte de Alain le Roux que nous allons citer.

[2] Mais non quoi qu'en disent les *géographies*, le château dont elles signalent les ruines immenses. On ne construisait pas ainsi au XIe siècle. Nous l'avons dit plus haut. Ci-dessus, p. 183 et la note 2.

« aux bourgeois de Richemont la terre et le bourg de Fontenay, pour une redevance de 29 livres. » (E. 116.)

Une autre donation d'Alain le Roux mérite une mention. Vers 1080. il donna à l'abbaye de Saint-Serge, à Angers « où reposent, dit-il, les martyrs Serge et Bacche, et saint Brieuc, l'église de Swawessey près de Cambridge, avec ses sépultures, ses oblations, etc. » Il donne en outre des dîmes importantes à Swawessey et à Berwich. Le comte fait cette donation « pour son âme, pour celles du Roi Guillaume et de la reine Mathilde[1] « qui lui a valu ses honneurs[2], pour les âmes des fils et des filles du Roi, enfin de son père Eudon et de ses parents morts ou vivants. » Le comte obtient même que, suivant son exemple, *tous ses hommes* de Swawessey abandonnent leurs dîmes aux religieux.

Après Alain le Roux, ses deux frères, qui l'un après l'autre vont lui succéder, confirmeront cette donation ; et le second, Etienne, y ajoutera quelques libéralités nouvelles[3].

Après Alain le Roux mourant sans hoirs, le comté passa à son frère cadet, nommé comme lui Alain et surnommé le Noir. Celui-ci confirma le don de son frère aux bourgeois de Richemont, en y ajoutant des franchises de nature à attirer de nouveaux habitants. (E. 116.[4])

[1] Morice, *Pr.* I. 452-453. *Cujus auxilio honorem acquisivit.* Mathilde mourut en 1083, et cette indication semble reporter la donation à une date postérieure. Pourquoi tant de libéralités à une abbaye étrangère à la Bretagne ? Un mot de l'acte répond à la question. C'est la mention faite de Saint-Brieuc. Le père d'Alain, Eudon, a été inhumé (1079) dans l'église du monastère (aujourd'hui cathédrale) de Saint-Brieuc, et les reliques de Saint-Brieuc sont gardées à l'abbaye de Saint-Serge. Données à Saint-Serge par Erispoé, fils de Nominoé, les reliques furent rapportées seulement aux premières années du XIIIe siècle dans son église, qui les garde encore (Albert le Grand, *St-Brieuc*, *in fine*).

Comparaissent à l'acte *Ribaldus et Bardulfus fratres comitis*. L'un des noms doit-il être traduit par Brient ? Ci-dessus, p. 259, note 2.

[2] C'est donc à Guillaume et à Mathilde qu'il doit le comté et non à son frère Brient. Ci-dessus, p. 259, note 2 *in fine*.

[3] Etienne donne en plus la dîme des moulins de Cambridge, et les pêheries de Swawessey. Morice, *Pr.* I. 452.

[4] Nous verrons le comte Etienne et le duc de Bretagne Jean II, suivre la même méthode et accorder de nouveaux droits aux bourgeois de Richemont.

Alain avait fondé, en 1088, l'abbaye de Notre-Dame d'Yorck ; et, quand il mourut, quelques années plus tard, son cœur y fut déposé[1].

Comme son frère le Roux, il mourait sans enfants ; et le comté de Richemont passa à son frère puiné Etienne que la mort du frère ainé Geffroy, comte de Penthièvre, tué à Dol en 1093, avait déjà fait ou allait faire comte de Penthièvre.

Etienne suivant l'exemple de ses frères confirma les privilèges accordés aux bourgeois de Richemont, et les dons faits aux abbayes ; et même il leur concéda des possessions nouvelles : ainsi un des Alain avait accordé aux religieux de Notre-Dame de Warwick la dime de toute la chasse du comté : en confirmant cette donation, Etienne concéda aux mêmes religieux des franchises de taxes, la propriété de quatre villages et diverses terres dans « quatre contrées. » (E. 116).

Etienne était comte de Tréguier ; son mariage avec Havoise, héritière du comté de Guingamp, réunit les deux comtés ; en 1093, il recueillit le reste du Penthièvre dans la succession de son frère Geffroy, en sorte qu'entre ses mains se reforma l'unité du grand apanage donné autrefois à son père[2]. Il vécut jusqu'en 1137.

Etienne avait conclu le mariage de son second fils Alain, dit le Noir, comme son oncle, avec Berthe, fille du duc de Bretagne Conan III.

[1] Lobineau. *Hist.* p. 98.

L'auteur ajoute que « le corps d'Alain Le Noir fut inhumé dans l'abbaye de Bégar. » — (Bégard, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Guingamp.) L'erreur est certaine. L'abbaye de Bégard n'a été fondée qu'en 1130 par Etienne dont nous allons parler. (V. Notice sur fondation. Morice, *Pr.* I. 562-63). Son fils Alain surnommé le Noir, comme son oncle, et comme lui comte de Richemont, fut inhumé à Bégard en 1146 : de là la confusion.

[2] Quand on dit *le Penthièvre* on entend le vaste apanage donné à Eudon en 1034, comprenant le littoral du département actuel des Côtes-du-Nord de l'Arguenon ou Douron. Ce territoire, qui enclavait les regaires de St-Brieuc et Tréguier, est coupé en deux par la rivière de Gouet qui vient du sud de Quintin tomber au Legué, port de St-Brieuc. A droite du Gouet (est) les quatre châtellenies de Lamballe, Jugon, Moncontour et Cesson formaient le comté dit *spécialement* de Penthièvre, capitale Lamballe. A gauche du Gouet (ouest) le Goëllo, Minibriac, Tréguier, Lannion formaient le comté de Tréguier, avec la mouvance de Guingamp, que le mariage d'Havoise avec Etienne réunit au comté. La ville de Tréguier étant à l'évêque, Guingamp devint la capitale du comté de Tréguier.

*
* *

En mourant, il laissa Richemont à Alain le Noir ; et il partagea le Penthièvre, entre ses deux autres fils : l'aîné, Geffroy, eut le comté de Penthièvre ; Henri, le plus jeune, eut le comté de Tréguier avec Guingamp. Etienne jugeait que Richemont et l'espérance du trône de Bretagne était assez pour Alain.

Celui-ci en jugea autrement, et une guerre commença entre les trois frères. Ces débats armés durèrent sept années, mollement suivis par Alain qui passait souvent dans son comté de Richemont. En 1144, un accord fut conclu, qui laissa, à ce qu'il paraît, les choses en l'état.

Deux ans auparavant Alain avait fondé l'abbaye de Notre-Dame de Coetmaloën dans la châtellenie de Quintin au pays de Goëllo[1].

Alain avait, semble-t-il, hérité l'ambition de son aïeul Eudon. Son beau-père lui avait donné le titre de comte de Bretagne[2] ; mais ce titre ni même celui de duc qu'il attendait, ne lui suffisait : il prétendait rétablir la dignité royale en Bretagne[3]. La mort coupa court à ces rêves : Alain ne fut même pas duc, il mourut deux ans avant Conan III, en 1146[4].

[1] Lobineau. *Hist.* p. 149, Morice. *Hist.* II, CXLVII. Coetmaloën, commune de St-Gilles-Pligeaux, canton de St-Nicolas du Pelem, arr. de Guingamp.

[2] Donation faite à Quimper, en faveur de l'abbaye Saint-Melaine (de Rennes), d'une maison où pourra résider l'abbé chaque fois qu'il viendra visiter ses possessions d'Angleterre. Si, pour une cause quelconque, ce don ne peut recevoir pleine exécution, Alain donne à l'abbaye trois biens d'Angleterre qu'il nomme « *Monasteriolum rubeum, ecclesia de S. Maria de Valle, ecclesia S.... de Renborch.* » Morice, *Pr.* I. 596.

[3] *Chronicon Britannicum.* — Morice. *Pr.* 1. 5. — Obiit Alanus, comes in Anglia et in Britannia strenuissimus, cui mentis erat minoris Britanniæ Regiam dignitatem reintegrare. Juvenis quidem fuit crudelissimas et prædo, vir autem factus fuit pater patriæ et Ecclesiæ vigilantissimus amator. » — Il y eut ainsi deux hommes dans Alain le Noir.

[4] Lobineau. *Hist.* p. 149. C'est lui, comme nous l'avons dit (p. 261) et non

Il laissait un fils, qui allait être duc de Bretagne sous le nom de Conan IV, et qui méritera son surnom de *petit*.

*
* *

C'est ainsi que le comté de Richemont entra dans la maison de Bretagne. Depuis ce moment, sauf quelques courtes périodes, où les ducs abandonnèrent le comté ou le donnèrent en apanage, nous les voyons en prendre le titre. Mais combien peu ils en eurent la possession effective ! Comme Limoges et Montfort étaient des gages aux mains du Roi de France, ainsi le comté de Richemont était à la disposition du Roi d'Angleterre, qui le saisissait et en disposait à sa fantaisie.

Singulière situation du duc de Bretagne ! Il est placé et comme étreint entre les Rois de France et d'Angleterre, trop souvent aux prises. Chacun d'eux a intérêt à l'engager dans leurs luttes sans cesse renaissantes. Le duc se tourne-t-il vers la France, le Roi d'Angleterre saisit Richemont. Le duc se montre-t-il favorable à l'Angleterre, le Roi de France saisit Montfort.

D'Argentré a écrit : « Toujours jusques au dernier nos ducs mirent Richemont au second titre de leurs inscriptions et grandeurs[1] ; » c'est-à-dire que dans leurs actes ils plaçaient leur titre de comte de Richemont après le titre de duc de Bretagne. C'est vrai (et il ne pouvait en être autrement) jusqu'au temps où les ducs sont devenus comtes de Montfort ; mais, depuis cette époque, ils font suivre leur titre ducal du titre de Montfort ; et François II s'intitulait comte de Montfort, de Richemont, d'Etampes et de Vertus, intervertissant l'ordre des dates d'acquisition de Montfort et de Richemont.

son oncle Alain le Noir qui fut inhumé à Bégard. Lobineau dit que le cœur d'Alain inhumé à Bégard « fut porté à l'abbaye de N.-D. d'Yorck, qu'il avait fondée en 1088. » Cette indication ne peut se rapporter à Alain le Noir II.

[1] D'Argentré. *Hist.* 225. Il semble insinuer que c'est à cause de son importance que Richemont est nommé le premier. Imagination.

§ III. — Maison de Bretagne. — Conan. — Constance et Geffroy. — Arthur. — Alix et Pierre de Dreux. (1146-1233).

Conan III avait remarié sa fille à Eudon, comte de Porhoët, et Berthe en avait un fils. A la mort du duc, en 1148, Eudon fut proclamé duc de Bretagne, en tant qu'époux de la duchesse.

Conan avait alors dix ans. Quelques années après, de l'aveu de sa mère[1], il prit les armes contre Eudon, fut vaincu et contraint de chercher asile dans son comté de Richemont. (1154). Mais, cette année même, un cousin de sa mère, Henri Plantagenet, devenait Roi d'Angleterre; Conan lui demanda secours, assiégea Eudon dans Rennes, prit la ville et fut couronné duc. Eudon reprit bientôt la guerre. La situation avait changé; la mort de Berthe (1164)[2] avait ouvert sa succession, et les droits de Conan n'étaient plus contestables. Cependant il dut encore une fois recourir au Roi d'Angleterre. Celui-ci s'empressa de passer la mer, prit Dol, Combourg et Fougères et assura le trône à son protégé (1166).

Mais Henri II allait réclamer son salaire. Il demanda Constance héritière de Conan, alors âgée de cinq ans, pour son second fils Geffroy, qui avait huit ans : il exigea pour le fiancé de Constance le titre de duc de Bretagne, du vivant même de Conan ; et pour lui-même la garde du duché pendant la minorité de son fils.

Conan accorda tout, réservant seulement le comté de Guingamp, que (vers 1160) il avait enlevé à son oncle Henri[3] : Après cette sorte d'abdication, le Roi d'Angleterre lui permit apparemment de se parer encore des titres de duc de Bretagne et comte de Ri-

[1] Elle craignait que le fils de son second mariage ne supplantât Conan sur le trône.

[2] Lobineau. *Hist.* 154.

Ci-dessus ; du comté de Tréguier Henri ne conserva que le Goëllo : mais après la mort de Conan il rentra en possession.

[4] Il prend ce double titre dans ses actes postérieurs à 1166. — Morice, *Pr.* 657 à 665. notamment fondation de l'abbaye de Saint-Maurice de Carnoë- (près de Quimperlé), 1169, (la date 1269 est une faute d'impression), et donation au mont Saint-Michel, 1170.

chemont[1]; et les Bretons lui conservaient ce double titre moins sans doute par amour st respect pour cet indigne souverain que par opposition au Roi d'Angleterre[1].

Conan mourut en 1171 et fut inhumé auprès de son père dans l'église de Bégard.

Jusque là Henri II avait administré la Bretagne à sa guise, faisant peser sur elle un joug de fer et la traitant d'autant plus durement que, presque chaque année, il avait à combattre une nouvelle révolte.

Après la mort de Conan, il prit la garde de Constance ; enfin, en 1182, il la maria et il abandonna le duché à son fils. Celui-ci rendait quelque calme au pays quand il mourût en 1186 (19 août). Le 30 avril 1187, la duchesse Constance mit au monde un fils qui fut nommé Arthur.

Henri II prétendit en avoir la garde que Constance remit au Roi Philippe-Auguste. Il contraignit Constance d'épouser un seigneur Anglais ; mais les bretons le chassèrent. Henri II mort en 1189, Constance obtint l'annulation de son mariage et épousa Guy de Thouars.

Richard Cœur de Lion suivant l'exemple de son père réclama la garde d'Arthur et de la Bretagne, avant de partir pour la croisade, (juillet 1190). Au retour, il renouvela sa demande. En réponse Constance fit proclamer son fils (1196). Richard entra en Bretagne, fut battu à la première rencontre, n'insista plus et mourut en 1199.

Nul doute que pendant ces débats Richemont, dont la duchesse prenait le titre, n'ait été saisi. Mais Jean Sans Terre, successeur de Richard, lui en reconnut la possession : nous avons la preuve de ce fait dans un acte de 1202.

La duchesse Constance avait fondé une abbaye de cisterciens à Villeneuve au milieu de sa forêt de Touffou, au diocèse de Nantes[2].

[1] Mention de sa mort (Dux Britanniæ et Comes Richemont) au cartulaire de Quimperlé, p. 71. Ed. de MM. Maitre et de Berthou.

[2] L'abbaye a disparu : elle était située dans la commune actuelle du Bignon (canton d'Aigrefeuille arrondissement de Nantes). — Constance, Guy de Thouars et Alix y ordonnèrent leurs sépultures. Voir dans Lobineau et Morice la belle planche représentant le tombeau d'Alix et de sa fille Yolande, comtesse de la Marche.

Par acte de 1201, elle donna aux religieux une rente de dix livres sterling sur Richemont. — Assis sur des domaines en Angleterre ce don était soumis à l'approbation du Roi. Jean Sans Terre donna l'approbation la plus expresse, 30 janvier 1202[1]. (1203 n. s.).

Au mois d'août ou de septembre 1201, Constance était morte laissant son fils Arthur âgé de quatorze ans et deux filles de Guy de Thouars dont l'aînée Alix[2].

Arthur représentant son père Geffroy, frère aîné de Jean Sans Terre, avait des droits à la succession de Richard, et s'apprêtait à les faire valoir. On sait comment, le 3 avril 1203, Jean Sans Terre se délivra de ce dangereux compétiteur.

La Bretagne entière demanda vengeance. La cour des pairs déclara le Roi d'Angleterre déchu de tous ses fiefs de France ; et le Roi Philippe-Auguste assura l'exécution de la sentence.

*
* *

Pierre de Dreux avait assisté le Roi dans cette heureuse guerre : celui-ci le fiança avec Alix reconnue duchesse au préjudice de sa sœur aînée Eléonore, prisonnière en Angleterre. Le mariage fut célébré en 1214.

A ce moment même, Jean Sans Terre débarqué en Poitou menaçait Nantes. Pierre le contraignit à lever le siège. Cet exploit lui valut la confiscation de Richemont.

Sept ans plus tard (1221) Alix mourait ; et Pierre, « ayant le bail, « c'est-à-dire la tutelle de son fils Jean Ier dit Le Roux, continua d'administrer le duché avec la violence que l'on sait, et se jeta follement dans tous les troubles de France.

[1] La fondation est de 1200. (Morice. *Hist.* I. CLIII). L'acte est de 1201 (Morice. *Pr.* I 785-786).— Voir au même volume (796), la lettre par laquelle Jean Sans Terre confirme le testament de la duchesse, en ce qui concerne l'Angleterre, et prie les barons bretons de le faire exécuter « pour que le seigneur pape et nul autre n'y touche ».

[2] Plus une sœur germaine d'Arthur, Eléonore ou Aliénore, dont Henri II s'empara, que ses fils gardèrent après lui, et qui mourut prisonnière à Bristol, en 1241. C'était la vraie héritière du duché.

En 1226, nous le voyons prendre le titre de comte de Richemont[1] ; il est douteux qu'il en eût la possession à ce moment ; mais Henri III dut la lui accorder la même année.

Le Roi venait d'apprendre que Pierre avait refusé d'assister au sacre de Louis IX, il le cajolait pour le lancer dans les intrigues qu'il fomentait contre le jeune Roi, et lui demandait sa fille en mariage pour son frère Richard. Comment aurait-il retenu Richemont?

La reine Blanche eut bientôt rompu la ligue formée contre elle par les seigneurs. Revenu des derniers au Roi, Pierre fit enfin sa paix à Vendôme le 16 mars 1227 ; et rentré en grâce il repoussa de nouvelles avances du Roi d'Angleterre. En punition celui-ci saisit le comté de Richemont, et le donna à son frère Richard[2].

Deux ans plus tard, le duc était en guerre avec le Roi et avec ses seigneurs bretons ; il se rapprochait du Roi d'Angleterre ; osait lui faire hommage du duché appartenant à son fils, lui jurait alliance envers et contre tous ; adressait au Roi de France un défi public ; en récompense il reprenait possession de Richemont (octobre 1229)[3].

Mais Pierre ne le garda pas longtemps. En réponse à ses forfanteries, la cour des pairs l'avait déclaré déchu de l'administration du duché ; et il se vit abandonné par tous. Après une trève de trois ans obtenue à grand'peine, il allait voir le Roi saint Louis entrer en Bretagne avec trois armées : il signa la paix (1234). C'est sans doute à cette occasion que le comté de Richemont fut encore une fois saisi.

Du moins l'était-il lorsque Jean Ier dit Le Roux devenu majeur (1237) prit l'administration de son duché[4].

[1] V. les deux obligations prises par lui envers les comtes de Champagne et de la Marche. Lobineau. *Hist.* 218.

[2] Lobineau. *Hist.* p. 222.

[3] Lobineau. *Hist.* p. 225.

[4] On a souvent écrit que le duc Pierre *se démit du duché*, *abdiqua*. C'est une inexactitude. — Il n'y avait pas lieu à démission ni abdication. Jean était duc de Bretagne du chef de sa mère : la majorité lui donnait l'exercice de son droit ducal ; l'administration de son père cessait, et Pierre de Dreux redevenait, comme avant son mariage, seigneur de Braine. C'est le titre qu'il prend en signant, avec sa seconde femme, Marguerite de Montaigu, dame de la Garnache, un acte de donation en faveur des abbayes de Buzay et Villeneuve (où reposait Alix). 1240-1246. — Le contre-scel porte les armes de Dreux avec le franc-quartier d'hermines de Bretagne. Morice. (*Pr.* I. 915, 930.

§ IV. — Jean Ier dit le Roux (1237-1286).

Le duc Jean Ier est un caractère curieux à étudier. Pierre de Dreux avait bataillé toute sa vie. Jean ne prit guère l'épée que dans les deux croisades de saint Louis. Pour augmenter son autorité et arrondir ses domaines, le père avait employé la violence, qui ne lui réussit pas. Le fils fut un homme d'affaires au sens fâcheux du mot. Entamer des procès qu'il avait l'art de perpétuer, si bien que par lassitude, ses adversaires se résignaient à d'onéreuses transactions ; acquérir les domaines de ses vassaux par des ventes qui ressemblent à des expropriations forcées; encourager la prodigalité de puissants seigneurs en leur prêtant libéralement de grosses sommes, sûr d'avance qu'ils ne s'acquitteraient que par l'abandon de leurs seigneuries : tels étaient les moyens ordinaires qu'employa le duc... et avec quel succès ! En cinq années, il fit passer dans le domaine ducal le comté de Léon avec la place de Brest[1].

Jean eut plus de peine et eut besoin de plus de temps pour obtenir la restitution de son comté de Richemont.

En 1242, il entama cette affaire, mais il débuta par une maladresse. Henri III venait d'être battu au pont de Taillebourg et devant Saintes, (21 et 22 juillet). Il n'avait tenu qu'au Roi de France de pousser ses avantages et d'enlever aux Anglais toutes leurs possessions de France. Il ne le voulut pas par un scrupule exagéré, et avec l'espoir que sa condescendance envers le vaincu amènerait une paix durable fondée sur la reconnaissance[2]. Le saint

[1] V. dans Lobineau, *Hist.* 274 et 280, l'histoire d'Hervé le *Prodigue*, dernier comte de Léon, et l'histoire de son digne ami, Pierre de Bretagne, petit fils de Jean le Roux, fou de chevaux, retenu comme prisonnier à Paris pour avoir paiement de 9000 livres (environ 900 000 francs de notre monnaie) prix de chevaux qu'il vient d'acheter, (p. 280-296).

[2] Ces dispositions du Roi vivement combattues et avec trop de raison par le conseil du Roi amenèrent le traité de St-Denis dont nous allons parler. Traité fatal qui allait avoir pour conséquence non la guerre de cent ans ; mais certainement la prolongation de la guerre pendant près d'un siècle. Voir la critique de ce traité dans le *Recueil des guerres et traités d'entre les rois de France et d'Angleterre*, par du Tillet, p. 171-183.

Roi jugeait des autres par lui-même. Henri III ne fut pas touché de cette générosité pieuse et chevaleresque ; et il ne songeait qu'à la revanche. C'est en ce moment que Jean lui redemanda Richemont.

Il députe au Roi l'abbé de Saint-Gildas[1]. Mais son envoyé n'a d'autre écrit à présenter que ses lettres de créance énonçant seulement l'objet de sa mission ; et c'est verbalement qu'il exposera la requête du duc. Le Roi l'écoute... ; mais il ne donnera rien pour rien. Il a besoin d'un engagement que l'abbé ne peut prendre. Le 10 novembre, il lui remet sa réponse au duc. Dans cette lettre il demande quel serait le prix de la cession de Richemont, et il conclut ainsi :

« Entendez-vous avec votre père sur l'aide que vous pourriez me donner pour me faire recouvrer mes droits, si je vous rendais Richemont. J'attends votre réponse pour la fête de la purification de Notre-Dame (2 février 1243)[2]. »

« Ses droits à recouvrer », ce sont les provinces de France que Philippe-Auguste enleva à Jean Sans Terre, en punition de l'assassinat d'Arthur ; et que Henri lui-même a vainement tenté de ressaisir. Pierre et Jean veulent-ils s'unir à lui pour combattre le Roi de France son vainqueur ? Voilà ce qu'Henri demande à mots couverts et ce que le jeune duc de Bretagne n'accordera pas.

[1] Il y en avait en Bretagne deux abbayes de Saint-Gildas. Saint-Gildas-des-Bois (évêché de Nantes) aujourd'hui canton de l'arrondissement de Saint-Nazaire, Loire-Inférieure ; — Saint-Gildas-de-Rhuys (évêché de Vannes) aujourd'hui commune dans le canton de Sarzeau, arrondissement de Vannes, Morbihan, dont Abailard avait été abbé un siècle auparavant.

Il s'agit probablement ici de l'abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys, abbaye voisine de Vannes et avec laquelle le duc entretenait des relations : il y avait la sépulture de deux enfants — Le député du duc pouvait être l'abbé Rivald qui, quelques années auparavant, avait été juge d'un débat entre l'évêque et le chapitre de Saint-Malo. (Morice *Hist.* II. XCIII.

Jean Ier habitait le plus souvent Vannes ou la côte du Morbihan. On a dit qu'il avait bâti Succinio (canton de Sarzeau) et le château de l'Isle, à l'entrée de la Vilaine. Il s'agit sans doute de reconstruction pour l'Isle, comme pour Succinio que Pierre de Dreux habitait. (Morice. *Pr.* I. 879). Jean Ier partit de Succinio pour la croisade. Il fonda l'abbaye de Prières (Billiers, canton de Muzillac) 1252 (Morice. *Hist.* II, CLIV), et il y fut inhumé.

[2] Lobineau. (*Hist.* p. 247) n'est pas clair sur ce point. Il ne donne (*Pr.* 394) qu'un extrait trop abrégé de cette curieuse lettre. Il faut la lire entière dans Morice. *Pr.* I. 921.

Toutefois la bonne intelligence ne fut pas rompue entre les souverains d'Angleterre et de Bretagne. Peu de temps après, Jean, fils aîné du duc, encore enfant[1], fut fiancé a Béatrix fille de Henri ; mais Richemont ne fut pas rendu.

Saint Louis avait fourni à Henri III un prétexte pour refuser Richemont. En 1244, pendant une trève, le Roi avait statué en parlement que ses sujets ayant des biens fonds en France et en Angleterre devraient opter entre les uns ou les autres, « afin que le Roi sût quels étaient ses amis et les adhérents du Roi d'Angleterre »[2].

L'ordre royal n'obligeait pas le duc de Bretagne qui n'était pas seigneur français ; mais, lorsque, en 1245, Jean redemanda Richemont, Henri ne manqua pas de répondre (ce qu'il ne pouvait croire) qu'après la décision du Roi de France la restitution de Richemont ne pouvait se faire. Toutefois, en même temps, soucieux de ne pas déplaire au duc, il promit de payer au lieu de Richemont une rente annuelle de 1800 marcs représentant l'évaluation du revenu[3]. A cette somme, il ajoute « en pur don, 200 marcs pour compléter les 2000 ; tant il tient à garder Richemont !

Les 2000 marcs qui représentent environ 660 000 francs monnaie actuelle seront payés en deux termes, et versés nominalement aux mains de Jean, fiancé de Béatrix, que le Roi appelle par avance son fils bien aimé. (18 juin 1245).

Quatorze années passèrent. — En 1259, Jean de Bretagne avait vingt ans, Béatrix quinze. Le moment de les marier était venu. Le duc envoya en Angleterre plusieurs députés pour régler les conditions du contrat. Ils furent froidement accueillis. Le Roi sentait qu'il aurait mauvaise grâce à refuser Richemont à son gendre ; et prétendant le garder il hésitait à conclure. Les députés bretons s'obstinèrent et obtinrent enfin la discussion des articles du contrat.

[1] Né le 4 janvier 1238.

[2] En réponse à la décision du Roi de France, Henri III confisqua tous les domaines que des Normands avaient en Angleterre. Des seigneurs français optèrent pour leurs biens de France. Lobineau. *Hist.* 247.

[3] Le texte dit 1200 livres sterling ; mais de ce qui suit il résulte que cette somme équivaut à 1800 marcs. Je compte par marcs pour plus de simplicité *Ci-dessus*. p. 182. Morice. *Pr.* I. 929. Lobineau, p. 182. *Hist.* 248. *Pr.* 394.

Il fut convenu que Richemont serait échangé contre le comté d'Agenois dont le Roi d'Angleterre demandait la restitution[1]. En attendant cette restitution, le Roi s'obligea à payer à son gendre les 2000 marcs de rente annuelle promis en 1245. De plus les possessions du duc éparses en Angleterre hors du comté de Richemont devaient être échangées contre le manoir de Hinton et la ville et seigneurie de Hastings (E. 114) ; et, comme ces seigneuries n'étaient pas en ce moment à sa disposition, le Roi, en attendant leur remise effective, abandonnait au duc « la jouissance des terres et revenus de Albrough, Landenham et Warmwel » (E. 114).

***

Cependant les trêves succédant aux trêves semblaient un présage de paix entre la France et l'Angleterre. Dès que le contrat de mariage fut arrêté, (novembre 1259) Henri passa la mer et vint à Paris où le Roi saint Louis lui fit un affectueux accueil ; et, un mois après, la paix était signée à Saint-Denis.

Le Roi d'Angleterre renonçait à la Normandie, au Maine, à la Touraine, au Poitou ; il gardait la Gascogne, la Guienne, le Limousin, une part de la Saintonge, sous le nom de duché d'Aquitaine, qui devenait pairie de France, et il s'obligeait à l'hommage.

La paix conclue, Henri III signa le contrat de mariage de sa fille et repassa la mer. Jean de Bretagne se hâta de se rendre en Angleterre ; le Roi et la reine le retinrent plusieurs mois « pour son plaisir et le leur[2] ; » le Roi le fit chevalier dans une grande solennité ; le mariage fut célébré vers Noël à Westminster ; et les époux revinrent en Bretagne.

Les conditions de la paix, quelqu'avantageuses et même inattendues qu'elles fussent pour lui, ne donnaient par entière satisfaction au Roi d'Angleterre. — Il avait réclamé l'Agénois autrefois légué

[1] L'Agenois répond à peu près au département de Lot-et-Garonne. Comté, héréditaire depuis le XIe siècle, et appartenant aux ducs d'Aquitaine. J'écris, selon l'orthographe ancienne, *Agenois*; on devait prononcer *Agenais* : je trouve le mot écrit *Ageneis*.

[2] « Ad suam pariter et nostram recreationem... » Lettre du roi Henri III. (Morice *Pr.* I, 978. — 9 mars 1260 1261. n. s.)

par Pierre de Savoie à son aïeule Eléonore de Guyenne, et l'Agénois était en ce moment à la comtesse de Toulouse. Saint Louis ne pouvait le rendre ; mais il promit de le rendre s'il en redevenait maître, et en attendant il s'engagea à payer une rente annuelle de 1200 marcs qui en représentait le revenu[1].

Dans ces conditions l'échange de l'Agénois contre Richemont ne pouvait se faire, et Henri restait débiteur de la rente de 2000 marcs promise à son gendre.

Cette obligation lui était lourde, paraît-il, et il essaya d'obtenir de saint Louis que la rente de 1200 marcs due sur l'Agenois fût payée aux mains de Jean de Bretagne à compte sur la rente de 2000 due sur Richemont. Pour complaire au Roi d'Angleterre, saint Louis avait admis Jean à l'hommage pour l'Agenois ; mais il n'accepta pas cette délégation[2].

Or Henri III laissait souvent passer les échéances sans s'acquitter ; en vrai capitaliste, le duc Jean n'admettait pas ces paiements tardifs ; peut-être espérait-il retirer plus de 2000 marcs du comté. Quoiqu'il en soit, il insistait pour la restitution de Richemont.

Au printemps de 1266, Jean de Bretagne passa en Angleterre avec Béatrix et leur fils aîné Arthur, qui était dans sa troisième année[3]. La duchesse de Bretagne, sa grand'mère, annonce son petit-fils au roi d'Angleterre comme « moult bon et suffisant et moult bel[4]. » Peu après, le duc alla lui-même rendre visite au Roi ;

[1] Tout cela n'est pas clair dans nos historiens. Il faut sur ce point lire du Tillet. 175.

En 1261, l'Agenois fut évalué « en valenr annuelle » 3720 livres, huit sols six deniers, au moins 372000 fr. de notre monnaie. Du Tillet, 176. — C'est de cette indication que j'ai tiré la valeur en livres du revenu de Richemont. Ci-dessus, p. 182.

[2] Lettre de saint Louis (Morice. *Pr.* I. 977) du lundi de l'épiphanie. Dès l'année suivante, Henri III renouvelait ses instances auprès du Roi, avouant qu'il a eus les temps passés, de grands besoins d'argent. Morice. *Pr.* I. 983. De même en 1262. Morice. *Pr.* I. 987.

[3] Sauf conduit du 15 mars 1265, (1266 n. s. Pâques tombant le 5 avril) Morice. *Pr.* I. 1001.

[4] Morice. *Pr.* I. 997. C'est-à-dire très fort et bien portant. Le mot *bon* est encore employé en ce sens par les mères du Bas-Maine parlant de leurs jeunes enfants.

et celui-ci, vaincu par ses instances ou peut-être ayant quelque peine à trouver l'argent de la rente, s'engagea, le 8 juin 1266, à rendre Richemont deux jours plus tard. Un acte solennel du 15 juillet dressé en présence d'Edouard, fils aîné du Roi, constate que la restitution a été faite ; et, par un acte postérieur, le Roi ordonne aux officiers de Richemont de remettre le comté au duc de Bretagne[1].

Entrant en possession le duc s'empressa de donner le titre du comté à son fils Jean, héritier de Bretagne.

(A suivre)

J. Trévedy,
Ancien président du Tribunal de Quimper.

[1] 8 juin 1266 est la date vraie. Morice. *Pr.* I. 102. La date du 15 juillet donnée par Lobineau (*Hist.* p. 260) est la date de l'ordre donné par le Roi aux officiers de Richemont. Morice, 1003. Voyez la confirmation des ces arrangements. Morice, *Pr.* I. 1012-1013. — Le second acte du 16 juillet 1268 est signé de Henri et de Edouard. — Richemont fut remis solennellement à Alain d'Asserac, chevalier, procureur du duc de Bretagne.

MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE[1])

Quel est mon étonnement et mon embarras lorsque cet homme me dit en confidence que celui que je suis chargé d'arrêter est le *neveu du fameux chef de brigands Charette*. J'ai beau lui représenter qu'il n'est pas possible que ce personnage ait quitté un pays où son nom a une énorme influence pour venir opérer dans une province qui le connaît à peine, le directeur, loin de soupçonner à qui il parle, soutient ce qu'il avance et finit par m'ébranler. Je me garde de prononcer le *nom* dans les rapports adressés au général. J'aurais eu peur que ce nom, répété devant les officiers du régiment qui connaissaient en partie mes relations et mes affections, n'éclairât tout à coup sur ma position. Ma résolution était prise : j'étais décidé à arrêter l'individu signalé et à fuir avec lui si c'était un des Charette. Meunier était dans le secret. Ses opinions cadraient avec les miennes. Sincère admirateur de l'Empereur, il reconnaissait les droits antérieurs de la Maison de Bourbon. Nous ne voulions faire la guerre que contre l'étranger. Nous ne pensions point être en contradiction en arrêtant un agent de guerre civile ; pourvu que ce ne soit pas un ami d'enfance. Mon sergent-major me répondit de son collègue. Néanmoins nous lui laissions ignorer nos projets qui consistaient à ne nous faire assister que par deux gendarmes, et surtout à éviter de requérir l'aide de la troupe. Si l'agent en question était un M. de Charette, à un signal convenu nous désarmions les deux gendarmes dont l'extrême surprise paralysait la résistance, et nous prenions la fuite avec mon ami. Nous

[1] Voir la livraison de septembre 1896.

passons plusieurs nuits dans un champ de blé sans voir personne. J'avais soin de me faire donner la carabine d'un gendarme. Fatigué de passer ainsi les nuits à la belle étoile, je commençai à me défier de la bonne foi de M. le directeur des Postes. Je pris et fis prendre, par le brigadier de gendarmerie, des informations en dehors du cercle d'action de cet homme. Je finis par acquérir la preuve que mon directeur était à peu près l'inventeur de cette affaire. Au fond se trouvait peut-être quelque tentative, mais par des agents de très peu d'importance. Pour se donner du relief et obtenir de l'avancement, ce directeur avait grandi le mal et mis en avant un nom connu. Bénissant la Providence de sortir ainsi de ce mauvais pas, je fais au général un rapport rassurant sur l'état du pays et j'obtiens mon rappel. Le général me reçut très bien, m'invita à dîner, me témoignant sa satisfaction sur ma correspondance avec lui. — Il m'avait recommandé de ne pas lui épargner mes lettres. — Il me fit longuement causer sur ma mission et ne me congédia pas sans m'assurer que je le trouverais toujours disposé à me protéger si l'occasion se présentait.

A mon retour à Beauvais j'aperçus un mouvement extraordinaire. Il était causé par le passage des gardes nationales actives. Un décret venait de les mobiliser. Elles allaient à la frontière prendre la garde des places fortes. Le peuple appelait cela la traite des blancs, à cause du trafic auquel cette mesure donna lieu par le rachat de ceux qui ne voulaient pas partir. La promptitude de cette organisation ouvrit la porte à mille abus. Il a été prouvé que beaucoup de remplaçants désertèrent et se vendirent plusieurs fois avant que la guerre soit commencée.

Les gardes nationales ordinaires furent aussi organisées. Nous vîmes celle de Beauvais défiler devant le préfet dans un morne silence qui ne fut troublé que par un seul cri de vive l'Empereur.

Le 3e bataillon, dont le cadre seul existait, ne fit pas un long séjour à Beauvais. Au retour de ma mission nous fûmes envoyés à Evreux recevoir des recrues. Le cadre du 4e bataillon resta à Beauvais avec le major Brosset et les comptables. Pour la seconde fois je fus chargé de la caisse avec Meunier pour secrétaire. Je voulus faire des observations, on me menaça des arrêts forcés avec un

factionnaire à ma porte. C'était visible, on me soupçonnait d'intentions qui étaient loin de ma pensée; on voulait m'enchaîner par une responsabilité. Notre chef de bataillon était nouveau, il avait l'air extrêmement dur. Les sous-officiers l'appelaient la *figure de fer*.

Pendant la route, le lieutenant Simon un provençal venu du 150e — essaya quelques allusions à mes opinions. Je reçus ses plaisanteries avec calme et un regard ferme. Il comprit qu'il fallait cesser ou avoir une affaire sérieuse. Ce sujet avait été traité, je l'ai su depuis, en présence des anciens officiers du régiment. Ils avaient averti Simon qu'il n'avait affaire ni à un maladroit — il le savait bien, puisqu'il était un des parieurs à propos de M. Villiers, — ni à un homme trop endurant, — encore moins à un poltron. Ils lui représentèrent que sa prétention de vouloir contrôler mes opinions politiques était au moins hazardée, que dans le 23e on n'avait jamais demandé à un officier compte de sa façon de penser pourvu qu'il s'acquittât de ses devoirs comme militaire. Simon était plus léger qu'autre chose, il comprit que l'opinion m'était favorable et abandonna des procédés que je n'aurais pu souffrir.

A Evreux, il fallut habiller les recrues. En peu de jours leur nombre atteignit 800. Sur ces entrefaites nous apprîmes que les hostilités étaient commencées. Bientôt après nous furent connus les brillants résultats de la bataille de Fleurus. Comme militaires, nous étions tous contents. Les habitants, dont généralement l'opinion était défavorable à l'Empereur, ne disaient mot, persuadés qu'ils étaient que rien ne pourrait résister à son génie.

J'étais logé chez la veuve de l'ancien maire d'Evreux. Cette dame avait deux filles très bien élevées, elle paraissait avoir une prédilection marquée pour la plus jeune. L'aînée était la plus jolie. D'abord on me reçut assez froidement. Toute la famille était royaliste et on ne supposait pas qu'un officier de l'armée de l'Empereur pût avoir des opinions politiques raisonnables. Ainsi je me trouvais mal jugé par les deux partis. Cependant on s'habitua peu à peu à me juger mieux. Je faisais quelquefois de la musique avec la plus jeune de ces demoiselles qui jouait de la harpe assez bien.

Un matin je m'attarde chez moi après l'heure ordinaire du déjeuner. Je trouve tous les officiers l'air consterné. A mon arrivée

la conversation cesse presque. Quelques mots seulement me font soupçonner de graves événements. Je demande ce qu'il y a : « Vous le savez bien, bougonne Simon, cela vous intéresse trop et vous fait trop de plaisir pour que vous n'ayez pas été instruit un des premiers. — Monsieur Simon, répliqué-je, je ne comprends pas ce que vous voulez dire. Je crois seulement apercevoir dans vos paroles des insinuations dont je vous demanderai compte plus tard. Veuillez quant à présent m'apprendre de quoi il est question et vous expliquer. Resté chez moi toute la matinée, je n'ai vu personne et ne sais rien. — Eh bien, l'Empereur vient de perdre une bataille décisive à Mont-Saint-Jean. En vain il a voulu se faire tuer. L'armée française est dans une déroute complète, les Anglais et les Prussiens marchent sur Paris. On raconte que l'Empereur a abdiqué de nouveau et s'est retiré à la Malmaison. — Et vous prétendez, Monsieur, que cette nouvelle me fait plaisir ? Mes compatriotes sont étendus sur le champ de bataille, la France est humiliée, sa capitale menacée une seconde fois et je me réjouirais ! Sachez-le, j'ai le cœur plus français que vous, car je n'aurais jamais soupçonné un de mes camarades d'un sentiment pareil. Ce soupçon est une injure dont vous me rendrez raison. » Le commandant, interposant son autorité, me fait rasseoir et, après avoir loué ma juste susceptibilité et blâmé Simon, il nous engage l'un et l'autre à ne pas oublier ce que nous lui devons. Mon capitaine, M. Brosset, prend alors la parole et s'adresse à mon antagoniste. « Nous vous avons averti, Simon, que vous jugiez mal notre jeune camarade ; que vous finiriez par avoir une affaire et les torts de votre côté. Ses excellents sentiments sont aujourd'hui rehaussés par la différence de ses opinions qui ne nous regardent pas. Pour moi je déclare qu'il a mon estime et je crois que tous ces messieurs pensent comme moi. » Un oui unanime se fait entendre. « Et moi aussi, pardieu, déclare Simon, je l'estime et c'est pourquoi j'enrage de le voir royaliste. C'est égal, dans les circonstances où nous sommes, ce qu'il vient de dire est d'un bon enfant. Je conviens que j'ai eu tort. Voyons, tête de Breton, ajoute-t-il en me tendant la main, cela vous suffit-il ? » Je me tourne vers le plus ancien du bataillon, juge compétent en pareille matière. Son approbation appuyée de tous les as-

sistants met fin à cette scène. On parle alors longuement et sans contrainte des nouvelles du jour.

La ville d'Evreux resta très calme. Rien dans le quartier, où nous avions au moins huit cents recrues ne fit pressentir la plus petite émotion. L'appel du soir ne constata même pas des absences plus nombreuses que de coutume ; mais au premier appel du lendemain il ne restait absolument que le cadre des sous-officiers et caporaux, toutes les recrues avaient disparu comme par enchantement.

Les nouvelles commencèrent à se succéder avec rapidité. Une grande foule stationnait chaque jour devant la poste à l'heure de l'arrivée du courrier. Les progrès de l'ennemi étaient d'une rapidité incroyable. Enfin Paris dut ouvrir une seconde fois ses portes à l'Europe ameutée. La France épuisée n'avait plus d'énergie. Aucun essai de résistance ne fut tenté. Et pourtant la position était meilleure qu'en 1814 : il n'y avait rien à craindre du côté de l'Espagne. L'armée retirée sur la rive gauche de la Loire pouvait encore tenter le sort des armes, surtout si on avait la Vendée et la Bretagne. Ces deux provinces pacifiées rendaient plus de 20 mille hommes de troupes intactes, aguerries. Mais il eut été impossible d'amener ces contrées à combattre sous les drapeaux de l'Empire. Napoléon le comprit et ce ne fut pas une des moindres causes de sa seconde abdication. — Le retour des Bourbons ne fit plus l'objet d'un doute.

L'armée ennemie s'étendit sur la rive droite de la Loire. L'espèce de capitulation, qui avait réglé la position réciproque des deux armées, avait mis fin aux hostilités sans rétablir la paix. Notre commandant, ne recevant pas d'ordre, crut prudent de se tenir sur ses gardes. Les officiers furent armés de carabines et des reconnaissances furent faites chaque matin vers Paris. Puis l'arrivée des Prussiens à Evreux fut officiellement annoncée. Nous reçumes l'ordre de nous rendre à Rouen. Nous arrivions dans cette ville presque en même temps que la duchesse d'Angoulême. Les Rouennais firent à cette princesse le plus brillant accueil. En voyant l'enthousiasme de cette grande population qui se pressait pour l'acclamer, la Duchesse dut croire que les peines de l'exil étaient enfin terminées pour elle, et que le destin ému de ses souffrances ne la ferait pas mourir sur la terre étrangère...

Pendant nos derniers jours à Evreux un prétendu agent de Louis XVIII nous proposa de signer une adresse au Roi. Il nous promettait, si nous prenions l'initiative de cette démarche, que nous serions compris dans la garde royale, dont la formation était chose arrêtée. Le croira-t-on ? C'est Simon qui nous fit les premières ouvertures. Il fut écouté en silence, mais avec la plus grande surprise : « Ah ça, mon cher, commença le capitaine Brosset, je ne sais si je dors ou si je veille. C'est bien vous, n'est-ce pas, qui venez de parler ? Vous qui, il y a moins de huit jours, traitiez l'un de nous de royaliste ? Savez-vous que son rôle est aujourd'hui plus honorable que le vôtre. Les propositions que vous nous faites seraient surtout bien plus à leur place dans sa bouche. Qu'en pensez-vous, Messieurs ? — Ma foi, opina un lieutenant, je pense comme vous, mon capitaine. » Puis se tournant vers moi : « Je serais bien aise d'avoir votre avis à vous ? — Le sujet est délicat. Il s'agit, répondis-je, de renier tous nos actes depuis trois mois. Je pense encore qu'un officier français ne peut donner sa démission lorsque la guerre est imminente ; mais la modération n'a jamais été la compagne des passions de partis. On ne pardonnera ni à moi ni aux autres. Le seul moyen pour nous faire absoudre serait de faire ce que propose Simon. Reste à savoir si ce serait honorable. Poser la question, c'est la résoudre, restons ce que nous sommes. On pourra nous rendre malheureux, mais non méprisables. » — C'est juste, fut la réponse de tous. Simon n'insista pas, il comprit tardivement sa double faute. La leçon était rude. Je n'ai jamais entendu parler de lui après le licenciement.

Rouen devait être occupé par les Anglais, nous n'y restâmes pas longtemps. On nous dirigea sur la petite ville de Montevilliers, à quelque distance du Havre. J'y fus logé chez un ancien capitaine du 65e de ligne, homme très distingué. Il était marié à une riche héritière du pays. Je fus très bien accueilli dans cette maison dont le maître avait conservé l'esprit du métier. Plus tard mes opinions ne firent qu'ajouter à la bienveillance primitive. Ils avaient une petite fille de 5 ans qui fut bientôt familiarisée avec moi. Je dis à sa mère qu'elle serait plus tard une femme remarquable. La mère me fit signe de me taire et me dit à part que sa fille avait déjà trop

de penchant à se croire jolie; elle me pria de ne pas la flatter. Mère sage et prudente!

Le bruit se répandit que les chefs de l'armée royale s'étaient entendus avec le général Lamarque qui commandait dans ces provinces pour l'Empereur et que la reprise des hostilités n'était pas impossible. Nous y vîmes un moyen de rendre un peu meilleure la position de la France. Un jour que nous causions, témoignant tous le regret d'être destinés par notre éloignement de la Loire à ne pouvoir prendre part à ce qui allait se passer, je proposai à mes camarades d'aller rejoindre les Vendéens. La grande difficulté était le passage de la Seine. Etant déjà allé au Havre pour ma comptabilité je pus les rassurer. Un paquebot partait chaque jour pour Honfleur d'où il nous serait facile de gagner la Bretagne. Simon, piqué de sa mésaventure à Evreux, eut la maladresse de rappeler mes objections d'alors. Il lui fut répondu qu'il n'y avait aucune analogie entre les deux propositions. Il ne s'agissait plus de protestations de dévouement au gouvernement rentré, mais de nous réunir à des Français qui oubliaient leurs dissentiments pour combattre l'ennemi commun. On me demanda seulement si je pouvais répondre d'une bonne réception. Je m'empressai de leur donner l'assurance d'un succès complet à cet égard. Il fut convenu que le surlendemain je me rendrais au Havre pour voir si le passage était surveillé, et que à mon retour nous fixerions le jour du départ.

Depuis plusieurs jours je songeais à partir. J'étais arrêté par la responsabilité des fonds à moi confiés. A notre départ d'Evreux je songeais aux moyens de m'en affranchir. Le meilleur me semblait être d'épuiser ces fonds en faisant la solde. Il ne me restait plus rien lorsque je proposai de passer en Bretagne. Ma comptabilité arrêtée et signée par le conseil d'administration n'avait plus besoin que du visa du commissaire des guerres au Hâvre.

Fûmes-nous trahis par Simon? j'en ai toujours eu le soupçon.

La veille de mon départ, le commandant nous réunit et, après nous avoir vivement reproché notre peu de confiance en lui, il nous prévint qu'il avait connaissance de nos projets, qu'ils étaient basés sur de fausses nouvelles. Il était vrai que toute hostilité avait cessé entre le comte Lamarque et les chefs vendéens; mais il n'était nul-

lement question de recommencer la guerre contre les alliés. Je fis remarquer au commandant que les nouvelles n'ôtaient rien à l'opportunité de notre projet. Il était surtout utile de montrer les Français disposés à ne plus connaître d'autre ennemi que celui qui menaçait de partager la France. Partant de l'armée l'initiative de cette union devait être d'un excellent effet. C'était seconder le gouvernement du Roi et lui permettre de prouver que la France était vaincue, pas conquise. Le commandant ne me répondit pas. Il se borna à répéter que, si nous ne lui donnions pas notre parole de renoncer à ce départ, il préviendrait l'autorité et nous ferait arrêter. Ces Messieurs promirent. Moi je me tus, on fit semblant de m'oublier. Dans la suite les événements ont prouvé que mon idée était bonne.

Le commandant ne m'avait fait aucune défense. Je me rendis au Havre. Le licenciement de l'armée de la Loire était la nouvelle du jour; on s'attendait à voir paraître l'ordonnance. Les officiers payeurs devaient rester dans le département où ils se trouvaient. En conséquence ils concouraient à la formation des légions de l'endroit. Mon parti fut bientôt pris. Je résolus d'exécuter seul mon projet. Je mis dans ma confidence mon capitaine et mon secrétaire Meunier qui tous les deux faisaient partie du conseil d'administration. Ils m'aidèrent à faire signer un congé par le commandant et les autres membres du conseil qui n'eurent pas le moindre soupçon. Arrivé au Havre je pus passer à Honfleur avec des papiers parfaitement en règle.

La veille de mon départ, j'avais fait mes adieux à mon brave hôte et à sa famille. Non seulement il approuva mon dessein, il m'offrit encore sa bourse avec insistance. Je pus résister à ses offres obligeantes en lui montrant que je n'avais besoin de rien. Je partais avec les fonds nécessaires à mon voyage et, de plus, je laissais quelque argent à ceux de mes camarades auxquels, en qualité d'officier payeur, j'avais fait des avances. Ils se sont acquittés plus tard avec une loyauté toute militaire, admirable chez d'autres que des officiers de l'armée. Je n'avais aucun titre, aucune signature d'eux.

En partant seul je ne me faisais point illusion. J'avais perdu du temps, ce qui, aux yeux de ceux qui avaient pris les armes en Bre-

tagne, ôtait bien du mérite à ma démarche. Mon seul but désormais était de rentrer dans ma famille. Je prévoyais bien d'ailleurs qu'on n'admettrait pas, de ma part, même à Nantes, une autre opinion que celle de l'armée.

Le marquis de Fougères était lieutenant de Roi au Havre. Il signa, sans demander ce que c'était, le congé que je lui présentai. J'avais eu déjà des rapports de service avec lui. Il avait été enchanté de trouver un officier qui n'était pas ennemi du gouvernement du Roi. S'il l'avait fallu, je lui aurais avoué mes desseins, il m'aurait aidé. C'était un jeune homme de fort belle mine, très neuf, je crois, dans le métier et qui semblait plus occupé de mettre à profit les circonstances pour s'amuser que pour apprendre à commander la place.

Je remis toutes les pièces concernant l'administration du bataillon entre les mains du commissaire des guerres. Après un rapide examen il m'adressa quelques questions et parut très satisfait. Je n'avais pas oublié les leçons du commissaire des guerres de Metz. Mon secrétaire Meunier m'avait accompagné au Havre. Après avoir déjeuné ensemble nous nous quittâmes à trois heures de l'après-midi. Il retournait à Montevilliers avec une lettre dans laquelle j'annonçais mon départ au commandant. Je m'embarquai pour Honfleur, d'où la diligence me conduisit le jour même à Caen. J'y arrivai presque en même temps que les Prussiens qui se répandaient déjà dans tout le pays entre la Seine et la Loire. Des hussards de la mort étaient logés dans l'auberge où j'étais. Ils avaient assisté au commencement du blocus de Hambourg et étaient au nombre de ceux auxquels j'avais eu affaire en avant d'Harbourg. Leur officier me rappela la belle contenance du chef d'escadron et lui rendit justice. Il me demanda des renseignements sur les provinces de l'Ouest, dont on lui avait, me dit-il, beaucoup vanté l'esprit guerrier et le dévouement aux Bourbons. Je l'engageai à prescrire à ses soldats, dans leur intérêt, la plus grande circonspection et à traiter les habitants avec beaucoup de ménagements. Je lui montrai ces provinces capables de lutter avec avantage contre des troupes régulières, tant à cause des armes dont la population était pourvue que grâce à la configuration du pays coupé de haies, couvert de bois. Nous

échangeâmes des poignées de main qui étonnaient beaucoup les assistants.

Je gagnai Saint-Malo par Dol, vieille cité devenue célèbre par le combat entre les Bleus et les Vendéens.

Je couchai à Saint-Malo et le lendemain j'atteignis Rennes que je n'avais pas revue depuis la mort de ma bonne tante ! J'y trouvai Fidèle de L'Epinay. Il m'apprit la mort ou plutôt la disparition de son frère aîné. Le pauvre garçon était parti dans les gardes d'honneur et on n'avait pas eu de ses nouvelles depuis Leipsick. Le lendemain j'arrivais à Nantes.

Dans la diligence se trouvait un monsieur âgé. Il me demanda d'où je venais et où j'allais. Je lui racontai mon histoire. Il me dit qu'il s'appelait Bunel, colonel attaché à l'état-major du duc de Bourbon et m'offrit ses services. J'acceptai. Nous causâmes beaucoup politique. Il était ennemi de Napoléon qu'il accusait d'avoir abandonné son armée en Russie et de n'avoir pas su trouver une mort glorieuse à Waterloo. M. de Bunel m'a montré, dans la suite, tout le bon vouloir qu'il m'avait promis pendant ce voyage.

Fin du premier volume.

Ann TE DEUM enn Brezonek

(AOUT 1896)

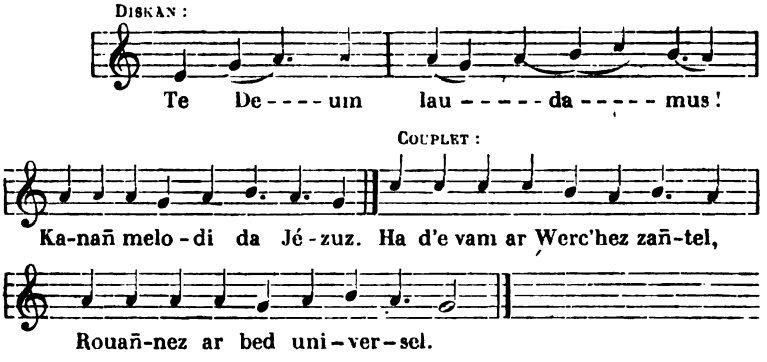

Te Deum laudamus !
'Kanañ melodi da Jezuz,
Ha d'e vam ar Werc'hez zañtel
Rouañnez ar bed universel.
Pan añtre ar búgel er porched
E teu ar Werc'hez d'en gwelet.
« Ma bugelik, lares-té d'in
Ha te vo fidel da Doue ? »
Ar beleg e gomz evitañ :
« Biken da Doue na vañkañ. »
Pan añtre ar bugel en ilis
Ar baradoz a rejouis ;
Pan a war i benn an ole
E kanoñt hol zeñt hag éle.
Pa lar ar belek ar c'homjo,
Paeron ha maeron ar gredo :
« Doue, Doue da veañ meulet !
Setu ma villor badéet. »

Ar wreg a zo war i gwele,
Mar mañ barz en doujañs Doue.
Pa gleo kleier ar vadeiañt o son
Ec'h a eur joa vraz 'n i c'halon :
« Doue, Doue da veañ meulet!
Setu ma bugel badéet. »
Ar Werc'hez sañtel ia neuze
Da gad i Mab unik en é :
« Zalud, ma Map, Zalwer ar bed !
C'houel amañ ar vam « unik » 'n eus o kanet.
Pardon ewid ar bec'herien
Goul a reoñt dre ma moien.
— Zelet, ma mam, ma goulio
Ofañset gant o vec'hejo.
— Pardonet c'houi d'ar bec'herien,
Goul a reoñt dre ma moien.
— Zelet, ma mam, ma goulio
Ofañset gant o vec' hejo ;
Ofañset gant o vec' hejo
Ma zreid ha ma daournigo !...
— Pardon ewid ar bec'herien,
Goul a reoñt dre ma moien.
— Ma mam, pardonet e veoñt ;
Ober pinijen a reñkoñt.
Ma mam, gañd eur gondision :
Ma karoñt Jezuz en o c'halon.
— O léal, ma Mab, just e he,
Beteg an eur deus o bue.
Me ia bremañ gañd an ent war draou,
D'anoñs d'ar pec'her ar c'helaou. »
Pa oa gañt an ent e fonet
Hi rañkoñtre an drouk speret :
« Mari, Mari, c'houi ra d'i-me koll
Pa lezer pec'her en i roll.
— Tec'h alese, loein vall milliet,
Te 'neus war ar douar ma zeñtet,

Hag ouspen bremañ fell d'i-de
Trec'hin war ma Mab en é ! »
Ar bec'herien baour a c'houlene
Euz Gwerc'hez ar c'hras eun dé oe ;
« Zalud, ma mam, Gwerc'hez ar c'hras ;
Pesord é mesaj zo ganac'h ?
— Pec'herien baour, pardonet e véhet ;
Ober pinijen a reñkfet.
— O léal, ma mam just a ve,
Beteg an eur deus on bue !

Recueilli et traduit par le Barde du Ménez-Bré.

Nota. — Ce beau chant populaire dérive sans doute d'un cantique du Père Maunoir. (Emile Ernault, professeur à la Faculté des lettres, Poitiers).

Il semble qu'il y a eu là une fusion inconsciemment faite de deux cantiques ;

Le second commencerait par ces mots : « Ar werc'hez santel ia neuze.....

Ce *Te Deum* m'a été chanté à Pédernec par Anna Truto (62 ans), qui l'a appris de sa grand'mère,

B. de M.-B.

TRADUCTION

Te Deum laudamus ; à Jésus (il nous faut) chanter louange ;.

Et à sa mère aussi, la sainte Vierge, reine de l'univers entier.

Quand un enfant est présenté au porche de l'église, Notre-Dame lui vient rendre visite.

« Enfantelet chéri, dis-le moi, à Dieu te proposes-tu de demeurer fidèle ?'»

Et le « *prêtre* » répond pour l'enfant : « Oncques Jésus ne trahirai. »

Quand l'enfant franchit le seuil du lieu saint, il y a liesse au Paradis ;

Quand se fait l'onction de l'huile sacrée, tous y chantent, saints et anges.

Quand le prêtre a prononcé les paroles (sacramentelles), que les parrain et marraine (ont dit) le *Credo :*

« Dieu, Dieu soit loué ! Voilà mon filleul baptisé. »

La femme étendue sur sa couchette, si elle vit dans la crainte de Dieu,

Entendant sonner les cloches du baptême, se sent au comble de l'allégresse :

« Dieu, Dieu soit béni ; voilà mon fils baptisé. »

Et la Vierge sainte alors s'en va trouver son fils unique au ciel :

« Je vous salue, mon fils, Sauveur du monde ! Voici devant vous la mère sans égale qui vous a donné le jour ;

Pardon pour les pécheurs ; ils sollicitent ce pardon par mon entremise.

— Mère, voyez mes plaies ! ils les ont creusées par leurs crimes !

— Pardonnez, vous, aux pécheurs, ils vous en conjurent par mon intercession.

— Voyez, ma mère, mes plaies ! c'est le résultat de leurs fautes.

C'est l'œuvre de leurs péchés ; (voyez) mes pieds et mes pauvres petites mains !...

— Pardon pour les pécheurs ; par mon entremise ils demandent ce pardon.

— Ma mère, pardonnés, ils le seront ; (mais) faire pénitence, ils le devront ;

Ma mère, (je ne leur impose) qu'une condition : qu'ils aiment Jésus dans leur cœur.

— Vraiment, mon fils, c'est chose juste (qu'ils vous aiment) jusqu'à l'heure (dernière) de leur existence.

Eh bien ! je m'en vais descendre (pour) annoncer au pécheur cette nouvelle. »

Comme Marie cheminait, se présente à elle le malin esprit :

« Marie, Marie, vous me faites perdre (des âmes) puisque le pécheur est laissé à lui-même, (mais qu'il se sauve ensuite par vous).

— Retire-toi, vilaine bête maudite ; sur la terre tu m'as *tentée*,
De plus, tu veux maintenant l'emporter sur mon fils au ciel. »

Les pauvres pécheurs demandaient à la Vierge de la grâce, un jour fut :

« Salut, mère, Vierge de la grâce, quelle message est le vôtre ?

— Pauvres pécheurs, le pardon, vous l'aurez ; mais faire pénitence, vous le devrez.

— Oh ! certes, mère, ce (faire pénitence) sera justice, jusqu'à l'heure (dernière) de notre vie. »

LE LAC DE GRAND-LIEU

CHANT DE LA LAVANDIÈRE

« Enfants, écoutez la légende
Du sinistre lac de Grand-Lieu.
Il faut que la jeunesse entende
Parler des châtiments de Dieu.

C'était une ville superbe !
On la nommait Herbadilla.
Mettez votre oreille dans l'herbe,
Sous les grands roseaux que voilà.

Distinguez-vous des cris étranges ?
Mais ici, ne restez pas seul,
La cité vit ; de mauvais anges
La retiennent dans son linceul.

Les flots l'ont prise toute vive,
En pleine fleur, en plein soleil !
Que jamais il ne vous arrive,
Chers enfants, un destin pareil.

En ce lieu tout était révolte,
Tout bon droit était opprimé ;
Chacun sait que l'enfer récolte
Le grain que l'orgueil a semé ?

Quand la pierre sortait de terre
Pour faire palais, murs, arceaux,
La terre criait en colère :
« Qui donc vient m'arracher les os ? »

Les grands peupliers de la ville,
Voyant leur cime remuer,
Criaient : « Pourquoi, brise incivile,
Nous forcer à te saluer ? »

Les chevaux rejetaient la selle,
Brisaient les chars en grands fracas,
Et les oiseaux à tire d'aile
Fuyaient vers de plus doux climats.

De Babel on voyait sans cesse
Les hommes refaire la tour ;
Remplis d'orgueil jusqu'à l'ivresse
Ils insultaient Dieu nuit et jour.

« Nous n'avons pas besoin d'un maître !
« Nous n'aceptons aucune loi !
« Nous voulons voir et tout connaître,
« Afin d'être aussi Dieu que toi !.. »

Enfin, jusqu'à des voix de femmes
Contre Dieu lançaient des défis :
« Seigneur, tu n'auras pas nos âmes !
« Pendant que nous bercions nos fils.

« Tu disais, malgré nos prières,
« A la mort de les dévorer !
« Tu les a couchés sous les pierres ;
« Nous ne voulons plus t'adorer !... »

Mais Dieu prit pitié de ces femmes
Qui pleuraient dans Herbadilla,
Et voulut convertir leurs âmes
Par saint Martin qu'il appela...

A Vertou, dans son monastère,
Reposait le bon saint Martin,
Se levant à la voix du Père,
De la ville il prit le chemin.

Comme un parfum dans la campagne,
Se répandait sa sainteté,
On venait de Rome et d'Espagne
Lui demander vie et santé.

Devant le peuple, en arbre immense
Son bâton s'était transformé.
Il faisait croître l'abondance
Où l'homme n'avait rien semé.

« J'accorde, dit le divin Maître,
« A la ville d'Herbadilla
« Douze heures pour se reconnaître :
« Au bout de ce temps, détruis-la ! »

Le saint reprit, hâtant sa marche :
« Seigneur, préservez l'innocent !
« De son salut que je sois l'arche !
« Prêtez la force à mon accent. »

Voici les portes de la ville :
On y voit de chaque côté
Deux femmes d'or aux pieds d'argile,
Aux regards pleins de volupté.

Saint Martin rencontre une bande
Qui s'en allait vers les hauts lieux,
Afin d'offrir, dit la légende,
Des dons horribles aux faux dieux

Les hommes lancèrent des pierres.
Voulant jeter le saint à l'eau,
Les femmes, raillant ses prières,
Lui déchirèrent son manteau.

« Entrez ! » dit un homme... il s'étonne,
Il entre, et voit, en hésitant,
Une femme qui semblait bonne :
Elle avait un petit enfant !

Puis l'époux et sa jeune femme,
Heureux et fiers de le servir,
Versent un vin, couleur de flamme
Dans une coupe de saphir.

Le voyageur dit à ses hôtes :
« Je ne puis rester en repos,
« Où la ville, expiant ses fautes
« Va disparaître sous les flots.

« Il me faut porter la parole
« Dans les places, les carrefours ;
« Dieu me presse et l'heure s'envole :
Adieu ! merci de vos secours. »

En parcourant cette Gomorrhe
Le bon saint recule d'horreur :
« Venez, Dieu vous attend encore,
« Et va punir... Malheur ! malheur ! »

Rires sinistres, cris horribles,
Fauves éclairs, bruissement !
Les foules sont inaccessibles ;
Il n'y reste aucun sentiment.

L'Apôtre insiste, il veut instruire
A tout prix, ce peuple endurci...
Quand la grande voix vient lui dire :
« Laisse-moi faire et sors d'ici.. »

— Arrêtez, Seigneur ! grâce ! grâce ?
« Accordez-nous jusqu'au matin ;
« L'Eternité n'est jamais lasse ! »
Mais Dieu répond à saint Martin :

« Je vais déchaîner la tempête ;
« Sauve l'homme qui t'a sauvé?
« Fuyez sans détourner la tête. »
L'ordre n'était pas achevé

Qu'aux yeux du saint apparaît l'homme
Qui le reçut dans sa maison :
« Fuyons, frère, fuyons Sodome
« Voyez ce livide horizon. »

A peine y tombait la lumière,
Les nuages touchaient le sol,
Et dans le ciel noir la prière
Ne pouvait qu'égarer son vol.

« Allons chercher ma jeune femme, »
S'écrie en s'élançant l'époux.
« Non, non, fuyez ! Dieu vous réclame,
« Je vais la réunir à vous ! »

Déjà les grandes avalanches
De la nue ont gonflé le sein ;
On dirait des cavales blanches
Qui couvrent d'écume leur frein.

Les flots furieux et la flamme
Se combattent de tout côté...
« Où trouver cette pauvre femme ? »
Se dit l'Apôtre épouvanté.

Du seuil de son palais en cendre
Il l'appelle inutilement,
Car l'effroi venait de l'étendre
Sur la terre, sans mouvement.

Il la reconnait et l'enlève...
« La mort vient, il faut nous hâter ! »
Et comme dans les bras d'un rêve
La femme se laisse emporter

« Où donc est mon fils, disait-elle ? »
Saint Martin répond : « Devant nous...
« Fuyez ! c'est Dieu qui vous appelle ;
« Là-bas là-bas est votre époux ! »

Le saint se disait : « Dans ses langes
« L'enfant est pur, et je prédis
« Que sur l'eau le prendront les anges
« Pour l'emporter en Paradis. »

Tout à coup, malgré la distance,
La mère dans l'air étouffant
Est-ce sortilège ou démence ?
Croit reconnaître un cri d'enfant !

Mais au cours du sort ordinaire,
Ne voyons pas là de défis,
Puisque dans l'absence, une mère,
Croit toujours entendre son fils.

En arrière un bond la rejette ;
Saint Martin lui saisit le bras
Et la malheureuse répète :
« C'est mon fils, n'entendez-vous pas ? — »

Elle a regardé dans le gouffre !..
Les grandes eaux tombaient du ciel...
Dans l'ardente vapeur du soufre
Se tordait la jeune Babel.

« Femme, voici l'heure dernière !
« Fuyez, obéissez à Dieu... »
Mais la femme devenait pierre
C'est celle du lac de Grand-Lieu !

« A vous punir, voyez vous même
« Si les cieux semblent résolus ! »
La mère dit dans un blasphème :
« Tant mieux je ne souffrirai plus ! »

A ces mots, perdant la pensée,
Elle durcit subitement,
Et comme une tombe glacée
Elle attend là son jugement.

Cependant, près des eaux profondes
Lorsque le soir on vient errer,
Sous les grands nénuphars des ondes
Bien souvent on entend pleurer...

Et l'été dans les nuits sereines
On entend le triste bourdon
Dire en ses notes souterraines
« Pardon, pardon, mon Dieu, Pardon !

Mme Riom.

AU TSAR

Sire, noble Empereur de la sainte Russie,
Vous, dont l'ombre s'étend des steppes de l'Asie
Jusqu'aux bords où fleurit Livadie au flot bleu,
César, auquel on dit : « Mon Père », ainsi qu'à Dieu.
Puissante Majesté, soyez la bienvenue;
Vous, qui venez à nous, la France vous salue!

Sire, écoutez ces chants ! écoutez, c'est le cœur
De la Patrie en fête ; il bat avec bonheur,
Ce cœur d'un noble peuple, et sainte est son ivresse ;
Elle est un souvenir ! Solennelle allégresse !
Ah ! si la France chante, elle souffre toujours !
Mais vous êtes l'aurore, après les sombres jours ;
Et voici notre main ! — Sire, elle est mutilée...
Mais cette main, toujours, tient, fière, son épée,
Sa vieille et forte épée, et fidèle à l'honneur !
Oh ! Sire, gardez-la !

Dieu garde l'Empereur !

GALLUS.

6 octobre 1896.

A LA TSARINE

Très Haute Majesté, vous avez la puissance,
La royale beauté, la suprême grandeur,
Et vous venez donner un sourire à la France;
La France vous salue, image du bonheur!

Mère, épouse, salut! Béni soit votre empire,
Tout de charme et de grâce!— oh! oui, vous pouvez dire :
« Un jour, Dieu m'a montré, par le respect courbés,
Deux peuples, les plus fiers! sous ma main inclinés;
Ces peuples m'ont, tous deux, nommé leur souveraine.
Pour que France et Russie aient, ce jour, même Reine! »

O Madame! plus tard, au loin, dans vos palais,
Rappelez-vous encor, l'amour des cœurs français!
Ils penseront à vous, et la pauvre chaumière,
La maison, le château, feront même prière :
Que vous aimiez ce peuple; il est noble, il est grand;
Et prêt, pour un sourire, à donner tout son sang!

H. Fontaine

6 octobre 1896.

L'ÉPÉE

A Louis Tiercelin.

Voici trois ans, depuis trois jours, qu'elle est rentrée,
Avare de ses bruits d'acier, et qu'elle dort
Dans la paix qui, pour elle, est pire que la mort,
L'épée énorme et lourde, à la garde sacrée.

D'estoc et de tranchant, hardiment arborée,
Pour mieux fendre et saper, dans un ardent effort,
Ses coups étaient de ceux qui retardaient le sort,
Dans son désir de fuir une lutte abhorrée.

Mais, demain, dans l'orgueil d'un vain titre octroyé,
Se croyant, pour le moins, Bayard ou La Trémouille,
Se rappelant, peut-être, un héros coudoyé,

Un homme, que l'effet d'un meurtre injuste souille,
Découvrant à la lame une tache de rouille,
La prendra pour du sang qu'on n'a pas essuyé.

Abel Letalle.

RÉCITS ET CONTES DE BRETAGNE

A Mlle Madeleine de Foucaut
Hommage affectueux.

SIMPLE HISTOIRE

I

Lancées toutes les trois par le vieux sonneur, à toute volée, les bonnes cloches chantent là-haut la fête de Marie.

. . . . . .

A quelques lieues de Saint-Brieuc, près du bourg de Saint-Quay, vivaient au moment où commence cette histoire une jeune femme, Madé-Len, et son mari, Guy Couazec. Ils avaient avec eux le bonhomme Martin, père de Guy, trop vieux pour aller sur mer maintenant et qui était le sonneur de la paroisse. La petite famille, presque dans l'aisance, habitait une maisonnette ressemblant à un cottage, tant elle en avait l'aspect riant et bien tenu. On y accédait par un sentier un peu abrupt, formé de marches grossièrement taillées dans le granit de la falaise. Mais une fois arrivé, toute impression pénible se dissipait devant une délicieuse vue : un petit jardin avec ses allées de sable de grève s'étendait entre la grille en bois et la maison. On n'avait pas à pousser la porte, toujours ouverte au grand. Réguliers comme un damier les carrés du jardin s'alignaient les uns près des autres entourés d'un cordon de buis. Et tous avaient des fleurs, fraîches, vives, qui mêlaient leurs délicates effluves à la brise. Les pétunias, les reines-marguerites, les iris, les liserons grimpants étalaient à l'envi leurs corolles pleines encore de gouttes de rosée du matin, autant de diamants fragiles enfermés dans de minuscules écrins. Le long du mur de la maison

on comptait une véritable collection de rosiers : toutes les nuances riches et pâles de la rose s'y trouvaient réunies, depuis leur reine, *la France,* jusqu'à la pensive *Gloire de Dijon*, qui s'entrelaçait sur le mur et le toit avec un réseau de tapageuses capucines. L'intérieur de la maison brillait de propreté. Cambrée sur ses quatre pieds robustes, une table de chêne massive tenait le milieu de l'appartement. Trois belles armoires s'alignaient, ornées de leurs cuivreries et servaient de miroir à Madé Len. Deux grands lits bretons avec leurs volets ajourés, tendus d'andrinople, occupaient le fond. D'un côté de la cheminée on voyait une petite batterie de cuisine semblant chaque jour n'avoir jamais servi ; de l'autre côté, près du bûcher, une multitude d'engins de pêche : rames, avirons, filets, harpons.... c'était l'arsenal de Guy, le pêcheur. Il faisait de bonnes journées, cette année-là : le poisson se vendant bien, à cause des baigneurs. Après son mariage avec Madé-Len, il avait pu acheter la barque de son patron du Portrieux, la *Muguette,* et gagnait largement sa vie et celle des siens Le bonheur était donc venu, de son vol doré, donner un coup d'aile sur la petite maison, car, outre les trois personnages que nous connaissons, il y avait depuis quelques mois un mignon chérubin, une petite fille nommée Jeannik.

. . . . . .

Lancées toutes les trois, par le vieux sonneur, à toute volée, les bonnes cloches chantent là-haut la fête de Marie.

II

Ici-bas tous les lilas meurent...
Les chants des oiseaux sont courts !
Je songe aux étés qui demeurent
Toujours !

L'été s'était écoulé comme un beau rêve pour nos amis. Déjà l'automne avec sa toilette aux mille nuances avait prodigué tous ses dons. Et la nature se faisait belle, éblouissante, jetant une lueur de feu mourant sur les feuilles des bois, rougissant les vignes-vierges touffues de reflets sanglants, dernières gouttes de vie de l'automne qui va mourir, regrettant l'été, pressentant l'hiver. Chaque

soir, le soleil couchant s'enveloppait de nuages violets et transparents, voiles de deuil qui tamisaient sa clarté, la rendaient terne et triste. Et le vent plaintif, rempli du bruissement des feuilles mortes, glissait sur les grandes landes mornes avec un murmure de prière !

Madé-Len, assise sur le penchant de la falaise qui regardait la mer, suivait d'un œil attendri et rêveur le sillon de la barque de Guy rentrant au port. Un quart d'heure après, celui-ci poussait la porte à claire-voie du jardin : « J'ai fait bonne pêche, mais je suis fatigué, dit-il, en se laissant choir sur la huche[1].

— Es-tu blessé ? questionnèrent en même temps le père Martin et Madé-Len.

— Non, mais... j'ai froid, j'ai mal là », fit-il en frappant sa poitrine...

Il s'approcha de l'âtre, réunit du bout du pied les tisons épars et les ralluma : — « Tiens, dit-il à sa femme, donne-moi Jeannik, ça va me remettre. » Comme si elle avait deviné la tristesse de son père, la petite fille l'enveloppa de son regard profond et limpide d'innocent. Il l'embrassa avec une passion concentrée que Madé Len ne lui avait jamais remarquée. Elle s'alarma.

— Enfin, es-tu malade, dis-moi.

— Mais non ! c'est ce brouillard qui vous refroidit sur mer, répondit Guy avec un peu d'humeur. Je me couche, demain ce sera fini. »

Le père Martin alla sur le pas de la porte, les bras croisés, la tête tendue ; il consulta le vent et le ciel : — « Y f'ra de la piée[1] demain » dit-il, et il rentra.

Le jour suivant se leva et Guy n'était pas debout. Lui, qui dormait pourtant d'ordinaire de ce bon sommeil gagné par le travail, avait passé péniblement cette dernière nuit.

« J'ai comme un gros poids là, dit-il à Madé-Len.

— On te soignera, va ! Un homme comme toi, ça ne meurt pas sur terre !

— Qui sait ? »... murmura Guy en inclinant la tête.

[1] Grand coffre à pain.
[1] Pluie.

Pendant une quinzaine, son état fut le même : un abattement dont rien ne pouvait le distraire, ni les soins attendris de Madé-Len et du père Martin, ni les sourires de Jeannik, ni même les nouvelles que venaient lui raconter les pêcheurs, ses amis.

Entre gens de la côte, on trouve toujours de ces sympathies, grandes et saines. Habitués qu'ils sont à braver la mort chaque jour, à mener la même vie de labeur sur terre et sur mer, ils croiraient manquer à un devoir en ne se consolant pas les uns les autres. Aussi tous les jours, Guy recevait des visites. Madé-Len avec sa passion pour les fleurs avait soin d'en orner la maison pour en rendre plus gai l'aspect au pêcheur.

Pourtant, le mal gagnait du terrain : Guy, désormais cloué sur son lit, avait abandonné l'espoir de reprendre tout travail. Les ressources avaient diminué avec les consultations et les ordonnances du médecin. Le père de Guy avait voulu continuer le métier, mais son grand âge l'avait bientôt trahi. Madé-Len manquait d'argent. Alors, ne voulant pas dégarnir leur maison, elle vendit la barque. Guy l'apprit quelques jours après et ce fut pour lui un nouveau chagrin.

— Ma *Muguette* ! Oh ! moi qui l'aimais tant ! enfin !.. »

Peu à peu, de son vol sombre, la tristesse avait plané loin d'abord puis s'était abattue sur l'humble maison comme l'épervier sur une proie... Les dernières feuilles jonchaient le sol...

Et voilà qu'un jour le père Martin se rendit à l'église pour la Toussaint. Lugubrement, les cloches pleuraient sur les âmes des trépassés, toujours nombreux, hélas ! dans une bourgade de pêcheurs. Et la grande mer houleuse semblait ce jour-là lancer un ricanement funèbre et s'assombrissait comme pour dérober à tout regard les êtres qu'elle tenait ensevelis dans son humide linceul !

Le matin de la Toussaint, Guy avait retrouvé un moment d'énergie. Il voulut braver cette mort qui le menaçait, lui et les siens.

Madé-Len venait justement de sortir avec Jeannik, le père Martin était à son clocher. Guy se leva et voulut faire quelques pas ; mais, comme un grand chêne secoué par la tourmente, il chancela et, pendant que deux grosses larmes de détresse roulaient sur ses rudes joues de marin, il fut forcé de s'avouer vaincu.

« Malheur ! moi ! Guy Couazec, voilà où j'en suis... »

Péniblement, il regagna sa couche et s'y jeta épuisé. Madé-Len rentra. Elle vit sa pauvre figure torturée par la souffrance, ses yeux brillants de fièvre.

« Tu t'es levé, dit-elle sur un ton de doux reproche, mon Guy ; à cause de nous, à cause de ta petite Jeannik ; soigne-toi.

... Tiens, j'ai pu t'acheter du pain blanc, du vin et du bouillon ». Et, avec un soin touchant, elle força son mari à prendre un peu de nourriture. Elle n'avait pas dit, la pauvre Madé-Len, que ses dernières ressources y avaient passé. Malgré tout, subsistait en elle une espérance vivace, fondée sur des ardentes prières qu'elle n'avait cessé d'adresser à Dieu.

... Lugubrement, les trois cloches pleuraient sur les âmes des trépassés. Pris soudain d'une angoisse inexplicable, le père Martin venait de lâcher, les cordes s'échappant malgré lui de ses mains tremblantes. Les sons lamentables qui s'envolaient autour du clocher, l'aspect désolé de la terre, les cierges qu'il entrevoyait là-haut dans le chœur de l'église, brûlant parmi les draperies noires : tout cela lui avait fait peur... Poussé par un secret pressentiment, il quitta la plate-forme, descendit son échelle et, se hâtant, reprit le chemin de la maison. A ses oreilles bruissait un vol d'âmes en peine. Il traversa vite le petit jardin et poussa la porte en tremblant : Madé-Len à genoux près du lit, immobile et pâle comme une morte, fixait d'un regard atone celui qui n'existait plus !

. . . . . .

Lugubrement, s'éteignant dans leurs dernières vibrations, les cloches pleuraient sur les âmes des trépassés. . . .

III

Le lendemain, un modeste convoi s'acheminait vers le cimetière, suivi de tous les gens du pays. La croix d'argent, signe éternel d'une vie meilleure, guidait le pauvre Guy dans le chemin. Les prêtres venaient ensuite, chantant par intervalles les psaumes tristes et consolants des morts. Raidie par la douleur, semblant ne plus appartenir à la terre, Madé-Len marchait d'un pas ferme. Les

yeux étaient rivés sur ce voile noir qui lui prenait tout son bonheur, toute sa vie. On la plaignit, elle n'entendit pas ; on lui serrait les mains, elle ne sentit rien.

Elle n'entendit pas non plus le bruit sourd des pelletées de terre recouvrant le cercueil. Bientôt tout fut comblé. Alors séparée à jamais de ce qui restait de son bien-aimé Guy, Madé-Len se redressa, se vit seule et toute son énergie s'en alla. Elle se prit à pleurer amèrement. Puis, secouant son accablement, elle reprit le chemin de sa demeure. Quand la nuit fut venue, elle retourna secrètement avec une gerbe de chrysanthèmes dont elle orna la tombe. Le vieux sonneur reportait maintenant son affection sur la petite Jeannik qui croissait comme une fleur dans cet intérieur désolé. Chose étrange, sa mère semblait l'oublier.....

La pauvre famille vivait soutenue par des aumônes, aidée aussi par des femmes de pêcheurs qui ne s'abandonnent jamais entre elles. Madé-Len cultivait, avec des soins assidus, une plate-bande de chrysanthèmes, seul vestige du jardin de plus en plus inculte...

Et toutes les nuits, à l'insu du sonneur, elle prenait le chemin du cimetière avec une couronne de ses dernières fleurs, trouvant dans ce pieux pèlerinage un apaisement à la douleur aiguë qui la minait peu à peu. Mais l'hiver, dans toute sa rigueur, glana les derniers arbustes qui végétaient, étouffa sous son manteau glacé les roses, les chrysanthèmes, les liserons.....

Par une claire nuit, Noël sonna son joyeux carillon, annonçant à la terre la naissance de Jésus, rappelant au vieux sonneur le mariage de son fils deux ans auparavant. Qu'ils lui semblaient loin, ces jours heureux ! Etait-ce vrai que leur paisible vie avait été bouleversée par ce malheur soudain ! Que de souvenirs chéris elles lui rappelaient, ces cloches sonores ! Que de cruels anniversaires avaient-elles su aussi conserver dans leurs chants : Mi-Août, c'était la joie ! Et le bonhomme entrevoyait dans une fugitive vision les allées fleuries du petit jardin et l'humble toit de chaume où s'abritait leur bonheur.... La Toussaint, c'était la mort avec ses cierges clignotants, son drap noir et ses pleurs !

Madé-Len n'était plus qu'un corps sans âme, misérable machine n'obéissant à rien. Le jardin abandonné devenait la proie des herbes

et des ronces. Pourtant, le printemps qui revenait avait fait revivre çà et là quelques fleurs poussant péniblement Sur le toit, plus de roses ni de capucines, mais un long et gracieux chèvrefeuillle. Alors, comme si rien ne rattachait plus à la terre le lambeau de vie de la jeune veuve, on la trouva un matin morte près de l'humble croix sous laquelle Guy dormait de son dernier sommeil. Une gerbe de chèvrefeuille était tombée de ses bras raidis; son front tourné vers le firmament brillait d'une immortelle beauté et sur ses lèvres violettes avait couru le frisson d'un sourire....

Le chèvrefeuille poussa dans la terre fraîchement remuée, il entrelaça ses branches sur les deux tombes qui n'en font plus qu'une et devint comme une alliance entre ces deux êtres qui s'étaient tant aimés.

IV

Seul soutien désormais de la petite Jeannik, le vieux sonneur attend patiemment l'heure de rejoindre ses enfants. Il s'en va courbé sous le poids des années et du chagrin. Une consolation lui reste pourtant : c'est que son Guy n'est pas dans la mer, qu'il peut tous les jours, quand il veut, aller prier sur sa tombe et sur celle de sa fille.

C'est qu'il sait aussi saisir, dans l'énigmatique langage des cloches, des murmures très doux, de consolantes paroles venant de ces deux enfants. . . . . .

. . . . . .

Tristement, le pauvre vieux sonneur fait pleurer ses cloches là-haut : c'est une messe dite pour Guy et Madé-Len !

HENRY DE FARCY DE MALNOE.

Saint-Quay, août 1896.

LES FÊTES

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE-ANGEVINE

(27 ET 28 SEPTEMBRE

C'est à M. André Theuriet que M. Léon Séché avait confié la présidence d'honneur des fêtes organisées par lui, le dimanche 27 septembre à Ancenis, le lundi 28 à Saint-Florent-le-Vieil. M. Armand Silvestre, attendu aussi dans le pays où il a laissé de si aimables souvenirs, s'était fait excuser.

M. Theuriet aime le Poitou où il a résidé et, tout récemment, il écrivait sur l'Exposition de Niort un article des plus sympathiques. Sa présence à Ancenis et à Saint-Florent n'a donc surpris personne ; et le discours qu'il a prononcé dans la seconde de ces villes à la louange de Bonchamps prouve une haute intelligence des guerres de la Vendée.

A Ancenis, c'était le second anniversaire de l'inauguration de la statue de Joachim du Bellay. Sous les auspices du grand poète de la Pléïade, ont été institués de véritables *Jeux floraux* de l'Ouest : des récompenses sont remises aux lauréats d'un concours littéraire que préside l'ombre de Joachim. Cette année, l'histoire a fraternisé avec la poésie, M. Léon Séché ayant fait placer une potence-enseigne en fer forgé, d'un joli dessin, sur le vieil hôtel de la Croix-de-Lorraine où descendit Louis XIV, le 2 septembre 1661, quand il s'en fut à Nantes punir le surintendant Fouquet d'avoir regardé en face le soleil royal.

Le lendemain, à Saint-Florent, l'histoire était encore la reine de la fête, et cette histoire moderne dont les tristes ou glorieux souve-

nirs sont encore gravés dans nos âmes. Un temps admirable avait succédé à la tempête qui, quelques jours auparavant, décapitait la colonne de Bonchamps. Il s'agissait d'inaugurer cette colonne restaurée par les soins de l'Association Bretonne-Angevine, ainsi qu'une plaque de bronze posée sur la maison où Bonchamps mourant demanda la grâce des prisonniers bleus. Cette maison historique est aujourd'hui la propriété de M. Fontaine, président du tribunal de la Flèche et érudit distingué.

Le souvenir du héros vendéen, qui naquit dans la campagne avoisinante. à la Baronnière, est cher aux habitants de Saint-Florent. Les bonnes gens du pays ont apporté leur obole à la souscription ouverte pour la restauration de la colonne et la pose de la plaque commémorative ; et, à la simple nouvelle, donnée par M. Léon Séché, que la couronne, mise par la Restauration au sommet de la colonne, allait remplacer l'urne brisée, pièces d'or et gros sous sont tombés dans l'escarcelle de la quêteuse.

Quant à M. André Theuriet, ce romancier délicat doublé d'un poète charmant, il a évoqué avec beaucoup d'élévation dans les idées et de relief dans les expressions cette lugubre journée du 18 octobre 1793, terminée par un des plus beaux traits de clémence dont l'histoire ait gardé le souvenir. Une claire et radieuse après-midi d'automne accentuait encore le contraste : ces verdoyantes prairies baignées par la Loire qui a la largeur d'une mer, ont servi de décor au plus sombre drame de nos guerres civiles, mais sur ce deuil d'une nation, le geste de Bonchamps, immortalisé dans le marbre par David d'Angers, fait planer la souveraine pitié.

Emile Grimaud, Dominique Caillé et moi-même, avons payé notre tribut poétique à la mémoire d'un homme qui fut le Chevalier Bayard des guerres de Vendée, sans peur et sans reproche.

O. DE GOURCUFF.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA JUSTICE RÉVOLUTIONNAIRE A NANTES ET DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE, par Alfred Lallié. — Nantes, E. Cier, libraire-éditeur, 1896.

On sait que l'histoire de Nantes pendant la période révolutionnaire n'a pas de secrets pour M. Alfred Lallié. Du côté des Terroristes, et du plus tristement célèbre de tous, Carrier, cette histoire est une des plus criminelles et des plus sanglantes qui aient déshonoré l'humanité. Nous le savions, mais l'érudit écrivain vient de le démontrer en exposant ce que fut, pendant les années 1793 et 1794, la justice révolutionnaire à Nantes. Nul ne pouvait mettre au service de la vérité une aussi précieuse expérience, une science aussi certaine. Dans l'*Introduction* qui précède son livre, M. Lallié en explique ainsi le but et l'intérêt : « J'avais déjà « à diverses reprises tourné autour du sujet et reculé devant le travail « urgent que demandait une étude complète. J'ai regardé enfin comme « une mise en demeure le fait de la disparition de certains documents, « perdus ou simplement égarés, que j'avais heureusement dépouillés « jadis et que seul, par conséquent, j'étais en mesure de produire et de « mettre en œuvre. » On peut croire M. Lallié sur parole, il est armé de toutes pièces.

Toute cette introduction mérite d'être lue avec soin ; ses quelques pages offrent en raccourci un tableau effrayant de la Terreur égorgeant, par milliers et le plus sommairement du monde, les ennemis ou les innocents de tout âge qu'elle fait comparaître devant ses tribunaux révolutionnaires, tribunaux criminels, commissions militaires. Contre-révolutionnaires et insurgés pris les armes à la main, malheureux paysans, débris des déroutes de Cholet et de Savenay, femmes même et enfants échappent rarement au dernier supplice. Les condamnations capitales, prononcées par les quatre principaux tribunaux que M. Lallié

énumère, dépassent le chiffre de 3500. En présence de tels documents, plus sinistres que les listes des proscripteurs romains, on s'associe à l'indignation de l'auteur, qui se fait juge à son tour, juge implacable pour flétrir les assassins officiels.

« Les condamnations prononcées à Nantes (écrit-il après avoir parlé « des exécutions de Savenay) eurent un caractère plus odieux encore; « elles frappèrent des individus qui avaient été emprisonnés, pour la « plupart, après avoir fait leur soumission. Il y avait longtemps qu'ils « étaient désarmés et qu'ils ne sentaient plus la poudre. Les privations, « les fatigues, les misères d'une vie errante les avaient exténués; dans « leurs corps affaiblis des germes d'épidémies commençaient à se déve- « lopper. Ils remplissaient par milliers les salles et les magasins de « l'immense Entrepôt des cafés. Mais ils mangeaient le pain des patriotes, « dira-t-on plus tard, ils méritaient de périr. On se débarrassa d'eux en « transformant pour les uns les eaux de la Loire en vastes oubliettes et « en chargeant quelques officiers de marquer les autres pour la mort, « un à un, comme font les bouchers à la porte des abattoirs ».

Par sa véracité émue et par le simple exposé des faits atteignant l'éloquence, ce récit ne donne-t-il pas le frisson ?

En voyant s'allonger sous nos yeux les listes de ces malheureux, dont la Commission militaire (au rapport d'un représentant) se bornait à prendre les noms avant de les faire fusiller, le souvenir nous revient de ces carrières de Gigant où s'entassaient leurs cadavres. Il y a quelque vingt ans, ce sépulcre était béant encore et le peuple de Nantes expliquait, par des causes fort naturelles, pourquoi l'herbe y poussait si verte et si grasse. Les carrières sont comblées aujourd'hui, mais le témoignage de l'histoire subsiste.

« Le troupeau des victimes était conduit — nous dit M. Lallié — par « un chemin que la rue Lamoricière remplace aujourd'hui, dans une « sorte de cirque entouré de rochers escarpés, situé au nord-ouest de « de la place Canclaux. »

Ce gouffre épouvantable absorba plus de victimes que la Loire elle-même, qualifiée pourtant par Carrier de « torrent révolutionnaire ».

Carrier, dont l'ombre sinistre plane au-dessus de ces horreurs, a justement porté la peine des crimes qui ont terrorisé Nantes. En moins d'une année, il donna le plus complet développement aux *formes acerbes* préconisées par Barrère. Mais il est juste de lui adjoindre, dans la responsabilité de tant de forfaits, le représentant Francastel, le négociant Lenoir, président d'une des commissions militaires, les nommés

Gonchon et Bignon, qui présidèrent la plus meurtrière de ces commissions, transférée du Mans à Nantes.

Quant à Fouquet et à Lamberty, ces deux sicaires de Carrier, la revision de leur procès, qui eut lieu six mois après leur exécution, n'est pas une des parties les moins curieuses du livre si documenté de M. Alfred Lallié. Devant cet entr'égorgement on songe à l'estampe satirique de l'époque, qui représente le bourreau se guillotinant lui-même.

O. DE GOURCUFF.

***

LES PRISONNIERS VENDÉENS ET LA RÉACTION THERMIDORIENNE, par M. Leroux Cesbron. — Vannes, librairie Lafolye, 1896.

M. Leroux Cesbron, à qui nous devons la publication du précieux *Journal* du représentant du peuple Lofficial, vient de publier une brochure qui atténue un peu l'impression pénible laissée par le remarquable ouvrage de M. Lallié, *La justice révolutionnaire à Nantes*. Sans jouer sur les mots, on peut dire que c'est le règne de la Pitié après celui de la Terreur.

Au lieu des funèbres listes de condamnés, qui inscrivent en regard de presque tous les noms « la mort », nous trouvons ici une série d'actes de mise en liberté que les représentants, Chaillon, Lofficial, Morisson, Gaudin, signent avec une évidente satisfaction. L'amnistie, conséquence du 9 thermidor, donne aux Conventionnels en mission dans la Loire-Inférieure le droit à la clémence. Cette chose sublime est aussi un mot magique. « Nous allons voir, dit M. Leroux Cesbron, l'importance con-« sidérable qu'elle va prendre dans tous les actes de la mission ; elle est « la formule sacramentelle de tous les arrêts qui seront promulgués, « l'argument péremptoire de toutes les mesures de clémence, le *Sésame* « *ouvre-toi* ! de toutes les prisons. »

Plus d'une des pièces citées par M. Leroux Cesbron est fort touchante dans la simplicité de son style juridique. L'histoire anecdotique de quelques familles gagnera, à cette publication, d'être mieux connue, et la mémoire de plusieurs représentants du peuple, d'être lavée du reproche de solidarité avec les terroristes.

O. DE G.

COMME ON PLEURE A VINGT ANS ! poésies par Mlle Marguerite Comert. — Paris, Léon Vanier, éditeur, 1896.

La mélancolie est ordinaire chez les poètes; c'est la sœur de la rêverie, dont elle revêt les formes vagues ; mais la tristesse plus précise, pleurant des maux soufferts, pressentant des maux à venir, éprouvant comme un plaisir amer autour des deuils et des tombes, cette tristesse-là habite en bien peu d'âmes poétiques. A la fin du voyage de la vie plus d'un désabusé a envisagé la mort comme un repos (relisez pourtant *le Bûcheron et la Mort*) ; mais, au seuil de ce voyage, parler de l'inanité du but et du charme de la mort, cela constitue une exception, presque une anomalie. De plus, le titre du volume de Mlle Marguerite Comert, *Comme on pleure à vingt ans !* ne donne aucunement, sous son aspect de refrain de romance, la note dominante du volume lui-même. Je me hâte d'ajouter que, malgré ce titre, la sincérité de l'auteur est indéniable. Nous pouvons regretter, déplorer parfois, qu'une si riche nature poétique ait abjuré l'espoir, et ne porte ses regards vers l'au-delà que pour les en ramener pleins d'un farouche découragement. Mais ces expressions, d'une douleur d'autant plus profonde qu'elle est plus contenue, partent vraiment de l'âme. Cependant à des détails gracieux, à des touches délicates, la main d'une femme, et d'une jeune femme, se reconnaît. Tout à l'heure c'était au vieux Lucrèce, à M Sully Prudhomme, que nous songions ; maintenant un trait nous rappelle les élégies de Mme Desbordes Valmore, la pensée philosophique se quintessencie comme chez Mme Ackerman ou encore Mlle Marguerite Comert a le fugitif éclair d'une autre poétesse de grand talent Mlle Louisa Siefert.

Au point de vue littéraire, ce petit recueil est exquis; il vaut beaucoup de gros livres, et le vase de M. Sully Prudhomme, avant qu'il fût *brisé*, en pourrait seul enfermer la délicate essence. Tout ou presque tout serait à citer, si les idées de l'auteur ne devaient alarmer bien des consciences. Voici, du moins, trois strophes, purement sentimentales.

Songez-vous quelquefois ?
Quand la brise du soir chante et glisse embaumée,
Qu'un parfum de fleur morte est dans l'air épandu,
Songez-vous quelquefois que vous m'avez aimée,
Et que mon cœur au vôtre, hélas ! a répondu ?

Quand de la froide neige et de la brume sombre
Le printemps tiède et clair est récemment sorti,
Devant l'azur sans tache et la clarté sans ombre,
Songez-vous quelquefois que vous m'avez menti ?

Et devant une vague à l'éternelle écume
Dont ni la paix des nuits, ni la gaîté des jours
Ne peuvent adoucir la plainte et l'amertume,
Songez-vous, quelquefois que je pleure toujours

N'est-ce point du Lamartine un peu modernisé ?

O. DE GOURCUFF.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE[1])

LA MUSSE (COMTÉ).

L'ancien château de la Musse, en la paroisse de Baulon[2] tirait vraisemblablement son nom de sa position aussi originale que pittoresque au fond des bois. Caché — mussé comme on disait jadis — dans le creux d'un vallon couvert de grands chênes, il formait sous leurs vastes ombrages une sorte d'île au milieu d'un étang.

Son origine est assez obscure. Du Paz nous apprend seulement qu'en 1408 Jean de Rougé, sire de Derval, mariant sa sœur Jeanne de Rougé avec Armel, sire de Châteaugiron, lui bailla en partage « les lieu, domaine et seigneurie de la Muce[3]. » De cette union naquirent Patry, sire de Châteaugiron, décédé sans postérité et Valence, qui épousa Geffroy de Malestroit, sire de Combour. Ceux-ci donnèrent le jour à Jean de Malestroit, baron de Châteaugiron, et à Marguerite de Malestroit. Cette dernière hérita de « la terre et seigneurie de la Muce en Baulon et contracta trois alliances, avec 1° Jean de Penhoët, seigneur de la Marche ; 2° Guy de Molac, seigneur de Pestivien, et 3° Jean Blocet, seigneur de Saint-Pierre de Carouge[4]. Marguerite de Malestroit vivait encore en 1474 ; il est

[1] Voir la livraison de septembre 1896.

[2] Commune du canton de Guichen, arrondiss. de Redon.

[3] *Hist. généal. de plusieurs maisons de Bret.* — 168. On écrit indifféremment la Musse ou la Muce.

[4] *Ibidem*, 171.

probable que c'est elle que désigne certain acte mentionnant la « dame de la Muce, décédée au mois de décembre 1497[1]. »

Peu de temps après, la famille Bruslon possédait la Musse qu'elle devait garder pendant plusieurs siècles.

En 1502, en effet, Yves Bruslon était seigneur de la Musse. Fils de Jean Bruslon, seigneur de la Motte-Bruslon près Rennes, il avait été conseiller d'Anne de Bretagne et son ambassadeur près du roi Charles VIII en 1490.

Il épousa Guillemette du Pan, qui veuve de lui en 1518 exécutait alors ses dernières volontés[2].

François Bruslon, leur fils, rendit en 1536 hommage au roi pour une partie de sa châtellenie de la Musse. Ce seigneur contracta cinq alliances et épousa : 1° Jacquette Thierry, fille du seigneur du Boisorcant ; 2° Marguerite de la Motte-Vauclerc ; 3° Gillette Le Bel ; 4° Jeanne de Coëtquen ; 5° Hélène de Beaumont. François Bruslon, fonda en 1567 deux prix au collège de Rennes, consistant en « une esglantine d'argent et son œil doré, de la valeur de 60 sols tournois, et une plume d'argent surmontée d'une couronne dorée, de la valeur de 40 sols[3]. » Ce seigneur mourut en 1578.

Pierre Bruslon, son fils, fut longtemps connu sous le nom de seigneur de Beaumont, sa mère, Hélène de Beaumont, lui ayant laissé cette seigneurie sise en Mordelles ; il acheta aussi en 1559 d'avec François du Gué la terre seigneuriale de Baulon, appelée la Motte de Baulon et possédée longtemps par la famille de Baulon, — puis en 1571 d'avec René de Téhillac, la seigneurie de Tréguené en Saint-Thurial. Devenu à la mort de son père seigneur de la Musse, Pierre Bruslon se trouva à la tête d'une fortune d'autant plus considérable qu'il avait épousé une riche héritière Bonne de Texue, dame dudit lieu ; l'ayant perdu en 1579, il se remaria à Françoise de Sanzay « aussi pieuse et vertueuse dame que pas une de son temps[4]. »

Président à mortier au parlement de Bretagne en 1568, conseiller

[1] *Arch. de la Loire-Inférieure.* V° Saint-Thurial.
[2] *Ms. de la Musse. (Arch. d'Ille-et-Vil.).*
[3] *Hist. Ms. du collège de Rennes*, 135.
[4] Du Paz, *Hist. généal. de plusieurs maisons de Bret.*, 789.

d'état en 1573 et chevalier de l'Ordre du roi par promotion de Charles IX, Pierre Bruslon joua un rôle important au temps de la Ligue ; il eut une assez forte garnison dans son château de la Musse en 1589 et mourut en cette demeure le 24 janvier 1594 ; son corps fut apporté à Rennes et inhumé en l'enfeu qu'il possédait dans l'église des Cordeliers ; ses funérailles se firent « avec de grandes pompes et grande abondance de peuple, estant icelui seigneur beaucoup regretté comme bon patriote et qui a fait de grands biens aux pauvres[1]. »

De ses deux mariages Pierre Bruslon n'eut que deux fils Sébastien mort avant lui et Saldebreuil, né en 1583, qui lui succéda comme seigneur de la Musse. Ce dernier épousa Jeanne de Penmarc'h dont dont il eut Anne Bruslon, seigneur de la Musse après lui, plus connu à la cour de Louis XIV — où il était introducteur des ambassadeurs — sous le nom de comte de Bruslon. C'est de lui que parle assez plaisamment Tallemant des Réaux dans ses *Historiettes*.

Anne Bruslon s'unit en 1640 à Marie du Lac, mais mourut sans postérité en 1685. Sa succession fut recueillie par son neveu Gilles-Louis Bruslon, fils de son deffunt frère cadet Louis Bruslon, seigneur du Plessix de Peillac, et de Catherine de Sainte-Marthe[2].
Ce Gilles-Louis Brulon, seigneur de la Musse, fut le dernier représentant mâle de sa race. Il épousa à Béganne, le 20 février 1683, Judith Le Courtois et n'en laissa que deux filles : Catherine Bruslon mariée le 10 mai 1698, dans la chapelle de la Musse, à Augustin, comte de Sanzay, et Marie-Judith Bruslon qui épousa 1° en 1716 René-Henri Grignart, seigneur de Champsavoy, et 2° en 1726 Joseph-Cyprien de la Landelle, seigneur de la Graë.

En 1730, Gilles-Louis Bruslon était mort et ses filles jouissaient par indivis de la seigneurie de la Musse, mais l'aînée d'entre elles, Mme de Sanzay, céda cette seigneurie à sa sœur dont le mari prenait en 1742 le titre de comte de la Musse. Marie-Judith Bruslon avait eu plusieurs enfants de ses deux mariages et à sa mort, arrivée le 4 octobre 1743, le fils aîné sorti de son premier lit, Joseph-Marie

[1] Journal de Pichart (*Pr. de l'Hist. de Bret.*, III, 1738).

[2] Ils s'étaient mariés en 1647 et Catherine de Sainte-Marthe décéda en 1709, âgée de 85 ans ; elle fut inhumée dans l'église de Peillac

Grignart, devint comte de la Musse-Bruslon. Ce seigneur épousa à Rennes, le 27 décembre 1752, Renée Milon de Bellevue[1].

Capitaine de dragons et chevalier de Saint-Louis, Joseph-Marie Grignart, qualifié comte de la Musse-Brulon et banneret de Baulon, fit hommage au roi en 1784 pour certains fiefs de la Musse[2]; il eut seize enfants, émigra à Jersey avec sa femme et mourut le 8 juin 1803; il avait perdu deux fils, son aîné Joseph, conseiller au Parlement de Bretagne, décédé à Rennes en 1787, et Guy-Firmin pris à Quiberon et fusillé à Vannes.

Qualifiée de baronnie d'ancienneté par Potier de Courcy, la seigneurie de la Musse fut unie à celle de Beaumont en Mordelles par lettres patentes données au mois de mars 1621 par Louis XIII, qui érigea le tout en comté sous le nom de Bruslon ; ce fut à Saldebreuil Bruslon, colonel d'un régiment d'infanterie portant son nom, que le roi fit cette faveur[3].

On sait d'ailleurs qu'aux XIVe et XVe siècles, les sires de la Musse prenaient place aux Etats de Bretagne parmi les bannerets[4]. Mais c'est une erreur d'Ogée de prétendre que la Musse en Baulon fut érigée l'an 1455 en châtellenie ; il s'agit dans ce dernier cas de la Muce en Ligné. Au couronnement de François III, duc de Bretagne en 1532, François Bruslon, seigneur de la Musse, « requit à cause de sa dite seigneurie de la Musse en Baulon, porter le tiers quanton du poële ducal ; » mais il en fut empêché par le seigneur de la Muce en Ligné et par le seigneur de Kaer prétendant au même honneur : les gens du conseil ducal « sans préjudicier aux droits des parties » prièrent Antoine de Montbourcher de tenir ce jour-là le troisième bâton du dais sur la tête du duc ; les trois autres bâtons furent soutenus par les seigneurs de Maure, de Molac et de Bossac[5].

Le sire de la Musse en Baulon, avait d'ailleurs d'autres beaux droits ; tels étaient celui de hoqueton permettant à ceux qui por-

[1] Reg. des mariages de Rennes et de Baulon.

[2] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, B. 1063.

[3] *Nobilaire de Bretagne*, III, 451 ; — *Généalogie de la maison du Breil*, 175 ; — Ogée, *Dict. de Bret.* II, 72.

[4] D. Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.* II, 513 et 1673.

[5] *Idem.* III, 1002.

taient ses lettres d'avoir une casaque semée d'hermines et des armes de la seigneurie, — celui de faire battre par ses vassaux les douves du château de la Musse pour empêcher les grenouilles de troubler par leur croassements la dame du lieu quand elle était en couches[1] ; — enfin celui de lancer certain jour une soule sur les limites de Baulon et de Saint-Thurial, à la grande joie des jeunes gens de ces deux paroisses qui se disputaient cette boule de cuir.

Le comté de la Musse ou de Bruslon se composait à l'origine des seigneuries de la Musse et de Beaumont ; mais au milieu du XVIIe siècle Beaumont en fut distrait et vendu, et il ne resta au comte de Bruslon que l'ancienne baronnie de la Musse composée de trois seigneuries ; la Musse en Baulon, la Motte de Baulon et Tréguené. La Musse dépendait féodalement presque tout entière de la châtellenie de Bréal ; dix-sept de ses fiefs en relevaient tandis qu'un ou deux seulement étaient tenus directement du roi.

La Motte de Baulon relevait de la baronnie de Lohéac ; elle avait un gibet à trois poteaux sur la lande de Coatnan et une demi-douzaine de bailliages au bourg de Baulon et aux alentours.

Enfin Tréguené en Saint-Thurial relevait du roi.

En février 1584, Pierre Bruslon obtint d'Henri III l'union de la seigneurie de Tréguené à sa châtellenie de la Musse. Plusieurs fiefs en Saint-Thurial, Bréal et Lassy formaient la seigneurie de Tréguené, possédée longtemps par la famille de Tréguené, puis par les Saint-Gilles du Pordo et les sires de Téhillac.

Ainsi composée, la baronnie de la Musse s'étendait en sept paroisses : Baulon, Saint-Thurial, Lassy, Bréal, Goven, Guignen et Tréffendel. Sa haute juridiction s'exerçait au bourg de Baulon où se trouvaient l'auditoire et la prison dans une maison qui existe encore et qui continue de s'appeler la Géole ; à côté de ce logis — assez curieux et ouvert d'une large voûte sous laquelle passe le grand chemin — apparaissaient au-dessus d'un perron le carcan et les ceps et colliers constituant le pilori seigneurial.

En 1534 la cour de Baulon condamna à 60 sols d'amende un

[1] Ogée, *Dict. de Bret.* I, 73.

certain Jouberel convaincu d'avoir tué un sanglier dans la forêt de la Musse[1].

Le seigneur de la Musse avait obtenu du roi en 1574 le droit d'avoir « en sa ville de Baulon » un marché chaque mardi de la semaine et quatre foires par an[2].

A cause de sa seigneurie de la Motte de Baulon il avait les droits de fondateur de l'église de Baulon ; il jouissait de plus, en raison de la Musse et de Tréguené, de prééminences, armoiries, bancs et enfeus dans la même église de Baulon et dans celle de Saint-Thurial.

Des anciens châteaux de la Motte de Baulon et de Tréguené il ne reste que les emplacements ; des douves entourent encore l'assiette de la Motte et à côté se dresse une motte féodale, couronnée plus tard d'une chapelle aujourd'hui ruinée comme le château.

Quant à la Musse, « ce château a trois cours, dit Ogée : celle de la maison forme une île au milieu d'un bel étang toujours entretenu d'eaux fraîches qui viennent d'un des plus beaux et des plus grands étangs de la province qui se trouve au-dessus. La seconde cour est entourée des mêmes eaux, avec des tours et des remparts qui annoncent que ce château était jadis très fortifié[3]. » Le logis seigneurial bâti en équerre était aussi flanqué en 1789 de deux tours garnies de couleuvrines et surmontées de dômes soutenus par des piliers plombés[4]. Des ponts-levis faisaient communiquer entre elles ces trois cours, et dans la cour du milieu s'élevait un petit prieuré de chanoines réguliers de l'abbaye de Montfort, remplissant les fonctions de chapelains de la Musse.

Le reste du domaine proche de la Musse se composait de la retenue de la Musse — des métairies de la Porte et de la Hénaudaye — des trois étangs et des moulins de la Musse — du four banal de la Motte au bourg de Baulon, — de l'étang et du moulin de Tréguené — du moulin à vent de Coatnan — enfin de la forêt de Baulon ou de la Musse entourant le château de ce nom et dans laquelle les tenanciers de la Taille-au-Bouteiller devaient deux fois l'an faire

[1] *Ms. de la Musse.*
[2] *Archiv. du Parl. de Bret.*, 7e reg. 39.
[3] *Dict. de Bret.* I, 72.
[4] *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 1, Q. 81.

la hue lorsqu'avaient lieu les chasses seigneuriales, « l'une à cervaison et l'aultre à porchaison. »

La terre de la Musse appartient aujourd'hui à M. et Mme Le Gualès de Mésaubran, mais le château est abandonné et l'on a bâti au haut de la forêt une nouvelle résidence qui n'a d'intéressant que sa belle position.

LES NÉTUMIÈRES (BARONNIE).

La famille Nétum ou Le Neptum, portant au XIVe siècle : *d'or à une fleur de lys d'azur*, possédait originairement la terre seigneuriale des Nétumières qui lui devait son nom et qui se trouve en la paroisse d'Erbrée[1] mais sur les confins de la Chapelle-Erbrée. Cette famille s'éteignit en la personne de Marguerite Le Neptum qui durant ce XIVe siècle épousa Johannet Hay, seigneur de Launay-Hay en Bédée, fils cadet d'Alain Hay, seigneur du Breil-Hay ; cette dame apporta à son mari la seigneurie des Nétumières. Depuis lors, c'est-à-dire depuis cinq siècles, la famille Hay possède les Nétumières.

Johannet Hay, seigneur des Nétumières, fut inhumé, ainsi que sa femme Marguerite Le Neptum, dans l'église de Bédée, devant l'autel de Notre-Dame où se trouvait son enfeu ; on y voyait encore au commencement du XVIIIe siècle leur tombeau portant les armoiries des Hay : *de sable au lion d'argent morné* et celles des Le Neptum[2].

Guillaume Ier Hay, seigneur des Nétumières et fils des précédents, épousa, semble-t-il, d'abord Etaisse de Québriac, puis Rollande Nepveu.

Son fils Jean Ier Hay était seigneur des Nétumières en 1428 et s'unit l'année suivante à Perrine Le Roux. Celui-ci eut pour successeur Guillaume II Hay, qui devait être son frère, puisqu'on dit que né en 1392 il mourut en 1503, âgé de cent-onze ans.

Ce Guillaume II Hay, seigneur des Nétumières, rendit aveu, le

[1] Commune du canton Est de Vitré.

[2] Du Paz, *Hist. généal. de plusieurs maisons de Bret.* 796.

11 mars 1442, au baron de Vitré pour ce qu'il tenait de lui en Erbrée[1]. Il épousa 1° Jeanne de Servaude qui était morte en 1456, 2° Marguerite Aubry, décédée en 1487, 3° Geffeline d'Aunières. Il eut pour successeur en 1503, son petit-fils Guillaume, fils de Jean Hay et de Jeanne du Val.

Guillaume III, seigneur des Nétumières, avait épousé en 1499, Briande Cholet, qui devenue veuve de lui, se remaria en 1520, à Jean Rossigneul ; son fils et successeur Jean II Hay, seigneur des Nétumières dès 1513, épousa en 1522, Claude Le Verrier. Jean III Hay, leur fils, seigneur des Nétumières et conseiller au Parlement des grands jours en 1536, contracta deux unions : 1° avec Perrine Chevallerie, 2° avec Gillette de Bourgon, décédée le 3 juin 1587.

Paul Ier Hay, baron des Nétumières, né en 1560 et issu du premier mariage de Jean III, fut reçu en 1584 conseiller puis en 1602 président au Parlement de Bretagne et nommé en 1612 conseiller d'État ; il épousa en 1583, Françoise de Champagné, dame de la Montagne, perdit sa femme le 10 mars 1631 et mourut lui-même le 3 mai 1634 ; l'un et l'autre décédés aux Nétumières, furent inhumés au couvent des Jacobins de Vitré dont ils étaient fondateurs[2].

Jean IV Hay, fils des précédents et baron des Nétumières, rendit aveu au sire de Vitré en 1637 ; reçu conseiller au Parlement de Bretagne en 1618, il avait épousé dès 1615, Mathurine Bouan, dame de Tizé ; devenu veuf, il se remaria avec Françoise Pinczon, en 1627. Du premier lit sortit Paul II Hay, baron des Nétumières après son père, reçu conseiller au Parlement de Bretagne en 1629 et marié en 1640 à Renée Le Corvaisier.

Paul III Hay, baron des Nétumières et fils des précédents, fut reçu en 1644 conseiller au Parlement de Bretagne ; il épousa à Rennes en janvier 1664 Françoise de Bréhant, fille du baron de Mauron, dont il eut quatorze enfants, baptisés à Saint-Aubin de Rennes ; il mourut aux Rochers et fut inhumé le 6 mai 1717, chez les Dominicains de Vitré. L'aîné de ces enfants, Jean-Paul Hay, né

[1] *Arch. d'Ille-et-Vil.* E, fonds de Vitré.
[2] *Reg. de sépult. des par. de Vitré.*

en 1665, succéda à son père en qualité de baron des Nétumières ; reçu en 1690 conseiller au Parlement de Bretagne, il épousa en 1702 Elisabeth de Cornulier, fille du marquis de Châteaufromont, et décéda le 10 novembre 1726; sa veuve lui survécut jusqu'en 1747. Leur fils Charles-Paul Hay, qualifié marquis des Nétumières[1], épousa en juin 1735 Marie-Rose de Larlan de Kercadio, fille du comte de Rochefort. Il mourut le 3 novembre 1762 à son château des Rochers et fut inhumé en l'église des Jacobins de Vitré. Sa veuve décéda au château de Rochefort et fut inhumée le 7 juin 1787 dans son enfeu à la collégiale de N.-D. de la Tronchaye.

Marie-Paul Hay, fils des précédents, marquis des Nétumières, député des Etats de Bretagne auprès de Louis XVI, épousa en 1779 Emilie-Olympe Hay de Bonteville sa parente. Ce fut le dernier seigneur des Nétumières, mais il conserva cette terre au moment de la Révolution en ne prenant point part à l'émigration.

Par lettres patentes datées de décembre 1577, Henri III unit en faveur de Jean Hay, seigneur des Nétumières, les terres seigneuriales des Nétumières, du Plessix et de la Hupperie en Erbrée à celle de Villecuite en Saint-M'hervé et érigea le tout en châtellenie avec haute justice et gibet à trois piliers, sous le nom des Nétumières, permettant aussi d'entourer le château de ce nom de douves avec pont-levis. Ces lettres royales furent vérifiées au Parlement de Bretagne le 23 mars 1579[2].

Plus tard, au mois de novembre 1629, Louis XIII donna à Paul Hay, seigneur des Nétumières, de nouvelles lettres patentes unissant encore à la châtellenie des Nétumières les seigneuries de la Haye d'Erbrée et de Montebœuf en Erbrée et celles de la Roche-Beloczac et du Pont en Saint-Martin de Vitré, chacune d'elles ayant haute justice ; le roi érigea le tout en baronnie sous le nom des Nétumières, se fondant sur l'étendue de ces fiefs qui, réunis, comprenaient bien 10,000 journaux de terre et sur les services que le seigneur des Nétumières avait, à l'exemple de ses ancêtres, rendus à S. M. depuis cinquante ans. Le baron de Vitré donna son con-

[1] Il possédait le marquisat du Châtelet et sa femme le marquisat de la Dobiaye.

[2] *Archives du Parl. de Bret.*, 7e reg., 360.

sentement à cette érection et le Parlement enregistra les lettres royales le 7 juin 1633[1].

La baronnie des Nétumières, relevant de celle de Vitré, se composait de vingt-huit fiefs en six paroisses : Erbrée, la Chapelle-Erbrée, Balazé, Saint-M'hervé, Mondevert et Saint-Martin de Vitré. Sa haute justice s'exerçait au bourg de la Chapelle-Erbrée ; ses fourches patibulaires à quatre poteaux se dressaient sur la lande de Coulouence au bord du chemin de la Chapelle-Erbrée à Vitré ; ses ceps et collier se trouvaient au bourg de la Chapelle-Erbrée[2].

Le baron des Nétumières était seigneur fondateur de l'église d'Erbrée à cause de sa terre de la Haye-d'Erbrée ; il y avait dans le chanceau, du côté de l'évangile, un banc à queue et plusieurs pierres tombales ; il y jouissait, en outre, d'une chapelle prohibitive, et ses armoiries se trouvaient peintes et sculptées dans ce temple « en place éminente » ; — en l'église de la Chapelle-Erbrée il possédait deux bancs à queue armoriés, l'un dans le sanctuaire du côté de l'évangile et l'autre devant l'autel de Notre-Dame ; — en l'église de Saint-M'hervé il avait, à cause de sa terre de Villecuite, une chapelle prohibitive dédiée au Sauveur avec enfeu et banc à queue ; — il était fondateur de l'église conventuelle des Jacobins de Vitré et y jouissait au chœur d'un enfeu et d'un banc ; — en l'église des Augustins de Vitré il avait encore du côté de l'évangile, une chapelle prohibitive avec banc et armoiries ; — enfin il avait le patronage et la présentation de la chapelle du château des Nétumières et d'une chapellenie desservie en l'église d'Erbrée[3].

Le domaine proche de la baronnie était considérable ; c'était d'abord le « chasteau des Nétumières, avec chapelle, tour et pavillon, le tout entouré de douves et fossés, étang, canaux et pont-levis ; » — les bois de décoration, mail, promenoirs et avenues dudit lieu — les anciens manoirs de la Haye d'Erbrée, de la Goderie, et de la Huperie — les métairies nobles de Cottu, le Plessix-Hoguerel, l'Aufrairie, la Hurlaye, la Goderie, la Toullerie, la Picotière, la Quetterie, L'Eglerie, le Haut-Gast, la Touche, la Hoguelière, Mon-

[1] *Archives du Parl. de Bret.*, 18e reg , 133.
[2] Déclaration des Nétumières en 1669.
[3] *Ibidem.*

tebœuf, la Meltière, la Haye d'Erbrée, les Landelles, la Huperie, les Poiriers, Ardillon et la Guilleraye — huit moulins, notamment ceux du Pont, de Villecuite, de la Roche-Beloczac et de Gérard — un four à ban au bourg d'Erbrée — enfin la retenue des Nétumières et l'auditoire où se rendait la justice à la Chapelle Erbrée. L'ensemble du domaine proche, sans compter le revenu des fiefs, valait au XVIIe siècle environ 5,500 l. de rente[1].

Présentement le château des Nétumières, toujours possédé et habité par la famille Hay des Nétumières, est une jolie construction de la fin du XVe siècle, restaurée de nos jours dans le style gothique de la Renaissance ; on y remarque une belle cheminée de cette époque et d'élégantes tourelles qui lui donnent bon air au bord de la Vilaine arrosant ses pelouses.

ORGÈRES (BARONNIE).

La paroisse d'Orgères[2] près de Rennes a donné son nom à une famille noble qui portait *d'azur à trois gerbes liées d'or*[3]. Cette famille était représentée en 1148 par Payen ou Péan d'Orgères, en 1181 par Hervé et Evelin d'Orgères, frères, et en 1193 par Guillaume d'Orgères, qui figurent les premiers parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Savigné et le dernier au nombre des conseillers de la duchesse Constance de Bretagne[4].

Appartenaient encore à la même maison des sires d'Orgères Mainfinid d'Orgères qui durant le XIIIe siècle abandonna au Chapitre de Rennes les dîmes de sa propre terre d'Orgères, et Jean d'Orgères, dernier représentant mâle de sa race, qui fut également l'un des bienfaiteurs de la cathédrale de Rennes ; aussi le Chapitre de cette église célébrait-il au XVe siècle les anniversaires de ces derniers seigneurs d'Orgères[5].

Ce Jean d'Orgères épousa Jeanne de la Lande mais mourut sans

[1] *Arch. d'Ille-et-Vil.* E. fond. de Vitré,
[2] Commune du canton Sud-Ouest de Rennes.
[3] *Ancien armorial breton* (*Revue hist. de l'Ouest*, XI, 118).
[4] D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 602, 604, 682 et 724.
[5] *Nécrol. ms. santi Petri Redon.*

postérité le 15 mai 1416, laissant sa seigneurie d'Orgères à sa sœur Perrine d'Orgères, femme de Jean Moraud[1]. Celui-ci rendit aveu au seigneur de Bourgbarré en 1423 pour sa terre noble d'Orgères.

En 1460 autre Jean Moraud, seigneur d'Orgères et de la Provostière en Guipry, fit de même ; enfin en 1484 ce Jean Moraud, ou son fils portant le même nom que lui, fut maintenu par le duc de Bretagne dans la possession d'un banc avec accoudoir, placé au chanceau de l'église d'Orgères, du côté de l'évangile[2].

Mais en 1496 la seigneurie d'Orgères appartenait à Jean Bouëdrier, chanoine de Rennes, doyen d'Aubigné et recteur de Saint-Germain et de Saint-Hélier de Rennes ; il rendit alors aveu pour Orgères que lui avait vendu Jean Moraud, seigneur de la Provostière[3]. Cet ecclésiastique décéda le 7 août 1498 et fut inhumé dans la chapelle Saint-Claude qu'il avait fondée en la cathédrale de Rennes. Sa succession fut recueillie par un neveu Jean Bourgneuf, prévôt de la Monnaie de Rennes, fils de Gilles Bourgneuf et de Françoise Bouëdrier.

Jean Bourgneuf et ses descendants furent à la fois seigneurs d'Orgères et de Cucé ; nous les connaissons déjà. Notons seulement que Julien de Bourgneuf, président des Grands Jours, déclara en 1541 avoir 945 liv. de revenu noble — que René de Bourgneuf, son fils, fournit en 1559, le minu de la seigneurie d'Orgères — et que Jean de Bourgneuf, décédé en 1636, eut deux fils Henri, marquis de Cucé et Nicolas seigneur d'Orgères. Ce dernier mourut noyé à Cesson près de Rennes dès 1629 ; il avait épousé Anne de Sévigné de Montmoron dont il laissa une fille Renée de Bourgneuf mariée en 1665 à Eugène Rogier, comte de Villeneuve. Mais la seigneurie d'Orgères ne passa point à cette dame : Henri de Bourgneuf, marquis de Cucé, en hérita à la mort de son père qui n'avait probablement autorisé Nicolas de Bourgneuf qu'à porter le titre de sire d'Orgères ou tout au plus à jouir de cette terre pendant sa vie. La preuve qu'Henri de Bourgneuf possédait bien Orgères c'est qu'il aliéna vers 1640 une portion de cette seigneurie et fit entrer le

[1] *Nécrol. ms santi Petri Redon.*
[2] *Reg. de la chancellerie de Bretagne.*
[3] *Archives du château d'Orgères.*

reste avec le château d'Orgères dans l'assiette des deniers dotaux de sa femme Calliope d'Argentré[1].

Aussi après la mort du marquis de Cucé, décédé sans enfants en 1660, sa veuve demeura-t-elle propriétaire de la baronnie d'Orgères. Calliope d'Argentré mourut elle-même en 1680, laissant Orgères à son frère Hippolyte d'Argentré, seigneur de Betton, mari de Françoise Martin ; celui-ci en rendit aveu au roi en 1681. Mais trois ans plus tard Hippolyte d'Argentré mourait et ce fut son fils Pierre d'Argentré, devenu en 1684 seigneur d'Orgères, qui fit en 1687 hommage au roi pour cette terre[2]. Baron d'Orgères et seigneur de Betton, Pierre d'Argentré épousa Renée Savary et décéda sans postérité le 2 janvier 1705. Il laissait Orgères à sa sœur Marie-Magdeleine d'Argentré qui rendit aveu au roi pour cette seigneurie le 10 mars 1705[3]. Toutefois la succession de Calliope d'Argentré, marquise de Cucé, n'était point liquidée et force fut à Mlle d'Argentré de vendre Orgères pour satisfaire les créanciers ; la baronnie, mise judiciairement aux enchères, finit par demeurer moyennant 81,000 l. à François-Guy Denyau, seigneur de Chanteloup, le 15 novembre 1713 ; l'acquéreur d'Orgères en prit possession le 14 avril suivant et en fit hommage au roi en 1726[4].

François-Guy Denyau, mourut sept ans plus tard et fut inhumé, le 15 décembre 1733, en son enfeu dans l'église des Grands Carmes de Rennes. La baronnie d'Orgères passa alors à une nièce du deffunt, Elisabeth de Cornulier, femme de Jean-Paul Hay baron Nétumières, fille de Toussaint de Cornulier, marquis de Châteaufromont et de Françoise Denyau. Mais Mme des Nétumières ne conserva pas longtemps Orgères : le 26 avril 1745, elle vendit cette terre seigneuriale, 104 850 l., à Blaise Bonnescuelle, sieur de la Roche-Durand, secrétaire du roi et son procureur au présidial de Rennes, et à Elisabeth Courtois, sa femme. Ceux-ci en prirent possession le 30 septembre 1745[5].

[1] *Archives de M. le vicomte Alphonse Huchet de Cintré.*
[2] *Arch. du château de la Maignane.*
[3] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, V° Orgères.
[4] *Archiv. du château d'Orgères.*
[5] *Ibidem.*

Le nouveau seigneur d'Orgères perdit sa femme le 4 janvier 1752 et la suivit dans le tombeau le 10 août 1762. Il laissait sa seigneurie à son fils aîné Yves-Blaise de Bonnescuelle, officier aux Dragons de la Reine.

Yves-Blaise de Bonnescuelle, créé baron d'Orgèves en 1774, puis comte en 1777, maréchal de camp en 1784, avait épousée à Lille en 1768 Louise Le Maistre d'Amstaing qui lui donna deux garçons : l'aîné de ceux-ci, Charles-Joseph comte de Bonnescuelle, naquit au château d'Orgères en 1770[1]. Quand vint la Révolution Yves-Blaise de Bonnescuelle prit part à l'émigration et ses château et terre d'Orgères furent saisis et vendus par la Nation ; sa sœur Elisabeth de Bonnescuelle, qui habitait Rennes, s'empressa de les acheter, 83,600 l., le 10 juillet 1796[2]. Onze ans plus tard la famille de Bonnescuelle vendit elle-même la terre d'Orgères, qui appartient actuellement aux Huchet de Cintré.

Dès le mois de septembre 1640, le président de Cucé, Henri de Bourgneuf, obtint des lettres de Louis XIII, érigeant en châtellenie sa terre seigneuriale d'Orgères ; ces lettres royales furent enregistrées au Parlement de Bretagne le 12 juillet 1641. Mais en septembre 1644, Louis XIV donna au même seigneur d'Orgères de nouvelles lettres patentes érigeant cette châtellenie en baronnie ; le Parlement de Bretagne enregistra ces lettres le 17 juin 1645[3]. Enfin en 1774, M. de Bonnescuelle obtint de Louis XIV une nouvelle érection en baronnie de sa seigneurie d'Orgères[4].

Le château d'Orgères se trouvait dans le fief de l'Alleu faisant partie de la seigneurie de Bourgbarré et c'est pourquoi les seigneurs d'Orgères rendirent longtemps aveu à ceux de Bourgbarré : mais la dame de Bourgbarré ayant vendu ce fief de l'Alleu, Henri de Bourgneuf le retira féodalement des mains de l'acquéreur, en prit lui-même possession le 9 avril 1640, et obtint du roi de relever directement dès lors de Sa Majesté[5].

[1] Kerviler, *Biobibliogr. bret.*, IV, 323.
[2] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, 1, Q. 28.
[3] *Arch. du Parl. de Bret.*, 19e reg. 255, 20e reg. 70.
[4] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, C. 2, 251.
[5] *Arch. de la Loire-Inférieure*, V° Orgères.

La baronnie d'Orgères fut formée de la seigneurie de ce nom, de celles de Chastenay et de la Haye-Guyen et de quelques autres terres moins importantes ; mais la Haye-Guyen avec son vieux manoir, ses métairies, étang, moulin et bois, en fut distraite au XVIIIe siècle.

En 1756, la baronnie d'Orgères, comprenait encore sept fiefs en haute justice, s'étendant dans les quatre paroisses d'Orgères, Laillé, Saint-Erblon et Bourgbarré ; l'un de ces fiefs, celui de l'Alleu donnait à son possesseur la seigneurie de la paroisse d'Orgères avec le droit de supériorité dans l'église. La haute justice d'Orgères s'exerçait dans l'auditoire de ce bourg et ses fourches patibulaires s'élevaient sur les landes Radier ; on y pendit en 1582 un criminel nommé Postel ; à l'entrée du cimetière paroissial étaient les cep et collier pour la punition des malfaiteurs[1].

Dans le fief de Chastenay plusieurs redevances singulières étaient dues au seigneur par divers tenanciers : un balai à trois anneaux et un chausson par l'un, – deux chapeaux l'un de fleurs de pervenche et l'autre de fleurs de Pentecôte par un deuxième, — un faix de joncs par un troisième — et une paire de gants blancs par un dernier[2].

Le seigneur d'Orgères avait droit de tenir une foire au bourg le jour Saint-Laurent et d'y lever un droit de bouteillage de quatre pots par pipe ; mais il devait sur les revenus de cette foire 20 deniers au baron de Châteaugiron.

Premier prééminencier, supérieur et fondateur de l'église paroissiale, le baron d'Orgères avait une ceinture à ses armes au dedans et au dehors de ce temple ; on y retrouve actuellement encore l'écusson des Bourgneuf. Il y possédait trois bancs à queue et autant d'enfeus, deux du côté de l'évangile au chanceau et dans la chapelle du Rosaire et un troisième du côté de l'épître dans la chapelle de Chastenay dédiée à Saint-Laurent[3]. Il avait aussi la présentation des chapellenies du château d'Orgères, de Chastenay et de Bout-de-Lande et prétendait même avoir celle de Sainte-Croix de Châteaugiron.

[1] *Arch. du château d'Orgères.*
[2] *Ibidem.*
[3] *Prise de possession de la seigneurie d'Orgères en 1745.*

Le domaine proche de la baronnie d'Orgères se composait au siècle dernier du château d'Orgères et de ses dépendances — de l'ancien manoir de Chastenay avec sa motte, sa chapelle, ses moulin, bois et étang[1] — des métairies de la Porte d'Orgères, Chastenay et la Haye-Longue — des bois d'Orgères s'étendant en Orgères, Saint-Erblon, Bourgbarré et Chanteloup — de l'étang d'Orgères — du moulin à vent de la Lardraye en Laillé etc[2].

Mais plus anciennement la seigneurie d'Orgères comprenait les terres nobles de la Haye-Guyen, la Premelière, la Petite-Caliorne, la Motte-Nouvoitou et la Prunelaye[3], successivement aliénées par les par les sires d'Orgères.

En 1764, le château d'Orgères consistait en « un grand corps de logis avec dôme central et deux pavillons », au milieu d'un carré cerné de douves pleines d'eaux vives ; deux ponts donnaient entrée à cette esplanade aux coins de laquelle s'élevaient d'autres pavillons dont l'un était la chapelle « en voûte de pierre ». Une vaste prairie de soixante journaux, un étang et un mail entouraient cette belle demeure vers laquelle convergeaient plusieurs vieilles rabines.

Détruit par un incendie au commencement de ce siècle, le château d'Orgères n'a été rebâti qu'à moitié ; c'est actuellement la propriété de Mme Huchet de Cintré qui n'y habite qu'assez rarement.

L'abbé Guillotin de Corson,
Chan. hon.

(*A suivre.*)

[1] La seigneurie de Chastenay possédée successivement par les familles de Montgermont, de Chaumont, d'Auvergne, Bernier et de Cahideuc, fut achetée en 1557 par René de Bourgneuf, seigneur d'Orgères.

[2] Déclaration d'Orgères en 1745

[3] Déclarations d'Orgères en 1558 et 1636. — L'établissement de la Mine de Pontpéan, enleva aussi à la terre d'Orgères 37 journaux de prairies et 67 journaux de bois.

LA

BRETAGNE

A TRAVERS LES AGES

Épopée historique en onze tableaux

Paroles et Musique de P. de LHOMMEAU.
Décors et Costumes de A. de LA BIGNE.

Travail couronné du 2e prix (Médaille d'argent), par la Société la POMME au Concours de Rouen, le 15 août 1896.

(Suite).[1]

6e TABLEAU

Le Combat des Trente

(1351)

ARGUMENT

PENDANT la guerre de la succession de Bretagne, et malgré la trêve conclue entre le parti de Charles de Blois et celui de Jean de Montfort, des Anglais, auxiliaires de ce dernier, ayant à leur tête un capitaine appelé Bembrough, ravageaient le pays de Ploërmel, rançonnant et vexant outrageusement les paysans.[2]

« Bembrough avait pris Ploërmel, dit un poète du temps, et menait les Bretons au gré de son caprice, quand un jour, le bon seigneur de Beaumanoir, commandant de Josselin pour Charles de Blois, se rendit vers les Anglais et leur demanda raison. Or il fut témoin d'un spectacle qui lui fit grand pitié : il vit de pauvres paysans, les fers aux pieds et aux mains, tous enchaînés deux par deux, trois par trois, comme vaches et bœufs que l'on mène au marché. Beaumanoir vit cela, et son cœur soupira. — « Chevalier

[1] Voir la livraison d'octobre 1896 ci-dessus, p. 233 à 257.

[2] Le Robert Brambore, capitaine de Fougeray, et le Bambro, chef des Trente, ne sont qu'un seul et même personnage. Siméon Luce. *Histoire de Du Guesclin*, p. 102.

d'Angleterre, dit-il à Bembrough, vous êtes bien coupable de tourmenter ainsi ceux qui sèment le blé et qui nous procurent la viande et le vin : je vous le dis comme je le pense, s'il n'y avait pas de laboureurs, ce serait a nous, nobles, à travailler la terre, à manier le fléau et la houe, à endurer la pauvreté. Laissez-les donc vivre en paix, car ils ont souffert trop longtemps. — Parlons d'autre chose, Beaumanoir, répondit Bembrough ; les Anglais seront les maîtres, ils feront ce qu'ils voudront, il règneront partout !

Beaumanoir répartit : « Toutes vos bravades ne signifient rien ; ceux qui parlent le plus sont ceux qui agissent le moins. Mais, si vous le voulez, prenons jour pour nous battre *trente contre trente*, on verra bien, par le résultat de la bataille, qui a tort ou raison. — J'y consens, dit Bembrough. » Ainsi fut jurée la bataille qui eut lieu au Chêne de Mi-Voie, dans les landes de la Croix-Hellean, entre Ploërmel et Josselin, le 26 mars 1351.

Ecoutons, maintenant, un poète populaire breton du temps :

I

Le mois de mars, avec ses marteaux, vient frapper à nos portes ; les bois sont courbés par la pluie qui tombe à torrents et les toits craquent sous la grêle.

Mais ce ne sont pas les seuls marteaux de mars qui frappent à nos portes ; ce n'est pas la grêle seulement qui fait craquer les toits ;

Ce n'est pas seulement la grêle ; ce n'est pas la pluie tombant à torrents qui frappe ; pire que les vents et la pluie, ce sont les Anglais détestables !

II

Seigneur saint Kado, notre patron, donnez-nous force et courage, afin qu'aujourd'hui nous vainquions les ennemis de la Bretagne.

Si nous revenons du combat, nous vous ferons présent d'une ceinture et d'une cotte d'or, et d'une épée, et d'un manteau bleu comme le ciel ;

Et tout le monde dira en vous regardant, ô seigneur saint Kado béni :

« Au paradis comme sur la terre, saint Kado n'a pas son pareil. »

III

— Dis-moi, dis-moi combien sont-ils, mon jeune écuyer ?

— Combien ils sont ? je vais vous le dire : un, deux, trois, quatre, cinq, six ;

Combien ils sont ; je vais vous le dire ; combien ils sont, seigneur : cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze ;

Quinze et d'autres encore avec eux, un, deux, trois, quatre, cinq, six sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze.

— S'ils sont trente comme nous, en avant, amis, et courage ! Droit aux chevaux avec les fauchards ! Ils ne mangeront plus notre seigle en herbe. »

Les coups tombaient aussi rapides que des marteaux sur des enclumes ; aussi gonflé courait le sang que le ruisseau après l'ondée ;

Aussi délabrées étaient les armures que les haillons du mendiant ; aussi sauvages étaient les cris des chevaliers dans la mêlée que la voix de la grande mer.

IV

La *Tête de blaireau* (Bembrough) disait alors à Tinténiac qui s'approchait :

— Tiens, un coup de ma bonne lance, Tinténiac, et dis-moi si c'est un roseau vide.

— Ce qui sera vide dans un moment, c'est ton crâne, mon bel ami ; plus d'un corbeau y grattera et bequetera ta cervelle.

Il n'avait pas fini de parler qu'il lui avait donné un coup de maillet tel qu'il écrasa, comme un escargot, son casque et sa tête à la fois.

Keranrais, en voyant cela, se mit à rire à grince-cœur :

— S'ils restaient tous comme celui-ci, ils conquerraient le pays.

Combien y en a-t-il de morts, bon écuyer ?

— La poussière et le sang m'empêchent de rien distinguer.

— Combien y en a-t-il de morts, jeune écuyer ?

— En voilà cinq, six, sept bien morts.

V

Depuis le petit point du jour, ils combattirent jusqu'à midi ; depuis midi jusqu'à la nuit, ils combattirent les Anglais.

Et le seigneur Robert (de Beaumanoir) cria :

— J'ai soif ! oh ! j'ai grand soif !.

Lorsque du Bois lui lança ces mots :

— Si tu as soif, ami, bois ton sang !

Et Robert, quand il l'entendit, détourna la face de honte, et il tomba sur les Anglais et il en tua cinq.

— Dis-moi, dis-moi, mon écuyer, combien en reste-t-il encore ?

— Seigneur, je vais vous le dire : un, deux, trois, quatre, cinq, six.

— Ceux-ci auront la vie sauve, mais ils payeront cent sous d'or brillant chacun, pour les charges du pays.

VI

Il n'eût pas été l'ami des Bretons, celui qui n'eût pas applaudi dans la ville de Josselin, en voyant revenir les nôtres, des fleurs de genêts à leurs casques ;

Il n'eût point été l'ami des Bretons, ni des Saints de Bretagne non plus. celui qui n'eût pas béni saint Kado, patron des guerriers du pays ;

Celui qui n'eût point admiré, qui n'eût point applaudi, qui n'eût point béni et qui n'eût point chanté :

« Au Paradis comme sur la terre, saint Kado n'a pas son pareil ! »

(La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*).

Le chant qui précède, fort intéressant comme écho de la tradition populaire, n'est pas toujours conforme à l'histoire, c'est-à-dire au poème contemporain de la *Bataille des Trente*, véritable chronique rimée dont l'exactitude historique est incontestable.

Le combat eut *quatre phases* successives. Les soixante champions arrivèrent à cheval, mais tous mirent pied à terre pour combattre, laissant leurs montures à la garde de leurs gens, chacun gardant, pendant toute la lutte, le droit de se battre à son gré à pied ou à cheval.

La première phase fut une *mêlée*, sans ordre de bataille, chacun des champions se lançant au hasard sur l'ennemi qu'il avait sous la main, les groupes *se mêlant* à l'aventure. Cette première *jointe* ne fut pas favorable aux Bretons ; deux des leurs furent tués, et trois prisonniers. Elle se termina par une suspension momentanée de la lutte pour permettre aux deux partis de souffler un peu et de se désaltérer.

La deuxième phase (encore une *mêlée*) commença par des provocations railleuses et insultantes de Bembrough, qui fut abattu d'un coup de lance, non par Tinténiac (comme le dit le chant), mais par Keranrais et achevé par Geofroi du Bois. Les Anglais prirent alors pour chef un des leurs appelé Croquart, qui les forma aussitôt coude à coude en ligne de bataille étroitement serrée, et le combat entra ainsi dans sa

Troisième phase. Les Bretons s'escriment longtemps contre le front de bataille des Anglais sans pouvoir l'entamer ; l'un d'entre eux est

tué, Beaumanoir et beaucoup d'autres sont blessés ; enfin ils trouvent moyen d'entamer la ligne anglaise par les extrémités, et quatre Anglais sont tués.

Quatrième phase. Croquart alarmé commande une nouvelle manœuvre et fait mettre les Anglais « *tretous en un moncel*, » c'est à dire en *hérisson* ou bataillon carré. Les Bretons essaient en vain de faire brèche dans cette forteresse vivante hérissée de piques et de faucharts ; ils n'y gagnent que de nouvelles blessures. Alors l'un d'entre eux, Guillaume de Montauban, sort de la bataille comme un fuyard, court à son cheval, l'enfourche, tombe sur les Anglais, renverse leur bataillon carré, le traverse deux fois, les blesse, ou les culbute presque tous. Les autres Bretons arrivent, font prisonniers tous ceux qui ne sont pas morts, et *ad majorem Britanniæ gloriam* ! la bataille est finie.

(A. de la Borderie, *La Bretagne aux grands siècles du moyen-âge*, p. 191-197.)

ACTE PREMIER

PERSONNAGES

BEAUMANOIR. — BEMBRO. — MONTAUBAN. — TINTÉNIAC. — DU BOIS. — KERANRAIS. — CHEVALIERS BRETONS. — CHEVALIERS ANGLAIS. — PAYSANS ENCHAINÉS.

La scène représente un fond de lande et le chêne de Mi-Voie. Bembro et Beaumanoir sont au premier plan, dans l'attitude du défi. Au fond quelques chevaliers bretons et anglais, et au milieu d'eux des paysans enchainés.

I. — LE DÉFI.

Beaumanoir, montrant les prisonniers, interpelle Bembro.

— Bembro, pourquoi ces lourdes chaines
Aux mains de nos hommes des champs ?
Ont-ils donc mérité vos haines
Ceux qui nourrissent vos enfants.

Bembro répond d'un air hautain.

— Ils subissent le sort des guerres ;
Ce sont de vils manants français !
A nous, à nous, vos châteaux et vos terres !
Il faut la Bretagne aux Anglais.

Tous deux font des gestes énergiques.

— Non ! non, non, jamais ! Non ! — A nous vos terres ;
— Jamais la Bretagne aux Anglais !

Beaumanoir tire son gant.

— Bembro, compte et choisis tes lances,
Demain nous serons trente ici.
L'heure a sonné de nos vengeances !

Il le jette aux pieds de Bembro.

Que tes guerriers y soient aussi.
A moi, Bretons ! assez de larmes !
Prenons le glaive et soyons prêts.
Que saint Kado daigne bénir nos armes
Pour nous délivrer des Anglais.

Bembro tire son poignard et le jette aux pieds de Beaumanoir.

— Non ! non, non, jamais ! Non !... Voici nos armes !
Il faut la Bretagne aux Anglais.

ACTE DEUXIÈME

Au premier plan, Bembro et Keranrais sont en arrêt de combat. — Au second plan, Bretons et Anglais armés de lances sont aux prises. Au fond, les deux camps.

II. — LE COMBAT.

CHŒUR DES ECUYERS.

— Là-bas, combien sont-ils, écuyer, dans la lande ?
— Trois fois dix, Monseigneur. — Nous sommes trente aussi.
O Dieu, de notre sang nous vous faisons l'offrande ;
Mais à l'orgueil anglais, Bretons, pas de merci !...

Bembro frappe de sa lance Keranrais qui recule. Mais celui-ci frappe à son tour de son maillet la tête de Bembro qui tombe mort. Même jeu au second plan où un Breton et un Anglais tombent aussi.

— Ma lance, Keranrais, est-elle un roseau vide ?...
— C'est ton crâne, Bembro, qui le sera bientôt !...
Et parmi les genêts et sur le sol aride
Les corps tombent frappés par le fer aussitôt.
Saint Kado, protégez tous ces preux d'Armorique !
Et vous, Dieu des combats, daignez les secourir.
Et du cœur des Bretons sort ce cri héroïque :

Cri de tous les Bretons qui lèvent la main.

« Plutôt mourir !... Plutôt mourir !... »

CHŒUR DES ECUYERS.

— Combien sont-ils encore, écuyer, dans la lande ?
— Vingt Anglais, Monseigneur. — Nous somme quinze aussi.
O Dieu, de notre sang nous vous faisons l'offrande.
Bretagne, à la rescousse !... Hardi !... pas de merci !...

Le combat est suspendu.

Depuis l'aube, ils sont là, les vaillants, pleins d'audace :
Les uns couchés, hélas ! l'œil encor menaçant.

Beaumanoir se détourne, la main au front. Dubois lui touche l'épaule.

— J'ai soif !. . dit Beaumanoir en détournant la face.
Et du Bois lui répond : — *Beaumanoir, bois ton [sang !...*

Beaumanoir frappe de nouveau ; un Anglais tombe. Le combat reprend.

Et le héros, honteux d'un instant de faiblesse,
Se rue à l'ennemi... dont cinq tombent encor.

Tout le camp breton lève les bras.

Et le camp des Bretons pousse un cri de liesse :
« Honneur aux enfants de l'Arvor !... »

CHŒUR DES ECUYERS.

— Combien, combien sont-ils, écuyer, dans la lande ?
— Las ! encor plus que nous. — Mais moins vaillants [aussi !

Les Anglais brusquement se mettent en bataillon carré, hérissé de lances.

— Ah ! les voilà groupés... et leur fureur est grande...
Alors, il faut mourir !... Bretons, pas de merci !...

III. — LA VICTOIRE.

Montauban recule lentement, puis fuit dans la coulisse — Beaumanoir le rappelle.

— Quoi ! Guillaume, tu fuis ?... Oh ! le lâche ! le lâche !
Que diront, que diront plus tard tes descendants ?...
Le lâche ! .. Le lâche !...

Montauban répond de la coulisse.

— Tais-toi, Beaumanoir, fais ta tâche !
Tais-toi !... Tais-toi !

Tous les Bretons poussent leur *Kent merwel !* (Plutôt mourir) et Montauban se précipite à cheval.

« KENT MERWEL !... »
Et Montauban revient à cheval, l'arme aux dents.

Le cheval est cabré. Il fend le bataillon carré des Anglais qui tombent. Montauban, de son maillet, achève ceux qui se relèvent. Les autres fuient.

O sublime de la vaillance !
Le coursier se cabre et s'élance
Foule et renverse les Anglais...
Quelle audace !... Oh ! noble imprudence !
Le lourd maillet brise la lance...
Et les Bretons ont enfin le succès.

La toile tombe.

ACTE TROISIÈME

IV. — LES GÉANTS.

GRAND CHŒUR FINAL

Le sol est jonché de morts. Les Bretons entourent Montauban auquel Beaumanoir donne la main. Le cheval est au repos.
A la fin du chœur, tous les bras armés se lèvent.

Plutôt, plutôt mourir !... O ma noble Bretagne !
Que ta devise est belle, et que grands sont tes preux !
Que ce cri d'autrefois te guide et t'accompagne,
Qu'il te garde toujours digne de tes aïeux !

7e TABLEAU

Le soir de la Bataille d'Auray

1364

ARGUMENT

LE 29 septembre 1364, Charles de Blois et Du Guesclin se présentèrent devant Auray que Montfort avait investi. Ce dernier avait offert la paix, mais Jeanne de Penthièvre en avait hautement repoussé les propositions et dit même à son mari qui semblait enclin à les accepter : « Vous n'avez pas le cœur de chevalier vaillant. »

Des propositions de paix, renouvelées au dernier moment, furent repoussées de part et d'autre, et la bataille devint inévitable.

C'était un dimanche. Les deux armées se joignirent sur le plateau où s'élève aujourd'hui l'église de la Chartreuse d'Auray. Chandos commandait les troupes de Montfort et Du Guesclin celles de Blois. D'abord la victoire flatta le parti de Charles, mais Chandos vint au secours de Clisson ; la division du comte d'Auxerre, puis celle de Du Guesclin furent enfoncées après une résistance héroïque. Charles de Blois fut frappé à mort et tomba « le visage sur ses ennemis », dit Froissart. Du Guesclin lutta en désespéré, frappant à coups redoublés et, suivant l'expression de Cuvelier,

> Tout ainsi les abat, comme fait un bouchier
> Un buef, quand il est temps qu'on le doit écochier.

Enfin, n'ayant plus entre les mains qu'un tronçon d'épée tordue, il se rendit.

M. le marquis de l'Estourbeillon, président de la Société Polymathique du Morbihan, vient de trouver dans les archives du château de Kerfür une pièce qui établit qu'à la bataille d'Auray, l'infortuné Charles de Blois fut tué par le sire de Lesnerac : « Ledit Lesnerac ayant tué de sa propre main, *en bataille rangée*, le comte de Blois, ainsi qu'il l'avoit voué st juré sur la sainte Hostie. » Cette pièce n'étant que du XVIe siècle, c'est-à-dire postérieure de deux cents ans à la bataille d'Auray, n'aurait pas par elle-même une grande autorité si elle n'était confirmée, en ce qui touche le nom du meurtrier de Charles de Blois, par une chronique et par une charte du XVe siècle (Voir

D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.* I, 156 et III, 411) — Dom Lobineau ajoute que, le prince étant mort, les Anglais le dépouillèrent et jetèrent avec mépris son cadavre, que les Bretons couvrirent d'un large bouclier.

Jean de Montfort, après sa victoire, montra beaucoup d'affliction de la mort de son cousin, et voulut lui-même recueillir son cadavre. Après avoir soulevé le bouclier qui le couvrait, il le contempla longuement et versa des larmes. Il le fit transporter à Guingamp où il fut honorablement inhumé dans l'église des Frères Mineurs.

Dans cette cruelle journée furent tués, avec Charles de Blois, les sires de Rochefort, de Rieux, de Dinan, de Montauban, de Tournemine, etc. L'intrépide Du Guesclin fut fait prisonnier.

Voir Dom Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*, p. 478. — La Borderie, *La Bretagne aux grands siècles du moyen-âge*, p 244.

ACTE UNIQUE

PERSONNAGES

JEAN DE MONTFORT. — CHANDOS. — CHARLES DE BLOIS. — DU GUESCLIN. — GARDES. — SOLDATS. — DES MORTS.

La scène représente une lande de la vallée de Tré-Auray. — Effet de lune. — Des cadavres sont semés çà et là. — Sur le devant du groupe des morts, est le corps de Charles de Blois en partie dépouillé et le visage dissimulé sous son bouclier. — Au fond, Du Guesclin est prisonnier entre plusieurs Anglais.

Montfort arrive avec Chandos et quelques soldats. Ils font le tour des morts : et Montfort, rendu sur le devant, s'arrête à la vue de l'écu de Charles qu'il reconnaît.

A la vue des cadavres, Montfort porte la main à ses yeux.
Il soulève l'écu de Charles et le tient un instant à la main.

Le soir d'Auray, de sanglante mémoire,
Jean de Montfort est là, fier et vainqueur
Il voit le prix de sa victoire...
Son cœur se fend, brisé par la douleur. .

DUO DE MONTFORT ET CHANDOS

MONTFORT

Il remet le bouclier sur le corps et pleure de nouveau.

— Chère Victime !
Dit-il, quel est ton crime ?
Devais-tu donc tomber avec les morts ?
O Charle, ô Charle, ô Blois, vois mes remords.
O Charle, ô Blois, vois mes remords.

(Les deux strophes se chantent ensemble).

CHANDOS

Chère Victime !
Hélas ! quel est ton crime !
Devais-tu donc tomber avec les morts ?
O Charle, ô Charle, ô Blois, vois nos remords,
O Charle, ô Blois, vois nos remords.

SOLO DE CHANDOS

Chandos veut entraîner Montfort qui résiste.

Ce jour, Montfort, vous donne la Bretagne,
L'un de vous deux, hélas ! devait mourir...
Quittez cette triste campagne.

Deux soldats enlèvent lentement le corps.

Le duc n'est plus... allons, il faut partir.

REPRISE DU DUO

Chère Victime !
Oh ! pardonne à mon crime !
Que ne puis-je t'arracher à la mort !
O Charle, ô Charle, ô Blois, vois mon remord,
O Charle, ô Blois, vois mon remord.

Montfort pleure, tend les bras vers son cousin, et se laisse emmener.

(Duo comme dessus)

Chère victime,
Pardon, si c'est un crime !
Que je voudrais t'arracher à la mort !
O Charle, ô Charle, ô Blois, quel triste sort !
O Charle, ô Blois, quel triste sort !

8e TABLEAU

Entrevue de Richemont et de Jeanne d'Arc

(16 juin 1429)

ARGUMENT.

ARTHUR DE BRETAGNE, comte de Richemont et Connétable de France, naquit en 1393, de Jean IV, duc de Bretagne. Il était petit, mais plein de courage. Il se signala à la malheureuse bataille d'Azincourt (1415) ; battit les Anglais en Normandie et en Poitou ; remporta sur eux la victoire de Patay, puis celle de Formigny (1450).

En 1457, son neveu Pierre II, duc de Bretagne, étant mort sans enfants, Richemont lui succéda sous le nom d'Arthur III et mourut bientôt, lui-même à 66 ans, vivement regretté, en décembre 1458. Très sévère contre les brigandages des troupes, il était sobre, dur à lui-même, exact en justice, zélé pour la religion et grand homme de guerre. La paix d'Arras fut son ouvrage (1435), ainsi que la reprise de Paris sur les Anglais (1436).

Pendant le siège de Pontorson, Richemont demande des subsides à de Giac, favori et ministre de Charles VII, et il en obtient un refus hautain. De concert avec la Trémoille, il s'empare de Giac et le fait mettre à mort sans consulter le roi. Il en fait autant de Le Camus de Beaulieu, qui a succédé à de Giac et qui a continué ses déprédations. Mais son protégé La Trémoille, devenu ministre à son tour, indisposa le faible roi contre l'austère Breton et le fit exiler.....

Cependant le Connétable, honteux de son inaction en présence des malheurs de la France, lève 1500 hommes et vient, malgré la défense du roi, rejoindre l'armée française (16 juin 1429).

« Et print mondit seigneur le chemin pour tirer devers Orléans. Et aussitôt que le roi le sceut, il envoya monseigneur de la Jaille, au devant de lui, et le trouva à Lodun. Si le tira à part et lui dit que le roi lui mandoit qu'il s'en retournast à sa maison, et qu'il ne fust tant hardy de passer avant : et que s'il passoit outre, que le roi le combattroit.

« Lors mondit seigneur respondit : que ce qu'il en faisoit estoit pour le

bien du royaume et du roi, et qu'il verroit qui le voudroit combattre. Lors le seigneur la Jaille lui dit : « Monseigneur, il me semble que vous ferez très bien »..... Et Richemont sceut que le siège estoit à Boisgency. Si tira tout droit le chemin devers la Beauce, pour venir joindre ceux du siège.

« Et tantost on vint lui dire que la Pucelle et ceux du siège venoient le combattre ; et il respondit que s'ils venoient qu'il les verroit. Et bientost montèrent à cheval la Pucelle et monseigneur d'Alençon et plusieurs autres. Toutesfois La Hire, Girard de la Pagelière, monseigneur de Guitry, et autres capitaines demandèrent à la Pucelle qu'elle vouloit faire. Et elle leur répondit qu'il falloit aller combattre le Connestable. Et ils lui répondirent que si elle y alloit, elle trouveroit bien à qui parler, et qu'il y en avoit en sa compagnie qui seroient plustost à lui qu'à elle, et qu'ils aimeroient mieux lui et sa compagnie que toutes les pucelles du royaume de France.

« Cependant, Monseigneur chevauchoit en belle ordonnance, et furent tous esbahis qu'il fut arrivé. Et vers la maladrerie, la Pucelle arriva devers lui et monseigneur d'Alençon, monseigneur de Laval, monseigneur de Lohéac, monseigneur le bastard d'Orléans, et plusieurs capitaines qui lui firent grande chère, et furent bien aises de sa venue. La Pucelle descendit à pied, et monseigneur aussi ; et vint ladite Pucelle embrasser mondit seigneur par les jambes. Et lors il parla à elle et lui dit : « Jehanne, on m'a dit que vous me voulez combattre ; je ne sais si vous estes de par Dieu ou non. Si vous estes de par Dieu, je ne vous crains de rien, car Dieu sçait mon bon vouloir. Si vous estes de par le diable, je vous crains encore moins. » Lors tirèrent droit au siège et ils ne lui baillèrent point de logis pour cette nuit. Si print mondit seigneur à faire le guet : car vous savez que les nouveaux venus doibvent le guet ; si firent le guet cette nuit devant le chasteau et feut le plus beau guet qui eust été en France passé a longtemps. »

(*Chronique d'Arthur III*, par Guillaume Gruel, édit. Buchon, p. 369).

ACTE UNIQUE

PERSONNAGES

RICHEMONT. — JEANNE D'ARC. — UN PORTE-ÉTENDARD — DEUX SENTINELLES BRETONNES. — SUITE DU CONNÉTABLE. — SUITE DE JEANNE.

La scène représente une campagne boisée près Beaugency. — Deux sentinelles bretonnes font la garde autour du camp du Connétable.

I. — LE ROI.

Le rideau se lève sur le paysage sans autres acteurs que les deux sentinelles.

Sous le pied des Anglais, quand la France vendue
Courbait son noble front, haletante, éperdue,
Et jetait à ses fils des appels si touchants ;
Lorsque, le cœur ému par cette voix chérie,
Jeanne d'Arc se levait pour sauver la Patrie,
— Jeanne, l'humble bergère arrachée à ses champs, —

Où donc était le Roi ?... le Roi Charles Septième ?...
Son épée au fourreau, le front sans diadème,
Le Roi passe à Chinon ses jours dans le plaisir.
En vain le grand Chabanne, en vain le vieux La Hire,
Dunois, tous ses guerriers se lèvent pour lui dire :
— Sire, sire ! debout !... la France va mourir !...

Le Roi reste insensible aux appels de la gloire...
De lâches courtisans, la honte de l'histoire,
L'entourent : c'est Agnès, la Dame de Beauté ;
La Trémouille, — un félon ! — d'autres valets avides...
Des vrais Français, hélas ! les places restent vides ;
Et la Patrie en deuil crie en vain : « Liberté ! »

II. — RICHEMONT.

Une patrouille bretonne passe silencieuse et se perd dans la coulisse.

Richemont est proscrit. Le Roi qui le redoute
— Le Roi, plus insensé que son père sans doute, —
A chassé cette épée et banni le vengeur...
Et le Justicier, l'austère Connétable,
Que les Anglais toujours ont vu si redoutable,
Au fond de sa Bretagne a caché son grand cœur.

Richemont paraît pensif, et s'avance au premier plan où il s'arrête un instant la main sur son épée.

Ah ! c'en est trop !... Il faut que sa vaillante épée,
Dans le sang des Anglais de nouveau retrempée,
Montre à ce lâche roi la valeur de son bras !
Il faut, — dut-il paraître audacieux et traître,
Qu'à sa France chérie il donne le vrai maître !...

Il sort par la coulisse de gauche.

Et le noble Breton marche, marche à grand pas.

III. — JEANNE D'ARC.

Jeanne paraît et sort de droite. Elle vient à gauche sur le premier plan. Son porte-étendard se place à sa droite. Sa suite reste au fond, à droite.

Et Jeanne, Jeanne d'Arc, — l'âme de la Patrie, —
Quitte Orléans, accourt irritée et meurtrie...
Eh ! quoi ! Richemont traître à la France, à son Roi !..
Richemont qu'elle a vu si beau dans la mêlée,
Le héros d'Azincourt !.. Son âme est désolée...

Elle met la main à ses yeux.
Elle saisit son étendard et le presse sur son cœur.

— O ma France ! dit-elle, ô France, soutiens-moi...

Elle remet l'étendard à son écuyer.

Sous le fer des Anglais quand ta force succombe,
Faut-il donc que tes fils viennent creuser ta tombe !

Richemont entre à gauche, au fond, il s'arrête et écoute.

Arthur de Richemont, le plus grand, le plus fier,
Pour se venger, hélas ! d'un prince débonnaire,
Il porte sur le sceptre une main téméraire !...

Il s'avance brusquement devant Jeanne et proteste, le bras tendu.

— Non, Jeanne, Richemont n'est pas l'homme de fer

Que de vils courtisans, ou que Charles lui-même,
Vous ont montré couvert d'un honteux anathème.
Artur aime la France, et l'aime comme vous...
Il aime aussi son Roi, son maître légitime,
Et s'il marche aujourd'hui, c'est pour combler l'abîme
Que l'Anglais a creusé... — Seriez-vous contre nous ?...

Jeanne montre sa surprise.

— Quoi ! vous ne venez pas pour combattre la France ?...

Richemont étend de nouveau la main.

— Je viens, Jeanne, je viens hâter sa délivrance ;
Je viens contre Bedfort, je viens contre l'Anglais.
Je viens pour soutenir les droits de ma Patrie,
Pour mourir, s'il le faut, mais en donnant ma vie,

Il met la main sur son cœur.

Je veux, Jeanne, je veux rester toujours Français !

Jeanne lève les bras vers le ciel.

— Oh ! merci, Monseigneur !... Quelle heureuse journée !

Elle s'agenouille pour baiser le genou de Richemont qui la relève.

Que je bénis le Ciel de me l'avoir donnée !
Je croyais voir un traître... et je trouve un ami.

Elle saisit son étendard et lève les yeux au ciel.
Richemont tire son épée et l'élève...

— Jeanne, acceptez ma main et gardez l'espérance !...
C'est vous, Jeanne, c'est vous qui sauverez, la France,

En finissant il en touche l'épaule de Jeanne.

Et l'on vous bénira, vierge de Domrémy !. .

9e TABLEAU

Fiançailles d'Anne de Bretagne et de Charles VIII

(1491)

ARGUMENT

LE duc de Bretagne, François II, mourut le 9 septembre 1488, laissant pour unique héritière sa fille Anne de Bretagne, âgée de onze ans. Elevée à l'école du malheur, elle avait, dit d'Argentré, une instruction et une expérience au-dessus de son âge. Elle était belle, séduisante[1], résolue, miséricordieuse et charitable, toute dévouée à ses amis, fière et redoutable à ses ennemis.

Ses yeux étaient d'un noir profond, ses cils bruns, ses cheveux châtain-clair. Sa taille moyenne et bien prise la rendait gracieuse, malgré un pied plus court que l'autre, ce qu'on apercevait, du reste, malaisément. Cette princesse, ajoute Brantôme, si recherchée à cause de ses grands biens, ne le fut pas moins pour ses vertus et ses mérites, car elle était toute charmante.

Son père, en mourant, lui donna pour tuteur le maréchal de Rieux, et pour conseillers les seigneurs de Comminge, de Dunois, et la comtesse de Laval, sa gouvernante.

A son avènement, la couronne ducale lui était disputée par son oncle Jean II de Rohan, et surtout par Charles VIII, roi de France, comme héritier des droits de la maison de Blois cédés à son père Louis XI au cas où la Bretagne n'aurait pas d'héritier mâle.

Sa main était sollicitée par un fils du roi d'Angleterre, par l'archiduc Maximilien, par le duc d'Orléans, par Jean de Rohan pour son fils, et par le vieux Alain d'Albret, Gascon, veuf et père de huit enfants, « au visage bourgeonné et dont elle n'avait cure. »

Son tuteur le maréchal de Rieux appuyait d'Albret ; Leseun agissait pour le duc d'Orléans ; le prince d'Orange son oncle pour le roi des Romains, et c'est à ce dernier qu'elle consentit à se fiancer, ce qui fit éclater les haines des autres prétendants à sa main.

Anne de Beaujeu, sœur aînée du roi de France, et qui gouvernait le royaume, envoya en Bretagne, au printemps de 1488, Louis de la Trémoille, avec 13,000 hommes et une nombreuse artillerie, pour appuyer les prétentions de son frère. Le duc d'Orléans, défendit la cause bretonne ; mais il fut vaincu

[1] Voir le charmant portrait d'Anne de Bretagne appartenant au comte de la Grange, reproduit par Leroux de Lincy, *Vie d'Anne de Bretagne*, II p. 218.

et pris à Saint-Aubin-du-Cormier (28 juillet 1488). Ce fut là une journée fatale pour la Bretagne qui y perdit ses meilleurs défenseurs.

Au mépris du traité du Verger, les Français reprirent dès le mois de janvier 1489 la guerre contre les Bretons. Anne de Bretagne avait douze ans. Le maréchal de Rieux, pour conserver le pouvoir que lui donnait la tutelle, résolut de la marier au sire d'Albret qu'il se flattait de mener à sa guise, et pour vaincre les répugnances de sa pupille il gagna sa gouvernante la comtesse de Laval. La duchesse, fatiguée de ces obsessions, se sépara de Rieux et alla se placer sous la protection de Dunois et du fidèle chancelier de Bretagne, Philippe de Montauban. Rieux poussa l'audace jusqu'à tenter de s'emparer de sa personne à main armée, mais sautant en croupe derrière Montauban, Anne se mit à la tête de ses troupes et contraignit son tuteur à se réfugier à Nantes. Furieux de son échec, Rieux refusa de lui ouvrir les portes de cette ville; Anne se retira alors à Rennes, y fit son entrée solennelle le 7 février 1489 et y fut couronnée en grande pompe dans la cathédrale le 10 du même mois. L'accueil enthousiaste des Rennais la décida à fixer en leur ville sa résidence.

L'année suivante (19 décembre 1490) la duchesse épousa à Rennes Maximilien, roi des Romains. D'Albret en fut furieux, la duchesse l'avait cependant gorgé d'argent et de dignités, et il disposait encore du château de Nantes. Il récompensa la confiance de la duchesse par la plus lâche trahison ; le 20 mars 1491, il livra cette place et la ville de Nantes aux ennemis de la Bretagne, au roi de France. De là celui-ci poussa ses armées sur Rennes qui bientôt fut investie de tous côtés.

Charles VIII, désireux de terminer cette guerre ruineuse et d'ailleurs très sensible aux charmes de la duchesse, lui fit l'offre de sa main et de la couronne de France. Les plus fidèles conseillers de la princesse l'exhortaient vivement à accepter. Mais elle, indignée des maux que le roi par cette guerre avait causés au peuple breton, résistait énergiquement et ne voulait pas le voir, même en peinture.

Le prince, qui était alors aux environs de Rennes (décembre 1491 désirait vivement être admis près d'Anne, espérant, en exprimant devant elle es sentiments, modifier ceux de la duchesse. Il fit dans ce but un pèlerinage à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle; au sortir de cette chapelle il fut introduit, par la porte aux Foulons qui en était très voisine, dans la ville de Rennes. La princesse consentit à le recevoir... Son âme était changée. Bientôt elle l'accepta pour époux; et comme c'était, en un corps chétif, un prince d'un grand scœur, elle eut pour lui toute sa vie la plus vive et la plus tendre affection.

(La Borderie, *La Bretagne aux derniers siècles du moyen-âge* (1893), p. 256 à 267 ; *Conférence sur N.-D. de Bonne-Nouvelle* (10 févr. 1896), p. 52).

ACTE UNIQUE

PERSONNAGES

ANNE DE BRETAGNE. — CHARLE VIII. — LE PRINCE D'ORANGE. — LE CHANCELIER MONTAUBAN. — UN HÉRAUT DE BRETAGNE. — DEUX DEMOISELLES D'HONNEUR. — SUITE DE LA DUCHESSE ET SUITE DU ROI.

La scène se passe à Rennes, dans le palais ducal. — Grande salle du XVe siècle, A gauche au premier plan, le trône de la Duchesse, élevé d'une marche. A droite, en face du trône, un escalier qui descend des appartements supérieurs et dont la rampe en bois s'avance sur la scène. Au fond une grande cheminée XVe siècle et des rampes, des bahuts, des sièges de la même époque, etc.

NOTA. — Le tableau peut être joué par de vrais acteurs qui parleront et chanteront eux-mêmes, sans intermédiaire.

I. — LA DUCHESSE ANNE.

Deux demoiselles d'honneur s'avancent du fond sur le 1er plan à droite et à gauche.
Au fond sont deux porte-bannières.

DUETTINO.

— Allons vite, mesdemoiselles,
C'est aujourd'hui fête au château.
Accourez, quittez vos tourelles,
La Duchesse viendra bientôt...
— Hélas ! on la dit soucieuse,
Le front sombre sous ses atours.
Quand chacun la voudrait heureuse,
Elle pleure toujours.
— Pourquoi cette tristesse,
Alors que tout s'empresse
Pour fêter son bonheur ?...
— Le bonheur d'être reine,
Ah ! c'est bien là sa peine,
C'est bien le tourment de son cœur.
Car son bonheur,
Son seul bonheur,
C'est de donner à ses Bretons tout son cœur.

Anne descend l'escalier, suivie de son oncle et de son Chancelier. Son Héraut la précède.

— La voilà qui descend parée
Une larme encor dans les yeux.

Elle s'arrête un instant, les yeux au ciel, puis monte et s'assied sur le trône. D'Orange et Montauban sont debout à ses côtés, et ses filles d'honneur s'asseyent sur les marches du trône.
Le Héraut est en face.

De sa cour elle est entourée,
Et son regard s'élève aux cieux.
— Si jeune, à quinze ans, qu'elle est fière !
Quel feu brille dans son œil noir !
Sur son trône elle monte altière...
Oh ! qu'elle est belle à voir !
— Son oncle l'accompagne ;
Tous les grands de Bretagne
L'entourent, pleins d'émoi.
— Au milieu du silence,
On entend le mot : « France ! »

Quelques seigneurs au fond.
Le Héraut frappe de sa hallebarde. Le Roi entre et s'arrête, la toque à la main.
Anne se lève à sa vue.

Un homme apparait : — C'est le Roi !
Oui, c'est le Roi,
C'est bien le Roi,
Courbant le front (*bis*) — « Vive le Roi !

II. — LE ROI.

Anne s'est assise et le Roi s'avance au pied du trône.

— Madame, je viens, moi, Le roi Charles huitième,
M'incliner devant vous et vous parler moi-même.
Vous avez renvoyé tous mes ambassadeurs...
Dédaignant les pouvoirs que le sceptre nous donne,
Vous avez repoussé l'offre de ma couronne
Et mis votre Bretagne au-dessus des grandeurs...

Anne se lève brusquement et tend la main.

— Oui, sire, la Bretagne est ma chère Patrie !
Qui touche à son vieux sol porte atteinte à ma vie,
Et je dois la défendre, au besoin la venger.
Vous m'avez fait offrir d'être reine de France...

Elle met la main sur son cœur.

J'en garde au fond du cœur de la reconnaissance.

Elle étend le bras et proteste.

Mais livrer ma Bretagne !... il n'y faut pas songer.

Elle abaisse la main et tourne la tête.

Mon pays a souffert, Sire, de votre guerre...
Ne soyez pas surpris d'un reste de colère :

Elle se rassied encore frémissante.

J'en ai le cœur encor plein de ressentiment...

Le Roi tend la main à son tour.

— Duchesse, il est un but que j'ai rêvé moi-même :
La France et le Duché sous un seul diadème ;
Ma couronne de Roi sur votre front charmant ;

Il cesse de tendre la main, puis la porte à son cœur.

L'hermine avec les lys !... Cette guerre odieuse
Qui trouble vos Etats et vous rend soucieuse,

Anne détourne la tête.

Pour la faire cesser, je vous offre mon cœur...
La Bretagne est à vous, je ne veux pas la prendre ;
Je veux, en vous servant, l'aimer et la défendre,
Vous couvrir toutes deux d'un manteau protecteur.

Le Roi fait un geste circulaire.

Je vois autour de vous rôder la convoitise :
A l'Autriche déjà votre main est promise ;
L'Angleterre, l'Espagne ont des projets sur vous ;
D'Orléans, la Navarre... et bien d'autres encore...

Anne proteste du geste.

— Sire, j'ai refusé !... — Ce refus vous honore !...
Il faut bien, cependant, accepter un époux.

Le prendrez-vous, Madame en dehors de la France ?...
Aux Romains vous semblez donner la préférence...
Eh ! quoi ?... votre Bretagne aux mains d'un étranger ?...
Votre choix peut créer des colères puissantes...
Qui donc vous gardera des haines menaçantes ?
Quel bras, mieux que le mien, saurait vous protéger ?...

Le Roi montre d'Orange et Montauban.

Qu'en pensent vos Bretons ?... Consultez-les, Madame ;
Je vous offre la force en vous donnant mon âme ;
Le présent n'est pas seul ; songez au lendemain...

Anne se tourne à droite, puis à gauche.

— Seigneurs conseillez-moi... Ma raison indécise
A vos sages avis demeurera soumise...

Les seigneurs lèvent la main, et Anne tend la sienne au roi qui la baise. Elle détourne la tête.

— Duchesse Anne, acceptez !... — Sire, voici ma main !...

III. — LIESSE.

Le Roi et la Reine, se donnant la main, s'avancent au devant de la scène. D'Orange et Montauban sont à leurs côtés donnant la main aux demoiselles d'honneur. — Derrière, le Héraut et deux porte-bannières aux armes de France et Bretagne. Plus loin, les autres seigneurs.

CHŒUR DES VASSAUX

Vive Charles, notre Roi
Qui donne aux Bretons sa foi !
Vive notre bonne Duchesse !
Célébrons, en ce beau jour,
Les lys, l'hermine et l'amour !
Chantons, amis, notre allégresse.

CHŒUR DES PAYSANS, dans le lointain.

Oui, chantons, oui, chantons
Les Français et les Bretons.

Les seigneurs lèvent leurs armes. — Au second plan les bannières s'agitent ; les vassaux lèvent les mains.

CHŒUR DES NOBLES (Duo des échos).

Bretagne et France,
Nous vous aimons !
Votre alliance,
Nous la fêtons !
Soyez bénies
Dans vos amours ;
Restez unies
Toujours, toujours ! ..

CHŒUR LOINTAIN DES PAYSANS

Oui, chantons, oui, chantons
Les Français et les Bretons.

Tous les groupes reculent lentement en saluant par une inclination d'ensemble.
La toile tombe.

10e TABLEAU

Prise de Dinan par les royalistes

(1598)

ARGUMENT

La ville de Dinan ne s'était pas spontanément donnée à la Ligue ; elle avait été remise par Henri III au parti catholique, comme place de sûreté, en 1585 Très lassée de la lutte, elle tenta, en 1597, de rentrer sous l'autorité royale, l'entreprise échoua. Le projet fut repris en janvier 1598 par Raoul Marot sieur des Alleux, sénéchal de la ville, Robert Hamon sieur de la Grange, procureur des bourgeois, et François de Saint-Cyr, prieur de Saint-Malo de Dinan. Ce dernier, qui semble avoir été l'âme de la conspiration, se rendit à Paris, vit le roi, et rapporta l'ordre pour la garnison de Saint-Malo de fournir aux Dinanais jusqu'à 1500 hommes de secours.

Mais il fallait avant tout éloigner le gouverneur Saint-Laurent d'Avaugour et la grosse garnison qui occupait la place. Vers la fin de janvier, Saint-Laurent reçut une lettre signée du duc de Mercœur, gouverneur de la Bretagne pour la Ligue, qui lui enjoignait d'amener à Nantes le plus d'hommes possible de sa garnison pour garder les places du pays de Retz menacées par les royalistes du Poitou ; il se mit aussitôt en marche et, après une assez longue pérégrination, se présenta à Nantes devant Mercœur, qui ne l'attendait nullement. La lettre était l'œuvre d'un faussaire. Mercœur eut aussitôt l'intuition que Dinan devait être tombé aux mains des ennemis.

Il ne se trompait pas. Le 12 février au soir, un détachement de 800 hommes de la garnison de Saint-Malo arrivait à Dinan, les uns par terre, les autres par eau, et se cachait aux abords de la ville : 250 hommes dans le cimetière de la paroisse de Saint-Malo, 250 autres un peu plus loin, et 300 à l'Orme-aux-Dinanais (dont on ne connaît pas la situation précise). Malheureusement la pluie n'avait cessé de tomber pendant le trajet, et les Malouins morfondus étaient fort peu disposés à se battre. A l'intérieur de la ville les conjurés avaient recruté une centaine d'adhérents, et l'un d'eux donna un bal le 12 février, où il invita tous les officiers de la garnison.

Vers minuit, le maître du logis sort sous prétexte d'aller chercher un réveillon qu'il avait fait préparer, ferme à clef la porte sa maison et court prêter main-forte aux trois chefs du complot, qui avec une troupe de leurs amis cherchaient à s'emparer de la porte de Saint-Malo. N'ayant pu réussir à gagner le chef du corps de garde, les bourgeois le bâillonnent, surprennent les soldats, ouvrent la porte et tirent une fusée d'artifice, signal convenu avec les troupes malouines. A leur grand étonnement, malgré cet appel rien ne vient : ils sortent pour en connaître la cause et trouvent les 250 soldats transis de froid, qui refusent de marcher. On menace de dénoncer leur présence à la garnison ligueuse de Dinan, ils finissent par s'ébranler. Ils entrent dans la ville avec les conjurés en poussant le cri de : *Vive le Roi !* Ce cri est répété aussitôt dans toute la ville par toute la population.

Une partie des ligueurs se réfugie alors dans les tours de la porte de l'Hôtellerie (ou porte de Brest) : Raoul Marot les attaque, il est blessé à la main, mais bientôt il les oblige à se rendre. Le reste de la garnison retiré au château semblait disposé à résister. Les bourgeois dressent le lendemain (13 février) une batterie sur la place du Champ et ouvrent le feu ; au second coup, les défenseurs du château demandent à capituler.

Par les lettres accordées aux Dinanais quelques mois après, pour les recevoir en sa grâce, non seulement, le roi confirme et augmente leurs privilèges, mais il déclare qu' « après Dieu » c'est à eux et à la prise de leur ville, par eux si habilement exécutée, qu'est dû le triomphe définitif de la cause royale en Bretagne.

Voir D. Morice, *Hist. de Bretagne*, tome II, p. 473-474, et l'*Histoire de la Ligue en Bretagne* de Rosnivinen de Piré, publiée en 1739 par l'abbé Desfontaines, II, p. 308 à 324, spécialement p. 320).

ACTE PREMIER

PERSONNAGES

RAOUL MAROT. — SAINT-CYR. — ROBERT HAMON. — UNE SENTINELLE. — SOLDATS LIGUEURS ET ROYAUX. — PAYSANS ET BOURGEOIS.

La scène représente la rue montueuse du Jerzual à Dinan. A quelque distance du fond, et au milieu est la vieille porte de ville (XIVe siècle) qui se détache sur un ciel sombre. — Effet de nuit.

La toile se lève sur le paysage.

Mercœur a lassé la contrée,
Partout son nom jette l'effroi.
En secret la sénéchaussée
A juré de se rendre au Roi.
Dinan, par une adroite ruse,
Offre un bal à la garnison ;
Et le soldat rit et s'amuse,
Sans soupçonner la trahison.

CHOEUR DES SOLDATS

Minuit sonne. — Un groupe de soldats s'avance lentement sur le devant de la scène.

Silence !... Silence !...
Soldats du Roi, marchez sans bruit
Passez la Rance ;
La nuit s'avance ;
Entendez-vous sonner minuit.
La rue est sombre ;
Tout est dans l'ombre :
Gravissons le rude chemin...
Dinan sommeille,
Mais quelqu'un veille,
Et nous dormirons mieux demain.

D'autres soldats arrivent et se joignent aux premiers.

Le flot grossit, monte et se presse,
Eteignant le bruit de son pas
Au loin passe un chant d'allégresse.
Les officiers dansent là-bas...
Raoul Marot descend la rue ;
Saint-Cyr allume le signal ;
Robert Hamon, la main émue,
Ouvre la porte du Jerzual.

Marot paraît, puis Saint Cyr avec une lanterne ; Hamon, qui a ouvert la porte, sort à son tour. Ils se rangent au dehors.

CHOEUR

Les soldats avancent vers la porte.

Alerte !... Alerte !...
Soldats du Roi ne craignez point.
La ville ouverte
Reste déserte
Et son gouverneur est bien loin :

Une sentinelle paraît.

— Qui vive ?... France !...
— Entrez... Prudence !...
Vers le château dirigez-vous...

La sentinelle est tuée.

La sentinelle
Soudain chancelle...

Les soldats franchissent la porte.

Vive Dieu ! la place est à nous !

ACTE II

Quand le rideau se lève, il fait jour.
Des groupes d'habitants, de Ligueurs et de soldats se serrent la main.
Quelques bourgeois passent affairés.

Dinan s'éveille.... Un grand cri vibre,
Lancé par tous du fond du cœur :
« Vive le Roi ! La ville est libre...
« A bas la Ligue ! à bas Mercœur ! »
Cette joie est un vrai délire,
Et les Ligueurs même, en émoi,
Ne sont pas les derniers à dire :

Au cri de « Vive le Roi » toutes les mains et les chapeaux se lèvent.

« Vive le Roi ! Vive le Roi ! »

11e TABLEAU

Apothéose

1896.

La scène représente un fond de forêt, et, aux premiers plans, des massifs de verdure. — Sur des gradins sont placés en amphithéâtre tous les héros des tableaux précédents et quelques autres également célèbres, tous rangés dans l'ordre chronologique, et l'ensemble du tableau est éclairé par des feux de bengale à reflets changeants qui durent tout le temps du grand chœur final.

ORDRE DES HÉROS

SAINT MAGLOIRE. — SAINT YVES. — SAINT BRIEUC.
NOMINOÉ.
RICHEMONT. — JEANNE D'ARC. — DU GUESCLIN.
TINTÉNIAC. — BEAUMANOIR. — MONTAUBAN. — DU BOIS.
JEANNE DE MONTFORT. — MONFORT. — JEANNE DE PENTHIÈVRE.
ANNE DE BRETAGNE. — CHARLES VIII.
LE DRUIDE. — CHARLES DE BLOIS sur son tombeau. — VELLÉDA
Autour du groupe les porte-bannières.

GRAND CHOEUR FINAL.

O noble Armorique,
J'aime ton sol antique ;
Je baise à deux genoux ta lande et tes granits !
J'aime tes gloires.
Tes héros, tes victoires,
Tes calvaires si beaux et tes autels bénits.

Je hais tous ceux qui te flétrissent ;
Mais j'aime ceux qui te grandissent :
Tous ces preux élevés à l'ombre de tes croix :
Beaumanoir, Du Guesclin, Richemont, les deux Jeanne,
L'infortuné de Blois, Montfort et la reine Anne...
Pour les chanter assez j'épuise en vain ma voix.

O France ! ô ma Patrie !
O Bretagne chérie !
France de Jeanne d'Arc, Bretagne de Merlin !
Bretagne et France,
L'amour et l'espérance,
Pour vaincre, jette un cri:—« Jeanne d'Arc et Guesclin ! »

AU PAYS DE RENNES

LES LÉGENDES DE LA BOUËXIÈRE

La commune de la Bouëxière, dans le canton de Liffré, qui tire son nom des nombreux buis qui s'y trouvaient jadis, est intéressante à visiter.

On rencontre sur son territoire les deux fermes de Rallion qui, achetées le 16 mai 1791, par Jean Parcheminier, moyennant la somme de 20,400 francs, furent affectées par lui, en 1822, à la fondation d'une école de filles, tenue par des sœurs du Saint-Esprit, et d'une école de garçons, dirigée par les frères Lamennais. A l'heure actuelle, c'est le bureau de bienfaisance de la Bouëxière qui administre ces propriétés.

Lorsque des touristes viennent à passer en ces lieux, les paysans ne manquent jamais de leur faire voir le *Champ* ou *Courtil du Pavé*, le *Champ de l'Assaut*, le *Champ des Tombeaux*, dépendant des fermes de Rallion et, au pied d'une colline, le *Ruisseau du Sang*.

Voici l'explication de ces noms guerriérs et sinistres :

Les bâtiments servant aujourd'hui de maisons de demeure aux fermiers de Rallion faisaient autrefois partie de l'abbaye qui portait ce nom, et qui fut construite à la fin du VIe siècle, ou au commencement du VIIe, après un combat sanglant.

Les Bretons, nos ancêtres, étaient continuellement obligés de se défendre contre les invasions des Francs, leurs voisins. Vers l'an 595, ils eurent à repousser une attaque de ces guerriers à l'endroit désigné sous le nom de *Champ* ou *Courtil du Pavé*. Les Bretons, d'abord repoussés, furent ralliés par leur chef et revinrent à la charge au lieu qu'on appelle le *Champ de l'Assaut*. Là, un combat terrible

s'engagea, le sang coula en telle abondance, qu'il alla se mêler à l'eau de la *Noironde* qui porte depuis cette époque le surnom de *Ruisseau du Sang*.

Les Francs se retirèrent après avoir éprouvé des pertes considérables.

Le chef des Bretons donna aussitôt l'ordre de relever les morts, et les fit enterrer dans le *Champ des Tombeaux*.

Aujourd'hui encore, la charrue, en labourant la terre de ce champ, amène à la surface du sol des ossements humains.

C'est en souvenir de cette victoire, et aussi afin de faire prier pour l'âme des soldats morts pendant l'action, que le prince breton, commandant l'armée, fonda, sur le lieu même de la bataille, une abbaye à laquelle fut donné le nom de *Rallion*. Ce nom signifiait que la victoire avait été remportée grâce au ralliement des troupes.

L'abbaye fut desservie jusqu'à la Révolution par des moines de Notre-Dame de Gastines, en Touraine.

L'une des fermes de Rallion occupe l'ancien manoir prioral et possède encore plusieurs portes ogivales dont une surtout est trilobée d'une façon fort curieuse. L'autre ferme comprend l'ancienne métairie du Prieuré.

La chapelle, partagée par un mur intérieur, sert de grange aux deux fermiers.

A part quelques statuettes en bois et le marteau en fer d'une porte que possèdent quelques propriétaires des environs, c'est tout ce qui reste de l'antique abbaye.

L'histoire terminée, voici maintenant les légendes :

La première est celle du puits de la communauté qui n'a jamais voulu rendre la statue de saint Cloud.

Les moines de Rallion avaient, paraît-il, un culte tout spécial pour ce saint, dont ils avaient une statue de bois dans leur chapelle. Pendant la Révolution, des soldats s'en emparèrent et la jetèrent dans un puits. Ils eurent beau vouloir l'enfoncer au fond de l'eau avec des perches et de lourds pavés, ils n'y réussirent pas. Saint Cloud s'arrangeait toujours de façon à revenir à la surface de l'eau.

Voyant cela, les bleus dirent : « Retirons le saint du puits et nous allons le brûler » ; mais à leur grand étonnement, il leur fut aussi

impossible de saisir le saint que de le noyer. Il leur glissait dans les mains comme une anguille et, finalement, disparut à leurs yeux. Chose surprenante on n'a jamais pu le retrouver.

Après les soldats, ce fut le tour des habitants de la paroisse, qui voulaient leur saint pour le replacer dans la chapelle. Ils vidèrent le puits et ne le retrouvèrent pas. Jamais on n'a su ce qu'il était devenu.

La deuxième légende est celle de *Saint-Peer*, et non Pair, Père ou Perne, comme l'ont écrit divers historiens bretons.

Peer était le fils d'un seigneur de Vitré, qui, dans la seconde moitié du XVe siècle, dit adieu aux plaisirs du monde et se retira dans l'abbaye de Rallion où il se fit remarquer par sa piété et son austérité.

Un jour qu'il était en oraison, il eut une vision qui le décida à quitter l'abbaye afin de vivre seul et de passer le reste de ses jours uniquement en prières.

Il se rendit à quatre lieues de là, au pied d'un monticule alors désert, et aujourd'hui occupé par le village de la *Butte-aux-Sangliers*, non loin de l'étang des Forges, dans la partie de la forêt de Chevré qui porte maintenant le nom de *Bois de Saint-Peer*, et qui est située sur le territoire de la Bouëxière.

Peer construisit un petit ermitage avec un oratoire et entoura le tout de fossés qui existent encore çà et là ; il ne vécut que de légumes qu'il cultivait lui-même, et passa ses jours et ses nuits en prières.

A sa mort, l'ermite fut enterré dans son oratoire et l'on assure que son tombeau y est encore présentement.

Quant à la demeure du saint, elle a disparu. On ne retrouve plus que quelques pierres dispersées dans les fossés à demi comblés. L'oratoire fut reconstruit et agrandi au siècle dernier ; mais aujourd'hui il est dans un tel état de vétusté qu'il faudrait y faire de grandes réparations pour l'empêcher de disparaître.

La chapelle Saint-Peer a été de tout temps, et est encore à l'heure actuelle, un but de pèlerinages, les uns pour obtenir un temps favorable aux biens de la terre, les autres pour la guérison de la fièvre intermittente, les douleurs rhumatismales et la goutte. Aussi voit-

on de nombreux sentiers, au plus épais du bois, aboutissant tous à l'oratoire.

Pendant les excessives chaleurs de l'été de 1893, les habitants des paroisses environnantes, au nombre de sept à huit cents, venaient à pied, conduits par leurs prêtres, croix et bannières en tête, invoquer saint Peer pour avoir de la pluie.

D'après la tradition, la statue de ce saint a été volée plusieurs fois ; mais elle est toujours revenue d'elle-même reprendre sa place habituelle. En voici un exemple : Au siècle dernier, des voleurs s'introduisirent dans la chapelle de Saint-Peer, et la dévalisèrent complètement. Ils avaient emporté jusqu'à la statue du saint, qui, bien qu'étant en bois, pesait un poids considérable : on aurait juré qu'elle était de plomb.

Encombrés par cette statue et surtout gênés par sa pesanteur, les voleurs résolurent de s'en défaire : se trouvant près de l'étang des Forges, ils la précipitèrent dans l'eau ; mais, dès le lendemain matin, la statue de saint Peer avait repris sa place dans la chapelle.

Une autre fois, un cultivateur étant à labourer son champ, voisin de la chapelle, s'aperçut que sa charrue était mal équilibrée et, ne trouvant rien à sa convenance pour y remédier, il n'hésita pas à entrer dans la chapelle et à s'emparer de saint Peer dont il fit une cale.

La charrue ne marchant pas encore à son gré le laboureur se mit en colère et, d'un coup de pied, brisa la statue qu'il jeta ensuite dans un fossé.

Le saint fut retrouvé le lendemain dans la chapelle, ne portant aucune trace des mutilations dont il avait été l'objet de la part du paysan. Celui-ci mourut subitement quelques mois plus tard, et le champ, dans lequel la statue avait été brisée, cessa de produire des récoltes et ressemble aujourd'hui à une lande aride.

ADOLPHE ORAIN.

RÉCIT ET NOUVELLE

UN CURÉ

A MA COUSINE MATHILDE QUISSOL.

Mon père m'en a parlé toute sa vie de ce curé. Non seulement il l'estimait avec tout ce qu'il avait de respectueux dans son âme, mais il l'aimait comme un enfant aime son père, et il l'avait placé si haut dans sa considération qu'il parlait de lui comme d'un apôtre ou d'un saint.

Et, il fallait que cet homme fût un saint réellement, une nature exceptionnelle, pour avoir produit sur mon père une impression si puissante qu'elle vécut et mourut avec lui.

Il était difficile, mon père, et peu porté à juger légèrement des vertus du prochain. Sage, sans ambition, en lutte continue avec ses sentiments, doutant de la pureté de ses dires, et, dans un siècle indifférent à ces choses, se demandant toujours si ses actions allaient d'accord avec sa conscience; il était, à cause de cela, très long à se prononcer sur le compte d'autrui.

Aussi, son jugement était-il infaillible.

Il était bien jeune, lorsqu'il vit pour la première fois Monsieur Prosper Greissèguel à la cure du Puech, village perché sur un bloc de garigue rouge, qui domine la belle vallée où la rivière de La Valette traîne ses eaux chaudes et moussues.

Cette cure, à cette époque, il y a cinquante ans environ, était autrement importante qu'aujourd'hui. Certains villages environnants accrochés aux collines, n'étaient alors que de pauvres hameaux. Mais, en un demi-siècle, surtout au nôtre si fertile en chan-

gements, les choses se modifient comme les hommes, tout grandit, se peuple, prend des proportions autres ; le hameau devient village, et ce qui n'était qu'un trou inconnu est aujourd'hui une commune qu'on relève sur la carte.

Lorsque Monsieur Greissèguel fut nommé au Puech, les villages de Villecun, Olmet, Les Hémies, Le Mascaudou, relevaient de cette cure.

Ce n'était pas petit travail pour le desservant, que de remplir son ministère jusque dans ces localités éloignées de cinq kilomètres.

En un temps surtout, où aucune route ne sillonnait la vallée, les côteaux moins encore, et qu'il fallait aller par des chemins pierreux creusés dans la garigue, brûlants et poussiéreux aux jours de sécheresse, torrents ou marais au temps des pluies.

La route était d'autant plus longue qu'elle était pénible, et, quoique tracée au plus droit, presque toujours montueuse ; de sorte que ce que l'on gagnait en supprimant les circuits on le perdait en grimpant la hauteur.

Que la chose fut logique ou non, on allait ainsi, les poumons aguerris, le jarret solide ; et quand je vois en idée nos pères, durs et robustes, vaquer à leurs travaux et remplir leurs devoirs avec cette simplicité d'allure primitive, où chaque pas était un effort et une peine, chaque déplacement une souffrance, chaque ascension un calvaire, je les aime éperdument, ces êtres disparus !

Nous devons à leurs labeurs nos douceurs actuelles et le confortable qui nous entoure. Nous qui nous plaignons toujours, nous ne remarquons pas que nous sommes gâtés dès notre naissance et affranchis grâce à eux du rude apprentissage qui fut leur lot.

La commune du Puech était pauvre.

M. Greissèguel était riche, voilà pourquoi il avait sollicité ce poste.

Le mot riche n'est pas exagéré.

Il possédait trois cent mille francs ; et, il y a un demi-siècle, trois cent mille francs en vallaient six cent mille d'aujourd'hui.

Seul héritier de tous les siens, il s'était dit dans la bonté de son âme, avec cette grandeur simple que connaissent les apôtres, que Dieu l'avait privilégié en permettant qu'aux paroles de paix

qu'il porterait à tous, qu'aux consolations qu'il allait répandre, il pût ajouter le complément matériel de l'aumône.

Il se réjouissait d'avance à l'idée de donner, tout heureux de penser que cet or, dont il ne savait que faire pour lui, allait porter le courage, la joie et l'espoir dans ces intérieurs de paysans, où la maladie parfois, un trop grand nombre d'enfants, les récoltes mauvaises, introduisaient une gêne dont les pauvres diables ne se relevaient jamais.

Lorsque M. Greissèguel prit possession de sa cure, mon père avait dix ans. Il lui servit sa première messe.

Depuis ce jour ils se quittèrent peu. Et lorsque le hasard des situations obligea mon père, alors un homme, à abandonner le village pour la ville, il vint régulièrement rendre visite à celui qui l'avait en quelque sorte élevé et instruit et dont il avait su si profondément apprécier le mérite et les hautes vertus.

Que de fois, il m'a fait son portrait qu'il esquissait à grandes lignes, accompagnant chaque trait d'une réflexion mûrie par l'expérience, et auréolant l'ensemble d'un éclair enthousiaste que semblait colorer la flamme de son propre cœur.

Il m'a autant parlé de lui que de son père.

Et Dieu sait s'il l'aimait, son père !

Il les confondait tous deux dans une de ces affections impérissables qui remplissent toute une vie et qu'on porte en soi du berceau à la tombe.

Certes, je ne l'ai pas connu, ce prêtre ; j'étais trop jeune lorsqu'il mourut ; mais je l'ai présent devant mes yeux, grâce à mon père, comme si j'avais partagé sa vie.

Je vois sa grande taille, sa démarche lente, son air grave ; sur son épaule droite qui pliait un peu, sa belle tête qui penchait sous la pensée, ses grands yeux noirs aux sourcils touffus d'où sortait sans cesse un regard doux, assoiffé d'amour, d'une bonté intarissable, ses yeux agrandis par une détente sympathique qui donnait à ses traits calmes, à sa bouche aux lèvres largement coupées et toujours souriantes, quelque chose de tendre comme la piété.

Ce prêtre, je ne sais trop pourquoi, mais je l'ai toujours comparé au général Desaix.

Je vois ses larges mains qui savaient si bien emprisonner celles des autres dans une vigoureuse et sincère étreinte ; je les vois, l'une, appuyée sur sa grosse canne en bois d'amandier, l'autre, toujours levée, toujours en mouvement, comme pour caresser l'enfant qui passe ou pour bénir. Mais je les vois mieux encore s'ouvrir toutes grandes, et donner, donner toujours, donner sans compter, dans un élan naïf de charité abondante, inlassable, cette passion de sa vie.

Quand je pense à lui, je me figure voir Jésus dans sa robe bleue, avec, sur sa poitrine, un cœur brûlant, et ses mains ouvertes, agrandies, du creux desquelles s'échappent des rayons, semblables à une gerbe de blé déliée qu'il donnerait aux pauvres.

Il avait dû s'inspirer de lui ce saint, car le Christ, toute sa vie, lui servit de modèle.

Comme il y a des êtres qui naissent avec des instincts bons, des prédispositions à donner. Où avait-il appris cela lui ?

Jeune, il était libéral, généreux, se partageant. Mais jeune, cela est en quelque sorte instinctif à notre nature toute neuve, qui ne sait ou ne veut calculer. Nous nous ressemblons un peu tous jusqu'à un certain âge, alors que la vie nous garde ses déboires et ses tristesses, où l'ingratitude n'est qu'un mot, grâce à l'ignorance duquel nous n'avons pas l'excuse de fermer notre bourse, de ne plus ouvrir notre main.

Cela vient plus tard, lorsqu'on a vécu, quand on a été trompé et que nous ne nous contentons plus de faire le bien uniquement pour le bonheur de le faire, parce que trop souvent peut-être on a abusé de nous.

C'est là la marche humaine, la métamorphose que subissent nos sentiments ; et tous, ou presque tous nous passons par là, à la suite de l'expérience acquise, qui fait envoler de notre âme ce qu'il y avait de naïf, de croyant.

Bien rares sont les natures privilégiées qui restent toujours enfant, à qui les rudes exemples de la vie avec leurs aigreurs et leurs froissements n'enlèvent rien à leurs croyances premières, et ne mettent au fond d'elles mêmes, à la suite des leçons reçues, qu'un peu de pitié pour toutes ces misères, et ce saint entêtement de faire le bien quand même et toujours.

Tel était ce prêtre. Né ainsi, il mourut de même. Aussi généreux, aussi donneur à vingt ans qu'à soixante, aussi ignorant du mal à son âge d'enfant qu'à son époque de vieillard.

Et pourtant, d'après ce que m'a dit mon père, que de largesses regrettables il prodigua ! Que de bien, fait à des indignes ! Que de sacrifices mêmes, rendus inutiles par l'indifférence, le vice et l'oubli!

Mais il allait toujours, toujours donnant, ne voyant rien, n'entendant rien que la faiblesse à soutenir, la misère à vaincre, des plaintes à faire cesser et des larmes à tarir.

Au mal, il n'y crut jamais. S'il se reconnut trompé parfois d'une manière évidente, il n'attribua jamais à la malveillance, cette erreur ou cette inconséquence, car il n'usa jamais de qualificatifs plus énergiques.

Il excusa toujours ; trouvant sans cesse une raison concluante, un argument explicatif pour justifier l'action mauvaise, qui, d'après lui, avait semblé répondre à ses avances si désintéressées, à sa charité si large.

Et que de fois, toujours en dispute avec sa conscience, il s'accusa d'avoir mal vu. Et plus il étudiait ce qui l'avait frappé dans telle action blâmable ou tel acte répréhensible, plus il pesait le pour et le contre d'un procédé choquant, plus il s'enfonçait dans son incroyance. Le résultat de sa logique ou le dernier mot de ses réflexions était qu'il faisait fausse route, que tout n'était qu'apparence, certain qu'il n'existait quelque chose de blessant que dans son imagination.

Il concluait toujours en s'accusant lui-même. Il est bien difficile de croire au mal lorsqu'on est absolument incapable de le commettre.

De telles natures s'en veulent de s'appesantir sur ce qui leur paraît une méchante action. A force d'y penser, elles se croient accusatrices, et, le cœur aidant, en se surprenant à juger les autres, elles sont prêtes à s'accuser de calomnie.

Ainsi se terminaient les études de ce pauvre philosophe sur tout ce qui fait le fond réel de nos misères ici-bas.

Son cœur aveuglait sa raison. Des méchants, il n'y en avait pas en ce monde : il poétisait tout. Rien de noir, rien de sombre pour

lui que le foyer sans feu, la maison sans lumière ; rien de triste que la larme de la mère, de la veuve et les jours sans pain.

Tout le reste était erreur ou mirage. Il ne vit jamais bien clairement ce que c'est que la bassesse ; cette âme aveuglement sublime ne sut jamais distinguer la fange de la boue.

C'est là une cécité d'élu.

Contre une telle nature l'orgueil ne pouvait rien.

Il se considérait si peu lui-même, qu'il était par contre-coup toujours porté à élever les autres.

Croyant comme un ange, convaincu comme un apôtre, l'action seule lui parlait. Il n'envisageait que l'acte en lui-même, l'acte propre, sans cadre, et l'au-delà : la conséquence naturelle de sa célébration, le bien qu'il pouvait faire, en le remplissant avec toute sa foi et l'ardeur de son amour.

Aussi, se préoccupait-il peu du décor qui entourait le mystère, de la pompe qui présidait à l'action.

Que l'autel fut de bois ou de marbre, ce simple appelait Dieu avec la même voix, les mêmes accents, convaincu que l'Eternel s'incarnait partout où la douceur de sa prière et la sincérité de sa foi le suppliaient de venir. Il lui suffisait d'avoir sous les yeux le Christ, ce symbole de l'abnégation et de la souffrance, de l'amour et de la piété ; il le prenait pour interprète, et célébrait toujours sans regarder à la pierre du sacrifice.

Que de fois, lorsqu'on était venu l'avertir qu'un malade agonisait dans un village voisin, il était parti en coup de vent, sur sa mule, portant devant lui les saintes huiles et cueillant mon père sur la place ; mon père enfant qui jouait avec ses camarades, pieds nus, cheveux au vent, dans une mise primitive ou débraillée.

Et comme l'enfant hésitait, se trouvant trop mal mis pour suivre Monsieur le curé, le saint homme le soulevait de sa main d'hercule, le plantait en selle derrière lui, lui recommandant de l'envelopper de ses bras pour ne pas tomber ; et ils s'en allaient tous deux, l'officiant et le servant, l'un dans sa soutane rapée et l'autre deminu, par des chemins horribles porter le bon Dieu à un mourant.

La mise était pour lui chose très secondaire : le point capital était

d'arriver à temps pour administrer le malade et lui donner la consolation et la grâce suprême avant de mourir.

Mon père m'en a parlé souvent de ces courses précipitées à travers la campagne, par des sentiers impraticables, secoués sur l'échine de la mule, sur ce sol bossué ou criblé de trous. Et il lui semblait encore, dans cette allure rude entendre M. Greissèguel lui dire : « Serre-moi, petit, tiens-toi bien ! »

Que de fois aussi je me le suis figuré, ce tableau du prêtre et de l'enfant s'en allant tous deux en hâte à travers le pays ; l'un, heureux de se sentir courir, enlaçant le buste solide qui lui servait d'appui, le cœur ensoleillé de liberté et d'insouciance, promenant sur toute cette campagne qui passait rapide un regard brillant des gaîtés de l'enfance ; l'autre, son grand chapeau sur les yeux, l'air recueilli et pensif, guidant d'une main sa monture, de l'autre portant Dieu, le regard impatient et inquiet se levant de temps à autre vers le but lointain, comme si une crainte incessante le rongeait : cette peur généreuse d'arriver trop tard.

Si, comme le mien, votre esprit cherche à idéaliser cet ensemble, arrêtez-le comme je l'ai fait. Un tel spectacle n'a pas besoin d'être grandi de l'imagination ; sa simplicité d'une suprême éloquence porte en elle le sublime et le divin !

De nuit, de jour, à toute heure, cet homme allait, portant à l'un un sacrement, à l'autre une consolation et un conseil, à un troisième de quoi se procurer du pain. Sa vie s'écoulait ainsi : donnant sa fortune, son instruction, ses forces, son sommeil, son sang s'il avait fallu, dans une généreuse transfusion, sans autre retour pour lui que la satisfaction d'avoir bien fait.

Il ne se sentait heureux que lorsqu'il avait aidé.

Le contentement de soi-même est une grande chose, une récompense unique, d'un prix inestimable ; mais pour sentir cela et l'apprécier, il faut avoir une âme à la hauteur de le comprendre, pour laquelle le sacrifice soit une jouissance et un soulagement.

Son nom fut bientôt vénéré dans le pays où l'on ne parlait que de lui. Il n'y eut bientôt plus une famille de pauvre qui ne lui dût son repos, sa tranquillité, qui ne le bénît chaque jour et ne mêlât son souvenir à ses prières.

Dans le vaste cercle de montagnes qu'il desservait, les besogneux devenaient de plus en plus rares ; et il voyait avec une joie enfantine, une bouffée d'orgueil, cette présomption permise et légitime, envolée sacrée qui élevait et exaltait les prophètes, il voyait que le jour était proche où chacun vivrait sans besoins, ne se fiant qu'au travail pour repousser la misère ou entretenir l'aisance.

Mais ce dieu des malheureux en poursuivant avec passion son œuvre d'apôtre, lorsque, content de lui, il se disait que toute une contrée allait être prospère, ce cœur si richement pétri, ce sublime donneur, ne remarquait pas qu'en aidant ses semblables avec un tel héroïsme il allait s'appauvrissant lui-même chaque jour.

Des trois cent mille francs qu'il avait en arrivant, dix ans avaient suffi pour lui en prendre la moitié ; dix années de plus engloutirent le reste.

Alors il vécut de son modeste traitement, de son plus modeste casuel, faibles ruisseaux impuissants à remplir le gouffre de son cœur, source frêle, dont les gouttes mignonnes s'égrenaient limpides dans ses mains généreuses, et tombaient en rosée bienfaisante du bout de ses doigts donneurs.

Dans ces pauvres et dernières ressources il taillait de larges brèches au grand chagrin muet de sa vieille Annette, qui assistait désolée à l'engloutissement de cette opulence, au naufrage journalier du reste et à la dispersion des débris.

A la ville, à l'archiprêtré, on le connaissait depuis bien longtemps. L'archiprêtre ne cessait de lui faire des remontrances, le grondant comme un père son enfant, sur ce qu'il appelait ses dilapidations.

A tout ce qu'on lui disait, Monsieur Greissèguel répondait par un précepte évangélique, un exemple tiré des livres saints, avec son sourire calme de juste qui arrachait l'approbation, attendrissait son auditoire, amenait des larmes dans tous les yeux, et le faisait absoudre, ce grand enfant, de cette faiblesse qui était sa croix et qu'il devait porter jusqu'à son dernier jour.

Il promettait de se corriger cependant ; il le promettait sincèrement et le croyait lui-même. Mais il retombait bientôt dans sa faute et s'endurcissait dans son péché.

Qui a bu, boira : dit un proverbe

Ce qui est applicable au vice l'est plus encore à la vertu. Le vice peut avoir des remords et revenir ; la vertu s'encourage elle-même et s'absoud.

Un jour vint cependant, où traitement et casuel ne lui suffirent plus. Alors, en regardant dans le presbytère, il vit tant de choses inutiles selon lui qu'il en vendit la moitié. Il procédait comme cela : une part un jour, l'autre le lendemain. Cette première portion bientôt dispersée en bonnes œuvres fut suivie de l'autre, jusqu'à ce qu'il ne restat que le strict nécessaire, l'indispensable au service du logis.

Il possédait deux grandes cruches en terre cuite. Le hasard, qui semblait toujours servir ses projets, voulut qu'en passant devant la fontaine de la place, il vit une pauvre vieille femme briser la sienne. Il lui fit apporter par Annette une des deux qui lui restaient. « Ce sera moins symétrique peut être, disait-il, mais à quoi bon en avoir deux puisqu'une seule nous suffit et qu'il y a des pauvres gens qui n'en ont pas. »

Annette l'adorait ; mais elle pleurait aussi quand il n'était pas là. En sa présence elle ne disait rien. Sa vénération était telle pour lui, qu'il eût bouleversé ciel et terre, enlevé le toit de la maison pour le vendre, laissé le foyer sans feu et la table sans pain, qu'elle eût couché à la belle étoile, l'estomac vide, le corps gelé, lui disant comme elle eût dit à Dieu lui-même : « Que votre volonté soit faite » !

Lorsqu'il n'y eut plus rien chez lui au service de quelqu'un, il crut enfin en avoir fini et se le promit ; il le promit même à Annette qui dut trouver que c'était un peu tard....

A quelques jours de là, pour sauver un malheureux de la saisie, il emprunta et donna ce qu'il avait emprunté.

Il entrait sur une pente fatale.

Sa ruine achevée, il préparait son désastre.

Ce premier emprunt fut suivi de tant d'autres qu'il n'arriva plus même à payer les intérêts des sommes avancées.

Il avait tout donné lui, quelquefois sans savoir à qui, par un intermédiaire, sans souci de son bien ; et aujourd'hui, en lui prêtant quelques sous on lui demandait des garanties.

La situation se tendant, on finit par l'avertir ; on alla jusqu'à le menacer !

Oui on le menaça, lui, ce pasteur, ce saint ! Lui qui, s'il avait pu, après avoir tout donné, eût encore offert sa vie pour sauver celle d'un autre, du premier venu ; on le menaça, on troubla son sommeil, on remplit d'angoisse son grand cœur paisible et d'insomnies ses nuits si calmes jusque-là.

Peut-être alors comprit-il ce qu'est l'ingratitude humaine, et trouva-t-il juste cette pensée, que lorsqu'on prend la résolution d'être bon, il faut se résigner à être dupe.

Mais s'il le comprit, ce ne fut qu'une lueur qui ne l'éclaira pas.

Jamais la connaissance de la méchanceté des hommes ne devait entrer dans l'âme de ce juste : tel il avait vécu, tel il devait mourir.

C'était légal qu'on lui demandât de l'argent puisqu'il le devait.

Il ne pensa jamais qu'il était l'auteur de la tranquillité de tous, qu'il s'était ruiné pour les autres, qu'il s'était fait misérable par amour; rien de tout cela : il se disait qu'il devait.

Cependant, sous la menace d'une saisie, il prit le parti d'aller trouver l'archiprêtre et de lui conter ses peines.

C'était par une journée de décembre, grise et glacée. La bise soufflait cruellement dans la vallée et envoyait, par bouffées brusques, des paquets de grésil qui piquaient les chairs comme des étincelles.

Il partit à pied. Il n'avait plus sa mule.

Sur un vieux pont, le seul jeté sur la rivière de la Valette, il rencontra un mendiant qui se traînait le long du parapet, la goutte au nez, les mains bleuies, garantissant sa joue d'un chiffon de laine contre les soufflets du Nord.

A travers les déchirures sans nombre de ce qui avait été son pantalon, on voyait ses jambes maigres et tremblantes.

Le bon curé en eut pitié.

Il conduisit le pauvre à l'abri d'un grand mur que dépassaient des oliviers en fruits, regarda autour de lui, ôta son long pantalon noir et le lui donna. Le pauvre diable s'en revêtit. Le prêtre joignit quelques sous à cette aumône et reprit son chemin, ramenant de temps à autre sa soutane usée sur ses jambes nues.

Et un tel homme allait de ce pas trouver son supérieur pour qu'il empêchât la saïsie dont on le menaçait !

Ce dernier fait fut raconté à mon père par l'archiprête lui-même.

Depuis cette époque, quoique aidé, il végéta. Sa santé alla déclinant. Lui, l'homme robuste, se sentit atteint. Un an, deux ans encore, et il mourut. Personne n'a jamais su la cause de sa mort. Il mourut sans doute de ne pouvoir plus donner. N'ayant rien à offrir, aucune main à tendre sa vie se brisa. Il mourut endetté et maudit par plusieurs. Il avait soixante-cinq ans.

Il y a au cimetière du village une pierre qui porte son nom, sa profession et son âge.

Plusieurs fois j'ai visité cette tombe.

A l'herbe haute qu'on ne fauche pas, à la pierre moisie qui s'affaisse toute de travers dans le sol déprimé, à la petite croix qui penche émiettée par la rouille, et pas une fleur, j'ai vu depuis longtemps qu'il était oublié.

Sa vieille Annette, sans doute, fut la dernière qui le visita.

Eh ! bien, Dieu du moins l'a reçu, cet insolvable, que la mort a à peine réhabilité aux yeux des hommes.

Si toute une longue existence de bienfaits, d'abnégation et d'amour, ne trouve en retour ici-bas qu'un oubli pitoyable, un abandon désespérant, il faut bien qu'il y ait là-haut une justice qui récompense !

Sans cela pourquoi Dieu aurait-il créé la vertu ?

Devant ce vide et le nu de cette ingratitude, moi aussi je m'écrie comme Déroulède pour son curé de Bazeille :

« *Le blâme qui voudra : moi, je l'aime, ce prêtre !*

MICHEL DOLQUES

CHANSONS POPULAIRES BRETONNES

(Dialecte de Vannes)

ER MARHADOUR IOUANK

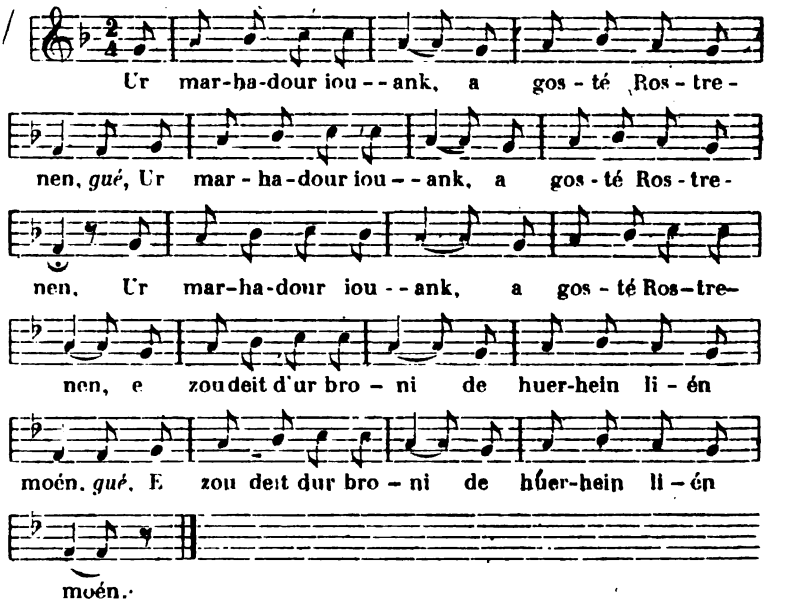

1. Ur marhadour iouank, a gosté Rostrenen,
E zou deit d'ur bro-ni de huerhein lién moén.

2. Mèz deit e oé kéntoh, e m'en d'ind ér hartér,
Aveit gobér el léz d'un intanvéz a gér.

3. « Bonjour d'oh én ti men, penaus hum gavet hui.
Ha hui em lojehé en noz men én hou ti ?

4. — Ya, marhadour iouank, ya sur ni hou lojou,
Ha, kénl mont de gousket, get-n'emb hui goéniou.

5 Keméret ur gadoér ha dénechet d'en tan,
Én atretan gortoz me torehèt hou hoant.

6. Salv ô Kroéz, femèlen, ne mès séhet na hoant,
P'hou kuél men deulegad, me halon zou koutant.

7. Laret d'ein, femèlen, mar vennet dimécin,
Ma choéjehemb un dé, un dé eit èredein.

8. Hui hou pou, eit kerhèt ar baüér Rostrenen,
Ur botigeu tenaù, ul loreu *satin* guen.

9. Ur botigeu tenaù, ul loreu *satin* guen :
Chetui ur plah iouank d'em hoant ha d'em goulen.

TRADUCTION

LE JEUNE MARCHAND

1. Un jeune marchand des environs de Rostrenen est venu dans notre pays pour vendre de la fine toile.

2. Il était plutôt venu, disait-on dans le quartier, pour faire l'amour à une veuve de la ville.

3. « Bonjour à vous, dans cette maison, comment vous portez-vous : me donneriez-vous un logement pour la nuit ?

4. — Oh oui, jeune marchand, assurément vous serez logé, et, avant d'aller vous reposer, vous souperez avec nous.

5. Prenez une chaise et approchez-vous du feu, en attendant le moment d'apaiser votre faim.

6. — Pour Dieu, ô jeune femme, je n'ai ni faim ni soif; lorsque mes yeux vous voient, mon cœur est satisfait.

7. Dites-moi, ô jeune femme, si vous désirez vous marier, afin que nous choisissions un jour pour célébrer notre mariage.

8. Vous aurez, pour marcher sur les pavés de Rostrenen, de petits souliers bien légers et des bas de satin blanc.

9. De petits soulièrs bien légers et des bas de satin blanc : voilà certes une jeune femme selon mes désirs et mon goût.

(Recueilli et traduit par Yahan Kerhlen).

DA LAOUENANIG SANT-ERVOAN

Ma c'henvroad ha ma mignon,

(Ekoulz ma oc hanvet person en Plougouskant).

I.

C'houi hag a zeu a Landreger
Ha laret e rafec'h-hu d'in me,
Petra zo a neve en ker[1] ;
Ha c'houi pije klevet an digoue
M'eo kousket egleo ar Gindi[2],
Ur vouez oa en dihune koantig ;
Hag ar vouez-se n'he c'hlevan mui
Na glevan ken ma Laouenanig.

[1] Landreger, elec'h ma oa araog kure Laouenanig Sant-Ervoan.
[2] Ster vian a Zremen dre draon Kamlez, elec'h oan me neuze, hag a arru un tu da Landreger.

AU DOUX ROITELET DE SAINT-YVES

Mon compatriote et ami,

(Lors de sa nomination au rectorat de Plougrescant).

I

Vous, qui venez de Tréguier, — Dites-moi — Ce qu'il y a de nouveau en ville : — Savez-vous pourquoi — Toujours dort l'écho du Guindi[1]. — Il y avait une voix qui harmonieusement l'éveillait. — Cette voix, je ne l'entends plus. — Je n'entends plus mon doux Roitelet.

[1] Deux rivières arrosent la petite ville de Tréguier : le Gindi et la Jaudy (Joa-di), le chagrin, la joie. Elles unissent leurs eaux au bord de la ville pour les porter de conserve dans la Manche Ainsi la vie faite de peines et de joies s'en va vers l'éternité. Nos ancêtres y pensaient-ils quand ils ont dénommé ces cours d'eau ? Peut-être, car tout à côté, deux autres rivières qui confluent sont aussi appelées : le Trieux, *an Dreo* (la gaîté) et le Leff, *Lenv* (lamentation).

2.

Oh ! na pegen koant e kane,
Na weska troet é ganaouen !
E vouez 'vel arc'hant a glinte
A zone evel an aour-delen.
War ruñ Sant-Treveur azeet[1]
Daoust ha trist vije ma c'halonig
Ma oll nec'h vige tremenet,
Dal ma kleven ma Laouenanig.

3.

'L Laouënan eo kenta blij d'in
A sko an euna gan ma c'halon
Ober 'ra d'in gouela, c'hoarzin,
Evel kelc'hiet e heulian e zon.
Skiltr eo kan ar vonalc'h beg-melen,
Brao eo unvreal gan an eostig,
Flour eo hiboud ar ruzelen,
Dousa gavan eo 'l Laouenanig.

[1] Sant Trevreur eo patron Kamlez.

II

Oh ! que gentiment il chantait ! — Que sa chanson était tournée avec art ! — Sa voix tintait comme l'argent, — Avait les notes de la harpe d'or. — Assis sur les côteaux du Saint-Tremeur, — lors même que la tristesse oppressait ma pauvre âme, — Tout mon chagrin s'était évanoui, — Dès que j'entendais mon doux Roitelet.

III

Le Roitelet est de tout ce que je préfère, — C'est lui qui trouve le plus facilement le chemin de mon cœur : — Il me fait pleurer, il me fait rire. — Sa chanson me tient sous le charme, — Eclatant est le chant du merle au bec jaune. — Il fait bon rêver avec le rossignol, — Agréable est le murmure du petit ruisseau. — Mais rien de doux comme mon cher Roitelet.

4.

Gortoz ha gortoz em eus graet,
Hed an de bantet uz d'an draonien,
A c'hedal ha na gleofen ket
Ar vouez a zousa ma oll anken.
Tristoc'h abaoue gavan ar bed
Netra na dal d'in kan ma evnig ;
Roet d'in kelo, me o ped,
Komzet d'in eus ma Laouenanig.

5.

Ma mignon ker, n-am frealzet,
Me 'm eus da laret ouz o koulen
Oc'h evnig n'eo ket dianket,
Pellaet eo un tamm, netra ken ;
Da zant Koneri[1] 'c'h eo nijet
Koant douget war bouez e askellig.
Pa vo ur pennad diskuizet,
E kleofet c'hoaz o Laouenanig.

[1] Sant Konery eo patron Plougouskant.

IV

J'ai attendu et encore attendu, — Tout le long des jours, penché sur la vallée, — espérant entendre la voix — Qui console mes peines. — Et voilà qu'autour de moi s'assombrit tout. — Rien ne remplace pour moi le chant de mon petit oiseau. — Donnez-moi nouvelles, je vous en prie, — Parlez-moi de mon doux Roitelet.

V

Ami, ne vous désolez pas, — J'ai réponse à votre demande. — Votre cher oiseau n'est point perdu, — Il s'est tout simplement placé un peu plus loin. — Il s'est envolé à Saint-Gonéry, — Porté sur son aile légère. — Laissez-le un peu reposer — Et vous entendrez à nouveau votre doux Roitelet.

6.

Ha setu 'zaleg m'en klevis
Na oan ket 'vit padout gan ar c'hoant,
N'em oa mui na peuc'h na diskuiz,
N'unvreen ken 'met en Plougouskant.
En hent pa-z-on n-am lakaet.
Kuit aboan me a gerze skanvig ;
Ma zreid ouz in na zanten ket
Gan hast guelet ma Laouenanig.

7.

Eskel em oa skanv ha herriek,
Dousa zo, eskel ar garante.
Ia, 'vel 'tre diouvrec'h karadek
Kun hag evruz oan douget gant he...
Berr an hent gas di ur mignon.
Hed an hent c'hoaz me gleve dousig
Ur vouez o laret d'am c'halon :
Prestig weli da Laouenanig.

VI

Et voilà qu'aussitôt que je l'appris, — Le désir bouillonnait en mon sein. — Je n'avais ni paix, ni trêve, — Je ne rêvais plus que Plougrescant — Et quand en route je me suis mis, — Sans fatigue je marchais — Ne sentant seulement pas même mes pieds, — Tant il me tardait de voir mon doux Roitelet.

VII

J'avais des ailes légères et rapides, — Les plus douces des ailes, celles de l'amour —Oui, comme entre des bras affectueux, – Je me laissais confiant, heureux porter par elles. — Court est le chemin qui conduit chez un ami ; — Tout le long encore j'entendais murmurer, — A mon cœur, une voix : — Voici que tu vas voir ton doux Roitelet.

8.

Ha brema petra larfen ken
Evruz 'vel spontet zo dilavar ;
Ur gir koulskoude lakafen
A oll nerz ma c'halon me as kar
An oll ama ie as karo ;
Ha mar ho c'haves wejo ienig,
Ouz ho droug louzouen es po :
Te gano d'he, ma Laouenanig !

L.-M. Biler,

Person ar Vretonet en Angers.

VIII

Et maintenant qu'ajouter ? — Tout comme la frayeur, grande félicité rend muet. — Un seul mot pourrais-je encore dire : — De toute la puissance de mon âme je t'aime. — Tous ici t'aimeront de même. — Si cependant tu les trouvais un jour refroidis, — A ce mal tu as remède assuré : — Tu leur chanteras de tes chansons mon doux Roitelet.

L.-M. Biler,

Aumônier des Bretons, à Angers.

LE LAC DE GRAND-LIEU

(*Suite*[1])

CHANT DE LA LAVANDIÈRE

II

Je ne sais plus rien, me dit-elle
Aux questions que je lui fis,
Mais il est un conteur fidèle,
Hélas ! la guerre a pris ses fils.

Ne lui parlez pas de la guerre.
Voyez, sa porte est là tout près,
Il a vu des savants naguère,
Il en sait long, le Père Astraits.

LE VIEUX PÊCHEUR.

J'entrai, pas une seule chaise ;
Deux bancs de bois ; un peu de foin
Sur un plancher de terre glaise
Simulait le lit dans un coin.

Des piquets soutenaient des toiles
Pour préserver ce lit du froid,
Autrement toutes les étolles
Auraient regardé par le toit.

Pourtant une faible lumière,
Brillait dans l'âtre du foyer,
Un vieillard, assis sur la pierre,
Tenait une assiette en noyer.

[1] Voir la livraison d'octobre 1896.

Deux poissons dorés par la flamme
Se voyait au milieu du plat;
Et je dis, la pitié dans l'âme :
« Bon père, quel est votre état ? »

— « Des pêcheurs, Dieu veuille leur rendre,
Donnent à leur vieux nourrisson,
Pour faire griller sur la cendre,
Tous les jours un peu de poisson.

« L'habit qui couvre mes épaules
Est moins usé que mes vieux os,
Avant que bourgeonnent les saules
J'espère entrer dans mon repos !

— « Mais vous seriez dans un hospice,
Logé, nourri, mieux abrité.
— Non, que le ciel vous soit propice,
On ne vit pas sans liberté !

« Parlons de ce qui vous amène,
De notre beau lac de Grand'Lieu.
Je n'y vois aucun phénomène,
C'est un des miracles de Dieu.

« Herbauges, riche, belle, heureuse,
Du Seigneur renversa l'autel,
Et pour submerger l'orgueilleuse,
Ce grand lac est tombé du ciel.

« L'an passé dans notre village
Il est arrivé des savants,
Cherchant, creusant tout avec rage
Et demandant à tous les vents :

« En quel endroit était la ville ?
Est-ce Herbauges ? Herbadilla ?
Est-ce du marbre ? de l'argile ?
Le mur d'enceinte était-il là ?

« Ils ont tant fouillé la rivière
Que le poisson s'est retiré,
Pendant une semaine entière ;
Enfin, tout dans l'ordre est rentré.

« Mais jamais les savants des villes,
De Dieu ne trouveront la main ;
Ils font des discours inutiles,
Au lieu d'aller droit leur chemin.

« Je leur dis, en cueillant des sauges,
Il est bien aisé de savoir
En quel endroit était Herbauges ;
Et chacun d'ici peut le voir.

« Regardez la femme de pierre,
La femme du Pont Saint-Martin
Cherchant toujours son petit Pierre,
Qui l'appelait dans le lointain.

« Ne voyez-vous pas son visage,
Tourné vers les cris du berceau ?
Pourquoi donc vouloir davantage
Mettre à l'envers votre caveau ?

— Oh, dit l'un d'eux, sur l'autre rive
On trouve, j'en suis convaincu,
Des pièces de Sion captive ! »
— Ils n'ont point rencontré d'écu.

« Mais un morceau de cuivre antique
Plus reluisant que le soleil ;
Jamais dans aucune boutique,
Vous ne verrez cuivre pareil.

« Aujourd'hui nulle marchandise
Ne se trouve de bon aloi,
Et nos anciens, quoi qu'on en dise,
Faisaient tout mieux que vous et moi !

« Du temps de mon défunt grand-père,
Le soleil était bien plus chaud,
Tous les jours pâlit sa lumière,
Je crois qu'il est monté plus haut.

« Mes paroles vous semblent creuses,
Je suis seul à me souvenir,
Ah ! si nos jeunes amoureuses
Un instant pouvaient revenir !

« Vous comprendriez toutes choses,
Quand vous verriez leurs yeux si doux
Vous assurer qu'au temps des roses
Le ciel était plus près de nous !

« Mais, pourquoi regretter sans cesse :
Si j'ai froid dans ce triste lieu
J'espère aller, dans ma détresse,
Me réchauffer près du bon Dieu. »

A. Riom.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

DÉCENTRALISONS ! conférence de M. Grivart, avocat, docteur en droit. Rennes, imprimerie Simon, 1896.

Au Congrès provincial, organisé à Saint-Brieuc, par la Société des Agriculteurs de France, un jeune avocat breton de grand talent, M. René Grivart a fait une conférence qu'il édite aujourd'hui. M. Grivart signale avec une saisissante énergie les dangers de cette centralisation à outrance, legs du pouvoir absolu de Napoléon Ier.

« La grande machine construite par Napoléon Bonaparte nous étreint « et nous écrase », dit-il très justement ; « de temps en temps, nous « nous redressons pour la renverser, mais nous ne renversons que « Charles X ou que Louis-Philippe, et le lendemain comme la veille, la « grande machine, qui n'a pas suspendu sa marche, est là pour nous « tordre et nous broyer. »

L'événement ne justifie que trop ces désolantes paroles. Le péril est ancien, il date de plus loin que la Révolution et s'est aggravé sous les régimes successifs qui ont gouverné la France. Il a pour conséquence l'effroyable développement du fonctionnarisme, un mal dont le pays réputé le plus libre de la terre s'anémie lentement.

Le remède indiqué par M. René Grivart vise surtout la diminution de l'autorité du maire dans la commune et de celle du préfet dans le département. La collaboration aux affaires d'un plus grand nombre de citoyens pourrait endiguer le fléau national, l'administration.

Nous espérons que cette voix prophétique sera entendue. Elle vient de Bretagne, la province restée la plus fidèle à la vraie liberté.

O. DE GOURCUFF.

***

LES JETONS DES ETATS DE BRETAGNE, d'après les délibérations et les comptes de ces Etats, par M. l'abbé Ch. Robert. — Paris, C. Rollin, et Feuardent, éditeurs, 1896.

La numismatique est l'une des sciences les plus utiles à l'histoire. M. l'abbé Ch. Robert, de l'Oratoire de Rennes, vient de nous le prouver

en ce qui concerne l'histoire de Bretagne, par sa description raisonnée des jetons des Etats de la province, depuis 1641 jusqu'à la chute de la monarchie.

Portant au droit la figure du roi ou la reproduction gravée d'un événement, au revers les armes écartelées de France et de Bretagne, ces jetons d'argent, comme l'établit le savant auteur, constituèrent une gratification; on les enfermait, par lots de cent, dans des bourses de velours et on les distribuait aux dignitaires du Parlement ou à des personnages que les États voulaient honorer.

De nombreux extraits des Archives d'Ille-et-Vilaine et des registres des Etats nous donnent de précieux renseignements sur les *tenues* des XVIIe et XVIIIe siècles, dans les diverses villes de Bretagne. Nous apprenons notamment que, le 14 octobre 1740, à la requête de M. de Bédée, les Etats donnèrent une bourse de jetons au Sieur de Sainte-Foix pour l'encourager à continuer un ouvrage « qui serait comme un *Plutarque breton*, contenant sommairement les vies et histoires des grands hommes que la province a produits ». Sainte-Foix abandonna un projet qu'il eût pu mener à bien, et ce fut grand dommage. Après tant de beaux ouvrages sur la Bretagne, le *Plutarque breton* reste à écrire.

On le voit par ce simple exemple, le livre de M. l'abbé Robert n'est pas un traité aride. Tous les amis de notre vieille province le feuilletteront avec profit.

O. DE GOURCUFF.

***

LA VIE ET LES TRAVAUX DE CHARLES LE MAOUT (1805-1887), par Eugène Hoffmann. — Le Havre, imprimerie de François Le Roy, 1896.

C'est un Briochin méconnu que M. Eugène Hoffmann a entrepris de remettre en lumière, dans une communication adressée au récent congrès de Saint-Brieuc.

Charles Le Maout, dont la vie presque entière s'écoula dans sa ville natale, se recommande à plus d'un titre au souvenir du monde savant. Il se révèle, par ses *Observations* sur le choléra de 1832, comme un des précurseurs de la théorie microbienne ; plus tard, il apporta une très importante contribution à l'étude de la pluie artificielle, en montrant l'influence météorologique des canonnades de Sébastopol. Patriote breton, il dota Saint-Brieuc de son premier journal, le *Publicateur des*

Côtes-du-Nord et écrivit dans ses *Annales armoricaines* une histoire du département depuis les Gaulois jusqu'à 1800.

Saint-Brieuc se doit d'honorer par un hommage public la mémoire de ce savant modeste et de cet homme de bien dont l'excellente brochure de M. Eugène Hoffmann nous permet d'apprécier les mérites.

O. DE G.

***

LE ROMAN D'UN ACADÉMICIEN, par Mary Summer. — Paris, Alph. Lemerre, éditeur, 1896.

Je ne puis entretenir longuement mes lecteurs de ce roman exquis, quant à la forme, mais un peu léger, quant au fond. Quelques-uns d'entre eux ne voudront pas s'intéresser à l'intrigue du Vte de Valsain, frivole académicien du XVIIIe siècle, et de Mme de la Roche-Vaudreuil, une Marianne moins sage en apparence que celle de Marivaux ; les autres ont la liberté de recourir au livre lui-même.

Et j'affirme à ces derniers que cette lecture leur procurera deux heures charmantes. Mme Mary Summer conte avec une élégance et effleure avec une délicatesse qui ne sont point du temps présent. On la suit de Paris à Trianon, et de l'Isle Adam chez le duc de Richelieu, sans se douter (tant le récit est vivant) qu'un siècle a passé sur ces fêtes galantes où « l'on faisait grâce à la raison en faveur du badinage. »

Mais l'éloge du livre à été déjà fait de main délicate et fraternelle dans la préface de M. Augustin Filon.

Mme Mary Summer, à qui nous devons une vingtaine de volumes, a mis dans ce dernier né le meilleur de son esprit. Et l'Académie, bonne princesse, pourrait bien venger la mémoire de Valsain en couronnant encore ce *Roman d'un Académicien*.

O. DE GOURCUFF.

***

LE COMTE DE CHAMBRUN : *Conférence du 17 septembre 1896 à sa mission aux Etats-Unis d'Amérique.* — Paris, typographie Chamerot et Renouard, 1896.

Le 3 mai, M. le Cte de Chambrun recevait des mains du Président de la République la juste récompense de ses travaux et de ses œuvres ; il était nommé officier de la Légion d'honneur. L'éminent fondateur du Musée Social rappelle la haute distinction dont il fut l'objet dans la

courte préface mise en tête de sa dernière brochure. Au moment où il recueille le fruit de ses efforts pour la chose publique, le Cte de Chambrun a bien le droit de faire un retour sur sa vie toute d'honneur et de charité.

L'opuscule qui nous intéresse est la reproduction d'une conférence faite par M. de Chambrun devant les jeunes gens de sa *mission*, chargés d'aller étudier aux Etats-Unis le fonctionnement des œuvres sociales.

A ces jeunes gens, ses élèves, le grand philanthrope parle un noble et patriotique langage, il recommande l'étude de bonne foi des moyens tentés, à l'étranger, pour améliorer le sort des classes ouvrières, en particulier, l'examen réfléchi des œuvres de prévoyance. Il sait que les voyageurs retrouveront en Amérique les traces de leurs ancêtres et il mêle de touchants souvenirs personnels aux glorieux souvenirs de la guerre de l'Indépendance.

Ces missions, qui ont commencé, l'année dernière, leur tour d'Europe et qui abordent, cette année, le Nouveau Monde, complètent l'enseignement donné et reçu au Musée Social de la rue Las Cases. Ainsi se répandent les idées fécondes de M. le Cte de Chambrun et se propage sa bonne parole.

O. DE GOURCUFF.

LA MORALITÉ DE LA DOCTRINE ÉVOLUTIVE, par Ferdinand Brunetière. — Paris, librairie de Firmin Didot et Cie, 1896.

Voici un nouveau « traité » de M. Brunetière, plein de haute et fine raison qui vient à l'appui de l'*Education et Instruction*, ou de *La renaissance de l'idéalisme*.

Ayant étudié et serré de près la théorie darwinienne de l'évolution ou de la descendance, l'écrivain philosophe la juge scientifiquement irréprochable et très féconde en résultats métaphysiques, historiques, moraux.

C'est sur ce dernier point qu'il insiste, son but étant de tirer la moralité de la doctrine évolutive. Il se refuse, d'ailleurs, à admettre tout progrès qui ne serait pas rigoureusement moral.

M. l'abbé de Broglie avait proclamé que l'Evangile et l'évolution ne sont pas incompatibles. M. Brunetière reprend et développe ce thème. On retrouve l'exégète, nourri de la forte moelle de Bossuet, dans une adhésion au dogme du péché originel et une affirmation de la Providence.

M. Brunetière, qui cite une belle phrase de Léon XIII — alors cardinal Pecci — sur le néant de la civilisation sans Dieu, prend soin de dégager la doctrine évolutive du compromettant voisinage d'une science desséchante ou barbare. Le « mécanisme rigide et inintelligent » de la science l'épouvante ; un savant qui ne serait qu'un savant le ferait fuir au bout du monde.

O. DE G.

***

ANTHOLOGIE DES INSTITUTEURS POÈTES. = Paris, Bibliothèque de l'Association, 1897.

Voilà une *Anthologie* sur le succès de laquelle j'étais pleinement rassuré. J'espérais même un volume plus gros : beaucoup de poésies (nous apprend une note préliminaire) sont arrivées en retard et trouveront leur place dans une prochaine édition.

Chez des personnes instruites, atteignant, par d'humbles moyens, le but le plus élevé, la poésie doit devenir aisément un refuge, une consolation ; la Muse, une confidente et une amie.

Les sentiments élevés, patriotisme et foi, ne peuvent manquer dans un recueil écrit par des éducateurs de la jeunesse. Ces sentiments revêtent, à l'ordinaire, une forme classique, procédant de Corneille ou de La Fontaine, ne dépassant pas en ses plus grandes hardiesses Lamartine, Victor Hugo, MM. Richepin ou de Hérédia; exceptionnellement quelques instituteurs demandent à Verlaine ou à Mallarmé le secret de plus modernes harmonies. Le talent justifie parfois ces dangereuses imitations.

Des deux auteurs de notices et glaneurs de morceaux, l'un, M. Michel Abadie, est précisément un poète très avancé, styliste délicat, dont nous avons loué ici même *Le Pain qu'on pleure*, et dont on aimera à relire les odes enflammées, les sonnets mâles, la pièce si touchante « Mon village » ; l'autre, M. Martial Besson, beaucoup plus classique, chante la terre, glorifie le travail et trace, non sans amertume, le portrait idéal d'un vieux maître d'école.

Au cours du volume, nous cueillons plus d'un nom connu, celui de M. Frédéric Bataille, qui parle aux enfants la douce langue qu'il convient, celui de M. Bonnenfant, qui nous faisait lire récemment ses *Larmes et Sourires*, ceux de MM. Duvaut, F. Peyron, A. Ponroy.

Le patriotisme le plus pur éclate dans les beaux vers de MM. Laurentin Forgues et Louis Richard.

Le Midi, qui fait éclore les poètes, est le plus largement représenté dans cette *Anthologie*, mais notre Bretagne n'en est point absente. A côté de M. Mailloux, instituteur à Nantes, dont les sonnets ont de l'accent, et de M. Luzet, natif de Saint-Julien-de-Concelles, qui évoque le passé et décrit le présent avec charme, M. Simon Le Beaudour, de Pleubihan (Côtes-du-Nord), nous donne, dans des fragments de sa *Hotte de Coquillages*, de sincères impressions de la grève bretonne.

O. DE GOURCUFF.

***

TRIOMPHE DE LA ROSE, par Maxime Formont, avec une lettre de José-Maria de Hérédia. — Paris, Alph. Lemerre, éditeur, 1896.

Un recueil de vers d'amour, de vers passionnés et langoureux, mais chastes toujours et empreints d'une pure tendresse, offre à présent un charme inaccoutumé. L'Elvire de Lamartine n'a-t-elle pas, depuis longtemps, rejoint la Béatrice de Dante au pays des ombres ?

Ce *Triomphe de la Rose*, de M. Maxime Formont, est le bien nommé. Par son titre et aussi par la délicatesse du sentiment qui le pénètre, le volume évoque, dès l'abord, le souvenir de Pétrarque. Mais une autre inspiration, toute moderne et bien personnelle, le remplit. Fleur et femme portant le même nom s'y fondent harmonieusement — au point que l'on croirait assister à quelque *mélamorphose* d'Ovide, ou voir s'animer une de ces fleurs que Grandville fixa de son poétique crayon.

Avec une mièvrerie exquise, qui nous reporte au pays du Tendre, aux rives du Lignon, M. Maxime Formont chante le visage et les mains, la voix et le sourire de la bien aimée. Et l'on dirait d'une perpétuelle symphonie en rose mineur, puisque le mode mineur traduit les mélancoliques extases.

Je voudrais donner une idée de cette poésie d'artiste et d'amant, que caractérise souvent un mysticisme un peu maladif. La *Bergerie* dialoguée me tente avec ses grâces à la Watteau. J'arrête mon choix sur quelques distiques de l'*Apothéose* finale.

La Rose de beauté, cette Rose suave,
M'a conquis pour toujours, et m'a fait son esclave.
La Rose m'a charmé, la Rose m'a souri,
La Rose dans mon cœur solitaire a fleuri...
Rose, qui rayonnez, charmante entre les fleurs,
O Rose, qui brillez de flammes et de pleurs ;

Rose, qui jaillissez, de lueur arrosée
Hors du buisson jaloux, Rose sous la rosée ;
Rose claire du bois et Rose des vergers,
Rose l'amour des rois pensifs et des bergers ;
Rose de Jéricho triomphale et mystique,
Rose que Salomon nomme dans son cantique :
Rose rouge d'aurore, ô vous, qui reposiez,
Aux rives de Pestum, qu'enflammaient les rosiers...

La douce passion du poète continue de s'exhaler ainsi. Comme l'a très bien dit, après avoir passé en revue les chantres de la reine des fleurs, M. de Hérédia : « grâce à vous, mon cher poète, celle à qui vous devez « l'essence qui parfume vos vers, cette mystérieuse Rose est assurée de « vivre plus que ne vivent les roses. » Malherbe est dépassé par l'éminent académicien. Quant à Horace, cette pluie de roses l'eût ravi, lui qui encourageait les confidences *sub rosa*.

O. DE GOURCUFF.

⁂

DU FOND DE L'AME, par Charles Fuster. — Paris, librairie Fischbacher, 1896.

« L'Ame des choses », « Le Cœur » étaient de beaux livres, qui ne mentaient point à leurs titres. Charles Fuster a cherché et trouvé quelque chose de plus intime, de plus pénétrant encore. C'est *du fond de l'âme* qu'il a tiré, pour nous les offrir, ces derniers vers : et c'est là une mine inépuisable, puisqu'on en tire aussi, nous dit le poète, et le dernier serrement de main, et le dernier cri vers l'idéal, et le dernier baiser d'amour.

La foi, l'amitié, l'amour : ce sont bien les sources éternellement fraîches où puise Charles Fuster et d'où il nous rapporte une centaine de poèmes exquis, vibrants comme du Henri Heine, vivants comme du Victor Hugo.

J'aurais beaucoup de peine à faire un choix dans les pièces tendres ou la mélancolie met une grâce de plus. Parmi les plus sérieuses, *le Cœur vendéen*, souvenir de la grande guerre, qui ne pâlit point à côté du *Jean Chouan* du maître, serait à citer d'un bout à l'autre. Mais, obligé de me borner, j'arrête mon choix sur cet Adieu à la Bretagne dont Fuster, après tant d'autres, a subi le charme.

Bretagne, avec ton vent dont le soufflet nous frappe,
Tu n'es pas des pays où l'on veut d'un seul trait
Tout boire — où pour un jour on fixerait l'étape,
Quitte après un caprice a les fuir sans regret.

Tes vieux arbres courbés, tes ajoncs, tes bruyères,
Supportent vaillamment leur âge et leur souci,
C'est de fidélité que nous parlent tes pierres ;
On y voudrait son chaume et son amour aussi.

Il faudrait, sous un toit orné de saxifrage,
Une amie, aux grands yeux de sérieuse enfant,
Où l'on retrouverait, après tant de naufrages,
Le havre recueilli qu'un calvaire défend,

Et, dans l'intimité de la terre bretonne,
Sous le chaume tordu des vents, mais leur vainqueur,
Comme un mélancolique et vigoureux automne
Cette existence à deux battrait d'un même cœur.

Car, pour vous assainir, vous retremper sans cesse,
On aurait ce ciel gris, qui grave sans pleurer,
Vous enseigne à vieillir sans en prendre tristesse
Et, sans chercher la mort, à vous y préparer.

L'âme bretonne est ici bien comprise par un étranger ; tout — jusqu'à la forme un peu martelée du début — dit l'impression profonde et la sensation vraie.

O. DE GOURCUFF.

***

AMES SIMPLES, par Yves Berthou. — Paris, Alph. Lemerre, éditeur, 1896.

Ce « poème », comme l'appelle l'auteur, est un essai dramatique, rappelant les mystères dont la Bretagne a conservé des types si précieux. Le peuple breton, qui emprunte la voix du chœur, est le véritable héros d'*Ames simples*. Et je n'ai pas besoin d'ajouter que de ces naïfs et touchants récits s'exhale, comme des autres livres d'Yves Berthou, la plus pénétrante senteur bretonne.

Pendant que le troupeau sur la bruyère broute,
Montons notre théâtre au bord de la grand'route,

dit le poète dans son prologue. Sur les tréteaux vont paraître deux couples d'amoureux : André de Kerverzo et Renée-Anne Ar-Glaz, qui meurent du chagrin de ne pouvoir s'unir, Maurice de Kerverzo et Isabelle Feutren, que l'orgueil nobiliaire des parents a séparés, que la vie rapproche enfin.

Mais que d'événements se sont passés depuis le jour ou Margaudik du Réchou refusait à Louisa Feutren, pour Isabelle, la main de son fils Maurice!

Les temps annoncés par le prophète rustique, le docteur Corlouer ou *Comte Plu,* se sont accomplis. La Révolution a grondé, semant les ruines et les deuils. Maurice n'est plus qu'un mendiant recueilli, par charité, dans les fermes, Isabelle, qu'une religieuse morte au monde.

C'est donc une triste histoire qui se déroule au travers de trois époques : 1765, 1774, 1794. Mais sous la main d'un artiste de l'âme, de quelqu'un de la race, le tableau s'égaie de touches vives et pittoresques. Si Berthou pouvait faire un livre plus breton encore que *La Lande fleurie* ou *Les Fontaines miraculeuses*, *Ames simples* a réalisé ce miracle.

J'avais mis le signet à mainte strophe du chœur ou des prédictions du *Comte Plu*, sorte de Verlaine armoricain, mais mon choix s'arrête sur cet adieu de Maurice à sa cité *terrorisée.*

Petite et chère ville de Trégor,
Jolie et fraîche ainsi qu'une pastoure,
Toi qui paissais les troupeaux de l'Armor,
Assise au bord de la mer qui l'entoure.

O ma douce, tu gis, frappée au cœur.
De ton sang précieux les flots sont rouges ;
Autour de toi, la pure, on clame en chœur
Les ignominieux refrains des bouges.

Tes agneaux, tes brebis sont immolés
Ou dispersés sur la lande et la grève,
Blessés, mourants et leurs cris désolés
Attirent le boucher qui les achève.

Et je m'aperçois, après avoir transcrit ces vers, qu'ils sont parmi les moins bretons d'*Ames Simples.* O. DE GOURCUFF.

***

SOUS LA LANCE, impressions du pompier de service (Louis Schneider). — Paris, Chamuel, éditeur, 1896).

Il y a quelque vingt ans, Arnold Mortier créa, dans le *Figaro*, *La Soirée parisienne*, qui est à la Chronique théâtrale ce que le dessert est au dîner.

L'innovation plut et chaque journal un peu lancé posséda bientôt un nouveau rédacteur, *le soiriste*. Aujourd'hui, les imitateurs du « Monsieur de l'Orchestre » foisonnent.

Mais la banalité est devenue l'écueil d'un genre essentiellement mondain. Chez beaucoup de ces Bachaumont du théâtre, les énumérations de spectateurs où les descriptions de toilettes ont même pris des allures de réclames.

Il fallait relever la *Soirée parisienne* en la transformant. On imagina un compte rendu humoristique de la pièce, où le bon sens se ferait jour au travers de la plaisanterie, où l'on rajeunirait, en mettant de grosses lettres au mot *Ridendo*, la vieille devise de la Comédie.

Bien des erreurs ou des omissions du grand et gros critique pouvaient ainsi être réparées dans l'article de son petit, malin, et alerte confrère, qui, sous un masque ordinairement emprunté à l'ancien répertoire, joue ce rôle fort apprécié en campagne, celui d'éclairer.

Mon Dieu, oui, le *Pompier de service* auquel j'arrive au bout de ce long préambule, n'ayant point, tous les soirs, de commencement d'incendie à éteindre, ne dédaigne pas d'allumer les quinquets de la rampe.

Le présenter sérieusement, serait m'exposer à ce qu'il me répondit par une gaminerie. Mais j'aurai ma vengeance. Pour le punir d'avoir un idéal théâtral, et un idéal fort différent du mien, je dénoncerai, comme de vraies pages de critique, ses articles sur *Tibère à Caprée*, *Viveurs !*, *Tannhauser* et vingt autres qu'il a sournoisement écrits *Sous la lance*.

Car Louis Schneider (il faut enfin l'appeler par son nom) n'a point pour arme que cette lance fort différente du *telum imbelle* de Priam et d'où l'esprit sort en pluie, en fusées, en pétards ; il juge le fort et le faible — le faible surtout, hélas ! des pièces que son métier le condamne à entendre et il a parfois le courage de ne pas tout sacrifier à un bon mot.

O. DE GOURCUFF.

***

L'ISLAM, impressions et études, par le Cte Henri de Castries.— Paris, Armand Colin et Cie, éditeurs, 1896.

L'empire colonial des Français devient immense, mais nous connaissons peu et mal les peuplades indigènes soumises à notre autorité directe ou à notre protectorat. Maîtresse de l'Algérie depuis un demi-siècle, la France vit, sans le bien comprendre, à côté de cet Islamisme qui résume la religion des Arabes, et aussi leur civilisation.

M. le Cte Henry de Castries qu'un long séjour, une érudition et une expérience peu communes ont familiarisé avec son sujet, nous fait de véritables révélations sur l'Islam dont il étudie le rôle historique, l'im-

portance croissante et l'expansion dans diverses régions, particulièrement dans l'Afrique centrale. Chemin faisant et dans des chapitres sur la *Polygamie*, le *Paradis musulman*, le *Fatalisme*, il discute et réfute bien des erreurs accréditées.

Pour M. le Cte de Castries, l'islamisme, religion la plus semblable de toutes au christianisme, n'est point un ennemi qu'il faille combattre, mais un allié avec lequel il faut vivre en paix. Tout en laissant à l'auteur la pleine responsabilité de ses idées, nous croyons devoir lui emprunter cette phrase qui les résume : « Un système religieux élevant l'âme par « une conception presque surhumaine de la divinité, conception rap- « pelée à l'esprit par une prière renouvelée cinq fois par jour, indulgent « d'autre part pour les faiblesses de l'homme, était bien en harmonie « avec la double nature que renferme chacun de nous et a pu séduire « une grande partie de l'humanité. »

Ce langage est assurément celui d'un philosophe, il est aussi celui d'un patriote. M. le Cte de Castries, qui fait preuve dans les *Appendices* de son livre de connaissances historiques très étendues, a voulu surtout, comme il nous le dit, recommander vis-à-vis des Arabes, une politique « de tempéraments et de modération. » O. DE GOURCUFF.

*
* *

Le dernier *Guide-Album du Touriste*, par Constant de Tours (May et Motteroz, lib.-imp. Réunies), porte un titre que l'approche de l'hiver rend très alléchant : *Vingt jours sur les côtes de la Méditerranée, de Marseille à l'Espagne.*

C'est un vrai voyage au pays de Mireille. De Lyon, de Marseille où nous ne faisons que passer, nous visitons les bords de l'étang de Berre, la Crau, Arles, que ses ruines merveilleuses et la beauté de ses filles ont rendue célèbre, la Camargue et toutes les vieilles cités de l'extrême Midi, Aigues-Mortes, Montpellier, Cette, Agde, Béziers, Narbonne, Collioure, Nîmes.

Un autre itinéraire nous conduit à la Méditerranée par la route des Cévennes, d'un pittoresque achevé.

Le nouvel album de Constant de Tours est, comme ses devanciers, une petite merveille d'illustration et de reliure ; quant au texte, il serait contresigné par le Marseillais le plus fier de son Midi.

O. DE G.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

ASSOCIATION ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

DE BRETAGNE

Rennes, le 21 Décembre 1896.

M

Le Comité, sous la présidence de MM. Charles Lenoir, directeur de l'École des Beaux-Arts, Louis Lemercier, et J. Loth, doyen de la Faculté des Lettres, a décidé qu'un Dîner serait donné en l'honneur du Président général de l'Association, M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *membre de l'Institut, et pour fêter l'apparition du premier volume de l'*Histoire de Bretagne.

Le Dîner aura lieu, le 11 janvier 1897, à sept heures du soir, dans le salon du restaurant Gaze. Le prix de la cotisation est fixé à dix francs.

Il est inutile de vous faire remarquer que cette réunion n'est pas ouverte seulement aux membres de l'Association; nous serons heureux d'y voir prendre part tous les amis personnels de l'éminent écrivain et tous les fervents de l'Histoire de Bretagne.

On peut s'inscrire aux bureaux du Journal de Rennes; *chez M. Louis Tiercelin, secrétaire général de l'Association, 49, faubourg de Fougères, et chez MM. Plihon et Hervé, éditeurs de l'*Histoire de Bretagne, *rue Motte-Fablet, 5.*

Veuillez agréer, M , *l'expression de mes sentiments les plus distingués.*

Pour le Comité :
Le Secrétaire général,
LOUIS TIERCELIN.

SEIGNEURIES DE BRETAGNE

HORS DE BRETAGNE

CHAPITRE III

COMTÉ DE RICHEMONT

(*Suite*)

§ IV. — JEAN Ier DIT LE ROUX (1237-1286).

Après la restitution de Richemont, Jean de Bretagne et son père n'avaient plus à attendre l'Agénois. Or l'hommage auquel saint Louis avait admis Jean de Bretagne pouvait faire obstacle à l'hommage que Henri III allait demander à rendre. C'est pourquoi Jean de Bretagne et le duc son père, en renonçant à la rente de 2000 marcs désormais sans cause, s'engagèrent à obtenir du Roi de France « la relève de l'hommage » pour l'Agénois, consentant d'avance — et cette clause était bien inutile — à la saisie de Richemont, s'ils manquaient à leur promesse[2]

Sur ces entrefaites, saint Louis convie les chevaliers de France et d'Angleterre à la croisade. Le duc de Bretagne, le comte de Richemont, son beau-frère Edouard prennent la croix ; et Henri III autorise son gendre à engager son comté pour une somme de 2000 marcs destinée à couvrir les frais de son voyage (E. 114.)[3]

[1] Voir la livraison d'octobre 1896.

[2] Morice. *Pr.* I. 1013-1014 (7 juillet (52e année du règne d'Henri III). — Les conditions furent fidèlement exécutées et Henri III donna décharge du traité. E. 119.

[3] Morice. *Pr.* I. 1018 (53e année du règne de Henri III. 27 janvier). — Cette somme équivaut à celui de 682000 fr., monnaie actuelle.

Ces dispositions prises, le comte de Richemont reçut du Roi Henri l'exemption de service personnel pendant cinq ans pour se rendre à Rome et en Terre-Sainte.[1]

Trois ans plus tard, le comte de Richemont revenait de la croisade. Passant en Morée, au mois de février 1273, il signa un acte de donation de 112 livres pour la fondation de trois chapelains à son manoir de Caistron (E. 114.) ; et il continua sa route laissant son beau-frère Edouard qui allait guerroyer en Sicile.

Il rentra en Bretagne dans le courant de l'année. Henri III allait mourir le 16 novembre ; son successeur était encore en Sicile : c'est seulement au mois d'août 1274 qu'il fut couronné. Jean de Bretagne et Béatrix assistèrent aux fêtes du couronnement ; à peine rentrée en Bretagne Béatrix, trompant les heureux pronostics des « physiciens, » mourut prématurément (mars 1275.)[2]

Jean Ier avait impatiemment sollicité et joyeusement recouvré le comté de Richemont, en 1266. Peut-être, treize ans plus tard, eut-il quelque regret de l'avoir obtenu ? La mort du comte et de la comtesse de Toulouse avait fait rentrer l'Agénois aux mains du Roi ; et, tenant la parole de son père, Philippe le Hardi le rendait à Edouard Ier (Traité d'Amiens, 29 mai 1279)[3].

La possession de l'Agénois, même avec un moindre revenu, aurait mieux valu que celle de Richemont pour la descendance de Jean le Roux. A ce moment, il est vrai, l'Agénois enclavé dans les possessions anglaises et bientôt annexé au duché d'Aquitaine aurait été pour Jean de Bretagne un gage aux mains du Roi d'Angleterre, au même titre que Richemont. Mais, un siècle et demi plus tard, il devait, comme l'Aquitaine, devenir français ; de ce jour nos ducs

[1] Morice. *Pr.* I, 1048. — Il s'agit de la dernière croisade de saint Louis (1270) — Morice met par erreur d'impression, la date de l'acte à 1279 ; il faut lire assurément 1269, année qui précéda celle de son départ.

[2] Lobineau. *Hist.* 269. Quelques années auparavant Béatrix avait été malade et la duchesse Blanche, sa belle-mère, écrivait au Roi d'Angleterre :

«... Sachiez, Sire, que ma dame Béatrix vostre chière fille et la nostre est encore deberte de la feivre : mais elle en est moult amandé, la Dieu merci, et nous dient les fisechiens que sa feivre ne li puet pas longtemps durer... » Morice, *Pr.* I. 997.

[3] *Recueil des guerres et des traités de* Jean du Tillet. II, p. 182-183.

comtes d'Agénois, au lieu d'être comtes de Richemont, n'auraient plus eu qu'un seul suzerain, le Roi de France.

La suite nous montrera combien d'embarras et d'ennuis leur a valus le titre trop souvent nominal de comte de Richemont.

La restitution de Richemont ne fut donc pas la plus heureuse affaire que Jean le Roux ait menée à fin : en tout cas, ce n'est pas celle dont le souvenir pouvait à ses derniers jours alarmer les scrupules du duc, et lui dicter la clause de son testament par laquelle il ordonna « d'accueillir toutes les plaintes qui seraient portées contre lui »; et elles ne manquèrent pas.

Le duc Jean mourut le 8 octobre 1286.

§ V. — Jean II (1286-1304).

Jean II, devenu duc, garda pour lui le titre de comte de Richemont. Il n'allait pas tarder à reconnaître en quels embarras ce titre l'engageait,

Avant de porter ses vues sur le continent, Edouard Ier se promettait de soumettre toute l'île de Bretagne en réunissant à la couronne le pays de Galles et l'Ecosse.

Deux ans après son avènement, il entra en armes dans le pays de Galles ; mais il lui fallut trois campagnes pour obtenir une soumission. Or, le duc de Bretagne, convoqué à cette guerre, comme comte de Richemont, n'avait pas répondu à l'appel royal : manquement au droit féodal dont la sanction était la saisie de Richemont; toutefois le Roi pardonna au duc et même lui remit les subsides de guerre qu'il aurait pu réclamer (28 juin 1289)[1]

L'amitié qui unissait les deux beaux-frères expliquerait cette indulgence ; mais la politique y avait sa part. Edouard avait intérêt à ménager le duc de Bretagne : une guerre allait commencer en Ecosse, et la paix avec la France était si précaire ! La décision gracieuse du Roi était un avertissement donné au duc qu'au cas de guerre avec la France il aurait, comme comte de Richemont, à rendre au Roi le service militaire.

[1] Morice. *Pr.* I, 1089.

Après la mort sans enfants du Roi d'Ecosse Alexandre III (1286), la couronne avait été disputée par plusieurs prétendants, en tête desquels Jean Baliol et Robert Bruce. Ils prirent pour arbitre Edouard, et celui-ci jugea en faveur de Baliol, dont il savait la faiblesse. Baliol essaya bientôt de secouer le joug humiliant que Edouard lui imposait, se souleva (1293), fournit ainsi l'occasion d'entrer en armes sur ses terres, fut bientôt vaincu, fait prisonnier et chassé en Normandie (1296).

Il ne semble pas que le duc de Bretagne ait été convoqué à cette guerre: le Roi allait l'appeler ailleurs, mais Edouard avait en Ecosse le fils puîné du duc, Jean de Bretagne, son neveu, dont les fidèles services allaient être, comme nous le verrons, magnifiquement récompensés.

En même temps que commençait la guerre d'Ecosse, une autre guerre se préparait en France. En 1294, à propos d'avanies faites à Bordeaux par des marins d'Angleterre à des marins français, le Roi Edouard, en tant que duc d'Aquitaine, fut cité par Philippe le Bel devant le parlement. Il ne comparut pas; et, après un nouvel ajournement, Philippe saisit toutes les possessions anglaises en France et chargea le connétable d'exécuter, notamment en Aquitaine, l'arrêt du parlement. En réponse, Edouard donna l'ordre à Saint-Jean, son sénéchal d'Aquitaine, de lever une armée, et il en rassembla une autre qu'il devait lui-même commander en Flandre.

En même temps (1er juillet 1294) il nommait le duc de Bretagne son lieutenant général en Aquitaine, et ordonnait au sénéchal et à tous ses officiers d'obéir à son lieutenant comme à lui-même[1]. Jean II acceptait ce titre et, au mois d'août, il assemblait les seigneurs bretons à Ploërmel pour qu'ils fissent la déclaration des services militaires dus par eux[2]. En octobre, une flotte anglaise touchant à Saint-Mathieu conduisit le duc et les Bretons à l'entrée de la Gironde.

[1] Lobineau. *Pr.* 441. — Le texte appelle Jean II *neveu* du Roi d'Angleterre. Il était son *beau-frère*, mari de sa sœur Blanche.

[2] C'est la reconnaissance connue sous le nom des *Oz dus au duc de Bretagne*. Lobineau, *Pr.* 436. — Morice, *Pr.* I. 1110. — Le duc sachant bien que les seigneurs le suivent malgré eux à cette guerre lointaine contre le roi de France, proteste d'avance contre les déclarations de service insuffisantes et les menaces d'amendes.

L'entrée du duc en campagne fut marquée par des succès. Sauf Bordeaux, toutes les places qu'il menaça furent prises. A ce moment, Jean, partageant l'armée, en mit la moitié aux ordres du sénéchal : les deux corps devaient se prêter un mutuel appui ; mais le sénéchal, jalousant l'autorité suprême donnée au duc, ne lui prêta pas secours au moment opportun, et les places prises retombèrent au pouvoir des Français,

L'inaction calculée de Saint-Jean refroidit le zèle du duc pour les Anglais : et les nouvelles qu'il reçut de Bretagne n'étaient pas de nature à le leur ramener. Une flotte anglaise venant en Aquitaine sous les ordres du comte de Leicester, frère du Roi, avait touché à Saint-Mathieu ; et les Anglais, n'obtenant pas de vivres, avaient pillé la ville, mis à sac l'abbaye, poursuivi et tué sans pitié nombre de paysans fugitifs[1]. Ce n'est pas tout : depuis son absence, des pillards anglais étaient descendus sur plus d'un point du duché.

De ce moment, le duc écouta les plaintes des seigneurs bretons qui l'avaient suivi à contre-cœur contre le Roi de France, et il accueillit les avances de Philippe le Bel. Bientôt prenant résolument son parti, il renonça au service du Roi d'Angleterre. S'il ne combattit pas les Anglais qu'il venait de commander, il rentra en Bretagne : c'est tout ce que demandait le Roi de France ; sa retraite suffisait pour condamner l'armée anglaise à l'inaction. — Ceci se passait vers la fin de 1296.

Ce revirement eut pour le duc une double conséquence : le Roi d'Angleterre saisit le comte de Richemont ; et le Roi de France, pour récompenser « les services du duc », et peut-être pour l'attacher plus étroitement à la cause française, érigea la Bretagne en duché pairie (septembre 1297)[2].

[1] Lobineau, *Hist.* 284. — L'historien remarque que les « Gallois s'acharnèrent sur les Bretons, en tuèrent un grand nombre et coururent tout le pays pillant et brûlant ». — Ils avaient pourtant la même origine que les Bretons et la même langue. Il est probable qu'ils se vengaient de la présence de Bretons dans l'armée qui dix ans auparavant avait envahi leur pays.

[2] Lobineau. *Pr.* 442. Ci-dessus, T. XV, p. 84. Le Roi lui accorda de plus Isabelle de Valois, fille de Charles de Valois, et sœur du futur Philippe VI pour son fils puîné Jean. — De plus, il déclara que, sauf des cas déterminés, les appels ne seraient pas portés des juges ducaux au parlement de France,

Pendant ce temps, Robert Bruce, excité sous main par le Roi de France, réclamait la succession de Baliol et menait vivement la guerre en Ecosse : des rébellions éclataient au pays de Galles et sur d'autres points. Les trêves en France succédaient aux trêves ; et en fait les hostilités étaient finies. Dès 1297, le Roi Edouard préparant le malheur de son fils, obtenait pour lui la main d'Isabelle de France, et lui-même (1299) épousait Marguerite, sœur de sa future bru.

Le duc de Bretagne, qui s'entremettait pour la conclusion du traité de paix, ne dut pas y avoir grand'peine. La paix fut signée à Montreuil, le 3 mai 1303[1].

Jean II y gagna une rente de 1000 livres (environ 100.000 francs, monnaie actuelle) que le Roi lui assigna sur des domaines de France[1] et la restitution de Richemont qui lui fut rendu seulement, le 1er mai 1304[2].

Jean II n'eut pas longtemps la paisible possession de son comté. Le 18 novembre suivant, il mourait d'accident à Lyon.

§ VI. — Arthur II (1307-1312.). — Jean III (1312-1341). — Jean de Bretagne, comte de Richemont (1307-1333).

Mieux que personne, Arthur avait été témoin des embarras qu'avait créés à son père son titre de comte de Richemont. Or il se voyait plus étroitement attaché à son suzerain le Roi de France : ses deux mariages l'avaient fait vicomte de Limoges (1286) et comte de Montfort l'Amaury (1294), et, à ce double titre, homme lige du Roi[3]. Comment accorder ses devoirs féodaux envers ses deux suzerains qui, selon toute apparence, allaient reprendre la guerre ?

Arthur prit un sage parti : il donna Richemont à son frère puîné, Jean, qui n'avait pas les mêmes attaches que lui en France et qui vivait à la cour d'Edouard ou dans les vastes domaines dont il avait la jouissance en Angleterre.

Jean de Bretagne, né en 1266, s'était attaché très jeune à son

[1] Morice *Pr.* I, 1180-81. — Juillet 1303. Pour l'évaluation (approximative). V. ci-dessus, p. 182.

[2] Morice. *Pr.* I. 1182.

[3] Ci-dessus. T. XV. 83

oncle Edouard Ier. Il l'avait fidèlement servi dans les guerres de Galles et d'Ecosse ; et, après la défaite de Baliol et son renvoi en Normandie (1296), Edouard lui avait donné la jouissance d'une part des dépouilles du vaincu, « des terres et tènements, entre autres, dans les comtés de Northumberland, Yorck, Lincoln, Derby, Huntington, Roteland, Hereford, Midlesex et Suffolk[1]. »

Cette jouissance était précaire[2] ; mais l'amitié d'Edouard était pour Jean de Bretagne un sûr garant qu'elle ne serait pas retirée. C'est ce qui arriva.

Après la mort d'Edouard (en mai 1307), Jean de Bretagne n'eut pas moins de faveur auprès de son cousin Edouard II ; et il en obtint bien d'autres avantages. Dès le 8 septembre 1307, le Roi le nommait lieutenant général en Ecosse, et le chargeait de la garde de ce pays : poste de confiance et de danger, car l'Ecosse était loin d'être soumise[3].

Un peu après, Edouard II allait confirmer ou pour mieux dire compléter le don fait par son père des dépouilles de Baliol. Il convertit la jouissance de ces seigneuries en une pleine et entière propriété pour Jean de Bretagne et sa descendance légitime[4]. Or le comte de Richemont n'avait pas d'enfants. Quelques mois plus tard, Edouard II accorda au comte une faveur nouvelle : l'autorisation de transmettre à son frère, le duc Arthur, ou aux descendants de celui-ci, Richemont et les autres terres qu'il tenait en Angleterre[5], (2 août 1310). C'est-à-dire que, au cas d'absence d'héri-

[1] E. 114. Morice. *Pr.* I. 1230. — L'acte donné par D. Morice est la confirmation (avec augmentation) par Edouard II (12 juin 1310) du don fait par son père. — Plus tard Edouard III confirma à son tour le don de son aïeul. E. 114.

[2] Le don d'Edouard Ier portait (d'après le résumé fait dans l'acte d'Edouard II) « tenementa ad voluntatem nostram habenda. » Il s'agit donc d'une possession qui peut cesser au bon plaisir du Roi.

[3] Morice. *Pr.* I. 1214. — Le Roi lui demande d'entretenir soixante hommes d'armes « ex familià suà ; » et lui accorde pour cet entretien dix marcs par jour, de la Saint-Michel (29 septembre) jusqu'à la Purification (2 février), pendant 126 jours : c'est une somme de 1260 marcs, 6300 livres de France, plus de 500 000 monnaie actuelle. 3968 francs par jour, 66 francs par homme et par jour. Ce n'est pas possible.

[4] Morice. *Pr.* I, 1230.

[5] Morice. *Pr.* I, 1231. L'acte ne nomme que « Castra de Richemundia et de Bowes. » C'étaient apparemment les principaux châteaux.

Nous avons donné ci-dessus (p. 76 et 77) une liste des officiers du comté de

tiers directs, Arthur ou ses enfants succéderaient à Jean de Bretagne.

Cette disposition ne devait pas profiter au duc Arthur qui mourut le 27 août 1312, laissant le trône à son fils Jean III.

***

Jean de Bretagne se montra reconnaissant de tant de faveurs et il servit vaillamment le Roi en Ecosse, notamment dans une expédition à laquelle Edouard prenait part, en 1321. Surpris et accablé par le nombre, le comte de Richemont fut fait prisonnier avec le seigneur de Sully, grand bouteiller de France, et ambassadeur en Angleterre. Le pape Jean XXII, qui était Français, mais du duché d'Aquitaine, et qui résidait à Avignon, s'empressa d'écrire à Edouard lui recommandant de mettre tout en œuvre pour procurer la liberté des prisonniers[1]. Robert Bruce rendit Sully au Roi de France et sans rançon. Mais la capture du comte de Richemont lui sembla d'une telle importance qu'il jura de ne le relâcher jamais. Le Roi convoqua un parlement à Londres pour obtenir la levée d'un subside sur le peuple et le clergé. Mais le parlement répondit que ce subside ne s'accordait que pour la rançon du Roi ou de l'héritier de la couronne[2].

Toutefois, on ne peut douter que probablement avant 1324, Jean

Richemont Nous pouvons la compléter et la rectifier. Voici les indications que nous devons à l'obligeance de M. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure :

« Le syward général et son lieutenant,
Le receveur général,
Le connétable de Richemont,
Le bailli errant de Richemont,
Le garde des forêts,
Le maître mineur de plomb. »

Ce bailli *errant* de Richemont semble être le grand juge qui va de proche en proche tenir des assises ; car, dans la liste des officiers de la seigneurie de Ricol (un nom qui ne se trouve pas dans la liste des domaines donnée p. 74), nous trouvons : « le bailli *errant* de Ricol avec quatre baillis au-dessous de lui. »

[1] Morice, *Pr.* 1338-39. — La date XIIe année du pontificat commencé en 1316 renvoie à 1327-28. Cette date doit être erronée : le pape intercède pour la liberté des deux prisonniers. Or Sully fut rendu sans retard au Roi de France, et le comte de Richemont était libre en 1324 ou au moins en 1325.

[2] Lobineau. *Hist.* p. 304.

de Bretagne n'ait été rendu à la liberté. En novembre de cette année le Roi Edouard accordait, sur sa demande, passage et sauvegarde pour seize Français ou Bretons « de ses amis », au nombre desquels Bertrand de Montbourcher, chevalier, et deux frères mineurs. D'après les termes de la lettre, il semble bien que ces Français et Bretons viennent rendre visite au comte de Richemont[1].

L'année suivante, le Roi charge le comte de Richemont de négocier une trêve avec la Bretagne[2] ; et le nomme un de ses ambassadeurs pour traiter de la paix avec la France[3].

Le Roi lui donna même une marque d'une plus intime confiance. La reine Isabelle de France s'était jointe aux ambassadeurs, avait fait venir son fils le prince de Galles en France, et restait sur le continent bien plus de temps qu'il ne convenait au Roi. Jaloux, non sans cause, Edouard supplia le comte de Richemont de la faire empoisonner. Mais le dévoûment du comte n'allait pas jusque-là.

La paix fut signée le 31 mai.

L'année suivante (1326), nous trouvons Jean de Bretagne en France avec le titre de lieutenant du prince de Galles duc d'Aquitaine, qui sera le roi Edouard III. Le duc d'Aquitaine est un enfant de quatorze ans que sa mère et des seigneurs conjurés contre son malheureux père retiennent en Angleterre ; et son lieutenant en Aquitaine est chargé du gouvernement du duché.[4]

Le comte rentra bientôt en Angleterre, et il y mourut, le 17 janvier 1333. Bien que vivant loin de la Bretagne, le comte de Richemont resta Breton de cœur ; en mourant il tourna un dernier regard vers le lieu où s'était écoulée son enfance, et il ordonna sa sépulture au couvent des frères mineurs de Nantes[5].

Il laissait Richemont et ses autres possessions d'Angleterre à son neveu, le duc Jean III.

(A suivre). J. Trévédy.

Ancien président du tribunal de Quimper.

[1] Morice. *Pr.* I. 1341-42. — Les Français et Bretons sont dits « *ex familiaribus suis.* »

[2] Morice. *Pr.* I. 1343, 12 février 1325 (V. S.)

[3] Lobineau. *Hist.* p. 304. — Morice. *Pr.* I. 1348.

[4] Morice. *Pr.* I. 1343.

[5] Lobineau. *Hist.* p. 308. — Il rappelle un don opulent fait à la cathédrale de Nantes. — Morice. *Pr.* I. 113.

POÉSIE BRETONNE

DOM GUILL

D'ann otro Corlouer, ma ferson koz Traongeri.

15 septembre 1885.

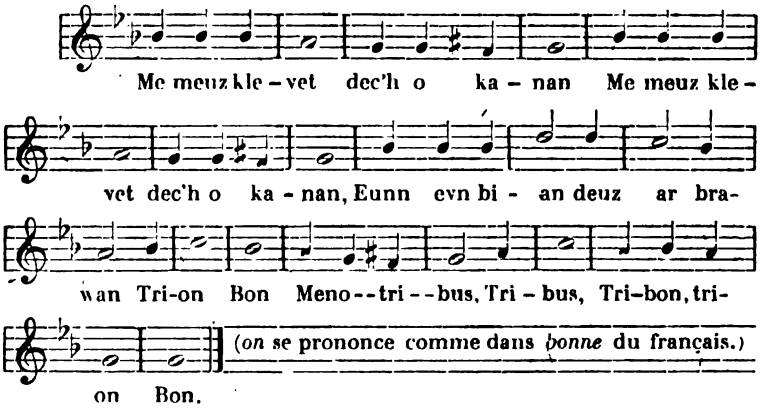

Me meuz klevet dec'h o kanan — *(diou wech, bis)*
Eunn evn bian deuz ar brawan.

Trion
Bon
Menotribus
Tribus
Tribon, trion
Bon.

En koat Kergrec'h eo e kane, *(bis)*.
Mac'h evn bian d'ann abarde
Trion (etc.)

Evned ar c'hoad, p'ho deuz klevet. *(bis)*.
Kerkent d'hen kad zo tarnijet.

Hag hi da ganan n'eur stroillad. *(bis)*
Ken e troe daillo ar c'hoad !

Ken e vaniz ouz ho c'hlevet,
Braz ma geno vel ar porchet.

Ha pa ganent, piged, eur bern,
Zo dilampet euz ann Ifern,

Hag eur big koz neuz lavaret :
Evned bian, ma chilaouet.

AR BIG

War don : *Sant Koneri, mignon Doue*

C'houi gan brao brao, evned bian,
C'houi gan brao, evnigo Plouvouskan ;
Gwech-all, en koajo braz Kergre ;
A meuz klevet ker brao-all arre.
D'ar c'houlz-se oa aman eur pifer,
Hag he hano Lommik Corlouer.
Pifal a re dous hag huel,
Ken e vane batet ann avel.

Gant-han oa c'hoaz piferrien-all
Vel ne oa ket en kear sant Tual ;
Hag ouz ho c'hlevet, dre ar vro,
Ann dud a lere leiz ho geno :
« N'euz ket en Treger, n'euz ket unan,
« N'euz ket evel muzik Plouvouskan,
« Ha c'houi glaskfe pell eur pifer
« Da bifal vel Lommik Corlouer ».

AR GLUJAR

Pa na achu ar big he c'hoz,
Zo c'hoarveet eur glujar goz, han ! han !

Eur glujar goz a Draougeri,
Deut da welet Sant Koneri, han ! han !

Hag ar glujar a neuz laret,
En eur glujat war he morzed : han ! han !

« Arc'hoaz, du-man, gant ar person,
« Herve lerer, vo eur pardon ! ! han ! han !

« Pemp pla war-n-ugent, de vit de,
« Boue man person em farouz-me ; han ! han !

« Mar tigor c'hoaz hirie ma beg,
« Dom Guill Gorlouer zo kiriek ; han ! han !

« Pa valee ma farkeier,
« E pellee ar chaseer ; han ! han !

« Dom Guill, me lar, zo beleg mad,
« Eur beleg c'houek ha deread ; han ! han !

« A viskoaz eo bet mad divrud
« Vit al loened ha vit ann dud, han ! han !

AL LAOUENAN

Ton : *Ne neuz ket en Breiz* (vit ann diskan).

Hag o klevet ar glujar o kontan,
Al Laouenan raktal da richanan.

Diskan. — *En Treger n'euz ket eur person zeder*
Evel hon mignon, Dom Guill Corlouer.

Hon breurik eo : en bro sant-Koneri,
Eo bet ganet ha zavet vel d'omp-ni.

En Treger, n'euz ket....

Ha beure mad, evned Sant-Koneri
A iel arc'hoaz, Klujar, da Draougeri.
En Treger, n'euz ket....

Pifer Kergrec'h, Klujar, eo da berson,
Hag evel-d-out, ni gano er pardon :
En Treger, n'euz ket....

En de warlerc'h evned koajo Kergre
En Traougeri a gane pad ann de :
En Treger, n'euz ket....

Ha Mari-Von ha Mac'harit ive
Ouz ho c'hlevet joauz mik a dave !
En Treger, n'euz ket....

Al Laouenan, mesk enn hé diweskel,
Skeltr he vouezig, a richane huel :
En Treger, n'euz ket....

Gant he iliz koz koz ha louedet,
Neuz gret Dom Guill eunn iliz koant meurbed.
En Treger, n'euz ket....

Ha da c'helvel he dud d'ann ofiso,
Neuz bet kleier ha kleier brao mar zo.
En Treger, n'euz ket....

Ma gir zo gwir, ma girik Laouenan,
Evel Dom Guill ne gafec'h ket unan.
En Treger, n'euz ket....

Et, e lerent du-hont en Zan-Brieg,
Et da Blouberr pe c'hoaz da Bedernek.
En Treger, n'euz ket....

Dom Guill, bep tro, a lavare buan :
« Tamm ma c'halon eo Traougeri vian. »
En Treger, n'euz ket....

War benn pemp pla hag ugent all gant he,
D'hon mignon mad ni gano vel hirie :

En Treger, n'euz ket....

Bennoz Doue ha bennoz sant Ilud !
Ma vevo pell evuruz ha divrud :

En Treger, n'euz ket....

Vel ar re-all, goude ho zammik pred,
O tond d'ar ger, e kane ann evned :

En Treger, n'euz ket....

Ha breman c'hoaz, pa 'n an da goad Kergre,
Me gleo annhe o kanan noz-veure :

En Treger, n'euz ket eur person zeder,
Evel hon mignon, Dom Guill Corlouer.

LAOUENANIG ZANT-ERVOAN.

TRADUCTION

DOM GUILL

A Monsieur l'abbé Corlouer,
mon ancien recteur de Troguéry.

Hier j'ai entendu chanter un petit oiseau des plus gentils.

(*Ritournelle Bretonne*).

C'est dans le bois de Kergrec'h[1] qu'il chantait, mon petit oiseau, dans la soirée.

Dès que les oiseaux du bois l'ont entendu, les voilà de se presser tout autour.

Les voilà de chanter tous en cœur et si bien que les feuilles des arbres trépignaient de joie.

A les entendre, je restais moi-même la bouche aussi grande ouverte que le porche.

Et pendant qu'ils chantaient, *accourut* de l'Enfer[2] une volée de pies.

Et une vieille pie de dire : Petits oiseaux, écoutez-moi.

LA PIE

Sur l'air d'un des cantiques de saint Gonéri.

Vous chantez très bien, petits oiseaux ;
Chantez bien, chers oiseaux de Plougrescant.
Autrefois sous les grands bois de Kergré
J'ai encore entendu chanter ainsi.
A cette époque, au pays, il y avait un clarinettiste,

[1] Kergrec'h ou Kergré, selon les gosiers, est la propriété de M. le Vte de Roquefeuil. Là sont morts MM. de Cazalès et Chesnel tous deux vicaires généraux, qui étaient venus se reposer près de leur ami, le colonel de Roquefeuil.
M. Louis Veuillot y a passé de longs jours.

[2] L'Enfer est une petite baie dans la rivière de Tréguier, ou mieux dit une crique.

Qui avait nom Lommik Corlouer[1].
Il jouait doux et fort tour à tour,
Si bien que le vent se taisait pour l'écouter.

D'autres musiciens l'accompagnaient,
Comme il n'y avait point alors dans la ville même de saint Tudual.
Et à les entendre les gens disaient dans le pays :
« Il n'y a pas dans la contrée, non, pas une seule,
« Il n'y a pas de fanfare comme celle de Plougrescant,
« Et l'on irait bien loin pour trouver un clarinettiste
« Comme Lommik Corlouer. »

LA PERDRIX

Dès que la pie a fini son histoire,
Est survenue une vieille perdrix,
Une vieille perdrix de Troguéry,
Venue visiter Saint-Gonéri.
Et la perdrix a raconté, tombant sur son séant :
Demain, chez nous, dit-on, le Recteur célèbre un grand pardon.
Voilà vingt-cinq ans, *jour pour jour*, qu'il est recteur de ma paroisse.
Si je puis aujourd'hui *ouvrir du bec* (si je vis),
C'est à Dom Guill Corlouer que je le dois.
Quand il se promenait dans ma propriété, le chasseur s'éloignait ;
Dom Guill, je le dis, est un bon prêtre, un prêtre doux et aimable.
Sans le moindre désir de paraître, il fut toujours aussi bon pour les bêtes que pour les hommes.

LE ROITELET

Sur l'air de Lez-Breiz se chante le refrain.

Dès que la perdrix eut raconté son histoire, et le roitelet de chanter :

[1] Lommik est un diminutif de Guillaume.

Refrain. — Au pays de Tréguier, il n'est pas un Recteur avenant, comme notre ami Dom Guill Corlouer.

Il est notre frère chéri : au pays de Saint-Gonéri, il naquit et fut élevé comme nous : (*Refrain*).

Et de bon matin, les oiseaux de Saint-Gonéri, ô perdrix, iront demain à Troguéry : (*Refrain*).

Le clarinettiste de Kergrec'h est aujourd'hui ton recteur, ô perdrix, et, comme toi, nous chanterons à son pardon : (*Refrain*).

Le lendemain, en effet, les oiseaux de Kergrec'h chantaient tout le jour à Troguéry : (*Refrain*).

Et Marie-Yvonne et Marguerite[1], à les entendre, joyeuses se taisaient : (*Refrain*).

Le roitelet, battant des ailes, chantait d'une voix éclatante : (*Refrain*).

De son église toute vieille et délabrée, Don Guill a fait, sans bruit, une très gentille église. (*Refrain*).

Et pour appeler ses gens à l'église, il a eu des cloches, de jolies cloches, s'il y en a. (*Refrain*).

Ma parole, mon humble pardrole e oitelet est toute vraie, vous n'en trouveriez pas un autre comme Dom Guill. (*Refrain*).

De Saint-Brieuc, (évêché) ils lui écrivaient : On vous propose (postes plus importants) Ploubezre ou bien Pédernec. (*Refrain*).

Incontinent à toutes les lettres, Dom Guill répondait : Le petit Troguéry est mon *morceau de cœur* (de prédilection). (*Refrain*).

Dans cinq ans et vingt ans de plus, à notre bon ami nous chanterons comme en ce jour : (*Refrain*).

[1] La nièce et la bonne de M. le Recteur.

Que Dieu et saint Iltud le bénissent et le gardent, afin qu'il vive longtemps dans le bonheur et la paix ! *(Refrain)*.

Après avoir copieusement picoré devant la porte du presbytère, les oiseaux chantaient, au retour, le long du chemin : *(Refrain)*.

Et aujourd'hui même, quand je m'égare dans le bois de Kergrec'h, je les entends chanter, soir et matin :

Refrain. — Au pays de Tréguier, il n'est pas un recteur avenant comme notre ami, Dom Guill Corlouer.

Roitelet de Saint-Yves.

RÉCITS ET NOUVELLES

LA MULE DU PAPE

I

— « Jamais, je ne la baiserai », fit miss Primrose Dollar, et elle releva la tête du mouvement volontaire de la fille libre d'un libre pays, où la femme autant que l'homme a son libre langage, son libre choix, sinon son libre vivre.

— « Jamais » répondit avec un sourire un peu sceptique le zouave pontifical, au côté duquel, elle arpentait la colonnade de Saint-Pierre, tandis que miss Belinda Starch, sa tante et son chaperon, se livrait à l'apéritif du *constitutionnal* un podomètre à la main.

L'heure était matinale, mais le soleil printanier rongeait peu à peu l'ombre grandiose de la coupole, de la masse du Vatican. Bientôt il faudrait regagner la villa, occupée par les milliardères Yankees, derrière le château Saint-Ange, et chercher le frais, en attendant l'heure du Corso, prolongée jusqu'au crépuscule, si beau, si court et si vite suivi, au mois d'avril, d'une nuit froide, dans ce climat déjà presque oriental.

Quand les deux jeunes gens eurent échangé cette affirmation, péremptoire d'une part, dubitative de l'autre, ils firent un mouvement qui les rapprocha et, avec une égale curiosité, se regardèrent.

Ce regard parut les pénétrer, au même degré, de la flatteuse certitude qu'ils étaient dignes l'un et l'autre et des coups d'œil approbatifs que, distraits de la basilique, du palais, par ce pittoresque groupe, les passants leur jetaient et ils se sourirent, d'un sourire d'orgueil réciproque, qui sembla les fusionner.

— « *You are lovely, this morning* » affirma le vicomte Olivier d'Orfroie, qui prononçait mieux l'anglais qu'un Américain.

— « *And you really look very well* » répartit la jeune fille, parcourant avec l'étonnante et un peu sauvage hardiesse de sa race neuve, le visage hâlé, les larges épaules, la taille svelte et robuste du zouave, avantages virils mis en valeur par l'uniforme sous lequel Primerose voyait toujours son fiancé avec un nouveau plaisir.

Certes, des deux parts, l'éloge était mérité.

Grande, sans atteindre aux dimensions souvent exagérées des Anglo-Saxonnes, *Prim*, comme on l'appelait, « *at home* » entraînée, rompue à tous les sports, paraissait non moins équilibrée au physique qu'au moral et ses nerfs lui servaient pour agir, non pour souffrir, comme son imagination pour jouir, non pour rêver.

Au premier coup d'œil on eût pu la prendre pour une Anglaise, mais, à y regarder mieux ses yeux n'avaient ni l'azur pâle des prunelles galloises, ni l'améthyste des larges orbes irlandais. Ils étaient bleus de ce bleu glauque de la mer au bord des plages, et plus changeants que profonds. Très uni, son teint ne se teignait pas de ces nuages roses qui, à la moindre émotion vont et viennent sous la peau transparente des miss blondes ; il était mat de la matité des corolles satinées de sa flore native et doré comme la cassure d'un marbre blanc. Un peu pleines, ses lèvres roses traçaient un arc correct au-dessus de son menton énergique, assise d'un ovale fermement modelé, dont les tempes renflées, le front large, poli, se couronnaient d'une épaisse chevelure, franchement rousse, d'un roux d'or, sans aucun reflet ou mélange dans sa chaude coulée.

Et cette chevelure de soleil inondait toute la personne de *Prim* de clarté, de joie et projetait un rayonnement si vif qu'il l'aurait rendue plus éblouissante qu'attrayante, si un grand air de bonté, de droiture, de naturel, n'avait donné de la féminité à cet ensemble, où le besoin de s'appuyer, de s'abaisser, — instinct qui flatte tant l'amour-propre de l'homme et suffit souvent à le conquérir, — ne se faisait remarquer que par son absence.

Quant à l'interlocuteur de la jeune Américaine, au vicomte Olivier d'Orfroie de Kervaradec, Breton croisé de Normand, il offrait le

type très conservé de ces rois de la mer qui, à lutter contre leur sauvage nourrice, leur trompeuse maîtresse, semblent avoir pris sa grandeur, sa puissance, mais aussi sa beauté, son charme, et surtout sa volonté de balayer tous les obstacles, de briser toutes les résistances.

Et c'était d'un ton tendre assurément, mais condescendant, railleur, et même un peu cassant, qu'il répétait ce « jamais » tombé net des lèvres véridiques de sa fiancée.

— « Jamais ! Et moi, je dis bientôt. sans quoi... »

— « Sans quoi ? » releva la jeune Yankee, fixant Olivier qui pâlissait sous son hâle rouge de blond.

— « Sans quoi, je croirai que vous me refusez la première marque de »..... il chercha le mot. « de soumission » acheva-t-il bravement, toutefois avec une intention d'excuse, de conciliation.

Elle rit, d'un rire très franc, un peu sonore, qui fit envoler de la place les gros pigeons bisets, vivant de l'autel comme tant d'autres parasites.

— « Soumission, démission, ça rime, » poursuivit gaiement *Prim*, « et pour moi, c'est tout un .... car je n'ai pas encore régné ! Tenez, Olivier » continua-t-elle, reprenant sa promenade et croisant la *spinster* qui venait en sens inverse, absorbée dans l'idée du premier déjeuner, aussi varié, aussi abondant, qu'un dîner français, et que son exercice savamment dosé, ferait passer, même à Rome, pays classique de la sobriété, aussi facilement qu'à Saratoga, aidé de la brise marine.

— « Tenez !.... Entendons-nous une bonne fois..... Vous autres, Français, avant d'entamer une affaire, vous ne la regardez que sur une face : la souriante ; l'autre grimace et vous déçoit. Si bien qu'avec toutes les cartes, vous perdez la partie, tandis que nous, avec un seul atout nous faisons *charlemagne* .... Or, le mariage est une affaire »....

Olivier eut un geste de paladin indigné.

— « De cœur » acheva-t-elle finement, « pour nous deux, au moins. Mais s'ensuit-il qu'il faille nous embarquer pour la grande traversée sans savoir, au juste, ce que vous apportez et ce que je puis donner pour lester la barque, charmer les ennuis, soutenir le

travaux, réaliser les profits du parcours ? Plus tard, disiez-vous, à Paris, d'abord, où j'ai conduit avec vous nombre de cotillons, sans jamais flirter, nous ne flirtons jamais avec *celui-là*. » fit-elle, un rapide passage de sentiment attendrissant son beau visage. « A Naples, ensuite où vous avez tenté, assez vainement, je l'avoue, de me faire comprendre, admirer Pompeï, les ruines, les antiques comme j'admirais la mer, le Vésuve, les montagnes. Hélas ! l'art est un atavisme, sir ! et nous sortons de nos *wilds* ..... ! Et, maintenant, à Rome, en face de ces belles vieilleries, si insalubres, que j'ai commis l'impair de traiter, maintes fois, de *very nasty*, comme je qualifiais Raphaël de *charming* et Michel-Ange de *rather grand*, à Rome donc, notre dernière étape, avant Thonon, où mon père nous attend dans sa villégiature estivale, pour régler la dot, — énorme, je vous préviens, vicomte ! — à Rome, vous persévérez dans ce déplorable système. Après, après, insistez-vous, on échange des concessions, de bons procédés, on se complète, on se fond et on se trouve *un* sans se souvenir qu'on a jadis été deux ! »

Elle l'observa mi-sérieuse, mi-gouailleuse.

— « Possible, probable même, pour vos compatriotes, en particulier, et les ingénues du vieux monde, en général, mais pour nous, très difficile, presque impossible, si le *doit* et *avoir* de chaque conjoint n'a pas été, au préalable, réglé comme un carnet de chèques. »

Et, posant légèrement sa main petite, mais ferme, sur la manche galonnée :

— « D'où cela vient-il ? De notre orgueil, de notre manque de pliabilité ? Non, certes, tout bonnement de notre éducation. Chez vous, les filles sont élevées en vue du mari. Côtes disponibles, toutes ou presque toutes s'adaptent sans ajustement préalable, dans la majorité des anatomies d'Adams en quête d'Eves.

Et, habituellement, cela s'opère sans douleur de part et d'autre. Demandant tout au mariage sauf l'amour, vos femmes savent s'en passer. S'il survient, c'est par surcroît, comme un bénéfice que le capital n'était pas tenu de porter. »

Il l'écoutait, surpris et bien qu'il en eût, charmé.

— « Nous, au contraire », poursuivit *Prim*, jouissant de son

succès, « élevées à nous suffire, et parallèlement à vous, si nous consentons l'association, ce n'est pas pour nous compléter, mais pour contenter ce besoin commun à toutes les espèces de notre genre, et seule cause de sa faiblesse : le besoin de dévouement, d'amour.

L'amour ! Mot que vos ladies ne prononcent jamais, car, dans votre société artificielle, il a, paraît-il divers sens. »

Elle le regarda de ses yeux clairs, enquêteurs, et avec abandon :

— « Chez nous il n'en a qu'un, le vrai. Aussi, bravement, l'appelons-nous de son nom : *love*, Ouvertement, nous en servons-nous pour atteindre le but : un heureux mariage.

— « L'amour, en mariage mais c'est tout ! Il nivelle, égalise. L'apport de l'un est-il trop faible ? Vite, il jette dans la balance ce petit poids si lourd. L'équilibre se fait et celui qui aime le mieux est toujours le plus riche. »

Ebloui, Olivier étudiait ce ravissant visage, ingénu et fier, adouci d'une émotion vraie.

Allait-elle céder ? Accorder à l'amour ce qu'elle refusait à la raison ? Promptement, un retour de malice rendit le piquant d'une volonté nette, un peu agressive, aux traits mobiles de l'Américaine.

— « Ah ! » reprit Primrose, avec intention : « Un amour indépendant, raisonné, clairvoyant, sage. Un amour qui ne sacrifie ni les principes, ni la dignité au sentiment, qui ne cherche ni à faire ni à se faire illusion et craindrait, en trompant, d'être trompé. »

Elle plongea ses yeux verts dans les prunelles d'acier du zouave :

— « Ainsi, vous, cher vicomte, je vous ai vu, je vous vois, je vous verrai tel que vous êtes. Confiant — la jalousie est une modestie, vous êtes trop gâté pour en avoir ! — loyal, — gentilhomme et Breton, toujours ! — tendre, mélancolique, et un peu rude, — encore la race, — mais, nativement, très autoritaire, exigeant, disons carrément, despote. Prétendant commander à bord du yacht conjugal, comme les pirates, vos aïeux, sur leurs nefs. Et c'est pour prévenir les abordages, - car je me révolterais, — que je tiens à dire *non* à votre inutile exigence quand j'ai encore le droit de le faire. »

Essoufflée par son éloquence, elle respira.

— « Vous avouez donc », interposa Olivier, regardant d'un air

approbatif la jeune républicaine embellie de la véhémence, de la sincérité de ses paroles, « vous avouez donc, Primrose, que vous n'aurez pas toujours ce droit ?

— « Je l'aurai toujours », fit miss Dollar, redressant sa tête comme si elle secouait un joug, « mais s'il le faut, pour l'honneur et la paix du ménage, je n'en userai plus... »

Et, s'expliquant.

« Encore un de nos traits de simplicité, d'ingénuité primitives qui vous étonnent, ô raffinés ! Le mariage, pour nous, est chose libre. L'ayant contracté volontairement, sérieusement, nous sommes tenues envers nous-mêmes, par l'amour-propre autant peut-être que par l'amour, d'en tirer le meilleur parti possible et surtout de ne permettre à aucun d'en connaître les déceptions, d'en pénétrer les dessous. Mais... avant... .

— Ce que je demande est si peu ! Et vous m'avez promis spontanément bien davantage,» insinua presque avec humilité le zouave. « Vous laisser, après le mariage, instruire par le Père de Villefort, lire des Ecritures non falsifiées et, avec cette tête lucide que la nature a si bien coiffée de lumière, arriver par la raison, la logique, l'évidence, à une conversion que vous ne concéderez jamais et que je ne demanderai jamais au sentiment.

— Non », répondit gravement, presque solennellement Primrose, « jamais, quand ma raison et mon intelligence verront, mon cœur croira, dû-t-il, en restant ferme, dans ce que j'estime le vrai, dresser un invincible obstacle entre nous. J'ai promis, je tiendrai. Comme la femme d'un de vos plus illustres » maréchaux, ajouta-t-elle avec une sensibilité contenue, « je préférerais, je l'avoue, m'assurer toutes les chances de vous retrouver au-delà. Mais... il faut croire. »

Elle se tut, regardant sur la place, l'ombre de la basilique déjà rétrécie, puis plus gaiement :

— « Mais, concluons : l'heure du déjeuner approche et l'estomac *d'auntie* Starch est aussi exact que l'*account book* du *governor*. Nous en étions, n'est-ce pas, à la mule du Pape ? Vous dites : baisez-la, Primrose ? Je vous le demande comme une preuve de *love*. Je réponds : Jamais ! C'est contraire à mes principes et notre *love*

n'a que faire de semblables preuves. Alors vous ajoutez : Eh bien ! je ne passerai pas outre. Ma primauté, ma souveraineté, ma perversité masculines me le défendent et en bon latin, très catholique : *non possumus*. Moi, je réponds, en simple Yankee, très protestant et très net : *never !* »

Elle était exquise, avec son air décidé, sa voix timbrée, qu'une secrète crainte faisait vibrer, mais Olivier ne céda pas.

— « Que de concessions, ne m'avez-vous pas accordées, cependant Primose », argua-t-il, un peu attristé, mais tenace, « et sur de plus importants sujets..... Pourquoi me refuser si obstinément celle-là ? »

« Plus importants ? » répliqua-t-elle, gamine : « Appelez-vous importante la promesse de ne pas faire siffler ma marche nuptiale par douze « *bride maids* », bien que cette coutume, inaugurée à Buffalo, ce mois dernier, soit inédite sur le continent et que j'y aie regret.

Prenez-vous pour un sacrifice ma renonciation au voyage de noces?.... Un vieux palais italien avec beaucoup de statues, pas de meubles et de la fleur d'oranger partout, voilà votre rêve !.... Le mien était un *sleeping* et un *raid* de vapeur, jusqu'aux confins du globe..... Il est vrai que de la terrasse de cette historique villa, prêtée par un doge authentique, nous verrons la mer que nous admirons presque également, vous qu'elle a porté du fond des siècles sur votre grève rocheuse, moi, — un peu malicieuse, — qui lui dois ma récente fortune. Ce mot vous fait toujours *wince* comme si je vous reprochais celle que je vous apporte ? »

Elle regarda le vicomte avec une railleuse pitié.

— « Là, encore », poursuivit-elle, « nous, les égalitaires sommes plus aristocrates que vous les privilégiés, car vous professez pour l'argent un respect, une crainte, à laquelle nous sommes étrangers. Nous le faisons, nous le manions, nous le dépensons comme un outil, un levier, mais nous ne l'estimons même pas ce qu'il coûte, tout juste ce qu'il vaut et, surtout, nous n'admettons pas qu'il ait rien à voir dans notre choix. L'amour, chez vous, est en dehors du mariage ; chez nous, c'est l'argent ! et celui qui l'apporte n'en est pas plus fier que l'autre n'en est gêné. Mais, direz-vous, je suis pauvre, et ceux qui ne vous connaîtront pas m'accuseront d'avoir fait un

troc : mon nom contre vos bank-notes. Faut-il pour vous consoler, susceptible gentilhomme, vous rappeler que moi aussi j'ai été pauvre? Que j'ai connu le temps où mon père, ce milliardère, dînait de *bread and cheese* pour m'acheter un fruit, un ballon, et lavait ses faux cols de caoutchouc dans la fontaine du square, pour me donner une robe neuve ? Il n'y avait, dans ce temps, d'autre or à la maison que celui de mes cheveux. » — fit-elle avec grâce. — « Jours très courts, il est vrai, auxquels je n'ai pu m'associer, car l'opulence est venue avec la promptitude que tout met à germer, à fructifier, dans nos terres vierges. Et une opulence aussi honnête que votre misère, vicomte. Pas une charge de bois d'ébène dans nos navires, pas une larme dans la vaste étendue d'eau que la *Dollar Company* sillonne. Une simple intuition de prendre par le plus court, d'utiliser des rapides réputés infranchissables et les millions sont venus, répartis en pluie bienfaisante sur tous les modestes capitalistes, les ouvriers de la première heure, qui avaient eu oi en mon cher *dad*, en *Jonathan Dollar*. Donc, vous pouvez en jouir, non comme nous en avons joui, un peu en parvenus, peut-être, mais en grand seigneur qui a la tradition, l'usage des belles choses et semble les compléter en y encadrant sa vie. »

Et comme Olivier faisait un geste d'indifférence :

— « O le krack pourra venir ! Il est possible, probable même, sans doute un jour, aurez-vous la satisfaction d'être le moins pauvre des deux. Je le voudrais pour contenter cet ombrageux orgueil qui vous fait redouter le rôle de prince époux. Mais n'y comptez guère *Jonathan Dollar* », affirma-t-elle avec une superbe confiance au génie paternel, « *Jonathan Dollar* reviendra toujours à la surface et nous pourrons doter nos filles. »

Puis, très gaie. — « Allons, nous sortons encore de la question. Avec vous autres, Français, c'est inévitable, et je vois Miss Starch, porter sur nous, de l'air d'une personne qui a fait son devoir et en attend récompense, — un breakfast que je me ferais conscience de laisser refroidir, — donc, concluons :

Vous dites : *non possumus* ; je dis : *never*.

Mais, j'y songe, auriez-vous promis, au *Régiment*, que je baiserais la mule ?

— Et vous aux Etats que vous ne la baiseriez pas ?

Ils rirent tous deux, mais sans désarmer.

— Nous sommes l'un et l'autre assez *head strong* pour qu'il nous suffise d'un engagement avec nous-mêmes pour justifier toute obstination « résuma Primrose », seulement nous sommes aussi des gens prudents et bien élevés.

Donnons-nous donc ces huit jours pour reconsidérer notre décision. Jouissons-en même. Servez-vous d'escorte comme par le passé. Ne reste-t-il pas encore quelques ruines, une douzaine de palais et le double de toiles à cataloguer ? Puis il y a ce bal de l'ambassade, ce recivimento. Et le huitième jour, au crépuscule, convenons d'un rendez-vous à Saint-Pierre, devant la statue du Prince des Apôtres.

— « Dont vous baisez toujours le pied », couper Olivier, que flegme, à le ton détaché de Primrose, blessaient et andurcissaient la fois.

— « Certes » fit froidement l'Américain : « Un pied nu, un pied de pêcheur, l'égal de ses frères, et non la mule dorée d'un fétiche, d'un Bouddha chrétien. »

Les yeux d'Olivier flambèrent.

— « Pardon », se reprit-elle avec le premier mouvement de condescendance qu'elle ait eu encore, et dont la grâce un peu hautaine la rendait plus séduisante encore. « Pardon. Songez que notre Président n'a pour palais que la Maison Blanche, pour manteau royal qu'un smoking et que mes sens républicains ne sont pas faits à vos pompes. Je l'avoue » ajouta-t-elle avec loyauté, « votre Pape *is a mau*. Science, bonté, rayonnement, il a tout, mais ce n'est qu'un *homme*. »

— « Qui représente un Dieu et doit en incarner au mieux de nos misérables ressources humaines, la majesté, la puissance répartit Olivier. »

— « O Primrose », poursuivit-il dominé par la grande passion de sa vie, la foi traditionnelle, « ô Primrose, comment à Rome, n'avez-vous pas été éblouie par le permanent miracle, comment, nouveau saint Thomas, ayant touché les marques visibles de l'humanité du Christ, vivant, ressuscité, glorieux en son Épouse, n'avez vous pas cru ? »

Et il étendait le bras, vers le Palatin, le Janicule :

— « Voyez ! les palais sont nivelés, les temples en poudre, les idoles parties, et la pierre angulaire depuis deux mille ans porte sans fléchir l'édifice de lumière, cimenté de leurs cendres.

— « Voyez ! la pourpre est en lambeaux, Auguste a perdu l'Empire, mais le Pêcheur règne, souverain, incontesté, tout puissant, de deux cent millions d'âmes.

— Voyez ! les nations secouent les trônes, chassent les rois, mais elles reviennent à l'unité, au Pape, à Pierre, dont la primauté, la surnaturelle autorité peuvent seules refaire des frères en un Père commun.

— « Ah ! Primrose, je ne suis ni un historien ni un théologien ni un philosophe, ni un prophète, je ne suis qu'un catholique, un Breton, un soldat. Mais je crois à l'Église du Christ, comme au Christ lui-même, et c'est pourquoi je lui ai donné ma vie, croyant défendre en elle la grande cause sociale, humaine : le rachat, la paix de la terre par l'invincible foi, la féconde charité, la seule justice possible. »

Il se tut, enthousiasmé, ne voyant plus sa fiancée, mais seulement la Basilique, le Vatican, le dôme planant, tel le globe du monde, dans l'azur.

Non moins troublée, en proie visiblement à un vif combat, Primrose semblait vouloir parler, pourtant elle se retint et, quand les yeux d'Olivier revinrent à son interlocutrice, ce fut avec un geste de lassitude plus que d'acquiescement qu'elle conclut :

— « A Saint-Pierre donc, jeudi à sept heures. Je serai seule et nous pourrons tout régler. Le lendemain, au train, un *shake hands*, un *good bye* qui abusera la galerie, et même ma tante. *Un flirt*, de plus ou de moins ! diront mes bonnes amies. Décidément, elle est née *spinster*, pensera Miss Starch, qui n'a jamais considéré l'homme que comme *a nuisance*, et le mariage comme *a mistake*. »

Elle lui tendit la main et, tandis qu'il la serrait assez mollement elle lui imprima un vigoureux mouvement de va-et-vient :

— « *Friends always* », insista-t-elle de bonne humeur, puis, prenant le bras de Miss Starch qui, le teint clair, les dents au vent, dans un sourire de bon appétit, disait au jeune homme un cordial

good morning, elle l'entraîna vers une voiture découverte, une de ces remises au mois dont le *vetturino*, brave contadin à demi retourné sur son siège, les regardait venir dans une pose qui n'avait rien de la correction d'un cocher anglais et les accueillant d'un : *Vi Saluto*, familier et jovial, ajouta, clignant de l'œil vers Olivier :

— « Le Pape va bien, Signor. »

— « Très bien » fit le zouave, répondant avec moins de cordialité que d'habitude à cette marque fervente d'attachement du peuple pour son légitime et paternel souverain. Puis il mit en voiture et les promeneuses, debout sous la colonnade, le sourcil un peu froncé, tourmentant sa moustache, les regarda s'éloigner, leurs voiles de gaze voltigeant au ras de la capote rabattue, le manteau de Miss Belinda, traînant sur la roue et la large ombrelle rouge de Primrose érigée, d'un air encore agressif, au-dessus de sa tête fulgurante.

— *Com è simpatico* », disait pourtant la *spsinster* à sa nièce. Phrase Italienne qu'elle avait ramassée, appliquait à tort et à travers, et qui traduisait pour elle le génie de cette langue, comme le *n'est-ce pas ?*, interrogation molle qui énerve notre bel idiôme; comme le *Savez-vous* des Belges, le « *à la disposicion de Val* des Ibères, cinthétysaient le français, le wallon, l'espagnol, dans sa grammaire de « glob-trotter » .

— *A nice boy* » reprit-elle en Anglais, persuadée, une fois de plus, que Primrose ne serait jamais, comme elle, une polyglotte

La jeune fille fit de la tête un signe distrait, car elle rangeai dans cette même tête, comme les canons du château Saint-Ange, qu'à ce moment même contournait la voiture, les divers arguments qui devaient en ces huit jours lui assurer la victoire. Mais à l'instar de toutes les artilleries dont les servants sont acquis à l'ennemi, celle-là devait faire long feu.

II

Les huit jours avaient duré... huit jours. Huit beaux jours ! Si courts, si pleins qu'on aurait pu soupçonner le Temps de leur avoir soustrait sournoisement quelques heures pour en allonger les mauvais.

Le reste des *sights* s'était épuisé et avec plus d'agrément, voire de profit qu'au début. Primrose avait consenti à ne pas faire étalage de sa science, acquise au meilleur collège de New-York. Elle n'avait parlé, en face des fragments célèbres de l'art grec, ni du sourire *Eginitique*, ni des *Xoanons*, et fait grâce des dissertations techniques, et même anatomiques, qui plongeaient Olivier dans la surprise que tant de candeur, de gaieté enfantines, résistassent à tant de *cleverness*.

Bien mieux, elle avait essayé de suivre son cicerone, — d'un tacite accord on ne disait plus *bethroted*, — dans ses envolées, ses transports artistiques, ses admirations païennes, ses extases chrétiennes :

— « Je suis la lettre », disait-elle, « vous êtes l'esprit. Dommage ! A nous deux nous aurions fait un texte complet. »

— « Dommage, répétait-il, que vous persistiez à défaire ce que Dieu a fait. A séparer ce qu'il a uni ; car pour nous être attirés de si loin, compris en deux langues, aimés à première vue, ne faut-il pas admettre que, dès le Paradis terrestre, notre pomme était en germe dans le premier pépin ? ». . . . . .

III

La dernière journée s'achevait et, comme Olivier reconduisait les deux Américains : — « Vous n'entrez pas ? » firent-elles d'une même voix. Le thé est dressé sous les parasols » et ajouta la tante qui, avec son flair de femme, sentait, en dépit de l'assiduité d'Olivier, de la gaieté de Primrose que quelque chose était *wrong*.

— « J'ai besoin de votre bras pour aller jusque-là. »

— « Puis, nous sommes seules », jeta négligemment la jeune fille, « et un *five o clock* tête à tête, ferait tort à notre réputation d'étrangères à la mode. »

— « Seules. » Ce mot décida le zouave. Il pourrait encore regarder Primrose, causer avec Primrose, sans que l'attaché français, le prince Russe, le magnat hongrois, le marquis Romain, eussent part à ses sourires, à ses paroles, sourires et paroles dont il voulait

emporter la plus ample, la plus personnelle mémoire et qui, cette après-midi, seraient pour lui seul.

Et entre les plates-bandes fleuries d'anémones, de cinéraires, de pensées, d'iris, bordées d'agaves bleuâtres, de mimosas, de lauriers secouant le parfum subtil et poivré de leurs aigrettes dorées et blanches, ils gagnèrent la terrasse. Sablée, garnie de balustres de vases débordants de cactus, elle servait de piédestal à une villa, s'enlevant toute blanche sur son fond un peu métallique, de verdures éternelles, et plongeait dans un jardin carré symétrique, bordé de serres et planté d'orangers, de citronniers, de magnolias en pleine fleur, cassolettes dont les effluves montaient, roulées par la brise qui, à la cime des pins centenaires chantait comme la mer calme sur la grève unie.

Vivement Primrose s'assit derrière la petite table chargée d'argenterie, de tasses en *crown derby* d'un inestimable prix, et, tandis que Miss Belinda s'installait plus à loisir, Olivier, avec le poignant intérêt qu'on accorde à une chose aimée dont on voudrait graver les moindres traits dans ses yeux et son souvenir, contemplait la vue restreinte, mais admirable. Au premier plan, un parc, ondulé, magnifique, puis les prés Saint-Ange au-delà desquels Saint-Pierre et le Vatican se profilaient, masse imposante mais assez proche pour livrer, en même temps que leurs grandes lignes, presque tous leurs détails.

— « Il est fait », dit enfin Primrose, debout, l'urne à la main, aussi *sedate*, aussi *house wife* que la plus *matter of fact* des jeunes matrones anglo-saxonnes dispensant à une famille de *tea totallers*, l'orthodoxe breuvage.

— « Quand il n'y aurait que ça », prononça-t-elle, très amicale, comme si elle voulait donner à cette dernière heure d'intimité tout l'aimable laisser-aller d'autrefois, — « quand je n'aurais fait que vous convertir au thé, Monsieur d'Orfroie, j'aurais eu une bonne influence sur votre vie. Le thé, scientifiquement la plus intellectuelle des boissons, est aussi la plus sociable, du moins, chez nous, puisque les gentlemen qui boivent leur vin et le cuvent souvent loin des femmes, hument leur thé en compagnie du *woman kind* qui, seule, sait le doser, le sucrer à leur fantaisie. J'ajouterai qu'il est égali-

taire, démocratique et, partant, très philantropique, ce thé aristocrate. — Pensez donc ! Le vin, la bière coûtent, le thé rien. Et le plus pauvre couple de *mechanics* peut se sourire par-dessus le *tea pot* et en tromper l'estomac des petits, s'ils n'ont pas assez dîné. Moins dangereux que le tabac, l'opium, dont il est compatriote, c'est un *haschich* de famille qui évoque d'honnêtes mirages et jette sur la plus pauvre vie une vapeur odorante et dorée. »

Elle parlait, parlait, se grisant de ses paroles, mais en vain s'efforçait-elle de faire renaître la cordialité passée. Miss Starch, à vrai dire, souriait indulgemment, comme elle souriait toujours dès que Primrose ouvrait la bouche, mais Olivier restait sombre préoccupé.

Il vida sa tasse :

— « Une seconde », offrit la jeune fille. « Vous le savez, vicomte, une c'est *bad mamers,* trois, pas *genteel* et deux *quite the thing.* »

— « Excusez-moi », répondit le vicomte, « si je ne fais pas honneur à votre éducation, si je vous parais pressé et *rude,* mais je viens d'entendre sonner, au dôme, une heure si tardive qu'il ne me reste qu'à courir d'ici au palais du général, où j'ai rendez-vous dans vingt minutes. Et au pas de charge, il y en a trente ! « Je me suis oublié », soupira-t-il tout bas.

Puis, pour toutes deux : — « A demain, Mesdames ; au train d'onze heures. » Et pour la fine oreille de Primrose seule : « A ce soir, devant la statue de saint Pierre. »

Miss Starch n'avait pas achevé ses politesses et Primrose dompté un petit mouvement nerveux dont elle ne fut pas maîtresse en retirant sa main un peu rosie du bref *shake hands,* qu'Olivier était à la grille.

— « Il ne fera pas attendre son *Charrette* » sourit jaune Miss Belinda, légèrement froissée de cette brusquerie par trop militaire et presque choquée de la placide indifférence de Prim.

IV

Au déclin de cette même journée dans le parloir du Gesu on eût pu voir causer, chose fréquente du reste, un jésuite et un zouave : le R. P. de Villefort, Olivier d'Orfroie.

Entretien assez long, un peu mystérieux où l'un se confiait, l'autre encourageait, rassurait.

— Tenez, « dit en conclusion le religieux prenant dans son bureau et tendant à son jeune interlocuteur un petit objet qu'il enveloppa avec soin, presque avec dévotion : « Tenez, je n'ai pas eu trop de difficultés à l'obtenir. Monseigneur Angelo est de mes amis. »

Et comme un bon sourire, non dénué de malice, soulevait la moustache du vicomte.

— « La ruse est innocente, Olivier. Usez-en. Puis gardez le talisman, il vous portera bonheur. »

Le zouave remercia chaudement, prit avec respect congé et se hâta de gagner Saint-Pierre, car l'heure du rendez-vous allait sonner.

Après une profonde génuflexion et une courte prière, il s'orienta vers la gigantesque statue du prince des Apôtres et, ayant soigneusement regardé à droite, à gauche, se jugeant seul, il s'en rapprocha et rendit de très près, ses devoirs au premier des Papes.

V

Pleine d'un *gloaming* clair coloré du reflet assourdi des incomparables richesses qui la vêtent sans la meubler, vaste et lumineuse comme la foi qu'elle symbolise, la basilique s'endormait sous le grand œil de la coupole. Œil suggestif de l'orbe, *qui voit tout*, et qu'ouvrent certains primitifs, au centre de leurs toiles, si naïves, si pénétrantes.

Devant la statue de saint Pierre, deux personnes, perdues dans cette immensité, un homme et une femme venaient de s'accoster :

Primrose, Olivier,

Ils se tendirent silencieusement la main, émus tous deux par ces mille influences qui triomphent des résolutions les plus arrêtées et entraînent dans un remous, irrésistible comme une lame de fond, le roc de la volonté la mieux assise.

Le crépuscule, la beauté de cette soirée, où une sérénité tombait du ciel pâli sur la terre rafraîchie, la majesté de ce temple, les

souvenirs du passé qui font paraître si vaine la figure changeante du monde et portent à en cueillir les joies passagères avec simplicité et selon l'élan du cœur, tout troublait également les deux fiancés, et il semblait à Primrose qu'ils l'étaient redevenus, à Olivier qu'ils le seraient toujours.

Pour cacher son émoi, la jeune fille inclina la tête sur le pied de bronze usé de tant de baisers et ses lèvres s'y posèrent.

Elle poussa un cri :

— « Qu'est cela ? » fit-elle, portant la main sur les orteils séparés par la corde de la sandale et en retirant un petit objet blanc, soyeux, doré, allongé.

Elle recula de deux pas et sous un jour plus net le fit miroiter.

— « Une mule ! La mule du Pape ! » dit-elle enfin, très rouge, les sourcils froncés :

— « O Olivier ! » Toute sa révolte, sa défaite, sonnèrent dans cette exclamation.

Mais lui, enfermant à la fois la petite main et la mule du Pape dans la forte paume, héréditaire depuis le combat des Trente :

— « Vous l'avez baisée, affirma-t-il, avec le courage d'un conquistador qui brûle ses vaisseaux, — et... maintenant.... Primrose ?.... »

Une lutte se livrait visiblement en l'Américaine, car elle restait muette, les yeux voilés, les lèvres serrées, le front contracté et son teint, si égal d'ordinaire, se nuançait des agitations de son cœur.

Enfin elle releva ses longs cils et ses claires prunelles rayonnèrent sous quelque chose d'humide qui aurait pu, chez une autre, s'appeler des larmes ; sa bouche sourit, ô si divinement ! Avec lenteur elle retira ses doigts de l'étreinte dominatrice qui les broyait et porta jusqu'à ses lèvres la mule qu'elle n'avait pas lâchée.

Olivier la lui arracha presque, et y collant les siennes à la place même que cette bouche sincère avait pressée :

— « Ce sera », dit-il d'une voix basse et tremblante, où palpitaient une joie souveraine et une infinie reconnaissance, « ce sera, Primrose, le baiser de nos véritables fiançailles. »

Ctesse OLGA.

POÉSIES FRANÇAISES

LES TROIS SŒURS DE CHARITÉ

De la falaise un jour j'aperçus sur la plage,
Quand la vague écumante y montait avec rage,
Trois sœurs de charité...
Se tenant par la main, marchant avec prudence,
Elles suivaient des yeux sur la mer en démence
Un vaisseau ballotté.

Mes sœurs, le rude assaut du navire et de l'onde
Vous faisait-il songer aux tempêtes du monde,
A ses gouffres vivants?
Il est sur cette terre, il est des cœurs sans nombre,
Dont l'abîme est plus creux, dont l'orage est plus sombre
Que les flots et les vents.

Mais Dieu veille d'en haut sur le vaisseau qui passe ;
Dieu des vagues au port arrête la menace,
Votre œil en fut témoin.
Imitez votre maître, anges de l'espérance,
Dites à l'Océan de l'humaine souffrance...
Tu n'iras pas plus loin!

HIPPOLYTE LUCAS.

Cette poésie inédite est extraite d'une nouvelle et définitive édition des *Poésies* d'Hippolyte Lucas que va publier son fils, *notre collaborateur*, M. Léo Lucas.

PLAINTE

Mon Dieu, vois ma détresse : isolé dans le monde,
J'arrose de mes pleurs le chemin désolé
Où je traîne sans fin ma misère profonde ;
Rappelle vers Toi l'exilé...

Souvent j'ai poursuivi, le long des jours moroses,
La douceur de la paix comme un suprême espoir ;
J'ai cherché tristement au fond de toutes choses
En vain jusqu'aux ombres du soir.

Seigneur, je ne veux plus chercher, dans ma nuit sombre ;
Donne à mes yeux très las le sommeil des tombeaux ;
Que mon âme s'envole aux régions sans ombre
De l'inaltérable repos !

P. G. de l'Herminière.

LE RAZ DE SEIN

A Gette de la Saudraye.

— « Ma barque est si petite et la mer est si grande !
Seigneur, protège moi » — C'est ainsi que, tremblant,
Le pêcheur, qui franchit, sous un ciel ruisselant,
L'infernal raz de Sein, à Dieu se recommande.

Il sait combien *Ar mor* est trompeuse et gourmande
En ce sombre détroit où, d'un regard sanglant,
Elle guette l'esquif dont l'intrépide élan
Rase les rochers noirs. Elle exige une offrande.

On lui doit l'holocauste. Aux vents, ses aboyeurs,
De rabattre la proie ; aux flots, ses pourvoyeurs,
De mettre à son charnier quelque nouveau cadavre.

Mais, tous les éléments ont beau lutter entre eux
Pour rendre le passage encore plus dangereux,
Le bateau leur échappe et mouille au fond d'un hâvre.

H. Bout de Charlemont.

Décembre 1896.

TROGUÉRY

Si le culte de la Bretagne, qui *bretonne*, ou la dévotion à saint Yves vous attire à Tréguier, à la saison des fleurs, voici ce que je vous propose.

Après un rapide coup d'œil sur les quais et à travers les rues escarpées et tortueuses de la ville, arrêtez-vous, tout un jour, devant la cathédrale. Suivez-en les lignes, étudiez-en les détails depuis les gargouilles grimaçantes, qui pendent sous les toits, jusqu'au cloître et aux miséricordes des stalles, et vous aurez vu, j'en suis sûr, passer sous vos yeux tout l'art gothique en miniature.

Dépensez une grande heure, au moins, à examiner, dans l'ensemble et le menu, le tombeau de saint Yves. Rien de banal dans ce mausolé moderne. Les bestioles, qui peuplent les plantes terrestres et marines, et qui sont la faune de l'Armor, les angelots et les saints, qui montent de la base au faîte du monument, tout y est chef d'œuvre, tout y est achevé.

Mais fixez longtemps la statue de marbre qui s'allonge sur le tombeau. La figure est d'une expression toute divine.

Le bienheureux Yves semble appeler la mort ; il l'accueille avec la joie d'un frère, qui revoit une sœur absente depuis longues années. Aussi remarquez ce sourire d'une douceur angélique, qui doit se continuer dans le ciel.

Si vous visitez l'*Evêché*, vous y rencontrerez un beau vieillard,[1] à la figure fine et loyale. Il vous recevra sans cérémonie. Les pèlerins de saint Yves sont ses amis et, pour eux, son presbytère est vraiment la maison de saint Yves.

Après avoir admiré les chapelles de l'Hôpital et des Ursulines et la nouvelle basilique du collège, poussez une pointe au Minihy. Sa

1 M. l'archiprêtre Le Goff, que tous les amis de Saint-Yves ont en vénération.

chapelle est le renouveau de celle que saint Yves y bâtit autrefois. C'est là qu'a passé un des plus intrépides défenseurs du droit et de la faiblesse, au moyen-âge.

Allez un peu plus loin, à gauche, et franchissez le seuil du manoir de Kermartin, le berceau de saint Yves. Des fenêtres du premier, vous apercevez devant vous, sur l'autre bord du Jaudy, des cerisiers en fleurs, des champs qui verdoient et qui promettent une abondante moisson. Petite plate-bande, dans le sillon d'or de la Basse-Bretagne, c'est là Troguéry. Le bourg et la gentille église dominent cette riante campagne.

La légende raconte que Troguéry fut la mère-ville de Tréguier. Tudual y aurait établi son premier monastère. Saint Iltut, qui en est le patron, y aurait passé, visitant ses disciples d'Armorique.

Au 15 septembre, en 1895, le bon recteur de Troguéry célébrait ses noces d'argent de rectorat.

Archéologue et antiquaire il a restauré artistiquement sa vieille église.

Ses noces d'argent ont été un vrai triomphe pour l'infatigable et zélé pasteur.

Les oiseaux de Plougrescant sont eux-mêmes accourus à la fête, Plougrescant, le pays natal de M. Corlouer. Le Roitelet de Saint-Yves vous le dira, j'espère.

PERGAT.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

La Course et les Corsaires du Port de Nantes, armements, combats, prises, pirateries, etc., par S. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes. VIII.— 448 p. in-8°, Paris, Honoré Champion, 9, quai Voltaire. Nantes, V° Vier, passage Pommeraye.

Suffit-il aux travailleurs de la pensée, doués d'une certaine facilité de rédaction, de laisser courir leur instrument sur le papier pour offrir au public des ouvrages de longue haleine ? Non, cent fois non, surtout dès qu'il s'agit d'histoire. On ne se doute pas toujours de ce qu'il faut d'esprit de suite, de patience, de labeur, de recherches, de dévouement, même d'ingéniosité, pour mener à bien une œuvre quelconque sérieuse en histoire. Et ne croyez pas que ceux qui se livrent à ce travail de bénédictin soient libres de s'en affranchir. Qui le forçait, dit-on volontiers en parlant d'un auteur, à se donner tant de peine ? Qui ? Son idée même. A partir de l'instant où cette idée est conçue, elle taquine la pensée, elle la pousse. Cela devient une obsession, jusqu'à celui où, de guerre lasse, il faut céder. Alors cette idée, souriante d'abord, devient progressivement exigeante ; elle s'empare de vous en souveraine maîtresse ; il faut sacrifier des mois, des années et quand la traitresse vous a soutiré un millier de pages en documents, rédaction, notes explicatives, etc., vous lui dites : Est-ce assez ? — Non, répond-elle, tu vas mettre au jour maintenant ce nouvel enfant de ta pensée, afin que les ombres des héros, leurs descendants, s'ils en ont eu, frémissent de plaisir en les voyant paraître. Et c'est un nouveau tourment...

Voilà ce qui se passe et ce qui s'est passé pour M. de la Nicollière. Il nous le dit en d'autres termes dans sa préface. Jeune, il a conçu l'idée de cet ouvrage et n'a eu de cesse qu'il ne lui ait donné corps. Nous lui trouvons d'autant plus de mérite que le sujet entrepris par lui était, il faut l'avouer, quelque peu ingrat. Ingrat, pourquoi ? Ah ! C'est que *La Course et les Corsaires* offrent encore aux gens prévenus un mélange de

deux choses distinctes qui tend à les troubler et contre lequel l'auteur devait réagir.

Dans les motifs qui poussaient à l'aventure, il y avait autant de pur patriotisme que d'espérance de gain. Cette alliance, pourtant bien naturelle, n'était pas généralement admise. Quelques-uns pensaient que la défense du pays voulait un désintéressement complet de la part de ceux qui l'entreprenaient. Du moment qu'il s'agissait d'un commerce ayant pour objectif *la prise*, on y perdrait sa dignité. D'autres n'étaient pas loin de voir dans *la course* un brigandage maritime. Pirates et corsaires, pour certains esprits, se présentaient sur la même ligne. M. de la Nicollière a fait bonne justice de ces erreurs, comme des vieilles définitions fautives. Le pirate pratiquait son vilain métier même en temps de paix. Le corsaire, anxiliaire de la marine de l'Etat, ne combattait qu'en temps de guerre et autorisé par son gouvernement, qui lui donnait une patente appelée *lettre de marque*.

Dans ces conditions, la guerre étant allumée contre une nation aussi commerçante que l'Angleterre, nos corsaires devenaient d'un secours précieux. Par centaines, les navires britanniques se laissaient prendre et s'il suffisait parfois d'un coup de canon pour les réduire, le plus souvent il y fallait des combats acharnés. Nous perdîmes de notre côté beaucoup de bâtiments marchands. Mais la France conserva l'avantage du nombre. La différence à son profit sur les statistiques est considérable.

Certes on connut de fâcheuses époques. Les *corsairiens* tombaient pour une partie, au cours de la lutte, dans les abîmes de la mer ; pour l'autre, dans les abîmes des comptes, qui se soldaient à leur détriment et à celui des actionnaires. L'armement coûtait cher. Les risques étaient énormes. Les cargaisons des prises détériorées se vendaient mal. Bref, tout concourut, aux moments de malechance, à rendre les entreprises ruineuses. Restait la gloire disputée, oh ! combien ! Saluons cette gloire d'une quarantaine de héros nantais, retrouvée par M. de la Nicollière sur les humides champs de bataille rougis par éclairs de leur sang généreux.

D'où qu'elle vienne, la gloire d'un pays (c'est un lieu commun de le rappeler) fait partie de son patrimoine national. Que ne perdrait-on pas à la voir s'évanouir dans les brumes de l'ignorance ! Sans la gloire constamment remise en lumière, les courages se détendraient peut-être. Il faut donc savoir gré à ceux qui prennent soin de la recueillir. C'est le rôle de l'historien. C'est la tâche que M. de la Nicollière a noblement remplie pour le port de Nantes, comme d'autres pour Saint-Malo, Boulogne, La Rochelle, Bayonne, etc.

L'excellente impression que l'on éprouve d'abord en parcourant ce beau volume s'étend aux détails dès que l'on s'applique à suivre l'auteur page à page. La Course, malgré des revers passagers, apparait sous un aspect éclatant. On la voit resplendir. C'est par centaines de millions que nos corsaires ont infligé des pertes à l'ennemi en l'espace de quarante ans. Si, pour quelques armateurs, il y eut des mécomptes, la plupart firent de très grosses fortunes et les équipages purent se réjouir de leurs parts de prises copieuses. La place de Nantes fut privilégiée sous ce rapport.

On croit assez communément que *la Course et les Corsaires* ne datent que de l'époque révolutionnaire, parce qu'il y en eut beaucoup dans ce temps-là. Dans son introduction très érudite, l'auteur fait l'historique de ce vieux moyen d'affaiblir l'ennemi que l'Etat, par ses trop rares vaisseaux de guerres, était impuissant à poursuivre partout. Les origines de la Course remontent, paraît-il, à saint Louis. On trouve plus tard le mot « *Coursaires* » dans la relation que le capitaine de Gonneville, de Honfleur, fit de son voyage au Brésil en 1503-1505. Nombreux sont les armements à la Course au port de Nantes pendant le XVIIe siècle. Richelieu autorisait et soutenait la Course autant qu'il le pouvait. Valin, le savant commentateur de l'ordonnance de 1681 sur la Marine, a hautement recommandé la Course. Jean Bart, Duguay-Trouin, Cassard et d'autres ont été de glorieux corsaires avant Surcouf qui, s'il les a dépassés, a montré que la bravoure et l'habileté de nos marins bretons n'avaient pas dégénéré de leurs aînées

Nous ne pourrions passer ici en revue les notices que M. de la Nicollière a savamment rédigées. Mais nous pouvons dire que chaque fois qu'il trouve l'occasion de ciseler une jolie période où vibre la note tendre ou patriotique, il la saisit avec amour et se tire élégamment de l'aventure. Demandez-lui, par exemple, pourquoi, en si terrible compagnie, il a jugé avantageux de nous présenter, « comme encadrement, au début et à la fin de cette étude, » trois femmes corsaires: une patricienne bretonne « l'une des plus belles femmes du royaume » et deux plébéïennes nantaises, dont l'une « bien tournée, fort avenante, » il vous répondra « avec un certain orgueil » : je parle à des Français. Au surplus, que l'on ne s'étonne pas de l'affection réelle que l'auteur a, de tout temps, éprouvée pour la marine et pratiquée comme écrivain. Elle date de son berceau cette affection. Il est fils d'un officier de Marine distingué, qui a beau coup souffert pour son pays...

En somme, nous croyons utile d'engager ceux qui entretiennent une

bibliothèque maritime à l'enrichir du livre de M de la Nicollière. Tous voudront le posséder. Il se peut que la Course ne demeure pas abolie, ainsi que le prétend « la déclaration inconsciente du 16 avril 1856 ». Tout devient pratiquable lorsque la défense du pays l'exige. Alors on voudra se remettre en mémoire les exploits passés pour s'exciter à en accomplir de nouveaux. Et ceux qui n'auront pas acquis de bonne heure cet intéressant ouvrage le regretteront, parce que le temps fait rares les livres dont le mérite a brillé dès leur apparition.

I. GÜET.

***

La Nature. — Poésies par Raoul de la Grasserie, Lemerre éditeur.

M. Raoul de la Grasserie est un esprit fécond, et il y a chez lui un poète doublé d'un savant et d'un philosophe. Auteur d'études comparées sur le ryhmte, la césure et la rime, il se souvient de ces études, lorsqu'il passe de la théorie à la pratique. Ses précédents volumes de vers, les *Formes*, les *Pensées*, les *Sensations*, les *Rythmes* ont déjà témoigné suffisamment de la souplesse de son doigter poétique. Le sujet qu'il vient d'aborder, la *Nature*, était des plus vastes et des plus complexes. On doit reconnaître qu'en plus d'une circonstance il a su en tirer parti. Il a habilement groupé un certain nombre de pièces se rapportant à l'idée de nature : l'homme, l'enfant, l'animal, la fleur, la plante, les métaux eux-mêmes lui fournissent autant d'objets d'études et, soit qu'il analyse la grâce du sourire, soit qu'il évoque l'âme du fer, dans un parallèle ingénieux de ce métal avec l'or, son verbe rencontre des effets touchants ou graves, et sa poésie objective répond bien en général aux nécessités du sujet. Le monde moral ne le frappe pas moins d'ailleurs que le monde matériel, et de leur rapprochement jaillissent parfois des pensées qui se détachent en relief, et provoquent la réflexion du lecteur. Dans cet ordre d'idées, nous pourrions citer plusieurs pièces où se révèle un sentiment de pitié douloureuse pour les animaux, qui ont leur place marquée, eux aussi, sur l'échelle de l'humanité. On sent que l'auteur se préoccupe plus du fond que de la forme. Parmi les poètes modernes, il en est peu qui s'écartent autant que M. R. de la Grasserie des sentiers battus. Rien de convenu dans sa manière, et surtout pas l'ombre d'imitation. Il est original : c'est là un mérite, mais à côté de qualités incontestables, l'auteur a certains défauts qu'il connaît mieux que personne. Ce qu'on pourrait lui reprocher, c'est une tendance à se contenter

parfois d'idées abstraites ou d'expressions vagues qui ne se fondent pas toujours en un tout harmonieux, et à perdre de vue, alors, l'essence même de la poésie. Nous ne saurions approuver pour notre part, l'emploi fréquent et sans motif appréciable de l'interjection *Ah* ! dans un vers: c'est là une véritable cheville : la suppression de l'article devant les noms est aussi, en bien des cas, un procédé contestable, et trop commode, bien que renouvelé de nos anciens auteurs ; il convient de ne pas en abuser. Sans chicaner davantage, nous préférons nous en tenir à ce que nous avons dit de la portée philosophique de l'œuvre en elle même, qui contient notamment un noble enseignement, celui de la solidarité de l'homme avec tout ce qui vit, souffre et meurt sous le soleil. Qu'il nous suffise de citer après cela quelques vers empruntés à la pièce intitulée, les *Animaux,* pièce qui prouve surabondamment avec d'autre encore que M. Raoul de la Grasserie n'a nullement besoin de conseils, pour affliger les règles de son art.

Seigneur, si par de là les soleils et l'espace,
On te découvre enfin plus grand que l'univers,
Toi qui dans ta pensée as créé chaque race,
Pour qui les hommes sont des poux parmi les vers,
Si l'un d'eux vers toi crie, ah ! détourne ta face.
Quand son frère l'appelle, il le tue ou le chasse.
Venge les animaux des outrages soufferts.

L. L.

*
* *

Mémoires d'un père a ses enfants. — Une famille vendéenne pendant la grande guerre (1793-1795), par M. Boutillier de Saint-André, avec introduction, notes, pièces justificatives, par M. l'abbé Eug. Bossard, docteur ès-lettres. — Paris, Plon et Nourrit, éditeurs, 1896.

Quand je publiai quelques articles et brochures sur le généralissime d'Elbée, une des plus nobles figures de la Vendée militaire, je citai, d'après les historiens connus, plusieurs phrases d'un ouvrage alors inédit, d'une véracité parfois éloquente : *Les Mémoires d'un père,* de M. Boutillier de Saint-André. Je me félicite de voir aujourd'hui ce bon livre édité par les soins d'un critique éminent, chez qui l'ardeur des convictions n'étouffe point l'impartialité, M. l'abbé Bossard.

Si le livre est touchant et sincère, ce qui le précède, ce qui l'entoure

ne mérite pas moins notre attention ; je veux parler des notes substantielles, des pièces justificatives, surtout de l'introduction, où M. l'abbé Bossard, présentant d'abord son héros, le montre apologiste de la grande armée angevine et réhabilite lui-même, à grand renfort de preuves, les chefs qui furent trop longtemps, devant l'opinion, les victimes de la coterie de Mme de la Rochejaquelein.

De ce résumé clair et vibrant de l'état de la science historique sur les guerres de Vendée, d'aucuns sortent amoindris, mais Cathelineau et d'Elbée sortent grandis encore. Et ce n'est pas sans raison que M. l'abbé Bossard dédie son introduction à l'un des descendants du second de ces généraux.

Tous ceux qui, de bonne foi, ont apporté leur contribution à l'étude de ce passionnant chapitre de nos annales, sont cités, appréciés par l'érudit historien. Je lui suis très reconnaissant de m'avoir nommé, pour mes modestes travaux, près de MM. Port et Chassin, de la Chanonie et Baguenier Desormeaux.

Malgré des préférences nettement accentuées, un large esprit de tolérance, d'équité, de pitié pour les combattants, domine la préface de M. l'abbé Bossard. Le même esprit, j'aime à le saluer dans les *Mémoires d'un père.*

Ce livre, écrit par le fils d'un témoin, témoin lui-même et acteur du drame qu'il raconte, est admirablement caractérisé par cette phrase de l'éditeur, « l'histoire de la guerre de la Vendée vue au travers d'une âme d'enfant ». Si l'enfant est intelligent et bon, quelle empreinte ont dû laisser de tels événements sur une âme bien trempée !

Marin Boutillier de Saint-André avait de douze à treize ans quand il assista aux scènes terribles qu'il entreprit de raconter plus tard. Il a pris la plume pour deux raisons : d'abord pour remplacer l'ouvrage de son père détruit par un incendie, puis pour instruire et édifier ses propres enfants.

A côté de malheurs publics qui passent toute imagination, le jeune garçon connut les plus intimes et les plus cruelles souffrances. Chassé de la maison familiale et de sa ville de Mortagne, prise et reprise par les deux armées, il perdit sa mère prisonnière à Angers, son père guillotiné à Nantes. Aîné de quatre enfants, il courut lui-même tous les dangers ; mais il s'oublie volontiers dans son récit pour parler de son frère, de ses deux sœurs, que de charitables parents recueillirent, et, au travers de tant d'épreuves, il adresse, du fond de son cœur pieux, des remerciements à la Providence.

Beaucoup des pages des *Mémoires d'un père* sont littéralement baignées de larmes et reflètent des scènes de meurtre ou de pillage. D'autres sont moins tristes, nous donnant de précieux renseignements sur la société avant la Révolution, les débuts, les progrès et les revers de l'insurrection vendéenne. Parfois même Boutillier de Saint-André se délasse l'esprit en quelque bénigne épigramme ou citation poétique (il aime les vers et sait les juger) ; il nous raconte encore que, pendant l'attaque de Mortagne, il lisait un roman de Ducray-Duminil, oublié par un des officiers républicains qui logeaient dans sa maison. Le courage, le sang-froid du narrateur sont remarquables ; son impartialité le met très haut dans notre estime. Royaliste au fond de l'âme, frappé par la Révolution dans ses affections les plus chères, il dévoile les excès et les cruautés des Vendéens, aussi bien que ceux de leurs ennemis. Il proclame seulement que les premiers ont eu plus d'humanité envers les prisonniers, et, sur ce point, ne sera contredit par personne.

Cet excellent homme a souvent, sans y prétendre, un réel talent d'écrivain. La place me manque pour citer, à l'appui de cette opinion, sa description de la cavalerie vendéenne, son récit de la mort héroïque de M. de Dommaigné ou, dans un autre genre, son portrait d'un cousin, M. de la Renollière, un peu parent aussi de l'Alceste de Molière. Voici quelques-unes des réflexions qu'inspire à Boutillier la vue de la grande armée angevine, à son apogée, se dirigeant vers Saumur. « La marche « imposante, l'aspect pittoresque de cette armée avait quelque chose de « grave et de majestueux qui portait à la réflexion et faisait à la fois « sourire et rêver. Elle inspirait en même temps la crainte et la con- « fiance; elle tenait autant d'une procession religieuse que d'une troupe « guerrière. En la voyant, l'imagination était frappée, le cœur saisi, « l'âme agrandie. Le grave, le sérieux, se mêlaient à l'abandon, à l'in- « génu. Quelque chose de sublime étonnait les sens ; le sombre, le « mystérieux des temps chevaleresques s'alliait aux habitudes mo- « dernes. L'affluence de tout un peuple armé pour sa religion et la dé- « livrance de son roi ; les cris, les élans, les prières prolongées de ligne « en ligne, la diversité des costumes et des physionomies... tout con- « tribuait à donner à cette marche un air de pompe sauvage qui « s'alliait parfaitement avec les temps, les hommes et les lieux. »

J'abrège et surtout je retranche à regret un parallèle de cette « pompe sauvage » avec les revues de l'Empereur aux Tuileries, mais le lecteur a senti passer dans ces périodes un vrai souffle oratoire. Une fois de plus, la sincérité a créé l'éloquence.

Un double désastre nous a ravi cette *Histoire* de la guerre que d'Elbée avait inspiré à M. Boutillier de Saint-André, le père, ce conciliateur, victime de son touchant amour conjugal, la pensée d'écrire. Les *Mémoires* du fils restaient eux-mêmes inédits. En les mettant en lumière, M. l'abbé Bossard rend un solennel hommage à la mémoire de d'Elbée et à la vérité, trop longtemps méconnues l'une et l'autre.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE SAISY DE KERAMPUIL, suivie de pièces justificatives et complémentaires. — Vannes, imprimerie Galles, 1896.

Une très ancienne et illustre maison de Bretagne, la famille de Saisy de Kerampuil possède aujourd'hui sa *Généalogie*.

C'est le plus complet travail de ce genre que notre province ait vu paraître, depuis la Généalogie de la famille de Cornulier.

Les Saisy sont originaires du Nivernais et l'un des leurs se distingua dans la guerre des Albigeois, au commencement du XIIIe siècle. Les premiers du nom qui paraissent en Bretagne, amenés probablement par Jeanne de Flandres, comtesse de Montfort, sont Olivier et Roland de Saisy : ils figurent dans une montre de 1351. Alain de Saisy, fils de l'un d'eux, est cité côte à côte avec Jean de Kerlouet, dans la *Chronique* de Bertrand du Guesclin ; en récompense de ses services, il obtint de Charles V, (ainsi que l'attestent des lettres du roi au connétable conservées aux Archives Nationales) d'importants domaines en Limousin, Poitou et Guienne. Alain de Saisy épousa-t-il l'héritière des Kerampuil? On est fondé à le croire. A partir du XIVe siècle, les deux noms sont inséparablement liés. Le château de Kerampuil en Plouguer-Carhaix devient le berceau et, reconstruit au même endroit, reste la résidence de la famille.

Depuis le Moyen-Age jusqu'à nos jours, on compte beaucoup de Saisy, remarquables par leurs vertus ou leurs talents. Notre collaboratrice, Mme la Ctesse du Laz, née de Saisy, auteur du bel ouvrage qui nous occupe, a pu, comme elle le dit en sa préface, « faire apparaître les « ombres d'Hervé de Kerampuil, abbé de Saint-Morice de Quimperlé ; « de Gilles de Kerampuil, savante et belle figure de prêtre (écrivain et « linguiste distingué, ajouterons-nous), que la mort vient enlever au « moment où l'épiscopat l'attend ; de Jean II de Kerampuil et de

« Michel, sieur de Brunolo, proclamés au milieu des guerres de pillage « de la Ligue, hommes de bien et gentilshommes d'honneur ; présenter « comme un enseignement sur les dangers d'une caution donnée im- « prudemment la vie si traversée de Henri II de Kerampuil, prêtre « après son veuvage ; rappeler la noble attitude de son petit-fils, Henry- « Albert de Saisy de Kerampuil au Parlement de Bretagne, encourant « l'exil et la disgrâce pour la défense de nos libertés bretonnes. »

Les descendants de ces gentilshommes d'élite n'ont point dégénéré. Le comte Emmanuel-Joseph de Saisy de Kerampuil, qui donna à l'agriculture les restes d'une vie héroïquement commencée dans le métier des armes ; le comte Paul de Saisy de Kerampuil, chef de bataillon aux zouaves pontificaux et député du Finistère, deux autres Saisy à qui la guerre de 1870 fit payer l'impôt du sang, ont commenté par leurs actes cette devise familiale : *Qui est Saisy est fort.*

Ornée de beaux portraits et de gravures, enrichie de pièces justificatives et de notices sur les principales familles alliées, cette belle généalogie, monument de piété filiale, demeurera l'un des livres d'or de la noblesse bretonne.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler. — Fascicule 24e (Ches-Clér). — Rennes, Plihon et Hervé, 1896.

Le dernier fascicule de l'excellente *Bio-Bibliographie bretonne* de M. René Kerviler, qui comprend une petite fraction de la lettre C, nous livre plus d'un nom intéressant, plus d'un personnage de marque.

Ainsi voyons-nous passer les Chevalier qui comptent de nombreux hommes d'armes, un député de 1789, un écrivain de grand mérite ; un publiciste et vaudevilliste de la Loire-Inférieure J. B. Chevas ; René Chevaye, le correspondant et l'ami de Louis Racine, de Desforges Maillard, de Séraphique Bertrand ; les Chevé, le savant logicien de la musique, le poète pessimiste (ce dernier né à Nantes, ce que ne mentionne pas M. René Kerviler); l'ancienne et illustre famille de Chevigné, qui ajoute un évêque à tous ses porteurs d'épée ; l'abbé Similien Chevillard, missionnaire apostolique à Siam ; M. Ch. Chevillotte, ancien député du Finistère ; les Chevreau, un peintre, un supérieur général des Frères de l'Instruction chrétienne, sans aucun lien de parenté avec un préfet de l'Empire fort connu à Nantes ; les du Chilleau ou Chillau, poitevins

qui contractèrent plusieurs alliances bretonnes et dont je retrouve un représentant commandant en 1764 l'*Etoile* de Brest ; M. Chiron du Brossay, un des estimables collaborateurs de cette *Revue* ; Choque, le héraut d'armes d'Anne de Bretagne ; les Cholet nombreux à Nantes, qui ont produit un explorateur et résident général, mort prématurément ; l'ingénieur de la marine Choquet de Lindu, un des constructeurs de la ville et du port de Brest au siècle dernier ; M. Chotard, professeur d'histoire au lycée de Nantes et historien ; le légendaire Jean Chouan ; les Chrestien (de Tréveneuc, de la Villehélio, etc.), auxquels M. Kerviler rattache Florent Chrestien, excellent poète du XVIe siècle, récemment remis en lumière à Nogent-le-Rotrou ; Louis Chupault, poète lapidaire assez bizarre ; le grand bibliophile Armand-Bernard Cigongne ; les Cillart de la Villeneuve, de Kermainguy, et le lexicographe Cillart de Kerampoul ; un romancier et dramaturge Nantais du nom de Citerne ; Saint Clair, dont le chef a fait couler des flots d'encre ; Mlle Claret de la Touche, en poésie, Marie de Valandré ; deux princesses, Claude de Bretagne et Claude de France ; les Clec'h ou Le Clec'h dont les récentes assemblées législatives ont deux fois popularisé le nom ; le très gracieux peintre Nantais, adepte du Corrége et du Lanionnais ; Hamon ; Georges Clémansin du Maine.

M. Kerviler, qui n'oublie pas grand'chose (il signale au passage la prise de possession, par un critique d'art estimé, du nom breton de Clément de Ris), passe sous silence M. Alcide Clémenson, très notable négociant de Nantes, et ancien directeur dans cette ville de la Compagnie d'assurances générales, beau-père de M. Paul Eudel.

A l'article « Pitre Chevalier », je signale une légère inexactitude. La 2e édition du recueil de vers, *Les jeunes filles*, ne peut être de 1842, puisqu'une *nouvelle édition*, que j'ai sous les yeux, paraissait en 1840, chez W. Coquebert. Sur le titre de cette édition, Pitre Chevalier se dénonce « auteur des *Etudes sur la Bretagne*, de *Donatien*, des *Romans de Schiller* ». Je ne trouve cités nulle part, même chez M. Kerviler, ces *romans de Schiller*.

Pour signaler d'autres petites erreurs, il faudrait de bonnes lunettes ; il faudrait, au moins, les *Lunettes des Princes* de ce brave Jean Meschinot jusques auquel je souhaite vivement de voir arriver M. René Kerviler.

O. DE GOURCUFF.

Le Barreau du Parlement de Bretagne (1553-1790), par Gustave Saulnier de la Pinelais. — Rennes, Plihon et Hervé ; Paris, A. Picard, 1896.

Quand on connait à fond et qu'on vénère intimement une époque passée, quand on a été mis, par une similitude de fonctions, en commerce étroit avec les plus dignes représentants de cette époque, on est tout désigné pour en écrire l'histoire. *Le Barreau du Parlement de Bretagne* vient de trouver, à tous ces titres, le meilleur des biographes dans M. G. Saulnier de la Pinelais, ancien avocat général, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Rennes, écrivain sérieux et agréable.

Aucun ouvrage d'ensemble ne nous a encore été donné sur l'illustre et courageux Parlement de Bretagne, mais l'Ordre des avocats à ce Parlement et la compagnie ou communauté de leurs utiles auxiliaires, les procureurs, possèdent aujourd'hui une histoire complète, définitive.

L'ouvrage de M. de la Pinelais débute par une substantielle introduction, qui résume tout le sujet. Mais ceux qui, ayant lu l'introduction, se croiraient dispensés de recourir au livre lui-même, se priveraient de plus d'une jouissance délicate et d'une réconfortante impression.

En une série de chapitres, que divisent eux-mêmes, pour la commodité du lecteur, de nombreux alinéas, nous sommes initiés à la vie laborieuse et agitée des procureurs, à la vie non moins mouvementée, mais autrement glorieuse, des avocats.

Fiers, à bon droit, de leur insigne patron, saint Yves, les avocats bretons ne se constituent en ordre régulier que quand le Parlement lui-même cesse d'être une annexe des Etats (1553). En 1561, ils sont déjà une quarantaine ; ils atteignent le chiffre de cent dans le courant du XVIIe siècle, celui de cent cinquante au commencement du XVIIIe. C'est alors leur apogée. Leur esprit de corps, promptement exclusif est remarquable ; leur situation, très importante. Ils balancent l'influence du Parlement et accentuent leurs idées libérales à l'aurore de la Révolution. Après plusieurs atteintes portées aux privilèges de l'Ordre, un brutal décret du 2 septembre 1790 abolit en fait « les hommes de loi ci-devant appelés avocats. » C'est au XVIIIe siècle que le Barreau de Bretagne voit briller Anneix de Souvenel, Hévin, Primaigner (Gerbier, né à Rennes, n'y plaida jamais, comme l'établit M. de la Pinelais). Plus

tard il députe aux Etats généraux Lanjuinais, Glezen, Le Chapelier et les avocats nommés par le Roi à la Cour provisoire du 4 février 1790, se nomment Gerbier, Robinet, Dubreil, Lebreton, Gohier. Des jurisconsultes avaient précédé ces orateurs; Pierre Belordeau, les Sauvageau, Sébastien Frain, Poullain du Parc, frère du spirituel Saint-Foix, commentaient la coutume et jetaient les bases du droit public breton.

M. de la Pinelais se plait à rendre justice aux vieux avocats, ses prédécesseurs « serviteurs dévoués de la petite patrie », mais il ne cache point leurs faiblesses, montrant le revers de la médaille, je veux dire le portrait peu flatté de l'avocat Lupolde, dans les *Contes d'Eutrapel*, du facétieux magistrat Noël du Fail. Ailleurs, il nous cite un trait d'orgueil d'Anneix ou nous divertit avec une vraie *cause grasse*, puisque des pâtissiers et des rôtisseurs sont en jeu.

Ce beau livre, illustré de main d'artiste, imprimé de main d'« ouvrier » a la sévère ordonnance de l'austère Palais de justice à l'ombre duquel il s'abrite, mais il ne s'interdit pas de plaire tout en instruisant.

O. DE GOURCUFF.

* * *

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par Armand Dayot, d'après des peintures, sculptures, gravures, médailles, objets du temps. — Paris, E. Flammarion, éditeur.

Il est absolument impossible d'analyser un tel ouvrage, ni même d'en donner l'idée. Il faut le feuilleter patiemment, regarder un à un les documents groupés par l'auteur avec un goût très sûr et une ténacité toute bretonne, pour constituer une histoire artistique de la Révolution française. C'est l'illustration vivante et animée de toutes les histoires écrites, et c'en est aussi le complément. Le lecteur (faut-il l'appeler ainsi ?) devient contemporain des hommes et des faits dont il a sous les yeux la véridique image.

M. Dayot souligne d'un texte explicatif les gravures que lui ont fournies les collections publiques ou privées. Dans un sujet aussi brûlant, au cours de ces quinze années, les plus terribles, sans doute et les plus fécondes que la France ait traversées, il garde la sereine impartialité de l'historien.

C'est ainsi qu'il rend justice aux généraux de la Vendée insurgée, dont les portraits ont trouvé place dans sa galerie. Me permettra-t-il de lui dire que l'original du portrait de d'Elbée, reproduit à la page 280, est

conservé, non pas au musée Carnavalet mais au Cabinet des Estampes (collection Hennin) ? Je crois avoir été le premier à signaler cette jolie aquarelle de Fachot, officier du génie, qui a fait l'objet d'une notice de M. de la Chanonie insérée en 1893 dans notre *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*.

La *Révolution française*, le plus beau livre de l'année, restera l'un des meilleurs titres de M. Dayot, et la Bretagne se réjouira du succès d'un de ses fils, qui n'est point un fils ingrat.

O. DE GOURCUFF.

* *

PREMIERS VERS, par Joseph de Pesquidoux, préface de François Coppée. — Paris, Alph. Lemerre, éditeur, 1896.

M. Joseph de Pesquidoux, qui a puisé au foyer de la famille le goût des belles paroles et des nobles pensées, se rattache aussi, par les vers qu'il vient de publier, à une autre famille, celle des gentilshommes écrivains, de Xavier de Maistre et d'Alfred de Vigny, de Paul de Molènes et de M. de Vogué.

L'éminent préfacier, M. François Coppée a trouvé que se révèle dans ces vers « une âme vibrante et fière ». C'est très bien et justement dit. Mais la poésie de M. de Pesquidoux me plait surtout par une philosophie spiritualiste et chrétienne dont *le Précurseur*, *la Carmélite*, *Verbum* sont de très pures expressions.

Ecoutez la dernière strophe de ce poème de *Verbum*, que l'auteur m'a fait le grand honneur de me dédier :

> Daigne, daigne toucher mes lèvres et mon front !
> Fais battre un sang plus chaud en ma veine inféconde,
> O toi, dont l'Éternel prit l'essence et le nom
> Pour créer l'univers et pour sauver le monde !

Quelle plus noble paraphrase du texte sacré : *Le Verbe s'est fait chair* ?

Ailleurs, dans *Ave*, *Elusq nutrix*, *Labour*, *Alma parens*, *Coups de cognée*, M. Joseph de Pesquidoux se montre le fils ému et reconnaissant de sa terre natale ; on sent qu'au vivifiant contact de ce sol il a retrempé ses forces d'homme et ses énergies de poète.

Enfin, c'est un évocateur des âges disparus ; et, en lui disant que son *Moïse de Michel Ange* peut se lire, même après l'admirable *Moïse* d'Alfred de Vigny, je lui prouverai en quelle estime je tiens son jeune talent.

O. DE GOURCUFF.

***

TERRENEUVAS, par E. Herpin. — Rennes, Hyacinthe Caillière, éditeur, 1896.

M. Herpin est de Saint-Malo. Dans un livre d'histoire et de légendes il a célébré naguère sa ville natale, qu'il aime. Et cet amour lui porte bonheur, car il donne à son dernier roman « Terreneuvas », une bonne odeur marine, dont plus d'un lecteur voudra s'emplir les poumons.

Je ne puis vous raconter au long comment Yvon Marec finit, en dépit du malintentionné cousin Lapierre, par épouser sa promise Marie Lesveur, et comment son autre amoureuse, Michelle, une Terreneuvienne de haute race, fait tomber, en prenant le voile, le seul obstacle à ce mariage. Vous voudrez chercher dans le livre les détails de cette honnête et touchante intrigue, que poétise le renoncement de Michelle.

Ce qui n'est point du roman, ce sont les paysages de Saint-Malo et de Saint-Pierre en Terre-Neuve, c'est la foire et le départ des Terreneuvas, c'est cette vibrante dédicace aux « pauvres gens de Saint-Malo, très humbles descendants des corsaires d'autrefois ». Que de sincérité dans l'accent !

Le nom illustre de l'auteur de *Pêcheur d'Islande* et de *Matelot* sera évoqué à propos de M. Herpin, que d'aucuns appelleront un Loti moins exotique et vraiment breton.

O. DE G.

***

BRETAGNE ET JERSEY, par M. l'abbé du Bois de la Villerabel. — Saint-Brieuc, imprimerie Prudhomme.

Beaucoup plus voisine de la France que de l'Angleterre, Jersey, la reine des îles anglo-normandes, n'est point pour nous une terre étrangère. On la dirait détachée d'une de ces deux provinces jadis rivales, aujourd'hui réconciliées, la Normandie et la Bretagne.

C'est justement un Breton qui vient étudier aujourd'hui Jersey, non pas en artiste ou en poète (il en aurait le droit), mais en voyageur chrétien qui espère que l'émigration bretonne servira la cause du catholicisme dans l'île. La culture de la pomme de terre attire, en effet, à Jersey beaucoup de colons du département des Côtes-du-Nord, excellents travailleurs qui attestent encore la fécondité et la solidité de la race française. M. l'abbé du Bois de la Villerabel examine la situation religieuse de ces émigrés ; et tout en constatant les efforts croissants de la propa-

gande protestante, tout en déplorant bien des désertions ou des apostasies, il constate que la plupart de ses compatriotes demeurent fidèles à la foi catholique, et que le zèle des missionnaires, des Pères Oblats en particulier, porte ses fruits dans une île où nous avons compté jadis une douzaine de chapelles wesléyennes. Au résumé, la brochure de M. l'abbé du Bois de la Villerabel se recommande par une logique serrée et un esprit excellent. L'auteur peut être fier, comme chrétien et comme Breton, de l'avoir écrite. O. DE G.

* * *

LE SOCIALISME ET LE CONGRÈS DE LONDRES, par A. Hamon. — Paris, P. H. Stock, éditeur, 1897.

Tout le monde parle du socialisme, et bien peu de personnes, en dehors des adhérents, de jour en jour plus nombreux, connaissent les développements et les rouages de cette association formidable

A propos du récent Congrès de Londres, M. A Hamon sociologue lui-même, délégué de la Bourse de travail de Nantes, nous renseigne donc très utilement sur la situation internationale du socialisme, qu'il définit : Système ou ensemble de systèmes relatifs aux sociétés. Les adversaires les plus résolus du socialisme estimeront que ce livre de bonne foi, comme l'auteur a le droit de l'appeler, leur rend un véritable service et leur permet de voir face à face un ennemi qui eut longtemps pour lui la puissance des ténèbres.

Quant au Congrès de Londres, il fit plus de bruit que de besogne. Mais n'eût-il servi qu'à démasquer l'odieux autoritarisme des socialistes allemands, nous ne saurions le traiter en quantité négligeable. M. Hamon lui-même est trop bon Français (j'ajoute et trop bon Breton) pour n'avoir pas envisagé ce côté de la question. O. DE GOURCUFF.

* * *

FRANZ HOFFMANN. — AUX BORDS DU RHIN, épisodes de la vie de Beethoven, par l'abbé G. Lefizelier. — Rennes, H. Callière, editeur, 1896.

Par ce temps où de fanatiques admirateurs voudraient faire briller le seul astre de Wagner au firmament de l'art, il n'est pas sans intérêt de rendre hommage à d'autres musiciens de génie. Le petit livre où M. l'abbé Lefizelier raconte les principaux épisodes de la vie de Beethoven, depuis ses merveilleux débuts au monastère de Heisterbach, jusqu'au doulou-

reux accident qui lui causa la perte de l'ouïe, joint l'utile à l'agréable. Paysages des bords du Rhin et tableaux de famille, récits des circonstances et descriptions des sites dans lesquels Beethoven a composé ses immortelles symphonies, alternent sous la plume élégante de M. l'abbé Lefizelier. Ceux qui connaissent Beethoven l'admireront davantage après cette lecture, et les autres voudront l'admirer. O. DE G.

*
* *

FABLES DE LA FONTAINE, illustrées par Vimar. — 19 planches hors texte en couleurs, 50 sujets en camaïeu, 246 sujets dans le texte. — A. Mame et Fils, éditeurs. — Un vol. petit in-folio. Prix broché : 15 fr. ; richement cartonné, tr. dorée : 20 fr.

Dès les premières œuvres qu'il a livrées au public, M. Vimar a éveillé l'attention des amateurs par l'élégance, la verve et l'infatigable bonne humeur de son crayon. Par ces qualités et surtout par sa profonde connaissance de l'animal, qu'il a étudié comme pas un peut-être à notre époque, M. Vimar était l'artiste indiqué pour traduire La Fontaine. Il s'est tiré de cette difficile entreprise avec un rare bonheur, qui le place du coup à côté des Granville et des Oudry, parmi ces illustrateurs qui joignent à l'habileté du peintre les dons de l'observateur et du lettré.

Nous appelons tout particulièrement l'attention sur ce La Fontaine ; après tant d'artistes, M. Vimar a su donner du texte immortel une interprétation originale.

O. DE G.

*
* *

LES LIVRES D'ÉTRENNES DE LA MAISON MAME

L'ARMÉE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER par le commandant Picard. — A. Mame et Fils, éditeurs. — Un volume petit in-folio, orné de 20 sujets hors texte en couleurs et de 150 gravures sur bois. Prix broché : 12 francs. : richement relié, tranche dorée : 15 fr.

A notre époque de militarisme à outrance, il n'est pas un patriote, — et tout le monde en France, n'est-il pas vrai est patriote, — qui ne recherche avec avidité tous les renseignements qui peuvent l'éclairer sur les forces respectives des armées européennes. C'est à cette curiosité, disons plus, c'est à ce besoin que répond le livre du commandant Picard. Ecrit par un homme d'une rare compétence technique, cet ouvrage

établit en quelque sorte le bilan militaire des nations contemporaines. Rien n'échappe à l'impartial sagacité de l'auteur, ni les plus récentes modifications de l'armement, ni les différences de tempérament des peuples. En somme, cet ouvrage éclaircit singulièrement le mystérieux problème de notre avenir national.

*
* *

La Marine d'autrefois, par Georges Contesse. — A. Mame et Fils, éditeurs. Un volume in 4°, orné de 80 gravures. Prix broché : 5 fr. 50; Cartonné en toile, plaque dorée : 8 fr. 50.

Une intéressante préface, due à la plume savante et toujours alerte du vice-amiral Miot, précède l'ouvrage.

La *Marine d'autrefois* est une étude très documentée mais aussi très pittoresque de l'organisation navale, depuis l'antiquité jusqu'au commencement du XIXe siècle. On y voit triompher l'aviron de la galère et la poétique voilure des hauts bords.

De longues années de voyages et d'attentive observation sur les eaux où se sont illustrés les plus habiles navigateurs ont permis à l'écrivain de suivre son sujet le compas, la sonde et l'*écoute* à la main.

Sans entrer trop avant dans la technicité pure, l'auteur s'adresse en homme de métier aux gens du monde, qui maintenant ne se contentent plus de tableaux faits de chic et veulent qu'on leur présente des marins *nature*, avec du goudron aux mains, du sel sur la peau, maniant rudement des choses brutales au milieu des embruns de la tempête et des hurlements du combat.

Il n'y a pas une seule page de ce livre réconfortant qui ne soit écrite sans avoir la sublimité de l'Océan sous les yeux et le culte du pavillon dans le cœur.

Ce livre aura un grand retentissement en Bretagne, le pays maritime par excellence.

*
* *

Petit Ange, par Pierre Maël. — A. Mame et Fils, éditeurs. — 1 volume petit in-4°, orné de 81 dessins d'après Alfred Paris. Prix, cartonné en toile avec plaque en camaïeu et or, tr. dorée : 10 fr.

Petit Ange, l'œuvre à la fois gracieuse et forte de Pierre Maël, est une pure et touchante histoire, celle d'une enfant trouvée, épave d'une tempête, recueillie et élevée par des sabotiers bretons, mais qu'une vocation artistique amène à Paris, en compagnie du vieux maître violoneux Joël Le Mat, son aïeul d'adoption.

Rien n'est plus dramatique, plus émouvant, que le récit de la lutte soutenue par le vieillard et l'enfant contre le dénuement et les misères de la capitale. Ce sont des pages exquises de fraîcheur et de sensibilité, dans lesquelles l'écrivain trouve le moyen de donner un charme aux tableaux les plus ordinaires de l'existence et de passionner l'intérêt par la peinture de scènes où palpitent les plus nobles sentiments du cœur humain.

Il va sans dire que ce roman breton peut être mis entre toutes les mains, et que la lecture en est aussi consolante que récréative.

Quant aux illustrations, elles ont été confiées au crayon et au pinceau délicats de l'artiste si justement apprécié, M. Alfred Paris.

*
* *

STÉPHANETTE, par René Bazin. — A. Mame et Fils, éditeurs. — Orné de 25 gravures d'après Vulliemin. Prix richement relié, tr. dorée : 5 fr.

Le conteur exquis qu'est René Bazin s'est affirmé dans la littérature par la publication de *Stéphanette*, roman qui a révélé au public tout ce qu'on pouvait attendre du maître styliste. Aujourd'hui que le succès même a dépassé les espérances de la première heure, on aimera à retrouver dans *Stéphanette* les qualités délicates d'émotion sincère et de fine raillerie, qui sont la marque distinctive du talent de René Bazin.

Son œuvre se présente aujourd'hui au public avec un charme nouveau, parée de belles illustrations de Vulliemin, dont l'art délicat et fin s'harmonise si parfaitement avec le texte qu'il interprète.

*
* *

ETUDE SUR LES CLASSES RURALES EN BRETAGNE, AU MOYEN-AGE, par Henri Sée, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Rennes. — Paris et Rennes, 1896.

M. Henri Sée, le distingué professeur de Faculté à qui nous devons déjà une intéressante étude sur *Les Etats de Bretagne au XVIe siècle*, consacre un plus important travail aux classes rurales de la province pendant le moyen-âge.

Des érudites recherches de M. Sée il résulte que la condition du paysan breton d'autrefois ne fut pas très malheureuse. Dès le Xe siècle, l'esclavage était remplacé par le *vilainage* dans un pays où la propriété, déjà très morcelée, appelait à une aisance relative un plus grand nombre de travailleurs de la terre.

L'abolition générale des serfs, au XIIIe siècle, eut donc peu d'écho en Bretagne.

Les diverses redevances, les droits de haute et basse justice, les dîmes sont minutieusement passés en revue. Quoiqu'il ne fût pas grevé outre mesure, le paysan avait peine à tirer sa subsistance d'un sol ravagé et appauvri

Dans une dernière partie, M. Henri Sée s'occupe du fameux domaine congéable et de l'amélioration progressive du sort des cultivateurs. Son excellent livre se termine par des pièces justificatives.

O. DE G.

*
* *

Le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (9e livraison de 1896) renferme une très curieuse étude de M. le Dr A. Corre sur les chirurgiens d'amirauté. La marine marchande dépendait, comme on sait, d'une juridiction établie sous le nom d'Amirauté dans les grands ports militaires. C'est dans les registres de l'ancienne amirauté de Brest que le Dr Corre a trouvé de nombreux documents sur les modestes praticiens qu'il faut se garder de confondre avec les officiers du corps de santé de la marine. A bord des navires corsaires, ces braves chirurgiens risquaient souvent leur vie en soignant les blessés. La modicité de leurs appointements, la simplicité de l'examen d'entrée qu'ils avaient à subir expliquent qu'ils n'étaient point de très grands clers, pour la plupart. Ils ont plus d'un trait commun avec les médecins de Molière ou de Le Sage. Mais ils ont rendu assez de services pour mériter de trouver dans le Dr Corre le plus consciencieux des historiographes.

O. DE G.

*
* *

LIVRES D'ÉTRENNES DE LA MAISON HETZEL

Les Voyages extraordinaires.

FACE AU DRAPEAU, CLOVIS DARDENTOR, par Jules Verne. Un beau volume grand in-8, illustré de 89 dessins de L. Benett, dont 12 grandes chromotypographies, Broché : 9 fr. — Cartonné toile : 12 fr. — Relié : 14 fr. Chacun de ces ouvrages se vend séparément : Broché : 4 fr. 50. — Cartonné toile : 6 fr.

Deux livres de Jules Verne, pour une année, c'est une double fortune *Face au Drapeau* comptera parmi les compositions les plus saisissantes du maître conteur, et l'émotion si patriotique qu'il éveille provoquera,

en même temps que l'admiration, une universelle reconnaissance. Comment ne saurait-on pas gré, à un écrivain comme Jules Verne, d'exprimer, de la manière la plus dramatique, le repentir et le remords d'un homme qu'a hanté la pensée de trahir son pays ?

Clovis Dardenlor est un récit d'aventures de voyage d'une irrésistible et communicative bonne humeur. Se rappelle-t-on *Kéraban-le-Têtu*, *Claudius Bombarnac* et tant d'autres œuvres désopilantes ? Celle ci est de la famille et témoigne d'une invention et d'une verve qui ne se dément pas. Elles sont extraordinaires sans doute, inexplicables si l'on veut, mais il faut bien s'incliner devant tant de témoignage réitérés

L. Benet a su rendre tout le dramatique de l'un, et tout le comique de l'autre. Douze grandes chomotypographies du meilleur goût ornent cette édition de luxe.

*
* *

LA VIE DE COLLÈGE DANS TOUS LES TEMPS ET DANS TOUS LES PAYS. — L'ÉCOLIER D'ATHÈNES, par André Laurie. Un volume in-8°, illustré de gravures en couleurs, par George Roux. Broché : 7 fr. — Cartonné toile : 10 fr. — Relié : 11 fr.

S'il est, dans la riche collection J. Hetzel, un livre séduisant par excellence, cette année, c'est bien l'*Écolier d'Athènes*, par André Laurie. Avec une érudition infaillible, l'auteur de *la Vie de collège dans tous les temps et dans tous les pays*, montre comment, au temps d'Alexandre le Grand, on instruisait et l'on éduquait les jeunes Grecs. Le récit, très intéressant, est d'une couleur artistique irréprochable et séduira, outre la jeunesse à laquelle il est destiné, les lecteurs plus mûrs, attirés par la résurrection de leurs souvenirs classiques. Ce sont des scènes de mœurs scolaires d'il y a deux mille quatre cents ans, lorsque la nation la plus civilisée qui fut jamais au monde, comprenait si bien que, tout en cultivant l'intelligence, il était nécessaire de ne pas négliger les exercices du corps. Malgré le cadre antique, très pittoresque, ce livre est, aujourd'hui, d'une éloquente actualité.

L'illustration de George Roux a tous les caractères de vérité et de conscience d'art. On peut dire d'elle qu'elle est prise sur le vif. C'est une des meilleures de cet artiste hors ligne.

HISTOIRE DE DU GUESCLIN RACONTÉE A MES ENFANTS, par Théodore Cahu, illustrations de Paul de Sémant. — Paris, Jouvet et Cie, éditeurs.

Voilà un charmant livre d'étrennes, que tous les enfants de France et surtout ceux de Bretagne seront fiers de posséder. C'est à ses enfants, Laure et Raymond, et à leurs amis que M. Théodore Cahu conte, avec une simplicité aimable et un patriotique enthousiasme, l'histoire du grand connétable Bertrand du Guesclin. Comme conclusion à ce récit, où rien d'essentiel touchant le glorieux Breton n'est omis, M. Cahu cite des paroles du Père Monsabré prononcées à Metz en 1871. C'est associer Du Guesclin au relèvement national. Hors de Bretagne, le héros suscite, à peu de mois d'intervalle, deux panégyristes, M. Déroulède, M. Cahu. Une magnifique illustration en chromolithographie en sépia, en sanguine, en camaïeu, est le digne accompagnement du texte.

O. DE G.

*
* *

L'éditeur Flammarion met en vente, pour les étrennes, un ravissant album : *Treize poésies de Ronsard, mises en musique par Guido Spinetti, et illustrées par Lucien Metivet*. Dans une courte préface, M. Francisque Sarcey paie notre tribut d'admiration au grand poète dont les vers galants, soutenus par une agréable musique, vont courir sur les lèvres de nos contemporains.

O. DE G.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1896

SOUS LA PRÉSIDENCE

DE M. A. DE LA BORDERIE,

Membre de l'Institut, Président.

Le 19 novembre 1896, la Société des Bibliophiles Bretons s'est réunie à 8 heures du soir dans une salle du Cercle des Beaux-Arts. Présents : MM. A. de la Borderie, président. Le Meignen vice-président, Boubée trésorier, marquis de l'Estourbeillon de la Garnache secrétaire-adjoint, Josse trésorier adjoint, Alfred Lallié, E. Boismen, baron Gaëtan de Wismes, Alexandre de la Bigne de Villeneuve, Léon Maître, Emile Grimaud, P. Soullard, Paul de Berthou, Armel de la Bigne de Villeneuve, Henri Chéguillaume.

ADMISSIONS

Sont admis comme membres de la Société MM. Armel de la Bigne Villeneuve, Paul de Berthou, Henri Chéguillaume.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

M. le Président expose que la Société ayant décidé à Châteaubriant, le 8 mai de l'année dernière, qu'elle ferait une publication relative à l'Anjou pour donner satisfaction aux nombreux membres de cette province qu'elle compte dans son sein, M. Ballu l'un de

ces membres proposa d'éditer un ouvrage inédit de Dom Liron, religieux bénédictin du XVIIe siècle, intitulé *Bibliothèque de l'Anjou*, composé d'une série de notices sur les écrivains de l'Anjou et sur leurs ouvrages depuis le Ve siècle, et s'ouvrant par Talasins évêque d'Angers vers 450. Cette proposition fut acceptée par la Société à la séance tenue en octobre suivant à Quimper, lors du Congrès de l'Association Bretonne de 1895, et M. Ballu fut avisé de vouloir bien, conformément à son offre, donner ses soins à cette publication. La *Bibliothèque d'Anjou* étant d'une étendue assez notable, il fut entendu que la publication serait divisée en plusieurs volumes, et même au besoin scindée en fascicules.

Diverses circonstances ont causé quelque lenteur dans l'impression de cet ouvrage, entre autres, le système suivi par l'éditeur pour les notes, qu'il ajoute au texte de son auteur seulement sur les épreuves de ce texte, au lieu de les joindre de suite au manuscrit : procédé qui entraîne de nombreux remaniements. — Toutefois l'impression est arrivée en ce moment à près de cent pages in-4°, et le Bureau serait d'avis, quand le chiffre de cent pages sera atteint, d'en faire un fascicule et de le distribuer aux membres de la Société, qui depuis près d'un an n'ont reçu aucune publication — si ce n'est toutefois la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, qui est toujours, comme on sait, adressée mensuellement et gratuitement à tous nos Sociétaires.

***

La Société, consultée par le Bureau, décide qu'un premier fascicule de la *Bibliothèque d'Anjou* sera distribué aux sociétaires dans les conditions ci-dessus indiquées.

Plusieurs des membres présents pensent qu'il y aurait lieu de prier M. Ballu de modifier sa manière de procéder et de vouloir bien adresser à l'imprimeur son manuscrit muni dès le principe de toutes les notes qui doivent y être jointes, afin d'éviter des remaniements toujours onéreux et qui engendrent des retards inévitables. — La réunion adhérant à cette idée, le Bureau est chargé de transmettre ces observations à M. Ballu.

M. Paul de Berthou présente à la Société un *Itinéraire de Bretagne* au XVIIe siècle, œuvre inédite d'un auteur nommé *Dubuisson-Aubenay*, sur lequel M. de Berthou donne des détails fort intéressants que nous abrégeons à regret. — Nicolas-François Baudot, seigneur du Buisson et d'Aubenay (d'où vint son nom habituel de *Dubuisson-Aubenay*) naquit à Aubenay, bailliage d'Evreux, peu après 1590. Diplomate et militaire, il voyagea dans toute l'Europe ; il était au siège de Casal en 1629 ; puis il s'attacha à Jean d'Etampes-Valençay, président au grand conseil, et reçut de lui diverses missions qui le menèrent en Autriche en 1630, en Italie en 1631. En 1636, M. d'Etampes ayant été envoyé à Nantes en qualité de commissaire du roi aux États de Bretagne, Dubuisson-Aubenay l'y suivit, parcourut cette province et rédigea l'*Itinéraire* dont M. de Berthou a trouvé le manuscrit à la Bibliothèque Nationale (nouv. acq. fr. 375). Dans les années suivantes, il voyagea pour diverses missions en Suisse, en Hollande, en Angleterre. En 1655, il fut nommé historiographe du roi et depuis lors il vécut à Paris, chez M. du Plessis-Guénégaud, avec tous les savants et les gens de lettres qui fréquentaient cette maison, érudit lui-même, numismate, épigraphiste et collectionneur. Il mourut en 1652. — M. de Berthou lit plusieurs morceaux de l'*Itinéraire* relatifs à Nantes, à ses environs et à diverses villes de Bretagne. Cette lecture qui intéresse vivement l'assemblée, prouve que l'auteur observait les lieux, les mœurs, les sites, les monuments, avec grande intelligence et avec un flair inné d'archéologue, qui donne à ses descriptions un grand prix et un grand charme. M. de Berthou propose à la Société de publier tout ce qu'il y a d'intéressant dans cet *Itinéraire* ce qui ferait environ 300 pages d'impression, format et caractère des *Lettres de Jean V*.

La Société remercie M. Paul de Berthou de cette offre et elle le charge de s'entendre avec le Bureau pour arriver à l'exécution.

M. le Président, en remerciant, lui aussi, M. de Berthou, fait observer qu'il serait peut-être bon de préparer dès maintenant un volume plus bref pouvant prendre place dans notre *Petite bibliothèque bretonne*. La *Bibliothèque d'Anjou*, l'*Itinéraire* de Dubuisson-Aubenais sont des publications de grand format et de longue haleine. Pour ne pas laisser chômer nos Sociétaires, il serait bon de pouvoir leur servir un petit volume qui pourrait être imprimé assez promptement et distribué à brève échéance, pendant que l'on travaillerait aux publications plus considérables.

L'assemblée, consultée sur ce point, ayant approuvé cette manière de voir, le Président indique comme pouvant figurer dans un volume de ce genre les *Dernières œuvres de Lesage*, extraites des deux derniers ouvrages du grand écrivain breton, la *Valise trouvée* et le *Mélange amusant :* ouvrages introuvables dans la librairie actuelle, et néanmoins, comme toutes les œuvres de Lesage, pleins d'humour, d'esprit, de traits plaisants et de curieuses anecdotes.

Il conviendrait d'ailleurs de laisser le Bureau déterminer les moyens d'exécution de ces publications et l'ordre dans lequel elles devront se succéder.

* * *

L'assemblée ayant témoigné qu'elle l'entend ainsi, *M. Le Meignen, vice-président*, attire son attention sur la convenance qu'il y aurait à célébrer, en 1898, le cinquantenaire de la mort de l'illustre Breton, Châteaubriand, par une édition soigneusement faite et soigneusement illustrée de quelqu'un de ses chefs-d'œuvre, par exemple, de la célèbre et charmante nouvelle d'*Atala*. Cette idée est hautement approuvée par la Société, qui charge M. Le Meignen d'en préparer l'exécution.

EXHIBITIONS

M. le Président fait passer sous les yeux de la réunion un certain nombre de dessins destinés à être gravés comme fleurons dans le tome II de son *Histoire de Bretagne*, parmi lesquels on en remarque un, entre autres, très réussi, représentant le triomphe de Nominoë.

M. de l'Estourbeillon présente un curieux manuscrit du XVIIIe siècle, intitulé : *Livre d'ordre pour la campagne de 1760, Armée de M. le maréchal de Broglie, Régiment de cavalerie de Chabrillan*, rédigé par *M. de Vossey major*. Ce manuscrit qui contient tout le relevé des opérations du régiment de Chabrillan au cours de cette campagne appartient à Mme la vicomtesse du Noday, au château de Penhoët, près Josselin, qui a bien voulu le confier à M. de l'Estourbeillon.

OUVRAGES OFFERTS

Par M. le duc DE LA TRÉMOILLE :

Les La Trémoille pendant cinq siècles. T. IV (1566-1709) et t. V, (1685-1839). Nantes, Grimaud, 1895-1896. In-4°, 275 et 274 p.

Par M. le marquis DE L'ESTOURBEILLON :

Société polymathique du Morbihan. Allocution prononcée le 28 janvier 1896 par M. le marquis de l'Estourbeillon, président élu. Saumur, Roland, 1896. In-8°, 8 p.

Notes et documents inédits sur les opérations des armées républicaines au pays de Retz en 1793, par le marquis de l'Estourbeillon. Vannes, Lafolye, 1896. In-8°, 16 p.

Par la SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES :

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 2e sem. 1895 et 1er sem. 1896. Nantes, Mellinet. In-8°.

Par la SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST :

Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. XX et XX (1894-1896). Brest, 1895-1896. In-8°, 525 et 440 p.

Par la Société historique et archéologique du Maine :

Revue historique et archéologique du Maine, t. xxxviii et xxxix, 1895, 2e sem. et 1896, 1er sem. Mamers et Le Mans, 1895-1896. In-8°, 344 et 344 p.

Par l'imprimerie Mellinet :

Etrennes nantaises (106e année). *Annuaire du commerce de Nantes et du département de la Loire-Inférieure pour 1896*. Nantes, Mellinet. In-18.

Par l'Institut de France :

Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. xiv à xxxv. 43 vol. in-4°.

Mémoires des savants étrangers à l'Académie. 1re série, t. iii à x ; 2e série, t. iii à vi. 20 vol. in-4°.

Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, t. xi à xxxiv. 42 vol. in-4°.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances. 1896, janvier-août. In-8°.

Par le Ministère de l'Instruction publique :

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France : Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, t. vii ; *Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève*, t. ii ; *Départements*, t. xxviii (Avignon, t. ii), 3 vol. in-8°.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique. Année 1895. Paris, Imp. nat., 1896. In-8°, 585 p.

Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le samedi 11 avril 1896, par M. Grandidier, membre de l'Académie des sciences, et M. Guieysse, ministre des colonies, ministre par intérim de l'Instruction publique. Paris, Imp. nat., 1896. In-8°, 31 p.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France, par MM. Robert de Lasteyrie et E.-S. Bougenot. T. iii, 1re liv. Paris, Imp. nat., 1896. In-4°, 176 p.

Par MM. Plihon et Hervé :

Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, par René Kerviler. Fasc. XXII à XXIV. Rennes, Plihon et Hervé, 1895-1896. In-8°.

Par M. Bertrand de Broussillon :

La Maison de Laval (1020-1605). *Etude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré,* par Bertrand de Broussillon et Paul de Farcy. T. Ier, *Les Laval* (1020-1264). Paris, Picard, 1895. In-8°, 320 p.

Cartulaire de Saint-Victeur au Mans, prieuré de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (994-1400), publié par Bertrand de Broussillon. Paris, Picard, 1895. In-8°, xv — 255 p.

Cartulaire de Saint-Michel de l'Abbayette, prieuré de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (997-1421), publié par Bertrand de Broussillon. Paris, Picard, 1894. In-8°, 62 p.

Par Sylvane de Kerhalvé :

Branches d'épines, par Sylvane de Kerhalvé. Nantes, Grimaud, 1896. In-8°, 70 p.

Par M. le docteur Corre :

Documents pour servir à l'histoire de la torture judiciaire en Bretagne, par le Dr A. Corre, 1896. In-8°, 20 p.

Un corsaire brestois sous Louis XV, par le Dr A. Corre, s. l. n. d. In-8°, 35 p.

Lettres inédites de Th.-M. Laënnec, par le Dr A. Corre, s. l. n. d. In-8°, 10 p.

Par M. le baron Gaetan de Wismes :

Heures paisibles, par le baron Gaëtan de Wismes. Paris, Lemerre, 1896. In-12, xii-78 p.

Jérusalem en Bretagne. Visite au calvaire du Père Montfort, par un pèlerin breton. Vannes, Lafolye, 1895. In-8°, 15 p.

Lettres écrites de 1809 à 1828 par la comtesse de Bizemont au comte de Bruc de Livernière, publiées par le baron Gaëtan de Wismes. Vannes, Lafolye, 1895. In-8°, 38 p.

Par M. J. Trévédy, *ancien président du tribunal de Quimper* :

1° *Histoire militaire de Redon*. Redon, 1893, 272 p.

2° *Jehan Meschinot, poète d'Anne de Bretagne*. Vannes, 1890.

3° *Voyages dans le département actuel du Finistère*, 1775 et 1785. Quimperlé, 1891.

4° *La Pierre sculptée du Rillan*, en Saint-Brandan près Quintin. Saint-Brieuc et Rennes [1894].

5° *Histoire du roman de Perrinaïc de M. Quellien*. Saint-Brieuc et Rennes, 1894.

6° *Le roman de Perrinaïc. Réponse à M. Quellien*. Vannes, 1894

7° *Le couvent de Saint-François de Quimper. Quelques épisodes de son histoire*. Quimper, 1894.

8° *Les deux fédérations de Pontivy* (janvier et février 1790). Vannes et Rennes, 1895.

9° *La comtesse de Nantois dite la muse bretonne*. Saint-Brieuc et Rennes, 1895.

10° *Deux sénéchaux de Cornouaille* (1589-1594). Quimper et Rennes, 1896.

11° *Le château d'Elven*. Vannes, 1896.

12° *Compagnie d'assurances contre les erreurs historiques*. Saint-Brieuc et Rennes, 1896.

13° *Une maison de la place Terre-au-Duc à Quimper*. Quimper et Rennes, 1896.

14° *Addition à l'étude sur les fous et folles à la cour de Bretagne, publiée en 1891*. Quimper et Rennes, 1896.

15° *La Langue bretonne et les écoles*. Saint-Brieuc [1896].

Tous ces ouvrages, de format in-8°, ont pour auteur M. Trévédy.

La séance est levée à dix heures du soir.

Le secrétaire-adjoint,

Mis de l'Estourbeillon.

TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1896. — SECOND SEMESTRE

JUILLET

I. — Une Bretonne à la cour de Louis XIV : *Mademoiselle Renée de la Villemorel*, d'après sa correspondance. — JEAN LEMOINE, 5.

II. — *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (*suite*). — L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON, chanoine honoraire, 15.

III. — *Les Chatelliers et le camp de Barbe-Bleue en Remouillé* (*Loire-Inférieure*). — LÉON MAITRE, 31.

IV. — *Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne* (suite). — J. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper, 34.

V. — *Le récit du docteur*. — JOS PARKER, 54.

VI. — POÉSIE BRETONNE : *Olliér Ramon* (Olivier Ramon). — YAHAN KERHLEN, 59.

VII. — POÉSIE FRANÇAISE : *Le secret* — ABEL LETALLE, 64.

VIII. — *Enora, l'amie des morts*. — P. CIQUELLO, 65.

IX. — Nécrologie : *Jules Simon*. — O. DE G., 71.

X. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *La Chronique de Nantes* (570 environ-1049). RENÉ BLANCHARD. — *Les fontaines miraculeuses*, par Yves Berthou ; *Aïeux et descendants*, poésie patriotique de M. Alphonse Bévylle ; *Histoire généalogique de la famille Juchault de la Moricière et des Jamonières*, de ses alliances et des seigneuries qu'elle a possédées en Bretagne, par Théodore Courtaux ; *Histoire de la musique allemande*, par Albert Soubies ; *Destinée*, par A. Verchin, illustrations de Ed. Carrier; *En congé*, par M. Marius Sepet. — O. DE GOURCUFF, 72.

AOUT

I. — *Les premières courses de Duguay-Trouin.* — Dr A. Corre, 81.

II. — *Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne* (suite). — J. Trévédy, ancien président du tribunal de Quimper, 120.

III. — Une Bretonne à la cour de Louis XIV (Appendice) : *Mademoiselle Renée de la Villemorel* (suite). — Jean Lemoine, 130.

IV. — *Mémoires d'un Nantais*, (suite), 132.

V. — Documents inédits : *Arrêt du Parlement de Rennes, concernan l'exercice des comédies et tragédies, en date du 24 septembre 1733.* — Communication de M. l'abbé Héry, 140.

VI. — Poésie française : *Les gloires bretonnes.* — J. Quintin, 142.

VII. — Notices et Comptes rendus : *L'église inachevée de Mgr Peytamale, curé de Lourdes*, par M Henri Lasserre ; *Contre ces temps*, par Louis Lumet, préface de Jean Baffier ; *Heures paisibles*, par le baron Gaëtan de Wismes ; *Heures de paresse*, composées en 1845, par Palamède de Carné, publiées par son fils ; *La suprême espérance*, poésies par Blanche Sari-Flégier ; *Le théâtre injouable*, par M. Jean Berleux ; *Commémoration d'Adam de la Halle* (Arras 21 juin 1896) : *Ce que j'ai dit de la statue*, poème pour inauguration à Douai, de la statue de Marceline Desbordes-Valmore, par Paul Demeny ; La *Nouvelle Revue Rétrospective ;* L'*Orpheus.* — O. de Gourcuff, 145.

SEPTEMBRE

I. — *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine *(suite)*. — L'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire, 153.

II. — *L'Histoire de Bretagne*, par M. de la Borderie, membre de l'Institut. — Le Cte de Palys, 170.

III. — *Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne* (suite). — J. Trévédy, ancien président du tribunal de Quimper, 178.

IV. — *Cloche du soir.* — Jos Parker, 185.

V. — Poésies bretonnes : *Chant des matelots et des nochers.* — Roitelet de Saint-Yves, 188.
Conseil d'un père mourant à son fils. — Barde du Ménez-Bré, 193.

VI. — *Mémoires d'un Nantais* (suite), 197.

VII. — *Le réveil de Bébé.* — Camille Natal, 205.

VIII. — *Inauguration de la statue de Charette.* — O. de Gourcuff, 207.

IX. — *Les sabots,* noël gascon. — Ctesse Olga, 208.

X. — *Jean Kèrnoen,* légende bretonne. — Auguste de Cornulier, 221.

XI. — Notices et Comptes rendus : *Cher maître,* par Camille Le Senne et A. Mayer ; *Le magasin d'Auréoles,* par Hugues Rebell ; *Les pacifications de l'Ouest* (1794-1801), par Ch. L. Chassin ; Brochures bretonnes de MM. l'abbé du Bois de la Villerabel, le docteur Corre et Jean Lemoine ; *La Compagnie du drapeau,* par Michel Dolques ; *Une mère,* petit poème vendéen, par Emile Grimaud : *Méditation sentimentale* sur Mme Desbordes Valimore, par M. A. van Bever. — O. de Gourcuff, 225.

OCTOBRE

I. — *La Bretagne à travers les âges,* épopée historique en onze tableaux (paroles et musique de P. de Lhommeau, décors et costumes de A. de la Bigne), (*suite*), 233.

II. — *Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne,* (suite). — J. Trévédy, ancien président du tribunal de Quimper, 257.

III. — *Mémoires d'un Nantais* (suite et fin du premier volume), 274.

IV. — Poésies bretonnes : *Le* Te Deum *des Bretons,* par le Barde du Ménez-Bré, 284.

V. — Poésies françaises : *Le lac de Grand-Lieu,* par Mme Riom, 289.
Au Tsar et *A la Tsarine,* par H. Fontaine, 296.
L'Épée, par Abel Letalle, 298.

VI. — Récits et contes de Bretagne : *Simple histoire.* — Henry de Farcy de Malnoé, 299.

VII. — *Les Fêtes de l'Association Bretonne-Angevine (27 et 28 septembre).* — O. de Gourcuff, 306.

VIII. — Notices et comptes rendus : *La justice révolutionnaire à Nantes et dans la Loire-Inférieure*, par Alfred Lallié ; *Les prisonniers vendéens et la réaction thermidorienne*, par M. Leroux-Cesbron ; *Comme on pleure à vingt ans !* poésies par Mlle Marguerite Comert. — O. de Gourcuff, 308.

NOVEMBRE

I. — *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). — L'abbé Guillotin de Corson, chan. hon., 313.

II. — *La Bretagne à travers les âges*, épopée historique en onze tableaux (paroles et musique de P. de Lhommeau, décors et costumes de A. de la Bigne) (suite), 329.

III. — Au pays de Rennes : *Les légendes de la Bouëxière*. — Adolphe Orain, 355.

IV. — Récit et nouvelle : *Un Curé*. — Michel Dolques, 359.

V. — Poésies bretonnes : *Le jeune marchand (er Marhadour iouank)*. Yahan Kerlen, 370.

Au doux Roitelet de Saint-Yves (Da Laouenanig Sant-Ervoan). L.-M. Biler, aumônier des Bretons, à Angers, 373.

VI. — Poésie française: *Le lac de Grand-Lieu* (suite), par Mme Riom, 378.

VII. — Notices et Comptes rendus : *Décentralisons !* conférence de M. Grivart, avocat, docteur en droit ; *Les jetons des États en Bretagne*, d'après les délibérations et les comptes de ces États, par M. l'abbé Ch. Robert ; *La Vie et les Travaux de Charles Le Maout (1805-1887)*, par Eugène Hoffmann ; *Le Roman d'un Académicien*, par Mary Summer ; *Le comte de Chambran*, conférence du 17 septembre 1896 à sa mission aux États-Unis d'Amérique ; *La Moralité de la doctrine évolutive*, par Ferdinand Brunetière ; *Anthologie des instituteurs poètes ; Triomphe de la Rose*, par Maxime Formont, avec une lettre de José-Maria de Hérédia ; *Du fond de l'âme*, par Charles Fuster ; *Ames simples*, par Yves Berthou ; *Sous la lance*, impressions des pompiers de service (Louis Schneider) ; *L'Islam*, impressions et études, par le comte Henri de Castries ; *Guide-Album du Touriste*, par Constant de Tours. — O. de Gourcuff, 382.

DÉCEMBRE

I. — *Seigneuries de Bretagne, hors de Bretagne* (suite). — J. Trévédy, ancien président du tribunal de Quimper, 393

II. — Poésie bretonne : *Dom Guill.* — Roitelet de Saint-Yves, 402

III. — Récits et Nouvelles : *La Mule du Pape.* — Comtesse Olga, 411

IV. — Poésies françaises : *Les trois Sœurs de charité.* — Hippolyte Lucas, 427.
Plainte. — P. G. de l'Herminière, 428.
Le raz de Sein : H. Bout de Charlemont, 429.

V. — *Troguery.* — Pergat, 430.

VI. — Notices et comptes-rendus : *La Course et les Corsaires du port de Nantes*, armements, combats, prises, pirateries, etc., par S. de la Nicollière-Teijeiro. I. Guet. — *La Nature*, poésies par Raoul de la Grasserie. L. L. — *Mémoires d'un père à ses enfants, Une famille vendéenne pendant la grande guerre (1793-1795)*, par M. Boutillier de Saint-André, avec introduction, notes, pièces justificatives, par M. l'abbé Eug. Bossard ; *Généalogie de la maison de Saisy de Kerampuil*, suivie de pièces justificatives et complémentaires; *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, par René Kerviler, fascicule 24e (Ches-Clér) ; *Le Barreau du Parlement de Bretagne* (1553-1790), par Gustave Saulnier de la Pinelais ; *La Révolution française*, par Armand Dayot, d'après des peintures, sculptures, gravures, médailles, objet du temps ; *Premiers Vers*, par Joseph de Pesquidoux, préface de François Coppée ; *Terreneuvas*, par E. Herpin ; *Bretagne et Jersey*, par M. l'abbé du Bois de la Villerabel ; *Le Socialisme et le Congrès de Londres*, par A. Hamon ; *Franz Hoffmann, Aux bords du Rhin*, épisodes de la vie de Beethoven, par l'abbé G. Lefizelier ; *Fables de la Fontaine*, illustrées par Vimar ; Les livres d'étrennes de la maison Mame : *L'Armée en France et à l'étranger*, par le commandant Picard ; *La Marine d'autrefois*, par Georges Contesse ; *Petit Ange*, par Pierre Maël ; *Stéphanette*, par René Bazin ; *Etude sur*

les classes rurales en Bretagne, au moyen-âge, par Henri Sée, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Rennes; *Le Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (*Chirurgiens d'amirauté*, par le Dr Corre); Livres d'étrennes de la maison Hetzel : *Face au drapeau, Clovis Dardentor*, par Jules Verne; *La vie de collège dans tous les temps et dans tous les pays* : l'*Ecolier d'Athènes*, par André Laurie; *Histoire de Du Guesclin racontée à mes enfants*, par Théodore Cahu; *Treize poésies de Ronsard*, par O. de Gourcuff, 432.

VII. — *Chronique de la Société des Bibliophiles Bretons*, 453.

VIII. — Tables du second semestre 1896, 461.

TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

DU 2e SEMESTRE DE L'ANNÉE 1896

ÉTUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne (suite), par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 15-30, 153-169, 313-328.

Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne (suite), par M. J. Trévédy, p. 34-54, 120-129, 178-184, 257-273, 393-401.

L'Histoire de Bretagne, de M. Arthur de la Borderie, par M. le Cte de Palys, p. 170-177.

VARIÉTÉS HISTORIQUES BRETONNES

Une Bretonne à la Cour de Louis XIV, Mlle Renée de la Villemorel, d'après sa correspondance, par M. Jean Lemoine, p. 5-14, 130-131.

Les Châtelliers et le Camp de Barbe-Bleue en Remouillé (Loire-Inférieure), par M. Léon Maître, p. 31-33.

La Bretagne à travers les âges, épopée historique en onze tableaux, paroles et musique de P. de Lhommeau, p. 233-256, 329-354.

BIOGRAPHIE BRETONNE. NÉCROLOGIE

Les premières courses de Duguay Trouin, par M. le Dr A. Corre, p. 81-119.

Mémoires d'un Nantais (suite), p. 132-139, 197-204, 274-283.

Nécrologie. *Jules Simon*, par O. de G., p. 71.

MÉLANGES BRETONS. CHRONIQUE

Arrêt du Parlement de Rennes, concernant l'exercice des comédies et tragédies (document communiqué par M. l'abbé Héry), p. 140-141.

Inauguration de la statue de Charette, par M. O. de Gourcuff, p. 207-208.

Les fêtes de l'Association bretonne-angevine, par M. O. de Gourcuff, p. 306-307.

Au pays de Rennes. — *Les légendes de la Bouexière*, par M. Adolphe Orain, p. 355-358.

Troguéry, par M. Pergat, p. 430-431.

POÉSIES BRETONNES

Ollier Ramon (Olivier Ramon), par Yan Kerhlen, p. 59-63.

Chant des Matelots et des Nochers, par le Roitelet de Saint-Yves, p. 188-192.

Conseils d'un père mourant à son fils, par le Barde du Menez-Bré, p. 193-196.

Le Te Deum des Bretons, par le Barde du Menez-Bré, p. 284-288.

Le jeune Marchand, par Yan Kerhlen, p. 370-372.

Au doux Roitelet de Saint-Yves, par L. M. Biler, p. 373-377.

Dom Guill, par le Roitelet de Saint-Yves, p. 402-410.

POÉSIES FRANÇAISES

Le Secret, par M. Abel Letalle, p. 64.

Les Gloires bretonnes, par M. J. Quintin, p. 142-144.

Cloche du Soir, par M. Jos Parker, p. 185-187.

Le Réveil de Bébé, par M. Camille Natal, p. 205-206.

Le Lac de Grand-Lieu, par Mme A. Riom, p. 289-295, 378-381.

Au Tsar, A la Tsarine, par M. H. Fontaine, p. 296-297.

L'Epée, par M. Abel Letalle, p. 298.

Les trois Sœurs de charité, poésie inédite d'Hippolyte Lucas, p. 427.

Plainte, par M. P. Giquello de l'Herminière, p. 428.

Le raz de Sein, par H. Bout de Charlemont, p. 429.

NOUVELLES, RÉCITS ET LÉGENDES

Le Récit du Docteur, par M. Jos Parker, p. 54-58.

Enora, l'amie des morts, par M. P. Giquello, p. 65-70.

Les Sabots, noël gascon, par la Ctesse Olga, p. 208-220.

Jean Kernoen, légende bretonne, par M. Auguste de Cornulier, p. 221-224.

Simple histoire, par M. Henry de Farcy de Malnoë, p. 299-305.

Un Curé, par M. Michel Dolques, p. 359-369.

La Mule du pape, par Mme la Ctesse Olga, p. 411-426.

COMPTES-RENDUS DE LIVRES

La Chronique de Nantes, publiée par M. René Merlet, par M. René Blanchard, p. 72-74.

Les Fontaines miraculeuses, de M. Yves Berthou ; *Aïeux et Descendants* de M. Alphonse Bévylle ; *Histoire généalogique de la famille Juchault de la Moricière et des Jamonières*, de M. Théodore Courtaux ; *Histoire de la musique allemande*, de M. Albert Soubies ; *Destinée* de M. A. Verchin ; *En Congé*, promenades et souvenirs de M. Marius Sepet, par M. O. de Gourcuff, p. 74-80.

L'Eglise inachevée de Mgr Peyramale, curé de Lourdes, de M. H. Lasserre ; *Contre ce temps*, de M. Louis Lumet ; *Heures paisibles*, du baron Gaëtan de Wismes ; *Heures de paresse*, de Palamède de Carné, publiées par son fils ; *La Suprême Espérance*, de Mme Blanche Sari-Flégier ; *Le Théâtre injouable*, de M. Jean Berleux ; *Commémoration d'Adam de la Halle* ; *Poèmes*, pour l'inauguration de la statue de Mme Desbordes-Valmore, de M. Paul Demeny ; *La Nouvelle Revue* rétrospective (tome IV) ; *L'Orpheus*, par M. O. de Gourcuff, p. 145-152.

Cher Maître, de MM. C. le Senne, N. A. Mayer ; *Le Magasin d'auréoles*, de M. Hugues Rebell ; *Les Pacifications de l'Ouest* (tome Ier), de M. Ch. Le Chassin ; *Brochures bretonnes*, de MM. l'abbé du Bois de la Villerabel, le docteur Corre et Jean Lemoine ; *La Compagnie du drapeau*, de M. Michel Dolques ; *Une Mère*, de M. Emile Grimaud ; *Méditation sentimentale*, sur Mme Desbordes Valmore, de M. A. Van Bever, par M. O. de Gourcuff, p. 225-232.

La justice révolutionnaire à Nantes et dans la Loire-Inférieure, de M. Alfred Lallié ; *Les prisonniers vendéens et la réaction thermidorienne*, de M. Leroux-Cesbron ; *Comme on pleure à vingt ans !* poésies de Mlle Marguerite Comert, par M. O. de Gourcuff, p. 308-312.

Décentralisons ! conférence de M. René Grivart ; *Les jetons des Etats de Bretagne*, de M. l'abbé Ch. Robert ; *La Vie et les Travaux de Charles Le Maout*, de M. Eugène Hoffmann ; *Le Roman d'un Académicien*, de Mme Mary Summer ; *Conférence* du Cte de Chambrun à sa mission aux Etats-Unis ; *La moralité de la doctrine évolutive*, de M. F. Brunetière ; *Anthologie des Instituteurs Poètes* ; *Triomphe de la Rose*, de M. Maxime Formont ; *Du fond de l'âme*, de M. Charles Fuster ; *Ames Simples*, de M. Yves Berthou ; *Sous la lance*, impressions du pompier de service de M. Louis Schneider ; *L'Islam*, de M. le Cte

Henry de Castris ; *Guide-Album du Touriste*, de Constant de Tours, par M. O. de Gourcuff, p. 382-392.

Les Corsaires Nantais, de la Nicollière-Teijeiro, par M. Guet, p. 432-435.

La Nature, poésies de M. R. de la Grasserie, par M. Leo Lucas, p. 435-436.

Mémoires d'un père à ses enfants, Une famille vendéenne pendant la grande guerre (1793-1795), par M. Boutillier de Saint-André ; *Généalogie de la maison de Saisy de Kerampuil*, de Mme la Cte de du Laz ; *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, de M. René Kerviler (24e fascicule) ; *Le barreau du Parlement de Bretagne*, de M. de la Pinelais ; *La Révolution française*, de M. Armand Dayot ; *Premiers Vers*, de M. Joseph de Pesquidoux ; *Terreneuvas*, de M. E. Herpin ; *Bretagne et Jersey*, de M. l'abbé du Bois de la Villerabel ; *Le Socialisme et le Congrès de Londres*, de M. Hamon ; *Franz Hoffmann*. Etude sur la vie et les œuvres de Beethoven, de M. l'abbé Lefizelier ; *Livres d'étrennes* de la maison Mame, nouvelle édition des *Fables de La Fontaine* ; *La vie des classes rurales en Bretagne*, de M. Henri Sée ; *L'histoire de Duguesclin*, racontée à mes enfants, de M. Th. Cahu ; *Treize poésies*, de Ronsard, mises en musique ; *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, par M. O. de Gourcuff, p. 436-452.

Chronique de la Société des Bibliophiles Bretons. *Procès-verbal* de la séance du 19 novembre 1896, p. 453-460.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

BARDE DU MENEZ BRÉ (le). — *Conseils d'un père mourant à son fils*, p. 193-196. — *Le* TE DEUM *des Bretons*. p. 284-288.

BILER (l'abbé). — *Au doux roitelet de Saint-Yves*, poésie, p. 372-377.

BLANCHARD (René). — *La Chronique de Nantes*, publié par M. René Merlet, p. 72 74.

BIBLIOPHILES BRETONS (Chronique de la Société des). — Procès-verbal de la séance du 19 novembre 1896, p. 453-460.

BOUT DE CHARLEMONT (H.) — *Le raz de Sein*, p. 429.

CORNULIER (Auguste de).— *Jean Kernoen*, légende bretonne, p. 221-224.

CORRE (Dr A.). — *Les premières courses de Duguay Trouin*, p. 81-119.

DOLQUES (Michel). — *Un Curé*, nouvelle, p. 359-369.

FARCY (Henri de). — *Simple histoire*, p. 299-305.

FONTAINE (H.). — *Au Tsar, A la Tsarine*, poésies, p. 296-297.

GIQUELLO (P.). — *Enora, l'amie des morts* p. 65-70. — *Plainte*, p. 428.

GOURCUFF. — (Olivier de). — *Nécrologie*, Jules Simon, p. 71. — *Inauguration de la statue de Charette*, p. 207-208. — *Les fêtes de l'Association Bretonne Angevine*, p. 306-307. — Comptes-rendus des livres, p. 74-80, 145-152, 225-232, 308-312, 382-392, 432-452.

GUILLOTIN DE CORSON (M. l'abbé). — *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, 15-30, 153-169, 313-328.
145-152, 225-232, 308-312, 382-392, 434-452.

HÉRY (l'abbé). — *Arrêt du Parlement de Rennes, concernant l'exercice des comédies et tragédies*, p. 140-141.

KERHLEN (Yan). — *Ollier Ramon*, p. 59-63. — *Le jeune marchand*, p. 370-372.

LEMOINE (Jean). — *Une Bretonne à la cour de Louis XIV*, p. 5-14, 130-131.